



REVUE
DE
L'ART CHRÉTIEN

REVUE
DE
L'ART CHRÉTIEN

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-JEAN

depuis le 1^{er} janvier 1878

RECUEIL TRIMESTRIEL

DIRIGÉ PAR

M. LE CHANOINE J. CORBLET

Membre de la Société de Saint-Jean

*Correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France
et du Ministère de l'Instruction publique.*

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

Deuxième série, tome XI (XXVIII^e de la collection).

ARRAS

LIBRAIRIE DU PAS-DE-CALAIS

rue d'Amiens, 41 et 43

P.-M. LAROCHE, DIRECTEUR

PARIS

PILLET ET DUMOULIN

IMPRIMEURS

rue des Grands-Augustins 5.

MDCCCLXXIX



BREF

DE

SA SAINTETÉ LE PAPE LÉON XIII

AU DIRECTEUR DE LA REVUE DE L'ART CHRÉTIEN

Admodum R^{dō} D^{nō} Ob^{mō} D^{nō} JULIO CORBLET, Rectori
periodicarum litterarum quæ eduntur sub titulo « *Revue
de l'Art chrétien* », Versalias.

ADMODUM R^{dē} D^{nē} OB^{mē},

*Exceptit SS^{m̄}us D^{n̄}us Leo XIII volumina a Te aliisque illus-
tribus scriptoribus edita sub titulo « Revue de l'Art chrétien »
ac simul aliud opus a Te typis vulgatum quod inscribitur
« Hagiographie du diocèse d'Amiens. »*

*

Cum in hoc munere quod tuo ac aliorum scriptorum nomine obtulisti, perspexerit Sanctitas Sua sincerum testimonium devotæ vestræ voluntatis erga Christi Vicarium et Apostolicam Sedem, atque ex tua epistola agnoverit studia vestra eo spectare, ut insignibus artis christianæ monumentis lucem afferentes religioni et scientiæ utiliter inserviatis, pietatem et egregiam industriam vestram libenter commendavit, vota faciens ut labores vestri copiosis fructibus feliciter cumulentur.

Quamquam autem Patri Beatissimo datum adhuc non fuerit, propter molem occupationum quibus distinetur, ut oblatis voluminibus delibandis operam posset adjicere, officium tamen filialis obsequii vestri, paternæ Suae dilectionis significatione prosequitur, et gratum Suum animum Vobis omnibus pro munere quod misistis ministerio meo cupit esse testatum. Annuens demum postulationibus vestris, Apostolicam Benedictionem in pignus Pontificiæ dilectionis et in auspiciam celestium gratiarum, tum Vobis omnibus, tum Editori vestrarum lucubrationum qui suæ filialis venerationis testimonium vestro conjunxit, peramanter in Domino impertivit.

Gratum mihi est hæc Tibi, Dñe Obm̄e, ex Pontificiis mandatis significare, ac simul sinceræ meæ existimationis sensus Tibi profiteri, quibus sum ex animo Tui, admodum Rde Dñe Obm̄e,

Devotus famulus,

CAROLUS NOCELLA,
SSm̄i Dñi ab epistolis latinis.

Romæ, die 3 Septembris An. 1879.

TRADUCTION

*Au très révérend et très considéré Monsieur JULES CORBLET,
Directeur du Recueil périodique intitulé Revue de l'Art
chrétien, à Versailles.*

TRÈS RÉVÉREND ET TRÈS CONSIDÉRÉ MONSIEUR,

Sa Sainteté Notre Seigneur Léon XIII a accueilli l'hommage des volumes rédigés par vous et par d'autres illustres écrivains, sous le titre de *Revue de l'Art chrétien*, et en même temps d'un autre ouvrage publié par vous, intitulé *Hagiographie du diocèse d'Amiens*.

Dans cet hommage fait en votre nom et au nom de vos collaborateurs, Sa Sainteté, ayant reconnu un sincère témoignage de votre dévouement au Vicaire de Jésus-Christ et au Saint-Siège Apostolique et ayant vu par votre lettre que le but de vos études à tous est de servir utilement la cause de la religion et de la science, en mettant en lumière les monuments insignes de l'art chrétien, a loué avec empressement votre piété et votre zèle éminent, en faisant des vœux pour que des fruits abondants couronnent heureusement vos travaux.

Bien qu'il n'ait pas encore été permis à notre Bienheureux Père, à cause de la multitude des occupations qui lui incombent, de prendre connaissance des volumes par vous offerts, il répond aux témoignages de votre piété filiale par la manifestation de son affection paternelle et désire vous attester à tous, par mon ministère, sa gratitude pour le présent que vous lui avez envoyé. Enfin, accueillant vos demandes, il a accordé bien affectueusement dans le Seigneur, comme gage

de son amour pontifical et comme présage des grâces célestes, tant à vous tous qu'à l'Éditeur de vos publications qui s'est associé à vos sentiments de filiale vénération, la Bénédiction Apostolique.

Ce m'est une chose agréable, très considéré Monsieur, de vous transmettre cette réponse par l'ordre du Souverain Pontife et de vous exprimer en même temps les sentiments de sincère estime avec lesquels je suis, très révérend et très considéré Monsieur,

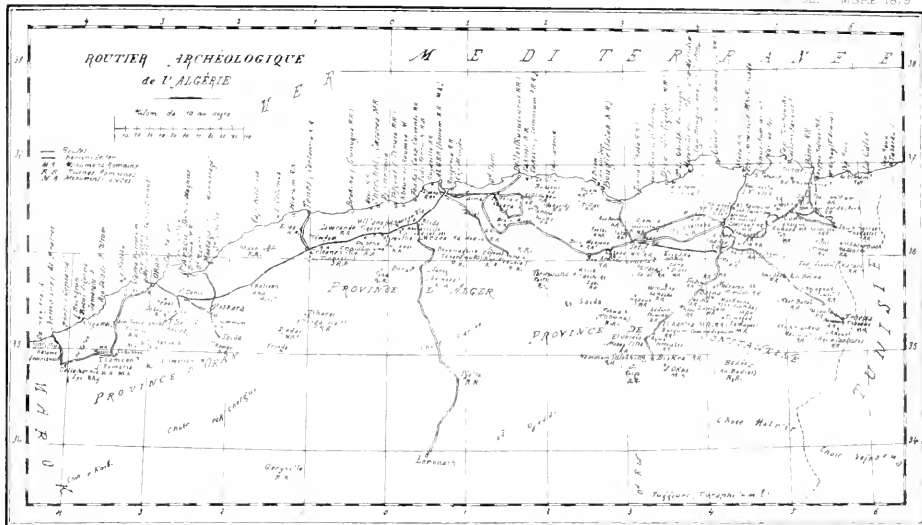
Votre dévoué serviteur,

CHARLES NOCELLA,

Secrétaire de Sa Sainteté pour les lettres latines.

Rome, 3 Septembre 1879.





Pl. I. — R. 1879

LES
MONUMENTS HISTORIQUES
DE L'ALGÉRIE

DEUXIÈME ÉTUDE ¹

LE ROUTIER ARCHÉOLOGIQUE DE L'ALGÉRIE

(PREMIER ARTICLE)

Si le lecteur de la Revue de l'Art chrétien veut bien se rappeler la notice que nous avons consacrée, en 1877, aux édifices classés comme monuments historiques dans les trois provinces de notre belle colonie africaine, il ne sera pas étonné si, aujourd'hui, tenant notre promesse, nous revenons sur le même sujet, en étudiant cette fois les monuments et les ruines (NON CLASSÉS) des dominations romaine et arabe, qui jalonnent les routes actuelles de l'Algérie.

L. P.

Sous la colonnade du Louvre, parallèlement au Musée Égyptien, dans un couloir long, étroit, élevé de plafond et éclairé par de hautes fenêtres, le public était admis naguère à visiter le MUSÉE ALGÉRIEN, fermé aujourd'hui, nous ne savons pourquoi.

¹ Voir II^e série, t. XXI, 1877, Avril-Juin, p. 324.

L'inventaire de ce Musée donne des inscriptions votives monumentales ou tumulaires, celles, entre autres, si intéressantes pour la géographie comparée de l'Afrique, de *Rusicada* (Philippeville), dédiée à Vénus :

GENIO COLONIAE
VENERIAE RVSICADIS
AVG. SACR...

et de Saldæ (Bougie) :

COL IVL AVG SALDANT.....

puis des inscriptions arabes et turques en caractères koufiques et neskris, provenant de M'chahed ou pierres tombales de pachas ; des fragments de colonnes, de chapiteaux et de statues ; un buste de Juba II, roi de Mauritanie, dont le profil rappelle celui de ses médailles ; un charmant bas-relief, fragment d'une représentation de panathénées ; des lampes en bronze ; des moulins à bras en granit, et, comme joyau de ce Musée, le *Triomphe d'Amphîtrite* que représente la mosaïque rapportée du Bardo de Constantine ; la pureté du dessin et l'éclat des couleurs de ce chef-d'œuvre ne sauraient être surpassés par le dessin et les couleurs des mosaïstes modernes.

Le Musée Algérien du Louvre, qui n'a aucune raison d'être, puisque nous possédons l'Algérie, et dont les inccriptions, fragments de statues, etc. figureraient mieux dans les villes d'où on les a tirés à grands frais, a été créé à la suite d'explorations faites par une Commission scientifique. Cette Commission, instituée par les Ministres de la Guerre et de l'Instruction publique, fonctionna activement de 1838 à 1842, c'est-à-dire à une époque où notre armée, conquérant l'Algérie pied à pied, n'allait pas au-delà de Bône, de Constantine, de Setif, de Bougie, de Médéa et du lac salé, au-dessus d'Oran.

Tebessa, Lambèse, Tubuna, Auzia (Aumale) et leur banlieue, si riches en monuments romains, étaient autant de villes inconnues. On savait bien quelques-uns de leurs noms, mais par les itinéraires fautifs ou incomplets d'Antonin, de Ptolémée et de Peutinger.

De Tlemcen, la ville des Beni-Zeiyan, à peine entrevue en 1836, et occupée définitivement en 1842, de Tlemcen où les architectes de l'Alhambra avaient élevé quelques mosquées, un rapport officiel,

rédigé par un topographe, fort peu artiste, affirmait que : « ... rien, dans ses monuments, ne rappelait aujourd'hui son antique splendeur...¹ »

Les travaux publiés par la Commission, et nous ne parlerons ici que de ceux de MM. Ravoisié² et de De La Marre³, font regretter l'inopportunité de la création de la Commission scientifique, alors que l'Algérie n'était pas ouverte comme aujourd'hui. Les lacunes laissées dans ces travaux furent comblées plus tard par des savants de bonne volonté, dans l'*Annuaire de Constantine*⁴ et la *Revue africaine*⁵, répertoires des découvertes archéologiques en Algérie.

Dès 1849, le colonel de la Légion étrangère Carbuccia, mort général à Gallipoli, utilisant le savoir et le bon vouloir de son corps d'officiers, put adresser à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres un ensemble de mémoires sur l'occupation romaine dans le cercle de Batna, accompagnés d'un immense atlas de cartes et de plans, coupes et élévations des monuments décrits. Atlas et mémoires, déposés aux Archives de l'Institut, valurent au colonel Carbuccia la grande médaille d'or accordée annuellement aux meilleurs travaux sur les Antiquités nationales.

Plus tard, de 1852 à 1858, pendant que M. de Slane rétablissait le texte arabe de l'*Histoire des Berbères d'Ibn-Khaldoun*, dont il donnait une traduction⁶, M. Léon Renier publiait, en 1857, tous les documents épigraphiques qu'il avait recueillis dans son voyage en Algérie, sur place ou par communication⁷.

¹ *Tableau de la situation des Établissements français dans l'Algérie* en 1838 et 1839. Paris, Imp. Roy., 1839; 2^e partie, p. 287.

² *L'Algérie monumentale*, par Ravoisié, grand in-folio avec gravures. Paris, Firmin-Didot, en cours de publication.

³ *L'Archéologie de l'Algérie*, par le Com^t De La Marre, in-4^o avec gravures. Paris, Imp. Nation., 1850.

⁴ *Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine*, in-8^o. Constantine, chez Arnolet, paraissant tous les ans depuis 1853.

⁵ *La Revue africaine*, paraissant tous les deux mois depuis 1856, par cahier in-8^o. Alger, chez Jourdan.

⁶ *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes*, par Ibn-Khaldoun, texte arabe, 2 vol. in-4^o. Alger, Imp. du Gouvernement. — La même, traduite par M. de Slane, 4 vol. in-8^o. Alger, Imp. du Gouvernement.

⁷ *Inscriptions romaines de l'Algérie*, par Léon Renier, grand in-4^o. Paris, Gide et Baudry, 1857.

Enfin les monuments arabes de Tlemcen, d'El-Eubbad et de Mansoura dont M. Ch. Brosselard donnait une si intéressante monographie ¹, étaient mesurés, dessinés et photographiés par les architectes MM. Viala de Sorbier, Magnier et Lefèvre. Dans ces derniers temps, M. E. Duthoit, architecte d'Amiens, chargé d'une mission scientifique en Algérie, visitait principalement Tlemcen et faisait des monuments de cette ville l'objet d'un rapport au Ministre de l'Instruction publique ².

Nous avons indiqué les principales sources auxquelles on pourra puiser utilement pour les études archéologiques sur l'Algérie, et, si nous venons compléter la notice que nous avons donnée dans cette *Revue*, sur les monuments historiques des Romains de la Numidie et de la Mauritanie et des dynasties arabes et berbères du Maghreb, c'est que nos voyages et nos études, du littoral au Sahara, pendant près de dix ans, nous ont permis de dresser le dénombrement des richesses monumentales que personne n'a publié encore.

C'est toujours de l'Est à l'Ouest que nous conduirons nos lecteurs en Algérie, en rayonnant des centres principaux aux localités moins importantes.

PROVINCE DE CONSTANTINE

PHILIPPEVILLE, *Rusicade*, dont l'histoire parle peu, a dû cependant tenir un rang important dans la Province numidienne, comme l'attestent encore l'étendue et la magnificence de ses ruines. Nous parlerons pour mémoire de l'*amphithéâtre* situé au S.-E. de la ville, complètement disparu en 1845, et dont les pierres servirent en grande partie, en 1839, à l'édification de Philippeville et à la construction du rempart crénelé qui devait mettre les nouveaux colons à l'abri d'un coup de main de la part des indigènes.

Nous signalerons près du fort d'Orléans, non loin du THÉÂTRE, sur la partie S.-O. du Bou-Iala d'immenses citernes, fort bien restau-

¹ *Les Inscriptions arabes de Tlemcen*, par Ch. Brosselard, *Revue Africaine*, nos 14 à 27.

² *Archives des missions scientifiques et littéraires*, troisième série, tome I, deuxième livraison, p. 305 à 326.

rées ; sur la place Corneille, des *colonnes*, des *chapiteaux corinthiens* et des *frises* dont les dimensions énormes font supposer avec raison que ces débris appartenaient, suivant feu M. Roger, conservateur du musée, à un TEMPLE dédié à Bellone ; dans la maison Nobelli, près de la porte de Stora, une MOSAÏQUE qui rappelle par le sujet et l'exécution celle du Musée algérien : Amphitrite entourée de poissons aux vives couleurs. La propriété Becker, à 1 kil. S. de Philippeville, renferme également une fort belle MOSAÏQUE décorant le plancher de la salle de bain d'une ancienne villa. LE MUSÉE archéologique installé dans l'ancien *théâtre romain*¹, renferme des statues, celle entre autres de l'empereur Adrien, des bustes, un scaphium ou cadran en marbre blanc, divers fragments d'architecture et des épigraphes, inscriptions votives ou funéraires. Nous avons donné une partie de l'inscription sur laquelle on lit le nom romain de Philippeville. Pourquoi les pierres épigraphiques qui rappellent les anciens noms des villes, des colonies, des camps et des forteresses ne sont-elles pas scellés, dans les cités modernes, sur les parois des salles d'honneur, des mairies, des préfectures ou des bordjs ? Là est leur véritable place et non dans de lointains musées où elles n'offrent aucun intérêt, et non en plein air où elles s'effritent sous l'action corrosive de la pluie, du froid ou de l'extrême chaleur !

À 5 kil. O. de Philippeville, adossé à la montagne, s'élève le joli bourg de Stora qui fut le port de Rusicade et naguère encore celui de Philippeville. Une immense VOUTE romaine au fond de laquelle coule une fontaine, borde la route qui surplombe la mer. De belles CITERNES, romaines également, sises à mi-côte, à l'O., sont alimentées par l'oued-Cheddi dont les eaux sont amenées au moyen d'un TUNNEL trouvé et restauré par le Génie militaire.

À 8 kil. E. de Philippeville, au Djebel-Filfila, existent des CARRIÈRES de marbre blanc statuaire exploitées autrefois par les Romains.

De Philippeville à Constantine, par le chemin de fer, on rencontre à 27 kil., le village de Robertville près de la voie romaine et des ruines de *Villa-Sele* (?) ; — à 80 kil., le Hamma, *Azimacia*, ancienne station balnéaire.

¹ Classé dans les monuments historiques. V. cette *Revue*, t. XXI, p. 325.

A 85 kil. CONSTANTINE, *Cirta*, *rocher* en langue numidique, tour à tour capitale de Syphax, de Massinissa, de Micipsa, d'Adherbal et de Juba-le-Jeune, érigée en colonie par Jules César, s'appela *Cirta Julia*; ruinée en 311, dans la guerre de Maxime contre Alexandre, rétablie en 313 par Flavius Constantinus, elle prit le nom de Constantina. Bélisaire la trouva encore debout alors que les Vandales avaient envahi l'Afrique. C'était toujours la ville dont Salluste disait : « *Neque propter naturam loci, Cirtam armis expugnare poterat Jugurtha.* »

Constantine ne fut pas toujours isolée sur son rocher; Koudiat-Ati, au S.-O., et Mansoura au S.-E. en formaient les quartiers extérieurs. C'est à Mansoura que Peyssonel a vu un *arc de triomphe* dont il a fait la description suivante : « Trois grandes portes le forment : celle du milieu a environ 25 pieds de large; les autres sont proportionnées, mais plus petites. On n'y voit ni bas-reliefs ni inscriptions. Quelle que soit l'origine de ce monument, on est porté à croire qu'il occupait l'extrémité d'un *hippodrome* parallèle à l'encaissement du Roumel, et bordé par une muraille qui soutenait les terres de l'étage supérieur. L'ignorance des Musulmans, trop souvent prise pour de l'imagination, avait doté l'arc de triomphe du nom de *Kasr-et-Ghoula*, le château de la fée malfaisante ¹. » Les travaux de terrassements faits dans l'enceinte et au-delà de l'hippodrome pour la construction de la gare du chemin de fer, ont amené la découverte de pierres de taille, corniches, chapiteaux, fûts de colonnes, pilastres, bornes semi-cylindriques et gradins provenant sans doute de la *spina*, long mur divisant l'arène en deux parties égales pour les courses des biges et des quadriges. Quant au portique, Salah-Bey le fit démolir pour la restauration du pont romain reliant Mansoura à la pointe E. de Constantine. Shaw, venu après Peyssonel signale les ruines qu'il vit sur le plateau de Mansoura ².

Shaw décrivait ainsi Koudiat-Ati : « La langue de terre au S.-O., près de laquelle se trouve la principale porte de la ville, a environ

¹ *Voyages dans les Régions d'Alger et de Tunis en 1724 et 1725*, par Peyssonel, etc., 2 vol. in-8°. Paris, Gide, 1838. Voir tome I.

² *Voyages dans plusieurs provinces de la Barbarie*, etc., par Shaw, trad. de l'Anglais, 2 vol. in-4°. La Haye, 1743. Voir tome II.

cinquante toises de large et est entièrement couverte de débris renversés, de citernes et autres ruines, qui se prolongent jusqu'à la rivière et s'étendent ensuite parallèlement à la vallée. »

Si Mansoura avait son hippodrome, Koudiat-Ati possédait un *Amphithéâtre* que les Arabes désignaient, avant sa destruction, sous le nom de *Fondouk-er-Roum*, caravansérail des chrétiens. Un *piédestal* sur lequel on lit *amphitheatri*, transporté au square de la porte Valée, est tout ce qui reste du monument.

Koudiat-Ati est redevenu, sous les Français, une annexe importante de Constantine, comprenant deux faubourgs, celui de Saint-Jean à l'O., et celui de Saint-Antoine, au N. et à l'E. Tous deux sont reliés au S. par la rue Rohault-de-Fleury dont le percement a mis à jour des inscriptions et des fragments de mosaïques.

Au bas de Mansoura, en remontant l'oued Bou-Merzoug qui se jette dans le Roumel, à Sidi-Rached pointe S. de Constantine, on rencontre l'INSCRIPTION DES MARTYRS ¹, puis le Bardo d'où vient la MOSAÏQUE du Musée Algérien et enfin l'AQUEDUC ².

Avant d'entrer dans Constantine, nous nous arrêterons devant le pont et le tombeau de Præcilius.

LE PONT, en arabe *El Kantra*. — Des cinq ponts jetés sur le ravin du Roumel de l'E. au S., quatre dont on voit encore les amorces, furent démolis en 704 de l'Hégire (1304 de J.-C.), par Ben-el-Emir, Kaïd de Constantine, quand il se révolta contre Khaled, souverain de Bougie. Le seul, en partie debout aujourd'hui, qui relie Constantine à Mansoura et à Sidi-M'cid, avait une hauteur totale de 103 mètres au-dessus du niveau des eaux du Roumel, y compris le pont naturel haut de 41 mètres et dont la clef de voûte avait une épaisseur *minima* de 16 mètres. Ainsi posé sur cette voûte naturelle, le pont présentait deux rangées d'arches superposées. On reconnaît aisément les restes de l'ouvrage primitif, et l'ancien travail romain est facile à retracer. Il se composait à l'étage inférieur de deux piles, de deux arches et de deux demi-arceaux s'appuyant d'un côté sur les piles, de l'autre sur le rocher; l'étage supérieur était formé de six arches. On retrouve encore comme appartenant

¹ V. t. XXI, p. 326.

² V. t. XXI, p. 325.

à ces premières constructions presque tout l'étage inférieur, et, à l'étage supérieur, la culée de gauche, la dernière pile de droite et la culée de la même rive. Quant aux sculptures placées entre les deux principales arches, elles ont été fort mal décrites par Shaw. Les deux éléphants se faisant face sont d'un travail très grossier, qui semble appartenir à une époque fort reculée ; l'autre pierre sculptée qui, comme la précédente semble avoir été encastrée dans le pilier, par un caprice de l'architecte, représente une femme vêtue si légèrement, qu'il est facile de deviner sous les draperies le modelé de son corps. Vers l'année 1793, ce pont avait été reconstruit dans sa partie supérieure par Salah-Bey, sous la direction de Don Bartolomeo, architecte de Mahon. Le 18 mars 1857, une des piles supérieures d'El-Kantra, la plus rapprochée des murs, s'étant écroulée, entraîna dans sa chute les deux arceaux qu'elle supportait, ainsi que 22 mètres de la conduite d'eau qui alimentait la ville. Cet accident obligea à démolir la plus grande partie du pont et on y procéda à coups de canon. En démolissant la partie supérieure de la culée de droite, on mit à jour deux blocs dont les fragments d'inscription pouvaient faire penser que le pont avait été construit de l'an 138 à 161 après J.-C., sous le règne d'Antonin-le-Pieux. Mais M. Cherbonneau suppose que ces deux pierres faisaient partie de l'arc de triomphe élevé à Mansoura et détruit par Salah-Bey, pour la reconstruction d'El-Kantra ¹. Un pont en fer d'une seule arche, a été construit par M. de Lannoy, ingénieur en chef du département de Constantine ; jeté hardiment sur le gouffre du Roumel, il donne, comme l'ancien, entrée, du côté S. E. de la ville, à la nouvelle rue Nationale ².

LE TOMBEAU DE PRÆCILIVS. Un sentier entre la ville et la route de Philippeville, conduit, vers l'O., au pied du *Bordj-et-Açous*, ancienne TOUR BYSANTINE ; près de là est le tombeau de l'orfèvre Præcilivus. La découverte de ce tombeau est due à des fouilles dirigées à l'endroit où l'on supposait qu'avaient dû jaillir les eaux thermales alimentant

¹ *Annuaire de Constantine*, Les monuments romains de Constantine, par Cherbonneau, année 1858.

² *Voyages dans la Barbarie*, par Shaw, t. II. — *L'Algérie monumentale*, par Ravoisic, premiers fascicules. — *Journal de l'expédition des Portes de fer*, par le duc d'Orléans, in 4^o avec gravures d'après Raffet. Paris, Imp. Roy., 1844.

un bain public fréquenté jusqu'en 1797, et supprimé par Hadj-Moustafa-English-Bey. Le caveau qui renfermait le tombeau était couronné par une terrasse à laquelle on arrivait au moyen d'un escalier extérieur et tournant : l'intérieur était décoré de peintures à fresques et de mosaïques. Sur un sarcophage renfermant, quand on l'a ouvert, un squelette complet, une inscription en vers latins relatait que le mort, nommé Præcilius, avait vécu 100 ans, après avoir mené une existence joyeuse avec ses amis, agréable et sainte avec sa femme ¹.

Entrant maintenant dans Constantine, nous nous dirigerons vers la Kasba située à la pointe N. de la ville et surplombant le vertigineux ravin du Roumel. La Kasba dont les Romains avaient fait leur capitolé et leur citadelle, renferme toujours les CITERNES qu'ils y ont construites. Ces citernes étaient alimentées par les eaux du djebel Ouach, élevé de 1300 mètr. au-dessus du niveau de la mer, à 12 kil. N. E. de Constantine. Ces eaux arrivaient dans un château-d'eau à Mansoura, et s'écoulaient ensuite par un immense siphon jusqu'à l'aqueduc dont une *pile* est encore visible sur les rochers inférieurs du ravin. D'autres citernes, à Koudiat-Ali, alimentées par les eaux du Bou-Merzoug, étaient distribuées dans les fontaines de Constantine par des conduits en terre cuite. Les débris de ces conduits, retrouvés jusqu'à ce jour dans les travaux de voirie, accusent quatre provenances distinctes signalées par les ethniques des lieux de fabrication :

TIDITNI : Tidditani, aujourd'hui *Khaneg*.

VZELITAN : Uselitani, aujourd'hui *Oudjel*,

AVZVRENSIS ; Audurus, sur la route de Bône?

GEMELLENSIS ; Gemellæ, sur le territoire de Lambèse à Setif.

Le Génie militaire a fait encastrier dans les murs de la Kasba, regardant la rue Damrémont, des inscriptions qui, au nombre de plus de vingt, offrent un grand intérêt pour la science épigraphique. L'une d'elles, par exemple, qui date du règne d'Alexandre Sévère, est une dédicace faite par la république des Cirtensiens,

RESPUBLICA CIRTENSIVM,

¹ *Annuaire de Constantine*, Le tombeau de Præcilius, par F. Bache, années 1856-1857.

à son patron Publius Julius Junianus Martialianus ; une autre est dédiée à Titus Cæsernius, patron des quatre colonies.

PATRONO QVATVOR COLONIARVM ;

les quatre colonies dont il est ici question sont les *Coloniæ Cirtenses*, groupe politique composé de *Cirta*, Constantine ; de *Rusicade*, Philippeville ; de *Mileu*, Mila ; de *Chullu*, Collo, dont les citoyens étaient généralement inscrits sur les rôles de la tribu Quirina ¹.

Plus bas que la Kasba, à l'intersection des rues de France et des Cigognes, et, dans le nivellement de cette dernière, on a mis à jour les BAINS de Caius Arrius Pacatus. Un dé d'autel, en calcaire bleuâtre, trouvé à l'entrée de l'établissement, porte l'inscription suivante :

C. ARRIVS PACA
TVS BALNEVM
PACATIANVM
SIBI. MENS. XIV.

La famille *Arria* est connue, dans la Numidie, par les épigraphes relevées à Cirta, à Kef-Tazerout, à Tamugas et à Aïn-el-Bey.

C'est dans la rue Combes, au coin de la rue Cahoreau qu'était situé le TÉTRASTYLE offert et dédié, dit l'inscription, par C. Julius, surnommé Potitus, monument formé de quatre arcades. Ce monument a disparu dans l'ouverture de la rue Nationale. En perçant la rue Cahoreau et en démolissant une mesure mauresque, on exhuma un TEMPLE GREC qui tournait son frontispice vers les deux principales arcades du tétrastyle, ainsi qu'un large *parvis* d'où les fidèles assistaient aux sacrifices. De nouvelles fouilles amenèrent bientôt la découverte d'une mosaïque, d'une frise, de deux lions, d'une inscription latine, d'une tête érénolée, Cirta ? et d'un mascarón, tête gigantesque de Jupiter.

Lors du percement de la rue Nationale, qui conduit de la place Valée à la porte d'El-Kantra et traversant Constantine de l'O. à l'E.,

¹ Voir pour ces inscriptions, les précédentes et les suivantes, *Les Inscriptions romaines de l'Algérie*, par M. Léon Renier.

on a trouvé dans les fouilles de la maison Hamouda une STATUE de Bacchus.

Les documents épigraphiques, les fragments d'architecture et de sculpture auxquels viennent se joindre des collections particulières assez importantes, soit par dons, échanges ou acquisitions, forment le noyau d'un MUSÉE partagé en deux sections : l'une à la mairie, l'autre dans la partie N.-O. du square Valée.

Les collections de la mairie comprennent des poteries : pots, seaux, lampes ; des bronzes : lampes, fibules, boucles, bracelets, miroirs, clous, clefs, statuettes, celle, entre autres, d'une *Victoire ailée*, haute de 23 centim., un vrai chef-d'œuvre ; des bijoux en or : bagues, bracelets, épingles ; des pierres gravées et enfin plus de 3000 médailles dont 500 en argent, toutes à fleurs de coin.

Les collections du square Valée se divisent en poteries telles que amphores, tuiles, tuyaux ; en débris nombreux de sculpture et d'architecture et surtout en monuments épigraphiques qui se subdivisent en inscriptions puniques, romaines et arabes.

Nous n'avons, jusqu'à présent, donné que le texte ou partie du texte des inscriptions relatives aux anciens noms de localités, si intéressantes pour les études de géographie comparée ; cependant, nous signalerons parmi les inscriptions tumulaires du square Valée, les suivantes, à cause du grand âge où sont arrivées les personnes qu'on y mentionne.

D. M.
 VMBRIA MATRONICA

 V. A. CXV
 H. S. E.
 O. T. B. Q.

D. M.
 C. IVLIVS
 PACATVS
 V. A.
 CXX.

On peut lire le nom de *Cirta* sur les murs de la Kasba ; on lira, au square, celui de Constantine :

..... ORDO FELICIS
 COLONIAE CONSTANTI
 NAE PROVINCIA NVMI
 DIA.....

Sur un pied-droit de la jolie porte arabe S.-O. d'*Ed-Djebia*, de la piscine, on lit deux inscriptions latine et grecque.

Environs de Constantine. KHRENEG. A 24 kil. N.-O. de Constantine, à l'entrée d'une coupure ou gorge, *Khreneg*, qui rappelle celle du Roumel et qui donne passage à l'oued-Smendou, sur le banc d'un roc qui couronne la rive droite, s'élevaient jadis les murs d'une petite ville protégée, presque de tous les côtés, par d'infranchissables escarpements. MM. de Creuly et Léon Renier, qui ont visité Khreneg, ont publié de cette localité plusieurs documents épigraphiques dont le plus curieux lui restitue son ancien nom de *Tiddi*.

IVLIAE. AUG. MATRI
 CASTROR. CONJVGI
 IMP. CAES. DIVI. M. ANTO
 NINI.....
 RES PVB
 TIDDITANOR
 D. D.

Dans la nécropole de *Tiddis*, en face et à 300 mèt. N.-E. de Khreneg, on a compté jusqu'à présent, six centenaires : trois femmes, *Burososa*, *Januaria* et *Porcia Maximina*, qui ont vécu chacune cent ans, et trois hommes, *Sittius Januarius*, qui a vécu cent ans, *Quintus Julius*, qui a vécu cent un ans, et enfin *Ælius*, qui a vécu cent cinq ans !

Le MONUMENT DES LOLLIIUS est situé à 4 kil. de Khreneg, sur la rive droite de l'oued-Smendou. Ce monument qui a la forme d'un cylindre relevé par un soubassement et une corniche surmontée d'une assise formant attique, couronne le sommet d'un massif dont les pentes descendent à l'oued-Smendou ; il frappe, tout d'abord, par l'harmonie de ses proportions dont les détails rappellent, d'une façon curieuse, notre système métrique. Les gradins ont juste un mètre de largeur ; c'était aussi la mesure de l'assise supérieure aujourd'hui déplacée ; la hauteur des gradins est de six décim. L'élévation totale du monument est de 5 mèt. et demi ; le diamètre est de dix. L'assise supérieure porte quatre inscriptions ; celle de l'E. est la mieux conservée ; elle rappelle qu'un Quintus Lollius Urbicus, personnage

important du temps d'Adrien, a élevé ce cénotaphe à cinq membres de sa famille, son père, sa mère, ses deux frères et son oncle. Le nom de Lollius se retrouve à Khreneg et à Constantine. Tel qu'il est, le monument des Lollius, par son importance architecturale, sa conservation, l'intérêt qui s'attache au nom de son fondateur mérite de prendre place en Algérie, parmi les *Monuments historiques*, après le *Kbour-er-Roumia*, entre Koléa et Cherchel, et le *Medracen*, entre Constantine et Batna¹.

Oudjel, à 27 kil. N.-O. de Constantine, la région du *Djebel-Chettaba*, à 2 kil. S.-O., *Aïn-el-Bey*, à 15 kil. S., sont couvertes de ruines parmi lesquelles les pierres épigraphiques sont des plus importantes pour la géographie romaine.

A OUDJEL, M. le colonel de Neveu a découvert une inscription, dédicace à Caracalla, quinzième année de son règne, 212 de J.-C., par les Uzelitains :

IMP. CAES.....

RES PVB. VZELITANORVM.

La ressemblance du nom arabe d'Oudjel avec celui d'Uzel ou Uzelis est des plus frappantes. Les Uzelitains, comme les gens de Tiddis, fabriquaient, ainsi qu'on l'a vu plus haut, des ouvrages en terre cuite. Une partie des conduites de Cirta, construites en tuyaux, portaient leur marque.

La région du CHETTABA, près de la route de Constantine à Setif, a été habitée sous la domination romaine par des populations dont on voit encore sur le sol de nombreux établissements depuis *Sakiet-er-Roum*, le canal des Romains, jusqu'à la *fontaine* des Oulad-Rahmoun, laquelle a perpétué le nom ancien de la localité dans celui d'Ain Fououa, en latin *Phua*. La région du Chettaba se divisait en deux circonscriptions territoriales : l'une qui vivait sous la protection du château d'Arsacal, *Castellum Arsacalitanum*, vers le S.-E. de la montagne.

..... EX

CONSENSV

ORDINIS. CAS

¹ V. t. XXI, p. 327 et 336.

TELLI. ARSA

CALITANI

.....

Une série de ruines appartenant à d'anciens bourgs importants qui ont eu jadis leurs conseils municipaux, leurs temples, leurs églises, des forteresses et des arcs de triomphe, conduit à *R'ar-el-Zemma*, la grotte des inscriptions ; M. Cherbonneau en a relevé vingt-trois dont celle-ci :

GDAS

L. NON.

FELICE

MAG. PHUENS

Au Génie protecteur de la famille impériale (Genio domus augustæ sacrum) Lucius Nonus Félix étant maire de Phuensium.

Nous ne saurions passer sous silence les trois inscriptions suivantes, découvertes à *Aïn-Kerma*, la fontaine du figuier, au bas de *R'ar-ez-Zemma*, à 6 kil. S. d'Ain-Fououa :

D. M.	D. M.	D. M.
M. IVLIVS	IVLIA	M. CASSIVS
ABAEVS	GAETVLA	CRACILIS. VETE
V. A. CXXXI	V. A. CXXV.	RANVS. V. A. CXX
H. S. E.	H. S. E.	H. S. E.

Voilà certainement la meilleure attestation de la salubrité du climat d'Aïn-Kerma, ancien poste romain, auprès duquel s'étaient groupés quelques établissements agricoles.

AIN-EL-BEY, sur l'ancienne route de Constantine à Batna, a vu succéder aux ruines que nous avons visitées en 1847, dans un de nos voyages au Sahara, un pénitencier pour les indigènes. Aïn-el-Bey est sur l'emplacement de *Saddar*, première étape de Cirta à Lambèse, ainsi qu'il résulte d'une inscription découverte en cet endroit par M. Cherbonneau :

.... RESP. SADDARITANORVM....

Saddar n'avait rien à envier à Khreneg et au Chettaba pour la longévité de certains de ses habitants. Voici trois hommes qui ont

vécu : *Sextus Arrius*, 115 ans ; *C. Secundinus*, 120 ans ; *Quintus Cominius*, 125 ans ; et deux femmes : *Seia Rogata*, 101 ans, et *Lucia Marula*, 132 ans ¹.

A 4 kil. S. d'Ain-el-Bey, au pied N. du djebel-Sedjar, la colonisation romaine a saisi de nombreux vestiges de la bourgade et de la nécropole de *Sufevar*. On lit sur une inscription, toujours précieuse pour la géographie comparée :

PRO SALVTE
..... RES
PVBLICA CASTELLI SVFEVA
RITANI.....

De Constantine à Bône, direction E.-N.— A 2 kil. N.-O. du Kroub et 19 kil. E. de Constantine, sur la rive droite de l'oued Bou-Merzoug, près du petit village de Fornier, on rencontre les ruines d'un monument romain, connu sous le nom de SOMA, tour ou minaret en arabe. Ce monument tumulaire ou commémoratif, peut-être les deux à la fois ? et dont il ne reste debout qu'une base carrée, a été mesuré et dessiné par M. Ravoisié. M. Berbrugger en parle le premier, dans une relation de l'expédition sur Constantine en 1836 ².

A gauche de la route, avant Ras-el-Akba, les grottes ou cavernes du DJEBEL TAIA, donnent à l'épigraphiste nombre d'*inscriptions votives et tumulaires*.

Entre Ras-el-Akba et le Djebel-Sada, 68 kil. E., les ruines d'ANNOUNA *Thibili*, couvrent la croupe d'un mamelon à pentes raides, enserré à l'E, par l'oued-Cher et au N.-O. par l'oued-Announa. Les plus remarquables de ces ruines sont un ARC DE TRIOMPHE³ ; au N.-O. de cet arc, un *espace rectangulaire* de 30 mètr. sur 20, avec des murs de 0,80 ; à l'extrémité N. du plateau, au bord du fossé naturel qui le termine, des parties restantes des murs de la ville, sur lesquelles sont sculptées d'immondes figures ; vers le S., une PORTE de ville et

¹ Consulter *Les Inscriptions romaines de l'Algérie*, de M. Léon Renier, pour leur texte complet.

² *L'Algérie*, par A. Berbrugger, 3 vol. in-folio, avec figures. Paris, Delahaye, 1842 à 1845. Voir le premier volume.

³ V. t. XXI, p. 331.

des bas-reliefs ; en tournant vers l'O., des *mosaïques*, des *fûts*, des *chapiteaux* de 1 mèt. ; plus à l'O. des *inscriptions* tumulaires et une autre *porte* de ville ; enfin sur le plateau S.-O., l'ÉGLISE dont les traces font encore voir la disposition : mesurant 42 mèt. 30 c. sur 15 mèt. 30 c. ; elle était divisée en trois nefs ; celle du milieu était terminée par une abside de 4 mèt. 90 c. d'ouverture. Thibili, nom ancien d'Announa, longtemps ignoré, a été retrouvé par M. le général de Creuly sur l'inscription suivante dans les fouilles qu'il fit faire au mois de mai 1856 ¹.

FAVSTINAE.

.

THIBILITA

NI.

Cette Faustine est la femme de César Antonin. Les ruines d'Announa ont été décrites par Peyssonel, Falbe et Temple, Berbrugger, de La Marre, Ravoisié et le général de Creuly.

GUELMA, à 100 kil. E. de Constantine, n'a jamais été, comme on l'a prétendu, sur l'emplacement de Suthul, la forteresse de Jugurtha. Guelma, telle que les Français la trouvèrent à la fin de 1836, était bâtie avec des matériaux provenant de l'ancienne Kalama, nommée pour la première fois par saint Augustin ; mais l'emplacement qu'elle occupe n'était pas celui sur lequel fut jadis construite la véritable cité romaine. Celle-ci était devenue la proie des Maures révoltés ou des Vandales. Ses habitants se construisirent une forteresse imposante à côté de l'ancienne Kalama dont ils employèrent une partie des matériaux. Mais, en 1836, le rempart de la seconde Kalama était renversé sur tout son pourtour, d'une manière irrégulière autant par la main des hommes que par les tremblements de terre. Le THÉÂTRE et les THERMES de Kalama sont mentionnés dans les *Monuments historiques de l'Algérie* ². Le MUSÉE de la ville française, installé à droite de la place de l'église, dans un fort joli jardin, renferme des statues, des tombeaux, des autels, des inscriptions qui ont été recueillis par le Génie militaire. Ce Musée serait

¹ *Annuaire de Constantine*, vol. de l'année 1857.

² V. t. XXI, p. 331.

plus important depuis longtemps, si Guelma n'avait pas été bâti par des constructeurs pleins de dédain pour les objets d'art et pour les reliques des temps passés.

Voici parmi les nombreuses inscriptions trouvées à Guelma, une de celles qui figurent sur un monument élevé, au moyen d'une souscription, à Quintus Domitius Victor, patron de Kalama.

Q. DOMITIO. Q. F.

QVIR. VICTORI

.....

KALAMENSES

PATRONO

AERE. CONLATO.

HAMMAM-MESKHRROUTIN, le bain des Maudits, à 16 kil. N.-O. de Guelma, les *Aquæ Tibilitinæ* dont l'efficacité était connue des Romains. Ces thermes ont laissé des vestiges à différents endroits du plateau. Quelques piscines ont surtout résisté à l'action destructive des temps et des révolutions. L'une d'elles n'a pas moins de 55 mètr. de long; mais la hauteur où elle est placée n'a pas permis de l'utiliser, les eaux ayant baissé de niveau depuis des siècles, et ne sortant de terre qu'à un point de beaucoup inférieur. Les autres piscines, plus petites, mais situées au-dessous des sources actuelles, ont repris leur ancienne destination. Sans nous occuper ici des thermes d'Hamмам-Meskhroutin, nous dirons cependant que sourdant de six endroits principaux, elles donnent par heure plus de 100,000 litres d'eau dont la température varie de 78^o,25 à 90^o.

A OUM-GUERRIGCHE, 40 kil. S.-O. de Guelma, en remontant l'oued-Cherf, au pied N. du djebel-el-Houfa, M. le commandant du génie Dewulf a signalé le premier un FORT BYSANTIN, des corniches et des chapiteaux annonçant des monuments d'une certaine importance, et couvrant un espace assez considérable. La découverte importante est celle d'une inscription, dédicace à Septime-Sévère, en 201, et restituant à Oum-Guerrigche son premier nom de *Civitas Nattabutum*.

HAMMAM-BERDA, à 9 kil. N.-O. de Guelma, auquel on a souvent donné par erreur le nom d'*Aquæ Tibilitinæ* qui appartient à Ham-

Mam-Meskhroutin, possède encore des restes d'anciens BAINS, des pierres et des colonnes qu'il faut découvrir sous les ronces.

3 Kil. plus loin, GUELAA-BOU-SBA, sur le ruisseau de ce nom, a été créé en 1853 sur les ruines de *Villa Serviliana*, comme l'inscription suivante permet de le supposer :

.....
 VSQF
 QVIR
 SERVI
 LIANVS
 VALXX
 H.S.E.

Guelaà-bou-Sba garde encore l'ENCEINTE CRÉNELÉE des premiers temps de sa fondation.

Au-delà de Guelaà, la route laisse longtemps à gauche de nombreuses ruines de postes reliant l'ancienne voie romaine d'Hippo-Regius à Cirta.

BONE, 64 kil. N.-E. de Guelma et 164 de Constantine; *Medina-Zaoui*, *Beled-el-Anab*, *Annaba*, *Bouna* des Arabes, Bône s'élève-t-elle sur l'*Aphrodisium* des anciens? Nous avons vu dans le jardin à l'O. de la ville, au pied de la montagne des Santons quelques inscriptions lybiques et romaines assez frustes, provenant sans doute d'Hippone. Près de là sont les ruines d'un AQUEDEC qui conduisait à Hippone les eaux du *Pappoua*, djebel Edour' des Arabes, où gisent d'autres ruines du même aqueduc.

HIPPONE, 2 kil. S. de Bône; on y arrive après avoir traversé l'oued-Bou-Djema sur un ancien pont romain. Hippone, l'ancienne *Ubba*, colonie marchande de Carthage, reçut des Romains le nom d'*Hippo-Regius* de ce que, dès l'époque de la première guerre punique, le roi des Masæsiens, venait camper près de là pendant une partie de l'année. Quand la Numidie fut réunie à l'empire, Hippone devint colonie romaine et eut tous les droits de la cité; aux III^e et IV^e siècles, elle était avec Carthage le plus opulent marché de l'Afrique romaine. C'est alors que les habitants, enrichis par le commerce, élevèrent ces magnifiques monuments de l'art antique, ces aqueducs gigantesques, ces réservoirs immenses, ces grandes

voies de communication qui étonnent la civilisation moderne. C'est alors aussi qu'elle avait saint Augustin pour évêque, de 396 à 430. L'année qui suivit sa mort, Hippone fut prise par les Vandales qui la réduisirent en cendres. Reprise en 534 par Bélisaire, Hippone tomba, en 697, au pouvoir des Arabes qui achevèrent l'œuvre de destruction commencée par les Vandales ¹.

L'enceinte d'Hippone embrassait une soixantaine d'hectares. On remarque sur un espace de plus de deux kil. de nombreux vestiges d'antiquités, des pans de murs rougeâtres, d'énormes fragments d'une maçonnerie épaisse et solide ; mais le monument le plus remarquable et en même temps le mieux conservé, c'est le CHATEAU D'EAU, composé de plusieurs grands réservoirs, qui recevait les eaux du Pappoua amenées par un aqueduc, comme nous l'avons déjà dit ².

Un peu plus haut que le château d'eau, où la vue de Bône, de l'Edour' et de la mer est des plus magnifiques, on a élevé une mesquine statuette en bronze de saint Augustin, alors qu'on aurait dû dresser comme celle de Vercingétorix à Alise-Sainte-Reine, une gigantesque statue du grand converti, de l'auteur des *Confessions* et de la *Cité de Dieu*, du patron de l'Eglise africaine !

A 3 kil. N. de Bône, au *Cap de Garde*, existe une *carrière* de marbre, remise en exploitation par les Français, et d'où les Romains tiraient leurs matériaux pour les monuments d'Hippone.

Au-delà des fonderies de l'*Alélik*, à 14 kil. S.-O. de Bône, au milieu des forêts qui se déboisent de jour en jour, le lac de FETZARA, dont la superficie est de 12,700 hect., recèlerait des ruines considérables découvertes par des conducteurs des ponts et chaussées chargés d'y faire des sondages ³. Cette découverte éclaire un problème historique vainement discuté jusqu'à ce jour. Les géographes grecs et romains, non plus que les anciens itinéraires, ne font aucune mention de ce lac. Saint Augustin lui-même, évêque d'Hippone, à quelques lieues de là, n'y fait aucune allusion. Parmi les auteurs

¹ *Le commerce et la navigation de l'Algérie avant la conquête française*, par Élie de la Primaudaie, in-8°. Paris, Lahure, 1860.

² *L'Algérie*, par A. Berbrugger, 3 vol. in-folio, t. I.

³ *Le Centre Algérien*, n° du 20 janvier 1857.

arabes, El Bekri est le seul qui, sans le nommer, l'indique assez clairement. Le silence général dans les temps anciens, le peu de notoriété de ce lac dans le moyen-âge portent à croire qu'il est le résultat d'un affaissement du sol, produit pendant la période arabe par quelques tremblements de terre, et les ruines découvertes dans les eaux pourraient bien être celles de la station *Ad Plumbaria* dont on a vainement cherché les traces à cinq lieues d'Ihippone, sur la route de Rusicade ¹.

De Bône à Souk-Ahrras, direction S.-E.

GNEBOR-BOU-AOUN, les tombeaux d'Aoun, sur le Koudiat-Mena, 24 kil. de Bône; des fouilles faites en cet endroit ont amené la découverte de tombes, de vases, de médailles et d'inscriptions du Bas-Empire.

MONDOVI, à 25 kil., on y voit un *puits* romain.

SOUK-AHRRAS, à 93 kil. S.-E. de Bône et à 163 kil. E. de Constantine. Souk-Ahrras, *le marché du bruit*, à l'O. de l'oued-Medjerda, *Bagradas* des anciens, s'élève sur un petit plateau mamelonné. Des ruines, couvrant un périmètre de 10 hect. sur ce plateau, attestent l'existence d'un établissement romain important d'où on rayonnait dans les bassins de la Seibouse, de la Medjerda et de la Mellaïa. Diverses inscriptions, découvertes principalement par le capitaine J. Lewal, permettent d'assurer la synonymie de Souk-Ahrras avec Thagaste; on lit sur l'une d'elles :

M. AMVLLIO. M.
 FIL.....
 ORDO SPLENDI
 DISSIMVS THA
 GASTENSIVM....

C'est dans le bordj, maison du commandant supérieur du cercle de Souk-Ahrras, que sont réunis les différents débris de monuments de Thagaste, tombeaux, pierres tumulaires, inscriptions; parmi ces dernières :

¹ *Voyages en Barbarie*, par Shaw. V. dans le tome II, sur la carte de Peutinger, section L, *Ad Plumbaria*.

THA
GASI
CHAE
RE

que le capitaine du Génie Hartman explique ainsi, en faisant des deux dernières lignes le mot grec $\chi\alpha\tilde{\iota}\rho\epsilon\iota$: Salut ! Thagasiens.

Saint Augustin est né à Thagaste, le 13 novembre 334.

Les environs de Souk-Ahrras offrent à l'archéologue, dans un rayon moyen de 25 kil., des points fort curieux à visiter, qui sont Khemissa, Tifech, Mdaourouch et Taoura.

KIIREMISSA, *Thubusicum Numidarum*, à 26 kil. O. S.-O. Les ruines de la ville ancienne, couvrant une série de collines rondes et verdoyantes formant amphithéâtre ¹, offrent un vaste champ d'études à l'explorateur. Parmi les *inscriptions*, la suivante établit le nom de la ville romaine :

IMP. CAES. M. AVRELIO CLAUDIO...
..... RESPVB. COLONIAE
THYBVRS. NVMDARVM.

Une autre inscription fixe l'orthographe du nom de la tribu des *Musulames*, tribu qui joue un rôle dans la révolte de Tacfarinas :

C. CORNELIVS...
PRAEF. COH. I.
MVSVLAM. IN
MAVR...

TIFECH, *Tipasa*, à 6 kil. E. de Khremissa et 25 kil. S.-O. de Souk-Ahrras, El Bekri, le géographe arabe disait : Tifech est une ville de haute antiquité, remarquable par l'élévation de ses édifices... on y voit beaucoup de ruines anciennes .. Les ruines de Tipasa, nom d'une autre localité de la province d'Alger, dominent une immense plaine qui devait être d'une admirable fertilité, à en juger par le grand nombre de fermes et de villas éparses sur une surface de plus

¹ V. t. XXI, p. 331.

de 1,000 hect. La CITADELLE de Tipasa est en grande partie debout. Accessible seulement du côté S., elle s'élevait par gradins dans sa partie N. et dépassait alors de 45 à 50 m. le seuil de la porte. Sur l'emplacement des forêts qui couvraient les montagnes, séparant Tipasa de Thubursicum, M. Ghabassières, conducteur des ponts et chaussées, signale l'existence de citernes grillées autrefois, communiquant entre elles, et qu'il suppose avoir été destinées à renfermer les animaux qui suivaient aux combats et aux jeux dans les divers points de l'Afrique.

M. l'abbé Godard, mort aujourd'hui, a signalé entre Khremissa et Tifech une CITADELLE dont les murs présentaient des peintures frustes d'origine carthaginoise? citadelle destinée à défendre le défilé qui conduit de Tifech à Khemissa.

MDAOUROUGH, *Malaure*, à 26 kil. S. de Souk-Ahrras ¹.

TAOURA, l'ancienne *Tagura*, à 22 kil. S.-E. de Souk-Ahrras. Parmi les ruines parsemées sur les pentes mamelonnées de rive droite d'un ruisseau, on remarque un ancien petit fort arabe qui n'était autre qu'un ancien TEMPLE.

De Constantine à Tebessa, direction S.-E. *Le Khroub*, à 16 kil., et les *Oulad-Rahmoun* à 26 kil., sont deux villages créés sur l'emplacement de ruines appartenant à d'anciens centres romains dont on ne connaît pas encore le nom.

BORDJ-ZEKRI, à 40 kil., maison de commandement, près de l'*oued Kelb*, est établi sur l'emplacement de *Sigus*. Une inscription trouvée en 1851 par M. Léon Renier, donne à Sigus le titre de *pagus*; une dédicace à la Victoire, qui est encastrée dans le mur du bordj, nous apprend que la culture des céréales était la principale industrie des habitants de cette localité : *CVLTORES QVI SIGVS CONSISTYNT*. A voir les décombres qui couvrent le sol, les massifs de béton et les pans de mur encore debout, il y a lieu de supposer que Sigus avait une certaine importance.

On voit à AIN-BEIDA, la fontaine blanche, les ruines d'un poste romain dont le nom n'est pas déterminé. Le cercle d'Aïn-Beïda est des plus curieux à visiter sous le rapport des ruines romaines qu'on y rencontre à chaque pas; nous en signalerons les principaux grou-

¹ V. t. XXI, p. 332.

pes : A *Ksar-Sbehi*, à 35 k. N.-O., REDOUTE byzantine et inscriptions, celle-ci entre autres... PATRICIO FAB...VM EST...T... que M. Léon Renier restitue ainsi : *Patricio Fabatian. castellum est restitutum*. Ksar-Sbehi serait alors le Castellum Fabatianum des itinéraires anciens. — Aïn-Temlouka, à 18 kil. N.-O. de Ksar-Sbehi, occuperait toujours, d'après M. Renier, l'emplacement de *Rotaria* : R.P.C.RΘ...A. — A *Ksar-el-Hamar*, 26 kil. O. d'Aïn-Beïda, FORT byzantin. — A *Baraï*, au pied de l'*Aurès*, 34 kil. S.-O., ruines d'une ville fondée aux beaux temps de l'Empire romain, parmi lesquelles un FORT bastionné dans l'intérieur duquel quatre rangées de colonnes en marbre blanc sont en partie debout. — A *Aïn-Krenchela*, 46 kil. S.-O., on lit sur le mur du bordj une inscription dont voici la troisième ligne :

....ATAE...VE...MNI MASCVL.....A.

Cette inscription détermine la position de *Macula*, ville célèbre dans les fastes de l'Église africaine, par le martyr d'Archinanus sous Genséric, et par ses luttes entre les catholiques et les donatistes. — A *Enchir-Cheragnak*, 25 kil. S.-E., ruines étendues, peut-être celles de *Justi*, de l'itinéraire d'Antonin ? — A *Fedj-Souïoud*, 25 k. N.-E., borne milliaire, portant cette inscription incomplète :

KARTHAGINE N.....
 HIPPONI.R.M.P....
 CIRTAE.M.P.L....
 LAMBAESE.M.P....
 THEVESTE.N.....

placée en un point d'où partaient des voies vers Carthage, Hippone, Cirta, Lambèse et Theveste, cette colonne détermine, suivant le commandant Dewulf, la position de *Vatari*.

Avant d'arriver à Tebessa, on trouve des ruines romaines à *Enchir-Halloufa*, 156 kil. de Constantine ; à *Hammam*, 129 kil., et à *Aïn-Chabro*, 200 kil.

TEBESSA, à 210 kil. de Constantine, *Theveste*, CIVITAS THEVESTINORVM, d'après l'inscription sur la face O. du rempart, et la borne milliaire accolée à la mosquée,

.... VIAM
 A CARTHAGINE THE
 VESTEM MIL P CCXII
 DCCXXX.....

Ni Strabon ni Pline ne font mention de Theveste, dont le nom paraît pour la première fois dans la géographie de Ptolémée, puis avec le titre de *Colonia* dans l'itinéraire d'Antonin; M. Letronne en conclut que l'établissement romain, peu considérable du temps de Pline, ne prit d'accroissement qu'après Vespasien et Titus. M. le commandant du Génie Moll croit pouvoir faire remonter la fondation de Theveste à l'an 71 ou 72 après J.-C. Cette ville ¹, selon lui, aurait commencé par être un camp passager, puis permanent et transformé en cité par Vespasien, et élevé enfin au rang de colonie romaine par un des Antonins. Theveste, à l'apogée de sa richesse et de sa splendeur, sous le règne de Septime-Sévère, au commencement du III^e s., détruite par les Vandales au commencement du V^e s., est relevée de ses ruines, en 534, par Salomon, successeur de Bélisaire; Sidi-Okba saccage Theveste en 50 de l'H. (670 de J.-C.), et, sur ses décombres, s'élève la petite ville arabe de Tebessa.

Après l'ARC DE TRIOMPHE, le TEMPLE DE MINERVE et la BASILIQUE classés parmi les Monuments historiques ², nous signalerons, surgissant de l'amas de ruines dans lesquelles les Arabes se sont ménagé des logements, la KOUBBA de *sidi Djab-Allah*, monument romain hexagonal que les Arabes ont recouvert d'une coupole, et dans lequel ils ont inhumé le marabout Djab-Allah; le CHATEAU D'EAU, le CONDUIT et l'AQUEDUC pour les eaux de l'Aïn-el Bled; le CIRQUE, arène circulaire de 50 m. de diamètre, pouvant contenir 6 à 7,000 spectateurs; la muraille encore debout de la CITADELLE construite par Salomon en 534, dont le développement est de 1,100 mètres sur une hauteur de 12 à 15 mètr. et une épaisseur de 2 mètr. Des inscriptions nombreuses recueillies à Tebessa nous avons donné celles qui rappellent le nom romain de Theveste; M. Moll en a relevé un grand

¹ *Mémoire historique et archéologique sur Theveste*, par le capitaine Moll; *Annuaire de Constantine*, année 1858-59.

² V. t. XXI, p. 332-333.

nombre, dont une donne le nom de Lucius Minucius Satorus qui a vécu 127 ans.

Environs de Tebessa. Quand on saura que Theveste était le point de jonction de huit routes, on ne sera plus étonné de l'immense quantité de ruines datant de l'époque romaine proprement dite et de l'occupation byzantine, ces dernières en plus petit nombre, qui jonchent le sol aux environs de Tebessa.

A 4 kil. S.-O., gorges de *Rfana* et ruines; une route taillée dans le roc par les Romains, sur une longueur de 2 kil., porte encore les traces faites par les roues des voitures. On rencontre, dans les environs de Rfana, plusieurs carrières dont une de marbre rouge de toute beauté. — A 15 kil. O., *Okkous*, ruines, peut-être celles d'*Aquæ Cæsaris*? — A 30 kil. S.-O., au-dessous d'Okkous, dans le *Bahiret-el-Mchentel*, une tour byzantine avec inscription et un TOMBEAU, monument carré de 12 à 13 mètr. de hauteur, ayant à peu près la forme d'une tour, *Soma*, à deux étages; on y lit l'épithaphe d'un octogénaire. — A 30 kil. S., le *Bahiret-el-Arneb*, plaine de lièvres, renferme encore beaucoup de ruines et des inscriptions tumulaires. — 40 kil. E., ruines de *Bekkaria*. — A 15 kil. N., ruines des *Djebel-Div*. — A 25 kil. N.-O., *Enchir*, ruines, *Ben Khrelif*. — A 32 kil. N.-O., ruines de *Morsoul*, le *Vasompus* des Romains?

De Constantine au Sahara. En dehors de la route, à 4 kil. S.-E. Montebello, 28 kil. de Constantine, mines romaines de *Silensis*.

.
... R.P. SILENSIVM
.

Le caravansérail d'*Aïn-Milia*, à 49 kil., près des ruines de *Vissalta*.

Aïn-Fewchi, à 59 kil., ruines.

Au-delà des chots : 69 kil., *Tinsilt* à droite et *Mzouwi* à gauche, en quittant la route et en longeant le nord du Mzouri, on arrive à 16 kil. de là devant les ruines de *Tattubt*, ancien poste militaire.

83 kil. *Aïn-Yaçout*, de cet endroit on se dirige sur le MEDRACEN ¹.

¹ V. t. XXI, p. 327.

On visitera à 5 kil. E. du Medraeen, sur le bord méridional du lac de *Chemora*, *Enchir-Djendeli*, groupe considérable de ruines, peut-être celles d'*Ad Lacum regium*, la ville d'au-delà du Lac royal.

Revenant à Ain-Yacout, on atteindra, à 96 kil., le caravansérail d'*Oum-el-Isnam*, la Mère des Idoles ou des ruines, sur l'emplacement de *Tadutti*.

D'Oum-el-Isnam à *Fesdis*, près de *Ksour-R'emaïa*, le Château de la Chanteuse, à 110 kil., nombreuses ruines parmi lesquelles sont encore debout quelques-uns de ces tombeaux en forme de petits temples, exhaussés sur une base et accessibles par un escalier.

BATNA, à 119 kil. ¹.

LAMBÈSE, à 10 kil. S.-E. de Batna, la *Tazzout* des Arabes. Sur la plupart des inscriptions fort nombreuses recueillies et publiées par M. L. Renier, on lit :

... R.P. LAMBAESITANORVM.

et celle-ci :

GENIO. LAMBAESIS

. . . .

L. BAEBIVS. FAVSTIA

NVS. SIG LEG. TERTIAE

VOTVM SOLVIT.

Le titre de LEGIO. III. AVGVSTA. PIA VENDEX, ou bien encore LEGIO. III. AVG. CON(STANTINIA), gravé sur la plupart des monuments, des briques et des tuiles, prouve que cette troisième légion habitait dans Lambèse et aux environs, et qu'elle était organisée de manière à pouvoir construire elle-même tous les monuments à son usage ; on a trouvé d'autres briques portant le nom de la huitième légion LEG. VIII. GE(MINA). Le PRÉTOIRE, les ARCS DE TRIOMPHE, le TEMPLE D'ÉSCULAPE, le TOMBEAU de Q. Flavius Maximus ont été décrits plus haut ². Des fouilles, remontant à une dizaine d'années, ont mis à jour des parties importantes du CIRQUE, entre autres le couloir passant sous

¹ V. t. XXI, p. 328.

² V. t. XXI, p. 328 à 330.

les gradins et suivant le contour de l'édifice, l'entrée principale et l'escalier qui descendait dans l'arène. D'autres fouilles dues, comme les premières, à M. Barnion, ancien directeur du pénitencier de Lambèse, ont amené la découverte d'une partie des THERMES, entre le prétoire et la porte du Nord. Le GRENIER D'ABONDANCE a enfin été retrouvé sous une butte de décombres, à une profondeur de 15 mètr. ; les quatre faces correspondent aux quatre points cardinaux.

Trois directions de voies antiques partaient de Lambèse : l'une allait au N.-O., à *Sitifis*, Setif ; l'autre au N., à *Cirta*, Constantine ; la troisième à l'E., à *Theveste*, Tebessa, et continuait jusqu'à Carthage.

Sur la voie de Sitifis, qui avait plusieurs embranchements, à 30 kil. N.-O. de Batna, des ruines importantes, celles de *Lamasba*, couvrent la localité connue sous le nom de *Merouana*.

Nous avons déjà signalé les monuments historiques de ZANA, *Diana Veteranorum*¹, à 25 kil. N.-E. de Merouana : UN ARC DE TRIOMPHE et la porte du TEMPLE DE DIANE. Parmi les autres ruines qui couvrent une étendue de 4 kil. carrés s'élève une FORTERESSE byzantine de 70 mètr. carrés avec des murs de 2 m. 25 d'épaisseur ; on reconnaît les THERMES et l'AQUEDUC alimentés par l'Aïn-Soltan, et, enfin, une BASILIQUE chrétienne divisée en trois nefs et dont l'autel encore debout est décoré, à sa face antérieure, d'une croix, au centre de laquelle on lit le monogramme du Christ. Les inscriptions relevées à Diana Veteranorum embrassent une période de 127 ans, commençant à l'avant-dernière année du règne d'Antonin-le-Pieux, 160 de J.-C., et finissant sous celui de Dioclétien et de Maximien Hercule, en 287. Sur plusieurs de ces inscriptions on lit :

.... RESPUBLICA DIANENSIVM....

Enchir-Encedda, à 16 kil. N.-O. de Merouana, est l'ancienne *Nova Petra*.

Entre Merouana et Encedda sont les ruines de *Zaraï*, *Zraïa* aujourd'hui. Le nom s'est conservé à peu près intact. *Zaraï* ou Colonia *Zaraï*, située sur une des routes les plus fréquentées qui conduisaient du désert dans la Mauritanie Césarienne, était, vers le milieu

¹ V. t. XXI, p. 330.

du II^e s. de notre ère, le lieu de la garnison d'une cohorte qui lui avait emprunté son nom : COHORS COLONORVM IVLIIENSIVM ZARAITANORVM.

De la villeromaine ou byzantine, il reste les remarquables ruines d'un fort rectangulaire, de deux églises et de nombreuses inscriptions dont la plus intéressante, transportée au musée du Louvre par M. Héron de Villefosse, est un règlement de la douane, qui nous apprend qu'un esclave payait les mêmes droits d'entrée qu'un cheval : un denier et demi (1,25 à peu près!) — De la ville arabe il reste encore la mosquée de Si Ahmed ben-Abd-Allah.

En remontant au N.-O. vers Setif, on rencontre les ruines de *Perdices* ou *Perdicibus* à *Es-Esmiet*, et le *Burgum-Centenarium*, à *Bir-Heddada*. On vivait vieux dans cette dernière localité ; voici l'inscription tumulaire qui en fait foi :

D. M. S.
.... VLPIA
VIXIT CII

Entre le lac Es-Smiet et le lac *Hasbeïn*, des ruines importantes couvrant une superficie de 150 hectares seraient celles de *Gemellæ*?

A 20 kil. S.-O. de Zraïa, M. le commandant Payen a découvert à *Khwerbet-Zerga*, sur l'oued-Beïda, près des ruines d'un TEMPLE, une inscription déterminant en cet endroit l'emplacement du château des Cellensiens ou *Cella* :

..... CAS
TELLI CELENSIS....

Ngâous ou *M'gaous*, à 30 k. O. de Merouana, renferme quelques ruines romaines et quelques inscriptions ; ces dernières ne donnent pas le nom ancien de la localité.

Les ruines de VERECUNDA, aujourd'hui MARKOUNA, à 8 kil. E. de Lambèse, comprennent celles d'un ARC DE TRIOMPHE ¹, d'un *forum* et des tombes en briques ayant la forme de baignoires.

On voit encore à l'ENCHIR TIMEGAD, l'ancienne colonie de *Tamugas* ou *Tamugadis*, un THÉÂTRE et un ARC DE TRIOMPHE ².

¹⁻² V. t. XXI, p. 330.

Reprenant la route du Sahara, on laisse à droite, 120 k. de Constantine, *El Biar*, les puits; les ruines qu'on y rencontre sont-elles celles d'*Ad Basilicam Diadumene*?

La Baraque, à 148 kil., s'élève sur les ruines de *Symmachi*, auxquelles les Arabes ont donné le nom de *Tagouzide*.

Ruines romaines de *Ad duo flumina*, à 171 kil., placées précisément à la rencontre de l'oued-Kantra avec un de ses nombreux affluents, l'oued-Fedala.

EL-KANTRA, oasis qui prend son nom du port qui la précède¹. El-Kantra, le *Calceus Herculis* du Romain, devait être une position militaire très importante. On y rencontre pêle-mêle dans les bâtisses en pisé et dans la mosquée, des fragments de fûts, de chapiteaux, de colonnes, des ornements d'architecture; l'écurie d'un cabaret français, sur la route, est un monument romain. Des inscriptions rappellent, comme à Lambèse, le passage de la fameuse troisième légion. Le moindre déblai met à découvert des tombes romaines.

À 6 kil. d'El-Kantra, sur la rive gauche de l'oued, le *djebel-Sel-loum*, contrefort du djebel-Kteuf, est couronné d'un édifice en ruines, REDOUTE *Burgum-Commodianum*, élevée par les ordres de Marc Antoine Gordien, fils de Marcellus, pour servir d'observatoire entre deux routes et veiller efficacement à la sûreté des voyageurs.

.....
 EVRGVM COMMODI
 ANVM SPECVLATO
 RVM INTER DVAS VI
 AS AD SALVTEM COMME
 ANTIVM.....

L'une de ces deux routes est la route actuelle d'El-Kantra à Biskra; l'autre n'est plus aujourd'hui qu'un sentier arabe conduisant à l'E. vers les derniers contreforts S. de l'Aurès.

Mguesba, 464 kil., butte de ruines frustes.

EL-HAMMAM, 196 kil., *Aquæ Herculis*. UNE PISCINE, profonde de 4 à 2 mètres, reçoit les eaux thermales, 36°, qui arrivent du djebel-Khroubset à l'E.

¹ V. t. XXI, p. 330.

On trouve à EL-OUTAIA, *Mesar-Filia* ? 198 kil., des ruines romaines, celles entre autres d'un AMPHITHÉÂTRE.

223 kil. HAMMAM-SALAHIN ¹.

233 kil. BISKRA, *Ad Piscinam* ou *Ouesker* des Romains, capitale des oasis des Ziban. Les ruines d'Ad-Piscinam, assez rares, sont enchevêtrées dans les maisons en tób, briques séchées au soleil, construites par les Zibanais.

Les Ziban, à l'entrée N.-E. du Sahara, comprennent trois parties : le *Zab-Chergui* ou de l'Est; le *Zab-Kebli* ou du Sud; le *Zab-Dahraoui* ou du Nord. Nous en parcourons les oasis où l'on rencontre encore des ruines qui y rappellent la domination romaine.

ZAB-CHERGUI. — *Tehouda* entre Biskra et Sidi-Okba; on y voit les ruines de Thabudeos. — *Eliana*, 97 kil. de Biskra, puits, amorce d'aqueduc, colonnes et chapiteaux dans la mosquée. — *Badès*, 100 kil., l'*Ad Badias* des Romains. C'est aujourd'hui une pauvre dachera (ou village) bâtie sur un tertre au S. duquel gisent les restes d'un *poste* et les traces d'une *basilique*.

ZAB-GUEBLI. — Entre *Melili* et *Bigou*, à l'endroit nommé *Kasbat*, des fouilles faites par le capitaine Pigalle, ont amené la découverte d'une pierre votive sur laquelle on lit :..... GEMELL. REGRESSI, *les Gemellensiens de retour dans leur pays...*, mais qui ne déterminerait pas en cet endroit un cantonnement de la légion de *Gemella* ou l'emplacement de *Gemellæ*, qu'il faut chercher à l'E. entre Biskra et Tehouda. — *Ourlal*, 34 kil., ruines romaines. — *Ben-Thious*, 36 kil., haut et large mur romain dont les pierres de grand appareil sont bien taillées; ce mur semble avoir appartenu à une forteresse.

ZAB-DAHRAOUI. — *Tolga*, la plus grande oasis après celle de Biskra dont elle est distante de 40 k., a été romaine: elle possède un CASTRUM avec six tours bien conservées dans lesquelles s'enchevêtrent les bâtisses des Sahariens. La grande mosquée de Tolga renferme quelques colonnes et chapiteaux appartenant à l'époque romaine. — Le *Djebel-Matrof*, au N. de Lichana et de Zaatcha, était exploité sur une large échelle par les Romains. On retrouve encore dans les flancs de deux de ses mamelons taillés à pic, les témoins des colonnes

¹ V. t. XXI, p. 331.

et des pierres d'appareil que l'on a extraites, et le dérasement de ces monticules leur a fait donner par les indigènes le nom d'*El-Meïda*, la table.

De Constantine au Hodna par Batna.

La plaine du *Hodna*, enserrée entre deux régions montagneuses, le massif maritime et le massif saharien, est occupée en partie par un lac salé qu'on appelle *Chott-es-Saïda* ou *Chott-el-Msila*, à cause de la ville de ce nom, au N.-O.; les Romains donnaient à ce lac le nom de *Salinæ Tubonensis* parce qu'il avoisinait la ville de *Tubuna* à l'E. La plaine de *Hodna*, si fertile autrefois, et dont l'avenir agricole est prochain, a gardé de la domination romaine des traces de villes, de barrages et de canaux témoins de son ancienne importance.

Quittant la route de Constantine à Biskra, au *caravansérail des Ksour*, on prend à droite, entre les *oulad-Soltan*, au N., et les *Lakredar-Lalfouïa*, au S., un chemin qui, côtoyant et traversant l'*oued-Bitham* conduit à *Tobna*, 204 kil. de Constantine, et 85 kil. de Batna.

TOBNA, l'ancienne *Tubuna* ou *Tubonis* des Romains, à l'O. du chott, était sous les Arabes une ville renfermant de beaux monuments et de nombreux et fertiles jardins. Il n'en reste rien aujourd'hui. Seul, le *castrum*, appartenant au siècle de Justinien, et mesurant 80 mètr. sur 25 mètr., montre ce que pouvait être la ville romaine. Ce *castrum*, construit en pierre de tailles, renferme une quantité de fragments d'architecture, frontons, chapiteaux de colonnes, bas-reliefs et inscriptions.

Après avoir traversé l'*oued-Bitham* sur lequel on trouve des traces de barrages romains, on visitera à 8 kil. S.-E. de *Tobna*, *Mokta-el-Hadjar*, la coupure des pierres, ancienne carrière romaine de calcaire qu'on dirait abandonnée d'hier, tant semblent récentes les traces des travaux du peuple conquérant.

De *Tobna* à l'*oued-Chaïr*, la rivière de l'Orge, direction S.-O., des ruines, presque toutes frustes, se montrent çà et là, au-dessus du sable ou des broussailles.

MSILA, petite ville arabe, au N.-E. du lac salé, à 75 kil. en droite ligne de *Tobna*, est bâtie en partie avec des matériaux, pierres de taille, colonnes et chapiteaux provenant de *Bechilga*, l'ancienne

Zabi. Voici l'inscription gravée sur une pierre faisant partie de la grange de la maison d'un kaïd de *M'sila* :

AEDIFICATA EST A FVNDAMENTIS HVIC (sic) CI
 V..... OVA. IVSTINIANA ZABI SVB TEM
 P..... DOMNI NOSTRI P..... SMI ET INVICTISS...¹.

A 36 kil. N.-O. de Msila et au sud du *djebel-Tarf*, ruines romaines de *Tarmount*. M. le docteur Laeger y a copié, en 1841, une inscription gravée sur une colonne milliaire dont le mot essentiel, nom de la localité, est *Tatilti*.

Des vestiges de constructions hydrauliques attirent l'attention du voyageur à Msila sur l'*oued-Ksab* ; — à Bechilga, sur l'*oued-Deb*, 4 kil. N.-E. de Msila ; — à l'*oued-Legouman*, 16 kil. O. ; — à *Sed-Djir*, sur l'*oued-Chelal*, 40 kil. O.

Entre Msila et *Bou-Sada*, au S., *Aïn Benian*, source thermale, sourd au milieu de ruines romaines.

De *Constantine à Djidjelli*, direction N.-O. A 20 kil. à gauche de la route, près du village alsacien de *Rouffach*, sur l'emplacement des *Beni-Ziad*, ruines d'un ÉTABLISSEMENT ? romain, fort important.

MILA, à 40 kil. la Mileva ancienne. Cirta, Mileva, Chullu et Rusicae, bien qu'ayant chacune le titre de colonie, n'avaient cependant qu'un seul corps de magistrature, et représentaient par la réunion de leurs territoires celui que César avait donné à Sittius et à ses partisans². Les habitations kabiles de Mila sont bâties, en grande partie, avec des matériaux romains dont quelques-uns précieux pour l'histoire. On visitera l'ancienne MERAILLE et la FONTAINE dont le commandant De La Marre a donné la description et les dessins³.

DJIDJELLI, à 110 kil. de Constantine, sur le bord de la Méditerranée ; c'est l'*Igilgili* qui donnait son nom à un district de la Mariutanie. M. Léon Renier⁴ mentionne l'inscription suivante, gravée sur un fragment de colonne, faisant partie du petit nombre d'anti-

¹ *Les Ruines de Bechilga (Zabi)*, par A. Poule, *Rev. Afric.*, année 1861.

² V. plus haut, p. 14.

³ *L'Archéologie de l'Algérie*, par le Comte De La Marre.

⁴ *Les Inscriptions romaines de l'Algérie*, par M. Léon Renier.

quités trouvées à la surface du sol et mal conservées à cause de la nature friable des pierres :

.....
 COS PROCOS NEPOTI
 DIVOR GORDIANO
 RVM AB IGLIGIL....

Imperatori Cæsari Marco Antonio Gordiano pro felici Augusto... consuli proconsuli nepoti divorum Gordianorum. Ab Igligili... millia passuum.

Igligili, fondée par Auguste, fut d'abord une des *emporix*, colonies marchandes des Carthaginois. La découverte des TOMBEAUX creusés dans le roc, sur la colline qui longe la mer de Djidjelli au Fort-Duquesne, à l'E., et semblables à ceux qu'on a pu observer en Syrie, à Tripoli et à Carthage, vient confirmer cette opinion. Communiquant également par deux grandes voies avec *Cirta* (Constantine) et *Saldæ* (Bougie), elle devint également le marché sur lequel les gens de l'intérieur venaient échanger leurs produits contre les marchandises européennes.

Une inscription trouvée près du fort Saint-Ferdinand à l'O., au-dessus du rocher Picoulean, a pu faire supposer que le *Château de la Victoire* avait été construit en cet endroit où se trouvent encore des vestiges de ruines romaines, ou, tout au moins, sur un piton dominant la voie d'Igligili à Saldæ, et qui couvrent également les ruines d'un ksar arabe. Voici le commencement de cette inscription :

TERMINI POSITI INTER
 IGLIGILITANOS IN
 QVORVM FINIBVS KAS
 TELLVM VICTORIAE
 POSITVM EST ZIMIZ (*es*)....

Si l'on s'en rapporte à Pentinger qui place les Zimices entre Rusicade, Philippeville et Igligili, c'est à l'E. de cette dernière qu'il faut chercher le Château de la Victoire, peut-être aux ruines de *Konnar*, près de l'embouchure de l'oued-Nil où l'on placerait également *Pancharia*.

De Constantine à Setif par Djemila, direction S.-O. Mila (voir ci-

dessus). DJEMILA, 92 kil. de Constantine, *Cuiculum* ou *Respublica Cuiculitanorum*. Les monuments de Djemila sont : l'ARC DE TRIOMPHE ¹, le FORUM, au milieu de la ville ; dans le forum, un TEMPLE prostyle, dédié à la Victoire ; près de là un EXÈDRE ; au N.-O. du forum un grand TEMPLE péripète ; à l'E., un théâtre, présentant plus particulièrement le *postscenium*, l'ouverture cintrée qui conduisait dans l'intérieur du théâtre, les gradins supérieurs et leur mur d'appui ; une BASILIQUE chrétienne au S. du forum et enfin des tombeaux, des fragments de mosaïque avec des oiseaux et des animaux et des inscriptions dont celle-ci :

TELLVRI. GENETRICI
RES.PVBLICA. CVICVLATANOR.
TEMPLVM FECIT.

Elle est allée retrouver au Louvre les inscriptions de Rvsicade et de Saldæ. M. Ravoisié a mesuré et dessiné tous les monuments de Djemila ².

KASBAIT, 16 kil. de Djemila. C'est la station romaine de *Mons*.

On y a trouvé les ruines d'une CITADELLE, d'un ARC DE TRIOMPHE, d'un TEMPLE, des TOMBES monumentales, mais sans épitaphes, et des inscriptions ; ces dernières peu intéressantes.

SETIF, à 124 kil. de Constantine, *Sitifis colonia*, chef-lieu de la *Mauritanie Sitifienne*, quand la Mauritanie césarienne fut divisée en deux provinces, à la suite de la révolte des Quinquingentiens, en 297 de J.-C. Les nombreuses voies de communication qui liaient ce chef-lieu à presque toutes les villes principales des autres provinces, prouvent assez le rang qu'il occupait parmi les contrées soumises aux Romains en Afrique. Le quartier militaire de Setif est élevé sur le côté O.-S. de l'ancienne ENCEINTE romaine. Sauf cette enceinte, il ne reste plus rien debout de Sitifis. C'est au MUSÉE, en plein air, qu'il faudra chercher ce qui reste des monuments de toute espèce dont la plus grande partie se compose d'inscription. On lit sur une colonne militaire :

... COL. X (*er*) VIANA SITIFIS....

¹ V. t. XXI, p. 333.

² *L'Algérie monumentale*, par Ravoisié, grand in-folio avec figures, 1^{er} vol.

MM Goyt et Poulle ont donné de Setif l'inscription suivante, qui trouve sa place dans la *Revue de l'Art chrétien* ; nous y trouvons le nom de deux martyrs, Justus et Decurius appartenant, d'après M. Poulle, à l'époque vandale :

*Martyribus sanctis promissa colonicus insons
Solvit vota sua Lætus cum conjugè cara
Hic situs est Justus ; hic atque Decurius unâ
Qui bene confessi vicerunt arma maligna.
Præmia victores, Christi meruere coronam.*

A une trentaine de kilomètres de Setif, sur la route de cette ville à Djidjelli, on rencontre à AIN-KEBIRA, les ruines de *Satafi*, qui couvrent un plateau d'une douzaine d'hectares ; au milieu des ruines, parmi lesquelles celles d'un temple, plus tard basilique, MM. Vincent, du 33^e régiment de ligne, et Poulle ont relevé plusieurs inscriptions dont la suivante donne le nom du municipe :

GENIO MV
NICIPII. SA
TAFENSIS.
.....

Sur le parcours de la route d'Alger à Constantine, en remontant cette dernière ville, on rencontre, à 4 kil. de Setif, KSAR TEMOUCHENT ou Aïn-Temouchent. A cent mètres environ au S. de la fontaine, sur une colline légèrement ascendante qui mène à l'ancien télégraphe, M. le docteur Bertherand a observé des ruines assez étendues, et dans le bouleversement desquelles on reconnaît encore, à fleur de terre, des alignements de murs rasés, avec des traces de poternes et des angles de rues. Une mosaïque, représentant un sujet maritime, découverte à Aïn-Temouchent, a été transportée à Setif, à la direction du Génie. — SAINT-ARNAUD village créé à *Taftikia*, chez les *ouled-Eulma*, à 24 kil. : il possède une FONTAINE romaine, bien connue des voyageurs, et dont le débit journalier est de 64.800 litres.—A FOUED-ATMENIA, où était le caravansérail de *Hammam-Grous*, 74 kil. de Setif, sont les restes d'un ancien ÉTABLISSEMENT THERMAL romain.

En remontant de Setif à Alger, et à 24 kil. de Setif, caravansérail d'*Aïn-Zada*, sur l'emplacement de ruines au milieu desquelles une

inscription donne le nom de la localité Caput Saltus, en l'année 213 qui est la cinquième du règne de Caracalla :

... CAES. M. AV

 CAPVT SAL
 TVS HORREORVM

BORDJ-BOU-ARERIDJ, à 67 kil., a été construit par les Turcs sur des ruines romaines. On visitera à 4 kil. S.-E. de Bordj, les ruines d'*El-Anasser*. Des médailles mauritaniennes y ont été trouvées près d'une muraille antique dont l'une des pierres d'angle porte ces mots : DOMINE VBANOS BOCV REX. Existait-il à El-Anasser une cité numide ou mauritanienne avant et peut-être pendant la domination romaine? — BORDJ-MEDJANA, à 12 kil. N.-O., le *Castellum-Medium* des Romains. — Dans la même direction, à 39 kil. à l'*oued-Chertioua*, près de *Zamora*, KHERBET-GUIDRA, l'ancienne ville épiscopale de *Serteï*, dont l'*oued-Chertioua* rappelle presque le nom. Parmi les inscriptions découvertes dans les ruines de *Serteï*, nous citerons celle qui rapporte son nom :

... PAG ANICENSIS SERTE....

et les deux suivantes, toujours intéressantes au point de vue de la longévité en Afrique :

AEL. CRESCES
 V. A. CXIV.

DM SACR
 ZAIO SATVR
 NINI V. A. CII.

Sur la route de Setif à Bougie par le *Chabet-el-Akhra* à 4 kil. de *Fermatou* et 9 de Setif, ruines romaines d'*Aïn-el-Hadjjar*, chez les *oulad-Ali-ben-Nasser*. — A 33 kil., au col de *Ta-Kitoumt*, bordj arabe sur l'emplacement d'une station romaine.

Enfin sur la route de Setif à Bougie, par les *Caravansérails*, à 37 kil. N.-O., *Aïn-Roua* près des ruines considérables de l'ancien centre *Ab Horrea Aninicensi*; la montagne au pied de laquelle est située *Aïn-Roua* a conservé le nom de *djebel-Anni*. — A 67 kil., *Caravansérails*

vansérail des Guifser, bâti en 1853 avec les pierres d'un poste romain. — A 74 kil., chez les *Isnaguen*, ruines éparses.

Le littoral de la province de Constantine, du cap. Roux à l'E., au cap Corbelin, à l'O.

Nous n'avons pas à discuter l'utilité incontestable de la création d'une voie stratégique et commerciale qui existait sur le littoral africain aux temps de Carthage et de Rome. Pour montrer l'importance de cette voie, nous parlerons d'abord, en ce qui concerne la province de Constantine, des villes encore debout et des ruines de villes qui la jalonnaient.

LA CALLE, la *Tunilia* de Peutinger ? L'affirmative n'est pas encore résolue.

L'itinéraire d'Antonin signale deux stations entre Tabraca, Tabarque, à l'E. du cap Roux, et Hippo-Regius : *Nalpotes* et *Ad-Dianam*. Ce dernier point est le cap Rose : un temple de Diane dont quelques débris subsistent encore, s'élevait autrefois sur le sommet du promontoire ¹.

À l'O. du cap Rose, quand on a passé l'*oued-Mafraj*, l'*Armoniacum* de Peutinger ou l'*Armua* de Pline, puis la *Seïbouse*, l'ancien *Ubus*, on est en face du mamelon d'HIPPONE, v. p. 22. Au bas de ce mamelon, on voit encore sur le bord de la *Seïbouse*, et à 1000 mètres de son embouchure, des fragments de maçonnerie, des éperons déchaussés, restes d'un ancien quai de débarquement. Là était le port d'Hippone ; là, en l'an 707 de Rome, la flotte de Métellus Scipion, partisan de Pompée, fut détruite par celle de Publius Sittius, lieutenant de César.

D'Hippone à BONE, v. p. 22, on traverse l'oued Bou-Djema sur un pont romain.

De Bône au cap de Garde, est le cap moins important des Pigeons, *Ras-el-Hamam*, le *Stoborron* de Ptolémée. Le cap de Garde se termine à la mer par une véritable montagne de marbre blanc veiné de bleu, presque aussi blanc que celui de Carrare. Ce marbre a servi à tous les monuments et aux constructions d'Hippone.

Après le cap Toukouch, *Tacuata* des Romains, où il faut placer

¹ *Le commerce et la navigation de l'Algérie*, par Élie de la Primaudaie, in-8°. Paris, Lahure. 1860.

Sulluco, *Sublucu* ou *Collops parvus*, vient le cap de Fer où commence le grand enfoncement s'étendant jusqu'au cap *Filfila*, appartenant au golfe de Stora, le *Sinus Numidicus*. A l'extrémité S. de la plage, auprès d'un mamelon jaunâtre, on voit quelques ruines. A l'extrémité N., après l'oued-Charef, est une petite baie, le *Pariatanis* des itinéraires anciens?

Au-delà du cap de Fer, PHILIPPEVILLE, Rusicade, et STORA, v. p. 8.

COLLO, à l'E. du cap Bougiarone, le *Collops magnus* de Ptolémée, le *Chullu* de Peutinger, le *Chulli municipium* d'Antonin, la *Minerva Chullu*; des ruines anciennes, des fragments d'inscriptions et quelques médailles, trouvés dans la ville ou aux environs, ne laissent aucun doute sur l'origine romaine de Collo.

Est-ce à *Mers-ez-Zitoun*, le port des olives, dans une petite baie à l'E. du cap Bougiarone, qu'il faut aller chercher *Paccianæ-Matidiæ* d'Antonin?

Près de l'oued-Kebir, l'*Ampsaga* des anciens. ruines de *Tucca*.

DJIDJELLI, v. p. 36.

De Djidjelli à Bougie, dans la courbe formée entre le cap Cavallo et le cap Carbon, on arrive devant l'île de Mansouria; en face, près de l'oued du même nom s'élevait, au dire du géographe Edrissi un château-fort qui fut d'abord le *Sisar* de Ptolémée.

A égale distance de Djidjelli et de Bougie, 45 kil., et à l'endroit dit ZIAMA, on trouve sur un petit promontoire élevé de 10 à 15 m., au-dessus de l'embouchure de l'oued-Zermouana, des ruines romaines assez remarquables. Elles consistent principalement en une EXCEINTE flanquée de demi-tourelles et encadrant une ville qui pourrait avoir une superficie de 16 hectares; on y remarque des pierres de taille, des colonnes encore debout, des chapiteaux corinthiens et les débris d'un édifice qui sert aujourd'hui d'étable. Au nombre des inscriptions recueillies à Ziamia par MM. Berbrugger et Pelletier, celle-ci donne le nom du municipes romain, *Choba* :

IMP. CAES. L. SEPTIMIO SEVERO.

.... BALNAE

MUNICIPII AELII CHOBÆ. P. P. FACTÆ

..... A. P. CLVII.

L'an de la province 157 correspond à l'an 197-198 de J.-C.

BOUGIE, *Bedjaïa*, une des *emporîæ* de Carthage, appartenant ensuite à la Numidie de Massinissa, devint une des colonies fondées par Auguste dès la première annexion, 33 ans avant J.-C. Le nom romain de Bougie était *Saldæ* ou *Colonia Saldantium* d'après l'inscription conservée au Musée Algérien du Louvre.

... COL. JULIA. AVGVSTA SALDANTIVM....

Saldæ était le passage de *Cirta*, *Rusicade*, *Sitifis*, *Igilgili* et *Rusicurus*. Ruinée par les Vandales, elle fut relevée par l'Arabe En-Nacer qui lui donna son nom *En-Nacéria*, auquel fut bientôt substitué celui de *Bedjaïa*, Bougie.

L'ENCEINTE de *Saldæ* est debout et reconnaissable sur un grand nombre de points ; elle ne comptait pas plus de 3,000 mètres de développement. Deux positions fortement occupées la protégeaient : ce sont les forts appelés aujourd'hui *Moussa* et *Bridja*. Une simple ligne de murailles garantissait le mouillage actuel au pied de la ville. M. L. Féraud croit avoir vu dans les ruines à l'E. de la Kasba, les restes d'un môle ou d'une jetée appartenant au port romain, que la mer, en se retirant, a couvert de sable ¹. L'emplacement de l'église actuelle présente cette circonstance qu'on a trouvé à trois mètres au-dessous du sol les fondations d'une mosquée dite *Djama Sidi-el-Mohoub* encore debout en 1832, et, à cinq mètres plus bas les assises en pierres de taille d'un TEMPLE de la colonie, comme le constate l'inscription qu'on y a découverte et dont voici la partie principale :

..... STATVAS EQUESTRES
E FORO AD ORNANDVM TEMPLVM
TRANSLAVERVNT.....

La tradition des peuples a donc perpétué la destination religieuse de cet emplacement, temple d'abord, ensuite mosquée, aujourd'hui église.

En attendant que des fouilles dirigées dans un but purement archéologique amènent des découvertes d'une certaine importance,

¹ *Histoire de Bougie*, par M. L. Féraud, in-8°. Constantine.

nous signalerons à Saldæ les CITERNES, entre le fort Barral et la porte du grand ravin ; les BASSINS-CITERNES, au-dessous de la caserne de Touati, les BASSINS ET FONTAINES, sur la route du fort Abd-el-Kader ; le CIRQUE, au-dessous de la porte du grand ravin ; des *pierres* de taille et des *colonnes* près de la porte de Fouka. Des *médailles* et des inscriptions se rencontrent de temps en temps dans les fouilles faites pour élever de nouvelles constructions.

Les ruines romaines les plus remarquables aux environs de Bougie sont à Toudja, Kseur et Tiklat.

TOUDJA, 21 kil. S.-O.. AQUEDUC qui suivait d'une manière presque constante le tracé de la route actuelle des crêtes et déversait ses eaux au camp supérieur de Bougie dans une CITERNE carrée de 15 mètr. 85 cent. sur 29 mètr. 60 cent., et 15 mètr. 50 cent. de profondeur.

KSEUR, 26 kil. plus au S., CAMP fortifié.

TIKLAT, 2 kil. de Kseur, ruines considérables de *Tubusuptus*, parmi lesquelles l'ENCEINTE, des paus de murs, des arcades, des cippes, des pierres tumulaires, des colonnes milliaires, des souterrains, de nombreuses inscriptions ; les citernes s'y rencontrent à chaque pas et plusieurs sont importantes. La CITERNE qui se trouve à un kil. de Tiklat, sur le revers d'une éminence, dominant la rive gauche de l'oued-Soummam, est divisée en quinze compartiments de chacun 4 mètr. 20 cent. de largeur sur 35 mètr. 50 de longueur et 6 mètr. de profondeur, du fond à la naissance des voûtes.

Monuments arabes de la province de Constantine. Des palais et des mosquées élevés à Constantine par les émirs arabes et leurs successeurs, et à Bougie par Mousa-en-Nacer, le Ziride, de ces monuments qui devaient rappeler ceux de Bagdad et du Kaire, il ne reste pas les moindres vestiges. DJAMA-KEBIR, la grande mosquée de Constantine, postérieure au VI^e siècle de l'Hégire, comme l'atteste une épitaphe arabe gravée grossièrement sur une partie du soubassement de la galerie occidentale, offre cette particularité qu'elle a été construite sur les ruines d'un temple païen ; sa toiture est, en effet, soutenue par des colonnes dont quelques-unes occupent leur position primitive. Tout est bizarre dans l'architecture de cette mosquée où nous avons vu des colonnes naïvement entourées de cordes et recouvertes d'un crépi de mortier blanchi à la chaux, pour qu'elles pussent avoir le diamètre voulu.

La fondation des autres mosquées est due aux Turcs ; mais leurs marbres fouillés et sculptés par des esclaves européens, leurs faïences venant d'Italie, leurs lustres en verroterie forment un composé hybride dans lequel l'art arabe n'a rien à voir.

La *Mosquée de Souk-er-Rezel*, qui date de 1143 de l'Hég. (1730 de J.-C.), a quelques-uns de ses arceaux soutenus par des *colonnes* en granit, hautes de 4 mèl., provenant des ruines romaines de *Tattubt*, port militaire à 14 lieues S.

Le MINARET de la *mosquée de Sidi-el-Akhrdar*, 1156 de l'Hég. (1743 de J.-C.), haut de 25 mèl., est octogone, terminé par un balcon en renflement, recouvert d'un auvent ; c'est un des plus gracieux spécimens des minarets dont le type se retrouve à Tunis et en Perse.

On pouvait voir, il y a une quinzaine d'années, à Koudiat-Ati, sur le futur emplacement du square Valée, un minaret semblable à celui de Sidi-el-Akhrdar : c'était le minaret de la mosquée de Bou-Koçeia démolie par le bey Ahmed pour ne pas entraver la défense de Constantine. C'est au pied de ce minaret que les Français établirent leur batterie de brèche, en 1837. Ce petit monument, convenablement restauré, n'eût pas déparé le square, et une plaque en bronze ou en marbre, scellée sur l'une de ses parois eût rappelé les noms glorieux des Vieux, des Hacket, des Serigny, des Leblanc et de leurs frères d'armes dont les restes reposent à la kasba.

C'est au S. de Constantine, à quelques lieues de Biskra, au milieu des palmiers de *Sidi-Okba* qu'il faut chercher le plus ancien monument de l'Islamisme en Algérie. La MOSQUÉE est entourée d'un portique bien endommagé aujourd'hui, et sa toiture en terrasse est soutenue par vingt-six colonnes trapues aux chapiteaux diversement sculptés, assez semblables à celles des églises romanes. Le tombeau de Sidi-Okba est situé dans une koubba, chapelle à coupole, à droite du mihrab ; le tabout ou chässe qui recouvre l'émir, est des plus modestes ; il a remplacé l'œuvre d'art remarquable dont parle le pèlerin marokain El-Aïachi ¹. Sur un des piliers de la koubba on lit :

¹ *Voyages dans le Sud de l'Algérie*, traduits de l'arabe par A. Berbrugger, 4 vol. in-4^o. Paris, Victor Masson, 1813.

IIADA KOBR OKBA BEN NAFI RHAMAT ALLAH.

« Ceci est le tombeau d'Okba fils de Nafi, que Dieu lui soit miséricordieux. »

Nous avons copié ou dessiné cette inscription en caractères koufiques du premier siècle de l'Hégire; elle mesure 1 mètr. 28 cent. sur 0,19 centim. ; les lettres ont 0,13 centim. de hauteur.

Okba-ben-Nafi, émir de l'Afrikia, pour les khalifes, une première fois en 50 de l'Hég. (670 de J.-C.), et une seconde fois en 62 de l'Hég. (681-82 de J.-C.), après avoir conquis et ravagé l'Afrique de Tunis à Tanger, vint, à son tour, périr misérablement aux environs de Tehouda dans le Zab-Chergui. « Arrivé aux environs de Tehouda, Okba se vit attaquer à l'improviste par les Berbères que commandait Kocçila.... Ses troupes mirent pied à terre, dégainèrent leurs épées et en brisèrent les fourreaux, dont ils sentaient bien qu'ils n'auraient plus besoin.... Okba succomba avec tous les siens. Ils étaient environs trois cents individus, les uns anciens compagnons de Mohammed. les autres disciples de ceux-ci. Tous trouvèrent le martyr sur le même champ de carnage.... Le corps d'Okba repose dans une tombe enduite de plâtre sur laquelle on a érigé une mosquée...¹. »

LOUIS PIESSE.

(*La fin au prochain numéro.*)

¹ *Histoire des Berbères*, par Ibn-Khaldoun, traduite par M. de Slane. V. notes du 1^{er} vol.

ESSAI SUR LES AUTELS

L'autel est, sans contredit, la partie la plus importante de toute église, que cette église soit une modeste église de campagne, ou qu'elle s'appelle une cathédrale. Car l'autel, en voyant chaque jour se renouveler sur sa table le plus grand de nos mystères, devient ainsi comme le résumé et l'abrégé de toute la religion catholique. Il serait même vrai de dire jusqu'à un certain point que l'église n'a sa raison d'être que dans l'existence de l'autel, qu'elle est construite pour lui, afin de l'abriter et d'abriter les milliers de fidèles qui se presseront autour de lui comme autour du centre de leurs croyances et de leur foi.

Aussi est-il intéressant à plus d'un point de vue d'étudier l'autel avec quelque développement, de l'étudier depuis son origine jusqu'à nos jours, de l'étudier dans toutes ses parties, sous ses formes diverses, dans son ornementation. Cette étude a, de plus, l'avantage de diriger et de fixer l'esthétique sur une des questions les plus capitales de l'archéologie religieuse.

I

L'autel catholique a de tout temps été une table, portée par plusieurs colonnes ou par plusieurs petits piliers, ou bien encore reposant sur une base pleine, au moins extérieurement, en pierre, en métal ou en bois.

L'origine de ces deux formes est d'ailleurs facile à découvrir et des plus respectables. D'abord, ce fut sur une table, la même qui lui avait servi pour manger l'agneau pascal avec ses apôtres, que Notre-Seigneur institua la sainte Eucharistie. Ensuite, dans les catacombes,

le saint Sacrifice était souvent offert sur le tombeau des martyrs.

D'après certains auteurs, l'autel, dans la langue latine, aurait eu, suivant les différents siècles, des noms divers : pendant les trois premiers siècles on aurait employé surtout le mot *altare*, pour se servir plus tard du mot *mensa* avec un qualificatif, *mensa divina, regia, spiritualis, mystica, tremenda*, etc. Mais il semble, en y réfléchissant, que ces dernières appellations doivent être plutôt prises pour des périphrases pieuses ou oratoires, qui furent usitées à toutes les époques. Le mot technique aurait toujours été *altare*¹, ou quelquefois *ara*. Cependant, dès le commencement du VII^e siècle, ce mot *ara* fut choisi de préférence pour désigner la petite table de pierre que l'on plaçait, comme nous le faisons encore aujourd'hui, au milieu de l'autel, quand l'autel tout entier n'était pas consacré : témoin ce texte très précis d'un Concile d'Espagne : « *Quod quando sacerdos celebraturus est Missam, videat an in altari sit ara sacrata..... et si ara tabulæ inserta sit, an forte tabula sursum et ara deorsum versa sit, ut ita reperiat, vertat. ad Missam rite faciendam* »².

II

ÉPOQUE DES CATACOMBES ET DES BASILIQUES LATINES.

I. Les autels des Catacombes avaient deux formes plus spéciales, selon qu'ils étaient placés dans les *cubicula* ou dans les *églises* proprement dites.

Dans les *cubicula*, ils consistaient simplement en une table de pierre ou de marbre posée sur le *loculus* d'un martyr : aussi les désignait-on souvent par ces mots significatifs : *confessio, martyrium, titulus*. Ce *loculus*, précisément à cause de cela, n'était pas comme les *loculi* des simples fidèles, ouvert sur le devant, mais bien sur le dessus ; et parce que la tranchee qui devait nécessairement le surmonter pour rendre cette disposition praticable était creusée en forme d'arc,

¹ S. Isidore de Séville (*Etymologiarium*, lib. XV, cap. IV, n° 14) donne du mot *altare* l'étymologie suivante : ALTARE autem ab ALTITUDINE constat esse nominatum, quasi ALTA ara.

² Collect. Concil. Hispan. Tom. IV des *Œuvres de S. Isidore de Séville*, édit. de Migne.

il prenait le nom d'*arcosolium* (*arcus*, arc, et *solium*, tombeau) ¹.

Mais ces dispositions ne pouvaient exister dans les églises proprement dites. L'abside de ces églises, en effet, était presque toujours occupée par la chaire (*cathedra*) de l'évêque, qui ne laissait pas de place pour l'autel. Alors il était reculé jusqu'en avant du *presbyterium*. Ainsi complètement isolé, il était composé d'une table à peu près carrée portée par des colonnettes ou de petits piliers, qui eux-mêmes reposaient sur le sol ². Ces premiers autels ne furent probablement, en général, que de simples tables en bois, comme celle sur laquelle Notre-Seigneur institua la sainte Eucharistie ³. La basilique de Saint-Jean de Latran possède encore un autel en bois, qui a servi au Prince des apôtres : on voit aussi à l'église de Sainte-Pudentienne, à Rome, des fragments d'un autre autel, ayant également servi à saint Pierre.

Est-il besoin d'ajouter que, tant que durèrent les persécutions, on pensa peu à orner les autels : on se contenta le plus souvent de les entourer de petites lampes en cuivre ou en argile, et de couvrir de peintures les murs qui les avoisinaient.

II. Les autels des basiliques constantiniennes et, dans la suite, des basiliques latines, rappelèrent les formes de ceux des Catacombes. Les uns se composèrent d'une table portée sur des colonnes ou des piliers ; les autres, d'une table reposant sur un massif plein, ou encore sur quatre plaques ou tablettes offrant, par leur assemblage, la forme d'un coffre ou d'un tombeau ⁴. Quelques autres étaient formés de trois tables : l'une horizontale et plus grande, reposait par ses deux extrémités sur deux autres plus petites posées verticalement ⁵. S. Grégoire de Tours désigne ces sortes d'autels sous le nom d'*arca* ⁶.

¹ Pour plus de détails, voir le chapitre des Catacombes, dans notre *Cours élémentaire d'Archéologie religieuse*. (Chez Poussielgue, rue Cassette, 15.)

² *Pellie. Polit. ecclési.*, t. I, p. 180. — Ex. : autel de la crypte des Papes au cimetière de Saint-Calixte.

³ Cette table est précieusement conservée dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran.

⁴ Ex. : autel de Saint-Vital dans l'église de Saint-Étienne, à Bologne.

⁵ Mabillon, *Act. SS. ordin. S. Benedict. sæc. IV.*

⁶ *Hist. Franc.*, lib. IX, cap. 15. — Ex. : autel de Saint-Vital, à Ravenne ; cet autel serait du VI^e siècle.

Mais, dans tous ces cas, l'autel devait être placé sur les reliques d'un martyr ; c'était la prescription formelle du pape S. Félix, que nous a transmise Anastase le bibliothécaire : « *Hic constituit supra sepulcrum martyrum Missas celebrari.* » Lorsque la table ne recouvrait pas le tombeau même du martyr, l'autel tout entier, c'est-à-dire l'autel avec sa base, était placé au-dessus de la crypte (ou *confession*) qui renfermait le tombeau, ainsi du reste que l'usage s'en est conservé jusqu'à nos jours ¹. S'il n'existait pas de tombeau de martyr, on incrustait dans la grande table de l'autel, comme le prescrit le Concile d'Espagne cité plus haut, une table beaucoup plus petite, *ara*, qui, elle, contenait des reliques.

Quand la table était portée par des colonnes, ces colonnes étaient tantôt au nombre de deux, tantôt au nombre de quatre. Parfois il n'y en avait qu'une seule, placée au milieu ; elle s'appelait *calamus*, ou *columelle* ². On a trouvé aussi quelques tables reposant sur cinq colonnes, une à chacun des angles et la cinquième au milieu. Celle-ci recevait dans une petite cavité, pratiquée à son sommet, les reliques que nous disions tout à l'heure être obligatoires pour tout autel ³.

Les tables des autels des basiliques, ainsi que celles des catacombes, étaient ordinairement carrées, peut-être, fait remarquer le savant abbé Martigny ⁴, en souvenir des usages juifs ⁵, que les premiers chrétiens aimaient à conserver lorsqu'ils n'étaient pas condamnés. Leur surface supérieure, probablement pour recevoir plus commodément les offrandes des fidèles, n'était pas entièrement plane : elle était creusée de quelques centimètres, de manière à présenter la forme d'un large plateau à rebords ⁶.

¹ Ex. : autel majeur de la basilique de Saint-Pierre au Vatican, de l'église de Sainte-Cécile, à Rome, etc.

² Ex. : autel dans la crypte de l'église de Sainte-Cécile, à Rome ; autel d'Auriol, près de Marseille.

³ Ex. : autel trouvé à Avignon, il y a quelques années ; autel dans la crypte de l'église de Sainte-Marthe, à Tarascon ; autel de l'ancienne abbaye de Saint-Victor, actuellement au musée de Marseille.

⁴ *Dict. des Antiquités chrétiennes*, art. AUTEL.

⁵ Exod., XXVII, 1 ; XXXVIII, 2.

⁶ Ex. : autel d'Auriol ; autel trouvé récemment près Baccano, en Italie.

Au V^e siècle, on commença à élever les autels d'une marche au-dessus du sol ; et ce degré en faisait le tour.

Dès le temps de Constantin, on construisit certainement des autels aussi bien en pierre qu'en bois et en métal. Toutefois ce ne fut qu'en 509, au Concile d'Épone, que l'Église prohiba toute autre matière que la pierre : « *Altaria nisi lapidea. non sacrentur* ¹. » (Can. xxiii). Et cette prohibition fut, dans la suite, renouvelée plusieurs fois par d'autres décrets. Nous la retrouvons en particulier constatée, en 769, dans les capitulaires de Charlemagne : « *Vetantur sacerdotes missas celebrare, nisi in mensis lapideis.* » (Cap. xiv). Mais, comme du reste on ne l'a peut-être pas assez remarqué et comme le donne à entendre ce texte des capitulaires, la table, seule, dut être en pierre. En effet, le *Liber pontificalis* ² nous apprend qu'un pape lui-même, Adrien I, offrit, à la fin du VIII^e siècle, aux basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul des autels en métaux précieux. La partie massive sur laquelle la table reposait pouvait donc être en métal ou bien en maçonnerie ou en bois, et revêtue ensuite de lames d'or et d'argent ciselées, pourvu que la table fût en pierre ³. D'ailleurs cette loi du Concile d'Épone est encore maintenant en vigueur : s'il n'est pas défendu de faire des autels en quelque matière que ce soit, il est absolument prescrit qu'au moins la partie sur laquelle devront immédiatement reposer la sainte hostie et le calice, soit en pierre.

On dut naturellement songer, les persécutions terminées, à orner l'autel qui, d'ailleurs, était entouré de tant de vénération. Quand nous disons orner, nous ne voulons pas dire qu'on plaça sur l'autel des objets d'art et de luxe, tels que reliquaires, chandeliers, candélabres, etc. Cette table ne portait absolument que les vases sacrés et le livre des Évangiles qui, contenant la parole de Dieu, était, seul, jugé digne d'être placé à côté de la sainte Eucharistie. Pourtant, à dater du X^e siècle, on y vit quelquefois des croix. Il faut aussi, du

¹ S. Siméon de Thessalonique donne à ce décret une raison mystique : « E lapide autem est altare, quia Christum refert, qui etiam petra nominatur, tanquam fundamentum nostrum et caput anguli et lapis angularis, et quia petra, quæ olim Israelera potavit, hujus mensæ imago fuit. »

² *In Adrian.*, I.

³ Ex. : autel dans l'église de Saint-Ambroise, à Milan.

reste, aller chercher la raison de cette absence de tout ornement dans la manière dont le prêtre se tenait à l'autel : au lieu d'officier, comme maintenant, sur la face de l'autel regardant le peuple, il célébrait de l'autre côté, de façon à avoir la figure tournée vers les assistants.

D'après le témoignage des Pères des premiers siècles ¹, cette décoration consista surtout en ornements d'or et d'argent, en pierres, en émaux incrustés dans la pierre ou le métal, et aussi en riches tapisseries étendues sur l'autel au moment des saints mystères. M. l'abbé Martigny ² voit dans ces tapisseries l'origine des *parements* en étoffe, dont on orna dans la suite le devant et le retable des autels. S. Optat de Milève, qui vivait au IV^e siècle, dit qu'on recouvrait aussi les autels de linges de lin : « *Qui fidelium nescit in peragendis mysteriis ipsa ligna linteamine cooperiri* ³. » Le Concile d'Espagne, que nous citions plus haut, constate le même usage au VIII^e siècle : « *Quod quando sacerdos celebraturus est Missam, videat... an adsint tria tobalia linea per Missale prescripta* ⁴. »

Les fleurs naturelles auraient été également employées dès les temps les plus reculés. Le diacre Fortunat rapporte qu'on en faisait des guirlandes et des couronnes pour les suspendre autour de l'autel ⁵; saint Jérôme ⁶ et saint Grégoire ⁷ félicitent leurs disciples de leur zèle à décorer de fleurs les murs avoisinant l'autel. Toutefois, ainsi que paraissent l'indiquer tous ces auteurs, jamais elles n'auraient été déposées sur l'autel lui-même, soit en couronnes, soit en bouquets.

¹ Théodoret, *Hist. eccles.*, lib. I, cap. 31; S. Jérôme, *Ad Demet. opp.*, t. I; S. Jean Chrysostome, Hom. X, in *Matth.*

² *Diction. des Antiquités chrétiennes.*

³ Lib. V *advers. Parm.*

⁴ Collect. Concil. Hispan.

⁵ *Textistis variis altaria festa coronis
Pingitur ut filis floribus ara novis.*

(Carm. ¶ *ad Radegund*, lib. VIII.)

⁶ « *Basilicas, ecclesias et martyrum conciliabula diversis floribus et arborum comis, vitumque pampinis adumbrabat.* » (*Epist. ad Heliod. de obit. Nep.*)

⁷ « *Solitus erat flores liliorum, tempore quo nascuntur, colligere ac per parietes hujus ædis appendere.* » (*De glor. confess.*, cap. XXX.)

Mais l'ornement caractéristique de l'autel principal des basiliques était le *ciborium*¹.

On appelle *Ciborium* une espèce de baldaquin porté sur quatre colonnes, plus ou moins précieuses, reposant sur le sol. Entre ces colonnes, afin d'inspirer aux fidèles plus de vénération pour les saints mystères, on adaptait des rideaux ou courtines d'étoffes ordinairement très riches, que l'on tenait fermés à certains moments du saint sacrifice. Ces courtines, au nombre de quatre, s'appelaient pour cela *tetravela* (τέτρα, quatre, et *velum*, voile.) Anastase le bibliothécaire, dans maints endroits de ses ouvrages si utiles à consulter pour tous les usages liturgiques de la primitive Église, mentionne bon nombre de *ciboria* et de *courtines*, donnés par les Papes à diverses églises de Rome. C'est ainsi qu'il dit, par exemple, en parlant de S. Grégoire-le-Grand : *Hic fecit beato Petro apostolo ciborium cum columnis suis quatuor*. Il écrit dans un autre endroit : *Ciborium ex argento et vela serica circumquaque pendentia, pannos optimos quatuor in ciborio dedit*. — Ne pourrait-on pas voir encore dans ces rideaux entourant l'autel un usage emprunté aux Juifs, dont le Saint des Saints était séparé des autres parties du temple par un immense voile.

Quelquefois sous ce *ciborium* principal, on élevait un *ciborium* plus petit, dont les colonnettes s'appuyaient sur les quatre angles de la table même de l'autel. Celui-ci prenait le nom de *peristerium* de (περιστέριον, colombaire), parce qu'il abritait directement la colombe eucharistique, περιστέρη, colombe.

Avant de terminer ce paragraphe, il faut encore mentionner une autre sorte d'autels, plus petits, qui furent très employés pendant longtemps et qui servirent spécialement aux jours de la persécution, pour célébrer le saint sacrifice, soit dans les maisons particulières, soit dans les prisons, soit même dans les solitudes les plus reculées.

¹ On peut donner à ce mot, il faut l'avouer assez bizarre, une double étymologie : ou bien il serait dérivé du latin *cibus*, nourriture, parce qu'il abritait la colombe eucharistique qui contenait le pain des anges, *cibum angelorum*, ou beaucoup plus vraisemblablement du grec κιβώριον, coupe, parce qu'il avait la forme d'une coupe renversée.

Comme ils pouvaient se transporter facilement d'un lieu à un autre, par opposition à ceux dont nous venons de nous occuper qui se nommaient autels *fixes*, on les appela autels portatifs, *altaria gestatoria, portatilia, viatica, itineraria*. Ces deux dernières appellations indiquent même qu'on s'en servait en voyage. Et de fait, on sait que Charlemagne, dans la guerre qu'il fit aux Saxons, emmena avec lui des chapelains, « qui, dit un historien de cette campagne, avaient une table de bois, laquelle recouverte d'un linge, servait d'autel ; *quibus lignea tabula erat, quæ, linteo adoperta, modum altaris efferebat*.

Ces autels consistaient en une simple plaque de pierre, de métal ou de bois, ayant en tous sens 0,30 c. environ. A cause de sa destination, elle était munie d'une poignée en fer qui aidait à la transporter plus commodément. Quelques-unes étaient aussi entourées d'une bordure d'or ou d'argent, quelquefois richement ciselée, parfois même rehaussée d'émaux ou de pierres précieuses. Voici la description que fait Du Cange d'un de ces autels portatifs : « *Quale etiamnum in thesauro ecclesie S. S. Trin. Fiscann. asservatur, marmoreum uno pede latum et longum, auro argento, gemmisque distinctum* ¹.

III.

ÉPOQUE ROMAINE.

Commençons par constater que l'autel proprement dit, aussi bien durant la période romane que pendant les époques qui suivront, conservera toujours indifféremment les deux formes générales que nous avons indiquées pour les autels des catacombes et des basiliques.

Une autre remarque très importante à faire aussi dès le début, parce qu'elle nous évitera des redites, c'est que l'ornementation, nous dirons architecturale, des autels varia suivant les différents styles et adopta leurs formes caractéristiques : par exemple, les arcaïques, que nous rencontrerons sur le devant des autels de la pé-

¹ *Glossaire*.

riode romane seront en plein-cintre, tandis que celles des autels appartenant à l'époque ogivale, seront en ogive, et même en ogives de formes différentes selon les divers styles de cette époque : l'ornementation végétale de ces derniers sera indigène, pendant que celle des premiers sera exotique ; les bases des colonnettes suivront le galbe des grosses colonnes portant l'édifice, qu'il soit roman ou ogival.

Ces deux remarques faites, tâchons de bien caractériser les autels des deux grandes périodes qui se partagent le Moyen-Age. Il faut d'abord observer qu'il est très difficile de donner une notion exacte de nos autels français avant le XI^e ou le XII^e siècle, attendu qu'il en reste très peu d'entiers, ayant quelque importance, antérieurs à cette époque. Seuls, les manuscrits et les bas-reliefs peuvent nous fournir quelques renseignements : renseignements qui par là-même doivent être nécessairement fort incomplets ¹. Disons seulement qu'ils furent d'une extrême simplicité jusque dans leur ornementation, qui ne consistait, la plupart du temps, qu'en moulures grossières comme toutes celles de l'époque romane primordiale. M. Viollet-le-Duc enseigne « qu'ils ne se composaient que d'une table supportée par des colonnes et recouverte de nappes tombant sur les deux côtés jusqu'au sol ². » Il pense aussi que jusqu'au XII^e siècle, les tables continuèrent fréquemment à être creusées en forme de plateau ; et il cite comme exemples la table en marbre que S. Remi, archevêque de Lyon, au IX^e siècle, donna à l'église de Saint-Etienne ; la table d'un autel du monastère de Mont-Olivet, au diocèse de Carcassonne ; la grande table du maître-autel de Saint-Servin de Toulouse, appartenant au commencement du XII^e siècle. La première de ces tables, ainsi que beaucoup d'autres de ces époques, étaient même percées d'un trou au quatre coins, afin, croit encore M. Viollet-le-Duc, « de pouvoir être lavées sans crainte de répandre à terre l'eau qui pouvait entraîner des parcelles des saintes espèces ³. »

¹ Voir, en particulier, un fac-simile d'une miniature très-curieuse d'un manuscrit du IX^e siècle, dans la *Vie religieuse et militaire au Moyen-Age*, publiée par M. Firmin Didot.

² *Dict. raison. d'arch.*, art. AUTEL.

³ *Ibid.*

M. de Caumont nous apprend de son côté que « tous les anciens autels, comme celui de Ham ¹, avaient un encadrement saillant ; c'est, je crois, ajoute-t-il, un caractère certain des autels antérieurs au XII^e ou au XI^e siècle ² ».

Il faut aller jusqu'au XI^e siècle pour trouver des autels de quelque importance, vraiment dignes de fixer l'attention de l'archéologue. Alors les autels, et généralement tout le mobilier, subissent l'heureuse influence des progrès si sensibles opérés, à cette époque, dans l'architecture. Pendant ce siècle et surtout pendant le XII^e, l'ornementation en particulier devient plus fréquente et les détails en sont traités avec beaucoup plus d'habileté. Quand, par exemple, l'autel est massif, la face antérieure, que nous retrouvons comme par le passé, tantôt en bois, tantôt en pierre, tantôt en métal, est couverte ou de peintures, ou de sculptures, ou de ciselures ; elle se divise presque toujours, au moyen d'arcatures, quelquefois disposées sur deux étages, en plusieurs compartiments verticaux ³. Ces compartiments sont eux-mêmes assez souvent au nombre de trois ou de cinq : le compartiment du milieu, ordinairement plus large, contient ou une figure du Christ bénissant, ou bien celle de la Vierge ; les autres renferment les figures des apôtres ou celles de plusieurs saints ⁴.

Mais le fait le plus remarquable du XI^e et du XII^e siècle est l'apparition des retables. On appelle retable (de *retro*, en arrière, et de *tabula*, table), une espèce de panneau ou de tablette, posée verticalement sur l'arrière de la table de l'autel ⁵.

¹ Cet autel fut érigé au VII^e siècle par S. Fromont, évêque de Coutances. Il est conservé à la bibliothèque de Valognes.

² *Abécédaire d'arch. relig.*

³ Ex. : autels dans les églises de Saint-Savin, de Saint-Germer, de Sainte-Marguerite, près Dieppe.

⁴ Ex. : autels dans la cathédrale de Marseille et dans l'église d'Avenas, en Saône-et-Loire.

⁵ Il ne faut pas confondre les retables avec les *predella* ou petits gradins qui, dans nos autels modernes, reçoivent les chandeliers, et qui sont improprement désignés par certains auteurs sous le nom de retables. — D'après Pellicia, ces *predella* auraient commencé à faire leur apparition dès le XIII^e siècle, mais il n'y en eut jamais qu'un pendant le Moyen-Age : plus tard, on en mit plusieurs. C'est au milieu de ces gradins, et un peu en avant, qu'on plaça, au siècle dernier, les tabernacles.

Les premiers retables furent de petites dimensions (0,60 c. environ de hauteur), et complètement distincts de l'autel. Ils n'y restaient point à demeure : on ne les y plaçait qu'aux jours de fêtes, sans doute comme ornement, peut-être comme motif de dévotion pour le célébrant et pour les fidèles. Car, de même que les devants des autels que nous venons de décrire, ils étaient divisés par des arcatures et des cordons moulurés, en plusieurs compartiments, dans lesquels on représentait Notre-Seigneur, les saints, ou encore quelques scènes bibliques. Parfois même on exposait sur leur épaisseur de petits reliquaires.

Souvent ces retables, afin qu'il fût plus facile de les ramasser, prirent la forme des diptyques ¹ et des triptyques anciens, c'est-à-dire qu'ils furent formés de deux ou de trois tablettes distinctes, réunies ensemble par des charnières de manière à pouvoir se replier l'une sur l'autre. L'une de leur face, leur face intérieure, qui était visible quand ils étaient déployés, recevait en sculpture ou quelque scène pieuse ou des figures de saints. Beaucoup de ces diptyques et de ces triptyques furent en ivoire très finement fouillé.

L'usage des diptyques s'est perpétué pendant tout le Moyen-Age.

Quant aux autres retables, leur matière était très variable : quelquefois en pierre ou en bois travaillés avec soin, ils étaient plus

¹ Les Romains appelaient *diptyca* (de $\delta\acute{\upsilon}\xi$, deux fois, et de $\pi\acute{\alpha}\tau\tau\epsilon\iota\nu$, plier) deux tablettes en bois, en ivoire ou en métal, qui étaient unies par des charnières ou par des cordons. Ces tablettes étaient, à l'intérieur, enduites de cire pour qu'on pût y écrire avec un stylet; leurs faces extérieures étaient ornées de figures et de dessins divers en relief ou gravés en creux.

Les chrétiens adoptèrent de bonne heure, dès le II^e siècle au plus tard, les diptyques pour leurs cérémonies religieuses. On inscrivait sur quelques unes le nom des nouveaux baptisés : c'étaient les diptyques des *baptisés*; sur d'autres, le nom du souverain Pontife régnant, de l'évêque, des prêtres, des bienfaiteurs de l'église : c'étaient les diptyques des *vivants*; sur d'autres, le nom des fidèles trépassés : c'étaient les diptyques des *défunts*; enfin sur d'autres, le nom des martyrs et des saints les plus illustres : c'étaient les diptyques des *saints*. Et l'on faisait la lecture de ces diptyques du haut de l'ambon, pendant la célébration des saints mystères. Comme ces noms se multiplièrent vite, on fut bientôt obligé d'ajouter de nouvelles tablettes aux deux premières et l'on eut ainsi les *triptyques*, les *pentaptyques*, les *potipptyques*. Quelquefois plusieurs feuilles de papyrus étaient simplement renfermées entre deux tablettes.

généralement en métal précieux, en cuivre doré et émaillé, en argent massif et en or ¹.

Mais à ces retables *mobiles* vinrent s'adjoindre, au XII^e siècle, les retables *fixes*. Toutefois, pour les raisons que nous avons données plus haut relativement à l'absence de tout ornement sur l'autel majeur de chaque église, ces derniers furent moins communs ; ils étaient exclusivement réservés aux autels secondaires qui se trouvaient dans les chapelles absidales, ou bien encore aux autels des reliques, dont ils dissimulaient parfois la châsse placée derrière eux.

Les retables fixes avaient les mêmes dimensions que les retables mobiles, et ils durent être généralement de même matière. Cependant ceux qui nous ont été conservés sont plus ordinairement en pierre. Leur genre d'ornementation est également semblable. Remarquons seulement avec M. Gaillhabaud ² « qu'ayant été adoptés dans un but décoratif, on y consacra souvent beaucoup de luxe. Tous les arts du dessin concourent à leur exécution, confiée presque toujours à des artistes habiles. »

À s'en tenir aux témoignages écrits, et surtout en voyant les *ci-boriums* romans, qui existent dans toute l'Italie, en particulier à Saint-Marc de Venise et à Saint-Ambroise de Milan, on est, ce semble, en droit de conclure que ces sortes d'édicules ont été également usités en France pendant notre période romane : malheureusement, il n'en reste aucun vestige qui nous permette de les étudier et d'en faire une description détaillée.

Pendant toute la période romane et même durant le XIII^e siècle et jusqu'à la fin du XIV^e nous retrouvons l'autel portatif, tel que nous l'avons décrit précédemment ³. Seule, l'ornementation varie suivant le goût de l'époque. Aux pierres précieuses, telles que le marbre, le

¹ Ex. : retable de la cathédrale de Bâle, maintenant au musée de Cluny à Paris : il est du XI^e siècle ; retable de l'église abbatiale de Saint-Denys, à présent au trésor de la même église : il est du XII^e siècle. — Le grand retable d'or émaillé et enrichi de pierreries, placé sur le maître-autel de Saint-Marc de Venise, connu sous le nom significatif de *pala d'oro*, et dont une partie remonte à la fin du X^e siècle, est peut-être le plus célèbre retable de ce genre que l'on connaisse actuellement.

² *Archit. du Ve au XVII^e siècle*, t. IV.

³ Il est fait mention d'autels portatifs, constate Du Cange, dans la charte de

porphyre, le jaspe, l'onyx, le cristal de roche, qu'on employait souvent pour ces autels, il faut ajouter en plus, dit M. l'abbé Reusens ¹, professeur d'archéologie à l'Université catholique de Louvain, des pierres « précieuses seulement par le souvenir qui s'y rattachait, par exemple un fragment des dalles arrosées par le sang de saint Thomas de Cantorbéry. »

Par respect pour leur emploi sacré, souvent aussi on tenait ces autels enfermés dans des coffrets ou écrins en bois recouvert de cuir gaufré et même orné parfois de plaques et de lames de métal repoussé et émaillé, à la manière des couvertures d'évangélistes.

IV

ÉPOQUE OGIVALE..

Il semble, après un examen attentif de tous les autels qui nous restent de cette époque, qu'on peut les diviser en trois classes ; non pas que cette division soit rigoureuse, non pas qu'on ne puisse absolument l'établir pour les époques précédentes, mais parce qu'elle est plus exacte en même temps que plus manifeste pendant la période ogivale qu'à toute autre. Elle a, dans tous les cas, le grand avantage des classifications, de mettre dans l'esprit quelque chose de plus net et de plus facile à retenir.

Nous distinguerons donc : 1^o les autels composés d'une simple table ; — 2^o les autels à retables ; — 3^o les autels des reliques : et nous étudierons à part chacune de ces classes.

1^o Autels composés d'une simple table.

L'autel majeur des cathédrales et des églises abbatiales et collégiales était le seul ainsi composé d'une simple table. Cette table,

Philippe-le-Bel, en 1217, « altare portatile ligatum auro » ; dans le synode de Bayeux, tenu en 1300, « lapis portatilis » ; dans deux inventaires de la Sainte-Chapelle de Paris. L'un, portant la date 1313, dit : « Item, unum altare vaticum portatile de jaspide viridi in cujus circuitu sunt plures reliquie » ; l'autre, daté de 1376 : « altare marmoreum portatile ».

¹ *Élém. d'arch. chrét.*, t. I.

comme précédemment, était encore portée ou par des colonnettes ou par un massif plein. Pourtant nous trouvons pendant la période ogivale deux nouvelles dispositions : quelquefois la table était posée, en arrière, sur une dalle verticale de même longueur qu'elle et n'ayant que quelques centimètres d'épaisseur, et, en avant, sur des colonnettes : d'autres fois, dit M. de Caumont ¹, « elle repose sur un massif triangulaire et en avant sur trois colonnettes, dont deux sont complètement dégagées. »

M. de Caumont enseigne aussi, un peu auparavant, que les autels de l'époque ogivale se distinguent des autels romans « en ce qu'ils sont plus larges et conséquemment moins carrés que dans le XI^e et le XII^e siècle. »

Souvent leurs faces verticales, surtout quand ces faces sont pleines, se revêtent de *parements*, c'est-à-dire de draperies ou étoffes précieuses. Ils remplacent les revêtements métalliques que nous avons signalés comme assez communs pendant les périodes latine et romane et qui devinrent très rares à la fin du XII^e siècle, pour disparaître complètement peu de temps après. Ces parements étaient ordinairement faits d'étoffe unie ou ornée de dessins réguliers et uniformes ² ; les plus riches étaient brodés en or et en argent, et même rehaussés de perles et de pierres précieuses. Quelques-uns représentaient des figures de saints ou des scènes historiques et légendaires.

Telles furent les dispositions généralement adoptées, durant le XIII^e et le XIV^e siècle pour le devant des autels. Soit par raison de convenance, soit plutôt parce que les nappes, qui descendaient très bas, les eussent cachés, on s'abstint d'y placer des bas-reliefs. Au contraire, « pendant le XV^e et le XVI^e siècle, dit M. Viollet-le-Duc ³, on sculpta souvent des figures de saints sur le devant des autels, des anges, des scènes de la passion : on représenta même sous la

¹ *Abécédaire d'archéologie religieuse.*

² Dans son *Rational* (lib. III, ch. 48), Durand, évêque de Mende, nous apprend qu'au XIII^e siècle, les ornements sacerdotaux étaient, comme aujourd'hui, de diverses couleurs suivant les différentes fêtes et les différents temps de l'année. Ne peut-on pas supposer, avec quelque raison, qu'il en fut de même pour les parements d'autels ?

³ *Dict. raison. d'archit.*

table de l'autel le Christ au sépulchre en ronde bosse avec les saintes femmes et les soldats endormis. »

De plus, ajoute le même auteur, « au XVI^e siècle, l'autel cesse d'affecter la forme d'une table ou d'un coffre, pour adopter celle d'un tombeau, d'un sarcophage. Jusqu'alors, l'autel n'est pas le tombeau du Christ ou d'un martyr : il recouvre le tombeau ; c'est la table posée sur le tombeau ou devant lui, et même sur la crypte renfermant le tombeau. Cette idée est dominante. La façon dont sont disposés les corps saints sous l'autel des reliques de l'église de Saint-Denys, derrière les autels de Saint-Firmin, de la Vierge, de Saint-Eustache de la même église, de Valcabrière, de la cathédrale d'Amiens même, indique bien nettement que l'autel n'est pas un tombeau, mais un meuble posé devant ou sur des reliques des saints... Mais à partir du XVI^e siècle, c'est l'autel lui-même qui devient la représentation du tombeau : il affecte de préférence la forme d'un sarcophage scellé. »

Ne faudrait-il pas voir dans cette forme nouvelle une des mille conséquences de ce besoin universel, où l'on était vers l'époque de la Renaissance, de ne trouver rien de bien et de n'imiter que ce qui était grec ou romain. En effet nous voyons là une réminiscence non plus de l'ancien *loculus* des catacombes, mais du sarcophage romain.

L'antique *ciborium* tend aussi à disparaître, à dater du XII^e siècle. L'autel restera bien entouré de grands voiles ou courtines ; mais les tringles, auxquelles ils seront suspendus, seront désormais scellées dans quatre ou six colonnes plus espacées que celles du *ciborium* et ne portant sur leur chapiteau, à la place du dôme, que des statuettes d'anges, tenant elles-mêmes dans leurs mains ou des chandeliers ou bien encore les instruments de la Passion ¹.

Guillaume Durand semble dire dans son *Rational* que tous les autels de son temps étaient entourés de courtines. Pourtant nous devons remarquer avec l'abbé Thiers que cet usage ne dut pas être absolument uniforme et universel au Moyen-Age. « Outre qu'aujourd'hui, dit-il ², il y a peu de ciboires au-dessus des autels, hors l'Ita-

¹ Ex. : ancien autel matutinal de l'église abbatiale de Saint-Denys ; anciens autels majeurs de la cathédrale de Paris et de la cathédrale d'Amiens.

² L'abbé Thiers donnait ces renseignements en 1688.

lie, il n'y a point d'autels qui aient des voiles ou des rideaux tout autour. La vérité est qu'en plusieurs églises, tant séculières que régulières, les principaux autels ont des voiles au côté droit et au côté gauche ; mais ils n'en ont ni au devant ni au derrière, parce qu'au derrière il y a des retables, des tableaux ou des images en relief, et que le devant est entièrement ouvert, si ce n'est qu'en carême on y met ces voiles dont parlent Bebeth (*In explic. divin. offic. cap. LXXXV*), Durand (*Ration. lib. 1. cap. III*) et les Us de Citeaux (*c. XV*). En d'autres églises, les autels n'ont point du tout de voiles, quoiqu'il y ait apparence qu'ils en ont eu autrefois au moins à droite et à gauche, ce qui se reconnaît par les pilastres ou colonnes de bois ou de cuivre que l'on y voit encore à présent. Enfin il y a une infinité d'autels qui non seulement n'ont point du tout de voiles, mais qui ne paraissent pas même en avoir eu autrefois, n'ayant aucun vestige de pilastres ou de colonnes ¹. »

Les courtines, la plupart du temps assez simples, étaient cependant quelquefois de couleurs variées et très brillantes ; elles étaient mêmes couvertes parfois de riches dessins, de figures, de sujets tissés ou brodés à la main.

Pendant le Moyen-Age, les autels furent élevés, comme dans les temps primitifs, sur un seuil de gré ², ou encore très fréquemment sur deux ³. A partir du XV^e siècle, ces degrés furent plus communément au nombre de trois ⁴, quelquefois même au nombre de cinq. L'autel principal de Saint-Pierre de Rome en a sept.

Jusqu'au XVII^e siècle, tous les autels, au moins les autels majeurs, furent complètement isolés. D'ailleurs, les cérémonies de leur consécration exigent cet isolement : l'évêque qui consacre un autel doit en faire sept fois le tour, « *circuit septies tabulam altaris* » ⁵ ; et à un certain moment de la consécration un prêtre doit en faire constamment le tour en l'encensant.

¹ *Dissert. relig. sur les principaux autels* (ch. XIX).

² Ex. : autels secondaires de l'église abbatiale de Saint-Denys.

³ Ex. : autels majeurs de la cathédrale d'Arras, de l'église abbatiale de Saint-Denys, de la Sainte-Chapelle.

⁴ Ex. : autel majeur de la cathédrale d'Amiens.

⁵ *Cerem. rom.*

2^o *Autels à retable.*

A dater du XIII^e et même du XII^e siècle, tous les autels, sauf, comme nous venons de le voir, la plupart des autels majeurs des cathédrales et des églises abbatiales, sont ornés de *retables*.

Mais ces retables qui, dans le principe, nous l'avons encore dit précédemment, avaient été tantôt mobiles, tantôt fixes, deviennent au contraire, dès le commencement du XIV^e siècle, toujours fixes, de manière à ne faire plus qu'un avec la table même de l'autel.

En outre, après avoir été aussi dans le commencement simples et peu élevés, « ils prirent, vers la même époque, une grande importance, à mesure que le goût du luxe pénétrait dans la décoration intérieure des églises. Déjà très riches au XIII^e siècle, mais renfermés dans des lignes simples et sévères, ils ne tardèrent pas à s'élever et à dominer les autels, en présentant un échafaudage d'ornementation et de figures souvent de grande dimension, ou une succession de sujets couvrant un vaste champ ¹. » Nul doute, d'ailleurs, que leur adhérence complète à la table, de façon à devenir une partie intégrante de l'autel, n'ait contribué beaucoup à leur donner cette importance et ce luxe d'ornementation. Car, comme le fait remarquer avec raison M. Gailhabaud ² « pour les catholiques, l'autel est la partie la plus vénérable de toute l'église. Selon eux, rien n'est trop beau, ni d'un assez grand prix pour servir à sa composition et à sa décoration... Les monuments, aussi bien que les écrits et les représentations, le confirment. »

Mais quelle fut la matière de ces retables? Durant la période romane, avons-nous vu, les retables furent plus généralement en métal, quelquefois en ivoire. On peut ajouter, sans prétendre bien entendu être le moins du monde absolu dans ce classement chronologique, qu'au XIII^e siècle et pendant la plus grande partie du XIV^e la pierre fut de préférence employée. Durant le XV^e, elle céda la place au bois ou à quelque matière facile à travailler, comme

¹ Viollet-le-Duc, *Dict. rais. d'arch.*

² *Architecture du Ve au XVII^e siècle*, t. I.

l'albâtre. Au commencement du XVI^e, le bois fut indifféremment sculpté ou peint. Enfin, vers le milieu du XVI^e, la peinture l'emporta définitivement sur la sculpture : et elle nous a donné un certain nombre de petits chefs-d'œuvre qui font encore l'admiration des connaisseurs.

Beaucoup de ces retables, quelle que soit d'ailleurs leur matière, ont une grande valeur artistique : la pierre, aux XIII^e et XIV^e siècles, et le bois, aux XV^e et XVI^e, furent travaillés avec une grande habileté de main ; malheureusement la composition n'est pas chez tous aussi heureuse. Surtout, aux XV^e et au XVI^e siècle, le bon goût ne répond pas toujours à la finesse et à délicatesse de l'exécution : on multiplia les détails à l'excès, on surchargea l'ornementation, on faussa la statuaire en forçant les poses et en exagérant les situations.

Au début de l'ère ogivale, on se contenta de sculpter des statuettes dans les arcatures ; mais bientôt divisant tout le retable dans le sens de sa longueur et de sa hauteur en plusieurs compartiments, on représenta dans chacun d'eux de petites scènes historiques ou légendaires. Enfin, au XV^e siècle, les compartiments s'agrandirent en proportion de tout le retable, et permirent aux bas-reliefs de prendre eux-mêmes de plus grandes dimensions. Dans le compartiment du milieu, quelquefois plus élevé, on plaçait assez fréquemment le crucifiement de Notre-Seigneur avec la sainte Vierge, saint Jean, les deux larrons en croix et des groupes de différents personnages. Parfois même le retable se divisait en plusieurs étages et alors des scènes, traitées en perspective, représentant ordinairement les circonstances les plus célèbres de la vie du saint sous le vocable duquel l'autel était consacré, se partageaient ces différents étages suivant leur importance ¹.

Toutes ces sculptures, ainsi du reste que celles de l'autel proprement dit, aussi bien au XIII^e qu'aux XV^e et XVI^e siècles, virent souvent leur valeur et leur éclat encore rehaussés par la dorure et par la peinture polychrome, qui, on le sait, était également arrivée à un haut degré de perfection.

Il faut peut-être encore ajouter, pour être aussi complet que possible, que certains retables furent percés, à leur partie infé-

¹ Ex. : autel de la Sainte-Vierge dans l'église de Brou (Ain).

riente, d'ouvertures de différentes formes, soit rondes, soit ovales, soit polygones, dans lesquelles on introduisait de petites châsses ou des bustes contenant des reliques de saints.

3° *Autels des reliques.*

Aux deux espèces d'autels que nous venons d'étudier, il faut en adjoindre une troisième, au moins pour les églises monastiques, qui d'ailleurs étaient très nombreuses au Moyen-Age : *les autels des reliques*. Ceux-ci étaient élevés au fond du sanctuaire ou quelquefois dans les chapelles, tandis que les autres étaient placés à l'entrée du sanctuaire ou aussi dans les chapelles ¹.

Ce qui les distingue des autres, c'est qu'ils sont adossés à des châsses remplies de reliques et font un tout avec elles. Ces châsses sont le plus ordinairement à la hauteur du retable, ou quelquefois derrière le retable même, mais presque toujours de façon à ce qu'on puisse passer et se tenir dessous ². C'était pour les pieux fidèles se mettre directement sous la protection des saints. Elles sont surmontées d'une sorte de petit baldaquin ou de dais dans le goût ogival, porté sur des colonnettes et couronné par un ou plusieurs clochetons.

Quelquefois cependant la châsse repose sur le sol, immédiatement derrière l'autel; mais elle est dans ce cas entourée d'un grillage, qui la protège, tout en permettant de vénérer les saintes reliques qu'elle contient ³.

Nous terminerons ce quatrième paragraphe par deux observations importantes : La première est empruntée à M. Viollet-le-Duc : « Dans les décorations des autels, dans tout ce qui semblait fait pour accompagner dignement le sanctuaire des églises, on s'est préoccupé au Moyen-Age, surtout en France, d'honorer l'autel plus encore par la beauté du travail, par la perfection de la main-d'œuvre que par la richesse intrinsèque des matières employées. A la sainte Chapelle, ce gracieux sanctuaire n'est composé que de pierre et de

¹ Ex. : autel de l'église abbatiale de Saint-Denys.

² Ex. : autels des reliques à l'église abbatiale de Saint-Denys et à la Sainte-Chapelle; autel de Valcabrière.

³ Ex. : autel de S. Firmin, à l'église abbatiale de Saint-Denys.

bois... Les moyens de décoration employés sont d'une grande simplicité : du verre appliqué, des gaufrures faites dans une pâte de chaux, des peintures et des dorures n'ont rien qui soit dispendieux. La valeur réelle de ce monument tient à l'extrême perfection du travail de l'artiste. Toutes les sculptures sont traitées avec un soin, un art et nous dirons avec un respect scrupuleux de l'objet, dont rien n'approche. N'était-ce pas en effet la plus noble manière d'honorer Dieu que de faire passer l'art avant toute chose dans son sanctuaire? Et n'y avait-il pas un sentiment vrai et juste dans cette perfection que l'artiste cherchait à donner à la matière grossière? Nous avouerons que nous sommes bien plus touché à la vue d'un autel de pierre sur lequel l'homme a épuisé toutes les ressources de son art, que devant ces morceaux de bronze ou d'argent grossièrement travaillés, dont la valeur consiste dans le poids et qui excitent bien plus la cupidité qu'ils n'émeuvent l'âme ¹. »

Nous remarquerons, en second lieu, qu'il est de toute impossibilité non seulement de décrire, mais même d'indiquer, tant elles sont multiples et variées, toutes les dispositions différentes, toutes les formes diverses, toutes les manières d'ornementation adoptées au Moyen-Age pour les autels, pour les retables, comme du reste pour tout le mobilier en général. Et cependant beaucoup d'objets ne sont point parvenus jusqu'à nous ; que serait-ce si tous nous avaient été transmis intacts ?

V.

ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE.

Si l'on met de côté l'ornementation qui suit celle de l'architecture en général, nous n'avons de modifications à signaler, dans les autels de la Renaissance, que relativement aux retables. Mais ces modifications suffisent amplement à les caractériser.

Pourtant, avant de nous en occuper, nous devons observer premièrement que les autels, désormais toujours pleins et en forme de sarcophage, furent de préférence construits en marbre : (encore

¹ *Dict. rais. d'Arch.*, t. II.

évidemment un besoin d'imiter l'art grec et romain); secondement, qu'à partir du XV^e siècle, on plaça sous les retables un ou plusieurs gradins, comme on le fait encore aujourd'hui.

Pendant quelque temps les retables à plusieurs étages et à compartiments multiples, dans le genre de ceux des dernières années de la période ogivale, continuèrent à se produire avec les détails d'ornementation particuliers à la Renaissance. Mais bientôt ils prirent des dimensions encore plus considérables, à ce point que l'accessoire devint le principal et que l'on oublia l'autel proprement dit pour ne s'occuper que de l'ornement. Souvent, au moins dans les églises de second ordre, ils occupèrent la plus grande partie du chevet et montèrent jusqu'à la voûte. De plus, à la fin du XVI^e siècle plus spécialement, ainsi qu'au XVII^e, les anciennes dispositions furent abandonnées. Ils représentèrent tantôt la forme d'un arc-de-triomphe romain, avec colonnes, chapiteaux, entablement, arcs plein cintre abritant des statuettes ou des reliquaires, tantôt l'ordonnance d'une façade antique avec corniches et frontons de toutes sortes, avec pilastres, consoles renversées, cartouches, guirlandes de feuilles et de fleurs, avec niches, statuettes, cariatides même, etc.; la baie de cette façade était fermée par des bas-reliefs en bois ou en plâtre peints et dorés, ou encore par des tableaux de peinture. Enfin tout ce chaos était souvent surmonté encore d'une immense *gloire* en cuivre doré, avec un triangle, symbole de la sainte Trinité, au centre, ou même un Père éternel descendant du Ciel, entouré d'anges disséminés sur les rayons de la *gloire*.

Que nous sommes loin de cette belle et noble simplicité du Moyen-Age n'inspirant aux fidèles que des pensées de foi, de recueillement, de piété!... Et si encore on s'en était tenu à l'effet théâtral et tapageur (qu'on nous pardonne cette expression), si l'on n'avait froissé que le bon goût en multipliant les colonnes torsées, en tire-bouchon, sans proportions, en répandant à tort et à travers les ornements les plus incohérents!... Mais non; tout en voulant épargner le plus possible cette époque de décadence qu'on a si faussement appelée, au moins au point de vue de l'art religieux, *la Renaissance*, on ne saurait omettre de faire remarquer avec M. Gailhabaud ¹ « la cho-

¹ *Architecture du V^e au XVII^e siècle*, t. IV.

quante alliance, dans ce décor, du sacré et du profane, c'est-à-dire des chastes représentations chrétiennes mêlées par les artistes de la Renaissance aux nudités blessantes du sensualiste polythéisme. »

L'abbé J. MALLET,

Professeur d'Archéologie au petit séminaire de Séez.

Membre de la Société de Saint-Jean.

LA CAPPELLA GRECA
DU CIMETIÈRE DE PRISCILLE

—
QUATORZIÈME ARTICLE *
—

CHAPITRE XXVIII.

LE PHÉNIX CHEZ LES CHRÉTIENS.

Le premier des Pères qui ait fait valoir l'argument du phénix en faveur de la résurrection, est le disciple du grand prédicateur de la résurrection même, de S. Paul, le successeur peut-être immédiat de S. Pierre, un romain qu'on croit parent de Tite Flavien Clément, consul avec son cousin Domitien, en 95, le pape S. Clément. Écrivant dès 79, l'année de la mort de Pline, au nom de l'Église romaine à l'Église de Corinthe, il disait :

« Considérons, bien-aimés, comment le Maître nous prouve continuellement le fait de la résurrection future dont il a donné les prémices dans le Seigneur Jésus-Christ, le ressuscitant d'entre les morts. Voyons, bien-aimés, la résurrection qui arrivera à son heure. Le jour et la nuit nous montrent la résurrection : la nuit se couche, le jour se lève; le jour se retire, la nuit vient sur ses pas. Regardons les fruits de la terre, comment s'opère l'ensemencement du froment. Le semeur sort, il jette le grain sur la terre; les germes tombés sur elle, arides et nus, se dissolvent; et de cette dissolution la grandeur de la providence du Maître les ressuscite, d'un grain en tire une quantité et produit son fruit.

Voyons ce prodige paradoxal (τὸ παράδοξον σημειῶν) qui a lieu dans les régions de l'Orient, c'est-à-dire en Arabie. Il y a un oiseau nommé phénix, unique en son

* Voir le numéro d'Avril-Juin 1879, p. 367.

espèce, qui vit cinq cents ans. Arrivé vers la dissolution de la mort, il se fait un cercueil avec de l'encens, de la myrrhe et d'autres aromates, dans lequel, son temps accompli, il entre et meurt. Sa chair étant putréfiée, il se forme un ver qui, nourri de la substance humide de l'animal défunt, prend des plumes, et, devenu fort, porte le cercueil là où sont les ossements du défunt son prédécesseur. Chargé des ossements nouveaux, il va droit de la région arabique en Egypte vers la ville appelée Héliopolis; et, en plein jour, volant au-dessus de tous les habitants qui le regardent, dépose ces ossements sur l'autel du soleil; puis, s'élançant, il s'en retourne. Les prêtres consultent les registres des temps, et trouvent que l'oiseau est venu après cinq cents ans accomplis.

Jugerons-nous que c'est une chose grande et étonnante que l'artisan de l'univers opère la résurrection de tous ceux qui l'ont servi saintement, avec la confiance d'une foi courageuse, quand il nous montre même par un oiseau la magnificence de sa promesse ¹ ? »

Les *Constitutions apostoliques*, dont la rédaction date du III^e siècle mais dont le fond paraît remonter aux Apôtres, expliquent le terme *prodige paradoxal* de S. Clément en présentant le prodige de la résurrection du phénix, à la suite de ceux de Lazare ressuscité, des trois Hébreux sauvés dans la fournaise, de Daniel délivré des lions, avant la mention des guérisons du paralytique et de l'aveugle-né, et celle de la multiplication des pains, au milieu enfin des sujets classiques des catacombes. Elles parlent ainsi de ce prodige aux Gentils qui ne croient pas à la résurrection de la chair :

« Ils disent, eux aussi, montrer une certaine résurrection, ne croyant pas ensuite aux choses qu'ils racontent eux-mêmes. Ils disent qu'il existe un oiseau unique en son espèce, fournissant une riche démonstration de la résurrection. D'après eux, il est sans compagne et unique dans le monde; ils l'appellent phénix; et ils racontent qu'il vient tous les cinq cents ans en Egypte, au lieu appelé l'Autel-du-Soleil, apportant quantité de cinname, de casse et de bois de baumier. Ils se tourne, à ce qu'ils disent, vers le levant, en priant le soleil, devient volontiers la proie des flammes, et est réduit en cendres. De l'amas de ses cendres naît un ver, qui, réchauffé, a la forme d'un phénix nouveau-né. Devenu oiseau, il prend la route de l'Arabie, qui est par de là le nome d'Egypte. Si donc, comme ils disent, la résurrection est démontrée par un oiseau sans raison, pourquoi nous attaquent-ils sans prétexte, quand nous confessons que Celui dont la puissance a amené ce qui n'était pas à être, peut amener de même la dissolution à la réorganisation ² ? »

¹ *Epist. I ad Corinth.*, XXIV-VI.

² L. V, c. VII *Patr. græc.*, t. I, col. 811.

Au moment où siégeait S. Clément et où commençaient à s'ébaucher les *Constitutions apostoliques*, qu'on mettra sous son nom, Tacite, parmi les païens, allait rapporter l'histoire du phénix, avec des doutes, Martial, Dion, Celse, Plutarque, en y donnant pleine croyance. Ainsi feront au second siècle ou au commencement du troisième, Lucien ¹, Aristide, Philostrate, Elien, Solin, en attendant, au quatrième et au cinquième, l'auteur du poème du *Phénix*, Lactance, ce semble, païen encore, Victor, Claudien, Nonnus, Horapollon. Une fois pourtant, le doute de Pline et de Tacite semble atteindre Lucien ².

Les monuments publics ou privés confirment les écrits. « On voit, assure-t-on, sur plusieurs deniers d'or de Trajan, l'effigie du phénix, la tête environnée d'une espèce de nimbe, qui n'est peut-être autre chose que le disque du soleil, et une branche d'arbre entre les serres ³. » Une médaille d'Antonin, frappée à Alexandrie, porte un phénix au nimbe radié, avec la légende « ΑΙΩΝ, siècle, » c'est-à-dire siècle d'or, ou peut-être « éternité ⁴. » AETERNITAS est la légende d'une médaille de l'impératrice Faustine, femme d'Antonin, portant le phénix ⁵. L'urne sépulcrale de Marcius Hermès aura de chaque côté de l'épithaphe un phénix sur un bûcher ⁶. Une tombe païenne d'Ostie, faite en autel, présentera un phénix sculpté avec cette légende : « ET TAMEN AD MANES FOENIX ME SERBAT IN ARA QVI MECVM PROPERAT SE REPARARE. — Et cependant chez les Mânes le phénix me garde sur l'autel, lui qui avec moi a hâte de se réparer ⁷. »

Chez les Romains, qui à l'embaumement égyptien avaient substitué pour les morts le bûcher, dont ils faisaient un théâtre d'apo-

¹ « Phénix, oiseau des Indes qui se brûle lorsqu'il est parvenu à une extrême vieillesse. » *Peregrinus*.

² « Je verrai ce que personne n'a jamais vu, le griffon, ce quadrupède ailé, et le phénix, cet oiseau des Indes. » *Le Navire*.

³ Larousse, *Grand Dictionnaire*. t. XII, p. 774. — En citant cet ouvrage, il faut observer qu'il a été mis à l'Index, après le t. VIII, le 1^{er} mars 1873.

⁴ Zoega, *Num. Aegypt. imper.*, tab. XI.

⁵ *Numm. Arscot.*, tav. XLIII, 19. Mezzabar. in Faustina. Dans Bottari, t. I, p. 107.

⁶ Fabretti, p. 378, XXXI.

⁷ *Antologia Romana*, an. 1783, t. IX, p. 368

théose, la légende, on le voit, s'était enrichie du drame des flammes. On disait que le phénix offrait aux rayons ardents du soleil, sur l'autel d'Héliopolis, le nid embaumé où il allait mourir, et qu'il renaissait de son mystérieux embrasement. Cet embellissement figure dans les écrivains ecclésiastiques à la fin du second siècle. Les *Constitutions apostoliques* nous l'ont montré ; le voici dans Tertullien. Au traité *De la résurrection de la chair*, après avoir reconnu, à la suite de S. Clément, certaines images de notre résurrection dans toute la nature, dans le jour qui succède à la nuit, dans la plante qui sort de la graine ensevelie, il ajoute :

« Si l'univers figure imparfaitement la résurrection, si la création ne prouve rigoureusement rien de tel, parce que chacune de ses productions est dite finir plutôt que mourir, reprendre sa forme plutôt que renaître, voici de cette espérance un témoignage complet et irrécusable. Il s'agit d'un être animé, sujet à la vie et à la mort : je veux dire cet oiseau particulier à l'Orient, fameux en tant qu'unique, prodigieux par son mode de postérité ; qui, faisant volontiers ses funérailles, se renouvelle, décédant et se succédant dans une fin qui est sa naissance, de nouveau phénix où il n'y a plus personne, de nouveau en nature quand il n'est plus, autre et le même. Quoi de plus exprès et de plus rigoureux pour notre cause ? A quelle autre fin se rapporte cet enseignement ? Dieu dit aussi dans ses Écritures : *Et il fleurira comme le phénix* ¹, c'est-à-dire du sein de la mort, des funérailles, afin que vous croyiez que la substance du corps peut être rappelée même des flammes. Le Seigneur a prononcé que nous valons *mieux que beaucoup de passereaux* ² : si nous ne valons pas mieux aussi que les phénix, ce n'est pas grand'chose. L'homme mourra-t-il une fois pour toutes, les oiseaux d'Arabie étant sûrs de la résurrection ³ ? »

Origène, avec ses habitudes de critique, est moins assuré que Tertullien de la légende du phénix. Il dit de Celse, qui a admis, au premier siècle, cette légende, sans le complément du bûcher :

¹ Ps. XCI, 13.

² Matt., X, 31.

³ *De resurrectione carnis*, XIII. — L'auteur du poème *Du Jugement du Seigneur*, qu'on croit carthaginois et contemporain de Tertullien, s'il n'est Tertullien lui-même, comme on l'a assuré, dit également :

Et renovata suo vivit fuligine phœnix,

Et suæ mox volucris (mirum) post busta resurgit.

« Le phénix renouvelé vit de sa suie : l'oiseau, ô prodige ! ressuscite, sitôt son « cadavre consumé. »

« Ensuite se faisant le champion de la piété des animaux irraisonnables, Celse montre l'animal d'Arabie, le phénix, venant en Egypte après un grand laps d'années, apportant son père mort et enseveli dans une sphère de myrrhe et le plaçant au lieu où est le temple du soleil. C'est ce qu'on raconte, en effet ; et il se peut, si c'est vrai, que ce soit un phénomène de la nature, la divine Providence voulant, même dans les différences des animaux, manifester largement aux hommes la diversité des dispositions qu'elle a mises dans le monde, et la rendre visible aussi dans les oiseaux. Elle a produit un animal unique en son espèce, afin de faire admirer en cela, non l'animal, mais son auteur ¹. »

Au IV^e siècle, S. Cyrille de Jérusalem, se référant à S. Clément pape ², S. Grégoire de Nazianze ³, S. Ambroise ⁴, S. Zénon ⁵, S. Epiphane ⁶, admettant tous quatre la résurrection du sein du bûcher, et le poète Ausone ⁷ acceptant la merveilleuse légende du phénix, S. Augustin, à qui on l'objecte, respecte mais n'ose garantir cette croyance. « Ce que tu dis du phénix, répond-il à son adversaire dans le livre *De l'Âme et de son origine*, écrit en 419, « n'est aucunement à la question. Cet oiseau marque la résurrection des corps, il ne détruit pas le sexe des âmes, si toutefois, « comme on le croit, il renaît de sa mort ⁸. » S. Jérôme, acceptant des Septante et des Rabbins que le *chol* du livre de Job est non pas le *sable* mais le *phénix*, entend par *phénix* l'arbre, c'est-à-dire le palmier, non l'oiseau de la légende, et il fait dire au saint patriarche : *Et sicut palma multiplicabo dies* ⁹. L'omission par nombre de Pères de l'argument du phénix pour justifier la résurrection de la chair, mérite aussi d'être notée. On peut dire, en somme, que les Pères, le trouvant admis à peu près sans réserve par les païens, ne s'en sont servi néanmoins qu'avec une certaine réserve. On les a blâmés à cause du phénix : il faut les louer plutôt, les uns de leur

¹ *Contra Celsum*, l. IV, 98. *Patr. græc.*, t. XI, col. 1177.

² *Catechesis*, XVIII, 8.

³ *Carm. III ad Virg.*, v. 526.

⁴ *De excessu fratris sui Satyri*, l. II, 59, anno 379; *Hexaëmeron*, l. V, 79, 80, an. 389; *In Ps. CXVIII Expositio*, 13.

⁵ Lib. I. *Tractatus XVI de Resurrectione*, 9.

⁶ *Ancoratus* LXXXIV.

⁷ *E-dyll.* XI, v. 15.

⁸ *De Anima*, l. IV, 33.

⁹ Job. XXIX, 18.

bonne foi et de leur foi pleine de simplicité et de zèle, les autres de leur prudence critique.

Cette prudence apparaît dans les catacombes et sur les divers monuments chrétiens de Rome. On n'y a trouvé aucun trait spécial de la légende du phénix, ni l'oiseau portant le corps de son père ou le déposant sur l'autel du Soleil, ni l'oiseau renaissant du bûcher. Les fidèles ont laissé aux païens ces images chères à l'idolâtrie égyptienne ou romaine, qui n'auraient point été sans quelque péril ou scandale, et qui étaient d'une vérité contestée.

Le phénix n'a été reconnu jusqu'ici, dans les catacombes, à l'état de symbole isolé, que quatre fois d'une manière positivement certaine. La première nous assure simplement du fait, sans rien nous apprendre du mode de représentation. Les Actes de Ste Cécile, du commencement environ du V^e siècle, disent que Tiburce, son beau-frère, à cette question de l'exécuteur Maxime : « Et que peut être l'autre vie ? » répondit :

« Comme le corps est vêtu de vêtements, ainsi l'âme est vêtue du corps, et comme le corps est dépouillé de ses vêtements, ainsi l'âme est dépouillée du corps. Le corps qu'a fourni la semence de la terre par la concupiscence, est rendu aux entrailles de la terre, afin que, réduit en cendres, il ressuscite comme le phénix, à l'aspect de la lumière future ; mais l'âme, si elle est sainte, sera transportée dans les délices du Paradis pour attendre, dans l'affluence de ces délices, le temps de sa résurrection ¹. »

Maxime, ayant cru, ayant été baptisé et ayant souffert le martyre après Tiburce et son frère Valérien, époux virginal de Cécile, « Ste Cécile, ajoutent les Actes, l'ensevelit auprès de Valérien et « de Tiburce dans un sarcophage neuf, et ordonna de sculpter un « phénix sur le sarcophage pour montrer la foi de celui qui avait « embrassé de tout son cœur la croyance qu'on lui proposait, sur « l'exemple du phénix ². »

On trouve ensuite le phénix caractérisé par un signe typique, le nimbe. Empruntant le nimbe au disque du soleil ou aux rayons des étoiles, les Égyptiens, les Grecs et les Romains le donnaient à leurs

¹ S. E. le C^{sa} Bartolini, *Gli Atti del martirio della nobilissima vergine romana S Cecilia*. Roma, 1867, in-8^o, p. 57.

² *Ibid.*, p. 64.

dieux, à leurs pharaons, à leurs héros, à leurs empereurs. Les Romains l'ont substitué à l'aigrette du phénix comme honneur de sa tête. On nous a signalé des deniers d'or de Trajan, à l'effigie du phénix ayant « la tête environnée d'une espèce de nimbe » ; nous avons vu le nimbe radié sur une monnaie d'Antonin. L'auteur du poème du *Phénix*, attribué à Lactance, dira du phénix :

« Une couronne radiée est adaptée à toute sa tête, rappelant dans son élévation la gloire de la tête de Phébus, »

*Æquatur toto capiti radiata corona
Phœbei referens verticis alta decus*¹.

— « Sur son nid de cinname, dira Ausone, cet oiseau est radié autour des temps, »

*Ales cinnameo radiatus tempora nido*².

— « Une gloire de feu, dira enfin Claudien, ceint sa tête, »

Igneus ora

*Cingit honos*³.

C'est ainsi qu'un fragment d'une grande plaque de marbre, trouvée dans les débris de l'ère seconde du cimetière de Saint-Calixte, et qui remonte au milieu environ du troisième siècle, a présenté le phénix avec le nimbe radié⁴ ; et qu'une épitaphe du cimetière de Cyriaque, datée de 385, le montrera avec le nimbe simple⁵.

Si le nimbe était le signe de rigueur pour reconnaître le phénix sur les tombes chrétiennes, nous serions réduits à ces deux exemples et au précédent. Ils formeraient avec les textes si nombreux et si solennels des Pères un étonnant contraste. Le phénix semblerait « étranger au cycle symbolique cémétériel », selon l'expression de M. de Rossi, qui se hâte d'ajouter : « C'est là, à mon avis, une « apparence trompeuse⁶. » Maintes fois sur les monnaies des fils de Constantin l'oiseau qui est sur le globe n'a aucun nimbe ; et il est si semblable à l'oiseau nimbé de ces monnaies que personne ne doute que ce ne soit un phénix. N'y a-t-il pas ainsi aux catacombes et ailleurs quantité de phénix à reconnaître ? M. de Rossi écrit là-

¹ V. 140. *Patr. lat.*, t. VII, col. 283.

² *Idyll.*, XI, v. 15.

³ *Idyll. de Phœnice*, v. 17.

⁴ M. de Rossi, *Rom. sott.*, t. II, p. 313.

⁵ M. de Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, p. 155. — Ici pl. XIII, 11.

⁶ *Rom. sott.*, t. II, p. 313.

dessus ces lignes importantes, en montrant le quatrième phénix qui est hors de discussion :

« Dans l'épithaphe païenne citée plus haut qu'a éditée Fabretti, les deux phénix sur le bûcher n'ont aucune couronne ; leur type cependant que j'appellerai physiologique, est semblable à celui des phénix nimbés, principalement par le cou long et la poitrine gonflée ¹. Nous devons donc chercher si, dans la variété d'oiseaux tracés à la pointe sur les pierres cémétérielles, que nous avons coutume d'appeler indistinctement colombes, il s'en trouve qui ressemble à ce type. La parfaite imitation de l'oiseau ci-dessus décrit ne se rencontre pas souvent sur les épithaphes cémétérielles : elles sont gravées le plus souvent avec négligence. Il faut tenir grand compte de cette distinction que tels des oiseaux portent le rameau d'olivier, tels la palme. Ceux-là rappellent la colombe de Noé, ceux-ci l'oiseau ayant de commun avec la palme le nom φοινίξ et d'autres propriétés, qui ont fait que les anciens chrétiens ont uni le phénix à la palme. Et en effet, si j'ai pu citer un exemple capital du phénix nimbé, étant accompagné du nom, il s'en trouve un semblable du phénix sans nimbe portant au bec un petit rameau de palme, et négligemment tracé, comme il l'est sur les marbres cémétériaux. Celui-ci fut gravé sur l'architrave de l'antique porte principale de la basilique de S. Paul. Il offre sur la tête de l'oiseau cette claire et éclatante inscription : FENIX ²... Cet oiseau est une vraie clef qui fait reconnaître le phénix dans une très grande quantité d'images d'oiseaux portant un rameau de palme ³. »

Le « type physiologique », consistant dans « le cou long et la « poitrine gonflée », doit être grandement complété, à mon avis, par l'image du phénix que les Égyptiens ont montrée à Hérodote et que Pline a signalée aux Romains, une sorte d'aigle au plumage de pourpre et d'or, en qui tout nous fait voir et Cuvier a vu avec assurance le faisan doré. Les Romains ont dû peindre pour le phénix un oiseau tenant du *faisan* commun, celui venu du *Phase*, qu'ils voyaient, et qui se rapprochait le plus, bien qu'imparfaitement, du type que leur indiquait Pline. L'élégant auteur du poème du *Phénix*, soit Lactance, soit tel rhéteur de son temps, en fournit la preuve. Il fait venir le phénix d'un Éden situé au fond de l'Orient, *primo Oriente*; il lui fait construire en Syrie son nid ou sépulcre sur

¹ Voir encore une inscription de la Gaule où M. Le Blant reconnaît le phénix. *Inscr. de la Gaule*, t. II, p. 44. Note de M. de Rossi. — L'inscription est citée vers la fin de ce chapitre.

² Ici pl. XIII, 12. — Le point qu'on voit à droite de FENIX appartient à l'inscription.

³ *Rom. sott.*, t. II, p. 313.

le sommet d'un palmier, disant que le palmier et la Phénicie, *la terre des palmiers*, tirent de lui son nom ; ressuscité, sur cet arbre, de l'incendie de son corps aux rayons du soleil, il le fait apparaître à Héliopolis, sur l'autel du Soleil, avant de reprendre le chemin de sa patrie ; et, le dépeignant là longuement, lui donnant à pleines mains la pourpre et l'or, mettant le nimbe de Phébus autour de sa tête, il finit par ce trait :

« Son image apparaît mitoyenne entre la figure du paon et l'oiseau au plumage peint du Phase, »

*Effigies inter pavonis mixta figuram
Cernitur, et pictam Phasidis inter avem* ¹.

Voilà le faisán déclaré une des deux images approchant du phénix ; le paon est l'autre. Ce dernier point mérite attention et donne lieu peut-être à se demander si le paon des catacombes ne serait pas, au moins quelquefois, une image intentionnelle du phénix. Le premier nous avertit que si nous trouvons le faisán sur les monuments chrétiens, c'est le phénix qu'il y faudra voir.

En conséquence, je n'hésite guère à voir un phénix dans ce brillant oiseau au corps émaillé de couleurs, à la queue allongée en pointe et pareillement émaillée dont il reste une moitié, caractérisant le faisán, *pictam Phasidis avem*, qui fut gravé au trait sur la pierre fermant un *loculus* du cimetière de Saint-Calixte, de la hauteur presque de la pierre, à gauche de cette inscription :

ΑΘΗΝΟΔΩΡΟΥ
ΚΑΤ ΠΡ ² ΙΒ ΚΑΛ ΜΑΡΤ

« Déposition d'Athénodore le XII avant les calendes de mars ³. »

L'építaphe, trouvée non loin du tombeau de sainte Cécile, est du milieu environ du troisième siècle. Il est bien vraisemblable qu'elle nous montre un dessin du phénix pareil à celui que Cécile venait de faire graver sur la tombe de S. Maxime. Il n'y a probablement à changer que le nom et la date pour avoir ici sous les yeux l'építaphe du martyr et un texte illustré de sainte Cécile elle-même.

¹ V. 143.

² Les deux lettres sont réunies en un seul sigle sur l'original.

³ M. de Rossi, *Rom. sott.*, t. II, tav. XLVII, 24 ; t. II, p. 273. — Ici pl. XIII, 13.

C'est un faisan-phénix aussi que je crois reconnaître dans ce magnifique oiseau, ayant le port du coq, le plumage rouge et or, semé d'yeux, *pictam avem*, dont la fresque des *Cinq-Saints*, au cimetière de Sotère, touchant à celui de Saint-Calixte, nous offre encore tout le buste, moins la tête. L'oiseau est unique dans ce tableau incomparable du Paradis ; il se promène en bas parmi les plantes fleuries et trois grands vases, d'où jaillit l'eau fraîche, où viennent boire les colombes ; deux paons, des oiseaux divers, y compris le coq, perchent ou volent plus haut : lui est à part, royal et vraiment grandiose ¹. N'est-ce pas le phénix unique, *unica Phoenix*, comme l'appelle l'auteur du poème du *Phénix*, disant qu'en son Éden d'Orient l'oiseau, au lever de l'aurore « immerge douze « fois son corps dans les ondes pieuses, et douze fois goûte l'eau « du courant vif? »

*Ter quater illa pias immergit corpus in undas ;
Ter quater e vivo gurgite libat aquam*².

Le second caractère pour reconnaître le phénix est le palmier. Portant le même nom, ayant la même renommée, inégalement fondée, de longévité et de renaissance spontanée, l'antiquité s'est complu à les associer. Ovide place le nid du phénix sur un palmier et le montre emportant, dans sa résurrection, des palmes avec son tombeau devenu son berceau : *ramos levat arboris altæ*. La palme est donc l'attribut classique de cet oiseau comme le rameau d'olivier est l'attribut biblique de la colombe. C'est le signe spécifique qui, sauf indice contraire, doit les faire reconnaître. Je dis sauf indice contraire. Il n'est pas impossible, en effet, surtout avec la théologie profonde, subtile, intarissable en rapprochements, de l'art chrétien des premiers siècles, qu'on ait prêté la palme à la colombe. Prudence ne parle-t-il pas d'une « colombe venue des astres » qui « met « en fuite les aigles farouches », ajoutant : « Tu es pour moi, ô Christ, « la colombe puissante, à qui cède l'oiseau repu de sang ³? » Le rameau d'olivier, même porté par le phénix, ne m'étonnerait pas, puis-

¹ *Rom. soll.*, t. III, tav. I-II.

² V. 37.

³ *Cathemerinon*, III, v. 163-7.

que le Christ ressuscité est venu dire à ses Apôtres : « Paix à vous ! » Mais enfin il faut se reconnaître dans le symbolisme ; et si le nom écrit, si une forme caractéristique du corps, au lieu de la forme généralement vague des oiseaux aux catacombes, si telle autre circonstance ne vient pas nous avertir que, contre l'indication naturelle, l'oiseau portant la palme n'est pas le phénix, on doit dire sans hésitation : c'est lui. L'artiste qui a peint ou gravé a voulu se faire comprendre : il faut l'entendre ainsi, ou il est inintelligible. Aussi le nom de l'oiseau qui porte la palme étant écrit une fois, ce nom est-il FENIX ; et personne ne doute que l'oiseau qu'on voit si souvent sur le palmier, à la paix de l'Église, ne soit toujours le phénix. Nous pouvons donc formuler cette seconde règle : la palme est le déterminatif du phénix, en thèse générale.

De cette règle et de la précédente que l'oiseau semblable au faisan est le phénix, résulte à double titre une interprétation neuve et du plus haut intérêt d'une fresque, du troisième siècle environ, qu'on voit dans une chambre voisine de la *cappella greca*.

La chambre présente sous le cintre de la porte, Jonas vomé par le monstre ; en face, une Orante et deux sujets où nous verrons, je l'espère, Susanne et son histoire ; à gauche, le sacrifice d'Abraham ; à droite les trois Hébreux dans la fournaise ; à la voûte, le Bon Pasteur portant sa brebis. Mais sur les trois Hébreux, chantant, au milieu des flammes et de leurs longs jets innocents, le cantique de la délivrance, plane un immense oiseau tenant un très petit rameau au bec. Le dessinateur de Bosio en a fait une colombe ; du rameau il a fait un rameau d'olivier¹. A la vue de la photographie², l'idée d'une colombe est insoutenable. L'oiseau a amplement la grosseur d'un gallinacé. C'est manifestement une sorte de faisan en qui le phénix, et le phénix seul, se trahit. Le très petit rameau, d'ailleurs, qu'il tient au bec, ayant cinq brins en éventail, est un bout de palme, fort semblable à celui qui est au bec de l'oiseau au-dessus duquel on lit : FENIX. Ayant fait cette découverte sur la photographie, j'étais certain d'avance de la voir non démentie mais confirmée par

¹ Aringhi, t. II, p. 311.

² M. Parker, n° 1471. — Ici pl. XIII, 14. La photographie montre autour du bec de l'oiseau un ovale blanc, bien accusé, qui fait songer au nimbe du phénix.

la peinture. Comme elle l'a été heureusement ! Dans mes visites avec mes amis au cimetière de Priscille, durant le mois des anniversaires de Pie IX et de Léon XIII, en février et mars 1879, ce grand oiseau nous est apparu à tous avec le cou et la poitrine rouges, des traits tirant sur le jaune, et le reste du corps bleu. En somme, c'est le phénix dont Pline a écrit : *Aquilæ narratur magnitudine, auri fulgore circa colla, cætereo purpureus, cæruleam roseis caudam pennis distinguentibus* ¹. Le peintre avait, à n'en pouvoir douter, le naturaliste sous les yeux, et l'oiseau a été porté du livre sur la muraille. Mais qui est ce phénix sinon le Christ qu'on voit en figure humaine à la *cappella greca*, domptant les flammes de la fournaise et faisant entonner l'hymne de jubilation à ses fidèles ?

Un diptyque d'ivoire du V^e siècle le présente avec des ailes d'ange, abaissant vers les flammes son sceptre terminé par son monogramme + et figurant sa croix ². Le phénix de notre fresque est l'original de cet ange. L'un et l'autre répondent à cette antienne antique que nous chantons à *Laudes*, au temps pascal, à la fin du cantique des trois Hébreux : « Le Christ est ressuscité du tombeau, « lui qui a délivré les enfants de la fournaise du feu ardent. « *Alleluia!* »

En face on voit le feu d'un sacrifice, Abraham qui le montre, résolu à lui livrer son fils, et Isaac apportant le bois sous lequel il se courbe comme sous une croix. Avant les trois Hébreux, Isaac a été délivré du bûcher par le divin Phénix du Calvaire dont il est la prophétie. On dirait que ce Phénix est ici unique, surmontant une scène et faisant face à l'autre, pour qu'on sache bien que c'est le même qui a vaincu les flammes du bûcher et celles de la fournaise.

Le cimetière de Priscille n'a pas offert un second exemple aussi splendide du phénix. Il est unique même, jusqu'ici, dans l'antiquité chrétienne. Mais d'autres exemples notables ne manquent pas autour de la *cappella greca*. Citons l'épithaphe de « Respectus qui a vécu « un an huit mois » et « dort en paix : RESPECTVS QVI VIXIT ANNV

¹ *Hist. nat.*, X, 11.

² Gori, *Thesaurus veterum dyptichorum*. Florentiæ, 1859, t. III, tav. VIII. — Ici pl. XIII, 15. — Une pyxide d'ivoire de la collection Basilewski offrait à l'Exposition de 1878 ce sujet si rare.

« MENSES VIII DORMIT IN PACE. » L'enfant est à mi-corps en Orante dans une couronne de laurier, à gauche de l'inscription ; à droite est un oiseau tenant la palme ¹ : c'est le phénix. Il est gravé ainsi sur un autre marbre, à côté de SCAMNATIVS IN PACAE ². Il semble bien que c'est une palme qui est dans les serres de l'oiseau gravé à droite de l'inscription de Prima « qui a vécu 51 ans, 5 mois, « (?) jours, » sous laquelle est le *chi*, X, flanqué à droite d'un poisson ayant à la gueule une palme tournée en couronne, à gauche d'une palme étendue ³. Nous avons entrevu plus haut et nous verrons plus loin, parmi les monuments du siècle de Constantin, le phénix au haut du palmier, dans une grande composition gravée sur un marbre du cimetière de Priscille.

De ce cimetière passons à un cimetière voisin, celui de Saint-Hermès. On y voit trois oiseaux portant la palme aux serres, trois phénix. Deux sont sur les tombes de Cæsonius Salvius, mort âgé de vingt ans et de Lendonius, mort âgé de dix-huit, tombes marquées du monogramme constantinien du Christ ⁴. Le troisième accompagne le dauphin sur une tombe plus ancienne, portant au-dessus du phénix ce seul mot grec : AMIANOC ⁵. L'oiseau a de plus ici au bec un bout de rameau d'olivier. Si ce détail est bien de l'original, n'est-ce pas le Christ, vainqueur de la mort, annonçant la paix à ses Apôtres ? Il est peu probable que le phénix représente le défunt, bien que gravé sous son nom. Il doit figurer le Christ comme le Poisson qui est à côté ; et peut-être le Poisson *Jésus-Christ Fils de Dieu Sauveur* n'est-il que le phonétique du phénix ?

Les images du phénix caractérisé par la palme sont très nombreuses dans les divers cimetières chrétiens : *Moltissime imagini*, dit bien M. de Rossi ⁶.

Boldetti nous montre cette image sur les tombes de Vulpius ⁷, d'Eulia ⁸ ; de Léon et Maximilianète ⁹ ; de Dolutia Poppea Capra, Aur(*elia*)

¹ Aringhi, t. II, p. 259. — Ici pl. XIII, 16.

² Aringhi, *ibid.*

³ *Ibid.* — Voir ici pl. XI, 28.

⁴ Aringhi, t. II, p. 326.

⁵ *Ibid.*, p. 327.

⁶ *Rom. sott.*, t. II, p. 311.

⁷ P. 218. — ⁸ P. 275. — ⁹ P. 313.

et Januarius ¹; de Cacia KACIA, avec l'ancre ², d'Irène ³, les deux aux cimetières de la voie Appienne, vers Saint-Calixte; de Populonium ⁴, de Leontia, au cimetière de Cyriaque ⁵; d'Argentès, ΑΡΓΕΝΤΗΣ, à celui de Saint-Urbain, c'est-à-dire de Prétextat ⁶; de Venerus à celui de Pontien ⁷; de Léla à celui de Saint-Hippolyte ⁸; de Salvius ⁹; de Victorinus ¹⁰. Cette tombe-ci, avec l'oiseau portant la palme, à gauche de l'inscription, a l'oiseau portant le rameau d'olivier, à droite. Il paraît évident que l'un est le phénix, l'autre la colombe.

A son tour Marangoni nous signale l'oiseau portant la palme au bec sur la tombe antique de Quintianus, ΚΥΝΤΙ — une ancre couchée séparant les deux moitiés du nom, — au cimetière de Thrason, vis à vis de celui de Priscille ¹¹. Là même, l'inscription de Léla est flanquée des deux côtés d'un phénix portant la palme tout à la fois au bec et aux serres ¹². Le phénix est ainsi en double, mais avec la palme aux serres seulement, sur la pierre tombale de Titus, d'un cimetière de la voie Appienne ¹³. Il y a un seul phénix avec sa palme sur la pierre de Primitiva trouvée par Marangoni dans la même région ¹⁴. L'oiseau flanqué de deux palmes, sur le nom de PENTVRVS, qui est toute l'inscription, n'est-il pas un phénix aussi ¹⁵?

Une cornaline, publiée par M. Perret, présente le phénix au vol, tenant la palme aux serres. La double aigrette droite rappelle celle du paon, que le poème du *Phénix* apparente avec le phénix ¹⁶.

M. de Rossi a trouvé au cimetière de Saint-Calixte trois phénix, l'un portant la palme au bec, fort semblable à celui sur lequel on lit ailleurs FENIX ¹⁷; l'autre ayant devant lui une palme, séparée maintenant par une fracture du marbre, mais qu'il a dû tenir aux serres ¹⁸; le troisième au nimbe radié ¹⁹. Il en a entrevu un quatrième, à la disposition de la palme sur un fragment de marbre. « La palme,

¹ P. 361. — ² P. 363. — ³ P. 365. — ⁴ P. 367. — ⁵ P. 369. — ⁶ P. 370. — ⁷ P. 378. — ⁸ P. 413. — ⁹ P. 459. — ¹⁰ P. 478.

¹¹ *Acta S. Vi torini*, p. 75. — ¹² P. 99. — ¹³ P. 132. — ¹⁴ P. 117. — ¹⁵ P. 105.

¹⁶ T. IV, pl. XVI, n° 68; t. VI, p. 415.

¹⁷ T. II, tav. XLV, 6; p. 314.

¹⁸ Tav. XLIX, 23. — M. de Rossi ne signale pas dans son texte ce phénix, dont l'identité est frappante.

¹⁹ P. 313.

« dit-il, tracée au poinçon sur le fragment tav. XLIX, 10, ne fut pas « isolée, à mon avis, mais jointe à un phénix ¹. »

L'oiseau portant la palme, le phénix, a devant lui, mais à distance, une grappe de raisin sur les tombes de Léontia et d'Augustiès, aux cimetières de Cyriaque et de Prétextat ². Sur un marbre inédit qui est dans la grande galerie des inscriptions chrétiennes du Vatican, près la porte de la bibliothèque, le phénix, la palme aux serres, becquète la grappe ³, comme font ailleurs les colombes tenant le rameau d'olivier. Le P. Lupi a donné un groupe semblable, d'un marbre qu'il a trouvé encastré dans un édifice rustique, sur la voie Appienne. Il est au-dessous de cette inscription :

DATIBO FILIO QVI VIXIT
ANNOS TRES MENSIBVS QV
ATTOR (*sic*) SAL DESA MATER FILIO ⁴.

« A Dativus son fils, qui a vécu trois ans, quatre mois, Salvia Desa.— La mère, à son fils. »

Dativus *qui est donné*, c'est-à-dire *Dieu-donné* comme l'entend un chrétien, c'est le nom du petit enfant repris par Dieu à sa mère. Desa affecte ce nom de *mère* et prononce avec redondance celui de *fils*, comme David pleurant Absalon : *Mon fils Absalon, Absalon mon fils!* Mais ce fils n'est point mort pour elle. Il est *baptisé dans le Christ* ⁵, et comme lui vainqueur du démon, de la mort, de l'enfer. Son âme,

¹ P. 314. — M. de Rossi voit aussi avec probabilité un phénix dans l'oiseau qui, sur la tombe de Macaria, va becqueter un raisin. T. II, tav. LVII, 32.

² Boldetti, p. 369, 370.

³ Ici pl. XIII, 17. — Le dessin, gravé au trait, a 0^m265^m de largeur.

⁴ *Dissertatio et animadversiones ad nuper inventum Severæ martyris Epitaphium*. Panormi, 1734, p. 121. — Ici pl. XIII, 18. — On trouve un Dativus près de la *cappella greca*. Son épitaphe, peinte au minium sur des briques de terre cuite, porte ce salut archaïque :

PAX TECVM DATIVE

Ancre couchée.

Deux défunts, trouvés « dans ce groupe de sépulcres, » doivent, d'après M. de Rossi, « être à peu près contemporains des célèbres vierges Pudentielle et Praxède. » *Bulletino*, 1869. p. 16.

⁵ Rom., VI, 3.

en attendant son corps, c'est le phénix qui emporte loin du tombeau la palme, et va goûter le nectar éternel.

Le palmier est l'arbre de vie dont les feuilles servent au triomphe des élus et dont le régime peut leur fournir aussi les ivresses du vin mystique. Mais ce vin, c'est par excellence le fruit de la vigne, le Christ ayant dit à la dernière Cène : *Je ne boirai plus de ce produit de la vigne jusqu'à ce que je le boive de nouveau dans le royaume de mon Père* ¹; et après la Cène : *Je suis la vigne vraie... , je suis la vigne* ². La grappe de raisin, rapportée par Caleb et Josué, fut le symbole de la Terre promise : c'est le symbole naturel du Paradis. La vigne dispute donc au palmier le titre d'arbre de vie. On les voit l'un et l'autre, à ce titre, aux catacombes; et une fois la vigne s'y dresse comme un palmier ³. Ces deux images de l'arbre de vie sont réunies sur la tombe de Dativus et sur l'autre tombe anonyme. Il me semble que dans ce phénix, portant la palme de la victoire, et allant s'enivrer à la grappe, l'artiste chrétien a voulu traduire précisément ces paroles du Christ parlant du haut des cieux : *Au victorieux je donnerai de manger de l'arbre de vie* ⁴. Traduction heureuse et que je dirais volontiers incomparable de ce beau texte!

Le tableau est abrégé sur le marbre de Successus, que Boldetti tient pour un martyr. La palme est simplement croisée avec la grappe de raisin ⁵.

L'oiseau qu'on rencontre sur les tombes chrétiennes, isolé et sans attribut spécial, surtout s'il marche comme fait d'ordinaire le faisan, au lieu de voler comme la colombe, me semble probablement le phénix ⁶. Le rameau d'olivier est trop le signe biblique et ordinaire de la colombe pour qu'on ait pu songer à elle en ne rencontrant pas ce signe. C'est sur le phénix que la pensée devait se porter alors, et sur l'article du *Credo* « la résurrection de la chair, » dont il est si éminemment la représentation.

A la paix de l'Église, le phénix prend pour ainsi dire son essor. Il

¹ Matt., XXVI, 29.

² Joan., XV, 1, 5.

³ *Inscript. christ.*, t. I, p. 201. An. 398.

⁴ Apoc., II, 7.

⁵ P. 248.

⁶ Ainsi dans Marangoni, *A. S. Victor.*, p. 91, 118.

est le symbole de l'ère nouvelle. Eusèbe ne manque pas de citer les vers du poète Ézéchiel sur la prétendue apparition du phénix à l'Exode des Hébreux, durant leur marche vers la Terre promise. Constantin, sur des monnaies où il a le titre de MAXIMUS que le Sénat lui conféra en 313, offre à Rome accompagnée de sa louve, un globe surmonté d'un phénix radié; et la légende porte : GLORIA SAECVLI VIRTVS CAESARVM ¹. C'est le siècle de gloire qui commence par la vertu des Césars, à l'enseigne du phénix. Quand on songe que c'est à son divin labarum, portant le monogramme du Christ et dessinant sa croix que Constantin attribuait, sur l'inscription même de sa statue au milieu de Rome, la délivrance de Rome et son rétablissement en sa splendeur, on entrevoit assez que le phénix cache ici le Christ. Une autre monnaie de Constantin, portant l'exergue : « FEL TEMP « REPARATIO, heureuse réparation des temps, » est ainsi décrite par Du Cange : « L'empereur debout en habit militaire sur un vaisseau « tient de la main droite un globe surmonté d'un phénix, de la gau- « che le labarum où est le monogramme du Christ : au revers est « une Victoire conduisant un vaisseau ². »

Une monnaie de Constance, avec la même exergue, présente « l'empereur en habit militaire, la tête nue, debout sur un vais- « seau, tenant de la droite un globe surmonté d'un phénix radié, de « la gauche le labarum où est le monogramme du Christ : à la proue « de la trirème est une Victoire qui rame ³ ». Des monnaies de Constant, de Magnence, de Constance Galle offrent le même type ⁴. Le phénix manque, et Constance tient de la droite le labarum, portant au drapeau le monogramme constantinien du Christ, sur une monnaie venue d'Afrique qui est à la bibliothèque de Versailles. La légende est : FELIX TEMPORVM RESTAVRATIO. Si le phénix n'est pas dessiné, il est indiqué par la légende. Une autre monnaie de Constance montre le phénix sur le globe qui occupe tout le champ; et le globe est croisé de deux bandes offrant à l'œil un *chi*, X, le signe du Christ arboré par Constantin, auquel Julien fera la guerre.

¹ Banduri, t. II, p. 217, 242. — Ici pl. XIII, 19, 20.

² Banduri, t. II, p. 271. On voit le premier sujet sur une médaille, p. 217. Le vaisseau est celui de la République.

³ Banduri, t. II, p. 368, 377. — Cohen, p. 263, 302. — Ici pl. XIII, 21.

⁴ M. Martigny, 2^e édit., p. 522; Banduri, t. II, p. 231.

On voit sur une monnaie de Constant le phénix debout au sommet d'un haut bûcher, ayant au bec une couronne. C'est l'image de l'Empire renaissant de ses cendres sous le fils et les petits-fils de Constance-Chlore, *au siècle constantien, sæculo Constantiano*. « Heureuse réparation des temps, FEL TEMP REPARATIO », dit la légende ¹.

En même temps le phénix se dressait sur son palmier, à l'abside d'or des nouvelles basiliques dont Constantin avait donné, au Latran, aux tombeaux de S. Pierre, de S. Paul, de S. Laurent, de Ste Agnès et par tout l'empire, le signal. On le voit à celle du Latran, élevé sur la palme centrale de l'arbre de vie, qui monte, au milieu de la Jérusalem céleste, bien haut par dessus ses murailles. La composition de la mosaïque — sauf la grande tête du Christ offerte à la vénération du peuple par Constantin et respectée jusqu'à nous par le temps — date de Nicolas IV, qui siégea de 1288 à 1294. Mais elle dérive de la mosaïque primitive et suit assurément ses traditions.

Le phénix apparaît à l'extrémité des palmes du palmier mystique sur la fresque absidale de la chapelle de Sainte-Félicité, près les Thermes de Titus, œuvre du V^e siècle environ ²; sur la mosaïque absidale des Saints-Côme-et-Damien due à Félix IV, l'an 530 ³; sur celle de Sainte-Praxède due à Pascal I, l'an 818 ⁴; sur celle de Sainte-Cécile, due au même pape, l'an 820 ⁵. Le phénix des Saints-Côme-et-Damien paraît tout or aujourd'hui; celui de Sainte-Praxède a la tête et le cou or, le reste du corps rouge; celui de Sainte-Cécile est tout rouge avec l'auréole d'or. On continue en somme à suivre Pline. Faut-il s'étonner qu'on l'ait suivi six siècles auparavant au cimetière de Priscille, et avons-nous eu tort de reconnaître l'oiseau à ses couleurs? La mosaïque de Saint-Marc de Rome exécutée par Grégoire IV, l'an 828, offre aux pieds du Christ glorieux, le phénix

¹ Banduri, t. II, p. 231. — Ici pl. XIII, 22. La légende a l'erratum p. 23 pour p. 231.

² A peu près invisible aujourd'hui, la Bibliothèque Vaticane en possède une copie. V. Maï, *Disc. préliminaire des miniatures du Virgile du Vatican*. Rome, 1835.

³ Ciampini, t. II, tab. XVI. — Nous parlons plus loin du phénix qu'on voit sur la robe de sainte Agnès, à la mosaïque absidale de sa basilique, mosaïque faite par Honorius I^{er}, vers 625.

⁴ Ciampini, t. II, tab. XLVII. — ⁵ T. II, tab. LII.

sortant de l'incendie de son nid d'aromates. Aussi, par exception, est-il entièrement blanc comme la lumière ¹. Des fresques de la catacombe de Saint-Nazaire à Milan ² et de la catacombe de Syracuse ³ ont aussi le phénix, ici associé au palmier, là à la vigne dont le sarment déposé en terre ressuscite. Enfin divers monuments présentent d'autres imitations de cet ornement favori de l'abside des basiliques. Le plus remarquable de tous est peut-être le marbre célèbre décrit plus haut qui a clos un *loculus* au cimetière de Priscille ⁴. Malgré les incorrections d'un dessin tracé à la hâte, il nous a transmis d'une manière saisissante le style grandiose des mosaïques de l'époque constantinienne ; et je ne serais pas éloigné d'y voir une certaine copie, placée au cimetière de Pudens, de la mosaïque absidale de la basilique de Saint-Pierre ⁵.

A l'extrémité d'une des branches du palmier qui est derrière saint Paul, du côté où le Christ fait de la main droite un geste ample et sublime de démonstration, dont nous n'avons encore bien pu préciser le sens, apparaît la tête, ornée de rayons, du phénix. Quatre monuments nous révèlent le rôle que joue ici l'oiseau mystique, et livrent enfin à l'archéologie la clef de cette grande composition sacrée, la plus capitale de l'antiquité chrétienne, à partir de la paix de l'Église.

La bibliothèque vaticane possède un célèbre fond de coupe de verre, dont le sujet offre de simples variantes de celui du marbre de Priscille. Sur le rouleau que le Christ donne à Pierre on lit : DOMINVS, de la formule bien connue : « *Dominus legem dat*, le Seigneur donne la loi. » Les deux cités, marquées par deux tours,

¹ Ciampini, t. II, tab. XXXVII. — Ici pl. XIII, 27.

² Polidori, *Sepolc. crist. scop. a Milano*, p. 58, tav. I, n. 1.

³ César Boccella, *Pragmalog. catholica*, t. XVI, n. 7, p. 116.

⁴ Ici, d'après l'original, pl. XIII, 23.

⁵ Une des absides du mausolée de sainte Constance présente en mosaïque une composition qui a des rapports frappants de style avec celle de notre marbre, et qui semblerait une autre copie d'un même original (Ciampini, t. III, tav. XXXII, 1). Il n'y a pas de phénix sur le palmier qui ombrage S. Paul de ses longues palmes tombantes et vers lequel le Christ étend la main. Son image, sommaire comme sur notre marbre, aurait-elle disparu dans les restaurations qu'a subies le monument? On lit sur le rouleau que le Christ donne à Pierre : DOMINVS PAGEM DAT. Il y avait d'abord, je n'en puis douter : LEGEM, comme on lit toujours ailleurs.

sont appelées « IERUSALE, BECLE, Jérusalem, Bethléem »; le fleuve, aux quatre courants ou nouveaux fleuves, est nommé « Jourdain, IORDANES »; l'Agneau est sans nimbe, ni monogramme; et la scène qui contient ces détails est séparée de la supérieure par une bande, et forme un tableau distinct, mais conjugué avec elle. Un palmier s'élanche derrière S. Paul. Un phénix nimbé est droit au milieu de ses palmes, à la naissance de son régime. Le Christ tourné vers lui, et le montrant avec un ample geste de la main droite ¹, dit manifestement à Paul, le prédicateur futur et par excellence de la résurrection, instruit par le Seigneur du haut du ciel, ce qu'il disait à Marthe devant le tombeau de Lazare : *Je suis la résurrection et la vie* ² : je suis le vrai phénix.

Cette interprétation est merveilleusement confirmée par deux sarcophages du cimetière du Vatican. Au centre de la face antérieure du premier ³, qui offre à gauche l'entrée du Christ à Jérusalem, à droite sa comparution devant Pilate, le Christ est debout sur la montagne céleste. Il a près de lui l'Agneau, qui est son image, portant sur la tête *le signe du Dieu vivant*, le +, son monogramme et l'image de sa croix. Sous ses pieds et ceux de l'Agneau les quatre fleuves du Paradis s'échappent; et, sortant des deux tours de Jérusalem et de Bethléem, les brebis, conduites par Pierre et Paul, y viennent boire la vie. Le Christ est entre deux palmiers, arbre de vie, qui est son image encore et celle de son Église. Sur le palmier qui est du côté de S. Paul et en avant, un phénix à aigrette de paon repose au milieu des palmes en éventail; et le Christ le touchant presque du geste le montre à Pierre, pendant que Paul le considère dans le ravissement. Regardez le phénix : le phénix, c'est moi ! dit-il visiblement aux princes des Apôtres.

Le second sarcophage offre de précieuses variantes du même tableau. Les Apôtres, à la suite de Pierre et de Paul, occupent toute la largeur de la face antérieure, sous l'ombrage d'une vigne mystique qui est le Christ. Le Christ leur montre, en regardant Pierre, le phénix qui se dresse sur les dattes et dans la gerbe des palmes de celui des deux palmiers qui est derrière Paul. Mais sur les chapiteaux de

¹ Buonarroti, *Vetri*, VI, 1; Garucci, *Vetri*, X, 8. — Ici pl. XIII, 24.

² Joan., XI, 25.

³ Aringhi, t. I, p. 295. — Ici pl. XIII, 25.

deux colonnes portant une arcature et encadrant la personne du Christ, deux figurines apparaissent : Eros, l'*Amour*, tenant son flambeau, et Psyché, près du phénix, dont la seule main du Christ la sépare, tendant à genoux les mains vers le flambeau de la vie ¹. Son nom est l'*Ame*, et encore le *Papillon*, dont elle a les ailes et dont elle attend, après ses épreuves, la glorieuse métamorphose, vraie, celle-là, si celle du phénix n'est que poétique. Légende de Psyché, doublure de celle du phénix, rêve de l'imagination, dont l'esquisse est dans la nature, et dont la grâce, par la résurrection du Christ, en attendant la nôtre, a fait la plus splendide comme la plus consolante des réalités !

Enfin la mosaïque de Saint-Marc de Rome dit expressément, et par une image spéciale du phénix et par les paroles du Christ qu'elle rapporte, tout ce que l'évidence nous a fait supposer sur ces trois monuments. Cette mosaïque, où on trouve le portrait et trois fois le nom de Grégoire IV, dont elle est l'offrande, est ainsi composée. Au centre, le Christ, de grandeur surnaturelle, debout sur un escabeau marqué à son chiffre A Ω, nimbé avec le +, son monogramme, couronné par la main du Père céleste, béni à la manière grecque, élevant trois doigts pour rappeler la Trinité et joignant l'annulaire et le pouce pour indiquer l'Incarnation. A sa droite est le collègue de S. Laurent, l'un des diacres de S. Sixte, le martyr Félicissime, et l'Évangéliste S. Marc, la main sur l'épaule de Grégoire IV, qui porte le modèle de son église, par lui relevée et ornée ; à gauche est le pape S. Marc, le martyr Agapit, autre diacre de S. Sixte et sainte Agnès. Tous sont sur des escabeaux où on lit leurs noms. Deux plantes fleuries indiquent aux extrémités du tableau que ce lieu est le Paradis. Mais voici un nouveau spectacle unique jusqu'ici dans les antiquités chrétiennes. Dans le champ du Paradis, sous l'escabeau du Christ, un phénix apparaît, sortant de son nid d'aromates aux grains nombreux. Lumineux comme le jour, il déploie ses ailes ; son cou rayonne de flammes ; sa tête a le nimbe, mais dessiné en cône, selon le mouvement de l'oiseau qui émerge en avant ². Placé entre le Christ représenté en personne et le Christ qu'on voit immédiatement au-dessous représenté en Agneau sur la

¹ Aringhi, t. I, p. 307. — Ici pl. XIII, 26.

² Ici pl. XIII, 27.

montagne fleurie de l'Église, aux quatre fleuves de laquelle viennent boire les douze brebis sortant de Jérusalem et de Bethléem, il est clair que le phénix est le Christ encore. Sa bouche même le déclare. Il tient de la main gauche le livre des Évangiles sur lequel on lit :

+	EGO	SVM	LVX
	EGO	S	VM VITA
	EGO	S	VM RE
	SVRR		ECTIO

« Moi, le Christ, je suis la lumière—moi, je suis la vie—moi, je suis la résurrection. »

La troisième parole, qui a été prononcée par le Christ avant la seconde ¹, a été transposée pour être en rapport immédiat avec le phénix qui est sous le Christ. L'image traduit l'oracle. On voit dans le phénix qui ressuscite, le Christ qu'on entend dire : *Je suis la résurrection*. Le mot seul manquait aux trois tableaux précédents : il est ici. Je suis le phénix, c'est-à-dire *la résurrection* : voilà bien ce que le Christ, avec son geste vers le palmier surmonté du phénix, déclare entre Pierre, l'apôtre des Juifs, et Paul, celui des Gentils, sur la composition classique des mosaïques absidales. Voilà ce qu'il dit sur notre magnifique marbre du cimetière de Priscille.

Une médaille romaine de dévotion, en plomb, du VI^e siècle au plus tard, qui a, d'un côté, le monogramme cruciforme, de l'autre, dans une couronne de laurier, le Christ entre deux palmiers, tenant de la main gauche l'Évangile près du palmier qui porte le phénix, et faisant de la droite le geste de la proclamation ², est une esquisse anticipée de la mosaïque de Saint-Marc et une certaine copie, accentuée à sa manière, des trois autres monuments romains. Le sens en est à présent bien limpide.

Il en est ainsi pour trois sarcophages de Vérone ³, de Saint-Maximin ⁴, d'Arles ⁵, pareils, non sans une heureuse liberté, à ceux de

¹ Joan., XI, 25.

² *Bulletino*, 1871, tav. IX, p. 150.

³ Maffei, *Museum Veronense*, p. 484; R. P. Garucci, *Monumenti*, tav. 333.

⁴ Rostan, *Monuments iconographiques de l'église de Saint-Maximin*, fig. VIII; R. P. Garucci, *Monumenti*, tav. 334.

⁵ M. E. Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, 1878, pl. IX.

Rome. Sur celui de Saint-Maximin le graveur a placé un coq sur le palmier ; mais il est évident que son mot d'ordre ou son dessin portait un phénix. Celui d'Arles présente aux extrémités, en parallèle, deux scènes de la Passion, le Christ lavant les pieds à Pierre, le Christ comparaisant devant Pilate. Au milieu est en abrégé le tableau du second sarcophage romain que nous avons décrit, deux apôtres, l'un derrière Pierre, l'autre derrière Paul, représentant toute la suite du Collège Apostolique. Le phénix trop proéminent sur le palmier a été mutilé ; mais on le reconnaît ; et c'est bien lui que montre le Christ. La Résurrection resplendit devant ses témoins entre deux scènes de la Passion.

Ainsi, l'Égypte ayant fait dire à ses défunts identifiés avec Osiris, Rédempteur de ses rêves : « Je suis le Bennou, le Grand, qui est dans An (la *Ville-du-Soleil*), » le Christ, vrai Rédempteur, dit : Je suis le Phénix, qui est dans la *Jérusalem céleste, dont l'Agneau est la lampe* ¹ ; et le chrétien uni par la foi, au lieu d'être identifié par l'orgueil, à l'Osiris divin, pourra s'écrier en regardant le symbole de la résurrection qui lui est montré : Et moi aussi je suis le phénix ! C'est le dernier mot de cet incomparable tableau qui, du IV^e siècle au IX^e, prime à l'abside des basiliques, et dont une tombe placée auprès de la *cappella greca*, l'église du cimetière de Priscille, nous offre dès l'origine un dessin gravé sur le marbre. En réalité, le tableau émane originairement de cette église apostolique où on voit, au sommet de l'abside, le Christ en Moïse, l'eau de la vie éternelle qu'il fait jaillir du rocher mystique qui est lui-même, et le palmier, l'arbre *phénix*, symbole comme l'oiseau *phénix*, mais avec plus de fondement naturel, de l'immortelle résurrection.

Le plus souvent, comme aux mosaïques absidales de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qu'a renouvelées le XIII^e siècle, et sur tant de sarcophages du IV^e siècle au VI^e, le palmier seul de la *cappella greca* représente cette résurrection immortelle que proclame le Christ et dont il est l'exemplaire.

Le phénix était gravé, d'ailleurs, avec la palme au bec et son nom, le nom même de la palme, FENIX, sur l'architrave de la porte principale de la basilique de Saint-Paul.

¹ Hebr., XII, 22 ; Apoc , XXI, 23.

Si je ne me trompe, ce tableau typique, consacré aux absides des basiliques, est une inspiration ou plutôt une traduction du récit qui couronne l'Évangile de S. Pierre, appelé du nom de son secrétaire, S. Marc :

« Une dernière fois les onze étant à table, il (Jésus) apparut et leur reprocha leur incrédulité et leur dureté de cœur parce qu'ils n'avaient pas cru à ceux qui l'avaient vu ressuscité d'entre les morts. Et il leur dit : Allez dans tout le monde et prêchez la bonne nouvelle à toute créature. Qui croira et sera baptisé sera sauvé, et qui ne croira pas sera condamné... Et le Seigneur Jésus après leur avoir parlé fut enlevé au ciel ¹. »

C'est la traduction encore de ce passage des *Actes* parlant des apôtres, à quelques jours de là :

« Les prêtres et le magistrat du temple et les Sadducéens survinrent courroucés de ce qu'ils enseignaient le peuple et annonçaient en Jésus la résurrection d'entre les morts ². »

Quand donc on dit que le phénix est « le symbole de l'immortalité et de la résurrection ³, le symbole de la résurrection bienheureuse ⁴, » on peut préciser davantage. Le phénix est spécialement le symbole du Christ ressuscité ; et le P. Garucci ne s'est pas trop avancé en écrivant : « Le Christ ressuscité dont la palme avec le phénix est le signe ⁵. » A qui ne serait pas convaincu par tant d'exemples frappants que nous venons d'offrir, nous pouvons fournir enfin même des textes positifs.

On lit dans le *Physiologue* des Gnostiques, qui n'ont eu aucune raison de s'écarter ici de la tradition catholique : « Le phénix représente la personne de notre Sauveur, Ὁ γὰρ φοῖνιξ πρόσωπον τοῦ Σωτῆρος ἡμῶν λαμβάνει ⁶. » « S. Jean Chrysostome, dit S. E. le cardinal Barolini ⁷, compare le Christ ressuscité au phénix :

¹ Marc, XVI, 14-19.

² *Act.*, IV, 1, 2.

³ « La Fenice simbolo della Immortalità e della Resurrezione. » Boldetti, p. 230.

⁴ « La fenice, simbolo della beata risurrectione. » M. de Rossi, *Bulletino*, 1871, p. 151.

⁵ *Vetri*, p. 85.

⁶ *Spicileg. Solesm.*, t. III, p. 345.

⁷ *Gli Atti del martirio d. n. v. r. S. Cecilia*, p. 67.

« Après des emprisonnements cruels et de durs liens, après les moqueries et les fouets, après la boisson du vinaigre et du fiel mêlé, après les supplices et les douleurs de la croix, après la mort enfin et les enfers, il est ressuscité de ses funérailles, chair nouvelle, phénix rajeuni, que le soleil expirant et les aromates de la pitié avaient consumé de leurs ardeurs. La vie latente revient de l'Occident, et le salut conservé dans la mort reparait et retourne plus beau de ses funérailles ¹. »

En parlant du signe du Christ, nous avons mentionné une bulle de plomb du diacre Siricius ². Cette bulle a deux types. Sur l'un, au revers de SIRICI, on voit le phénix au nimbe radié ; sur l'autre, au revers de SIRICI INDIGNI DIACONI, le phénix au nimbe radié encore est accompagné de l'inscription † FENIX, que nous croyons devoir lire nécessairement « X (le Christ) phénix. » Le Christ, qui, avec son monogramme, ou sous le symbole du poisson, de l'ancre ou tel autre, marque ailleurs les sceaux des fidèles, marque ici, avec son monogramme et le phénix à la fois, le sceau de Siricius.

Un intéressant et mystérieux monument s'éclaire, ce me semble, à la lumière de ces divers textes.

Une pierre trouvée par Severano au milieu des ruines du mausolée de sainte Hélène, près des martyrs Marcellin et Pierre, sur la voie Lavicane, nous présente une chaire vide, aux côtés de laquelle pendent des voiles d'honneur. Un oiseau, ceint du nimbe, est posé sur la cime ³. Les anciens interprètes, auxquels se rattache M. de Rossi ⁴, voient là une chaire épiscopale et la colombe du Saint-Esprit ceinte, par une exception dont il n'y aurait que cet exemple, du nimbe du phénix. Pourquoi la chaire ne serait-elle pas celle du Christ, que nous trouvons ainsi vide avec des voiles d'honneur, portant au milieu du dossier le monogramme du Christ, une fois le * dans un cercle sur un sarcophage de Tusculum ⁵, une autre fois le † sur la mosaïque du baptistère de Ravenne de l'an 451 ⁶, la

¹ *Homil. de Resurrect.*, VIII. — Nous n'avons pas trouvé ce texte dans S. Jean Chrysostome. Il est toujours de quelque ancien écrivain ecclésiastique.

² Ch. XXII. — *Rom. sott.*, t. II, p. 314. — Ici pl. XIII, 28.

³ Aringhi, t. II, p. 55; *Bulletino*, 1872, tav. IX. — Ici pl. XIII, 29. Le n° de rappel a été omis sur la planche. L'oiseau est en haut, à droite.

⁴ *Ibid.*, p. 134.

⁵ *Bulletino*, 1872, tav. VI.

⁶ *Ibid.*, tav. VIII, p. 137; Ciampini, t. I, tab. XXXVII.

chaire étant accompagnée ici des deux ambons ecclésiastiques, et alternant avec quatre autels portant les quatre Évangiles ? Et pourquoi l'oiseau nimbé ne serait-il pas alors comme toujours le phénix, c'est-à-dire le Christ ressuscité qui s'est montré au monde sur sa chaire divine, on peut le dire, pendant quarante jours, chaire où les Apôtres et leurs disciples le montreront jusqu'à la fin des siècles ?

Désignant le Christ, le phénix désignait naturellement le chrétien. Lui aussi, uni au Christ, est le phénix. Il me semble reconnaître au phénix cette signification particulière en certains cas. La tombe d'une « vierge consacrée » nommée Furia, surnommée Elpis, *Espérance*, offrait cet aspect ¹ :

Vase	Oiseau (phénix), la palme au bec,	Vase
FVRIA		HELPHIS
VIRGO		DEVOTA

Ces deux vases ne rappellent-ils pas au-dessus de la *Virgo devota* les paroles de Dieu à Moïse :... *Vous oindrez le tabernacle du témoignage et l'arche d'alliance et la table avec ses vases* ² ? Et dès lors le phénix qui est au milieu ne désigne-t-il pas l'Épouse du Christ, immolée volontairement avec lui et portant la palme de son immolation ? « Vase du Christ, » comme dit une épitaphe : DIONYSI VAS ☩³, elle est aussi son phénix.

Les deux phénix tenant la palme aux serres qui vont becqueter la grappe de la terre promise, peuvent bien figurer le Christ, remontant au ciel et allant y boire le fruit *nouveau de la vigne* ; mais il semblent figurer plus spontanément les fidèles ressuscités allant boire avec le Christ ce *fruit nouveau de la vigne* qui est le Christ lui-même. *Au victorieux je donnerai de manger de l'arbre de vie*, a dit le Christ, dont l'oracle semble traduit en ce groupe mystique.

Le phénix gravé par les soins de Ste Cécile sur la tombe de S. Maxime, était bien le symbole de sa propre résurrection et de la foi qu'il en avait embrassée : *Ad indicium fidei ejus, qui resurrectionem se inventurum, phœnicis exemplo, ex toto corde suscepit.*

¹ Aringhi, t. II, p. 309.

² Exod., XXXI, 26, 27.

³ L'épitaphe est conservée au cloître de Saint-Laurent-hors-les-Murs. *Bulletino*, 1867, p. 27.

C'est donc l'image de son fils devant ressusciter et s'enivrer du vin béatifique de la vigne du Christ, que Salvia Desa semble avoir fait graver dans le phénix, au milieu des larmes maternelles trempées de la lumière, de l'espérance, disons tout, de la joie chrétienne.

Cette image du phénix portant la palme et allant au Christ, a consolé aussi un père, *Quodvult-Deus, Ce-que-Dieu-veut*, de la perte de « la très douce Elia qui a vécu un an, trois jours, » et qui est décédée *dans le Christ* aux nones de janvier. Boldetti a trouvé au cimetière de Saint-Galixte son épitaphe ainsi disposée ¹ :

DVLCISSIMAE EYLIAE
 QVODVVLDEVS QVAE VIXIT ANNO
 D. III. DECESS † SIT NONIS I
 IENVARIA.

Oiseau portant la palme aux serres.

M. Le Blant, que ne contredit pas M. de Rossi ², signale sur une épitaphe de Saint-Romain-en-Galle, près Vienne, deux phénix dont l'identité reconnue jetterait un beau jour sur la question. Voici l'épitaphe et le commentaire du savant archéologue :

HIC PAVSAT EVFRA
 SIVS BENDICTVS IN
 PACE QVI VIXIT AN
 LXX. MENS. II. DIES VII
 SVRRecturUS. DIE CAELO CVM
 VENERIT AVCTOR ³.

« Au bas de cette inscription sont gravés deux oiseaux, des phénix sans doute, puisque leur tête est ornée d'une aigrette ⁴ sans qu'ils aient la longue queue du paon ; au-dessous d'eux, le vase accosté de deux dauphins figurant le poisson symbolique. Par la représentation des phénix, comme par la formule finale, notre monument ouvre, dans la contrée, l'importante série des épitaphes qui témoignent de la foi en la résurrection. »

¹ P. 275.

² « Voir encore une inscription de la Gaule où M. Le Blant reconnaît le phénix (*Inscr. de la Gaule*, t. II, p. 44.) », écrit M. de Rossi, *Rom. sott.*, t. II, p. 313.

³ « Ici repose Euphrasius, béni, en paix, qui a vécu LXX ans, II mois, VII jours, « devant ressusciter quand *notre* Auteur viendra du ciel. »

⁴ L'aigrette est pareille à celle du phénix égyptien et du faisan doré.

Ce vase, qui est le Christ, apparaît entre deux paons, sur les épitaphes de Vienne et de Lyon ¹. Il y a à craindre que le phénix, qu'on n'a jamais rencontré qu'à l'état d'unité, selon sa légende, ne soit ici un paon grossièrement ébauché. Le *surrecturus* semble bien appeler un phénix ; mais le paon aussi est un symbole de la résurrection. L'exemple reste donc douteux. Il en est heureusement de certains ; et celui fourni par sainte Cécile est péremptoire.

Mais sainte Cécile me fait songer à sainte Agnès. J'allais oublier qu'elle aussi apparaît identifiée assez clairement au phénix sur la mosaïque absidale de sa basilique ².

Cette mosaïque, *ex-voto* du pape Honorius, qui y figure offrant sa basilique à la sainte, présente Agnès foulant aux pieds les flammes qu'elle a vaincues sur le bûcher et le glaive qui a consommé son martyre. Sur sa robe d'or, semée de pierreries, on remarque, près de la jambe droite, un disque d'or, bordé de pourpre ; et, dans ce disque, un phénix, à la tête blanche, à l'œil et à l'aigrette rouge, à l'aile bleue, au corps blanc rayé de rouge, aux pattes rouges. Est-ce le Christ qui lui-même porte *écrit sur son vêtement et sur sa cuisse : Roi des rois et seigneur des seigneurs* ³, et dont l'inscription, placée au-dessous de la brillante mosaïque, après avoir comparé cette mosaïque au jour, à l'aurore, à l'iris, au paon, dit :

« Celui qui a pu fixer les limites de la nuit ou de la lumière a repoussé le chaos des tombeaux des martyrs, »

Qui potuit noctis vel lucis reddere finem

Martyrum e bustis reppulit ille chaos?

Il se pourrait. Mais n'est-ce pas plutôt, la martyre elle-même, rendue ici à la lumière, du sein de son tombeau et des profondeurs de sa catacombe, la martyre qu'une vision célèbre a montrée, ici encore, passant au milieu des ténèbres de la nuit, comme un phénix éblouissant de lumière, dans le chœur des Vierges qui accompagnent l'Agneau, leur Époux, l'éternel phénix ? Ce n'est pas seulement le Christ ressuscité qui est en phénix sur le vêtement d'Agnès, c'est

¹ M. Le Blant, t. II, p. 584 ; t. I, p. 136. La première porte : RESVRGIT IN CRISTO.

² Ciampini, t. II, tav. XXXIX ; M. Perret, t. II, pl. I.

³ Apoc., XIX, 16.

Agnès elle-même glorifiée que je vois. Son signe de gloire est sur son vêtement, comme celui du Christ sur le sien dans l'Apocalypse.

En achevant ce que nous avons à dire du phénix et des autres dérivations dans l'art chrétien des sujets de la *cappella greca*, nous devons consigner ici une observation. C'est que tous les types consacrés dans les catacombes ou inspirés par elles, ont trait de plus ou moins près à cette résurrection des morts, inaugurée par le Christ, dont le phénix a été le symbole spécial. Les *Constitutions apostoliques* où le phénix des Gentils paraît avec ce rôle, nous donnent le sens fondamental bien précis des autres types antérieurs au phénix, et qui resteront toujours plus multipliés sur les monuments, comme émanant des saints Livres et non de la science ou de la poésie profane, sujettes à caution. Elles font ainsi parler S. Pierre :

« Le Seigneur des saints, Jésus le Christ est la vie des fidèles et la résurrection des morts... C'est lui qui nous a promis un jour la résurrection. *Tous ceux, dit-il, qui sont dans les tombeaux entendront la voix du Fils de Dieu, et ceux qui l'auront entendue vivront.* Une autre raison pour croire que la résurrection aura lieu, c'est la résurrection même du Seigneur. Celui, en effet, qui a ressuscité Lazare, mort de quatre jours, et la fille de laïre, et le fils de la veuve s'est, d'après le mandat de son Père, ressuscité lui-même après trois jours, étant les arrhes de notre résurrection. *Je sais, dit-il, la résurrection et la vie.* Celui qui, le troisième jour, a retiré Jonas vivant et intact du ventre du monstre marin et les trois jeunes gens de la fournaise de Babylone, et Daniel de la gueule des lions, ne manquera pas de force pour nous ressusciter nous aussi... Celui qui a relevé sain et sauf le paralytique, guéri celui qui avait la main desséchée, rendu par de la terre et de la salive l'organe qui manquait à l'aveugle de naissance, nous rappellera à la vie. Celui qui a rassasié cinq mille hommes avec cinq pains et deux poissons, laissant un surplus de douze corbeilles, qui de l'eau a fait du vin et qui par moi, Pierre, a tiré de la gueule d'un poisson un statère pour le donner à ceux qui percevaient le tribut, celui-là ressuscitera les morts¹. »

Presque tout le cycle des catacombes figure dans ces lignes. On peut juger des quelques sujets absents par ceux présents avec lesquels on les trouve mêlés. C'est ainsi que Susanne qui manque, est placée comme type de la résurrection à côté de Lazare par S. Hippolyte, contemporain de la compilation des *Constitutions apostoliques*, sinon plus ancien. Nous allons la retrouver avec Lazare, Jonas, les trois

¹ *Constitutiones Apostolicæ*, l. V, cap. VII.

Hébreux, Daniel, le paralytique, l'aveugle-né, sur tel ou tel monument qui semble la traduction ou plus ou moins l'original de notre précieux texte des *Constitutions apostoliques*,

Il reste une étape à notre longue course. Abordons enfin Susanne dans l'antiquité chrétienne.

L'abbé V. DAVIN.

(*A suivre.*)



LA CHARITÉ

Fresque de Giotto, dans l'église de l'*Arena*, à Padoue, XIV^e siècle.

L'ART ET LA CHARITÉ

L'art chrétien est l'art de la charité, puisque la charité est son principe et sa fin. Une œuvre d'art est un acte de l'intelligence et de la volonté. L'intelligence conçoit un idéal que la volonté aime et veut manifester; c'est ainsi que l'homme devient artiste. Son art dépend de l'idéal qu'il a choisi et du motif qui le détermine à l'exprimer.

L'idéal est la forme que l'esprit donne à une chose et qu'il cherche à rendre visible par les moyens de l'art. Cet idéal varie selon la science et le talent de chacun; c'est une lumière intérieure que l'étude développe et que la vertu augmente, mais que les passions peuvent obscurcir. Sa perfection est d'être l'image, le reflet de l'idéal divin, c'est-à-dire, du vrai, du beau et du bien que le Créateur a mis en toute chose. L'idéal a Dieu pour principe, et par conséquent tout art véritable doit être religieux.

Les arts anciens étaient religieux, mais leur idéal était incomplet. Ils le recevaient d'une tradition affaiblie par le temps et l'erreur. La Cause première leur apparaissait à travers les phénomènes de la nature, et ils en connaissaient mal la vérité, la beauté et surtout la bonté. Les artistes grecs recherchèrent l'idéal et l'exprimèrent par

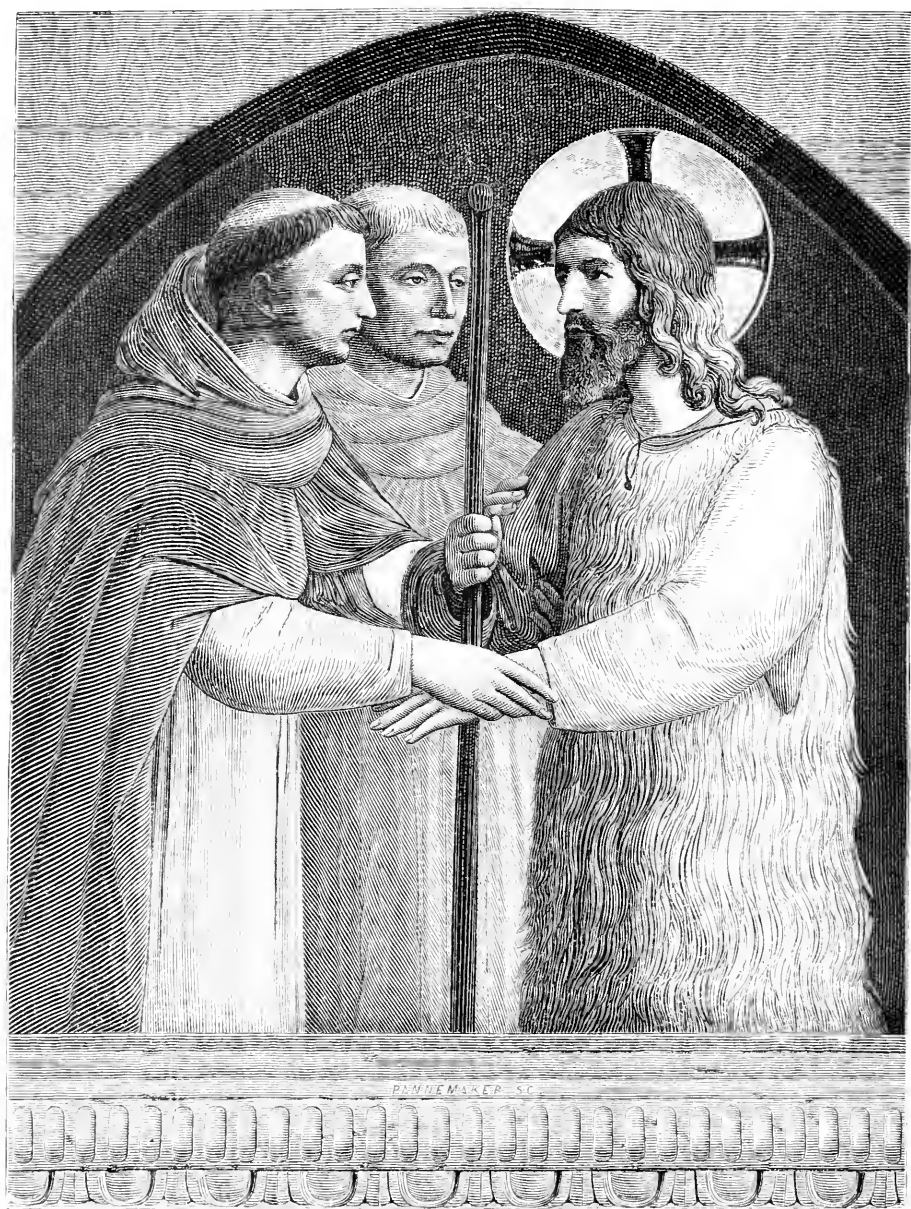
¹ Cet article est extrait d'une publication magistrale en cours d'impression; les épreuves nous sont communiquées par l'éditeur : **Saint Vincent de Paul et sa mission sociale**, par ARTHUR LOTII, ancien élève de l'École des Chartes. Introduction par Louis VEUILLOT. Appendices par Ad. BAUDON, E. CARTIER, Aug. ROUSSEL. Un vol. in-4^o contenant 14 chromolithographies par Lemercier et Cie, 2 héliogravures, 1 eau-forte de L. Flameng, et 200 gravures sur bois. Broché, 30 fr.; relié doré, 40 fr. — Paris, D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5. (*Pour paraître en novembre 1879.*)

des chefs-d'œuvre. Ils symbolisèrent sous des formes humaines quelques attributs divins et personnifièrent la puissance, la sagesse du Créateur et les beautés de l'ordre matériel, intellectuel et moral; mais la lumière qui les éclairait était insuffisante, et au lieu d'élever leur idéal vers son principe, ils l'abaissèrent bientôt vers les choses de la terre et les plaisirs des sens.

Les artistes chrétiens ont un idéal supérieur que leur montre la lumière surnaturelle de la foi. Ils cherchent le vrai, le beau et le bien en Dieu même et ils surpassent ainsi les anciens par leur idéal, comme par le motif qui les détermine à le manifester. L'art chez les Grecs était une jouissance intellectuelle, et s'ils voulaient rendre visible l'idéal qu'ils avaient conçu, c'était pour en jouir davantage et le faire admirer. Leur œuvre n'était pas un acte religieux, un sentiment de piété qu'ils voulaient communiquer; ils cherchaient leur gloire plus que celle de leurs dieux; leur art avait un but personnel, intéressé. Il n'en est pas de même pour le véritable artiste chrétien. S'il veut exprimer son idéal, c'est que Dieu en est le principe et la fin; c'est qu'il aime cet idéal, et que le bonheur qu'il trouve dans cet amour, il désire le communiquer. Il est artiste parce qu'il aime Dieu et qu'il veut le faire aimer. Son art est l'art de la charité; son art est semblable à l'art de Dieu; car il a le même idéal et le même motif de le manifester.

Dieu est l'artiste parfait; il a un idéal qu'il conçoit et qu'il engendre éternellement, idéal infini qui est son Verbe, son Fils. « La splendeur de sa gloire, la forme de sa substance », idéal dans lequel il se contemple et que rien ne saurait augmenter, car en lui se trouve l'idéal de tous les êtres.

Le principe aime son idéal, comme l'idéal aime son principe, et cet amour mutuel est l'Esprit qui les unit dans une éternelle félicité. L'amour du Père et du Fils est la source de leur volonté et par conséquent l'inspiration, le motif de l'art divin. Ce bonheur qui procède de la connaissance et de l'amour, Dieu veut le communiquer à d'autres êtres, et il ne peut le faire qu'en leur communiquant sa ressemblance. Il a créé des êtres intelligents et libres, des anges et des hommes auxquels il manifeste sa vérité, sa beauté, sa bonté, afin qu'ils puissent être heureux, en le connaissant et l'aimant, comme il se connaît et s'aime lui-même.



L'HOSPITALITÉ

Jésus-Christ, sous les traits d'un pèlerin, reçoit l'hospitalité de deux religieux dominicains. Fresque de Fra Angelico au musée de Saint-Marc, à Florence, quinzième siècle.

Dans son art extérieur, Dieu est tout charité, *Deus charitas est*. La charité est le nom de l'amour divin, amour parfait et désintéressé, car l'hommage de toutes les créatures ne peut rien ajouter au bonheur infini du Créateur. L'Artiste suprême veut leur communiquer son idéal qui est sa science et son amour, et il le fait par trois moyens, la création, l'Incarnation et la Rédemption.

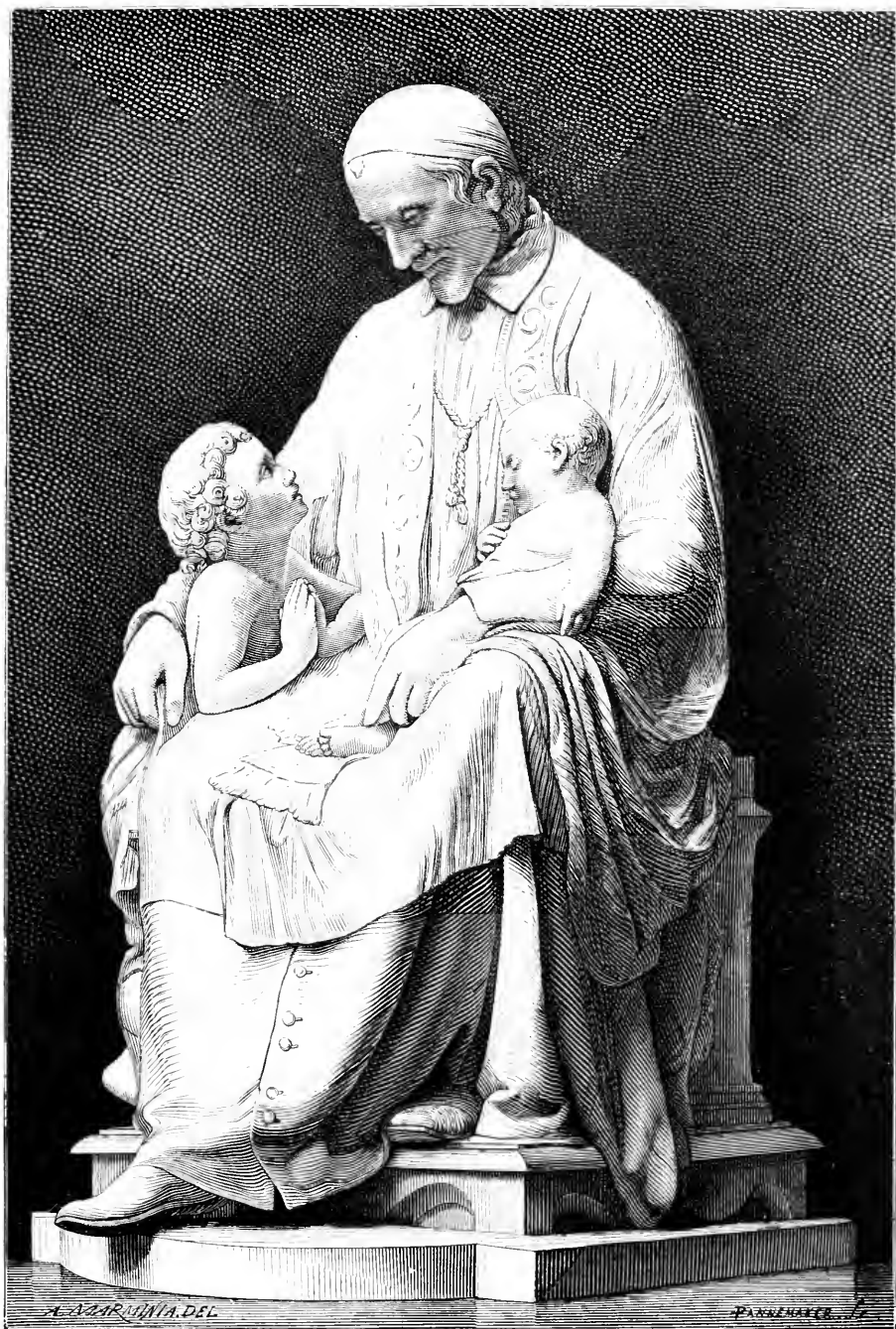
La création commence la manifestation de l'idéal divin. L'être sort du néant pour affirmer sa vérité, sa beauté, sa bonté. L'homme porte déjà la ressemblance divine, celle du Père par la vie, celle du Fils par l'intelligence, celle du Saint-Esprit par la volonté ; mais ce n'est qu'une préparation, une ébauche. L'idéal lui-même se rend visible par l'Incarnation ; il devient semblable à nous pour que nous devenions plus facilement semblables à lui, pour que nous puissions suivre sa voie, posséder sa vérité et imiter sa vie. Et comme l'abus de notre libre arbitre a déformé en nous son image, il ajoute à l'Incarnation, la Rédemption qui est la révélation suprême de sa bonté. Lorsqu'il nous eut aimé ainsi jusqu'à la fin et que tout fut consommé, il nous envoya son Esprit pour terminer l'œuvre de sa ressemblance. Ce que l'amour a commencé, l'amour l'achève. L'Esprit-Saint a fait notre ressemblance naturelle, en fécondant les eaux de la création ; il inaugure notre ressemblance surnaturelle, en vivifiant les eaux du baptême. Et de même qu'il forma le corps du Christ dans le sein de la Vierge immaculée, il fixera son empreinte et perfectionnera son image dans nos âmes ; il sera l'Esprit sanctificateur.

La sainteté est la vraie ressemblance divine, le chef-d'œuvre de la charité. Le trois fois Saint donne aux saints sa science et son amour. Il réalise en eux son idéal et les admet à son unité. Les saints sont d'autres Christs, ayant la même vie, la même lumière, la même volonté. Comment n'aimeraient-ils pas les hommes que le Christ a tant aimés. Non seulement ils conçoivent en eux l'idéal divin, mais ils veulent le manifester, le communiquer. Ils deviennent ainsi les apôtres de la vérité, les artistes de la charité ; ils perpétuent le Christ par leurs exemples, leur enseignement et leurs œuvres. Ils éclairent toutes les ignorances, soulagent toutes les misères, et savent se sacrifier, comme leur Maître, pour le salut et le bonheur de ceux qu'ils aiment.

Les artistes chrétiens ne doivent pas avoir un autre idéal que les saints, ni un autre motif de l'exprimer. Leur art doit être aussi l'art de la charité, l'art du Christ connu, aimé, manifesté. Quels que soient les moyens qu'ils ont choisis, orateurs, poètes, écrivains, architectes, sculpteurs ou peintres, ils doivent s'efforcer de rendre l'idéal visible, en Notre-Seigneur et dans les Saints qu'il a formés à son image, dans la Vierge Marie surtout, son miroir le plus pur, le plus fidèle. Telle est la mission de l'art chrétien dans l'Église; il y a divinement germé, comme un ornement près de l'autel; il a traduit les pages des Saintes-Écritures, il a fleuri sur les marges des manuscrits pour servir et glorifier en tout et en tous, l'idéal divin.

Saint Vincent de Paul a été dans les temps modernes, une des plus admirables images de Jésus-Christ; n'est-il pas juste que l'art se plaise à l'honorer. Ses œuvres sont encore vivantes parmi nous et il a été facile de recueillir ses souvenirs, conservés par une piété reconnaissante. Ce qu'on désire d'abord en lisant la vie d'un saint, c'est d'en avoir un portrait fidèle; et si la peinture n'en a pas laissé, l'imagination cherche à y suppléer, en se créant un idéal qui en représente la sainteté. Les traits qu'elle lui prête, s'éloignent souvent de la réalité. La grâce qui élève la nature ne la détruit pas et les saints transfigurés dans le ciel, y garderont leur ressemblance. Nous n'avons pas à composer le portrait de saint Vincent de Paul; il en existe plusieurs qui ont été faits pendant sa vie. La difficulté est de choisir celui qui répond le mieux à l'idéal que nous pouvons nous en former. La figure de saint Vincent de Paul n'avait rien de remarquable, elle rappelait son humble origine, mais elle était belle par l'intelligence et les vertus qui s'y rendaient visibles.

Le portrait préférable à tous les autres sous ce rapport, est celui que fit d'après nature, Simon François, peintre tourangeau, et que grava Van Schuppen en 1663. Il a été souvent reproduit par les disciples de saint Vincent de Paul, qui l'estimaient par conséquent le plus ressemblant, et c'est celui que l'iconographie chrétienne doit adopter. On est trop porté à ne voir dans saint Vincent de Paul que le modèle de la charité; il faut savoir distinguer à travers les voiles de son humilité, les autres dons qu'il avait reçus de Dieu, l'étendue de son génie, la sûreté de sa doctrine, la clarté de son bon sens, la lumière de ses conseils, la science de sa direction, la grâce



SAINT VINCENT DE PAUL

Groupe de marbre blanc dans l'église de Saint-Sulpice, à Paris. Sculpture de M. Cabuchet, dix-neuvième siècle.

de son esprit, la douceur de son caractère. Tous ces mérites se lisent dans le portrait de Simon François, dans la vivacité de ce regard et la finesse de cette bouche d'où vont sortir des paroles saintes et persuasives. Saint Vincent de Paul était alors dans la maturité de sa vie. Ce portrait du reste ressemble beaucoup à celui que peignit Philippe de Champagne et à celui qui a été gravé par le célèbre Édelinck.

Un autre portrait nous le représente plus âgé, plus près d'aller recevoir au ciel sa récompense. C'est une aquarelle exécutée sans doute à l'époque de la canonisation d'après une peinture faite peu de temps avant sa mort. Dans la partie supérieure du motif qui encadre la figure est ménagée une petite ouverture qui laisse paraître un cœur, tracé sur parchemin. Derrière ce parchemin est écrit l'authentique de M. Daudet, supérieur de Saint-Lazare. Ce cœur a été peint avec le sang même du cœur de saint Vincent de Paul :

Ejo infrascriptus sacerdos congregationis Missionis et præfectus ecclesiæ domus sancti Lazari Parisiensis, testor et fidem facio cor retro depictum sanguine ex præcordiis sancti Vincentii a Paulo esse intinctum. DAUDET.

L'iconographie rattache aux portraits des saints, tout ce qui a rapport aux circonstances et aux évènements de leur vie ; c'est ce que l'art a fait pour saint Vincent de Paul. La gravure nous montre les lieux qu'il a habités, les personnes qu'il a fréquentées, les misères qu'il a secourues, et les établissements qu'il a fondés. Elle nous conduit d'abord au village qui a été Bethléem et Nazareth pour sa naissance et sa jeunesse. Voici la maison paternelle, l'église de son baptême et de sa première communion, le grand chêne qui l'ombrageait, quand il gardait son troupeau, le moulin de Pouy, témoin des prémices de sa charité. Nous le suivons ensuite dans les rudes sentiers qu'il parcourut, avant d'arriver au poste que lui destinait la Providence. Nous faisons le pèlerinage de Notre-Dame de Buglose qu'il aimait ; nous visitons la chapelle de Château-l'Évêque où il fut ordonné prêtre et celle de Notre-Dame de Grâce où il célébra sa première messe, puis les églises confiées à son ministère, l'église de Clichy-la-Garenne qu'il a fait rebâtir, l'église de Folleville où il instruisait le peuple, celle de Châtillon-les-Dombes où il inaugura les confréries de charité. Nous le voyons explorer

toutes les régions où s'exercera son zèle, partager l'esclavage des chrétiens en Afrique, et les fers des forçats sur les galères, soigner les malades dans les hôpitaux et enfin se mettre en rapport par la famille de Gondi, avec tout ce grand XVII^e siècle dont il sera le bienfaiteur et la gloire.

Pour bien connaître saint Vincent de Paul, il faut le voir au milieu de cette société brillante que toute l'Europe admirait et s'efforçait d'imiter. L'humble prêtre se trouve, malgré lui, mêlé à toutes les grandeurs, afin de pouvoir soulager toutes les misères. Il nous apparaît entouré des hommes les plus célèbres de son temps qui l'aiment et le vénèrent ; Louis XIII qui réclama son assistance à l'heure de la mort, Anne d'Autriche qui l'appelle à ses conseils, Richelieu, Mazarin, saint François de Sales, le cardinal de Bérulle, Bossuet, Ollier, la duchesse d'Aiguillon, Mlle Legras, le baron de Renti ; tous cèdent à l'unction de sa parole et deviennent les auxiliaires de ses œuvres.

Le spirituel crayon de Callot nous fait connaître les pauvres vrais ou faux qu'il rencontre et les misères de la guerre qu'il doit secourir. Le burin vigoureux d'Abraham Bosse nous montre les seigneurs et les dames de la cour qu'il entraîne dans les hôpitaux et qu'il forme aux œuvres de miséricorde. Ils ont encore leurs beaux costumes et leurs grands airs, mais beaucoup bientôt quitteront ce luxe et cette fierté, pour se faire pauvres afin de mieux aimer et mieux servir les pauvres.

Une gravure de cette époque constate ce triomphe obtenu sur les vanités du monde, au profit de la charité. C'est la *pompe funèbre de la Mode* que les dames conduisent au tombeau. Elles portent processionnellement les atours, les dentelles, les fleurs, les éventails, les bijoux, les faux cheveux, les fourrures qu'elles vont ensevelir avec la défunte. Les hommes qui les précèdent jettent aussi leurs rubans, leurs éperons, leurs bottes, leurs panaches et leurs chapeaux dans le monument au bas duquel on lit cette épitaphe :

Ci gist sous ce tombeau, pour l'avoir mérité,
La Mode qui causait tant de folie en France :
La mort a fait mourir la superfluité
Et va faire bientôt revivre l'abondance.

Ce tombeau fut en effet pour saint Vincent de Paul, une mine inépuisable d'où il tira les trésors avec lesquels il put fonder des hospices, secourir toutes les infortunes, sauver des provinces, racheter les captifs, envoyer des missionnaires à tous les rivages, et créer, dans le monde entier, pour la France, cet empire de la charité, cette influence plus glorieuse et plus durable que les conquêtes et l'éclat du règne de Louis XIV. Car les saints ne meurent pas, ils ont une postérité qui continue leur vie. Où saint Vincent de Paul n'envoie-t-il pas encore ses prêtres et ses filles de Charité, où ne répand-il pas l'or de ses aumônes et la lumière de ses enseignements? Son nom est connu et béni par toute la terre. Ses armées pacifiques envahissent l'Afrique, l'Amérique, et les régions les plus lointaines de l'Asie pour y combattre l'ignorance et la douleur, et y conquérir des âmes avec la palme du martyre.

Les artistes de la haine et du mensonge se lèvent contre les artistes de la charité et s'efforcent de détruire leurs œuvres. Un des premiers essais des principes de 89 fut le pillage de Saint-Lazare ; le 13 juillet, la veille de la prise de la Bastille, ce sanctuaire de la prière et du dévouement fut envahi et saccagé, la bibliothèque dévastée, la chambre de saint Vincent de Paul profanée et sa statue brisée. Peu de temps après, dix de ses disciples étaient égorgés. Combien furent ensuite envoyés en exil et sur l'échafaud par la Révolution ! Mais les artistes de la charité ne se découragent pas et travaillent toujours à réaliser l'idéal divin ; ils disent à leurs bourreaux : Vous nous pillez, vous nous frappez, vous nous tuez, mais vous ne pouvez nous empêcher de vous aimer, de vous servir, de vous assister dans la souffrance, la vieillesse et la mort. Depuis la Révolution, les imitateurs de saint Vincent de Paul se sont multipliés et jamais les œuvres n'ont été plus florissantes.

Les Saints dans l'Église sont les pierres de la Jérusalem céleste qu'il faut voir à leur place pour bien en comprendre la beauté. Saint Vincent de Paul a des ancêtres comme il a une postérité. Sa charité est un rayon de l'unité infinie, et on peut l'admirer dans sa source divine, dans les sacrements qui l'ont communiquée et dans les vertus qu'elle a développées. Saint Vincent de Paul est un anneau de cette chaîne sacrée, qui part du cœur de Jésus-Christ et qui rattache tous les Bénis du Père au trône du Souverain Juge, avec

lequel ils règneront éternellement. L'art chrétien peut ainsi honorer sa mémoire, en l'unissant aux souvenirs de tous les siècles.

L'époque des catacombes est représentée par le bon Pasteur qui apparaît sur un tombeau, entre deux époux chrétiens, entourés de leurs esclaves affranchis, tandis que les autres esclaves meurent sous les coups de leurs maîtres et que les gladiateurs s'égorgent pour le plaisir du peuple romain. Après Galère Maxime qui se débarrassait des pauvres en les faisant noyer, vient Constantin qui fait entrer la charité dans les lois. Au XII^e siècle, les moines lui bâtissent des palais et les princes fondent des hospices pour le salut de leur âme et l'expiation de leurs fautes, comme Henri d'Angleterre le fit à Angers, après le meurtre de saint Thomas de Cantorbéry. Le XIII^e siècle sculpte la charité et ses représentants sur les murs de nos cathédrales, et le XIV^e l'honore par les peintures du Giotto à l'*Arena*, et de Simone Memmi, à la chapelle des Espagnols. Au XV^e siècle, brille le modèle des artistes chrétiens, le bienheureux Frà Angelico qui mettait l'aumône au-dessus des chefs-d'œuvre, comme le dit son épitaphe composée par Nicolas V. Le peintre de Fiesole nous montre ses frères de Saint-Marc donnant l'hospitalité à notre Seigneur, et le diacre saint Laurent distribuant les biens de l'Église aux pauvres, avant d'aller au martyre. Vient enfin la Renaissance, avec ses belles figures, ses grandes compositions et sa prompte décadence.

Au XVII^e siècle, la France ressaisit le sceptre de l'art qu'elle avait porté au moyen-âge. Nicolas Poussin et Lesueur n'ont pas alors d'égaux et le Bernin vint lui-même reconnaître notre supériorité. La sculpture, la peinture et la gravure nous offrent les beaux portraits des contemporains et des auxiliaires de saint Vincent de Paul, et Le Brun trace aux plafonds de Versailles, des figures mythologiques qui rappellent son heureuse influence contre la fureur des duels. Le XVIII^e siècle vit canoniser saint Vincent de Paul, mais l'art frivole et sensuel des Watteau et des Boucher n'était pas digne d'honorer sa mémoire ; les peintres plus sérieux de l'école de Jouvenet, Restout, de Troy, Natoire lui consacrèrent leurs meilleurs tableaux. Puis vint la Révolution, avec ses filles naturelles, l'anarchie et la tyrannie. Elle ne sut faire que des ruines et des pastiches de l'antiquité païenne. Lorsqu'au XIX^e siècle, la société fit un



Le Jugement universel, sanction de la loi de charité. — Bas-relief attribué à Nicolas Pisano, au Baptistère de Pise, treizième siècle. — « Alors, le Roi dira à ceux qui seront à sa droite : Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde : car, j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire. »

effort pour ne pas mourir, elle invoqua saint Vincent de Paul et glorifia ses reliques. Sa châsse est une des œuvres d'art les plus remarquables de la Restauration.

L'Apôtre de la charité a maintenant parmi nous des artistes qui s'inspirent de sa vie et nous la montrent dans leurs œuvres, sur les murs et les vitraux de nos églises. C'est là l'espérance de l'avenir au milieu des hontes de notre époque, où des voix osent réclamer un art sans idéal et une société sans Dieu. La charité nous sauvera de ces misères morales pires que la peste et la guerre. Seule, elle peut rendre à l'art ses saintes doctrines et sa noble mission. La Renaissance, pour représenter la charité, n'a su imaginer qu'un symbolisme grossier, une nourrice puissante, capable d'allaiter de nombreux enfants. Ce n'est pas ainsi que la comprenait la grande école de Giotto. La charité chrétienne est vierge, et c'est pour cela qu'elle est mère, qu'elle conçoit le Christ et qu'elle adopte tous les hommes pour ses enfants. Elle foule aux pieds les richesses de la terre qu'elle distribue aux pauvres. Elle porte des fleurs et des fruits parce qu'elle a donné tout son cœur à son divin Époux qui la fera triompher éternellement dans le ciel. Pour les artistes, comme pour les saints, le grand art est l'art de la charité, l'art qui aime Dieu et qui veut le faire aimer.

E. CARTIER.

RECHERCHES HISTORIQUES
SUR
LES RITES, CÉRÉMONIES ET COUTUMES
DE L'ADMINISTRATION DU BAPTÊME

Les cérémonies baptismales ont pour but de sanctifier celui qui en est l'objet, de le rendre plus digne d'un si auguste sacrement et d'exprimer le changement opéré dans l'âme. Ce sont aussi des symboles qui, par leur sens spirituel et leur solennité, doivent exciter la foi et la dévotion des fidèles.

Les théologiens conviennent que les cérémonies n'appartiennent pas à la substance du sacrement, et que leur suppression ne saurait atteindre la validité du baptême ; mais ils enseignent en même temps qu'il n'est point permis de le conférer sans ces cérémonies, à moins d'un cas de nécessité.

Au XVI^e siècle, des missionnaires des Indes ont cru pouvoir supprimer les cérémonies dans les baptêmes collectifs qu'ils administraient à de nombreuses foules subitement converties ; au XVII^e, quelques missionnaires de la Chine et du Tonkin retranchaient certains rites, comme l'insalivation et les onctions, dans le baptême des femmes, pour ne point porter ombrage aux susceptibilités qui règnent dans l'extrême Orient. Mais les congrégations romaines n'ont jamais approuvé ces retranchements ; à toutes les questions qui leur ont été posées à cet égard, elles ont invariablement répondu qu'il n'est point permis d'omettre aucune des cérémonies prescrites par le Rituel.

Des écrivains protestants ou rationalistes ont fait remarquer que

certaines rites baptismaux ont été empruntés aux Pélasges, aux Egyptiens, aux Perses, aux Indiens, aux Grecs, aux Juifs ou à la philosophie platonicienne. Ailleurs nous examinerons ces assertions en parlant des purifications des Gentils. Nous nous bornerons ici à dire que ces analogies qu'il serait puéril de nier, mais qu'il faut se garder d'exagérer, s'expliquent par la nature des choses, par l'universalité du symbolisme et par l'unité des lois primitives. L'Eglise a fait passer dans l'ordre moral chrétien des institutions purement humaines et des rites généralement admis; bien souvent elle n'a fait que restituer à leur première destination des cérémonies profanées par les païens, et pratiquées antérieurement par les adorateurs du vrai Dieu.

Il est un certain nombre de ces rites baptismaux dont il est impossible de préciser l'origine et dont l'institution doit remonter aux temps apostoliques. Le Nouveau-Testament, il est vrai, n'en a rien dit; mais Jésus-Christ, outre son enseignement public qui procédait surtout par paraboles, avait un enseignement secret qu'il réservait à ses disciples et qui ne fut répandu qu'après sa mort. Il ne serait donc pas raisonnable de prétendre que telle ou telle institution n'appartient pas aux temps évangéliques par cette seule raison qu'il n'en est pas question dans les Évangiles. C'est la tradition qui seule a transmis ces enseignements d'abord secrets, et l'on ne saurait nier que les Pères des premiers siècles n'aient l'autorité nécessaire pour affirmer ces traditions. Leur silence même ne saurait être invoqué comme une preuve de la date plus récente de certaines cérémonies, car aucun d'eux n'a donné un rituel complet du baptême ni des autres sacrements. La loi du secret leur faisait d'ailleurs un devoir de ne point trop divulguer les particularités des mystères; ce ne fut qu'au IV^e siècle qu'on se relâcha de cette sévère discipline. Les *Constitutions apostoliques* sont l'ouvrage qui nous fournit le plus de décrets sur les cérémonies sacramentelles; le compilateur de ce recueil paraît avoir vécu à la fin du IV^e siècle; mais par là même qu'à cette époque on attribuait cette œuvre à saint Clément, disciple et successeur de saint Pierre, c'est qu'on était persuadé que les rites prescrits dans ces Constitutions remontaient aux temps apostoliques: or, la croyance de cette époque et l'attestation de plusieurs pères des IV^e, V^e et VI^e siècles sur l'apostolicité de diverses

cérémonies baptismales, nous semblent des témoignages autrement concluants que les hypothèses des écrivains protestants, uniquement basées sur l'absence de renseignements liturgiques, absence qui s'explique, nous ne saurions trop le répéter, par la discipline de l'arcane. Les témoignages de la *Hiéarchie* auraient une valeur décisive, si l'on était d'accord sur l'authenticité de cette œuvre capitale ; mais ils ne peuvent être invoqués que par ceux qui reconnaissent là un écrit de S. Denis l'Aréopagite et non pas une œuvre anonyme du V^e ou du VI^e siècle. Quoi qu'il en soit, il restera toujours difficile d'expliquer comment certains rites auraient été si universellement en usage aux III^e et IV^e siècles, s'ils n'avaient eu pour auteurs les fondateurs mêmes du Christianisme.

Le devoir d'un critique impartial est de rechercher l'époque la plus ancienne où il est parlé de telle ou telle cérémonie ; mais il ne doit pas en conclure qu'elle n'est pas antérieure à ce siècle, à moins que des textes incontestables ne précisent l'auteur ou la date de cette institution.

C'est pour n'avoir point suivi ces règles d'une sage critique, que la plupart des communions protestantes rejettent presque toutes les cérémonies baptismales que Luther traitait d'*incantations magiques*, que Calvin répudiait en disant : *Je retiens mon baptême, mais je renonce le chrême*, et que Pierre Viret surtout ¹ a si violemment attaquées.

Nous allons étudier successivement toutes les cérémonies baptismales, dont les principales ont été exprimées au Moyen-Age par ces trois vers scholastiques :

*Sal, oleum, chrisma, cereus, chrismata, saliva,
Flatus, virtutem baptismi ista figurant.
Hæc cum patrinis non mutant esse, sed ornant.*

Comme dans toutes les initiations antiques, on peut distinguer trois parties distinctes dans l'administration du baptême : l'épreuve ou la préparation ; le sacrement ou le signe extérieur ; l'initiation ou les mystères. Dans un premier chapitre, nous nous occuperons des rites, des cérémonies et des coutumes qui précèdent ou précé-

¹ *De adulterato baptismi sacramento.*

daient jadis l'administration du baptême ; le second chapitre sera consacré aux cérémonies et coutumes qui accompagnent ou accompagnaient jadis l'administration du baptême ; le troisième, à celles qui le suivent ou le suivaient autrefois. Enfin, trois chapitres complémentaires seront consacrés aux repas de baptême, aux rites spéciaux motivés par la condition du catéchumène ou la qualité du ministre, et aux cérémonies suppléées.

CHAPITRE I.

RITES, CÉRÉMONIES ET COUTUMES QUI PRÉCÈDENT OU PRÉCÉDAIENT JADIS L'ADMINISTRATION DU BAPTÊME.

Nous n'avons pas à revenir sur la préparation éloignée au baptême, puisque nous avons épuisé ce sujet en parlant du catéchuménat. Mais nous avons réservé pour ce chapitre et le suivant des détails plus circonstanciés sur les rites qui, pratiqués la plupart dans les épreuves du catéchuménat, n'en étaient pas moins renouvelés le jour même du baptême.

Avant d'entrer en matière, il nous paraît utile de signaler quelques rites préparatoires des temps modernes, concernant soit l'enfant, soit le ministre.

Depuis un temps fort reculé, les Coptes, quelques jours avant le baptême, circoncisent les enfants mâles, sans prétendre toutefois que ce rite préliminaire soit nécessaire. Cette cérémonie, qui n'a rien de religieux et qu'ils prétendent pourtant tenir d'Ismaël, s'accomplit à la maison ou dans les bains publics. Les Abyssins circoncisent les garçons et les filles entre le troisième et le huitième jour de la naissance, non pas, disent-ils, pour suivre une coutume judaïque, mais pour se conformer à un vieil usage national. Les Nestoriens de la Chaldée, unis à l'Eglise romaine, n'ont abandonné cette pratique que depuis qu'elle leur a été interdite par un décret de l'inquisition en 1637 ¹.

En Grèce et en Russie, le baptême est toujours précédé de la

¹ Assemani, *Bibl. orient.*, t. III, part. I, p. 303.

cérémonie qu'on appelle le *scellement des enfants*. Le jour de la naissance, ou parfois le huitième jour, le prêtre se rend à la maison du nouveau-né et lui fait un signe de croix sur le front, la bouche et l'estomac, en prononçant la prière suivante : « Seigneur, nous vous prions de vouloir bien répandre vos lumières sur votre serviteur et de sceller dans son cœur et dans son âme la croix de votre Fils unique, afin qu'il renonce aux vanités de ce monde, qu'il évite les embûches de l'ennemi et qu'il exécute vos commandements. Confirmez-le, Seigneur, en votre nom, et veuillez l'unir à la sainte Église, lorsque vous le jugerez à propos. Rendez-le parfait dans vos mystères adorables, afin que, vivant d'une manière conforme à votre volonté, il puisse obtenir, avec vos élus, le royaume de la béatitude éternelle. »

Parmi les rites superstitieux, dérivés de l'antiquité païenne, qui précèdent le baptême, rien n'est plus singulier que le *souper des Parques* ou des *Mires*, que l'on pratique encore aujourd'hui dans diverses contrées de la Grèce et surtout dans les îles. Trois ou cinq jours après la naissance de l'enfant, on le présente à la visite des trois fées, pour qu'elles lui soient toujours favorables. C'est moins une croyance populaire qu'une cérémonie traditionnelle à laquelle les mères ne songent pas à se soustraire. « Trois jours après la naissance de l'enfant, dit M. Bezolles ¹, on prépare une table pour les trois *demoiselles*, dans la chambre ornée avec le plus de soin et d'élégance ; sur la table, une nappe bien blanche, puis un pot ou un verre de confitures, des cuillers, la bague de la mère et quelques pièces de monnaie du père. Ces préparatifs se font le soir ; le repas reste servi toute la nuit. On n'a pas oublié de placer à un des coins de la table un petit vase de miel, dans lequel on a mis trois amandes dépouillées. Le lendemain, la mère appelle trois petits garçons et o leur distribue les amandes. Elle est persuadée qu'en faisant ainsi, à ses prochaines couches elle aura un enfant mâle. L'enfant dort dans son berceau que l'on a placé près de la table des Mires. J'ai demandé si quelquefois on avait trouvé le lendemain de la visite des Mires, la confiture ou le miel entamé ou les amandes rongées : Jamais, m'a-t-on répondu ; et l'on se mit à rire. »

¹ *Science des religions*, p. 154.

Le prêtre qui va administrer solennellement le baptême doit prendre quelques soins préliminaires. Les rituels lui recommandent de préparer : le vase de l'huile des catéchumènes et du saint chrême ; le petit vase contenant du sel béni ; le vase avec lequel il doit verser l'eau baptismale ; le bassin où devra tomber cette eau en découlant de la tête de l'enfant ; du coton ou des étoupes pour l'essuyer ; une aiguière pour se laver les mains ; une serviette pour se les essuyer ; le chrêmeau ; le cierge ; le rituel. Ce livre liturgique, contenant tout ce qui est relatif à l'administration des sacrements, s'appelait au Moyen-Age *Manuel sacerdotal* ; il était parfois remplacé par un livre spécial, un *Ordo baptismal*, dont les éditions diocésaines, imprimées aux XV^e et XVI^e siècles, sont aujourd'hui devenues fort rares.

Les rituels prescrivent aussi au prêtre de se laver les mains, de se revêtir du rochet et de l'étole violette, et, quand le temps le permet, de se mettre à genoux et de demander à Dieu la grâce d'accomplir saintement ses fonctions. Tantôt on lui recommande de réciter dans ce but le *Veni creator* ; tantôt, comme fait le Rituel romain, de dire les psaumes VIII, XXVIII et XLI suivis de plusieurs oraisons ; tantôt de réciter une prière spéciale formulée, en termes différents, dans un certain nombre d'anciens rituels ¹.

ARTICLE I.

Station à la porte de l'église.

De même que, pour les cérémonies préparatoires, le catéchumène s'arrêtait au seuil du baptistère, ainsi l'enfant pour qui on sollicite le baptême s'arrête à la porte septentrionale, sous l'enfoncement du portail, dont l'obscurité est en harmonie avec la nuit de son âme. Cet enfant, encore sous la puissance du démon, n'a pas le droit d'entrer dans l'assemblée des fidèles, avant d'avoir été purifié par les exorcismes. Cette station doit rappeler aux fidèles que le péché d'Adam a exclu l'homme du paradis terrestre, et que le Ciel, figuré par l'église, reste fermé à ceux qui n'ont point été régénérés.

¹ *Nomocanon syrien* ; Rituels de Mantoue (1558 et 1595), de Côme (1557), etc.

Dès le VII^e siècle, alors que l'on commença à baptiser dans beaucoup d'églises paroissiales, on les munit, soit d'un porche ménagé sous le clocher, soit d'un simple auvent construit en bois et encadrant la porte d'entrée. C'est là que se faisaient les exorcismes préliminaires du baptême : aussi ce lieu était-il considéré comme participant à la sainteté de l'église, et c'est pour cela que beaucoup de conciles ont interdit de s'y livrer au commerce, même à celui des objets religieux ¹. Au XVII^e siècle, on respectait encore ces annexes extérieures, détruites depuis en si grand nombre, et les statuts de divers diocèses ordonnent que « les porches des églises seront soigneusement conservés pour y faire les anciennes cérémonies qui concernent les catéchumènes et les pénitents ² ». La destruction de ces abris protecteurs a dû contribuer à laisser introduire dans l'église le cortège baptismal, pour le prémunir du froid, du soleil, du vent et de la pluie, et cette tolérance, peu à peu, aura gagné même les églises munies de porche ou d'auvent. Quelques rituels continuèrent à maintenir la prescription purement et simplement, d'autres admirent des exceptions pour les cas de nécessité ; d'autres enfin ³ permirent d'introduire tout d'abord l'enfant dans l'église, dans un endroit voisin des fonts : « C'est moins la violation de la rubrique, disent les Conférences du diocèse d'Amiens ⁴, qu'une interprétation bénigne, motivée par de graves raisons. » Dans plusieurs grandes églises, comme à la cathédrale de Versailles, il y a une chapelle spéciale consacrée aux préliminaires du baptême. A Rome, c'est dans une sacristie de Saint-Jean de Latran que, la veille de Pâques, ont lieu les prières préparatoires et les exorcismes.

La station à la porte de l'église a disparu à peu près partout en Grèce ; elle s'est maintenue en Arménie et dans quelques autres contrées de l'Orient. En Russie, le pope reçoit l'enfant à la porte du temple et bénit le parrain et la marraine en leur disant : Que le Seigneur protège votre entrée et votre sortie !

¹ Conciles d'Arles, de Tours, de Gênes, de Milan, de Bourges ; synodes d'Exeter, d'Alet, de Naples, de Plaisance, d'Osimo, de Viterbe, de Catane, de Padoue, de Cahors, de Beauvais, etc.

² Statuts du diocèse de Noyon (1673).

³ Rituels de Malines, de Bruges, de Gand, de Cambrai, etc.

⁴ *Compte-rendu de 1866*, p. 39.

ARTICLE II.

Interrogations préliminaires.

En étudiant successivement chacun des rites du baptême, nous exposerons d'abord le formulaire et l'usage de l'Eglise romaine et de l'Eglise grecque; nous indiquerons le sens de la cérémonie, son antiquité et les témoignages que lui rend la tradition; nous signalerons ensuite les variantes de coutumes qu'on rencontre au Moyen-Age et dans les temps modernes, dans les églises d'Occident et d'Orient. Quand il y aura lieu, nous noterons les controverses des théologiens sur des matières contestées et, enfin, nous recueillerons les opinions et les usages des communions dissidentes.

D'après l'ordre baptismal du Rituel romain, le prêtre, placé sur le seuil de la porte occidentale, adresse à l'enfant les questions suivantes, auxquelles le parrain répond pour lui :

Le prêtre : N., que demandez-vous à l'Eglise de Dieu ?

Le parrain : La foi.

Le prêtre : La foi, que vous procure-t-elle ?

Le parrain : La vie éternelle.

Le prêtre : Si donc vous voulez entrer dans la vie, observez ces commandements : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de tout votre esprit, et votre prochain comme vous-même.

Cette demande de la foi qui produit la vie éternelle a été supprimée par beaucoup de rituels des deux derniers siècles, et Gibert ¹ les approuve sous ce prétexte que Dieu seul peut donner la foi; mais il y a deux sortes de foi : la foi intérieure, qui est en effet un pur don de Dieu, et la foi extérieure dont parle S. Paul — *fides ex auditu* — qui nous est communiquée par l'Eglise, dépositaire de toutes les vérités du salut. D'ailleurs, le mot *fides* peut ici s'entendre du sacrement de la foi et de la grâce sanctifiante.

Ces interrogations préliminaires sont un souvenir de l'ancienne

¹ *Consultat. canon.*, t. II, p. 321.

discipline. S. Denis l'Aréopagite nous dit ¹ que celui qui voulait être baptisé cherchait d'abord un parrain, se faisait présenter par lui à l'évêque qui formulait alors cette question : Que demandez-vous ? Le candidat, abjurant son infidélité, témoignait le désir de participer aux divins mystères, et l'évêque faisait inscrire son nom avec celui du parrain dans la liste des catéchumènes.

Les interrogations actuelles du Rituel romain se retrouvent en substance dans les Pontificaux des IV^e, V^e et VI^e siècles de Rome, de Constantinople, d'Aix, etc. Elles ont une forme toute différente dans l'antique liturgie ambrosienne conservée jusqu'à nos jours :

Le prêtre : Qui offre cet enfant ?

Le parrain : C'est moi.

Le prêtre : Que veut-il devenir ?

Le parrain : Chrétien.

Le prêtre : Le mérite-t-il en considération de ses parents ?

Le parrain : Il le mérite.

L'enfant ne pouvant rien promettre par lui-même, on considère du moins la piété de ses parents comme le gage d'une bonne éducation chrétienne. C'est encore là un vestige de l'ancienne discipline qui prescrivait à l'évêque de s'informer des mœurs et de la foi de celui qui présentait à l'Église un nouveau candidat.

A Soissons, au XIII^e siècle, le prêtre ne demandait le nom de l'enfant qu'après l'insalivation et il lui disait alors : N..., entre dans l'Église de Dieu. Cette question spéciale sur le nom est formulée dans les rituels du XV^e siècle : nous lisons dans celui de Paris, daté de 1497 :

Le prêtre : Que Dieu vous a donné ?

Les parents : Un fils.

Le prêtre : Que demande-t-il ?

Les parents : Baptême.

Le prêtre : Comment aura-t-il nom ?

Les parrains : N...

Ainsi le curé, dans ses premières interrogations, s'adressait aux parents, ou du moins à ceux qui le représentaient ; mais c'étaient les parrains qui devaient donner le nom de baptême.

¹ *Hierarch. eccl.*, c. 1.

Les interrogations se multiplièrent au XVII^e siècle. Voici celles qu'on trouve dans la plupart des rituels français :

D. Quel enfant présentez-vous à l'église ?

R. Un garçon (ou une fille).

D. Est-il de cette paroisse ?

R. Oui, Monsieur.

D. N'a-t-on pas ondoyé cet enfant ?

R. Non, Monsieur.

D. Etes-vous le parrain et la marraine ?

R. Oui, Monsieur.

D. Voulez-vous vivre et mourir dans la foi de l'Eglise catholique, apostolique et romaine ?

R. Oui, Monsieur, moyennant la grâce de Dieu.

D. Quel nom donnez-vous à cet enfant ?

R. N...

A Alexano, tous les enfants qui accompagnaient le cortège baptismal répondaient, au seuil de l'église, en même temps que les parrains, à l'interrogatoire du prêtre. Un statut synodal de l'évêque d'Alexano proscrivit cette coutume, prétendant que ces réponses extra-liturgiques faisaient contracter un empêchement prohibant ; mais ce synode tout entier fut annulé par la sacrée Congrégation du Concile ¹.

Pour maintenir l'uniformité dans la liturgie et surtout dans l'administration des sacrements, l'Eglise romaine a toujours exclu les langues vulgaires ; elle conserve l'usage du latin comme les Grecs conservent la langue de S. Chrysostome, comme les Jacobites et les Nestoriens gardent leur ancien syriaque, comme les Coptes gardent la langue antique de leurs ancêtres. En Espagne, en Portugal, en Italie où le latin est à demi compris du populaire, on l'a toujours employé pour les interrogations préliminaires du baptême ; mais il n'en est pas de même en France, en Belgique et en Allemagne. Déjà au VIII^e siècle, S. Boniface, évêque de Mayence, recommandait de s'adresser aux catéchumènes dans leur langue maternelle ². Depuis le XVII^e siècle, presque tous les rituels de France, de Belgique

¹ *Analect. jur. pontif.*, VIII^e série, p. 1731.

² D'Achéry, *Spicil.*, t. IX, n. 27.

d'Allemagne, de Pologne formulent les interrogations, soit uniquement dans la langue vulgaire, soit tout à la fois en latin et en langue vulgaire ¹. Le patois lui-même n'est pas exclu quand il domine dans un diocèse ². Dans les contrées où se parlent divers idiomes, on en laisse le choix : ainsi, le Rituel polonais de Péterkau (1847) donne les interrogations de l'arrivée, de la renonciation et de la profession de foi, en polonais, en allemand, en français et en lithuanien. Quant aux protestants, ils se font une loi, en Angleterre, en Suède, en Danemark, en Suisse, en Allemagne, de n'employer que la langue vulgaire ; il y a même eu des protestants américains qui ont prétendu que notre baptême est nul, parce que nous l'administrons en latin.

Il n'est pas fait mention, dans le Rituel romain, de l'emploi de la langue vulgaire, pour les interrogations faites aux parrains et pour leurs réponses. L'absence d'interdiction formelle a fait supposer qu'on pouvait, sur ce point, suivre la tradition diocésaine, à cause de l'avantage de faire bien comprendre aux parrains les engagements qu'ils prennent. Lorsque la Congrégation des rites a été interrogée à ce sujet, elle a toujours répondu que, quant aux interrogations qui précèdent ou suivent l'ordre du baptême et qui ne sont point formulées dans le Rituel, on devait les faire en langue vulgaire, mais que toutes les interrogations formulées dans le Rituel devaient être faites en latin, sans même y ajouter une traduction ³.

Dans le rite éthiopien du X^e siècle, la question relative au nom de l'enfant est précédée de l'encensement des parrains et de la récitation du psaume *Mise ere mei* ⁴. En Arménie, à cette question : Que demande cet enfant ? Le parrain répond : « Il demande la foi, l'espérance, la charité et le baptême ; il demande à être purifié du péché originel et à servir Dieu ⁵. »

¹ Rituels de Salzbourg (1640), de Ratisbonne (1662), de Bourges (1715), du Mans (1775), de Liège (1782), d'Angers (1828), de Munich (1810), d'Amiens (1815), de Bavière (1851), etc.

² Pastoral de Saint-Omer (1641).

³ 21 déc. 1819 ; 12 août 1851 ; 12 sept. 1857 ; 31 août 1867.

⁴ *Patrol. lat.*, t. 138, col. 930.

⁵ J. Assemani. *Cod. liturg.*, l. I, c. IV, p. 298.

Dans la *liturgie des églises réformées*, l'interrogatoire se borne à cette question : Vous présentez cet enfant pour qu'il soit baptisé ? A quoi le parrain répond : Oui. Dans le rit anglican, la question est celle-ci : Cet enfant a-t-il déjà été baptisé ou non ? Chez les Menno-nites, le ministre demande à l'adulte s'il veut être baptisé, et celui-ci doit répondre par une simple inclination de tête ¹.

ARTICLE III.

Exhortation préliminaire.

Un grand nombre de rituels anciens et modernes contiennent, immédiatement après l'interrogatoire, une courte exhortation adressée aux parrains et aux parents. Dans les circonstances les plus solennelles, surtout en Allemagne, la lecture de cette allocution, qui n'a rien d'obligatoire, est remplacée par un discours à toute l'assistance où sont expliqués non seulement les devoirs des parrains, mais aussi parfois les mystères et les cérémonies du sacrement qui va être administré. Ces instructions sont comme un écho des catéchèses que l'évêque ou un catéchiste adressait jadis à ceux qui allaient être régénérés et dont nous trouvons un si éloquent modèle dans les *Invitationes ad fontem* de S. Zénon.

Le désir d'instruire les fidèles sur le sens des cérémonies a motivé une ordonnance de Mgr de Quelen, en date du 15 août 1838, par laquelle il est prescrit aux curés du diocèse de Paris de faire distribuer gratuitement aux parrains et aux parents, avant le baptême, de petites feuilles d'avis contenant une courte et substantielle instruction sur les rites sacramentels.

Dans la liturgie anglicane, il y a une exhortation aux parrains et aux assistants, avant et après le baptême. Dans les églises luthériennes, la cérémonie s'ouvre par une instruction sur le péché originel et la nécessité du baptême. Chez les calvinistes, le ministre, du haut de la chaire, adresse une allocution aux assistants. En 1614 le synode de Tonneins déclarait encore, conformément à tous les synodes français précédents, qu'il n'est point permis de baptiser

¹ J. Hayward, *The religions creeds*.

sans faire précéder ce ministère par la prédication, en raison de ces paroles de Jésus-Christ : « Enseignez et baptisez. » Mais le synode de Castres en 1626 et surtout celui de Charenton en 1631 déclarèrent que cette prédication n'était pas nécessairement liée à la cérémonie du baptême.

ARTICLE IV.

Exsufflation.

On appelle indifféremment *exsufflation* ou *insufflation*, l'acte par lequel le prêtre souffle doucement, par trois fois, sur la face de l'enfant, en disant : *Sors de lui (ou d'elle) esprit immonde, et fais place à l'Esprit-Saint Paraclét.* Nous préférons la première expression parce que, dans la langue liturgique du Moyen-Age, l'exsufflation est le souffle de l'exorcisme qui se fait en rapprochant les lèvres, comme lorsqu'on veut éteindre une lumière; l'insufflation, au contraire, se produit en poussant l'haleine, la bouche tout ouverte, comme quand on veut échauffer ses mains. En général, l'exsufflation est un signe d'hostilité et l'insufflation un signe de bénédiction. « On souffle, dit Hugues de Saint-Victor ¹ non sur la créature de Dieu en elle-même, mais sur le démon qui tient en esclavage l'âme souillée du catéchumène. On l'éloigne ainsi par la vertu du Saint-Esprit que figure ce souffle. La puissance n'est point entièrement anéantie, mais elle est diminuée par une cérémonie qu'il a en horreur. » Le souffle du vent chasse les tempêtes, les nuages, les odeurs méphitiques; de même le souffle de l'Esprit-Saint, qui est le souffle par excellence, chasse l'esprit des ténèbres, comme jadis le souffle que le Seigneur envoya pendant le déluge fit rentrer les eaux dans leur abîme. S. Augustin remarque ² que cette cérémonie emporte une idée de mépris pour le démon, parce qu'elle provient de la coutume où étaient les anciens de souffler sur une personne dont on voulait se moquer.

Dans le rite latin, l'exsufflation ne s'est jamais faite que sur la

¹ *De sacram.*, l. I, c. 48.

² *Apol.*, l. VI, c. 21.

figure. Chez les Grecs, c'était jadis sur la face et les oreilles¹ ; aujourd'hui le prêtre souffle sur la bouche de l'enfant, sur son front et sur sa poitrine, en faisant précéder et suivre cet acte de nombreuses prières d'exorcisme. On pourra juger de leur poétique énergie par le fragment suivant : « Le Seigneur t'adjure, ô diable ! *Lui* qui est descendu naître dans le monde et poser sa tente parmi les hommes, afin de détruire la tyrannie et de délivrer les hommes ; *Lui* qui sur la croix a triomphé des puissances ennemies, au moment où le soleil ne donnait plus sa lumière, que la terre tremblait, que les tombeaux s'ouvraient et que les corps des saints se levaient ; *Lui* qui a délivré la mort par sa mort et a condamné celui qui avait la puissance de la mort, c'est-à-dire toi, ô diable ! Je t'adjure par le Dieu qui a dressé l'arbre de vie et a commandé au Chérub et à l'épée flamboyante chargée de le garder ; sois écrasé de honte et éloigne-toi. Car je t'adjure par Celui qui a marché, comme sur la terre ferme, sur le dos de la mer et a fait taire la fureur des vents, Celui dont le regard dessèche les abîmes et dont la menace fait enfanter les montagnes. C'est *Lui*, en effet, qui te commande maintenant par notre bouche, sois terrifié ; sors et laisse cette créature et ne reviens pas ; ne te cache pas en elle, ne vas pas à sa rencontre, ni pour lui faire violence, ni pour lui nuire, soit dans le jour, ou le matin ou à midi. Mais va-t-en dans ton enfer, jusqu'au grand jour préparé du jugement dernier. Crains Dieu qui est assis sur les Chérubins et qui contemple les abîmes ; qui fait trembler les Anges, Archanges, Trônes, Dominations, Principautés, Puissances, Vertus, Chérubins aux yeux sans nombre, Séraphins aux six ailes. Le ciel tremble devant *Lui*, et la terre et la mer et tout ce qu'ils renferment. Sors et éloigne-toi de cette recrue nouvellement scellée du Christ notre Dieu. Oui, je t'adjure au nom de Celui qui se promène sur les ailes des vents, qui a choisi des esprits pour ses ambassadeurs et un feu flamboyant pour ses ministres ; sors et éloigne-toi de cette créature avec toute ta puissance et avec tes anges. Car est glorifié le nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen. »

Toute la tradition chrétienne est unanime à considérer l'exuffla-

¹ Concil. I Constant. can. 7.

tion comme un exorcisme en action qui chasse le démon aussi efficacement du corps et de l'âme du catéchumène que Jésus-Christ le chassait, par un commandement souverain, du corps et de l'âme des possédés. S. Augustin ¹ atteste l'antiquité de ce rite et le considère comme l'indispensable assaut qu'il convient de livrer au démon avant d'achever sa défaite dans l'eau sainte de la régénération. L'exsufflation était si généralement regardée comme une arme invincible contre le démon, que l'hérétique Julien, adversaire du dogme du péché originel et par conséquent du baptême, n'osa point s'élever contre l'exsufflation, craignant sans doute, dit S. Augustin ², de se faire chasser du monde entier s'il venait à contredire ce merveilleux souffle de l'Épouse de Jésus-Christ, qui anéantit dans l'âme de ses enfants les forces du parti ennemi.

L'exsufflation était en usage non seulement dans les rites préliminaires du baptême, mais aussi dans les pratiques privées de la piété, comme nous l'apprennent S. Irénée ³ et Tertullien. Ce dernier, pour détourner les femmes chrétiennes de se marier avec un infidèle, leur dit ⁴ : « Réussirez-vous à vous cacher lorsque vous ferez sur votre lit et sur votre corps des signes de croix, *lorsque vous soufflerez pour chasser l'esprit impur*, lorsque vous vous lèverez la nuit pour prier ? Votre mari ne s'imaginera-t-il pas alors que vous pratiquez quelque opération magique ? » Ces exsufflations ont pu, en effet, contribuer à faire accuser les chrétiens de pratiquer la magie ; car les sorcières thessaliennes, au temps de la République, et les faiseurs de prestiges, au III^e siècle, opéraient par le souffle leurs prétendus enchantements ⁵.

Un certain nombre d'anciens Rituels français ont quelque peu modifié la formule romaine d'exsufflation ⁶. Toutes les communions protestantes ont supprimé cette cérémonie.

¹ *De symbol. ad cotrch.*, l. 1 ; *de eccles. dogmat.* ; *de nupt. et conpisc.*, l. II.

² *Contra Julian*, l. VI, c. 2.

³ *Lib. I. c. XIII*, § 4.

⁴ *Lib. II ad uxor.*, c. 5.

⁵ Le Blant, *R. recherches sur l'accusation de magie contre les premiers chrétiens*, dans les *Mém. des ant. de France*, IV^e série, t. I, p. 24.

⁶ Voici la formule la plus usitée : *Recede, diabole, ab hac imagine Dei, et da locum Spiritui sancto Paraclito.*

ARTICLE V.

Les signes de croix.

Le prêtre fait avec le pouce un signe de croix sur le front et la poitrine de l'enfant, en disant : « Recevez le signe de la croix, tant sur le front † que sur le cœur †, prenez la foi des préceptes célestes et soyez tel par votre conduite, que dès ce moment vous puissiez être le temple de Dieu. » Il ajoute ensuite cette oraison : « O Seigneur, exaucez, dans votre clémence, les prières que nous vous adressons, et, par votre vertu, gardez perpétuellement cet élu marqué du sceau de la croix du Sauveur, afin que, conservant les enseignements divins, il soit digne de parvenir, par l'observance de vos commandements, à la grâce de la régénération. »

Nous avons vu que c'est par un signe de croix qu'on était fait catéchumène. C'est là l'origine immédiate de la cérémonie que nous venons d'indiquer. Mais quelle est l'origine primitive du signe du chrétien ? Plusieurs écrivains lui donnent une antiquité très reculée. « Il est infiniment remarquable, dit Gretzer ¹, que dès l'origine du monde, Dieu ait voulu tenir constamment la figure de la croix sous les yeux du genre humain et ait organisé les choses de manière que l'homme ne pût presque rien faire sans l'intervention du signe de la croix. » Mgr Gaume ² abonde en ce sens et veut démontrer que le signe de la croix existait, sous une forme plus ou moins élémentaire, chez les juifs et chez les païens, et qu'il aurait eu chez eux une signification réelle, une valeur considérable, quoique plus ou moins mystérieuse, suivant les lieux, les temps et les personnes. D'après l'opinion commune, le signe de la croix, que les chrétiens faisaient dans beaucoup de circonstances de la vie et que la liturgie employait dans tous ses rites, aurait été la figure de la croix sur laquelle mourut le Sauveur. Mais le signe dont on se sert dans l'administration des sacrements, se compose de quatre branches égales : comment peut-il représenter l'instrument de supplice du Sauveur

¹ *De cruce*, l. I, c. 52.

² *Le signe de la croix au XIX^e siècle.*

qui, selon les uns, était en forme de *tau* T, ou, selon les autres, en forme de croix latine, dite : *immissa*. M. le chanoine Davin nous paraît avoir jeté un grand jour sur cette question, en étudiant tout à la fois les monuments iconographiques et les textes des premiers siècles. Le signe du chrétien a été d'abord le X, initiale du nom du Christ, Χρίστος, signe qui, incliné transversalement, forme ce qu'on a appelé la croix grecque +; et cette croix grecque, monogramme du Christ, placée sur une hampe, est devenue la croix latine. C'est avec ce nom du Christ, ce sceau (σφραγίς), qu'on marquait le front des catéchumènes, qu'on se prémunissait des embûches du démon, qu'on témoignait sa foi, qu'on sanctifiait tous les actes de sa vie privée ¹. Plus tard, on donna à ce signe une double signification, celle du nom du Christ et celle de la croix, et c'est cette dernière qui a fini par prédominer.

Dans l'un et l'autre sens, ce signe est un véritable exorcisme, comme l'ont proclamé tous les Pères. « La chair, dit Tertullien ², est marquée de ce sceau, pour que l'âme soit prémunie. » « Nul bouclier, dit S. Ephrem ³, n'est aussi puissant contre les traits de l'ennemi. A la vue de ce signe, les puissances infernales, effrayées et tremblantes, prennent la fuite. » — « Portons sur nos fronts l'immortel étendard, s'écrie S. Cyrille ⁴; sa vue fait trembler les démons. »

Les liturgistes du Moyen-Age ajoutent que l'imposition du signe de croix, dans les préliminaires du baptême, a aussi pour but de montrer que ce sacrement tire sa vertu des mérites de la croix; que le catéchumène va être soumis au joug de Jésus-Christ; qu'il devra supporter patiemment les croix et les souffrances de cette vie; ils ajoutent que le signe est fait sur le front, pour nous apprendre à ne jamais rougir de l'Évangile; sur la poitrine, pour que notre cœur soit disposé à observer les commandements du divin Maître ⁵.

¹ Tertull., l. II *ad uxor.*, c. 5; *de coron.*, c. 3; Ambros., *de virg.*, l. I; *de myst.*, c. 3; Hieron., *ep.* 48 et 113; Basil., *de Spirit. sanct.*, c. 27; Cyrill., *cat.*, IV, n. 10; Ephr., *de virt.*, c. 7; Chrysost. *Hom.* 54 *in Matth.*; Aug., *in ps. L.* Athan., *de inc. verb.*, n. 31.

² *De resurr. carn.*, c. 8.

³ *De panopl. et pœnit.*

⁴ *Catech.* XIII.

⁵ Raban Maur, l. I *de instit. cleric.*, c. 27.

Au Moyen-Age, le nombre des signes de croix n'était point partout le même. Il n'y en a qu'un seul sur le front, dans la liturgie ambrosienne ; deux, sur le front et sur le cœur, dans la liturgie gallicane ; quatre, sur les yeux, les oreilles, les narines et le cœur, dans la liturgie gothique ; sept, sur le front, les yeux, les oreilles, les narines, la poitrine, les épaules et la bouche, dans divers Rituels d'Allemagne, de France et de Belgique. Les auteurs du *Voyage littéraire de deux Bénédictins* ¹ disent avoir vu à la cathédrale d'Auch un sacramentaire du XI^e siècle, où il était prescrit au prêtre, après les interrogations, de faire un signe de croix avec le pouce sur la main droite de l'enfant et de lui faire exécuter le signe de la croix de cette même main droite, en disant : « Je te signe du signe de la sainte croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ avec ta propre main droite, afin qu'il te conserve et qu'il te protège contre les puissances ennemies et qu'obtenant la vie éternelle, tu vives dans les siècles des siècles. »

Dans un certain nombre d'églises, le parrain et la marraine répétaient, sur le front de l'enfant, le signe de la croix que le prêtre venait d'y tracer, en disant en même temps : *In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen* ².

Plusieurs Rituels du Moyen-Age et des temps modernes ³ accompagnent le signe de croix de ces paroles : « Je place le signe de la sainte croix du Sauveur Notre-Seigneur Jésus-Christ — sur ton front — sur ton cœur. »

La cérémonie du signe de croix est marquée dans le *Nomocanon* syrien, dans les Rituels des Coptes, des Ethiopiens, des Nestoriens, des Maronites, etc. Ces derniers l'ont remplacée, au XVIII^e siècle, par une triple insufflation sur le front en forme de croix ⁴.

Dans le rite grec, le *scellement des enfants* se faisant le huitième jour de la naissance, cette cérémonie n'est point renouvelée dans les exorcismes ; mais, plus tard, différents rites sont accompagnés du signe de croix que le prêtre fait avec le pouce, l'index et le médium.

¹ Deuxième partie, p. 39.

² *Patrol. lat.*, t. 105, col. 783 ; Alcuin, *epist. de bapt.*

³ Rituel de Névelon (XIII^e s.), publié par la Soc. archéol. de Soissons, p. 93 ; Rituel de Paris (1697).

⁴ Assemani, *Cod. liturg.*, l. II, c. 5, p. 315.

Les Rituels arméniens ne font pas mention du signe de croix.

Ce rite, supprimé par les calvinistes, a été conservé par la plupart des luthériens. Dans l'Eglise anglicane, le signe de la croix se fait, non pas avant le baptême, mais immédiatement après, quand le pasteur prononce ces paroles : « Nous recevons N. dans le sein de l'Eglise chrétienne et nous le signons du signe de la croix. » Les anglicans se sont trouvés gênés par les reproches des calvinistes, sur cet emploi d'une coutume *papiste* dans le baptême. Aussi le *Prayer book* contient il l'observation suivante : « Afin d'éloigner tout scrupule concernant l'usage du signe de la croix dans le baptême, on peut voir la vraie explication de cet usage et les justes raisons pour le conserver, dans le trentième canon publié pour la première fois en l'année 1604. » Cet essai de justification fait dire avec raison à M^{me} Pittar, l'auteur d'*Une protestante convertie au catholicisme* : « C'est bien étonnant qu'il ait fallu attendre l'heureuse époque de 1604, afin de donner, pour la première fois, au chrétien, une explication et une excuse de l'usage du signe de la croix, ce signe sacré de la rédemption du genre humain. »

ARTICLE VI.

Imposition de la main.

Le prêtre étend la main droite sur la tête de l'enfant, en disant :

« Dieu tout puissant et éternel, Père de Jésus-Christ Notre-Seigneur, daignez abaisser vos regards sur votre serviteur N... que vous avez daigné appeler aux premières leçons de la foi ; chassez tout aveuglement de son cœur ; brisez tous les liens dont Satan le tenait enchaîné ; ouvrez-lui, Seigneur, la porte de votre amour ; que, pénétré du signe de votre sagesse, il soit garanti des miasmes infects des passions ; que, marchant à la douce ardeur de vos commandements, il vous serve avec joie dans votre Église, et qu'il fasse, de jour en jour, des progrès nouveaux. »

Dans l'euchologe grec, l'imposition de la main, qui ouvre la cérémonie, est accompagnée de ces paroles : « En ton nom, Seigneur, et au nom de ton Fils unique et du Saint-Esprit, j'impose ma main sur ton serviteur, qui a été jugé digne de recourir à ton saint nom

et d'être protégé ou couvert par tes ailes. Eloigne de lui cet antique égarement et remplis-le de la foi en toi, d'espérance et de charité, afin qu'il connaisse que tu es seul Dieu véritable, et ton fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ et ton Saint-Esprit. Accorde-lui de marcher dans tous tes commandements et de garder ce qui te complait, car l'homme qui fait cela vivra en cela. Ecris-le dans ton livre de vie et compte-le dans le bercaïl de ton héritage. Glorifie sur lui ton saint nom et celui de ton Fils bien-aimé Notre-Seigneur Jésus-Christ et de ton Esprit vivificateur. Que tes yeux soient tournés vers lui dans une éternelle miséricorde ; et tes oreilles, afin que tu entendes la voix de ses supplications ; réjouis-le dans les œuvres de ses mains et dans tout ce qui lui appartient pour qu'il te confesse, adorant et glorifiant ton nom grand et élevé, et qu'il te loue éternellement tous les jours de sa vie, car toute puissance dans les cieux te chante, et c'est là ta gloire, ô Père, et celle de ton Fils et de ton Saint-Esprit, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen. »

Dans l'euchologe grec comme dans le Rituel romain, l'imposition se fait avec une seule main, sans doute parce que Jésus, pour guérir les malades, se bornait souvent à les toucher d'une seule main qu'il étendait sur eux ¹.

C'est aux Hébreux que l'Église a emprunté l'imposition des mains, en en conservant la plupart des significations. Chez le peuple de Dieu, elle conférait l'autorité, comme lorsque Moïse délégua une partie de ses pouvoirs à Josué ; elle appelait la bénédiction du ciel, comme lorsque le grand sacrificateur étendait les mains sur le peuple assemblé, pour faire descendre sur lui la force et la bonté d'en haut ; elle consacrait au Seigneur la victime des autels ; c'était aussi le geste symbolique qu'on employait pour l'expulsion mystérieuse du bouc émissaire. Les apôtres étendaient les mains, tantôt pour communiquer une partie de leurs pouvoirs, tantôt pour opérer des guérisons miraculeuses ². Ananias imposa les mains à S. Paul avant de le baptiser.

Ce rite devint bientôt le signe de l'admission au catéchuménat.

¹ Matth., VIII, 3.

² Marc, VII, 32 ; Act. VI, 6 ; IX, 12 ; XIII, 3.

On consacrait ainsi au Seigneur le candidat au baptême, on appelait sur lui les bénédictions du Ciel, on en prenait possession au nom de l'Eglise, et on paralysait en son âme les efforts du démon. « Pour que le Gentil, courbé sous le poids de ses péchés, dit S. Chrysologue¹ puisse s'élever vers le Ciel, il faut auparavant le délivrer du démon par l'imposition des mains, qui le met en fuite. » Ces raisons symboliques ont complètement échappé à Claude de Vert, qui prétend² que l'imposition des mains ne se fait que « pour spécifier le sujet, le déterminer, le fixer sensiblement, et, si l'on peut parler ainsi, l'individualiser ».

Dans un Rituel éthiopien du X^e siècle, l'imposition des mains est précédée de prières nombreuses pour les malades, pour les voyageurs, pour la paix, pour les évêques et le clergé, pour les catéchumènes, pour les défunts, etc.³

Chez les Sociniens ou Antitrinitaire, l'imposition des mains est une cérémonie qui n'accompagne point le baptême, mais qui le précède d'un bon nombre d'années, puisqu'elle se fait aux enfants nouveau-nés et que le baptême d'immersion ne se donne qu'aux adultes. Voici comment on procède à cette cérémonie : le porteur se rend au domicile du nouveau-né, et, après le chant d'un psaume et de diverses prières, il impose les mains à l'enfant en le nommant par son nom. Ensuite, il prie Dieu de rendre un jour cet enfant digne de recevoir le baptême. C'est une espèce de consécration à Dieu qui a surtout pour but de prendre possession du nouveau-né au nom de l'Eglise, et un avertissement adressé aux parents de l'élever de manière à le rendre digne de bien recevoir plus tard le sacrement de régénération⁴.

L'imposition des mains est restée en usage dans les églises luthériennes.

Les baptistes des six principes, répandus surtout dans les états de Massachussets et de Rhode-Island, sont ainsi nommés parce qu'ils professent les six principes qui sont émis au chapitre VI de l'épître aux Hébreux : « C'est pourquoi, quittant les principes primordiaux

¹ *Serm.* 105.

² *Explicat. des cérém. de l'Eglise*, t. I, ch. I, p. 41.

³ *Patr. lat.*, t. 138, col. 938.

⁴ Wolkelius, *De vera relig.*, l. V.

de la doctrine du Christ, passons à ce qu'il y a de plus parfait, sans nous arrêter à jeter de nouveau le fondement du repentir des œuvres mortes et de la foi en Dieu, de la doctrine des baptêmes, de l'imposition des mains, de la résurrection des morts et du jugement éternel. » C'est en raison de ce passage qu'ils considèrent l'imposition des mains après le baptême comme étant d'une nécessité absolue ¹.

ARTICLE VII.

Bénédictio et imposition du sel.

Quand il n'y a point de sel exorcisé conservé d'un précédent baptême, le prêtre procède à la bénédiction d'un peu de sel, en prononçant cette prière : « Je t'exorcise, créature de sel, au nom de Dieu, Père tout-puissant + et dans la charité de N.-S. J.-C. + et dans la vertu de l'Esprit + Saint. Je t'exorcise par Dieu vivant +, par Dieu vrai +, par Dieu saint +, par Dieu + qui t'a créé pour la conservation du genre humain et qui a ordonné que tu fusses consacré par ses serviteurs pour le peuple qui vient à la foi ; afin qu'au nom de la Sainte-Trinité, tu deviennes un sacrement salutaire pour mettre en fuite l'ennemi. C'est pourquoi nous te supplions, Seigneur, notre Dieu, afin que sanctifiant tu sanctifies + cette créature de sel, et bénissant tu la bénisses +, afin qu'elle soit un remède parfait à tous ceux qui la recevront, permanente dans leurs entrailles, au nom de N.-S. J.-C. qui doit venir juger les vivants et les morts et le siècle par le feu. Amen. »

Le prêtre introduit ensuite un peu de sel béni dans la bouche de l'enfant, en disant : « N., recevez le sel de la sagesse ; qu'il soit pour vous une propitiation pour la vie éternelle, Amen. » Il ajoute ensuite cette oraison : « Dieu de nos pères, Dieu créateur de l'universelle vérité, nous vous prions humblement de jeter des regards propices sur votre serviteur N., que voici ; maintenant qu'il a goûté cette première nourriture du sel, ne souffrez pas qu'il ait faim plus longtemps, comme s'il n'était pas rempli de nourriture

¹ Bertrand, *Dict. des relig.*, v° *Baptistes*.

céleste et qu'ainsi il soit toujours fervent d'esprit, se réjouissant dans l'espérance, empressé de toujours servir votre nom. Amenez-le, Seigneur, nous vous en supplions, au bain de la nouvelle génération, afin qu'il mérite de partager un jour avec vos élus les récompenses éternelles que vous avez promises. Par le Christ, Notre Seigneur. Amen. »

C'était la coutume chez les Juifs de purifier avec du sel l'enfant naissant. Ezéchiël (XVI, 4) dit à Jérusalem : « Lorsque vous êtes née, on ne vous a point coupé l'ombilic, on ne vous a point lavée dans l'eau pour votre salut, ni purifiée avec du sel. » S. Jérôme remarque à ce sujet que les sages-femmes avaient coutume de frotter le corps des nouveau-nés avec du sel, pour faire resserrer la peau et la rendre plus ferme. Cette précaution recommandée par Gallien et Avicenne, était une simple mesure hygiénique, et l'on aurait tort de chercher là l'origine de la cérémonie baptismale du sel. Elle se rattache, de loin, au symbolisme que prêtait au sel l'antiquité judaïque et païenne. Le sel, auquel Homère donne l'épithète de divin, était un gage d'incorruption et par conséquent de sagesse, et c'est pour cela qu'on en mettait dans l'eau lustrale ¹ et qu'on ne faisait point de sacrifices sans gâteaux pétris avec du sel. Le sel était un signe d'alliance, le témoignage d'un pacte, un gage qui sanctionnait les droits de l'hospitalité, la marque d'un serment de fidélité ². A ces divers points de vue, on comprend pourquoi l'Eglise fait goûter le sel au catéchumène. Ne doit-il pas être préservé contre la corruption du siècle et disposé à goûter la saveur parfois amère de la sagesse chrétienne? Ne contracte-t-il pas avec Dieu une solennelle alliance qui lui ouvre l'hospitalité du Ciel? Ne prête-t-il pas un serment de fidélité à la loi qui désormais va régler sa vie?

On sait que jadis les conquérants semaient du sel sur les fondations de la ville qu'ils venaient de détruire, pour effacer entièrement la mémoire de ses anciens possesseurs. D'après le faux Alenin, l'Eglise en agit de même en employant le sel dans la cérémonie du baptême ; par là, elle intime au démon l'ordre de quitter

¹ Théocrite, *Idyl.* XXIV.

² Samuel Treuer, *De fœdere salis.*

une âme dont va s'emparer un plus digne conquérant qui veut détruire son empire et effacer jusqu'au souvenir de son nom.

Voilà les divers motifs symboliques pour lesquels, dans l'Église latine, on donnait le sel aux catéchumènes, surtout le mercredi de la quatrième semaine de carême ¹. S. Augustin, qui, tout enfant avait été fait catéchumène par la réception du sel et du signe de la croix ², dit que le sel était le sacrement spécial des catéchumènes ³. On sait que la terminologie des sacrements n'a été fixée qu'au XI^e siècle ; jusque-là on avait coutume d'associer aux principaux sacrements un certain nombre d'actes et de rites qui eux aussi sont, bien qu'à un moindre degré, des communications de la grâce.

S. Isidore de Séville ayant été le premier qui ait mentionné et expliqué la cérémonie du sel dans le rite même du baptême ⁴, on en a conclu ⁵ que cet usage datait du VI^e siècle ; Walafrid Strabon ne le considère pas comme très ancien ⁶. S. Hildefonse, tout en trouvant ce rite très recommandable par son antiquité, ne veut point blâmer les églises qui s'en abstiennent ⁷, ce qui nous montre qu'au VII^e siècle cet usage n'était pas encore pratiqué dans tous les diocèses d'Espagne.

La cérémonie du sel est mentionnée au Moyen-Age dans tous les liturgistes des contrées latines ⁸, qui ont multiplié les explications de ce rite symbolique.

Nous ne voyons pas que les théologiens du Moyen-Age se soient préoccupés de cette dégustation du sel, faite avant la communion qui accompagnait alors le baptême. Ils auront pensé, comme un liturgiste moderne ⁹, que ce sel mis dans la bouche ne rompt pas le

¹ *Sacrament.* de Gélase ; *capit.* de Charlem., l. VII, c. 170.

² *Confess.*, l. I, c. 2.

³ *De catechiz. rudib.*, c. 26.

⁴ *De divin. offic.*, l. II, c. 20.

⁵ Pellicia, *De christ. eccles. politia*, l. I, sect. I, § 7 ; Martigny, *Dict.*, v^o *Catéchuménat.*

⁶ *De offic. divin.*, c. 20.

⁷ *De cognit. bapt.*, c. 26.

⁸ Le faux Alcuin, *de divin. offic.* ; *de sabb. pasch.* ; Raban Maur, *de instit. cler.*, c. 27 ; Ivo Carnut., *Serm. de sacr. neoph.* ; Petrus Damian., ep. XV, c. 20 ; Jessé, *de baptismo* ; Hug. à S. Vict., l. I *de sacram.*, c. 18 ; *Sacrament.* de S. Gélase et de S. Grégoire ; *Pontifical* de S. Prudence, év. de Troyes (IX^e siècle), etc.

⁹ De Herdt, *Sacr. lit. prax.*, part. VI, n. 4.

jeûne naturel exigé pour la réception de l'Eucharistie, parce qu'il se confond avec la salive avant d'être avalé.

Si le Rituel romain recommande de ne donner à personne du sel béni, c'est parce que la superstition l'employait dans divers sortilèges.

En quelques contrées, spécialement en Belgique, les parents présentent le sel qui doit servir au baptême, et parfois ils voudraient en remporter, comme souvenir, la portion qui n'a point servi. Pour se conformer au Rituel, le prêtre ne prend que quelques grains du sel présenté et ne bénit que cette minime portion.

Le sel baptismal est renfermé dans un petit vase en argent, en étain ou en bois, avec couvercle, et contenu lui-même dans un plus grand vase de façon à ce que le sel reste à l'abri de l'humidité. Parfois ce petit vase est annexé à celui qui contient les saintes huiles. On rencontre, mais rarement, de ces *salaria* dans les églises et les musées. Notons, entre autres, une salière émaillée du musée du Louvre (n° 369) qui représente des scènes de la vie de Moïse et celle en grisaille (n° 371), datée de 1545, où on lit ces mots en lettres d'or : *conf..... in Domino*.

L'imposition du sel n'a jamais été en usage en Orient ; il n'en est fait mention ni dans les Pères grecs, ni dans les eucologes manuscrits ou imprimés. Si, dans quelques contrées de l'Asie, les chrétiens, comme les mahométans, mettent un peu de sel dans la bouche du nouveau-né, c'est uniquement pour l'exciter à cracher. C'est peut-être dans le même but que les anciens Moscovites mettaient du sel dans la bouche de l'enfant aussitôt après son immersion.

Dans toutes les ramifications protestantes, il n'y a que les frères Moraves qui aient conservé le sel comme symbole de sagesse dans l'administration du baptême, sans se soucier de l'anathème de Calvin qui proclame ce rite *une invention du diable*¹.

¹ *Instit. chr.*, I, IV, ch. 15.

ARTICLE VIII.

Exorcismes.

L'exorcisme (ἐξόρκισίω, forcer par serment, adjurer) est une sommation adressée au démon, par paroles et par gestes, de sortir soit d'un lieu quelconque, soit des êtres animés ou inanimés dont il a pris possession. L'exorcisme *simple*, appelé aussi parfois *extraordinaire* est celui qu'on emploie pour délivrer les possédés; l'exorcisme *sacramental* ou *ordinaire* est une des préparations du baptême. Nous n'avons point à nous occuper du premier, si fréquemment employé par Jésus-Christ, qui communiqua cette puissance à l'Église, mais seulement du second. Et encore devons-nous faire remarquer que l'insufflation, les signes de croix, l'imposition des mains, la bénédiction de l'eau et du sel, les onctions sont diverses formes d'exorcismes et que nous n'avons à nous occuper, en ce moment, que de l'exorcisme proprement dit, c'est-à-dire des prières qui suivent l'imposition de la main et qui précèdent l'introduction dans l'église.

Le prêtre s'adressant à Satan, lui dit : « Esprit immonde, je t'exorcise au nom du Père + et du Fils +, et du Saint-Esprit + afin que tu sortes et que tu t'éloignes de ce serviteur de Dieu, N. En effet, maudit damné, Celui-là même te commande qui marcha sur les flots de la mer et qui tendit la main à Pierre qui s'enfonçait dans l'eau. Donc, ange maudit, reconnais ta sentence et rends gloire à Dieu vivant et vrai; rends gloire à Jésus-Christ, son fils et à l'Esprit-Saint, et éloigne-toi de ce serviteur de Dieu N., parce que Dieu a daigné l'appeler pour lui-même et que Notre-Seigneur Jésus-Christ le convie à sa sainte grâce, à sa bénédiction et à la fontaine du baptême. »

Ici le prêtre signe avec le pouce l'enfant sur le front et dit : « Et ce signe de la sainte croix + que nous donnons à son front, toi, maudit diable, n'ose jamais le violer. Par le même Christ Notre-Seigneur. Amen ».

Les exorcismes du Rituel grec sont beaucoup plus longs et plus énergiques. Nous nous bornerons à reproduire le second : « Dieu, le

saint, le terrible, le glorieux, l'incompréhensible dans toutes ses œuvres et dans sa force, l'investigable, qui a réservé pour toi, ô diable, le châtement éternel de l'enfer, se sert de nous, ses misérables serviteurs, pour t'ordonner à toi et à tous tes suppôts de t'éloigner de cette créature, nouvellement scellée au nom de N.-S. J.-C., notre vrai Dieu. Je t'adjure donc, Esprit tout mauvais, impur, infect, pervers et vagabond, au nom de la puissance de Jésus-Christ qui a toute puissance dans le ciel et sur la terre, qui a dit au démon sourd et muet : « Sors de cet homme et ne rentre plus en lui ; » éloigne-toi ; reconnais la vanité de ta puissance qui n'est pas même celle des pourceaux. Souviens-toi que c'est dans leur corps que, sur ta demande, il t'a ordonné d'entrer. Crains Dieu dont la parole affermit la terre sur les eaux. Il a construit les cieus, mesuré les montagnes et pesé les vallées, donné à la mer pour barrière le sable du rivage et formé dans les eaux tourmentées une route sûre. Il allume les montagnes et elles sont en fumée. Il est entouré de feu comme d'un vêtement. Il étend les cieus comme la peau d'une tente et il couvre son firmament avec les eaux. Il a donné à la terre toute sa sûreté ; elle ne sera point ébranlée dans les siècles des siècles. Il appelle l'eau de la mer et elle verse ses ondées sur la face de la terre. Sors et éloigne-toi de celui qui se hâte vers la sainte lumière. Je t'adjure, au nom de la passion salutaire de N.-S. J.-C., de son corps vénérable et de son sang, et par son terrible avènement. Car il viendra sur les nuées, il viendra et ne tardera pas, juger la terre entière et toi aussi ; et il punira tes phalanges coopératrices dans la gehenne du feu, où le ver ne sommeille point et où le feu ne s'éteint point. Car le règne appartient au Christ notre Dieu avec le Père et le Saint-Esprit, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen. »

On peut comparer l'énergie des exorcismes du Rituel grec avec celle qui respire dans les oburgations suivantes, empruntées à l'ancien missel gallican : « C'est toi que j'attaque, ô très-immonde esprit damné, toi qui es l'auteur de la malice, la matière des crimes, la source et l'origine du péché ; toi qui ne te repais que de larceins, de sacrilèges, d'incestes et de meurtres. C'est au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que j'invoque, c'est par sa majesté, sa puissance, sa passion, sa résurrection, son avènement et le juge-

gement qui le doit suivre, que je t'ordonne de te décêler toi-même, en quelque partie des membres de cette créature que tu sois caché ; de céder aux coups spirituels que je te porte et qui te pressent si vivement, comme aux tourments invisibles qu'ils te font souffrir ; de fuir loin de ce vase, dont tu prétends t'être emparé ; et, après qu'une fois nous l'aurons purifié de l'habitation que tu y as faite, de l'abandonner et le rendre enfin au Seigneur. Qu'il te suffise d'avoir régné dans les premiers âges du monde, sur presque tous les cœurs. Déjà, de jour en jour, se détruit ton odieuse domination : puissent, jusqu'à la fin des siècles, puissent tes traits empoisonnés s'éteindre et demeurer sans force. Depuis longtemps, ces pertes que tu éprouves, t'avaient été comme annoncées sous des figures bien sensibles. Ne t'es-tu pas vu ravagé dans les plaies qui désolèrent l'Égypte, submergé dans les eaux qui engloutirent Pharaon, accablé sous l'anathème qui détruisit Jéricho, vaincu dans les sept peuples Chananéens ? C'est toi que subjuga Samson dans les Philistins, que tua David dans Goliath, que pendit Mardochée dans Aman, que Daniel fit rejeter dans Bel ; puni dans le dragon, poignardé dans Holopherne par Judith, le Seigneur t'a enfin soumis aux empires du monde. C'est Paul qui t'aveugla dans le Magicien, qui te brûla dans la vipère qui le piquait : Pierre te rompit les jambes dans Simon ; et aujourd'hui, tout ce qu'il y a de saints personnages te mettent en fuite, te tourmentent, te brisent et te replongent dans ces feux éternels, dans ces ténèbres infernales, auxquelles tu es si justement condamné. Comment, après tant de défaites, oserais-tu disputer encore à Jésus-Christ Notre-Seigneur la conquête de l'homme ; lui qui ne s'est fait second Adam que pour délivrer le premier ; fuis donc quelque part que tu sois ; fuis, malheureux esprit et ne rentre plus dans des corps que l'on dévoue si solennellement à Dieu ; que toute demeure t'y soit pour jamais interdite. C'est au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit que je te t'ordonne ; c'est par la gloire de la Passion de Notre-Seigneur, dont le sang est le prix de leur salut, dont l'avènement est l'objet de leur attente, et le jugement, celui de leur foi. Par Notre-Seigneur..... »

Pour ceux qui n'admettent pas une sorte de possession congénitale par le démon, ces objurgations peuvent paraître bien extraor-

dinaires. C'est un principe de foi, malheureusement trop peu compris de nos jours, que, depuis le péché d'Adam, l'esprit des ténèbres exerce une puissante et funeste influence, non seulement sur les créatures vivantes, mais aussi sur les objets inanimés de la création matérielle. « Le monde est tout entier sous la puissance du malin Esprit », comme l'a proclamé S. Jean¹. Le triomphe qu'il remporta sur le premier homme a laissé un si impérissable souvenir dans l'humanité, que partout et toujours les croyances religieuses ont fait une large place au mauvais principe, qu'on l'ait appelé Typhon, Python, Ahriman, Caeus ou Satan. Cette doctrine a été professée, non seulement par les philosophes, comme Celse, Porphire, Jamblique, Plotin, etc., non seulement par les Juifs qui faisaient remonter à Salomon leurs formules d'exorcismes, mais par toutes les mythologies antiques ou modernes, en Orient comme en Occident, dans les Indes comme en Amérique. Partout on a tâché, par des prières, par des objurgations, par des sacrifices, de détruire ou d'atténuer l'influence de l'Esprit du mal. Tel était le *καθαρισμός* des Grecs, où l'eau lustrale, l'air agité, l'encens, les aromates et certaines formules liturgiques, avaient pour but d'exorciser le mauvais principe et de le chasser des habitations.

Si personne ne conteste l'antiquité de l'exorcisme en général, on est en désaccord sur celle de l'exorcisme baptismal. Walafrid Strabon², sans lui assigner une date précise, place cette cérémonie avec celles qui sont postérieures aux temps apostoliques; Sicard, évêque de Crémone³, et Durand de Mende⁴ rangent cette institution parmi celles qui auraient été instituées par S. Ambroise, S. Damase et S. Léon le Grand. Beaucoup d'auteurs protestants⁵ se sont emparé de cette opinion erronée et, profitant du silence gardé par S. Justin et Tertullien, ont conclu que les exorcismes ne remontent qu'au III^e ou au IV^e siècle, et sont dus à l'influence des néoplatoniciens. Les uns

¹ I *Epist.*, V, 19.

² *De reb. eccl.*, c. 26.

³ *Mitrale*, l. VI, c. 14.

⁴ *Ration.*, l. VI, c. 83, n. 28.

⁵ A. Hoeker, *De orig. exorc. in bapt.*; Daillé, *De cultu lat. relig.*, l. I, c. 43, p. 62; Mosheim, *Hist. eccl.*, III^e siècle, 2^e part., ch. IV, § 4; Pertschen, *Versuch einer Kirchen Historie*, II, X.

ont pensé qu'on exorcisa d'abord les enfants des païens que l'on considérait comme étant possédés du démon, et que cet usage s'étendit ensuite à tous les enfants indistinctement ¹; d'autres ont prétendu qu'on exorcisa d'abord seulement les énergumènes, très nombreux dans les premiers siècles, et que ce rite fut ensuite appliqué indifféremment à tous les catéchumènes ².

Quant à nous, nous pensons que l'exorcisme baptismal est une application spéciale de l'exorcisme des démoniaques. Puisqu'il est fondé sur la croyance de la domination des mauvais anges sur toute la création, il doit remonter à une haute antiquité. S. Augustin nous dit ³ que cette pratique a toujours été en usage dans l'Eglise, et S. Cyrille ⁴ ajoute qu'elle a son origine dans l'Ecriture-Sainte. Les formules que nous connaissons ne remontent peut-être qu'au IV^e siècle, mais le reste était pratiqué dès le III^e. Le signe de croix, ou plutôt du Christ, était employé au second siècle, ainsi que les renonciations à Satan : or l'idée de la possession par le diable est contenue dans ces deux rites.

S. Denis l'Aréopagite, ni S. Justin ne font mention des exufflations et des exorcismes. Les Constitutions de l'Eglise d'Egypte, qui paraissent remonter au second siècle ⁵, disent que « l'évêque exorcise les catéchumènes pour les délivrer des mauvais Esprits ». Laissons de côté quelques textes douteux de Tertullien; mais comment ne point rapporter au baptême ces paroles de S. Cyprien ⁶ : « Le diable est comme flagellé, brûlé et tourmenté par la voix des exorcistes et par la puissance divine; et quand on descend dans l'eau salutaire et sanctifiante du baptême, le diable est suffoqué, ainsi qu'il arrive aux scorpions qui sont si vigoureux sur la terre, mais qui, jetés à l'eau, perdent toute la force de leur venin. » Un Concile de Carthage, tenu sous S. Cyprien, en 256, dit que les hérétiques et les schismatiques qui veulent entrer dans le sein de l'Eglise catho-

¹ Matthies, *Bapt. expos*, p. 202.

² Hildebrand, *Ritual. bapt. veter.*, p. 13; Fr. Schmidt, *Essai sur la doctrine du baptême*, p. 47.

³ *Serm. X de verb. apost.*

⁴ *Cat. I.*

⁵ *Ap. Bunsen, XLVI.*

⁶ *Epist. 76.*

lique, doivent d'abord être exorcisés et baptisés. « Les démons adjurés au baptême par le Dieu vivant sont contraints de quitter la place et de laisser les corps qu'ils possédaient », dit Minutius Félix¹. « Ceux qui s'approchent du sacrement de la régénération, dit S. Jean Chrysostome², n'entrent point dans la fontaine de vie avant que l'Esprit immonde ne soit chassé de leur âme par les exorcismes et les exsufflations des cleres. Tous les Pères des IV^e et V^e siècles tiennent le même langage³, et Gennade constate la pratique de ce rite dans tout l'univers chrétien⁴.

Les anciens écrivains ecclésiastiques nous fournissent quelques curieux renseignements sur les modes de ce rite, qui ont dû varier selon les temps et les pays. Tantôt on faisait venir les catéchumènes un à un, et, à la lueur des flambeaux, ils étaient exposés à la vue de toute l'église⁵; tantôt on exorcisait ensemble d'abord tous les garçons, puis toutes les filles, et il y avait, selon le sexe, des oraisons différentes⁶. Pendant les exorcismes, accompagnés d'insufflations, le catéchumène se tenait debout, tourné vers l'occident. Pour mieux montrer qu'il voulait se dépouiller du vieil homme, il était nu-pieds et dépouillé d'une partie de ses habits⁷. Pour que son esprit ne se dissipât point, sa tête était recouverte d'un voile⁸. On a prétendu qu'il tenait en main un eierge allumé⁹, mais c'est là une fausse induction tirée de quelques textes mal compris¹⁰.

Le ministre de l'exorcisme est depuis longtemps le ministre

¹ *In Octo vio.*

² *Hom. de Adam et Eva.*

³ Ambros., l. I *de sacram.*, c. 5, n. 18; Optat., *De schism.*, l. IV, n. 6; Greg. Naz., *orat.* XL; Leo Magn., *Epist. ad episc. Sicil.*, c. 6; Siric., *Epist. ad Himer.*; August., *De nupt.*, l. I, n. 22; *De pecc. orig.*, c. XL, n. 45; *De peccat. et mer.*, l. I, c. 34, n. 62.

⁴ Gennad., *De doym. ecclcs.*; Celest., *epist.* I, c. 12.

⁵ *Ex locis secretis singuli produceremini in conspectu totius ecclesie.* August., *Serm. ad cat. ch.*, c. I, n. 1.

⁶ Baluze, *Miscell.*, t. II, p. 527.

⁷ Concil. II Const., act. 1; Chrysost., *Homil. ad illum.*, n. 2; August., lib. II *de fide ad catech.*, c. 1; Cyril., *Procatech.*, n. 9. ⁸

⁸ Beda, *Quarst. sup. Genes.*

⁹ Visconti, *Observ.*, l. II, p. 32; Basnage, *Crit. in Baron.*, p. 488.

¹⁰ Cypr., *ad Donat.*; Aug., *Enarr. in ps.* LXV.

même du baptême, Mais, dans l'antiquité, lorsque l'évêque baptisait à certains jours fixes un grand nombre de catéchumènes, il les faisait exorciser par des prêtres, des diacres et des exorcistes ¹.

Tous les Orientaux pratiquent le rite de l'exorcisme, à l'exception des Arméniens et des Nestoriens qui l'ont abandonné ². Depuis que ces derniers sont tombés dans le pélagianisme, ils ne croient plus que les nouveau-nés soient sous l'empire du démon.

Luther conserva les exorcismes dans son formulaire, non pas comme une opération efficace qui chasse le démon, mais comme un symbole qui rappelle sa puissance et qui exprime la libération du péché originel par les mérites de Jésus-Christ. Zwingle, Bucer, Calvin, Hunnius, etc., combattirent énergiquement l'emploi de ce rite. Chrétien, électeur de Saxe, l'abolit dans ses états par une ordonnance (1591), ce qui donna lieu à de vives controverses et même à des émeutes populaires. Le 16 septembre 1664, l'électeur de Brandebourg publia un édit proclamant la liberté d'employer ou d'omettre les exorcismes dans l'administration du baptême. On trouva que l'électeur empiétait trop sur le domaine théologique ; son ordonnance mécontenta tout à la fois ceux qui considéraient les exorcismes comme une partie intégrante du sacrement et ceux qui la rejetaient comme une invention absurde. Une ardente controverse s'engagea de nouveau sur cette question ³. Bientôt après, ce rite fut abandonné dans le Brandebourg et une partie de l'Allemagne, mais conservé en Saxe, dans le Wurtemberg, en Suède, où régnait une plus stricte observance des doctrines de Luther. De nos jours, ce rite tend de plus en plus à disparaître des régions protestantes.

ARTICLE IX.

Bénédiction.

La catéchèse latine se termine par une bénédiction que le prêtre prononce en imposant les mains sur la tête de l'enfant : « Prions.

¹ Hildeph., *De cognit. bapt.*, c. 22; Gennad., *De eccl. dogm.*; *Sacram.* de S. Gélase.

² Georg. Arbel., *Quæsit.* 20; Assemani, *Cod. lit.*, t. I, p. 172.

³ Hentzschelius, *Exorc. cœrem. enucleata*; Wegscheider, *Instit. theol.*, p. 310.

C'est ton éternelle et très juste piété que j'invoque, Seigneur Père tout-puissant, Dieu éternel, auteur de la lumière et de la vérité, sur ton serviteur N .. que voici, afin que tu daignes l'illuminer de la lumière de ton intelligence ; purifie-le et sanctifie-le ; donne-lui une science vraie, afin que, devenu digne de la grâce de ton baptême, il garde l'espérance ferme, le conseil droit, la doctrine sainte ; par le Christ Notre-Seigneur. Amen. »

Dans le Rituel grec, les bénédictionnaires sont mêlées aux exorcismes : « O Etre, Seigneur dominateur, tu as fait l'homme à ton image et à ta ressemblance, et tu lui as donné la faculté d'une vie éternelle. Puis, témoin de sa faute, par une admirable économie, tu as sauvé le monde par l'incarnation du Christ ; tu délivreras ta créature que voici, de l'esclavage de l'ennemi, et tu la recevras dans ton royaume céleste. Ouvre-lui les yeux de la conscience et fais luire en elle l'éclat de ton Evangile. Joins à sa vie un ange de lumière qui l'écartera de toute embûche de l'ennemi, de la rencontre du malin, du démon de midi et des apparitions mauvaises. »

Cette demande d'un ange gardien se trouve exprimée dans le Rituel lyonnais : « Dieu d'Abraham, Dieu d'Isaac et de Jacob, qui, sur le Mont Sinäi, avez apparu à Moïse, votre serviteur, et qui avez tiré de la terre d'Egypte les enfants d'Israël en leur donnant, dans votre bonté, un ange qui les garda jour et nuit ; nous vous en supplions, Seigneur, daignez envoyer à ce catéchumène un ange saint qui puisse également le protéger et le conduire à la grâce du baptême ; par Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

L'abbé J. CORBLET.

(A suivre.)

LES
IMAGES DU SACRÉ-CŒUR

AU POINT DE VUE DE L'HISTOIRE ET DE L'ART

—
DEUXIÈME ARTICLE *
—

DEUXIÈME PÉRIODE.

Images du cœur humain en général, du divin Cœur de Jésus en particulier avant la bienheureuse Marguerite-Marie.

CHAPITRE III.

LE SACRÉ-CŒUR, LE MONOGRAMME DE JÉSUS ET LES TROIS CLOUS.

I

L'usage habituel du monogramme de Jésus et l'extension du culte public pour le très saint nom du Sauveur remontent, on le sait, à S. Bernardin de Sienna. Le saint réformateur des franciscains fut, à ce sujet, accusé auprès du pape de se livrer à un culte superstitieux ; un instant il fut menacé d'un grand orage, mais il ne tarda pas à se justifier, et ses pieuses pratiques reçurent la pleine approbation du Saint-Siège. Dans le siècle suivant, saint Ignace, ayant donné à la Compagnie qu'il fondait le nom de Jésus, adopta ce nom sacré comme la pièce capitale de son blason ; il lui associa la croix et les trois clous, pour rappeler que Celui au service duquel lui et les siens voulaient se consacrer, était un Dieu crucifié. En conséquence,

* Voir le numéro d'Avril-Juin 1879, p. 285.

il faut s'attendre à voir les franciscains, mais surtout les jésuites, jouer le principal rôle dans l'adoption et la propagation de la combinaison emblématique dont nous allons parler.

Nous avons vu le nom de Jésus et les clous réunis dans le « Cœur crucifié » du franciscain Pierre Regnard; ce cœur n'est pas celui de Jésus, mais il est formé à son image. L'on voit par là que le mode de représentation employé dans la circonstance, était réputé applicable au Cœur de Jésus lui-même : en effet, dans la boiserie de Langeac, le divin Cœur est lui-même percé de trois clous.

Il existe ensuite une lacune dans les monuments parvenus à notre connaissance ; car est-il croyable qu'entre 1526, date de la sculpture précédente, et 1586, époque du plus ancien frontispice connu, offrant l'association du monogramme, du cœur et des clous, soixante ans se soient écoulés sans produire des monuments intermédiaires¹ ? Tout ce que nous pouvons en dire, c'est qu'à cet intervalle

¹ Il nous est donné connaissance par le catalogue de MM. Morgand et Fatout, libraires, publié en juin dernier, de deux exemples (p. 69, *Hist. de Barlaam et de Josaphat*, par saint Jean Damascène ; p. 80, *Recueil de la vie de la Vierge Marie*, par Jean de Lavardin), d'une reliure de livres ayant appartenu au roi Henri III, qui porte sur les plats une association très remarquable du monogramme de Jésus, de son divin Cœur et des trois clous. Le monogramme dans cette empreinte est formé par les personnages mêmes qui assistent au crucifiement de Notre-Seigneur : la sainte Vierge, saint Jean et sainte Madeleine, avec l'adjonction d'un chérubin aux ailes étendues placé au pied de la croix, et d'une S ornée, terminée en cou de cygne, ou peut-être de serpent. La sainte Vierge et saint Jean sont disposés de manière à former les deux jambages de l'H, le chérubin tient lieu de ligne transversale, la Madeleine forme l'I initial, l'S ornée, de l'autre côté, termine cet ensemble. Le crucifix reposant sur la tête du chérubin occupe sa place ordinaire au-dessus du monogramme IHS ainsi formé, le Cœur et les trois clous sont au-dessous à leur place et dans leur disposition ordinaires, ils reposent de plus sur la couronne d'épines disposée horizontalement. La Madeleine porte son vase à parfum, saint Jean, un livre. Le crucifix s'élève au milieu d'un ciel constellé ; le soleil et la lune surmontent de chaque côté les branches de la croix. Ces dernières observations complètent la description de la composition sans ajouter à son importance relativement à l'objet de notre étude. L'essentiel, c'est cette manière singulière de former le monogramme ; elle tend à démontrer que l'association qui nous occupe était très usuelle à une époque où elle était l'objet de semblables jeux, époque d'ailleurs probablement un peu antérieure aux plus anciens exemples de cette association, cités dans le corps de notre texte. Les deux ouvrages auxquels a été appliquée cette reliure sont de 1578 et de 1585 ; les fers qui ont servi à les orner ont pu être gravés pour d'autres livres dès 1574, aussitôt après l'avènement de Henri III ; ils pourraient aussi, il est vrai, ne l'avoir été que peu

pourrait appartenir la sculpture représentant l'association à laquelle le P. Desjardins applique la note suivante : « Sculpture qui se trouve au cadre du grand catalogue des prieurs des Pénitents blancs depuis le XV^e siècle jusqu'à la Révolution (Tarascon, chapelle de la Confrérie). » On comprendra que cette sculpture n'est pas donnée comme remontant elle-même au XV^e siècle, mais seulement le catalogue. L'époque de la sculpture elle-même reste indéterminée ; cependant il est à remarquer que les clous, au lieu d'être disposés

avant sa mort qui eut lieu en 1589, mais ce n'est pas probable. Nos lecteurs pourront eux-mêmes juger de cet ensemble, grâce à l'obligeance de MM. Morgand et Fatout qui nous ont permis de reproduire leur vignette.



Monogramme IHS formé par les personnages du Crucifiement.

Marque de Robert Maudhuy, à Arras.



Monogramme IHS avec Cœur percé d'un seul clou.

M. Laroche, directeur de la Société du Pas-de-Calais, à qui nous devons cette intéressante communication, nous fait également connaître deux vignettes, l'une de 1598, l'autre de 1610, qui offrent l'association ordinaire du monogramme et du Cœur avec quelques variantes. Dans la première, placée en tête du *Thesaurus litaniarum*, publié à Bruxelles, par Velpius, le Cœur percé de trois clous de part en part, est de plus blessé par le coup de lance. L'ensemble de la composition est encadré dans la couronne d'épines et entouré d'un concert de neuf anges. Dans la seconde, que nous reproduisons ci-dessus, plusieurs fois employée par Robert Maudhuy, imprimeur à Arras, à l'enseigne du Nom de Jésus (1592-1632), au lieu des trois clous on n'en voit qu'un seul saillant à la gauche du cœur.

M. Laroche nous signale bon nombre d'autres marques de librairie du XVI^e siècle et du commencement du XVII^e qui viennent étendre le cercle de nos observations sans modifier nos conclusions. Nous citerons d'abord, comme se rapportant à la corrélation de l'image du Bon-Pasteur avec celle du Cœur, la marque des

en faisceau, selon la manière ordinaire, sont plus écartés et rangés en forme de croix, la croix elle-même étant omise au-dessus du monogramme. Cette sculpture semble donc en dehors de la catégorie commune, et comme elle est indépendante des vignettes que nous allons voir régner principalement sur les frontispices de livres, il ne serait pas improbable qu'elle leur fût antérieure.

Le P. Desjardins cite aussi, non plus dans ses notes manuscrites, mais dans son livre imprimé (*Le Cœur de Jésus, Ascétisme et littéra-*

la Rivière, imprimeurs à Arras, à l'enseigne du Bon-Pasteur (1591-1659), qui porte le Bon-Pasteur avec la couronne d'épines sur la tête et la brebis sur les épaules ; sa robe est ouverte sur la poitrine, et de la plaie qui transperça le cœur part un jet de sang qui se déverse dans un calice.

Marque des la Rivière, imprimeurs
à Arras.



Le Bon Pasteur et la plaie du Cœur.



Cœur transpercé d'une flèche.

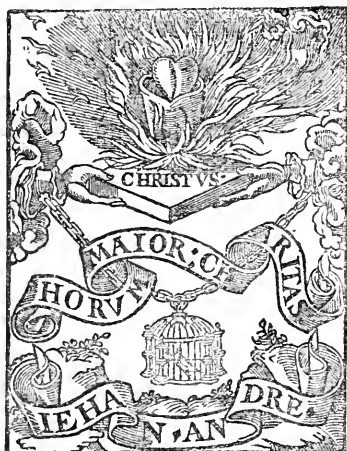
Jehan Longis, libraire à Paris (1528-1560), jouant sur la similitude de son nom et celui de Longin, a tour à tour mis dans son écusson un cœur transpercé d'une flèche et accompagné de larmes, comme dans la vignette ci-dessus, et ailleurs une main qui perce de la lance un cœur éclairé de rayons venus du ciel. Évidemment, dans l'un et l'autre cas, vu la reminiscence de Longin, c'est le Cœur sacré de Jésus qui est représenté, et l'on voit une fois de plus, sous une forme nouvelle, la corrélation établie entre la plaie du côté et le Cœur du Sauveur. La seconde de ces marques est accompagnée de cette devise : *Nihil in caritate violentia* qui exprime les libres expansions de l'amour divin.

Le Cœur apparaît également comme un signe commémoratif de la Passion sur le frontispice des *Tableaux des personnages signalés de la Compagnie de Jésus*,

ture) un prie-Dieu fort ancien qu'il avait vu dans le village de Mons (Haute-Loire). On y trouve sculptés, sous le monogramme surmonté de la croix, les trois clous plantés dans la partie supérieure au milieu d'une vive flamme. Il se peut également que ce monument, ou d'autres de ce genre, remontent à une époque antérieure à celle des vignettes dont nous parlons. Les données nous manquent pour tirer de cette mention rien de plus qu'une possibilité.

Lyon, 1627. Parmi les quatre anges tenant divers instruments en souvenir de la Passion, il en est un qui présente d'une main un Cœur et agite de l'autre une torche enflammée.

La marque de Jehan André, libraire à Paris (1535-1551), se rapporte à la série de représentations où le cœur est pris pour l'emblème de la charité; un livre portant l'inscription : *Christus*, semble alimenter un foyer ardent au milieu duquel un creuset renferme un cœur avec cette devise : *Horum major charitas*. Il nous semble que le Cœur et la vertu ainsi représentés appartiennent au fidèle en tant que e Christ les enflamme, et non à Notre-Seigneur lui-même.



Le Cœur dans le creuset de la Charité.



La Croix plantée dans le Cœur.

Une association du Cœur et des trois clous, antérieure à tous les exemples cités dans notre texte, est donnée par la marque de Pierre Jacobi, imprimeur à Saint-Nicolas et à Toul (1503-1521), mais elle apparaît dans des conditions différentes. Les trois clous, au lieu d'être posés sur le Cœur ou de le transpercer, occupent leur place naturelle sur une grande croix plantée dans le Cœur. Cette devise dont le premier mot est écrit en notes de musique, *sot la fides (sus) feit*, vient d'ailleurs confirmer la signification attribuée précédemment à la croix ainsi fixée au-dessus du Cœur, comme s'appliquant à la foi du fidèle. Nous parlerons plus loin des marques de Nicole et d'Antoine de la Barre où le Cœur est perpendiculairement percé d'une flèche à la place de la croix.

Les en-tête des livres ont le grand avantage de se présenter avec des dates certaines. La plus ancienne gravure de ce genre que nous puissions citer où le monogramme, surmonté de la croix, est accompagné en dessous du cœur et des clous, se voit sur un *Ratio studiorum* S. J. de 1586. On retrouve la même combinaison d'emblèmes en 1587, 1590, 1591, 1593 au frontispice des ouvrages suivants : *Litteræ annuæ societatis Jesu* (Rome, in-8) ; *Disputationes Roberti Belarmini, de controversiis christianæ fidei*, etc. (Ingolstadt, in-fol.) ; *de Bono status religiosi*, par Hieronymus Platius, S. J. (Venise, in-4^o) ; *Adnotationes et meditationes in Evangelio* du P. Jérôme Natalis, S. J.¹ ; *de Actionibus virtutis ex sanctis scripturis et patribus*, par Bernardin Rossignol, S. J. (Venise, in-4^o)². Dès l'année 1593, cette combinaison avait été adoptée pour le cachet du collège des PP. de la Société de Jésus au Puy. « On conserve ce cachet à Vals, dit le P. Desjardins ; la date est gravée sur le manche de cuivre inhérent au cachet et formant avec lui une même pièce. Le dessin du milieu (c'est-à-dire le monogramme, le cœur et les clous, sans la légende), se voyait encore, il y a trois ou quatre ans, (le P. Desjardins écrivait cette note postérieurement à 1856, date de la publication de son ouvrage principal) sur la toiture de l'ancien collège ; il était formé sur de grandes proportions, avec des briques vernies et émaillées. On le voit aussi sur la porte de l'église du même collège³. »

Le spécimen que nous donnons (pl. V, fig. 2) de l'association toujours conçue fœnicièrement de la même manière, du monogramme, du cœur et des clous, est emprunté au monument élevé à Fribourg, dans l'église Saint-Nicolas, en l'honneur du bienheureux Pierre Canisius. Si ce monument est, comme on le croit, le tombeau même du Bienheureux, élevé aussitôt après sa mort, qui eut lieu le 21 décembre 1597, ce spécimen serait de l'année suivante 1598. Il offre cette particularité remarquable que deux anges y sont

¹ Le P. Natalis est mort en 1580, mais son ouvrage n'a été publié qu'en 1593, et l'on n'a pas de preuve que le frontispice ait été gravé antérieurement. Cet ouvrage a été réimprimé en 1853, par les soins de M. l'abbé Brispot. Paris, 2 vol. in-folio. — Voir *les dessins de J. Natalis*, par J. Corblet, 1862, in-8^o.

² Coll. Desjardins.

³ Coll. Desjardins.

en adoration en présence du cœur et du nom sacrés. Au frontispice du P. Natalis, deux anges également adorent ces emblèmes, tandis que deux autres de ces esprits célestes soutiennent l'auréole rayonnante où ils sont renfermés ; des anges en plus grand nombre remplissent un rôle identique dans une autre estampe du même ouvrage, appliquée au mystère de la Circoncision ¹.

Les anges adorateurs se retrouvent fréquemment dans des compositions analogues pendant tout le XVII^e siècle.

Au frontispice des ouvrages de Jérôme Platus et de Bernardin Rossignol, la représentation principale est accompagnée de cette légende : OMNE GENV FLECTATVR, et des instruments de la Passion. Les clous résument l'idée attachée à l'ensemble de ces instruments de supplice. Quand on représente les instruments de la Passion en plus grand nombre, on ne fait qu'exprimer d'une manière plus explicite l'idée attachée à tous les monuments de même catégorie.

Comme exemple des compositions de ce genre, nous reproduisons (pl. V, fig. 3) un en-tête de livre emprunté au *Paradisus puerorum* du P. Philippe de Barleymont, S. J. (Cologne. 2^e éd., in-12, 1819). Le rôle d'encadrement qu'y joue de nouveau la couronne d'épines, a motivé la préférence que nous lui avons accordée.

II

Arrivés au XVII^e siècle, nous ne citerons plus que les ouvrages où l'association de nos emblèmes est accompagnée de quelques particularités. Ainsi, dans un ouvrage du P. Jean Bourgeois publié à Douai, en 1620, sous le titre : *Societas Jesu Deiparæ Virginis sacra* (in-24), le cœur est suspendu sur un calice, la couronne d'épines est au-dessous, d'autres instruments de la Passion sont suspendus à la croix qui surmonte le monogramme : le tout est renfermé dans deux branches de lis, et la composition est complétée par quatre anges adorateurs.

Au frontispice de l'ouvrage intitulé : *In sacram Josue historiam*

¹ Les gravures de ce bel ouvrage, exécutées par les Wierix et Collaert, d'après les dessins de Martin de Vos et de Bernardin Passeri, ont été formellement approuvées par le Saint-Siège en 1593.

commentariorum, par le P. Cosma Maglianus, S. J. (2 vol. in-fol., Turoni, 1612), au lieu de la croix ou du crucifix sur la traverse de l'II, s'élève Notre-Seigneur Jésus-Christ ressuscité : on lit cette légende autour du rayonnement projeté par la composition centrale : MAGNVS SECVNDVM NOMEN TVVM ¹. Dans la collection du P. Desjardins et hors de cette collection, nous avons remarqué d'autres exemples de représentations analogues, relativement soit à la personne du Sauveur, soit à l'inscription. On en voit aussi où le divin Sauveur, toujours sur la traverse de l'II, apparaît sous forme d'enfant.

Au frontispice de l'ouvrage intitulé : *Defensio fidei catholicæ et apostolicæ adversus anglicanæ sectæ errores*, par François Suarez, S. J. (Coïmbre, 1613, in-fol.), la composition centrale ordinaire est accompagnée des quatre Pères de l'Église ².

Tous les ouvrages cités jusqu'ici ont pour auteurs des Jésuites. Les enfants de Saint-Ignace avaient mis en si grande vogue cette association de leurs insignes primitifs avec le divin cœur, qu'outre les citations déjà empruntées au P. Desjardins, on compte dans sa collection près de deux cents ouvrages dus à des membres de sa Compagnie, dans lesquels les mêmes données sont reproduites. Une centaine environ de ces ouvrages est antérieure à l'apparition des images inspirées par la bienheureuse Marguerite Marie.

En dehors de cette collection, nous en avons rencontré d'autres exemples assez multipliés ; sans aucun doute, des recherches prolongées en augmenteraient notablement le nombre. Au cachet du collège du Puy, il faut joindre ceux des collèges de Tournon et de Mauriac (Cantal), également conservés dans la bibliothèque du scolasticat de Vals. Ils paraissent remonter à peu près au même temps, bien que leur date ne soit pas aussi certaine ³. Le P. Desjardins cite une couverture de livre beaucoup postérieure, car elle est de 1726, qui porte le cachet de la maison d'Heidelberg, conçu de la même manière ; il cite encore le cachet de la maison d'Avignon qui nous ramène jusqu'à nos jours.

Le P. Jules Negronius, dans ses Commentaires sur les règles de

¹ Coll. Desjardins.

² Coll. Desjardins.

³ Coll. Desjardins.

la Société de Jésus, publiés au commencement du XVII^e siècle ¹, a paru blâmer cet usage comme modifiant le blason officiel de la Compagnie, mais ce ne serait là qu'une opinion personnelle. On pouvait répondre que se servir d'une adjonction aussi rationnelle que celle du Cœur de Jésus à son nom sacré, pour la désignation d'une maison de Jésuites en particulier, ce n'était pas altérer les insignes qui servaient à caractériser la Société en général. D'ailleurs, l'objection ne pouvait atteindre les en-tête de livres qui, souvent, propres au libraire ou à l'ouvrage plutôt qu'à l'auteur, ne se rattachent qu'indirectement au corps auquel celui-ci appartient.

Dans ces conditions, il est évident, par son extension même, que cet usage, si bien en rapport avec la grande part que les enfants de saint Ignace devaient prendre à l'établissement et à l'extension de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, n'a régné qu'avec la pleine approbation des supérieurs, et qu'il ne méritait, en effet, que des encouragements.

III

L'association du monogramme de Jésus et des clous d'abord, puis l'adjonction qui leur fut faite du divin Cœur, adoptées principalement par les religieux de la Compagnie de Jésus, en tête de leurs publications littéraires, ne leur étaient pas absolument propres. On les retrouve sur beaucoup d'autres livres du même temps : en ce qui concerne le monogramme et les clous seulement, sans l'adjonction du cœur, nous avons sous les yeux un abrégé des *Annales* de Baronius, publié à Lyon, en 1602 (2 vol. pet. in-fol., par Jean Pillehotte), qui porte en frontispice ces insignes dans un médail-

¹ *Reg. Commune, S. J. Commentario ascetici illustrato* (Milan).

D'après une note que le R. P. Pierre Pouplard, de la résidence de Nantes, nous a obligeamment communiquée, ce commentaire paraîtrait être de 1612. Le P. Desjardins cite un autre ouvrage du P. Négronius (*Dissertation historique sur S. Ignace et S. Gaetan*, in-4^o. Cologne, 1630.) qui porte en tête l'association ordinaire du monogramme, du cœur et des clous, avec cette particularité que le pied de la croix, au lieu de reposer sur la traverse de l'H, la dépasse et pénètre jusque dans le cœur, et que ce cœur est accompagné de quatre clous ; c'est le seul exemple que nous en connaissons.

lon ovale entouré de quatre anges musiciens, avec cette légende : LAVDABILE NOMEN DOMINI. Or c'était bien là une marque propre au libraire, car celui-ci a ajouté à la suite de son nom ces mots : *Sub signo nominis Jesus*; « à l'enseigne du nom de Jésus. » Il est remarquable que la composition de cette marque avait été empruntée par Pillehotte à un autre libraire, à Jean Albin, de Mayence, qui l'a employée dans cette même année 1602, en tête d'une édition du *Liber Pontificalis*, attribué à Anastase le Bibliothécaire. L'antériorité d'Albin est attestée manifestement par la supériorité de la gravure, et surtout par celle des anges qui, chez lui, sont vêtus, tandis que le graveur de Pillehotte les a laissés nus.

Le P. Henry rapporte ¹ que la plupart des ouvrages franciscains dans le XVI^e et le XVII^e siècle portent les insignes propres à leur ordre ²; il en est cependant un certain nombre qui ont en tête le monogramme et les clous, d'abord sans lui associer le cœur, puis avec cette association : c'est ce qu'on observe en tête des œuvres du P. Bernardin de Bustis. Celles qui furent publiées à Cologne, en 1607, présentent ce triple emblème, tandis que les éditions antérieures contiennent le monogramme et les clous, mais sans le cœur. Le divin Cœur, au contraire, se retrouve, avec les deux autres emblèmes, en tête d'un ouvrage du P. Jean de Carthagène, en 1616 ³, et en tête des œuvres de saint Bonaventure, publiées à Lyon, en 1619.

¹ *Aurore de la dévotion au Sacré-Cœur; Annales franciscaines*, 1875.

² Dans la collection du P. Desjardins, on voit un écusson emprunté au beau frontispice d'un ouvrage du P. Eligius Bassus, franciscain (*Flores totius theologiæ practicæ tam sacramentale, tam morale*, 3^e édit. Anvers, 1618) où les clous sont placés au-dessous du cœur et accompagnés de quatre groupes de gouttes de sang qui représentent les plaies des pieds et des mains. Dans les *Vies des Fondateurs d'ordre*, du P. Étienne Binet (in-4^o, Anvers, 1634), deux écussons sont attribués à S. François : celui qui porte les deux bras placés en sautoir, et celui des cinq plaies. Ce dernier offre cette double particularité : 1^o que le cœur est représenté au milieu du champ, les quatre autres plaies demeurant dans les formes du second quartier de l'écusson franciscain reproduit pl. VII, fig. 13, c'est l'inverse de la disposition donnée pl. IV, fig. 3; 2^o dans le champ de l'écusson, en pointe, on voit les trois clous. Les cinq plaies, représentées de même, mais sans les clous, sont attribuées à la B. Jeanne de Valois, dans un écusson parti qui porte au 2^o un calice surmonté de l'hostie.

³ *Homeliæ catholicæ*, Cologne. Sur la croix qui surmonte le monogramme, est représenté un séraphin crucifié et, de chaque côté de la représentation centrale,

D'autres religieux d'ordres divers ont également adopté l'association ordinaire du monogramme, du cœur et des clous. On l'observe en tête d'un commentaire de saint Thomas, par le P. Dominique Soto, dominicain (1613), avec cette particularité que l'auréole rayonnante qui renferme les symboles est accompagnée des images de saint Pierre et de saint Paul ¹,

L'insigne principal des Jésuites étant le nom de Jésus, il était naturel que dans les empreintes formées sous leur inspiration, le cœur fût représenté le plus souvent de moindre dimension et pour ainsi dire accessoirement. Il en est de même dans une petite image de notre collection qui porte l'indication du 1^{er} janvier, avec ce titre : LE SAINT NOM DE JÉSUS, et ces mots : *In nomine Jesu omne genu flectetur cœlestium terrestrium et infernorum* (Philip. II, 20) : « Qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre » et dans les enfers. » La vignette en question nous paraît avoir fait partie d'un calendrier de la première moitié du XVII^e siècle. De chaque côté on voit un ange représentant les puissances célestes (*cœlestium*), et un évêque représentant les puissances terrestres (*terrestrium*). Ces deux personnages sont agenouillés. Il est évident, en effet, que, dans la circonstance, leurs adorations s'adressent principalement au nom sacré. La même observation peut s'appliquer aux anges qui, le jour de la Circoncision, dans l'ouvrage du P. Natalis, adorent ce nom divin associé au Sacré-Cœur.

Le Cœur tend à prendre plus d'importance dans les compositions provenant d'autre source. Ainsi, dans l'ouvrage du père de Carthagène, il est plus grand que le monogramme, ce qui a permis d'y représenter la plaie sacrée d'une manière très apparente. Nous reproduisons (pl. IV. fig. 9) la partie supérieure de la vignette consacrée à S. Bernardin de Sienne dans les *Fasti Mariani* : on voit que dans son ensemble elle représente un grand cœur surmonté du monogramme et des clous avec cette légende : *Cor meum cruciabitur* « Mon cœur sera torturé ». Ce Cœur qui sert d'encadrement au petit tableau où S. Bernardin est représenté prêchant dans une

S. François d'Assise et un autre saint avec cette légende : *Nos autem gloriari oportet in cruce Domini*. (Coll. Desjardins.)

¹ Coll. Desjardins.

église, en présence d'une statue de la sainte Vierge, et qui contient les instruments de la Passion, pourrait être celui du fidèle formé à l'image du Cœur de Jésus ; mais nous croyons bien plutôt que c'est celui même de Jésus qui a souffert le contre-coup de tous les supplices que les instruments figurent.

Le P. Desjardins signale, comme étant un magnifique ouvrage orné de charmants dessins, un livre in-18, imprimé en 1638, sous ce titre : « les saintes prières de l'âme chrétienne par Moreau, maître écrivain ». Il en fait connaître deux vignettes ; sur l'une, la croix entourée des instruments de la Passion porte à son entrecroisement un voile chargé du monogramme de Jésus et qui est accompagné en dessous d'un cœur transpercé des trois clous, proportionnellement plus grand qu'aucune des autres figures. Sur l'autre, le monogramme et le cœur percé des clous, (tous deux à peu près de même dimension) sont encadrés au milieu des pétales d'une belle rose, montée sur sa tige ¹. Il se pourrait que cette rose représentât Marie dans le sein de laquelle Jésus et son Cœur ont été formés. La rose est en effet l'emblème propre de Marie, on la lui attribue spécialement, par comparaison aux clous de son divin Fils, dans les vignettes des *Fasti Mariani* que nous reproduisons (pl. IV, fig. 4, 5, 6). Dans la première de ces figures, le monogramme et les clous sont placés dans le cœur même de Jésus pour le caractériser. L'incertitude n'est pas possible dans la circonstance, car il n'y a que les deux Cœurs de Jésus et de Marie pour communiquer entre eux par une zone de flammes, comme ils le font, placés dans le haut et dans le bas d'un même encadrement (fig. 4, 5). Cette manière d'associer le cœur, le monogramme et les clous se retrouve elle-même assez fréquemment, quand on ne remonte pas plus haut que le premier tiers du XVII^e siècle. Le P. Desjardins en a recueilli des exemples dans une dizaine de livres différents, de 1634 à 1676. Nous y reviendrons quand nous nous occuperons spécialement des représentations contenues soit dans le divin Cœur soit dans le cœur du fidèle.

¹ Une image semblable se voit à la fin de quelques chapitres dans l'ouvrage du P. An. Chanut qui porte ce titre : *Præcipua Virg. Mariæ mysteria*, in-12. Toulon, 1655.

IV.

Parmi les monuments où le cœur surmonté des clous est associé au monogramme de la manière la plus ordinaire, nous citerons encore la croix pectorale (pl. VII, fig. 7) qui est attribuée à sainte Chantal dans plusieurs de ses portraits. Nous en connaissons deux : celui dont M. l'abbé Bougaud donne une gravure¹, et dont l'original peint en 1636 est conservé dans un des monastères de la Visitation à Paris ; et un autre, peint par Jean Restout (le vieux probablement, XVII^e siècle) et que nous connaissons par une gravure de Jean Tardieu². Le coutumier des Dames de la Visitation, imprimé en 1637, non content de décrire la croix que portent ces religieuses, en contient un spécimen gravé. Le monogramme est placé sur une face et le cœur reporté sur l'autre face où il est accompagné des lettres initiales de Marie : ce qui se rapporte aux armoiries de l'ordre, dont nous nous occuperons spécialement plus loin. De part et d'autre, on voit ensuite des gouttes de sang, et, dans la partie inférieure, une montagne à une ou à trois cimes, surmontée d'une fleur ou d'une branche d'olivier.

Cette croix provient-elle de S. François de Sales ? Est-il vrai qu'il en aurait porté une semblable, donnée ensuite à Ste Chantal comme signe d'union spirituelle et que celle-ci aurait fait adopter à ses religieuses ? Des renseignements pris directement au monastère de la Visitation à Paris ne nous permettent pas d'affirmer que cette tradition ait de très solides fondements ; mais il est bien probable que le modèle en a été conçu du vivant du saint fondateur et tout au moins de concert avec lui, sinon, tout à fait comme les armoiries, sous son inspiration : cette montagne (montagne de Sion, du calvaire, figure de l'Eglise), ces feuillages, ces gouttes de sang, tout y respire son esprit ingénieux.

C'est dans tous les cas sous l'empire de cette persuasion que les

¹ *Hist. de Ste Chantal*, t. II.

² Dans cette gravure, évidemment par erreur d'artiste, les lettres sont disposées de droite à gauche et sur la croix et sur le cœur qui est tenu à la main par la Sainte dont nous reparlerons bientôt (pl. VII, fig. 8).

religieuses de la Visitation de Paris ont offert une croix semblable, comme croix épiscopale, à Mgr de la Bouillierie, aujourd'hui archevêque de Perga et coadjuteur de Bordeaux, lorsqu'il fut nommé évêque de Carcassonne. Elles reconnaissaient ainsi les services que l'ancien vicaire-général de Paris leur avait rendus comme père spirituel. Nous donnons de cette croix un dessin, réduit de moitié. (Pl. VII, fig. 9, 10).

Maintenant comment se fait-il qu'une autre croix, et non pas absolument celle-ci, ait été attribuée à Ste Chantal dans des portraits qui paraissent avoir été faits de son vivant ou à peu près? Les emblèmes gravés sur ces différentes croix étant foncièrement les mêmes, il faut cependant que l'exécution des croix ou celle des tableaux, ne soit pas tout à fait exacte¹. Comme le peintre ne pouvait représenter qu'une des faces de la croix, et que le cœur placé au revers était réputé essentiel pour l'ensemble des idées que l'on voulait exprimer, on a pu croire qu'il fallait le reporter sur la face antérieure, que l'on représentait, et le replacer dans les conditions où on le voyait ordinairement. On a pu aussi dans les gravures supprimer tous les accessoires, eu égard à l'exiguité de l'espace resté disponible, par l'effet de la réduction générale des proportions. En d'autres termes, les emblèmes répartis sur les deux faces de la croix de la Visitation étant le développement de la pensée exprimée plus succinctement par l'association ordinaire du monogramme, du cœur et des clous, on pouvait revenir à cette composition succincte quand l'espace le demandait, sans aucune modification du sens qu'on y attachait en tout état de cause.

Outre la croix pectorale ramenée à ces conditions, sainte Chantal dans le portrait peint par Restout, tient un crucifix d'une main et de l'autre un second cœur chargé lui-même du monogramme (pl. VII, fig. 8). Nous pensons que ce cœur n'est plus celui du divin Sauveur comme sur la croix pectorale, mais celui de la Sainte elle-

¹ Suivant les maisons, on peut d'ailleurs constater quelques modifications dans les croix de la Visitation. On n'y voit pas toujours la plaie indiquée dans le cœur de Jésus. Sur une ancienne croix portée par la sœur tourière du monastère de la Visitation à Poitiers, on voit au-dessous du cœur la couronne d'épines au lieu de la goutte de sang et, de plus, sur l'autre face, les trois clous sont d'inégale longueur, celui du milieu étant plus long que les autres.

même, et cette question devant être bientôt traitée tout spécialement, nous ne faisons ici que l'indiquer.

Un des traits particuliers à la croix de la Visitation prise dans tous ses développements, c'est l'association du nom de Marie au divin Cœur. En effet, dès qu'il s'agit du nom de Jésus, on songe au nom de Marie ; dès qu'il s'agit du cœur de l'un, la pensée rappelle le cœur de l'autre.

Les séries de représentations auxquelles nous nous sommes attachés jusqu'à présent, se rapportent toutes plus ou moins directement aux mystères de la Passion et aux plaies du Sauveur, en des termes abrégés. C'est le motif pour lequel nous n'avons eu que fort peu l'occasion de dire un mot de sa très-sainte Mère. Cette occasion, nous la rencontrerons souvent au contraire dans le chapitre suivant, qui traitera des figures ou des noms que l'on a représentés ou inscrits dans le Cœur de Jésus et dans celui du fidèle. Alors on pourra encore mieux apercevoir sous quelle influence le nom de Marie est venu se placer sur la croix de la Visitation comme un pendant du nom de Jésus et à côté de son divin Cœur. Terminons cet exposé des combinaisons emblématiques que caractérise l'association du monogramme du Cœur et des trois clous, par un exemple de cette association emprunté à la première moitié du XVII^e siècle. Le Cœur de Jésus et celui de Marie s'y correspondent parfaitement. Tous les deux sont représentés par voie d'incrustation et dans les formes reproduites (pl. v, fig. 5, 6) ¹ sur chacun des battants de la porte latérale, bien que principale, de l'église Saint-Jean à Fontenay-le-Comte. Le Cœur de Jésus est transpercé des trois clous, et le Cœur de Marie l'est par assimilation de trois flèches. La date approximative de cette marqueterie élémentaire est donnée par celle de la reconstruction de l'église qui, ruinée pendant les guerres de religion, et mal réparée immédiatement après, fut plus tard reconstruite. D'après une inscription gravée sur la clef d'une voûte, la reconstruction aurait été terminée en 1636. Le style des moulures, d'ailleurs très simples, qui ornent la porte et que nous supposons exécutées très peu après, s'accorde avec cette date.

¹ Sur notre planche, les cœurs sont réduits au dixième, et les monogrammes, proportionnellement de plus grandes dimensions, sont réduits au vingtième.

V.

On rencontre, dans le cours du XVII^e siècle, des frontispices de livres où le cœur — percé de trois clous et entouré de la couronne d'épines, sans l'adjonction du monogramme, dans des conditions par là même fort analogues à la sculpture de Langeac de 1523 — prend une importance plus considérable que dans les exemples donnés tout à l'heure, où déjà son rôle était au moins égal à celui du monogramme, s'il ne le surpassait. Nous en donnons un exemple réduit de moitié (pl. v, fig. 4). Il figure en tête de l'histoire de la bienheureuse Umiliana de' Cerehi, publiée en 1682, à Florence (in-4°), et répond à l'enseigne du libraire Santi Franchi : « Au signe de la Passion ». Nous ferons remarquer que la plaie s'y trouve et qu'au-dessus on lit ces mots inscrits sur une banderolle flottante : *Ipsi gloria et imperium*. Le P. Desjardins a recueilli dans sa collection un autre exemple du même ensemble, appartenant aussi à l'année 1682. On le voit en tête d'un ouvrage publié également à Florence ; mais il y a ces différences que le Cœur est renfermé dans un écusson soutenu par deux anges, qu'il n'y a pas d'inscription et que la plaie n'a pas été figurée¹. La plaie sacrée, au contraire, a été mise très en relief dans une vignette foncièrement analogue de composition, quoique le monogramme y reparaisse dans des conditions d'ailleurs secondaires et dans le Cœur même. Cette vignette est placée au frontispice d'une Vie de saint François Xavier, écrite en espagnol et publiée en 1689².

En remontant plus haut, parmi les exemples que fournit la même collection, où le monogramme disparaît, nous remarquons dès 1616 un cœur accompagné de trois clous et placé au-dessous d'une croix chargée de la couronne d'épines qui est accompagnée des instruments de la Passion. Mais cet ensemble, observé au frontispice d'un livre du P. Antoine Duméristène, S. J.³, nous paraît dé-

¹ *Il cristiano instruito*, par le P. Paul Segneri. Une autre édition du même ouvrage de 1686 porte la même vignette.

² *Vida y metagros di San Francesco Xavier*, par François Garcia, S. J., in-4°. (Coll. Desjardins.)

³ *Flores exemplorum sive catechismus historialis*, in-4°.

rivé des compositions aux cinq plaies plutôt que de celles que caractérise le monogramme. Nous considérons au contraire comme provenant de ces dernières, avec suppression du monogramme, un cœur isolé percé de trois clous, qui se voit en tête d'une *Imitation* imprimée à Dijon en 1653 ¹.

Le monogramme reparaît, mais très secondairement, dans une vignette attribuée par le P. Desjardins à l'année 1673, et qui représente le Cœur de Jésus proportionnellement de très grande dimension, tout embrasé de flammes et portant intérieurement ces mots : COR JESV AMANTI SACRVM. Le monogramme est tracé au-dessus en petits caractères. Au-dessous, le divin Cœur est adoré par six personnages qui représentent toutes les classes de la société. Le P. Desjardins avait observé cette vignette au frontispice d'un livre de Gabriel de Mello, publié à Paris sous ce titre : *Les divines opérations de Jésus dans le cœur d'une âme fidèle*. Elle remonte sûrement à 1627, au moins, époque de la seconde édition d'un livre dû au P. Étienne Luzvic, S. J., dont celui de Gabriel de Mello ne doit être qu'une imitation. Sous ce titre, en effet, *le Cœur dévot, trône royal de Jésus, le pacifique Salomon*, le P. Luzvic traite lui-même des diverses opérations de Jésus dans les âmes, opérations représentées par une série de vignettes qui portent le nom de Mart. Baes, et sont expliquées par le P. Etienne Binet, S. J. Cet ouvrage, publié en 1626, reparut en 1627 avec les vignettes et les explications dont nous parlons. Nous savons par le P. Carayon, que les vignettes étaient au nombre de vingt; nous ne les avons pas observées dans l'édition originale, mais nous avons eu entre les mains une traduction latine de cet ouvrage publié à Francfort en 1722 : les gravures y sont précisément au nombre de vingt, celles dont parle le P. Carayon s'y retrouvent telles qu'il les décrit; nous avons donc tout lieu de croire que le frontispice de Gabriel de Mello qu'il y a observé, se trouvait également dans l'édition de 1627. Nous reviendrons plus loin sur cet ouvrage, relativement aux figures de Jésus opérant dans le cœur du fidèle.

Ici ce que nous devons remarquer, c'est l'exemple frappant d'une représentation où le Cœur de Jésus apparaît comme objet principal

¹ Coll. Desjardins.

pour être directement exposé aux adorations du peuple chrétien. On voit par là que, de la part des religieux de la Compagnie de Jésus eux-mêmes, les représentations du Sacré-Cœur n'étaient pas toujours subordonnées au monogramme du Sauveur, qui cependant demeurait leur insigne caractéristique.

Nous signalerons encore deux exemples assez remarquables de l'association du cœur avec le monogramme, où le premier semble primer le second. L'un d'eux est positivement du XVIII^e siècle, l'autre nous paraît tout au moins postérieur aux images inspirées par la bienheureuse Marguerite-Marie. Nous les considérons cependant comme se rattachant à la catégorie des images dont nous venons de nous occuper, et c'est pourquoi nous en parlons avant de passer à une autre série. Dans le premier de ces exemples, emprunté à un ouvrage du P. Pierre Kwinskouski, S. J., au-dessous du monogramme, au lieu du cœur seulement, on voit le divin Agneau portant son Cœur sur un étendard, et, autour du médaillon qui les renferme, quatre cœurs représentent les cœurs des fidèles ¹. Dans le second exemple, donné sans date, le cœur, entouré de la couronne d'épines, occupe le centre de la composition. Il est surmonté de la croix, chargée à son entrecroisement du monogramme. Tout autour du divin Cœur, rayonnent des cœurs de fidèles, et le tout est surmonté d'une couronne royale, pour dire que le Cœur de Jésus est appelé à régner sur tous les cœurs ².

¹ *Historia Veteris et Novi Testamenti*, in-4^o. *Augustæ Vindeliciorum et Cracoviæ*, 1740. (Coll. Desjardins.) Le P. Desjardins a recueilli une autre vignette de 1735 (Paris) où, au divin Agneau chargé de la croix, est associé un cœur sur la face du piédestal qui le supporte. Dans une vignette de 1728, on voit cet Agneau divin couché dans un cœur. (*De minorum fratrum origine domiciliove discalceatorum attramento et sanguine scriptorum bibliotheca*, petit in-4^o. Salamanque.

² Coll. Desjardins.

CHAPITRE IV.

DES FIGURES ET DES NOMS CONTENUS DANS LE CŒUR.

I.

On a dû remarquer que, dans les différentes séries de représentations commençant à la fin du XV^e siècle ou dans le cours du XVI^e, il y eut une tendance constante et progressive à dégager le divin Cœur des voiles emblématiques qui l'enveloppaient en quelque sorte. Son caractère personnel devient de plus en plus explicite et formel, son importance est toujours croissante. L'on sent que l'on avance vers les temps où Dieu va le glorifier et le montrer à son Église avec cet éclat que nous lui voyons. Les esprits sont tellement tournés vers lui au milieu du XVII^e siècle, qu'il est appelé à prendre la première place là même où il ne figurait pas, là où l'on avait représenté préférablement le cœur du fidèle. Et beaucoup de compositions originairement conçues dans ce sens seront interprétées et transformées selon l'idée devenue dominante.

Dès le XV^e siècle, Jésus nous est apparu représenté dans le cœur du fidèle qui médite sur la Passion. Nous avons vu figurer les monogrammes de Jésus et de Marie dans le « Cœur crucifié » de Pierre Regnard ; ils avaient auparavant été associés au Cœur par le libraire d'Orléans Mathieu Vivian. M. Benjamin Fillon, à qui nous devons la connaissance du cordelier de Fontenay et de son précieux petit livre, a rapporté de Saint-Bertrand de Comminges et fait placer sur l'une des portes de sa demeure à la Court de Saint-Cyr (Vendée) un marbre remarquable. On y voit sculpté un cœur renversé, portant les monogrammes de Jésus et de Marie, surmontés d'une croix ; au-dessous est la devise : IE ATANS LEVRE (j'attends l'heure) en lettres du XVI^e siècle. Evidemment c'était là un Cœur renversé par les épreuves et les souffrances qui, se confiant en Jésus et Marie, les possède dans la patience, comme conseillait de le faire Pierre Regnard, et attend l'heure de la délivrance suprême.

Luther, au frontispice du livre qu'il publia en 1528 à Wittemberg sur la guerre contre les Turcs, avait adopté pour emblème une

rose chargée d'un cœur au sein duquel était inscrite une croix (pl. VII, fig. 12¹) : Il ne nous paraît pas douteux que le cœur accompagné de la croix, dont tantôt l'hérésiarque adopta et repoussa l'image, ne soit le sien, ou plus généralement celui du disciple de Jésus-Christ.

Un cordelier du couvent de Saint-Bonaventure à Lyon, appelé, dit le P. Henry², Jean Henry, ou de Henri ou Henrycy, et qui appartenait, par la naissance, selon toute apparence, à la famille des Henry de Jarnios, élu provincial des franciscains en 1554, fut, trois ans après (en 1557) nommé par le pape Paul IV, évêque de Damas et suffragant ou auxiliaire de l'archevêque de Lyon, François de Tournon. Il remplit les mêmes fonctions sous trois autres archevêques jusqu'à sa mort (arrivée en 1574). Les historiens nous le montrent comme un des auxiliaires les plus célèbres de l'archevêché de Lyon, et par la sagesse de ses actes et surtout par l'éclat de sa sainteté. Ce pieux prélat avait pour armes : « d'argent au cœur de gueules, marqué du nom de Jésus d'or, au chef d'azur chargé d'un lion léopardé d'argent³ » Il y a tout lieu de croire que ce cœur était celui de l'évêque qui, par ce mode de représentation, voulait dire qu'il portait Jésus dans son cœur : c'était là imiter saint Bonaventure, qui avait pris lui-même pour armoiries le nom de Jésus environné d'une gloire.

Le P. Desjardins a trouvé, dans une traduction des dialogues de sainte Catherine de Sienne (in-12, Paris, 1580), une image de la Sainte, qui, entre autres particularités, tient à la main gauche un cœur enflammé, chargé lui-même du nom de Jésus. Il est assez difficile de déterminer rigoureusement quel est ce cœur ? Nous croyons cependant qu'il représente principalement le Cœur du Sau-

¹ Nous empruntons ce spécimen au grand ouvrage de Gretzer, *de Cruce*, préface, p. 11.

² *Aurore de la dévotion au Sacré-Cœur; Annales franciscaines*, sept. 1875.

³ Un lion léopardé est un lion passant. En blason le lion se distingue du léopard par sa tête toujours vue de profil, tandis que celle du léopard est toujours vue de face. Le lion, en outre, est ordinairement rampant, c'est-à-dire dressé sur ses pieds de derrière; tandis que le léopard est passant, c'est-à-dire dans l'attitude de la marche. Nous croirions que le lion léopardé appartenait aux armes de la famille Henry et que l'évêque y ajouta le cœur.

veur, substitué à celui de Catherine, ou encore les deux cœurs comme ne faisant qu'un ; c'est là ce que permettent de conclure les deux inscriptions suivantes, tracées l'une au-dessus du cœur, l'autre au-dessous : *Dulce signum caritatis, dum amator castitatis cor mutat in Virgine*. «Doux signe de charité, lorsque celui qui aime la chasteté change le cœur d'une vierge » ; *Cor mundum crea in me Deus* : « Dieu créez en moi un cœur pur ».

Pour achever la description de cette intéressante image, nous dirons que trois couronnes sont suspendues sur la tête de la chaste vierge, et que de la main droite elle tient un livre (celui de ses dialogues), surmonté d'un lis et d'une palme.

Sainte Catherine de Sienne, dans la circonstance ineffable que rappelle cette image, sortait des conditions ordinaires. La pensée ordinaire alors, c'était de représenter Jésus et Marie comme l'objet des affections du cœur fidèle et le fondement de toutes ses espérances, soit que les noms du Sauveur fussent inscrits dans le cœur, soit qu'ils fussent inscrits à côté. Ils sont inscrits de chaque côté, le cœur demeurant au milieu, dans une épitaphe qui se trouve à Fontenay-le-Comte sur un pilier de l'église Saint-Jean. Ce pilier nous paraît antérieur à la reconstruction de l'église en 1636 et pouvait l'être à l'état de ruine ou de délabrement auquel les guerres de religion réduisirent l'édifice.

L'épitaphe est ainsi conçue :

IESVS. MARIA
 LE CORPS DE
 MICHEL. PORCHER
 GIST-ICY. PASSANS
 PRIEZ-DIEV. POVR
 LE REPOS DE SON
 AME ET VOVS
 SOVVENEZ QVE
 VOVS ETES
 PECHEVRS ET
 MORTELS COMME
 LVY

Un monogramme de Jésus.

Un Cœur.

Un monogramme de Marie

II.

Saint François de Sales écrivait le 19 février 1605 à sainte Chantal : « Je vis un jour une image dévote, c'était un cœur sur lequel le petit Jésus était assis. O Dieu, dis-je, aussi puissiez vous asseoir dans le cœur de cette fille que vous m'avez donnée et à laquelle vous m'avez donné ! Il me plaisait en cette image que Jésus était assis et se reposait, par cela même me représentait une stabilité, et il me plaisait qu'il était enfant, car c'est l'âge de parfaite simplicité et de douceur, et communiant au jour que je savais que vous en faisiez de même, je logeais par ce désir ce béni hôte en cette place et chez vous et chez moi : Dieu soit en tout et partout béni et veuille se servir de nos cœurs ès siècles des siècles. »

Dix-huit ans avant cette lettre en 1587, F. de Gonzague avait, dans son livre sur l'origine et le développement des frères mineurs, donné cette gracieuse image de l'Enfant-Jésus assis et même endormi sur un cœur ; il l'appliquait à la province franciscaine de Saint-Grégoire aux Philippines, fondée l'année précédente ¹. Le pieux auteur, après avoir décrit le sceau attribué à cette nouvelle province, sceau où l'on avait représenté la *Messe de Saint-Grégoire*, s'exprime en ces termes relativement à l'image dont nous parlons : *Papyri imprimi puerum Jesum graphice, deputans quod ejus imago floribus ac rosis contacta arcuque recondita a primis istorum insularum inventoribus in expugnatione civitatis Zubuac (indicè Zubu) fortè fortuna non tamen præter miraculum (nisi me mea opinio fallat) inventa fuerit, antepositum volui.* « J'ai voulu faire placer en regard (du chapitre consacré à cette province), une gravure représentant l'Enfant-Jésus, me rappelant que son image avait été trouvée dans un coffre où il était renfermé avec des roses et d'autres fleurs, par ceux qui, les premiers, découvrirent ces îles lorsqu'ils faisaient le siège de la ville de Zubu. »

D'après les termes dont il se sert, le Père de Gonzague, alors général des Franciscains, n'aurait pas inventé, mais seulement reproduit, la composition où figure si gracieusement l'Enfant-Jésus.

¹ *De Origine Seraphicæ religionis*, p. 1350.

Le cœur est entr'ouvert, pour faire place à l'hôte divin ; il repose sur des flammes pour dire qu'il est embrasé par sa présence. L'Enfant-Jésus porte le nimbe crucifère, et un peu au-dessus de sa tête est suspendue la couronne d'épines.

Une image foncièrement semblable a été placée en 1620 en tête d'une édition du traité de l'*Amour de Dieu*, par le saint évêque de Genève, et c'est celle que nous reproduisons (pl. iv, fig. 1). Dans cette même année 1620, on la retrouve au frontispice d'un livre imprimé à Lyon, par Pierre Rigaud, sous ce titre : l'*Amoureux de Jésus à l'honneur du Très-Saint-Sacrement de l'Eucharistie*, traduit de l'italien du P. Solutive, Récollet, par le P. Charles Jouve, aussi Récollet. On nous la signale aussi comme reproduite en tête de l'histoire du B. François de Sales par son neveu Charles-Augustin de Sales, Lyon 1634 : elle y est moins bien exécutée.

Le spécimen que nous en donnons est au contraire supérieur d'exécution à la gravure du P. de Gonzague ; elle en diffère sous les rapports suivants : les flammes, sur lesquelles reposait le cœur, s'élèvent plus haut, un rayonnement lumineux entoure la tête de Jésus par delà son nimbe, mais la croix du nimbe crucifère ayant cessé d'être comprise, a été remplacée par un trèfle mal dessiné : le tout est renfermé dans une sorte d'auréole formée par une palme et une branche d'olivier. Le rayonnement propre au Sauveur tend à prouver que le cœur est non le sien, mais celui du fidèle ; il exprime cette pensée : Porter Jésus dans son cœur.

Nous avons parlé de l'ouvrage du P. Luzvic, *le Cœur dévot, trône royal de Jésus, le pacifique Salomon* (1626, 1627), à propos de l'un de ses frontispices où le Cœur de Jésus est manifestement représenté. Les autres estampes du même ouvrage semblent être le commentaire et le développement de la vignette que nous pouvons appeler vignette de Saint-François de Sales. Dans chacune d'elles, le cœur du fidèle contient Jésus sous forme d'enfant : sous cette douce figure, le Sauveur tour à tour entre dans ce cœur (p. 25), l'éclaire (p. 36), le nettoie (p. 46), l'inonde, le purifie de son sang, etc., etc., et s'y endort (p. 138). La composition dans ce dernier cas est presque identique à la nôtre, avec cette différence que le divin Enfant, au lieu d'être assis sur le cœur, est assis dans son sein. Elle est accompagnée de cette légende dans l'édition latine : *Jesus in amantis corde*

requiescens. Quelques-unes de ces vignettes sont d'une naïveté un peu puérile, risible même, mais il y en a qui ont beaucoup de grâce, entre autres celle-ci.

On retrouve cette image de Jésus reposant dans le Cœur en 1645, au frontispice d'une Vie de sainte Thérèse ¹. Là encore, on peut croire que le Cœur est celui du fidèle. Cependant la tendance à représenter préférentiellement le Cœur de Jésus faisait des progrès. Nous en avons la preuve dans la marque du libraire Sébastien Huré, 1646, reproduite pl. v, fig. 7 ². Le Cœur dans lequel Jésus est endormi, est pris manifestement pour celui de ce divin Sauveur lui-même ; les anges adorateurs qui l'entourent ne le prouveraient peut-être pas suffisamment, car leurs adorations pourraient s'adresser à Jésus renfermé dans le Cœur. Mais toute incertitude est levée par cette légende : EGO DORMIO ET COR MEVM VIGLAT (Cant. v) : « Je dors et mon Cœur veille ». C'est donc celui qui dort dont le Cœur veille. D'ailleurs le cœur du fidèle, c'est-à-dire dans la circonstance celui du libraire, est renfermé séparément avec son chiffre dans un petit écusson inférieur. Tout cet ensemble se rapporte à cette enseigne : « Au Cœur bon » que portait Sébastien Huré.

Une vignette analogue avec des dispositions un peu différentes se retrouve en tête d'un chapitre dans les œuvres de S. François, édition de 1663, et à cette date encore dans les œuvres spirituelles de Louis de Grenade ³.

Jésus non plus endormi, mais dans l'attitude de l'enseignement, reparait dans le Cœur en 1668, avec cette inscription : IBI EST THESAVRVS TVVS IBI EST COR TVVM ; « là est ton trésor, là est ton Cœur » *Summæ virtutum et vitiorum*, in-4^o, Lyon, par Guill. Peraldus ou Perrault, dominicain) ; cette légende semblerait se rapporter au cœur du fidèle, contenant Jésus comme son trésor ⁴.

¹ Coll. Desjardins.

² Cet insigne a été relevé en tête de la *Vie du cardinal de Berulle*, par Philippe Hebert, abbé de Cerisey. Paris, in-4^o, 1646. On retrouve une vignette identique au frontispice de la *Vie de S. Dominique* et des *Vies des saints Dominicains*, par le P. de Rechac, 1647, et à celui des *Œuvres du B. François de Sales*, in-fol. Paris, 1663. Mais dans la collection du P. Desjardins, à laquelle nous devons ce dernier renseignement, le chiffre et le nom du libraire ne sont pas donnés.

³ Coll. Desjardins.

⁴ Idem.

Une image gravée à Rome par les soins du P. Petronio, mineur observantin, et que nous croirions de notre siècle, vient confirmer l'interprétation donnée à la marque de Sébastien Huré. Elle représente l'Enfant-Jésus endormi sur une croix couchée sur le sol et entourée des autres instruments de la Passion. Au-dessus du divin Enfant se dresse une autre croix, sur laquelle sont inscrites diverses sentences toutes susceptibles de se résumer en celle-ci : *Nulla chiedo, fuorche Dio* ; « Je ne demande rien que Dieu ! » Au-dessous des branches de la croix dressée, sont suspendus de chaque côté les Cœurs de Jésus et de Marie. Le premier ceint de la couronne d'épines est entouré de cette légende : *Ne obliviscaris gemitus Matris tuæ* : « N'oubliez pas les gémissements de votre Mère ; » et le second de celle-ci : *Fili, præbe mihi Cor tuum* ; « Mon fils, donnez-moi votre Cœur. » Plus bas, on voit encore les figures de Ste Thérèse et de Ste Madeleine de Pazzi, avec ces mots : *Aut pati aut mori* « Ou souffrir ou mourir ; » et ceux-ci : *Non mori sed pati* ; « Non mourir mais souffrir. » Et en guise de titre, au bas de la composition entière, on lit : *IO DORMIO E IL MIO CVORE E VIGILANTE*, etc. ; « Je dors et mon cœur veille. » Ces mots sont le commencement d'une prière mise dans la bouche du fidèle, mais l'on voit que c'est par assimilation au Sauveur endormi, dont le Cœur, manifestement représenté, veille de son côté incessamment sur nous ¹.

« Une gravure faite par J. Buys à la fin du XVII^e siècle (1692) », dit le P. Desjardins « représente le triomphe du Cœur de Jésus dans tous les cœurs. A la partie principale de l'image est un cœur percé de tous côtés par des flammes qui projettent sur lui-même une vive clarté. Dans l'intérieur du cœur, Jésus est debout, environné tout entier d'un nimbe éclatant. Jésus est glorieux comme à son Ascension, il tient à la main droite une épée flamboyante, signe du triomphe, et de l'autre, une vive flamme pour indiquer que son Cœur triomphe par l'amour. Au-dessus du Cœur est une couronne de lauriers et de fleurs ; au-dessous sont deux rangs de cœurs enflammés et une multitude d'anges qui semblent applaudir aux douces conquêtes du Cœur de Jésus ² ».

¹ Coll. Desjardins.

² *Le Cœur de Jésus : Ascétisme et Littérature*, in-8°. Paris, 1856, p. 578.

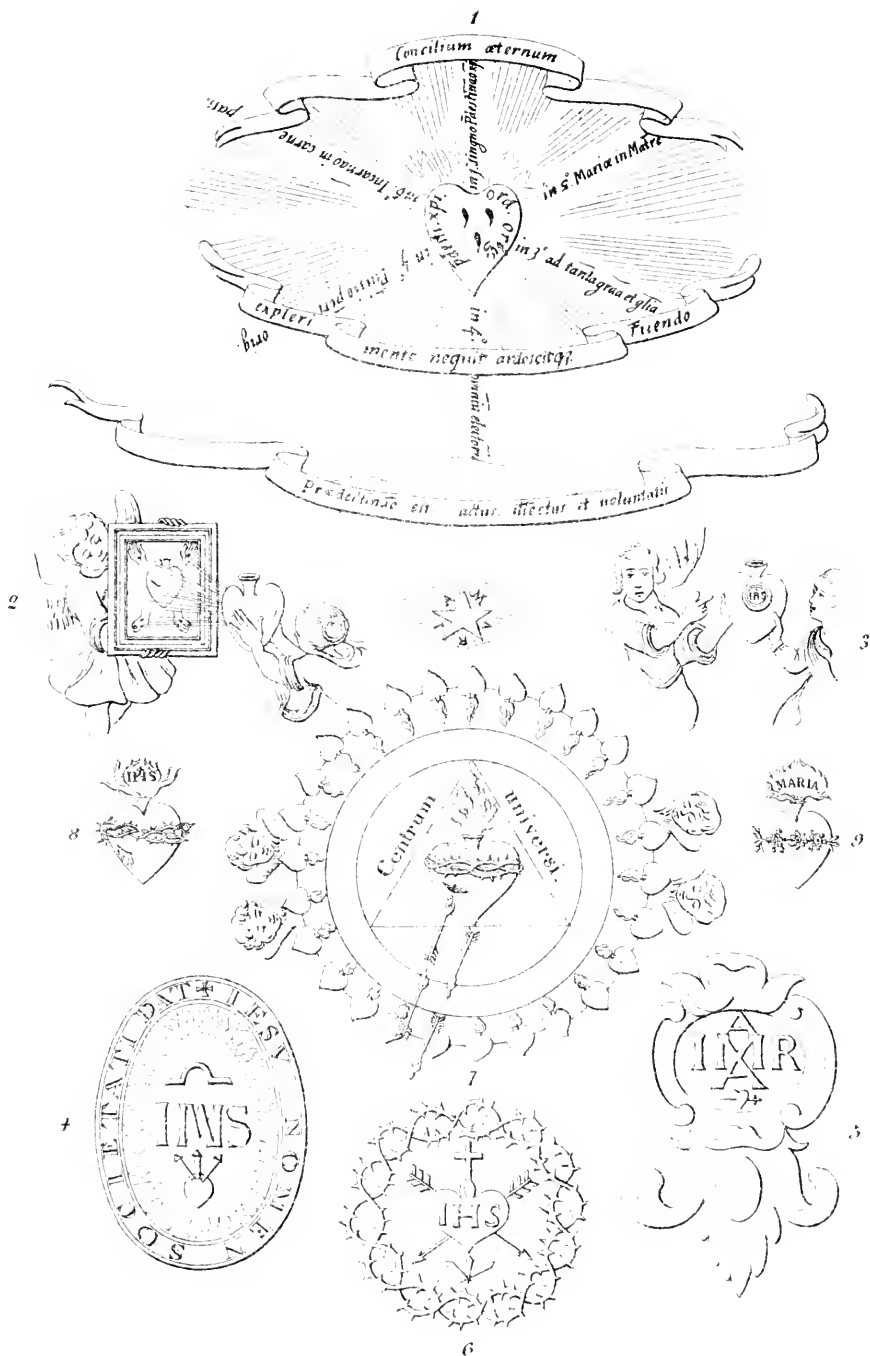
Cette remarquable gravure est postérieure à la bienheureuse Marguerite-Marie, mais elle a été conçue en dehors du cercle encore étroit de son influence ; elle doit donc être rangée dans la catégorie des préludes qui annonçaient le triomphe d'une dévotion que la Bienheureuse venait à peine de révéler.

III

Aujourd'hui la tendance à représenter le Cœur Sacré de Jésus préférablement au cœur du fidèle a si bien prévalu qu'on a peine à se figurer la tendance contraire qui, sans exclure les représentations du divin Cœur, a existé jusqu'au premier tiers du XVII^e siècle. Aussi, dès qu'on rencontre une représentation ou un livre traitant du cœur et provenant de ce temps-là, on est aussitôt porté à croire qu'il s'agit du divin Cœur. Un petit livre de dévotion, publié en 1629 à Vienne, par un jésuite hongrois, le P. Mathias Haynal, prêtait tout particulièrement à cette méprise. Son titre est celui-ci : *Cor Jesu sacrum imaginibus, rhythmis, orationibus expressum*. Comment en lisant ces mots ne pas croire que le livre honore le Cœur sacré de Jésus, par des images, des poésies, des prières ? Comment ne pas le prendre pour un traité de la dévotion à ce divin Cœur, de beaucoup antérieur à tous ceux généralement connus ? Les démarches que nous avons faites pour nous procurer du moins la connaissance de ce précieux ouvrage, ont abouti au résultat suivant : voici ce que le 1^{er} décembre 1878, le R. P. François Kattler, S. J., du collège de Kalksburg, près de Vienne, nous écrivait :

« L'ouvrage de Math. Haynal est très rare ; de plus il ne traite pas du Sacré-Cœur ; le titre de ce pieux écrit a trompé déjà plusieurs de nos Pères ; il veut dire simplement : le cœur du (chrétien) dévoué à Jésus » ; *Cor (christiani) Jesu (datif) sacrum (seu sacratum ou consecratum)*. La matière dont il parle et les illustrations répondent au titre et n'ont aucune relation avec le Sacré-Cœur. Voilà le rapport d'un Père qui s'est beaucoup intéressé à ce petit livre et l'a retrouvé heureusement après beaucoup de recherches. »

A la catégorie des ouvrages de ce genre appartiennent *le Cœur dévot*, du P. Luzvic et *l'École du cœur*, du P. Haeffen, déjà connu de nos lecteurs, publiés, le premier, deux ans avant le livre du P. Hay-



LE DIVIN CŒUR DANS UNE THÈSE THÉOLOGIQUE

d'après une estampe de Callot, fig. 1 - Figures diverses, 2 à 9

nal; le second, la même année. Joignons-y un autre petit livre qui avait paru sept ans plus tôt (en 1622), à Munich, sous ce titre : *Jesus omnia sive thesaurus cordium suavis ac meliflui nominis Jesu Messix*, etc ¹; *Jésus notre tout ou le nom de Jésus, suave et doux comme le miel, trésor du cœur*.

Dans cet ouvrage, on voit trois cœurs de fidèles réunis et entremêlés, de manière à porter ensemble le monogramme. L'H de ce signe sacré repose sur les trois cœurs à la fois, le I, seulement sur le premier, l'S seulement sur le troisième : combinaison imaginée pour dire que Jésus est le trésor du cœur, conformément au titre du livre.

Dans une des vignettes de l'*École du cœur*, sous ce titre : *Obsignatio cordis*, accompagné de ce texte : *Pone me ut signaculum super cor tuum* (Cant. VIII, 6) : « Posez-moi comme un sceau sur votre cœur; » on a représenté un cœur soutenu par Jésus et par l'âme fidèle. L'âme, de la main restée libre, tient le sceau au monogramme de Jésus dont elle vient de recevoir l'empreinte. Le texte insiste sur les diverses significations du sceau : on scelle un engagement, on scelle ce que l'on veut conserver; être scellé du nom de Jésus, c'est dire qu'on lui appartient irrévocablement, qu'on veut lui être conforme et, *inquantum cor est conforme cordis ejus cujus imaginem gerit, intantum erit Deo acceptum* (p. 430) : « Autant le cœur est conforme au cœur de celui dont il porte l'image, autant il est agréé de Dieu. » (Pl. vi, fig. 3.)

Nous disons cependant qu'à la fin du premier tiers du XVII^e siècle, c'est-à-dire vers l'époque à peu près où parurent les livres du P. Haynal et du P. Haeffen, la tendance à représenter le Cœur de Jésus, préférablement à celui du fidèle, commença à se manifester. En effet, parmi les associations du Cœur de Jésus avec le monogramme de son nom, IHS, nous en avons déjà rencontré un bon nombre où ce monogramme est placé avec les clous au sein du cœur même. Nous en avons emprunté un exemple aux *Fasti mariani* (pl. IV, fig. 4), où il figure au jour de la conversion de saint Paul. Dans la circonstance, le Cœur de Marie, désigné d'une manière analogue (fig. 5), avec la substitution de trois roses aux trois clous et la zone de flam-

¹ Par le P. Marianus ab Orscelar, franciscain, in-24.

mes, qui établit la communication entre les deux Cœurs sacrés, ne laisse aucun doute sur cette attribution. Il est donc manifeste que, dans certains cas, le nom de Jésus au sein du cœur sert à désigner ce cœur comme étant véritablement le sien : non seulement alors il le désigne, mais encore il dit que le Cœur de Jésus, dans un sens, c'est Jésus tout entier. Les clous complètent cette pensée par le souvenir de la Passion et des plaies qui ont toutes eu leur retentissement dans ce divin Cœur. Les représentations de ce genre elles-mêmes, ont été fréquentes au XVII^e siècle, et nous ne pensons pas que jamais elles aient été faites dans les conditions dont nous venons de parler, c'est-à-dire les clous étant placés en faisceau au-dessous du monogramme, autrement que pour désigner le Cœur de Jésus. Mais, dans ces conditions même, nous ne connaissons aucun exemple qui soit indubitablement antérieur à 1630, année de la première publication des *Fasti mariani*. Le P. Desjardins en a réuni un assez grand nombre d'exemples, mais ils sont postérieurs à cette date ¹, à l'exception peut-être de l'empreinte qui se voit sur la couverture de l'*Hortulus mariani*, publié à Ingolstadt, en 1627, dont nous avons parlé, à raison des cinq plaies qu'on y voit aussi figurer. Il faut dire *peut-être*, car rien ne prouve que cette reliure ne soit pas plus récente que l'impression du livre.

Il nous paraît, d'ailleurs, vraisemblable que, postérieurement à 1630 et aux représentations où le Cœur de Jésus contient le monogramme et les clous, le cœur du fidèle continua d'être représenté lui-même contenant le nom de Jésus ou son monogramme, mais sans l'addition des clous. Nous avons hésité, toutefois, à ranger dans cette catégorie une vignette placée à la fin de la préface du *Traité de l'amour de Dieu* (p. 250), dans l'édition des œuvres de saint François de Sales, de 1650 (in-fol.). Cette vignette représente un cœur entouré de la couronne d'épines et portant dans son sein ces mots : VIVE JÉSUS. Si on s'arrêtait là, on ne croirait guère pouvoir douter que ce cœur soit celui du fidèle acclamant le divin Sauveur : mais au-dessus de la couronne d'épines s'étend une banderole soutenue

¹ Ces exemples sont de 1631, 1644, 1647, 1648, 1652, 1662, 1670, 1683. Nous avons décrit les plus remarquables, en tant qu'ils se rapportent à l'association du cœur, du monogramme et des trois clous.

par deux anges sur laquelle on lit : DIVINI SIGNACVLVM AMORIS. Le sceau ou le signe du divin amour : c'est le Cœur même de Jésus. Il semblerait donc qu'il y a confusion entre les deux ordres d'idées, confusion facile à expliquer par l'intime connexion qui les lie l'un à l'autre. Mais il faut se rappeler que l'ouvrage, traitant de l'amour que nous devons avoir pour Dieu, et non de l'amour de Dieu pour nous, ces termes : *Divini signaculum amoris* doivent plutôt, selon le sens du livre, se traduire ainsi : « Sceau de l'amour de Dieu. »

Nous l'avons déjà vu, par la manière d'entendre l'image de Jésus endormi dans le cœur ou sur le cœur ; nous le verrons tout à l'heure par rapport au sceau ou aux armoiries de la Visitation ; l'esprit du saint évêque de Genève tendait principalement vers cet ordre d'idées, il le faisait conformément aux dispositions générales de son temps, dispositions que nous nous sommes efforcé de constater, avec la pensée précisément de bien faire comprendre ce qui se passa relativement à cette question du blason de son cher institut.

Avant de l'aborder, on se rappellera ce portrait de sainte Chantal, peint par Restout, gravé par Tardieu, où la Sainte porte dans sa main un cœur, marqué du monogramme de Jésus (pl. vii, fig. 8), et l'on se rendra bien compte désormais que ce cœur est très probablement celui de la Sainte et non le divin Cœur. En effet, ce n'est guère qu'à la sainte Vierge, dans le sens que nous exposerons plus loin, et à sainte Catherine de Sienne, en tant que le Cœur de Jésus est devenu le sien, qu'il peut convenir de porter le Cœur Sacré dans leurs mains. Communément, on ne doit tenir dans sa main que son propre cœur pour l'offrir : c'est ainsi qu'on a représenté la Charité et le Sauveur lui-même tenant leur cœur dans leurs mains.

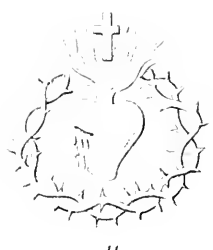
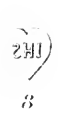
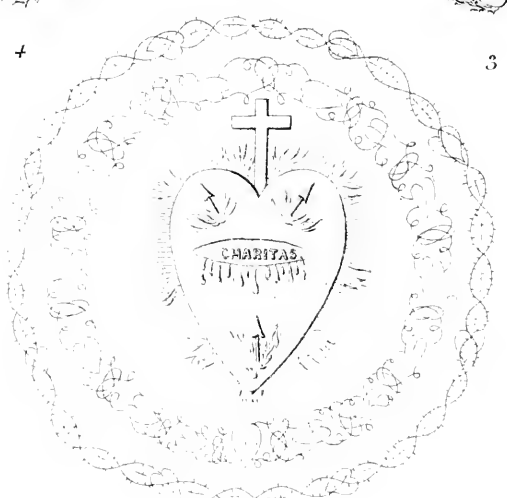
Les mêmes observations s'appliquent à une gravure de notre collection, représentant l'abbesse de l'Assomption, à Paris, 1687, de l'ordre des Augustines. Cette religieuse porte également le monogramme de Jésus à la fois sur sa croix pectorale et sur son cœur tenu dans sa main, cœur enflammé par la présence du Sauveur.

Il est d'autres représentations du cœur à la même époque que nous ne saurions vraiment comment interpréter dans l'un et l'autre sens, tant les motifs se partageraient pour y voir, soit le Cœur de Jésus, soit le cœur du fidèle, si des textes explicatifs ne venaient nous éclairer. Nous citerons par exemple le sceau des dames de

la congrégation de l'Union chrétienne, fondée en 1661, par Jean-Antoine le Vacher, un de ces vénérables prêtres qui rayonnent autour de saint Vincent de Paul. Sur ce sceau on voit un cœur enflammé, surmonté d'une croix ¹, accompagné de cette légende : *In caritate Dei et patientia Christi*. Les mots « Union chrétienne » forment l'exergue. Selon notre manière actuelle de juger, un cœur ainsi représenté semblerait être le divin Cœur, auquel la légende peut parfaitement s'appliquer, ce Cœur Sacré étant l'expression de la charité divine et de la patience du Dieu fait homme. Notre hésitation ne pourrait venir que de la connaissance, fruit d'une étude spéciale, de l'esprit du XVII^e siècle à cet égard. Effectivement, dans les règles et constitutions imprimées en 1728, pour la pieuse Congrégation dont nous parlons, il est dit : « Que l'Institut est sous la protection de la sainte Famille et que son esprit est la charité, fondée en l'amour de Dieu et du prochain, et en l'imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; c'est ce que signifient l'empreinte et la devise du cachet dont se servent les communautés (de l'Institut). »

N'est-on pas en droit de conclure que le cœur est dans la circonstance le symbole de la charité chrétienne, s'appliquant à Dieu et au prochain, et que la patience dont il s'agit est aussi, comme dans « le Cœur crucifié » du franciscain Pierre Regnard, celle que le chrétien pratique à l'imitation de Jésus-Christ et en se fondant sur le divin modèle ? Il est vrai que le Cœur de Jésus est aussi le type de la charité et de la patience chrétienne. Notre but d'ailleurs n'est pas de trancher la question, en déterminant les intentions des pieux fondateurs de cet institut. Il est certain qu'une image ainsi formée est parfaitement convenable pour élever la pensée vers le divin Cœur et servir à l'honorer. Nous voulons seulement faire de plus en plus apercevoir, qu'à l'époque de cette fondation, on n'envisageait pas les choses et on ne les représentait pas avec la même précision qu'on le fait aujourd'hui grâce à l'apostolat de la bienheureuse Marguerite-Marie.

¹ Les constitutions portent que du cœur enflammé il sortira un crucifix ; mais sur le cachet du couvent de l'Union chrétienne, à Fontenay, qui nous a été communiqué, on voit seulement une croix.



IMAGES INSPIREES PAR LA B^{SE} M^{TE} M^{LE} ALACOQUE

Fig 1. 2. 3 et 4, autres Images, 5 à 13

IV.

S. François de Sales écrivait à Ste Chantal le 10 juin 1611 : « Dieu m'a donné cette nuit la pensée que notre maison de la Visitation est par sa grâce assez noble pour avoir ses armes, son blason, sa devise et son cri d'armes. J'ai donc pensé, ma chère Mère, si vous êtes d'accord, qu'il nous faut prendre pour armes un unique Cœur percé de deux flèches, enfermé dans une couronne d'épines. Ce pauvre Cœur servant de support dans l'enclavure à une croix qui le surmontera et sera gravé des sacrés noms de Jésus et de Marie. Le Sauveur mourant nous a enfantés par l'ouverture de son Sacré-Cœur ; il est donc bien juste que notre cœur demeure par une soigneuse mortification, toujours environné de la couronne d'épines, qui demeure sur la tête de notre chef, tandis que l'amour le tient attaché sur le trône de ses mortelles douleurs. »

Cette proposition fut adoptée avec empressement, et en conséquence le *Coutumier des religieuses de la Visitation*, dressé par Ste Chantal, contient (p. 99) un article ainsi conçu : « Le sceau de tous les monastères sera gravé d'un cœur au milieu duquel il y aura les très saints noms de Jésus et de Marie ensemble, environné d'une couronne d'épines et traversé de deux flèches avec une petite croix dont le bout d'en bas sera dans l'enclavure du cœur et le croison en dedans de la couronne. » Dans la planche annexée à ce *Coutumier* imprimé en 1637, planche mise obligeamment sous nos yeux par les religieuses de la Visitation à Paris et à Poitiers, le sceau représenté est en effet parfaitement conforme à cette description et au spécimen donné (pl. VII, fig. 5).

M. l'abbé Bougaud, après avoir cité le texte du *Coutumier*, dit à ce sujet ¹ : « S. François a donné pour armes et pour blason à son institut le Cœur même de Jésus couronné d'épines, les religieuses le porteront gravé sur leurs croix pectorales, il rayonnera en tête de tous leurs actes privés ou publics, il servira de cachet à leurs lettres. On le sculptera sur les portes extérieures des monastères ; c'est ainsi qu'un architecte, après avoir construit un palais, met au-

¹ Bougaud, *Hist. de la B. Marguerite-Marie*, in-12. Paris, 1875, p. 190.

dessus de l'entrée d'honneur l'écusson du noble Seigneur qui va y habiter ».

Nous avons vu en effet que le Cœur de Jésus avait été gravé sur la croix pectorale que portent les religieuses de la Visitation, et c'est là un véritable prélude de la dévotion au Sacré-Cœur. Quant à l'écusson de l'ordre, le pieux auteur cède à une opinion généralement répandue, par suite même de la prépondérance prise postérieurement par la représentation du Cœur sacré de Jésus, de préférence à celle de tout autre cœur, si bien que dans l'ordre même de la Visitation, il y a eu, il y a encore des incertitudes et des oscillations sur la manière d'inscrire les noms de Jésus et de Marie que doit porter leur écusson : quelques maisons de l'ordre n'y font graver que le nom de Jésus, dans la persuasion que ce nom placé sur le cœur indique celui du divin Sauveur ; d'autres, en beaucoup plus grand nombre, continuent d'inscrire les monogrammes de Jésus et de Marie combinés. Les noms de Jésus et de Marie, par là même qu'ils sont réunis, ne peuvent désigner spécialement le Cœur de Jésus, à moins que ce ne soit dans ce sens que moralement les deux Cœurs de Jésus et de Marie ne font qu'un. C'est effectivement de la sorte que l'a entendu le vénéré Père Eudes, quand il a adopté lui-même, pour insigne de sa congrégation, un cœur portant les images de Jésus et de Marie (pl. IV, fig. 10) : nous en donnerons bientôt la preuve. Mais S. François de Sales n'entendait même pas faire représenter le Cœur de Jésus et de Marie dans ce sens large, puisqu'il dit expressément : « Ce pauvre cœur... Notre cœur... » La couronne d'épines et la croix étaient donc attribuées à « ce pauvre cœur » en esprit de conformité et d'identification avec le Cœur du Sauveur. Le cordelier de Fontenay est allé bien plus loin dans cette voie, puisqu'il a attribué au cœur du chrétien jusqu'au coup de lance qui perça le Cœur divin. C'est du reste le seul exemple que nous en connaissons, et l'on peut dire que sa blessure sacrée est la caractéristique la plus absolument propre au Cœur de Jésus. Quant aux flèches, leur attribution est très vague et flexible. Nous les avons vues au cœur de Marie, correspondant aux clous qui percent le Cœur de son divin Fils (pl. V, fig. 6). Le souvenir de Ste Thérèse percée d'une flèche devrait porter, ce semble, à se servir de cet emblème, pour exprimer les plus vives ardeurs de

l'amour divin dans les saintes âmes. C'est en ce sens que nous interprétons l'en-tête d'une Vie de S. Thomas de Villeneuve, publiée à Valence, sa ville épiscopale, en 1620¹ : un écusson ovale contient un cœur percé d'une flèche, et marqué, au dessous de la flèche, de trois points qui rappellent indubitablement non les trois clous, mais leurs blessures, encore dans un esprit d'assimilation. Le tout est surmonté d'un chapeau à glands, chapeau épiscopal, et autour de l'écusson on lit cette légende, *COR MEVM VULNERASTI*. N'est-ce pas le cœur de S. Thomas qui a été blessé de l'amour de Dieu, comme celui de Ste Thérèse ? D'un autre côté, on voit, au frontispice des œuvres de Jean d'Avila traduites par Arnault d'Andilly (Paris, in-fol. 1673)², un cœur, rayonnant, portant une légère indication de la plaie sacrée, surmonté de la couronne d'épines, et que deux anges se préparent à percer de dards qu'ils tiennent à la main. Nous croyons que ce cœur est celui de Jésus, et qu'il est ainsi représenté, comme on le voit de celui de Marie, dans une vignette des *Fasti mariani* que nous reproduisons, (pl. IV, fig. 8), pour dire comment ces cœurs sacrés peuvent être atteints par les traits de la prière comme par des flèches. On se souviendra aussi que le Cœur de Jésus apparut une fois à la bienheureuse Marguerite-Marie « percé à jour comme un abîme sans fond creusé par une flèche sans mesure »³. Les flèches pouvaient donc être appropriées au divin Cœur lui-même⁴.

¹ *Vida y Melagros del illus... Thomas de Villanova*, in-4^o, par Miguel Salon. (Coll. Desjardins.)

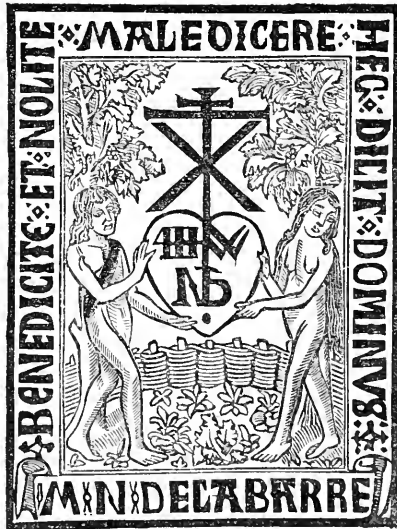
² Coll. Desjardins.

³ Bougaud, *Hist. de la B. Marguerite-Marie*.

⁴ Nous avons dit un mot (p. 145, note) des marques de Nicole et d'Antoine de la Barre (imp à Paris de 1497 à 1518 et de 1531 à 1533) : elles méritent une mention plus détaillée. Nicole s'était d'abord contenté de placer dans son blason typographique (v. p. 174) un cœur, d'un modèle très primitif et devenu banal par l'emploi presque identique qu'en firent un grand nombre d'imprimeurs au XV^e siècle : il remplaça bientôt cette marque par une autre où la croix subsiste au-dessus du cœur, mais est continuée sur le cœur même par une flèche qui fait, supposons-nous, *la barre*. Son fils Antoine adopta le même emblème. Ces deux dernières marques portent de plus l'une et l'autre les monogrammes de Jésus et de Marie, mais avec cette différence que dans la première ils sont placés au-dessus et en dehors du Cœur comme dans la marque de Mathieu Vivian (p. 319) et dans la seconde à l'intérieur du Cœur comme dans le *Cœur crucifié* du Cordelier de Fontenay et dans le Cœur renversé, qui provient de Saint-Bertrand de

Quant aux noms de Jésus et de Marie dans le Cœur, on voit par la gravure du Coutumier imprimé en 1637, que dès lors ils étaient exprimés par leurs monogrammes entremêlés : témoin, de nos jours encore, le sceau du couvent de Paray-le-Monial, reproduit (pl. vii, fig. 5), ceux des couvents de Chambéry, d'Orléans, de Nantes, de Poitiers, de Paris, qui nous ont été communiqués ; celui, enfin, du couvent d'Annecy, qui est gravé en tête de l'*Année sainte de la Visitation*, imprimée en cette ville (1867). Cependant, en voyant ces empreintes, il nous est venu à la pensée qu'on aurait dû y faire figurer un trait horizontal, pour compléter la lettre H du nom de Jésus. Effectivement nous avons rencontré cette combinaison dans un cœur percé de flèches, surmonté de la croix et entouré de la couronne d'épines, c'est-à-dire dans l'écusson de la Visitation,

Comminge. Le Cœur dans la première est accompagné de têtes de morts et d'ossements avec cette devise : *Mors omnibus equa*. Dans la seconde, les ossements étant relégués à une place secondaire, celle qu'ils occupaient est cédée aux instruments de la Passion, avec cette autre devise : *Arma nostre salutis*. Les instru-



Première marque de Nicole de la Barre.

ments de la Passion porteraient à penser que le Cœur est celui de Jésus mais la devise jointe aux noms de Jésus et de Marie lève à nos yeux toute incertitude. Les souvenirs de la Passion, ou mieux encore les mérites de la Passion recueillis par Notre-Seigneur, sont des armes au service du fidèle qui porte Jésus et Marie dans son cœur.

placé en tête des *Vrais entretiens du bienheureux François de Sales* (in-12, Lyon, 1632¹). Nous donnons (pl. I, fig. 5) un spécimen des deux monogrammes ainsi combinés. Une combinaison analogue des noms de Jésus et de Marie se voit dans un extrait des œuvres spirituelles du Père Paul de Barry, S. J., publié à Lyon en 1648². La lettre M seule, sans l'A, y tient lieu du nom de Marie³, et le monogramme ainsi formé, au lieu d'être renfermé dans le cœur percé de flèches, surmonte le cœur accompagné des trois clous.

V.

Sous l'empire des dispositions qui tendaient partout à faire substituer le Cœur de Jésus à celui du fidèle, là où celui-ci avait été d'abord représenté, certaines maisons de la Visitation en étaient venues, avons-nous dit, à n'inscrire, dans le cœur de leur écusson, que le monogramme de Jésus. Nous en donnons pour exemple (pl. VII, fig. 6) le sceau du couvent de Boulogne-sur-Mer. M. Léon Aubineau, dans un petit livre qu'il a publié sur le pèlerinage de Paray-le-Monial, après avoir cité les propres paroles de S. François de Sales, dans sa lettre de 1611, ajoute : « Ces armoiries, telles que le saint évêque les indique, ont été, en effet, adoptées par la Visitation. On les voit sculptées aux portes de quelques monastères, et l'*Armorial général de France*, au registre *Bourgogne-Charolais*, les blasonne de la main de d'Hozier, sur fond d'or, cœur percé de flèches marqué de IHS entouré d'une couronne d'épines ; et d'Hozier reconnaît qu'elles appartiennent au couvent des religieuses de la Visitation Sainte-Marie de Paray-le-Monial⁴ ». L'auteur n'a pas remar-

¹ Coll. Desjardins.

² *La pratique des vertus*, recueillie des *Œuvres spirituelles* du R. P. du Barry. (Coll. Desjardins).

³ M. Grand, dans *l'Histoire populaire de la dévotion au Sacré-Cœur*, dit que sur le frontispice de l'ancienne église de la Visitation (rue Saint-Antoine, 216, à Paris), actuellement église protestante, édifice datant de 1634, on voit dans le cœur les sigles IMS; mais c'est une méprise reconnue par l'auteur qui la fera disparaître dans une seconde édition de son excellent petit ouvrage. En réalité, le frontispice dont il s'agit a été récemment réparé et, depuis cette réparation, on ne voit plus dans le cœur que le monogramme seul de Marie.

⁴ *Paray-le-Monial et son monastère de la Visitation*. Paris, 1873, p. 37.

qué que ces indications ne sont pas absolument conformes aux termes de S. François, d'après lesquels le nom de Marie doit être associé à celui de Jésus ; et que le couvent de Paray-le-Monial est revenu à cette association, s'il est vrai que pendant un temps il l'ait abandonnée.

Nous n'osons en effet affirmer que ce couvent, et beaucoup d'autres qui sont dans le même cas, relativement à l'*Armorial de France*, aient modifié leurs armes à la fin du XVII^e siècle dans le sens indiqué, bien que la chose devienne certaine, si l'on doit prendre à la lettre les termes de cet *Armorial*. En effet, les voici d'après l'original que nous avons soigneusement consulté :

T. I de Bourgogne (VI^e de la collection), p. 981, article Charolles :
« N^o 1, le couvent de la Visitation Sainte-Marie de Charolles.

Porte d'or à un cœur de gueules, percé de deux flèches d'or empenées d'argent, passées en sautoir au sommet du cœur qui est chargé d'un nom de Jésus d'or, une croix de sable fichée dans l'oreille du cœur, le tout enfermé d'épines de sinople, ces épines ensanglantées de gueules.

N^o 2, le couvent des religieuses de la Visitation Sainte-Marie de Paray porte de même que dessus. »

Dans le même volume, les couvents de la Visitation de Beaune, d'Autun, de Montluce en Bresse, sont mentionnés comme portant les mêmes armes avec de légères modifications dans les termes. A Dijon, on a omis le nom de Jésus ; à Bourg, la mention de la croix : ce sont très probablement des fautes de rédaction. A deux couvents de la Visitation de Lyon (vol. XVIII de la collection, p. 9 et 29) sont attribuées exactement les mêmes armes qu'à ceux du Charolais ; une semblable observation s'applique au couvent de Poitiers. (T. XXVIII de la collection, p. 98). Le même fait serait certainement constaté pour beaucoup d'autres monastères de l'ordre, si l'on poursuivait ses recherches dans les trente et quelques gros volumes in-fol. de l'*Armorial*.

La généralité même de cette substitution du nom de Jésus seul aux noms de Jésus et de Marie réunis, nous a fait naître des doutes sur la portée qu'on devait lui attribuer. A Paris, il est incontestable qu'à cette époque (1697), les couvents de la Visitation avaient

conservé dans leurs armes les noms de Jésus et de Marie. Voici en effet en quels termes l'*Armorial* mentionne deux d'entre eux :

« N° 1688. Le couvent des religieuses de la Visitation du Faubourg Saint-Jacques ;

« Porte d'or à un cœur de gueules, percé de deux flèches d'or, enpennées d'argent, passées en sautoir au travers du cœur chargé d'un nom de Jésus et de Marie d'or, une croix de sable fichée dans l'oreille du cœur, le tout entouré d'une couronne d'épines de Sino-ple, les pointes ensanglantées de gueules, et autour est écrit : Second monastère de la Visitation †. Paris (t. XXIV de la collection II^e de Paris, p. 482). »

A la page suivante (n° 2034), le troisième monastère celui du Faubourg Saint-Germain, est indiqué comme portant les mêmes armes.

D'un autre côté, on a des preuves que des confusions s'étaient établies entre le monogramme de Jésus et les monogrammes de Jésus et de Marie réunis, si bien que la réunion des deux monogrammes a pu être prise pour une forme du monogramme de Jésus ; nous en reproduisons un exemple (pl. VI, fig. 4), emprunté à une image de S. Ignace, qui nous paraît devoir remonter tout au moins au milieu du XVII^e siècle ¹. Les commissaires départis dans les provinces pour recueillir les armoiries et les faire enregistrer, ont-ils fait cette confusion ²? Nous ne le croirions pas impossible. Cependant, dans quel-

¹ Elle porte ce titre : B. IGNATIVS DE LOIOLA *Religionem Societatis IESV furente in eclesia (sic) Luthero singulari Dei providentia feliciter instituit. Anno Dominico incarnationis 1540.* Au-dessus de l'image sont représentés, de chaque côté de l'écusson, S. Ignace guéri par S. Pierre et sa mort dans deux médaillons circulaires. Dans les *Fondateurs d'ordres*, du P. Binet, en regard de son écusson ordinaire, un autre écusson portant le monogramme et le cœur de Marie percé de l'épée, est aussi attribué à S. Ignace.

² Il s'agissait d'une mesure de finances. Tous ceux qui portaient armoiries, familles particulières, communautés religieuses, communautés civiles, étaient obligés à l'enregistrement, et l'enregistrement soumis à une taxe qui variait de 25 à 50 livres. Porter des armoiries était un fait, on n'en demandait pas la justification comme droit spécial ; au contraire, ceux qui, portant des armoiries à un titre quelconque ne se présentaient pas, étaient enregistrés et taxés d'office. L'*Armorial* contient l'ensemble des registres réunis par d'Hozier, mais non rédigés de sa main.

ques occasions, ils ont très bien su distinguer les monogrammes de Jésus du double monogramme de Jésus et de Marie. Nous en avons trouvé des exemples dans le volume même de la généralité de Poitiers, où on lit, p. 99, n^o 331 : « Les religieuses de Sainte-Catherine de Sienne, de Poitiers, portent d'argent à un cœur de gueules, chargé d'un nom de Jésus d'or et sommé de trois clous appointés de sable mouvant de l'oreille du cœur, le tout enfermé dans une couronne d'épines de sinople ; » plus loin, p. 355, n^o 237, couvent de Notre-Dame à Fontenay « porte d'azur à un chiffre des noms de Jésus Maria d'or ». Dans le premier cas, le cœur faisant allusion au Cœur de Jésus, substitué à celui de Ste Catherine de Sienne, il n'est pas douteux que le nom de Jésus ne fût seul figuré sans celui de Marie et qu'il ne désignât le Cœur comme étant celui du Sauveur ; tandis que dans le second cas, le double monogramme est parfaitement déterminé. Ainsi, probablement, un certain nombre de couvents de la Visitation — sous l'empire de cette idée, partagée encore aujourd'hui par des écrivains du plus grand poids comme M. l'abbé Bougaud et M. Léon Aubineau, que le cœur représenté dans leurs armes est celui de Jésus — en étaient venus à substituer aux monogrammes de Jésus et de Marie réunis, le monogramme seul de Jésus. Il fallait recourir à ce changement pour s'adapter à la signification qui avait prévalu. Nous supposons que la plupart de ces maisons ont été ramenées à l'usage primitif par l'étude de leur Coutumier et par l'exemple des maisons qui l'avaient conservé. Mais il y en a eu où le changement introduit s'est maintenu, et c'est ainsi que nous expliquons la différence constatée entre le sceau de Boulogne-sur-Mer, et ceux de tous les autres couvents du même ordre, dont il nous a été donné de prendre connaissance.

La vignette, tirée de l'un des petits traités de la dévotion au Sacré Cœur, qui s'étaient multipliés au commencement du XVIII^e siècle ¹, que nous reproduisons (pl. VI, fig. 7) ne semble-t-elle pas d'ailleurs indiquer que la substitution du monogramme de Jésus au double monogramme dans le cœur percé de flèches s'était vraiment accréditée à cette époque ?

¹ *La Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus-Christ*, 7^e édition, in-12. Aurillac, 1728. (Coll. Desjardins.)

Bien plus ancienne est l'estampe ¹ à laquelle nous empruntons la curieuse combinaison des noms de Marie et de son divin Fils (pl. VI, fig. 5), accompagnée du cœur de Marie percé du glaive. Elle remonte au moins à la première moitié du XVII^e siècle, peut-être même à la fin du XVI^e. On remarquera que le nom de Marie, exprimé par la réunion complète de toutes les lettres, renferme en quelque sorte le X signifiant le Christ. Ce double monogramme est placé au pied de la croix où le divin Sauveur est suspendu. La sainte Vierge et saint Jean sont à ses côtés, les instruments de la Passion tout autour, le tout est couronné par le monogramme de Jésus placé avec les clous au-dessus du titre de la croix, au sommet de l'instrument du salut.

VI

Deux cœurs unis par un même amour peuvent être considérés comme ne faisant qu'un seul cœur, et les noms de Jésus et de Marie dans les armoiries de la Visitation pourraient être interprétées dans ce sens, si la lettre de saint François de Sales ne l'avait déterminé autrement. Néanmoins, dans la suite, par l'effet de la tendance croissante à représenter le Cœur de Jésus préférablement à celui du fidèle, si on a pu interpréter l'écusson dont il s'agit comme représentant le divin Cœur dans un sens personnel, on a pu, à plus forte raison, eu égard aux noms réunis de Jésus et de Marie, le considérer comme exprimant cette idée que leurs très saints Cœurs n'en faisaient qu'un.

Il est incontestable, au contraire, que, jusqu'à saint François de Sales, on avait plutôt représenté le cœur du fidèle portant Jésus-Christ. Cependant on avait aussi, nous le croyons, représenté l'union des cœurs de Jésus et de Marie en un seul cœur. Nous interprétons en effet dans ce sens la disposition suivante observée dans une statue de la Vierge-Mère, découverte, à la fin du siècle dernier, à Ornans (Doubs), et qui, généralement, a paru remonter au milieu du XVI^e siècle. Portant l'Enfant-Jésus sur son bras gauche, elle soutient de la main droite un cœur en saillie au milieu de la poitrine, et le divin

¹ Cette estampe, de caractère tout allemand, est signée P. C.

Enfant passe sa main droite jusqu'au poignet derrière ce saint cœur. « Quoique le cœur soit très effacé par le temps, d'après un grand nombre de témoins, parmi lesquels il faut compter Mgr Paulinier, archevêque de Besançon, il est bien reconnaissable. »

Le P. Desjardins, et après lui les PP. Martorell et Castella, ont signalé une gravure de Théodore Fulden (Auvers, 1658), « dans laquelle, » selon leurs expressions, pour représenter les noces mystiques de l'Agneau, il faisait figurer le Cœur de Jésus-Christ attaché à la croix et entouré de flammes, comme le principe et le centre de l'union spirituelle qui se contracte dans cette alliance du divin Agneau et de l'âme fidèle ». Cette image indiquée sans le nom du graveur est certainement la même que nous trouvons décrite dans les *Annales franciscaines*, par le P. Henry, comme ornant un livre de même date du P. Henry Jonghen, franciscain allemand, imprimé à Anvers, sous le titre : *Nuptiæ Agni sive Discursus exhortatoriû pro vestitionibus, professionibus et jubileis religiosarum* (in-4^o) : *Les Noces de l'Agneau ou exhortations pour les vestures, les professions et les jubilés des religieuses*. Nous en empruntons la description à ces différents auteurs.

En haut, à droite, Dieu le Père, bénissant ; en regard, la sainte Vierge ; au-dessous, un autel et l'Agneau posé debout sur une colonne, qui est ornée des trophées de la vie religieuse : rosaire, scapulaire, ceinture monacale, cordon franciscain. Vis-à-vis, l'âme religieuse, sous la figure d'une vierge couronnée de roses, foulant aux pieds les vanités du monde : couronne, sceptre, bijoux, trésors ; tenant un crucifix sur son cœur. Une main sort des nuages et s'unit à celle de la religieuse. Toutes deux ensemble elles supportent le cœur dont nous avons parlé, cœur environné de flammes, surmonté d'un clou et de la croix. L'Esprit-Saint plane au-dessus, sous forme de colombe ; quelques saints personnages, témoins de cette union mystique, apparaissent dans la gloire. Au-dessous on lit : *Venerunt nuptiæ Agni et uxor ejus præparavit se* (Apoc), Le temps des noces de l'Agneau est venu et son épouse s'est préparée.

Le P. Desjardins, ignorant la destination de cette gravure, a pu croire que la vierge chrétienne, dans la pensée de l'artiste, pouvait représenter l'Église, interprétation qui n'exclurait pas l'idée de l'union plus spéciale d'une âme avec Dieu. Pour nous, il n'y a pas de

doute, c'est là l'idée principale : il semble en résulter que le cœur représenté n'est pas absolument celui du Sauveur, mais qu'il figure ce divin Cœur et celui de la religieuse, comme ne faisant qu'un.

Les représentations de ce genre avaient foncièrement le même objet que celles du mariage mystique de sainte Catherine, fort usitées dans le siècle précédent en Italie, comme monuments commémoratifs des professions religieuses. Nous possédons dans notre collection les actes de profession sur parchemin, ornés de miniatures, de deux religieuses, appartenant à l'ordre des Jésuites et du monastère de la Trinité (à Bologne). L'un est de 1716, l'autre de 1730 ; en tous les deux la même idée est rendue d'une manière plus générale. La miniature du second de ces documents offre cette particularité que la nouvelle professe tient à la main son cœur enflammé pour l'offrir à Dieu.

Revenons à l'union des Cœurs de Jésus et de Marie dans un seul cœur : le vénéré Père Eudes va nous fournir des données plus précises. Il avait adopté lui-même pour emblème, et il fit adopter pour sceau de la congrégation qu'il a fondée, un cœur contenant les images de Jésus et de Marie. L'exemple que nous en donnons (pl. IV, fig. 10), se trouve en tête des anciens livres à l'usage de cette congrégation et des ouvrages composés par son pieux fondateur. Il a été pris au commencement de celui de ces ouvrages qu'il a publié en 1668, sous ce titre : *La vie et le royaume de Jésus dans les âmes*. Selon M. Grand (*Hist. populaire de la dévotion au Sacré-Cœur*), cette vignette aurait d'abord paru dans un livre imprimé à Autun, vingt ans auparavant, en 1648, c'est-à-dire dans le diocèse même où venait de naître l'année précédente la bienheureuse Marguerite-Marie. Les Eudistes ont toujours conservés les mêmes insignes et nous en avons sous les yeux, comme exemple, le sceau du collège Richelieu à Luçon, qu'ils ont dirigé pendant une vingtaine d'années¹. Que le P. Eudes ait entendu représenter de la sorte le Cœur Sacré de

¹ Le sceau dont nous parlons est circulaire de 33 millimètres ; le cœur est de forme moins archaïque que dans la vignette ; les figures de Jésus et de Marie y sont vues de trois quarts et portent chacune un nimbe. Autour des deux branches de lis et de roses encadrant les mots : « Vive Jésus et Marie », on lit comme seconde légende : *Congrégation de Jésus et de Marie* ; puis à l'exergue : « Maison de Luçon ».

Jésus et de Marie comme ne faisant qu'un, c'est ce qui résulte bien clairement des termes suivants : ils sont empruntés à la circulaire, adressée par lui, le 29 juillet 1672, aux six maisons de son ordre, pour leur prescrire de célébrer désormais, comme fête patronale au 20 octobre, la fête du Cœur adorable de Jésus-Christ.

« Mes très chers et aimés frères..., quoique jusqu'ici nous n'ayons pas célébré une fête propre et particulière au Cœur adorable de Jésus, nous n'avons pourtant jamais eu l'intention de séparer deux choses que Dieu a unies si étroitement ensemble, comme sont le Cœur très auguste du Fils de Dieu et de sa bonne Mère. Au contraire, notre dessein a toujours été, dès le commencement de notre *Congrégation*, de regarder et honorer ces deux aimables Cœurs comme un même cœur ¹. »

L'historien du vénérable fondateur dit ailleurs : « L'union de ces deux Cœurs (de Jésus et de Marie) en un seul cœur est un des caractères les plus frappants de la dévotion de notre saint Apôtre ; et nous en avons un témoignage certain dans la belle prière : *Ave Cor sanctissimum Jesu et Mariæ* : « Salut très-saint Cœur de Jésus et de Marie... » Néanmoins, ajoute l'auteur, « dans l'institution des fêtes des très-saints Cœurs, il voulut commencer par le Cœur de Marie. En cela du reste il ne faisait que se conformer à l'admirable économie qui règle ordinairement les conseils de la Providence, et de même que Dieu nous a donné Jésus par Marie, pour nous ouvrir un accès plus libre et plus facile vers le Cœur tout aimable et tout aimant de son Fils ². »

Ainsi, le culte public du très-saint Cœur de Marie, propagé par le P. Eudes, fut un prélude au culte du saint Cœur de Jésus, définitivement établi par la Bienheureuse Marguerite. De même les images, destinées avant la vierge de Paray à honorer le Cœur de l'Homme-Dieu, n'étaient qu'une préparation à celles dont l'idée fut donnée par ses révélations.

¹ *Le R. P. Eudes... ses vertus*, par le R. P. Harembourg, nouvelle édition revue par le R. P. Le Doré, in-8°. Paris, 1869, p. 137.

² *Le R. P. Eudes*, etc., p. 128.

CHAPITRE V.

LE CŒUR SACRÉ DE JÉSUS, LE TRÈS-SAINT CŒUR DE MARIE, LES CŒURS FIDÈLES, REPRÉSENTÉS DIVERSEMENT AVANT LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE.

I.

En faisant la revue des principales séries de représentations relatives au Cœur de Jésus, et qui ont précédé la Bienheureuse Marguerite, nous n'avons pas prétendu, loin de là, épuiser la matière.

Des images du Sacré-Cœur, dont la signification était toute doctrinale, ont été émises dans la période de temps que nous venons de parcourir, et nous allons en donner des exemples. Nous résumerons aussi dans ce chapitre ce que nous avons déjà dit par occasion des images du très-saint Cœur de Marie qui se rencontrent dans la même période. Nous parlerons en même temps des saints qui alors ont reçu le Cœur pour attribut. Enfin nous reviendrons avec un peu plus de détails sur les représentations des cœurs fidèles, si usitées à cette époque.

Le cœur que nous donnons (pl. VI, fig. 4) avec les sentences qui l'accompagnent, occupe le faite d'une grande estampe dessinée et gravée par Callot et reproduite par Israël Silvestre. Cette estampe porte pour titre : *IVBILATIO TRIUMPHI VIRGINIS DEIPARÆ SVB VRBANO VIII PP. MAX* : « Le Triomphe de la Vierge Mère de Dieu, acclamée sous le Pape Urbain VIII. » Elle met solennellement en scène une thèse théologique sur les prérogatives de la sainte Vierge, soutenue en 1625 dans le couvent de l'*Ara Cœli* à Rome, par deux franciscains de l'observance, le P. André de l'Auge et le P. Didelon, le premier gardien du couvent de son ordre à Nancy ; le second, professeur de théologie dans ce même couvent.

Au milieu de la composition, Marie, la tête chargée de trois couronnes, portant un lis d'une main, soulevant une sphère de l'autre, est portée sur un char, acclamée par une troupe nombreuse de vierges qui l'entourent. Au-dessus d'elle on lit sur une banderole ces mots : *Singulariter sum Ego* : « Je suis unique dans mes privilè-

ges ». Plus bas, d'autres personnages, encore des vierges pour la plupart, tiennent des banderoles ou des couronnes sur lesquelles sont inscrites les propositions qui doivent être soutenues en l'honneur de la Reine du Ciel. Une lettre hébraïque indique sur quels livres des Saintes Ecritures ces propositions peuvent s'appuyer.

Dans le haut, il s'agit de faire considérer la source de toutes les prérogatives de cette créature privilégiée, c'est-à-dire le mystère de l'Incarnation, que l'estampe nous propose encore comme le principe et la fin de toutes les œuvres de Dieu. Le cœur qu'on y voit représenté contient ces mots : *P(re)desti(natio) XP(ist)i ord(inis) orig(o)* : « La prédestination de Jésus-Christ origine de toutes choses, » et la lettre hébraïque, *iôd*, trois fois répétée.

Du Cœur partent des rayons dont la signification se résume en six sentences :

In 1^o, Singno (?) p(re)destina(ti)o XP(ist)i ;

In 2^o, Mariæ in Matrem ;

In 3^o, Ad tanta(m) gra(ti)a(m et gl(or)i'am) ;

In 4^o, Omnium electorum ;

In 5^o, P(re)visio pe(ecc)ti originalis ;

In 6^o Incarna(ti)o in carne.

Sur les deux banderoles, l'une supérieure et l'autre inférieure, on lit en les réunissant :

*Concilium æternum,
Expleri mente nequit, ardescitque tuendo.*

Une autre banderole, placée un peu au-dessous de la seconde, porte ces mots :

Prædestinatio est actus intellectus et voluntatis.

Puis un peu au-dessous encore, on voit une étoile, entre les cinq branches de laquelle brillent les cinq lettres qui composent le nom de la Vierge prédestinée :

MARIA.

Consulté sur cet ensemble de représentations un jeune licencié de théologie, après avoir pris l'avis du R. P. Quarella S. J., professeur

de langue hébraïque et d'Écriture Sainte à la Faculté théologique de Poitiers, nous a donné la réponse suivante :

« 1^o Pour avoir une idée nette et exacte de la signification du Cœur figuré en tête de l'image, il faut se reporter à la pensée mère qui gouverne la disposition du tableau. L'auteur veut décrire la mission, les prérogatives et la gloire de Marie.

« Or cette mission, ces prérogatives et cette gloire ayant leur principe et leur raison d'être dans l'Incarnation, il était naturel et tout à fait logique de représenter ce mystère comme le centre primitif duquel partent et auquel viennent aboutir toutes les voies providentielles tracées à la Vierge Mère de Dieu. Cette idée est très importante pour étudier le problème soulevé, parce que, de premier abord, elle exclut dans l'auteur le dessin de figurer le mystère de la très-sainte Trinité. Dès lors, il n'est pas permis de croire que le Cœur soit une simple modification du triangle, symbole exclusif de la Trinité. Loin de là, toute la pensée de l'auteur semble se concentrer sur l'Incarnation, et il le signifie exactement par cette légende qui serpente autour du Cœur : *Prædestinatio X^{ti} ordinis origo*. Au fond, cette légende n'est que la traduction de cette pensée de S. Paul qui résume elle-même la théologie catholique : *Omnia in ipso (Filio) constant* (col. I, 17). C'est donc la personnalité du Christ, du Verbe incarné, qui se dégage de tous ces rayons lumineux, représentant eux-mêmes cette gloire inaccessible, au sein de laquelle fut arrêté le conseil éternel qui préside à l'économie surnaturelle de la Rédemption humaine par l'Incarnation divine. Et parce que ce grand œuvre de Dieu est entièrement gratuit, parce qu'il provient intégralement *ex mera liberalitate et gratuita benevolentia Dei*, comme parlent les théologiens, l'auteur n'a pas jugé pouvoir mieux rendre cette thèse essentielle qu'en figurant la personnalité de Jésus-Christ, *auteur et consommateur de notre foi* sous l'emblème d'un cœur, ce symbole vivant, si expressif de l'amour, du dévouement, du sacrifice.

2^o Les trois lettres hébraïques, disposées triangulairement au milieu du cœur, sont trois *iod*. Le *iod* est la lettre initiale du nom sacré et incommunicable de Jéhovah. Comme il y a trois *iod*, il faut vraisemblablement admettre que la Divinité est signifiée trois fois *sous trois aspects différents*. Autant que le peut conjecturer le Père

Quarella, le 1^{er} iod signifie *Dieu le Père* prédestinant son Fils au rachat du monde, comme le dit la ligne supérieure : *In 1^o... Prædestinatio Xti*; le 2^e *Iod* signifie le Fils, le Verbe incarné, qui est Dieu comme le Père ; le 3^e iod signifie Marie, la Vierge qui, par un privilège unique, est devenue véritablement la Mère de *Dieu*. Les trois *iod* se rapporteraient donc au Fils de Dieu, 1^o en tant que prédestiné à l'incarnation par le Père ; 2^o en lui-même ; 3^o en tant qu'incarné dans le sein de Marie. Ainsi, l'on voit que l'idée de la Divinité est rendue trois fois, et d'une manière qui répond parfaitement à l'idée du tableau. Peut-être aussi pourrait-on dire que les *iod* représentent les trois personnes de la T. S. Trinité, qui toutes trois concourent également au mystère de l'Incarnation.

3^o Dans tous les cas, le cœur exprime évidemment l'amour divin, se concentrant pour ainsi dire, dans le Cœur du Verbe incarné, comme son expression sensible, la plus fidèle.

4^o Ce qui confirme cette dernière conclusion, ce sont les mots écrits dans le cœur même : *Prædestinatio Xti ordinis origo*. D'ailleurs, la fin du tableau ne nous enjoint-elle pas, comme il est dit plus haut, de remonter immédiatement à la personnalité du Verbe incarné dont l'éclat est reflété, en quelque sorte, par la personnalité de Marie comme la lumière du soleil est reflétée par la lune, *luna perfectissima?*

5^o Les six rayons qui émanent du cœur rappellent, par les paroles dont ils sont accompagnés, les six principales conséquences du mystère de l'Incarnation, par rapport au Christ — à Marie — à sa gloire — à chacun des élus — et à la nature humaine, dans la double prévision du péché originel, de la chute — et de la réparation. »

Ces substantielles observations font entrevoir toutes les richesses du Cœur de Jésus, dans lequel s'est incarné l'amour divin ; elles apprennent à adorer ce Conseil éternel (*Concilium æternum*) que l'intelligence ne peut sonder (*Expleri mente nequit*), mais qui embrase l'âme qui l'accueille dans son âme avec amour, (*ardescitque tuendo*). De la sorte, la prédestination, qui en Dieu est à la fois un acte de l'intelligence et de la volonté, *prædestinatio est actus intellectus et voluntatis*, produira en nous tous ses fruits sans que nous puissions suffisamment le comprendre, par l'effet de notre

bonne volonté. Elle aura surtout une efficacité suréminente en Marie, cet astre radieux qui brille au plus haut des cieux immédiatement au-dessous du Cœur Sacré de Jésus.

Quant à ce divin Cœur, nous ne pouvons mieux faire que de lui appliquer ici les paroles que l'Église lui adresse au jour de sa fête :

*Ut novus Adam redderet
Quod vetus ille abstulerat,
Amor coegit te tuus
Mortale corpus sumere.*

II.

De l'ingénieuse conception des PP. de l'Auge et Didelot, nous avons eru devoir rapprocher sur notre planche la partie centrale d'une estampe de Klauber où le divin Cœur au sein d'un triangle est considéré comme le centre de toutes choses. Mais c'est là une œuvre du XVIII^e siècle, postérieure de près d'un siècle et demi à celle que nous venons d'analyser : nous nous contentons de la mentionner avec le dessein d'y revenir quand il y aura lieu. Comme appartenant à la période qui nous occupe, nous parlerons plutôt d'une estampe recueillie par le P. Desjardins, et qui, sans analogie pour le style et la composition avec celle de Callot, ne laisse pas, pour l'idée, d'avoir quelques rapports avec elle. Une Vierge y est représentée, portant l'Enfant-Jésus sur son bras droit, et tenant de la main gauche le Cœur de ce divin Sauveur, désigné, autant que nous pouvons le croire, par une large plaie béante. L'épreuve soumise à nos observations étant très-mauvaise, on pourrait s'y tromper. C'est pourquoi nous donnons cette particularité comme probable, sans oser l'affirmer. Par la même raison, nous ne pouvons lire la légende inscrite tout autour d'un disque que tient le divin Enfant ; nous croyons cependant qu'elle est écrite en lettres romaines à l'exception des caractères hébraïques אש , *Esch* (*ignis, sacrificium*), qui en occupent le centre. La Vierge repose sur un socle qui porte ces mots : N.-D. DE CONSOLATION ; plus bas git le serpent vaincu. Par delà est un second disque sur lequel se dessine un triangle renfermant la croix et accompagné, pour nous servir des termes du blason comme plus précis, d'une montagne en chef,

du soleil et de la lune en face, et en pointe, comme exergue, de ce mot : TRIVMPHAVIT, « elle a triomphé ». Dans le haut de la composition on voit encore, d'un côté, des rayons lumineux projetés sur la sainte Vierge, de l'autre, un écriteau porté par un ange et contenant ces paroles : *Quanta audivimus et cognovimus ea patres nostri annuntiaverunt nobis... Filii qui nascentur et exurgent et narrabunt filiis suis* (Ps. LXXVII, 3, 6). « Quelles grandes choses nous avons entendues, connues, apprises de nos pères... Les enfants qui naîtront et s'élèveront les raconteront à leurs enfants. »

Près de l'écriteau est un écusson épiscopal, portant d'argent à trois bandes d'azur, et plus bas, de chaque côté, les quatre animaux évangéliques. Parmi eux, l'ange de S. Matthieu, tenant une fiole d'une main, montre de l'autre un livre ouvert où on lit : *Omnes sitientes venite ad aquas* (Is. LV, 1).

Au-dessous de l'image, on lit ces mots gravés en guise de titre : « Oraison à Notre-Dame de Consolation, dont l'image miraculeuse fut trouvée par Joseph Quygranne, le 16 mai 1647, dans une grotte appelée originairement la Ste-Beaume, à Cirac, canton de Roquemaure, diocèse de Nîmes. »

Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette Vierge, c'est qu'elle fixe très attentivement les yeux sur le Cœur qu'elle tient à la main : l'on voit ainsi que dans ce Cœur sacré se résume toute l'idée de la Rédemption exprimée par le mot hébraïque¹ et par toutes les parties de la composition.

¹ Voici, en effet, l'explication de ce mot, donnée par le P. Quarella : Les deux lettres forment un mot complet, c'est-à-dire le mot *Esch* ou *Hesch* qui, en hébreu, signifie feu, *ignis*. Le même mot, par une dérivation facile à saisir, signifie également sacrifice, *holocaustus*, parce que dans le sacrifice holocaustique la victime entière était brûlée, consumée en l'honneur de Jéhovah. Par autonomase, le mot *Esch*, pris dans le sens de feu, signifie aussi Dieu qui, dans la Sainte-Écriture, s'appelle si souvent *ignis*, *ignis consumans*, *ignis devorans*, *veniens in turbine ignis*, etc. Appliquons ces notions à l'image... Ce mot *Esch* présenté par l'Enfant-Jésus, n'est pas autre chose qu'une traduction abrégée de ce texte évangélique : *Ignem veni mittere in terram et quid volo nisi ut accedatur*. De sorte que ce seul mot, dans toute l'étendue qu'il comporte, signale implicitement au moins deux choses : 1^o la divinité de Jésus dont l'éclat est plus éblouissant que celui du feu, dont l'origine est plus mystérieuse que la sienne ; 2^o les ardeurs de l'amour de Jésus plus dévorantes que la flamme.

III.

Il y a lieu de considérer la *Vierge* de la Sainte-Beaume de Cirac comme un prélude au type de Notre-Dame du Sacré-Cœur; on peut le dire également de la Vierge d'Ornans, précédemment décrite. Il y a cependant entre les deux cette différence que, dans celle-ci, le cœur représenté nous a paru être simultanément le Cœur de Jésus et de Marie considérés comme ne faisant qu'un, tandis que dans celle-là le cœur étant celui même de Jésus, l'image revient plus directement au type dont nous parlons. Quoi qu'il en soit, ni l'une ni l'autre de ces images ne nous paraît représenter le Cœur de Marie lui-même pris à part. Nous avons donné divers exemples de représentations directes de ce très saint Cœur pendant le XVII^e siècle (pl. iv, fig. 3, 5, 7, 8; pl. v, fig. 6; pl. vi, fig. 5), et l'on a vu que dès lors le glaive qui le perce lui avait été attribué comme caractéristique, sinon avec continuité, du moins avec une certaine persistance. Dans les *Fasti Mariani*, il se retrouve jusqu'à sept fois ¹. On remarquera aussi que, dans tous les exemples donnés, — excepté dans la vignette (pl. iv, fig. 8), où Marie tient son nom d'une main et son Cœur de l'autre, le Cœur de Marie est toujours représenté en corrélation avec Jésus lui-même ou son divin Cœur: tantôt avec Jésus enfant reposant gracieusement sur une branche de lis (pl. iv, fig. 7), avec Jésus crucifié (pl. vi, fig. 5), tantôt avec le Cœur de Jésus qui l'illumine (pl. iv, fig. 3), qui l'enflamme (fig. 5), qui l'identifie avec lui (pl. v, fig. 6). Puis, enfin, tous les deux ne sont plus qu'un dans l'insigne adopté par le pieux précurseur de la dévotion au Sacré-Cœur, le P. Eudes (pl. iv, fig. 10).

Les saints qui ont reçu le cœur comme attribut ne paraissent guère l'avoir reçu d'une manière commune et surtout constante que vers les commencements du XVII^e siècle. L'image de sainte Catherine de Sienne, placée dans la traduction de ses dialogues en 1580, nous paraît exceptionnelle dans son genre. Les autres images de la Sainte où, à notre connaissance, elle porte un cœur à la

¹ Plusieurs autres fois, dans ces vignettes, le Cœur de Marie est représenté et désigné seulement par son nom.

main sont de beaucoup postérieures. Quoiqu'il en soit, cette attribution du cœur à quelques saints depuis l'époque dont nous parlons a été faite sans hésitation. Parmi les portraits peints alors dans l'église abbatiale de Saint-Lambert de Lessies en Belgique et reproduits un peu après par le P. Binet, on avait représenté le cœur de saint Augustin comme caractéristique du saint docteur. C'est le plus ancien exemple que nous connaissions: le saint soutient sur sa poitrine un cœur enflammé et percé de deux flèches en sautoir. Du même temps environ date une *Vie abrégée des Saints*, manuscrite et accompagnée de grossières miniatures, qui fait partie de notre collection. Saint Augustin y porte également son cœur comme attribut, et de même un saint Macaire qualifié de moine, de disciple de saint Antoine, et qui, par l'effet d'une confusion, porte cependant des vêtements épiscopaux.

Un peu après, l'on voit apparaître les images de saint François de Sales, dans lesquelles le cœur du Saint repose au faite d'un édifice que ses mains tiennent sur la poitrine. Par là on voulait dire que, dans toutes ses œuvres et principalement dans celle de la Visitation qui est ainsi représentée, le saint évêque de Genève a mis son cœur. Nous avons vu le cœur porté dans la main de sainte Chantal, puis dans celle d'une abbesse de l'Assomption. Ce dernier exemple nous reporte à la fin du XVII^e siècle. Alors nous rencontrons quatre cœurs enflammés, chargés tour à tour des mots: *Amor, Caritas* donnés pour attributs au frère Fiacre, de l'ordre des Augustins, mort à Paris, en odeur de sainteté en 1684.

Le P. Desjardins, dans sa collection, a réuni un certain nombre d'images de saints auxquels le Sacré-Cœur de Jésus, ou bien les Cœurs très saints de Jésus et de Marie réunis sont associés. Dans les exemples précédents, au contraire, les cœurs portés par les saints, ou qui les accompagnent, nous paraissent exprimer leur propre amour de Dieu et du prochain. Mais aucune de ces nouvelles images n'est manifestement antérieure au XVIII^e siècle; généralement elles sont une conséquence de l'épanouissement de la dévotion au Sacré-Cœur, tandis que nos recherches ne portent encore en ce moment que sur celles qui en furent le prélude.

IV

De toutes les représentations du Cœur au XVII^e siècle pris dans son ensemble, avant que la bienheureuse Marguerite-Marie n'eût accompli sa mission ; nous maintenons que les plus usitées furent celles qui mettaient en scène le cœur du chrétien ou de l'homme en général. Outre les petits livres que nous avons cités comme en faisant leur sujet spécial, il y avait encore les images de M. Le Nolbetz et du P. Maunoir, où l'état des consciences était représenté par un assemblage d'objets souvent bizarres accumulés dans le Cœur. Le *Miroir des âmes* encore répandu, il y a peu d'années, offre des exemples analogues. Le procédé paraît maintenant trop naïf, mais il avait alors de l'efficacité sur les âmes simples. Il y avait encore l'*Oratoire du Cœur*, par de Querdu le Gall (in-12, Paris, 1675), où le Cœur renferme la représentation, — représentation d'ailleurs où l'art n'a aucune part, — des divers mystères offerts aux méditations du fidèle. Parmi tant de livres de piété ornés d'images qui avaient cours dans le temps, il en était peu où le Cœur ne fût plus ou moins souvent mis en scène. Les *Fasti Mariani*, outre les images qui représentent les Sacrés-Cœurs de Jésus et de la très sainte Mère, en renferment un grand nombre où les cœurs des fidèles figurent à leur tour. Un des ouvrages de ce genre qui eurent alors le plus de succès fut le livre des *Pia desideria*, par le P. Herman Hugo, S. J. publié pour la première fois en 1627. — Ce sont des amplifications en vers latins élégants sur différentes aspirations pieuses, tirées des saintes Écritures. Les vignettes qui les accompagnent, vont quelquefois, et encore plus que dans aucun des ouvrages précédents, jusqu'aux mièvreries les plus puériles, mais souvent elles ne sont pas sans mérite sous le rapport de l'exécution. — Dans les différentes éditions que nous connaissons, les *Pia desideria* offrent au frontispice un grand Cœur qui sert d'encadrement au titre et qui est évidemment le cœur du fidèle. En tête de l'édition de Milan (1632), l'âme fidèle soulève elle-même au milieu d'une campagne émaillée de fleurs, ce cœur tout enflammé. Puis, comme dans le reste du livre, comme dans l'*École du Cœur*, et beaucoup d'autres ouvrages analogues, Jésus est représenté sous la figure d'un enfant ailé.

Il plane au-dessus du Cœur, et y répand un surcroît de flammes. Les vignettes de cette édition sont signées *Carolus Blancus*. Celles de l'édition d'Anvers (1676) que nous avons également sous les yeux, leur sont de beaucoup inférieures ; mais le frontispice, dessiné et gravé évidemment d'une autre main, a un caractère d'une douce gravité qui serait tout à fait irréprochable si on ne s'était servi du symbole des ailes dont le bon goût, quand on les attache au Cœur, peut toujours être contesté. L'âme n'est plus représentée, mais David, S. Paul, Moïse, S. Jérôme, avec des textes de leurs écrits appropriés au sujet ; puis Daniel dans la fosse aux lions, parce qu'il a été appelé un homme de désir, *vir desideriorum*.

Nous venons de parler de l'attribution des ailes au cœur, nous inclinons à maintenir dans toutes les représentations que l'on fait de cet organe et de ce symbole de l'amour, à quelque titre qu'on le représente, un caractère de gravité, de simplicité, de bon goût, à l'exclusion de ces procédés qui nous paraissent ne devoir pas sortir du domaine des rébus. Dans l'*École du Cœur* pour appliquer au cœur du fidèle cette parole : *Ego dormio et cor meum vigilat*, à côté de l'âme endormie, on a pourvu le cœur d'un grand œil ouvert. Nous avons dans notre collection une gravure allemande du dernier siècle où le cœur a des bras ; il s'en sert pour ouvrir et fermer les portes des sens. Au même titre, on pourrait lui donner des jambes et le faire marcher. Tout cela n'est-il pas au moins puéril ? L'emblème des ailes paraîtrait plus acceptable ; et s'il suffisait de son extension pour en justifier l'usage, il n'est pas douteux que l'on pourrait invoquer en sa faveur de nombreux précédents¹. Un cœur ailé figure dans l'estampe où Callot a exposé la thèse des PP. de l'Auge et Didelon comme attribut d'une des vierges qui proclament les prérogatives de Marie. Les ailes nous paraissent avoir été appliquées même au divin Cœur dans une image gravée évidemment à Rome que nous trouvons dans la collection du P. Desjardins. La composition pourrait provenir du siècle dernier, son exécution nous paraît

¹ Dans les sujets profanes eux-mêmes, on a quelquefois adopté cette donnée. Rosini (*Storia della pittura italiana*, t. VII, p. 4) a publié un tableau de François Zuccarelli (1707-1788) représentant une Vénus, d'ailleurs plus chaste que beaucoup de figures alors admises dans des tableaux religieux. Elle tient par un fil un cœur ailé, poursuivi par des amours.

plus récente. Disposée en ovale, elle porte tout autour comme titre ou plutôt comme légende ces mots : *Archiconfrater(nita) del divino amore di S. Gaetano Tiene e di S. Andrea Avellino* ; les deux saints sont représentés en face d'un autel. Au-dessus est suspendu le cœur dont nous parlons ; et des anges l'adorent. Ces exemples peuvent être invoqués comme des excuses, mais nous ne saurions nous décider à les donner comme justification ou encouragement.

L'on peut d'ailleurs parfaitement rendre la pensée attachée à l'association du cœur et des ailes, sans appliquer celles-ci immédiatement au cœur ; il suffit de les rapprocher. On peut le faire en donnant de la grâce à la disposition ; nous en citerons pour exemples deux vignettes de la collection Desjardins, d'ailleurs intéressantes, où cette donnée iconographique est successivement répétée. Ces vignettes représentent la cène et le crucifiement ; la première est encadrée entre deux palmes, la deuxième dans une couronne d'épines ; les deux encadrements ont la forme de cœur. Elles faisaient partie probablement d'un ensemble de compositions analogues représentant tous les mystères de la vie de Notre-Seigneur ou du moins toutes les circonstances de la Passion, en tant que le Cœur y prend sa part : nous les croirions plutôt du XVII^e siècle que du XVIII^e ; non seulement la forme de cœur est donnée à leurs encadrements, mais dans chacune d'elles, le Cœur sacré de Jésus, lui-même directement représenté, surmonte la composition. Il est imparfaitement caractérisé au-dessus de la *cène* par des jets de flamme ; il l'est très bien au-dessus du *crucifiement* par la couronne d'épines qui l'entoure et par la blessure qui le perce. Quatre cœurs de fidèles, accompagnés d'ailes qui se rapprochent d'eux, sans s'y adapter, sont ensuite disposés dans les quatre angles de chacun de ces petits tableaux.

Dans l'*Ecole du Cœur*, le cœur soumis aux situations les plus diverses, parmi lesquels nous ne citerons que quelques-unes de celles dont la représentation est le plus acceptable, s'envole aussi vers Jésus. Il repose en lui, devient un vase pour l'abreuver, pour recueillir, comme le baume le plus salutaire, tantôt la sueur de sang qui coule de son corps au *Jardin des Olives*, tantôt l'eau et le sang qui jaillissent de son côté ; plus loin il est couronné d'épines, percé de la lance, et enfin enseveli dans le tombeau avec Jésus lui-même.

Les différentes éditions des *Pia desideria*, sur le texte : *Ego dilecto meo et ad me conversio ejus* (Cant. vii), mettent une boussole dans la main de l'âme. De plus, l'édition de Milan fait reposer cette boussole dans un cœur, ce qui se rapporte à ces paroles de saint Bernard citées par l'éditeur à la suite de la paraphrase du P. Hugo : *Cor meum per multa dispergitur et huc illuc querit ubi quiescere possit et nihil invenit quod illi sufficiat donec ad ipsum redeat* ; « Mon Cœur s'épand de tous côtés, il cherche jusqu'à ce qu'il ait trouvé à se reposer, et il ne trouve rien qui lui suffise jusqu'à ce qu'il revienne à lui (à Dieu). »

A la même école iconographique, et au même temps, appartiennent diverses petites images recueillies par le P. Desjardins et qui doivent être tirées d'un ouvrage analogue aux précédents ¹. Dans une de ces images, sur ce texte : *Prædestinavit nos conformes fieri imaginis sui* ² (Rom. viii, 29), Notre-Seigneur présente son Cœur sacré, où se trouvent imprimés ses propres traits comme dans un tableau, afin que l'âme en peigne la copie dans son propre cœur. Sur cet autre texte *Vulnerasti cor meum, soror mea, sponsa* (Cant. iv), on représente l'Enfant-Jésus ouvrant sa poitrine pour y montrer son cœur que l'âme a blessé ; et celle-ci armée d'un arc, va le prendre. Puis, voilà dans une forge les deux cœurs fondus ensemble, pour répondre à ces mots : *Unio amoris*. Ensuite pour rendre ceux-ci : *Fiat Cor immaculatum in justificationibus tuis ut non confundar* (Ps. lxxviii), l'âme offre son cœur qui se reflète dans un double miroir, tenu par le divin Enfant. A ces paroles : *Lava a malitia cor tuum ut salvus fiat* : « Lave ton âme de ses fautes afin d'être sauvé », l'âme obéit en lavant son cœur dans un bassin rempli par des jets qui s'élancent des plaies de l'Enfant-Jésus. Enfin le divin Enfant est sur la croix, et l'âme portant cette fois une couronne et des ailes, monte sur une échelle pour s'unir à Jésus crucifié. Jésus, en effet, lui dit : *Veni, amica mea, veni colomba* : « Viens

¹ Le nom de Messenger, inscrit au bas de quelques unes de ces images, est probablement le nom de l'artiste qui les a gravées toutes. Nous avons sous les yeux, du même graveur, une autre série de vignettes en l'honneur de S. François, réunies dans un petit livre sous ce titre ; *Emblèmes sacrés sur la vie et les miracles de S. François*, in-48. Paris, 1637. Le dessinateur est quelquefois nommé *Matheus*.

² S. Paul dit : *imaginis filii sui*.

mon amie, viens ma colombe, » et l'âme répond : « Qui me donnera des ailes comme à la colombe ; » paroles écrites sur deux banderoles dont l'une descend de Jésus vers l'âme fidèle, dont l'autre de celle-ci s'élève vers Jésus. Cette vignette porte pour titre : *La mort d'Amour*, et de plus ces paroles de l'apôtre saint Thomas : *Eamus et nos et moriamur cum eo* : « Allons aussi nous et mourons avec lui. »

On voit que si ces images laissent quelque chose à désirer sous le rapport de la gravité, de la simplicité et du bon goût, la doctrine s'y soutient pure, solide et élevée.

L'ensemble des faits l'établit donc : les sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, ceux des saints, des simples fidèles eux-mêmes, ont été caractérisés par des procédés analogues, quelquefois presque identiques ; leurs représentations se sont propagées, comme à côté l'une de l'autre et parallèlement. De plus, quand il s'agit du Cœur de l'Homme-Dieu et du Cœur de sa très sainte Mère, l'élévation de l'objet à reproduire, sa précision, ont été pour l'artiste une règle beaucoup plus sûre. Le goût mieux guidé a rencontré si juste, dans toute une série d'images, que la B. Marguerite-Marie, ou plutôt N.-S. de qui elle tint sa mission, ne durent pas établir un mode de représentation inusité. L'art, pour contribuer à l'extension de la dévotion nouvelle, n'eut qu'à choisir l'un des procédés qui précédemment avaient le plus de cours, comme nous allons le voir en étudiant l'histoire des manifestations de Paray et leurs conséquences.

Comte GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT,

Membre de la Société de Saint-Jean.

(A suivre.)

EXPLICATION DES PLANCHES

-
- | | Pages. |
|--|--------|
| Pl. VI. LE DIVIN CŒUR DANS UNE THÈSE THÉOLOGIQUE,
<i>d'après une estampe de Callot.</i> | 167 |
| <p>Fig. 1. Cette thèse fut soutenue en 1623 à Rome par deux Pères Capucins de Nancy en l'honneur des prérogatives de la Sainte-Vierge : le Cœur représente l'amour divin, comme principe de l'Incarnation ; fig. 2, vignettes de l'ouvrage intitulé <i>Schola Cordis</i>, représentant Jésus qui imprime ses cinq plaies dans le cœur fidèle ; fig. 3, vignette du même ouvrage, représentant le nom de Jésus imprimé comme un sceau dans le cœur fidèle ; fig. 4, écusson gravé au-dessus d'un portrait de S. Ignace, XVII^e siècle ; fig. 5, le monogramme de Marie, accompagné de son Cœur percé du glaive, se voit sous un crucifix gravé au commencement du XVII^e siècle ; fig. 6, le monogramme de Jésus dans un cœur d'ailleurs conforme aux armoiries de la Visitation ; fig. 7, partie centrale d'une vignette de Klauber, milieu du XVIII^e siècle ; fig. 8 et 9, les Cœurs de Jésus et de Marie, vignettes de la <i>Corona mariana</i>, ouvrage publié au milieu du XVIII^e siècle.</p> | |
| Pl. VII. IMAGES INSPIRÉES PAR LA B. MARGUERITE-MARIE ALACOQUE. | 171 |
| <p>Fig. 1, précieuse image dessinée à la plume par la Bienheureuse ou sous ses yeux, maintenant conservée à Turin, réduite environ au tiers ; fig. 2, image coloriée faite à Paris, maintenant conservée à Nevers, réduite de moitié ; fig. 3, partie supérieure du tableau placé d'abord dans la chapelle du jardin de la Visitation à Paray ; fig. 4, partie supérieure d'une gravure du XVIII^e siècle, conforme à la description d'un autre tableau peint du vivant de la Bienheureuse et conservé dans son couvent ; fig. 5, cachet du couvent de la Visitation de Paray ; fig. 6, cachet du couvent de la Visitation de Boulogne-sur-Mer ; fig. 7, croix pectorale portée par Ste Chantal dans l'un de ses portraits ; fig. 8, cœur tenu à la main par la même Sainte dans un autre de ses portraits ; fig. 9 et 10, croix des religieuses de la Visitation ; fig. 11, image du Sacré-Cœur, tracée à la main, provenant d'un émigré ; fig. 12, emblème adopté par Luther, en tête d'un de ses ouvrages : cœur dans une rose et chargé d'une croix ; fig. 13, armoiries des Franciscains, à quatre quartiers.</p> | |
-

ICONOGRAPHIE DE S. JEAN L'ÉVANGÉLISTE

dans les plus récentes publications russes

I.

L'esquisse rapide d'un travail projeté sur l'iconographie de saint Jean, qu'on a pu lire ici même, fait mention d'une édition russe illustrée du récit apocryphe attribué à son disciple Prochore, et connu du monde savant depuis longtemps. De la Bigne en a inséré une traduction latine dans sa *Maxima Bibliotheca veterum Patrum* (Paris, 1589; Lyon, 1677, t. II, p. 46 et suiv.). Grâce à la version française faite sur le texte latin et imprimée dans le *Dictionnaire des apocryphes*, de Migne (t. II, p. 762-815), ce curieux récit est mis aujourd'hui à la portée de tous.

Il a été aussi très répandu dans l'ancienne littérature slavonne, tant cyrillique que glagolitique. On le retrouve dans les Ménologes, les Apocalypses ¹ et les divers recueils, tantôt sous le titre de *Voyages de S. Jean*, tantôt sous celui de *Vie et Gestes* du même apôtre. La plupart de ces textes ne dépassent pas le XVI^e siècle; il en est cependant qui sont plus anciens. Le musée Roumiantsov en possède un qui date de 1419; c'est le n^o 451 de cette riche collection si savamment décrite par Vostokov. M. Sreznevski, académicien, a récemment publié un fragment qu'il croit être du XII^e siècle, sinon du XI^e, et qui lui appartient. Ce fragment, écrit par un Serbe, sur un feuillet de parchemin, correspond au 44^e chapitre

¹ Si les Apocalypses à miniatures abondent en Occident, on ne peut pas en dire autant de la Russie. Toutefois, parmi celles qu'on y connaît, il en est de bien remarquables, comme, par exemple, le manuscrit qui appartient à l'Académie ecclésiastique de Moscou (du XVII^e siècle), ou bien celui de la Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg (n^o 229, du XVIII^e). M. Bouslaïev, académicien et archéologue éminent, possède une collection entière d'Apocalypses ornées de miniatures (du XVI^e au XVIII^e siècle); ce qui est bien mieux, il prépare pour la Société des anciens textes un travail qui contiendra un choix de ces peintures accompagné d'une étude d'ensemble sur les questions qui s'y rattachent. Il nous en a déjà donné un avant-goût, en traitant le même sujet, dans ses excellentes *Esquisses de littérature et d'art russes* (t. II, p. 132 et suiv.) imprimées en 1861 et enrichies de nombreuses planches.

de la version latine publiée par de la Bigne, et il paraît avoir été copié d'un original slavon de la rédaction bulgare écrite en caractères glagolitiques. Un texte glagolitique a été, en effet, découvert sur la couverture d'un manuscrit du XIV^e siècle par l'abbé Bertchitch, qui l'imprima dans sa *Chrestomathie paléo-slave* (1864, p. 36-38). A son tour, M. Sreznevski l'a reproduit dans le *Recueil de l'Académie des sciences* (t. XV^e), mais en le transcrivant en lettres cyrilliques, lesquelles, on le sait, sont en usage parmi les Slaves du rite grec, comme l'écriture glagolitique l'est chez une partie des Slaves du rite latin.

Quelque peu considérables que soient ces fragments, ils prouvent au moins une chose, c'est que le récit du pseudo-Prochore avait été répandu dans les régions danubiennes avant de passer sur les rivages du Dniéper, et que les rédactions slaves, russes, serbes ou bulgares, reproduisent le texte grec, leur source commune.

Toutefois le texte grec qui avait servi d'original à ces traductions, n'a jamais été publié en entier avant 1878. Néander, Grynæus, Birch n'en ont fait connaître que des fragments plus ou moins considérables. L'auteur de la *Description de l'île de Patmos et de l'île de Samos*, M. Victor Guérin, s'est également borné à reproduire deux passages qui lui ont paru offrir le plus d'intérêt historique et sur lesquels je reviendrai. Thilo se proposait de donner le texte complet dans son *Corpus apocryphorum* ; mais son projet n'eut pas de suite ¹.

C'est l'année dernière seulement que le texte grec a paru en entier, avec une ancienne version slavonne en regard, dans la belle édition de l'archimandrite russe Amphiloque, supérieur du couvent de Daniel à Moscou ². Elle fait partie des splendides publications que la *Société des amis de l'ancienne littérature* russe poursuit avec un zèle digne des meilleures

¹ Il avait collationné et décrit les manuscrits Coislin (306, aujourd'hui 421, 523, 4176 et 1468) de la Bibliothèque nationale de Paris. Malheureusement, deux de ces manuscrits sont très mutilés dans la partie postérieure; dans le n^o 1468 il manque l'avant-dernière feuille du récit; le n^o 1176 est le seul qui le donne complet : il ne paraît pas différer beaucoup de celui de Moscou dont il va être question.

² En voici le titre complet traduit du russe : *Vie de S. Jean, apôtre et évangéliste, depuis l'Ascension de N.-S. Jésus-Christ; sa doctrine et sa mort, décrites par Prochore, son disciple*. Édité par les soins de l'archimandrite Amphiloque, d'après un manuscrit slavon du XV^e-XVI^e siècle, de sa propre collection, mis en regard du texte grec de l'an 1022 (n^o 162 de la Bibl. synodale de Moscou), avec des variantes de deux autres manuscrits grecs du XI^e-XII^e et du XIII^e siècle (n^{os} 178 et 159 de la même bibliothèque) et une chromolithographie représentant S. Jean le Théologien et S. Prochore, son disciple. Moscou, 1879, in-folio de X et 68 pages.

louanges, et elle forme un in-folio de 80 pages environ orné d'une grande et ravissante miniature extraite d'un évangile grec du X^e-XI^e siècle et représentant saint Jean avec son disciple Prochore, qui écrit sous sa dictée.

Dans l'avant-propos placé en tête des *Voyages de saint Jean illustrés*, dont il sera parlé tout à l'heure, on lit qu'elle a été prise dans le précieux évangile du IX^e siècle, autrefois propriété de l'impératrice Théodora, et conservé maintenant à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Mais l'éditeur lui-même de la miniature déclare l'avoir empruntée à un Tétra-Evangile du X^e-XI^e siècle appartenant à la bibliothèque synodale de Moscou et coté n^o 41, où elle occupe le feuillet 206. Ce désaccord ne tardera pas, sans doute, à disparaître ; en attendant, la déclaration de l'archimandrite Amphiloque, si formelle et si précise, nous semble devoir l'emporter sur celle de l'éditeur des *Voyages illustrés* ¹.

Quoi qu'il en soit de ce détail, qui a pourtant son intérêt, la miniature en question est d'un très bon goût et d'une exécution parfaite. Elle a un fond d'or encadré de quatre traits en cinabre. Saint Jean y est représenté debout, le visage tourné vers le ciel, d'où paraît la droite du Tout-Puissant, signe de l'intervention divine. De la main gauche il fait un geste exprimant l'étonnement que lui inspire l'apparition de la main divine ; de sa droite il semble, à son tour, bénir Prochore, occupé à écrire sous sa dictée. Le disciple est assis auprès d'un rocher, que surmonte un arbre ; il a à ses côtés une écritoire posée par terre. La figure de l'apôtre évangéliste est pleine d'expression et d'attrait ; il a un front large, une barbe grise, arrondie et peu longue ; des cheveux également gris et courts ; aux pieds il porte des sandales antiques. Son vêtement intérieur est de couleur bleue, avec une bande d'or à l'épaule droite : le pallium a une teinte verdâtre. Le costume de Prochore ne diffère guère, sauf que son habit supérieur tire sur le lilas. Il a une chevelure courte et point de barbe ; il écrit le commencement de l'Évangile : ἐν ἀρχῇ et entame la seconde page. Au-dessus de lui on lit en grec : Ο ΑΓΙΟΣ ΠΡΟΧΟΡΟΣ ; tandis que l'inscription Ο ΑΓΙΟΣ Ιω..... Ο ΘΕΟΛΟΓΟΣ se trouve au bas de l'apôtre. Un nimbe orne la tête de l'un et l'autre. L'archimandrite Amphiloque compare cette miniature à deux autres, qui datent à peu près de la même époque, et il fait la remarque que cette manière de traiter le sujet dont il s'agit s'est conservée dans l'iconographie russe jusqu'en 1681. (Pag. X.)

L'une des deux miniatures citées tout à l'heure se trouve dans un Évangile qui avait appartenu à la collection Norov et qui date du X^e-XI^e siècle.

¹ Le désaccord vient de ce qu'on avait eu d'abord l'intention de reproduire la première miniature, et qu'on a préféré ensuite donner la seconde qui est à Moscou.

L'autre se conserve parmi les manuscrits grecs de la Bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg (n° 67); c'est précisément celle dont parle la préface de la *Vie de saint Jean* illustrée.

Mais le mérite principal de la publication d'Amphiloque vient du texte grec-slave, qu'il eut l'heureuse pensée de mettre en regard l'un de l'autre, comme pour montrer par là, une fois de plus, combien l'ancienne Russie a été fidèle à conserver les monuments de la Grèce chrétienne, et combien il importe de mieux connaître les trésors littéraires et inédits qu'elle cache dans ses bibliothèques publiques ou privées. Après avoir indiqué les différences qui existent entre le texte grec de 1022, qu'il publie pour la première fois en entier, et celui des fragments qui avaient été imprimés en 1569 à Bâle, dans les *Monumenta SS. Patrum orthodoxographa*, le docte archimandrite parle de la version latine de la *Bibl. maxima veterum Patrum*, et donne, d'après l'édition lyonnaise de 1677, les titres de 48 chapitres qui partagent le récit de Prochore. Le chapitre XVII contenant l'épisode du juif Marnon est reproduit en entier, parce qu'il ne l'a trouvé dans aucun texte grec ou slave. Les titres des chapitres y manquent également; on ne les lit que dans l'édition slavonne faite à Klintzi vers 1795. En revanche, la version latine n'a rien sur la composition de l'Apocalypse, en quoi elle s'accorde avec la rédaction grecque de 1022.

Le texte slayon de l'édition 1873 remonterait, d'après Amphiloque, au XI^e siècle; un fragment des mêmes *Voyages* relatif à Procliniane et son fils Sosipatre a été publié dans le XXVIII^e vol. des Mémoires de l'Académie de Saint-Petersbourg (en 1875) par M. Sreznevski, professeur émérite, qu'on est sûr d'avance de rencontrer sur son chemin dès qu'on met le pied sur le vaste domaine de la littérature slavonne. Le texte de ce fragment étant le plus ancien de ceux qu'on connaisse, Amphiloque en produit les variantes ainsi que celles d'un autre fragment bien plus étendu qu'il a découvert dans un recueil manuscrit du couvent de Troïtza, du XIV^e siècle.

Quant à l'édition de 1795 faite par les vieux-croyants, le texte qu'elle contient semble provenir de deux rédactions différentes; dans sa première moitié, il s'accorde assez avec celui d'Amphiloque (XV^e-XVI^e s.); mais il s'en éloigne visiblement dans la seconde moitié et se rapproche davantage des rédactions du XVII^e siècle. Un exemplaire de cette dernière fait partie de la collection du docte archimandrite et il en énumère les variantes. C'est à la même époque qu'appartient le texte de l'édition illustrée des *Voyages de saint Jean*, que nous devons à M. le prince Paul Viazemski et à la Société des amis de l'ancienne littérature russe, dont il est président. Nous allons étudier cet intéressant volume, surtout au point de vue de l'art iconographique.

Ce n'est pas que le texte reproduit par le prince Viazemski soit dénué de valeur ou n'offre aucun intérêt sérieux, non ; il a des mérites littéraires, on y découvre des traits qui lui sont propres. Cependant son principal intérêt vient des illustrations dont il est accompagné, ou, pour parler plus exactement, qu'il accompagne en guise de commentaire. Tel semble avoir été, en effet, le but que se proposait celui qui l'a rédigé : il voulait expliquer les dessins dont le nombre égale presque celui des pages. Aussi, tantôt il abrège le récit des événements, tantôt il les passe sous silence, comme chacun peut s'en convaincre, en comparant ce récit aux autres textes plus anciens et plus complets. La dernière partie en est le plus abrégée, comparativement au reste : on dirait que le rédacteur ou le commentateur avait hâte d'arriver aux faits miraculeux qui ont rendu glorieux le tombeau de l'apôtre-vierge.

M. le prince Viazemski a eu soin de collationner son texte sur celui du grand Ménologe de Macaire, d'après les deux exemplaires de Novgorod et de Moscou ; et de marquer à la marge les divergences les plus saillantes. Ce travail de collationnement, fait en commun avec M. Savvaïtov, inspira la bonne pensée d'éditer le texte complet de la *Vie de saint Jean*, d'après le dit Ménologe ; et c'est M. Savvaïtov lui-même qui s'est chargé de la mettre à exécution, ce qui revient à dire que nous aurons une excellente publication de plus à ajouter à tant d'autres dont la science archéologique lui est redevable.

De la sorte, la Société des anciens textes russes aura mis entre les mains du public trois volumes consacrés à saint Jean l'Évangéliste, et se complétant l'un l'autre, ce dont on doit lui savoir grand gré. Mais il ne faudrait pas croire pour cela que la matière est épuisée, qu'il ne reste plus rien à faire. Jusqu'ici on n'a mis au jour que des matériaux ; encore ne sont-ils pas complets ; combien en reste-t-il d'inédits ! Ensuite, et c'est le point essentiel, ces matériaux ont besoin d'être coordonnés, classés, épurés par l'analyse critique et interprétés. On l'a fait pour d'autres légendes ; dernièrement encore, S. Georges le légendaire a inspiré à M. Kirpitchenkov une étude fort remarquable ; S. Jean de la légende mérite assurément qu'on en fasse autant pour lui.

Mais avant de s'occuper des textes inédits, il faudrait utiliser ceux qui sont déjà du domaine public. A ce propos, et, sans aller très loin, qu'il me soit permis d'appeler l'attention de mes savants compatriotes sur le travail de M. Guérin, mentionné plus haut ; d'autant que je ne le vois cité dans aucun des ouvrages consacrés aux *Voyages de S. Jean*. Et cependant il en traite *ex professo* dans le troisième chapitre de sa *Description de l'île de Patmos* ; il y donne l'analyse d'un manuscrit grec qu'il a trouvé

à la bibliothèque du couvent de l'Apocalypse et qui s'intitule ainsi : *Αἱ περίοδοι τοῦ θεολόγου συναγραφεῖσαι παρὰ Προχόρου* (Voyages de Jean le théologien, composés par Prochore); il expose plus longuement les faits arrivés pendant le séjour du saint Apôtre à Patmos, et particulièrement l'épisode de Cynops. Enfin, à un résumé très abrégé, mais exact de la légende, il ajouta, comme il a été dit au commencement, le texte original et une traduction française de deux passages; celui où Prochore rapporte dans quelle occasion S. Jean composa son Évangile (*Ἰδὼν οὖν ὁ Ἰωάννης*, etc.... pag. 27), et celui dans lequel il raconte la mort de son maître (*Ἐφη μετὰ ταῦτα τῷ Βήζῳ*, etc... p. 31). M. Guérin termine l'analyse de ce manuscrit par une liste de tous les noms de lieux qui y sont cités comme se trouvant dans l'île de Patmos.

Je ne m'arrêterai point à l'analyse qu'il fait d'un abrégé du même ouvrage de Prochore, rédigé par Nicélas, archevêque de Thessalonique, et intitulé également : *Περίοδοι τοῦ θεολόγου*, ni sur le *Synaxariste ou Vies des Saints*, par Maurice, diacre de la grande église. Mais je recommanderai le chapitre suivant dans lequel M. Guérin signale les principales différences qui distinguent le manuscrit grec de Patmos d'avec la tradition latine de l'édition de Lyon, de 1677. Je pense même faire chose agréable au lecteur, en reproduisant ici les conclusions de l'auteur français, assez courtes d'ailleurs. Les voici :

1^o Le manuscrit grec ne dit rien du martyre subi par S. Jean à Rome près de la Porte Latine, tandis que la traduction latine en parle avec détails, au chapitre X.

2^o La traduction latine ne donne qu'un seul nom de lieu (Phlago), tandis que le manuscrit grec en cite plusieurs.

3^o Le manuscrit ne dit point que l'Apocalypse ait été composé à Patmos; la traduction l'affirme (Ch. XLVIII, à la fin).

4^o L'ordre des miracles et des faits est souvent interverti dans la version latine. Enfin,

5^o La mort extraordinaire de S. Jean y est passée sous silence.

Il est à remarquer que ces conclusions s'appliquent aux textes slaves aussi bien qu'aux textes grecs, leur modèle et leur source; et si c'était l'endroit, on aurait pu aisément prolonger la liste des différences qui viennent d'être relevées. Mais les *Illustrations* réclament depuis longtemps la part qui leur revient de droit dans cet aperçu.

II.

Les illustrations qui décorent le volume offrent un curieux spécimen de l'art iconographique russe. Quoique la date du manuscrit qui les contient et qui appartient à la belle collection de M. le prince Viazemski, soit assez récente (XVII), malgré cela elles ont un certain caractère archaïque.

Il ne faut pas y chercher la richesse de composition, l'élégance des formes, ou la finesse du travail ; sous ce rapport, elles sont bien inférieures aux dessins de la *Vie de S. Alexis*, que la même *Société des anciens textes russes* a publiée il y a deux ans. Mais on doit reconnaître qu'elles présentent des types remarquables, sinon par l'élégance, au moins par leur simplicité naïve et originale. En examinant ces enluminures de près, on y découvre un je ne sais quel mélange des éléments nationaux et allogènes. « La nationalité des types, dit à ce propos M. le prince Viazemski ¹, se laisse « déterminer difficilement ; il y a là quelque chose de l'Asie centrale ; le « caractère général en fait penser aux vases chinois. Le vêtement de Jean « et de Prochore, celui des apôtres et des philosophes grecs, les guerriers, « les mailles, les piques, tout cela se trouve déjà, sous la même forme, dans « les manuscrits des X^e et XI^e siècles. Les gens portent le costume en « usage dans l'Asie centrale ou parmi les Russes. Les démons ailés rap- « pellent le type adopté dans l'Europe du Moyen-Age, celui des cava- « liers italiens du XVI^e siècle. Malheureusement, les miniatures ont été « endommagées. L'artiste a mis à les dessiner plus de soin que d'art, « quoiqu'il avait son genre d'habileté. Les dessins qui ornent les deux « premières pages du manuscrit étant plus riches et plus anciens que les « autres, on pourrait supposer qu'elles appartenaient au manuscrit qui « avait servi de modèle à ceux-là. »

C'est tout cet ensemble de particularités iconographiques qui a déterminé l'auteur de l'appréciation qu'on vient de lire, à publier, en fac-similé, son exemplaire illustré des *Voyages de S. Jean*, publication jusqu'à présent unique et que ses nombreuses enluminures rendent doublement curieuse.

J'ajouterais, de mon côté, que le dessinateur a fait preuve de son habileté et de son application, surtout en demeurant fidèle dans la représentation des principaux personnages qu'il avait à peindre. Ainsi, par exemple, le héros du récit, S. Jean, et son disciple Prochore, conservent

¹ Cité par l'archimandrite Amphiloque dans son édition des *Voyages de S. Jean par Prochore*, p. IX de la Préface.

partout le même type et se laissent reconnaître immédiatement ; on dirait qu'à force de les retracer, — car S. Jean et Prochore reviennent presque à toutes les pages et souvent plus d'une fois sur la même page, — l'artiste n'avait qu'à laisser sa main tracer les contours accoutumés. Il faut en dire autant des autres figures ou objets qu'il était obligé de reproduire bien des fois, et qui tous, en effet, se ressemblent d'une façon marquante.

Avant d'arriver à la description des miniatures, je me permets de rappeler au lecteur, que les *illustrations* constituent dans ce volume la partie principale, le texte ne leur servant que d'explication et de commentaire ; je puis donc me dispenser de donner auparavant un abrégé du récit lui-même ; si succinct qu'on le fasse, cet abrégé ne serait qu'une répétition fastidieuse de ce qui va être dit en commentant les dessous. Rien n'empêchera d'ailleurs de grouper ceux-ci de manière à en faire comme autant de divisions correspondant aux principaux chapitres du texte. Des titres imprimés en italiques indiqueront, au besoin, ces divisions.

La première page représente le frontispice d'un temple ; en haut, sous un arc, Dieu le Père et le Fils à mi-corps, ornés d'auréoles et bénissant ; Dieu le Père a autour de sa tête un double nimbe carré et croisé, Dieu le Fils porte une couronne et tient de la main gauche le livre des Évangiles. En bas, un ange montre à S. Jean la cité de Dieu et le fleuve qui traverse le Paradis.

F. 4. *Séparation des apôtres.* — Après la distribution des sorts et le partage du monde, les apôtres vont se séparer. De quatre groupes dont se compose la miniature, le premier représente deux apôtres qui s'embrassent ; dans le second, S. Jean se prosterne devant S. Pierre qui le bénit et le relève ; dans le troisième, S. Jean et un autre apôtre prient S. Jacques de réciter sur eux des prières ; le frère du Seigneur, entouré des Apôtres et tenant un livre à la main, récite des prières. Il est revêtu d'un ornement blanc semé d'étoiles et d'un omophore, un des insignes de la dignité épiscopale. Tous les autres apôtres ont des vêtements de couleur ; celui de S. Jean est rouge avec un manteau bleu foncé ; le même costume lui est conservé partout ailleurs, de sorte qu'on le distingue aussitôt de Prochore qui porte un habit rouge avec un manteau vert et n'a point de barbe.

F. 7. *S. Jean se rend en Asie-Mineure à bord d'un vaisseau qui fait naufrage.* — S. Jean, à bord d'un vaisseau qui navigue à pleines voiles, fait part à son cher disciple Prochore de la tristesse dont son âme est remplie et lui prédit le prochain naufrage. Tel est aussi le sens de la légende placée en caractères rouges au-dessus de la miniature. Toutes les miniatures,

en général, sont abondamment pourvues de légendes correspondantes que le plus souvent je ne fais que traduire.

F. 7 verso. « L'apôtre parlait encore, quand soudain un vent impétueux souleva les flots de la mer qui couvrirent le vaisseau et finirent par le submerger. » On voit les naufragés gisant sur le rivage, excepté S. Jean, dont on aperçoit la tête dans le lointain, au milieu des vagues.

F. 8. Après avoir passé plusieurs heures dans une sorte d'assoupissement, ils essaient de se lever, en s'aidant mutuellement. Prochore se tient déjà debout.

F. 8 verso. Il est attablé avec ses compagnons d'infortune qui lui font des reproches et des avanies; il a un air affligé et éploré.

F. 11. Le voilà conduit par eux devant le juge de l'endroit qui ordonne de le relâcher, grâce à l'intervention d'un seigneur nommé Séleuque. Le juge est assis sur son tribunal; Séleuque lui montre Prochore qui se tient plus bas en versant des larmes.

F. 11 verso. Prochore, assis sur un rocher, aperçoit sur le rivage son maître, apporté par les flots de la mer et il vient à son secours. Au bas, dans la mer, on voit encore la tête de S. Jean.

F. 13. Jean et Prochore, assis sur un rocher; vis-à-vis un établissement de bains; au milieu, la maîtresse de l'établissement, femme colère et très robuste, qui leur propose d'y prendre du service.

F. 13 verso. *Jean et Prochore au service d'une maîtresse de bains.* — La virago leur commande avec menaces de bien s'acquitter de leur service; on les voit dans l'exercice de leurs fonctions respectives : S. Jean portant des charges de bois pour chauffer le four, Prochore puisant de l'eau dans un puits à l'aide d'un instrument connu en Russie sous le nom de *badia*.

F. 15. La farouche maîtresse saisit aux cheveux le vénérable Apôtre et le frappe impitoyablement pour avoir été maladroit dans l'accomplissement de sa nouvelle charge. Prochore est assis sur les degrés du four dont la structure intérieure rappelle celle des bains russes.

F. 15 verso. S. Jean ranime son disciple désolé de ces mauvais traitements. On les voit qui s'entretiennent dans l'embrasement d'une fenêtre. A droite, devant la porte, Romaine, c'est le nom de la maîtresse, demande à S. Jean ce qu'il veut avoir pour son entretien.

F. 17. Romaine accable d'injures le serviteur de Dieu qui se tient avec Prochore sur le seuil de la maison et fait un geste indiquant que sa maîtresse agit sous l'impulsion de l'esprit malin.

F. 17 verso. Romaine, suivie de deux témoins, enjoint à l'apôtre de se déclarer son esclave. S. Jean et Prochore se tiennent à l'entrée des bains.

F. 19. Romaine, ayant saisi l'apôtre par les cheveux, s'apprête à le frapper d'un bâton, en présence de Prochore et de deux autres hommes.

F. 19 verso. En haut, un notaire constate par écrit la convention passée entre Romaine et S. Jean devant témoins. En bas, dans l'intérieur du bain, un démon et un jeune homme qu'il a étouffé. Les parents de celui-ci se tenant dehors pleurent le malheur arrivé à leur fils Dioscoride.

F. 21. Ayant appris l'accident et croyant que la mort de Dioscoride était arrivée par la faute de S. Jean, Romaine dépose sa coiffe, le saisit par les cheveux et le maltraite en présence de Prochore et d'une nombreuse compagnie.

F. 21 verso. Elle s'arrache les cheveux de désespoir, tandis que le charitable apôtre bénit le cadavre de Dioscoride, étendu sur le plancher, et le rappelle à la vie au nom de Notre-Seigneur.

F. 23. S. Jean, suivi de son disciple, amène le jeune Dioscoride devant Romaine qui s'en montre à la fois effrayée et confuse. Une foule de curieux se presse autour d'elle et de la maison. Le père de Dioscoride expire à la nouvelle de la mort de son fils.

F. 23 verso. S. Jean rend la vie au père de Dioscoride, en présence de son disciple, de sa maîtresse et de trois autres personnes.

F. 25. Doublement reconnaissant, le père de Dioscoride se prosterne aux pieds de son sauveur, assis avec Prochore, et déchirant l'acte de servitude que Romaine lui avait fait signer et qu'elle vient de lui présenter d'elle-même.

F. 25 verso. S. Jean et son disciple se tiennent devant un temple païen et courent le danger d'être lapidés par la foule venue, en habit blanc, assister au sacrifice qui allait être offert à l'idole.

F. 26. L'apôtre, les bras étendus, les yeux tournés vers le ciel, prie Dieu que l'idole soit renversée et sa prière s'accomplit. La foule venue à la suite des sacrificateurs le menace de sa colère.

F. 27 verso. Le saint tourné du côté d'Orient, prie sur une montagne, pour les victimes qui ont péri sous les ruines du sanctuaire, Prochore se tient près de l'apôtre, et la foule consternée attend l'issue de la prière.

F. 29. Les gens de la foule se prosternent aux pieds de l'apôtre dont les prières viennent de ressusciter les victimes ; lui-même se tient debout, en action de bénir les assistants.

F. 29 verso. S. Jean guérit un paralytique couché par terre et ayant derrière lui Prochore. A gauche, le démon dans le temple de Diane.

F. 31. Le démon, sous la forme d'un guerrier et un rouleau à la main, est assis dans un lieu élevé, simulant une profonde tristesse. Deux guerriers

armés de longues épées s'enquière^{nt} des causes de sa douleur et de ses pleurs. Ils ont un costume curieux; leur coiffe est pointue.

F. 31 verso. Le démon se prosterne aux pieds de ces guerriers qui tâchent de le consoler.

F. 33. S. Jean relève le courage de son disciple; ils sont assis dans l'embrasure d'une fenêtre.

F. 33 verso. L'apôtre est saisi par deux guerriers dont l'un s'apprête à le frapper d'un bâton, mais Prochore l'en retient. A côté, une prison.

F. 34. Dioscore arrive à temps pour l'arracher aux mains des guerriers, à qui il fait de vives remontrances.

F. 34 verso. Les guerriers, revenus à l'endroit où ils avaient rencontré le démon, et ne l'y trouvant plus, se mettent à s'en lamenter; l'un d'eux pleure. Le démon leur apparaît de nouveau tenant de la main gauche une bourse pleine d'or qu'il promet de leur donner, en récompense de nouveaux services qu'il attend d'eux.

F. 36. La population ameutée entoure la maison de Dioscore, et demande qu'il lui livre le magicien Jean. Le saint apôtre paraît sur le seuil de la porte, après avoir conféré avec Dioscore.

F. 36 verso. Conduit devant le temple de Diane, S. Jean se met en prière, et renverse le temple d'où l'on voit s'envoler le démon.

F. 38. Il est de nouveau amené devant le juge et accusé de magie.

F. 38 verso. Le juge ordonne aux deux gardiens de le conduire en prison ainsi que son disciple Prochore.

F. 40. *S. Jean condamné à l'exil fait voile vers l'île de Patmos.* L'empereur Adrien (*sic*), assis sur son trône reçoit la plainte des Ephésiens prosternés à ses pieds et ordonne qu'on envoie Jean dans l'île de Patmos. De la main gauche il tient un sceptre, de la droite le décret de l'exil.

F. 40 verso. Durant le trajet, un jeune étourdi qui dansait sur le bord du navire, tombe dans la mer. Jean et Prochore, dont on aperçoit seulement les têtes, sont dans l'intérieur du navire.

F. 42. S. Jean prie son disciple de l'aider à se lever. Les gens de l'équipage ont les yeux fixés sur lui dans l'attente de ce qu'il va faire.

F. 42 verso. Il se met en prière et le jeune homme reparait sur les flots tout près du navire. Les gens se jettent aux pieds de l'apôtre pour l'en remercier. De la sorte, S. Jean est représenté deux fois sur le même vaisseau.

F. 44. *Episode du juif Marion, devenu chrétien.* Le vaisseau aborde une ville nommé *Tverdi*. Marion, juif influent de l'endroit, se rend à bord du navire et s'enquiert auprès du patron sur le personnel que celui-ci a amené avec lui. Ayant appris qu'il y avait là des chrétiens, il entre en

fauteur, déchire ses vêtements et va quérir des gardes de la ville qui arrivent pour s'emparer des voyageurs.

F. 44 verso. Les gardes veulent brûler le vaisseau où restent Jean et Prochore; mais les gens de l'empereur Adrien (sic) armés de piques et de hallebardes s'y opposent en exhibant le décret impérial.

F. 46. Deux scènes successives : en haut, Marion donnant un banquet aux gens de l'empereur afin de les corrompre ; en bas, le vaisseau avec Jean et son disciple que les envoyés viennent quérir et enchaîner.

F. 46 verso. Jean, chargé de chaînes, aborde la ville de Myrrha ; il envoie Prochore visiter un des gardiens tombé malade et qu'on voit dans la partie supérieure de la maison.

F. 48. S. Jean se rendant à *Lephon* (sic) instruit les gens de l'équipage. Il change l'eau de la mer en eau douce et s'en fait verser par son disciple dans un bassin.

F. 48 verso. Il en donne à boire à ses compagnons de navigation, qui reprennent des forces et s'empressent de lui ôter les chaînes. S. Jean se tient debout, avec un calice à la main.

F. 50. *Arrivée à Patmos. Episode de Myron et sa conversion suivie de celle de toute sa famille.* S. Jean ayant abordé Patmos, un homme fort riche, nommé Myron, prie le gouverneur de l'île, qu'il lui permette de donner l'hospitalité à ce vieillard et à son disciple gardés par des soldats comme des prisonniers.

F. 50 verso. Le fils aîné de Myron, poussé par l'esprit tentateur, quitte la maison paternelle. On le voit descendre l'escalier au haut duquel se tient son père. S. Jean et Prochore causent dans l'embrasement d'une fenêtre.

F. 52. Myron montre au gouverneur de l'île la lettre que lui vient d'écrire Apollonide, son fils, et fait prendre S. Jean avec Prochore pour être conduits en prison.

F. 52 verso. S. Jean, Prochore et Apollonide sont amenés par Myron devant le tribunal du gouverneur qui écoute l'accusation portée contre eux.

F. 54. Condamné à la prison, S. Jean demande qu'on lui permette d'écrire à Apollonide et se met à écrire la lettre.

F. 54 verso. Prochore remet le message à Apollonide qui à l'instant même est délivré de l'esprit tentateur.

F. 56. Apollonide à cheval entre dans la ville ; il demande à Prochore où est son maître, et apprend que S. Jean est en prison.

F. 56 verso. Il s'y rend aussitôt, entre sans difficulté et emmène avec lui le saint prisonnier, en présence de deux gardiens qui le laissent faire.

F. 58. Ils se rendent à la maison de Myron qui reçoit les prisonniers avec joie et les régale d'un repas.

F. 58 verso. Myron se rend avec eux chez le gouverneur à qui Apollonide raconte tout ce qui s'est passé.

F. 60. S. Jean baptise dans le fleuve Myron et sa famille. Il bénit la femme du proconsul prosternée à ses pieds et demandant la même faveur.

F. 60 verso. Myron et sa famille offrent à S. Jean leurs biens et le prient de les accepter.

F. 62. Rodon, neveu de Myron, reçoit la visite d'un homme fort riche, nommé Basile, qu'il invite à entrer dans la maison.

F. 62 verso. Basile se jette aux pieds de S. Jean qui le bénit.

F. 64. S. Jean assis, bénit la femme de Basile prosternée à ses pieds.

F. 64 verso. Il délivre du démon le fils de Chrysogone sur la prière de la mère de celui-ci prosternée à ses pieds.

F. 66. S. Jean instruit la foule réunie devant le temple d'Apollon.

F. 66 verso. De faux prêtres de l'endroit le traitant de séducteur, il se met en prière et le temple s'écroule.

F. 68. On le saisit et conduit de nouveau en prison.

F. 68 verso. Myron intercède en sa faveur auprès du proconsul Acquila et délivre le saint apôtre.

F. 70. S. Jean guérit un lépreux qu'il trouve sur son passage gisant par terre.

F. 70 verso. Une veuve supplie S. Jean de guérir son fils unique tourmenté par le démon ; elle est exaucée.

F. 72. S. Jean rend la santé à un autre lépreux et lui enjoint de le servir à table, à quoi celui-ci se prête incontinent.

F. 72 verso. Un juif nommé Carus entre en dispute avec S. Jean qui, en l'entendant blasphémer Jésus-Christ, lui ôte l'ouïe et la vue.

F. 74. *Episode de Cynops, magicien, qui périt misérablement.* Ici commence l'épisode du magicien Cynops, que le manuscrit appelle Conope. On le voit assis sur une colline près d'un arbre et recevant les adorations des prêtres d'Apollon. Il est habillé à la manière des anachorètes.

F. 74 verso. Cynops, costumé de la même façon et tenant un sceptre à la main, donne l'ordre à un démon, imberbe mais avec moustaches, habillé en militaire et muni des ailes, d'aller tenter S. Jean.

F. 76. Sur son injonction, le démon apparaît à l'apôtre étendu sur une couche et lui commande de ne pas bouger de l'endroit, mais en vain.

F. 76 verso. Cynops appelle alors deux autres démons et enjoint à l'un d'eux de tenter de nouveau le disciple du Christ, à l'autre d'observer tout à distance et de lui rapporter immédiatement ce qu'il aura vu.

F. 78. S. Jean, à son tour, ordonne au premier de ne plus revenir chez Cynops, ce que le second s'empresse d'annoncer à celui-ci.

F. 78 verso. Il exhorte Prochore et les fidèles d'avoir courage et patience.

F. 80. Cynops, accompagné de deux démons et d'une foule de païens, vient en personne faire des menaces à S. Jean pendant que celui-ci instruit la multitude.

F. 80 verso. Cynops se vante devant S. Jean d'avoir rendu la vie à un jeune homme qu'on voit à ses pieds; et il excite contre l'apôtre la populace.

F. 83. S. Jean, étendu par terre, est cruellement frappé par ordre de Cynops présent à la scène, laquelle se passe sur les bords de la mer.

F. 83 verso. S. Jean qu'on croyait mort, se relève et se met en prière sur une montagne. Plus bas, il bénit la foule agenouillée.

F. 85. Cynops vient de nouveau suivi de la foule, et répète ses menaces et ses provocations.

F. 85 verso. Cynops plonge dans la mer pour en retirer le corps d'un noyé; mais cette fois, grâce à la prière de S. Jean, il y reste, à la grande stupéfaction des adeptes du magicien.

F. 87. L'Évangéliste chasse le démon du corps d'un jeune homme qui en était tourmenté.

F. 87 verso. Il ressuscite plusieurs morts et la foule le reconnaît pour un envoyé de Dieu.

F. 89. S. Jean, placé sur une estrade, instruit le peuple qui l'écoute avec une profonde attention.

F. 89 verso. Il guérit un homme atteint d'une fièvre chaude et qu'il a rencontré sur son chemin.

F. 91. Un hydropique demande à S. Jean sa guérison par écrit; sa supplique est accueillie et il recouvre la santé.

F. 91 verso. Prosterné aux pieds du charitable apôtre, il lui rend des actions de grâces, lorsqu'un messenger, chapeau bas, se présente à S. Jean et annonce que le proconsul désire lui parler.

F. 93. Le proconsul, se tenant à la porte de sa maison, reçoit S. Jean suivi de Prochore et du messenger; au moment même où ils arrivent la femme du proconsul est heureusement délivrée d'un enfant qu'on la voit tenir entre ses bras.

Telle est la série, un peu longue peut-être, des miniatures représentant les faits merveilleux qui sont attribués à S. Jean durant son séjour à Ephèse d'abord, puis à Patmos. Elle reste pourtant inachevée comme l'est le texte lui-même, auquel manque la fin et dont la dernière partie est fort abrégée comparativement à ce qui la précède dans le manuscrit. Il est surtout à regretter que nous n'ayons pas l'interprétation iconographique

des derniers moments du disciple bien-aimé, sa mort ayant été la source des croyances et des légendes si diverses et si tenaces, en particulier parmi les chrétiens d'Orient plus enclins vers le merveilleux, et jadis témoins des actes admirables du glorieux apôtre de la charité.

III.

Nous avons vu comment S. Jean est représenté dans la miniature grecque du IX^e siècle, qui orne le beau volume de l'archimandrite Amphiloque. Les *Guides d'iconographie* s'accordent avec elle aussi bien qu'entre eux, quant au type qu'il faut donner au grand apôtre-théologien. Tous lui donnent la figure d'un vieillard aux cheveux gris, au front chauve et ayant une barbe moyenne, ni trop longue, ni trop large. Ce type est tellement traditionnel qu'il sert souvent de modèle sur lequel doivent être peints d'autres saints personnages. Ordinairement c'est sa barbe qu'on prend alors pour terme de comparaison. Plus de trente fois vous trouverez dans les *Guides* les formules suivantes : *Barbe comme celle de S. Jean le théologien* ; *barbe de S. Jean plus courte*, ou *plus étroite*, ou bien *plus longue*. Ainsi, par exemple, S. Antoine (17 janv.), S. André (30 nov.), S. Matthieu (16 nov.), S. Philémon (22 nov.), ont la barbe comme la sienne ; S. Hilarion (21 oct.) l'a également, mais plus longue et terminée en pointe ; chez S. Paul, patriarche de Constantinople (6 nov.), elle est plus étroite. Au 4 décembre, on lit : S. Jean Damascène, *main comme celle de S. Jean*, c'est-à-dire bénissant ; et au 5 avril : S. Agathapode, *figure de S. Jean* ou semblable à S. Jean ; mais ces nouveaux termes de comparaison font exception ; du moins je n'en ai pas trouvé d'autres exemples dans les deux *Guides russes* publiés par M. Filimonov (Moscou, 1873 et 1876), et dont l'un est du XVI^e siècle, l'autre, bien plus étendu, du XVIII^e.

Voici en quels termes ce dernier formule le signalement de S. Jean au 8 mai, jour de sa fête selon le rite oriental : « figure de vieillard, cheveux gris, front chauve, nez allongé, sourcils pendants, barbe épaisse jusqu'à la poitrine, à l'extrémité un peu séparée et légèrement crépue ; moustache également épaisse. Tunique pourpre claire, manteau verdâtre ; dans la main l'Évangile, où il est écrit : *Au commencement était le Verbe*, etc. Il est dit dans le chronographe, continue le *Guide*, que S. Jean avait une barbe allant jusqu'à la ceinture et de la largeur des épaules. » Au 30 juin, fête de tous les douze Apôtres, il répète le même signalement en y ajoutant les sandales. Mais il oublie partout le trait, signalé dans l'ancien *Guide*, à savoir *la main bénissant*.

S'agit-il de représenter S. Jean écrivant l'Apocalypse, on n'a qu'à suivre les indications consignées dans le *Manuel grec d'iconographe*, qui donne, en 21 paragraphes, une description suffisante d'autant de scènes apocalyptiques. En voici le premier tableau : « Une grotte; au dedans S. Jean, assis en extase, regardant derrière lui. Là, sur des nuages, le Christ portant une robe blanche et une ceinture d'or, etc. » (p. 238). « Ce vaste sujet, fait observer à ce propos l'éditeur du *Guide*, Didron aîné, pourrait donner lieu à une importante monographie. » (*Ibid.*) On en trouvera dans son livre de précieux éléments.

La mort de S. Jean que l'Eglise grecque solennise le 26 septembre, est un autre sujet que l'iconographie byzantine a depuis longtemps stéréotypé. D'après le *Guide* comparé (du XVIII^e siècle), voici comment on devrait le peindre : « Une colline couleur d'ocre, Jean couché dans le tombeau de manière à ne laisser voir que la tête qui est nimbée; les disciples se penchent sur son corps recouvert déjà de terre; deux d'entre eux sont vieux, comme le prophète Jonas; les trois du milieu ont la barbe comme celle de Jacques de Zébédée; la barbe d'un autre est plus longue que chez Jacques d'Alphée, les deux autres sont jeunes. Tous portent le costume d'apôtres; l'un d'eux couvre la tête de S. Jean d'un voile; les autres pleurent. Derrière la colline, on voit la ville d'Éphèse, une église et des maisons. » Le rédacteur de ce *Guide* ayant l'habitude de mêler au texte des notes critiques ou explicatives, ajoute, qu'on ne sait rien de certain sur l'âge de S. Jean, que les uns lui donnent 120 ans, d'autres seulement 105 ans et 7 mois; toutefois il est reconnu que le saint a vécu plus de cent ans » (p. 160).

Quoiqu'il en soit de l'âge de l'apôtre, la manière dont le *Guide* russe prescrit de traiter le sujet en question s'accorde, quant au fond, avec celle que nous trouvons indiquée dans le *Guide grec* (p. 384), ou qui est mise en œuvre dans le fameux Ménologe illustré de l'empereur Basile (p. 70). La divergence touche plutôt les détails. Dans le Ménologe impérial (au 26 septembre), le tableau représente, en effet, une montagne ou colline et au milieu une fosse dans laquelle le saint apôtre se tient debout, tandis que les disciples, au nombre de huit, placés de chaque côté, le contemplent attentivement; des paniers, des pelles et une pioche gisent par terre devant la fosse. On le voit, l'artiste a voulu représenter le commencement de cette sépulture extraordinaire, dont le récit apocryphe, attribué à S. Prochore, nous rapporte les détails si intimes qu'on les prendrait pour véridiques et croirait venir d'un témoin oculaire.

Le *Guide* russe du XVI^e siècle, édité par M. Filimonov, se borne à la caractéristique générale de S. Jean : « La main droite bénissant, l'autre

tenant l'Évangile; le vêtement verdâtre par-dessus une tunique bleue. » Voilà tout ce qu'il dit, et c'est aussi ce qu'on voit sur les *Tables Capponiennes* (1632), publiées dans les *Acta sanctorum*, en tête du mois de mai, ou bien encore dans le Manuel imagier de Stroganov, imprimé en 1868, par le Musée d'art et d'industrie de Moscou, d'après un manuscrit du XVI^e au XVII^e siècle.

La légende de S. Jean a une grande importance pour l'iconographie; elle mérite d'être étudiée avec soin; il est incontestable qu'elle a été pour les artistes, les peintres, les sculpteurs, une source féconde d'inspiration et peut servir de précieux commentaire à leurs œuvres.

Quant à la mort du disciple bien-aimé et les circonstances si singulières qui l'accompagnaient, la version latine de la légende n'en sait rien, puisqu'elle se termine par le départ de S. Jean de l'île de Patmos et par son retour à Ephèse : « *Ayant trouvé un navire qui partait pour l'Asie, nous y montâmes; le dixième jour, nous arrivâmes à Ephèse, et les frères de l'Asie vinrent au-devant de nous avec une grande joie, criant et disant : Béni celui qui vient au nom du Seigneur.* » Ce qui manque à la version latine, se retrouve dans les rédactions grecques et slavonnes. Elles rapportent le récit de sa mort à peu près dans les termes identiques, et c'est par là qu'elles finissent toutes. Le texte grec et slavon, publié tout récemment par l'archimandrite Amphiloque, raconte la chose de la manière suivante :

« Après avoir séjourné à Éphèse 27 ans, depuis son retour de Patmos¹, Jean quitta la maison de Domnus, prit avec lui ses disciples, « moi et les six autres » (c'est Pseudo-Prochore qui parle), et il nous dit : prenez avec vous des pioches et suivez-moi. Nous les primes et nous allâmes à sa suite. Arrivés à l'endroit voulu, il nous dit : Asseyez-vous, ce que nous fîmes. Il faisait encore nuit. S'éloignant alors à la distance d'un jet de pierre, il se mit en prière; et après avoir prié, il revint auprès de nous et nous dit : « Creusez une fosse de la longueur de mon corps en forme de croix. » La fosse étant creusée selon qu'il l'a ordonné de faire, il se mit de nouveau en prière. Après quoi, il se coucha dans la fosse préparée par nous et me dit : Prochore, mon fils, tu iras à Jérusalem, car c'est là que tu finiras tes jours. Puis, il nous fit une exhortation, nous embrassa tous et nous dit : Couvrez-moi avec de la terre jusqu'aux genoux, ce que nous

¹ L'auteur de la légende ajoute que l'exil a duré quinze ans (ce qui est positivement contredit par des témoignages de l'histoire), qu'avant l'exil S. Jean avait passé à Éphèse dix ans et qu'en y arrivant de Jérusalem, il était âgé de 50 ans et 7 mois, et lui, Prochore, avait 30 ans.

fimes. Il nous embrassa de nouveau, en disant de le couvrir avec de la terre jusqu'au cou, ce qui fut également exécuté. « Apportez, maintenant, dit-il, un voile pour me couvrir le visage et embrassez-moi avec amour, car vous ne me verrez plus en cette vie. Nous lui donnâmes le dernier baiser, en pleurant amèrement, lui couvrîmes le visage et il rendit son esprit au lever même du soleil. Nous rentrâmes dans la ville, et quand, pressés par les frères, nous les conduisîmes à l'endroit de la sépulture et ouvriâmes le tombeau, nous n'y trouvâmes point de corps, etc. »

Le même récit se répète dans l'édition illustrée de M. le prince Viazemski et dans le texte slavon du grand ménologe de Macaire. Toutes ces rédactions viennent d'une source commune. En les comparant au texte grec publié par M. Guérin d'après un manuscrit du monastère de Saint-Jean à Patmos, on découvre entre eux une notable différence sur deux points assez importants. Dans celui-ci, le disciple auquel s'adresse S. Jean, porte le nom de Βῆρος, que M. Guérin traduit par *Virus* (p. 32). De plus, on y lit une longue prière de S. Jean, que le savant et pieux écrivain français n'a pas eu le loisir de reproduire, ainsi qu'il me l'a déclaré lui-même. Ces deux particularités méritent quelques instants d'attention.

Et d'abord, qui est ce Βῆρος ou *Virus* que le récit apocryphe dit être un des disciples de S. Jean? Comment se fait-il que son nom ne figure point parmi les 70 disciples, qu'on ne le trouve ni dans les livres liturgiques ni dans les Manuels d'iconographie qui les énumèrent pourtant tous, au 4 janvier, jour consacré à leur mémoire? Les autres rédactions du récit nomment toujours *Prochore* et semblent ignorer *Virus*. Elles ne donnent pas non plus le texte de la prière que S. Jean aurait récitée avant sa mort et dont M. Guérin fait mention. Elles se bornent à dire que S. Jean a prié, qu'il fit une exhortation à ses frères, voilà tout. C'est évidemment une rédaction abrégée. Celle de M. Guérin, au contraire, est plus étendue au moins quant à la partie finale du récit; elle est aussi plus ancienne, puisque nous la retrouvons dans une version arménienne du V^e siècle.

— Un arméniste russe distingué, M. Émine, a publié, il y a quelque temps ¹, un récit intitulé : *Dormition de l'évangéliste S. Jean le théologien*, suivi de trois autres textes apocryphes touchant le séjour de S. Jean à Patmos et ses luttes contre le magicien Cynops, la composition de son Evangile et de son Apocalypse, enfin sa mort. Disons de suite, que les trois derniers fragments n'apprennent rien de plus que ce qu'on lit déjà dans les textes slavons publiés par M. le prince Viazemski et l'archimandrite Amphiloque, sauf les variantes inévitables dans toute traduction ou

¹ *Revue orthodoxe de Moscou*, 1876, janvier.

copie, comme par exemple YAKORI¹ (mot russe qui veut dire *ancré*), altération évidente du nom grec *Eucharis*. Il n'en est pas de même de la *Dormition de S. Jean*, qui occupe une place à part dans l'estime des Arméniens, persuadés que c'est véritablement l'œuvre d'un disciple de S. Jean, reproduisant les propres paroles de l'apôtre. Ce qui caractérise ce récit avant tout, c'est une longue prière qu'il contient et qui en fait en quelque sorte tous les frais ; car, pour ce qui regarde les faits, ils ne présentent rien de nouveau. D'après M. Emine, cette prière ne se trouverait nulle part ailleurs ; mais le manuscrit grec que M. Guérin vit à Patmos prouve le contraire. Quant à la valeur qu'on lui attache en Arménie, il suffit de dire que l'église arménienne l'a insérée dans ses livres, qu'elle la fait réciter tous les ans le jour de la fête de S. Jean, et aussi sur la tombe des prêtres au moment où le corps est descendu dans la fosse. De plus, elle eut les honneurs d'un commentaire fort détaillé fait au XII^e siècle par l'archevêque Nerzès de Lambron, prélat profondément versé dans la connaissance des littératures grecque et syriaque.

L'autre trait distinctif du récit arménien consiste en ce que le disciple auquel s'adresse S. Jean porte le nom de *Biroz*, lequel fait involontairement penser au Βῆρο; de la rédaction grecque de Patmos ; l'identité des deux noms ne laisse aucun doute. L'archevêque Nersès croit, de plus, que Biroz est identique avec Prochore auquel on attribue généralement la paternité du récit en question. Il ajoute pleine foi à cette narration et ne doute point qu'il en existât, de son temps, une rédaction grecque originale et tout à fait pareille à la version arménienne. M. Emine a parfaitement raison de ne pas admettre l'authenticité de l'écrit attribué à Prochore, mais il va trop loin, peut-être, en faisant remonter l'original grec au second siècle. Dans tous les cas, on ne saurait nier les affinités intimes de celui-ci avec sa copie arménienne.

Pour s'en convaincre, on n'a qu'à mettre le fragment grec de M. Guérin en regard du texte russe de M. Emine ; on verra aussitôt que celui-ci est une traduction littérale de celui-là². Malheureusement, le texte grec de la prière demeure inédit.

¹ C'est ainsi que traduit M. Emine lui-même.

² M. Emine, en traduisant de l'arménien, se servait de l'édition de la Bible, faite en 1860 à Venise, et du commentaire mss. de Nerzès. Il eut tort de préférer la leçon *ordi* (qui veut *filis, puer*), à celle de *ort* (panier), que donne Nerzès et qui rend fidèlement le texte grec : « Prends avec toi deux autres frères avec deux *paniers* (καρπίδους) et des pelles, et suis-moi. » Nous avons dit plus haut que des paniers figurent dans la miniature du Ménologe de Basile.

Il me reste à dire quelques mots de deux traditions relatives à S. Jean et dont l'une appartient également à l'Eglise arménienne. Il s'agit d'une image miraculeuse de la Sainte Vierge attribuée au disciple bien-aimé, comme on en attribue tant d'autres à S. Luc. Cette image se conserve aujourd'hui au monastère de Khoghiaz-Vank, non loin de la ville de Van; elle y aurait été apportée de Jérusalem par S. Barthélemy, apôtre de l'Arménie, à qui, selon la tradition, les autres apôtres l'avaient cédée pour le consoler de ne pas avoir pu assister au trépas de la Mère de Dieu. L'histoire de cette icône est rapportée par le célèbre Moïse de Khorène, qui écrivait au V^e siècle, et se trouve dans ses œuvres complètes, imprimées à Venise en 1843 (p. 281-282). On peut y lire comment S. Jean traça l'image sur un bois de cyprès, comment sur ses instances et sur celles des autres apôtres, la Mère de Dieu voulut bien appliquer l'image à sa divine face, l'arroser de ses larmes, la bénir et obtenir de son Fils qu'il en fit une source permanente des grâces. M. Emine, en publiant la version russe (*Revue orthodoxe*, janv. 1874), fait ressortir le caractère apocryphe de cette narration à laquelle le père de l'histoire arménienne, Moïse de Khorène, n'aura donné que sa forme élégante et classique.

L'autre légende nous transporte à Byzance. Un jeune gardien d'oies désire apprendre l'art de peindre. Durant trois ans il s'exerce à tracer sur du sable l'image de S. Jean, dont il voit tous les jours la sainte icône au-dessus des portes de sa ville, voisine de Constantinople. Il supplie le saint d'exaucer ses vœux. Le charitable apôtre le recommande par écrit à un peintre de la cour, nommé *Chynar* (en russe *goussari*, du mot *goussi*, oie). Le peintre devient jaloux du nouveau disciple. Un jour, celui-ci aidé par S. Jean qui guide sa main, exécute en quelques instants un tableau du même saint, qui avait été commandé à son maître. L'empereur et la cour rendent hommage à son talent d'artiste; on le comble de faveurs.

Ce récit se lit à la fin de la *Vie illustrée de S. Jean*, publiée par M. le prince Viazemski (p. 95); on le retrouve aussi chez les slaves du midi. En Russie, dans l'église cathédrale de Riazan, on vénère une antique image de S. Jean l'Évangéliste, qu'on dit avoir été peinte par *Goussari* et apportée de Constantinople. Ce sera probablement quelque copie tirée d'après un tableau original conservé dans cette capitale.

On le voit, le disciple bien-aimé encourageait aussi l'art chrétien par ses exemples comme par ses inspirations; c'est donc bien choisir que de le prendre pour son patron, quand on poursuit le même but.

MARTINOV, S. J.,

Membre de la Société de Saint-Jean.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DE SAINT-JEAN



SÉANCE GÉNÉRALE ANNUELLE

(9 juin 1879.)

Le lundi 9 juin 1879, à 4 heures, a eu lieu, au couvent des Augustins de l'Assomption, sous la présidence de M. le duc de Brissac, l'un des vice-présidents, la séance générale annuelle de la Société de Saint-Jean, à laquelle ont bien voulu prendre part un grand nombre de membres et d'amis de la Société.

M. le duc de Brissac ouvre la séance par les paroles suivantes :

« Mesdames,
« Messieurs,

« Tout à l'heure, le R. P. Germer-Durand, qui a bien voulu se charger du rapport, vous dira comment est née la Société de Saint-Jean, comment elle s'est développée, comment elle a essayé de remplir la mission qu'elle

s'est donnée. Mais qu'il nous soit permis, auparavant, d'appeler votre attention sur ce fait qui nous frappe, c'est que les manifestations de l'art qui nous attachent, qui nous intéressent le plus, sont précisément celles où se retrouve quelque chose de ces caractères de vérité et de vie qui ont leur source dans le Christianisme.

La Société de Saint-Jean se propose donc de grandir l'art par la religion. Dans ce but elle cherche, au moyen de l'enseignement de l'esthétique, de l'archéologie, de l'histoire des beaux-arts, à répandre les connaissances indispensables à ceux qui créent, pour que ces créations, quelles qu'elles soient, atteignent réellement leur but.

« A propos de l'architecture, en particulier, nous constaterons avec bonheur le changement qui s'est opéré dans les esprits, la façon dont on s'est mis à étudier, et, par suite, à apprécier les monuments des siècles passés.

« On sait maintenant reconstituer les édifices que, naguère, on défigurait par des restaurations qui nous choquent tant aujourd'hui.

« J'ai parlé du Christianisme comme source des belles œuvres. Ne faut-il pas, pour que nos monuments religieux répondent à leur haute destination, que celui qui les construit soit initié lui-même à tout ce qui les concerne, à tout ce qui s'y passe de grand et d'auguste, et sache entrer dans des détails qui semblent, peut-être, accessoires, et qui sont, cependant, si nécessaires pour la régularité, pour l'éclat des cérémonies.

« Si je me suis ainsi, tout d'abord, occupé de l'architecture, c'est qu'elle appelle à elle la peinture, la sculpture, qui la complètent et l'animent. C'est dans nos monuments religieux que ces deux arts se sont particulièrement développés. Que ne dirai-je pas encore de la musique qui, dans nos grandes églises, trouve à se faire entendre, et à produire de si merveilleux effets? Là, par ses harmonies, quand elle s'inspire du sentiment religieux, elle sait s'emparer de nos âmes, et les porter en haut, leur donant, ainsi, un avant-goût des concerts éternels qui sont l'idéal de l'artiste, comme de ceux qui l'écoutent.

« Vous connaissez tout à l'heure, en entendant notre rapporteur, l'organisation de la Société de Saint-Jean; je veux, cependant, que vous sachiez, tout de suite, que des Dames en font partie. Y a-t-il une œuvre qui marche bien si les femmes n'y viennent apporter leurs encouragements et l'appui, je peux le dire ici, de leurs prières? »

La parole est ensuite donnée au R. P. Germer-Durand, secrétaire de la Société, pour la lecture du Rapport, qui intéresse vivement l'auditoire.

Rapport général sur les travaux de la Société de Saint-Jean, depuis sa fondation.

Dans les précédentes réunions de la Société, on a lu des Études ou des Rapports sur des sujets spéciaux, mais nous n'avons jamais présenté de Rapport général sur les travaux de la Société de Saint-Jean.

Permettez-moi de jeter aujourd'hui un coup d'œil d'ensemble sur notre origine, nos moyens d'action, et de vous dire quelque chose de ce que nous avons fait et de ce que nous nous proposons de faire, avec la grâce de Dieu et le concours que vous voudriez bien nous prêter.

La Société de Saint-Jean a pour but le développement de l'art chrétien et la régénération de l'art par la religion. Tous les esprits éclairés reconnaissent que les beaux-arts comme les belles-lettres sont en pleine décadence. Les expositions publiques, si multipliées de nos jours, sont la preuve irrécusable de ce triste état de choses, et nous croyons fermement que les principes élevés de la foi chrétienne sont seuls capables de rendre la vie véritable aux arts et aux sciences, comme à la société.

A la suite de nos désastres, les catholiques, sentant la nécessité de s'unir pour la défense des principes religieux, organisèrent les Comités catholiques et les assemblées annuelles, où l'on étudie les moyens de défendre et de soutenir les intérêts catholiques. La question de la réforme de l'enseignement y occupa dès le début une grande place : c'était justice. Mais l'enseignement n'est pas limité aux lettres et aux sciences ; la musique et les arts du dessin occupent une trop grande place dans l'éducation et dans les mœurs sociales pour ne pas être l'objet de nos préoccupations, aussi bien que les mathématiques, la médecine ou le droit.

Aussi, à la première assemblée générale des catholiques, qui eut lieu pendant la semaine de Pâques de l'année 1872, une Commission, présidée par M. Rio, s'occupa spécialement de l'art religieux, et conçut la pensée de fonder une association pour aider au développement de l'art chrétien.

Cette pensée fut immédiatement mise à exécution, grâce au zèle persévérant de notre Président, M. le baron d'Avril, que nous regrettons de ne pas voir au milieu de nous, et que des fonctions importantes retiennent loin de la France.

Le baron d'Avril fut secondé dans son œuvre par un groupe de chrétiens éclairés dont plusieurs déjà ont été appelés à jouir d'un monde meilleur ; mais nous ne les oublions pas, et la Société sera toujours fière de voir inscrits en tête de ses fondateurs les noms de M. Rio, de M. Vitet, du docteur Cattois, du comte Lafou, de Savinien Petit.

Le but donné dès le principe à l'association, fut le développement de l'art chrétien dans le sens le plus étendu et le plus élevé de ce mot. On ne voulait pas, en effet, s'occuper seulement de tel ou de tel art : la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture, l'art dramatique même, dans une certaine mesure, sont appelés à glorifier Dieu et à instruire l'homme ; ils peuvent donc tous être embrassés dans la dénomination générale d'*Art chrétien*. Pour traduire cette pensée, la Société ne prit point pour patron tel ou tel saint, que la tradition désigne comme protecteur de la musique ou de la peinture, mais, tout en admettant ces patrons spéciaux, elle se plaça sous la protection de l'apôtre saint Jean, le disciple bien aimé, celui qui s'éleva le plus haut dans la contemplation des choses divines parce qu'il avait pénétré le plus profondément dans le mystère du cœur de l'Homme-Dieu.

C'est pourquoi notre sceau représente, d'après une fresque d'Hippolyte Flandrin, S. Jean couché sur la poitrine du Sauveur, comme un symbole de l'art, allant puiser ses inspirations dans le Cœur Sacré de Jésus-Christ, idéal divin de l'humanité régénérée.

La pensée qui avait présidé à la fondation, rencontra dès le début les encouragements du Congrès de l'enseignement chrétien qui se réunit au mois de septembre de la même année.

L'étude trop négligée de l'Art chrétien se lie intimement à la philosophie et à la théologie. Aussi voulons-nous toujours nous inspirer des enseignements de l'Eglise, et nous conformer en tout à la direction imprimée aux études par son autorité souveraine. Comme preuve de cet attachement au centre de l'unité catholique, la Société a profité du premier anniversaire du couronnement de N. T. S. P. le Pape Léon XIII, pour exprimer dans une Adresse ses sentiments d'amour filial et de soumission absolue à l'auguste personne du chef et du docteur infaillible de l'Eglise. Plusieurs de NN. SS. les Evêques de France ont bien voulu s'inscrire dans notre association comme membres d'honneur et nous aurons à citer en particulier le nom de S. G. Mgr Richard, alors évêque de Belley, aujourd'hui archevêque de Larisse et coadjuteur de Paris. Plusieurs prélats, et de nombreux représentants des deux clergés, séculier et régulier, sont également associés. Quelques-uns prennent une part active à ses travaux et à ses délibérations.

La Société est surtout un centre d'études et de lumières ; mais elle recourt aux moyens d'action extérieure compatibles avec ses ressources et la liberté qu'elle tient à conserver vis-à-vis de tout ce qui pourrait ressembler à une spéculation.

Voici les principaux moyens d'action que nous avons mis en œuvre.

I. — MUSIQUE RELIGIEUSE.

En ce qui touche la musique, l'Art chrétien peut être divisé en deux branches principales : Le plain-chant et la musique sacrée.

1° Le plain-chant occupe naturellement la première place; c'est la partie officielle du chant à l'église; il fait partie intégrante de la liturgie; il appartient naturellement au clergé d'en maintenir l'usage et d'en développer l'étude. Pour l'aider dans cette œuvre, qui n'est pas sans difficulté, la Société a cru devoir appeler à diverses reprises l'attention des assemblées catholiques sur les moyens pratiques propres à favoriser le chant du peuple à l'église par divers Rapports sur la *Conformité à établir dans les chants communs de la liturgie romaine*, sur *l'Enseignement du latin liturgique dans les écoles*, sur l'emploi dans les offices d'une musique autre que le plain-chant, sur la formation de bons chantres et de bons organistes, etc. etc.

2° La musique sacrée — c'est-à-dire l'ensemble des morceaux religieux anciens et modernes composés en dehors de la liturgie proprement dite, dans un style grave et dans des formes qui conviennent à la prière — constitue une branche considérable de l'Art. Pour encourager les artistes dans ce genre de composition et développer le goût du public, la Société a fait entendre plusieurs fois avec succès les chants connus sous le nom de *Chants de la Sainte-Chapelle*, tirés des Manuscrits du moyen-âge et harmonisés par M. Félix Clément, l'un des vice-présidents de la Société.

Dans les diverses occasions où les membres de la Société sont convoqués pour des réunions de piété, nous faisons entendre des morceaux des meilleurs auteurs, sans exclure les auteurs contemporains. Car, si la musique de notre temps, même celle qui est composée pour l'Eglise, fait trop souvent appel aux ressources de l'art dramatique, il y aurait d'autre part de graves inconvénients à interdire aux compositeurs les sujets sacrés; il vaut mieux leur signaler les défauts qu'ils doivent éviter que leur interdire l'Eglise, et les jeter par cette exclusion dans la voie de l'art profane.

II. — CONCOURS ET MÉDAILLES.

Les concours sont un moyen efficace d'encouragement.

En 1873, la Société de Saint-Jean a ouvert un concours pour un carton représentant saint Jean l'Evangeliste. L'exposition publique a eu lieu à

Paris, dans l'une des salles de l'école des Beaux-Arts : des prix d'une valeur de 1,500 francs ont été décernés aux auteurs des ouvrages reconnus les meilleurs par un jury composé de membres de l'Institut et de plusieurs artistes distingués.

Nous aurions désiré provoquer chaque année des travaux du même genre. Nos ressources ne nous l'ont pas permis ; mais nous venons de reprendre l'œuvre interrompue et nous espérons bien la voir prospérer et grandir.

Le concours de 1879 a eu pour sujet la Vierge debout au pied de la croix. Malgré le nombre restreint des concurrents, les résultats sont très encourageants pour la Société. Je ne m'étends pas davantage sur ce point puisqu'il fera l'objet tout à l'heure d'un compte-rendu spécial. L'exposition des cartons a eu lieu chez M. Didrou, qui a bien voulu mettre ses ateliers à notre disposition avec une courtoisie dont nous aimons à lui exprimer ici tous nos remerciements. Jusqu'à ce jour nous n'avons ouvert de concours que pour les peintres ; mais il est dans notre programme d'en ouvrir dans toutes les branches de l'art.

A la suite de ces concours il est d'usage de distribuer des médailles. Une difficulté se présente dès l'abord. Quelle médaille donner ? Rien parmi les œuvres existantes ne paraissait exprimer l'idée du beau tel que nous le comprenons ; des allégories toutes païennes ne pouvaient convenir pour récompenser des artistes chrétiens.

De là sortit la pensée de faire exécuter une médaille qui exprimât le sentiment chrétien dans l'art. On a conçu le projet de faire figurer, au milieu de la médaille, la sainte Vierge tenant l'Enfant-Jésus. Dans le sens mystique cette figure représenterait en même temps l'Eglise qui a toujours été l'inspiratrice de l'art. A droite et à gauche de la Vierge on placerait, avec leurs attributs traditionnels, quelques-uns des saints qui sont invoqués comme patrons des artistes.

Cette composition pourra faire l'objet d'un concours pour la gravure en médaille. La Société a ouvert dans ce but une souscription spéciale.

En attendant l'exécution de ce projet nous avons fait frapper une médaille plus simple qui porte sur la face le monogramme du Christ, X , tel qu'il figure dans les monuments des catacombes, et sur le revers la devise de la Société : *Non nobis. Dne, non nobis, sed nomini tuo da gloriam.*

Les exemplaires en or et en argent sont réservés pour servir de récompense dans les concours et les expositions.

La Société se propose de décerner, en dehors des récompenses officielles du salon annuel, des médailles aux artistes qui exposeront des tableaux religieux conformes aux règles de l'art chrétien.

Ceci nous amène tout naturellement à parler des expositions, qui sont encore un puissant moyen d'émulation.

En dehors des prix décernés pour le concours, nous avons offert cette année une médaille d'argent à M. Amable Cochin, auteur d'une poésie intitulée *Eudore et Cymodocée*. Cette pièce servira de thème à un concours de composition musicale ouvert par la Société libre des Beaux-Arts.

III. — LES EXPOSITIONS.

Au moment de l'Exposition universelle, qui attirait à Paris un si grand nombre d'étrangers, plusieurs personnes demandèrent à la Société d'ouvrir un salon spécial pour les artistes chrétiens qui éprouvent de la répugnance à envoyer des œuvres élevées et pures au salon du Palais de l'industrie au milieu d'œuvres disparates, dans lesquelles les principes de la religion et de la morale sont si souvent immolés à la fantaisie et au désir d'attirer l'attention publique.

Cette pensée ne pouvait recevoir une exécution immédiate. Nous n'avions ni le local, ni le personnel nécessaires à cette exhibition ; mais ce qui ne peut se faire une année pourra être exécuté l'année suivante, et nous tenons à faire connaître ce projet à l'exécution duquel plusieurs des membres de cette réunion pourront sans doute prêter un concours efficace.

Dans l'étude des Beaux-Arts, la meilleure des leçons est celle qui résulte de la contemplation des œuvres anciennes. Les musées ne contiennent pas tout, et les expositions temporaires viennent heureusement compléter l'enseignement permanent des grandes collections.

La grande galerie de l'exposition rétrospective au palais du Trocadéro, était certainement l'une des plus intéressantes de l'Exposition universelle ; l'art chrétien y occupait presque toute la place.

La Société de Saint-Jean a offert au public en 1876 une exposition rétrospective d'un genre spécial ; elle a eu la pensée de donner à cette exhibition un caractère plus didactique, en la restreignant à un seul sujet : l'*Iconographie de la T. S. Vierge*. Ce salon d'un nouveau genre contenait environ 500 spécimens des représentations de la Mère de Dieu presque toutes antérieures à la Renaissance.

En attirant ainsi l'attention sur un seul point, l'exposition devient une sorte de monographie qui, sans être absolument complète, renferme pourtant un sérieux enseignement.

Une exposition de l'iconographie de l'apôtre S. Jean est en préparation ; plusieurs autres sont en projet.

IV. — L'ASSISTANCE MUTUELLE. — IMAGERIE.

En dehors des expositions et des concours, il y a une foule de circonstances dans lesquelles la Société travaille à encourager et à développer l'art chrétien, en aidant de son activité et de ses lumières les œuvres catholiques, dans les occasions qui réclament des connaissances spéciales.

Ainsi en 1873 le Comité catholique de Paris a demandé à la Société de Saint-Jean de faire exécuter la bannière qui devait être offerte au sanctuaire de Paray-le-Monial au nom de tous les Comités catholiques de France.

Plus tard, le Comité de Lille ayant ouvert, en diverses circonstances, des concours de composition musicale, s'est adressé à la Société de Saint-Jean pour organiser le jury d'examen.

De même, pour les concours de composition dramatique ouverts par l'*Union des œuvres ouvrières*, la Société de Saint-Jean a été chargée pendant plusieurs années de la rédaction du programme et de la formation du jury.

Ce n'est pas seulement avec les autres œuvres qu'une Société d'art chrétien doit être en rapport, mais avec tout catholique qui désire profiter de son expérience et de ses relations. La Société de Saint-Jean s'y est appliquée. Un jour, c'est un curé de campagne qui demande des conseils pour un Chemin de la Croix, pour une peinture ou une décoration de chapelle ; le préfet apostolique d'une Mission dans les Indes Orientales sollicite notre direction pour la réparation et la décoration de son église, etc.

Nous nous appliquons également à rendre des services en indiquant à ceux qui désirent étudier l'art, l'archéologie ou l'ornementation, les meilleurs ouvrages à consulter ; en guidant les acquéreurs dans le choix des objets d'art destinés au culte, etc., etc.

Les Assemblées catholiques se sont, à plusieurs reprises, préoccupées de l'imagerie religieuse, tombée dans une si déplorable afféterie. Pour répondre aux vœux émis par ces assemblées, la Société s'est mise à l'œuvre. Le moyen qui nous a paru le plus propre à encourager la production et à stimuler la diffusion des bonnes images, sans engager la Société dans aucune opération commerciale, est la rédaction d'un catalogue où nous indiquons les images qui nous paraissent dignes d'être recommandées.

La publication de ce catalogue a été commencée dans le *Bulletin de la Société*.

Nous avons vu avec satisfaction plusieurs éditeurs entrer dans la bonne

voie, et une Société spéciale se former pour la diffusion des bonnes images. C'est la *Société française de Saint-Luc*, dont les premières publications répondent pleinement à notre pensée et remplissent toutes les conditions requises pour l'admission sur notre catalogue.

V. — PUBLICATIONS. — ENSEIGNEMENT.

Revenons maintenant au sein de la Société de Saint-Jean et jetons un coup-d'œil sur ses travaux intérieurs. Nous sommes surtout, comme nous l'avons dit en commençant, une société d'études. Aussi l'un de ses premiers soins fut la fondation d'un *Bulletin* périodique dans lequel seraient publiés, outre les procès-verbaux et les actes de la Société, des études d'esthétique, d'iconographie, d'archéologie, et une bibliographie raisonnée.

Je ne vais pas énumérer ici les principales études publiées dans ce bulletin : cela ressemblerait trop à une table des matières. On peut les voir dans le volume.

Le Bulletin a paru pendant quelque temps sans périodicité régulière ; mais depuis le 1^{er} janvier 1878, il s'est heureusement réuni à la *Revue de l'Art chrétien*, devenue dès lors officiellement l'organe de la Société de Saint-Jean.

La *Revue* existait depuis déjà vingt et un ans. A beaucoup de points de vue, son but était identique au nôtre ; aussi a-t-on pensé de part et d'autre qu'une fusion serait avantageuse aux deux œuvres.

Une expérience de dix-huit mois nous a donné l'assurance que ces prévisions étaient fondées.

La Société a trouvé dans la *Revue* un organe régulier, dont les quatre livraisons annuelles forment un ensemble de plus de mille pages, dans lesquelles, par conséquent, peuvent être insérés des travaux de longue haleine, que l'ancien *Bulletin* ne pouvait contenir.

La *Revue*, de son côté, y a gagné des collaborateurs dignes de prendre place dans une rédaction déjà ancienne et accréditée, et a vu s'étendre le cercle de ses souscripteurs.

En dehors des études insérées dans le *Bulletin* et dans la *Revue*, plusieurs membres de la Société ont publié des ouvrages plus étendus — j'en citerai deux : *Le théâtre en France depuis le Moyen-Age jusqu'à nos jours*, par M. le baron d'Avril ; — *l'Histoire abrégée des beaux-arts chez tous les peuples et à toutes les époques*, par M. Félix Clément.

La *Revue* commencera dans la prochaine livraison la publication d'un

travail important d'un des membres de la Société, M. le comte Grimouard de Saint-Laurent, sur l'iconographie du Sacré-Cœur.

Les publications occupent une grande place dans l'œuvre intellectuelle, mais l'enseignement par les livres ne peut suffire. Aussi la Société ne s'est-elle pas contentée de publier des livres et des études. La fondation de chaires d'esthétique dans les Universités catholiques est un de ses vœux les plus ardents.

L'Université de Lille se proposant d'organiser, dans un avenir plus ou moins éloigné, une *École catholique des Beaux-Arts*, a réclamé notre concours pour la rédaction d'un projet d'organisation. Aussitôt une Commission a été nommée, a tenu pendant trois mois des séances hebdomadaires ; des documents ont été réunis, et un programme sérieusement étudié a été rédigé. Il est accompagné d'un tracé des bâtiments à construire pour une école des Beaux-Arts, véritable académie où seraient enseignées toutes les branches de l'art : peinture, sculpture, architecture, gravure, musique.

Signalons encore comme œuvre d'enseignement de l'art chrétien les conférences sur l'histoire de l'Art faites à diverses reprises par M. Félix Clément, l'un des vices-présidents de la Société, soit à Paris, soit en province, et qui ont eu le plus grand succès, aussi bien devant un public d'élite que dans des réunions d'artistes industriels.

VI. — BIBLIOTHÈQUE, COLLECTIONS. — RECONNAISSANCE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Les études et travaux auxquels se livrent les membres de la Société nécessitent des ouvrages spéciaux et des documents relatifs aux différents arts. On a donc dès le début songé à organiser une bibliothèque et un musée d'études.

Le Comité catholique de Paris a bien voulu mettre une de ses salles à notre disposition, pour y déposer les livres et les estampes offerts à la Société ; nous nous faisons un devoir de le remercier ici du concours précieux qu'il n'a cessé de nous prêter depuis la fondation. Cependant toutes les œuvres d'art qui nous ont été offertes n'ont pu prendre place dans un local qui devient tous les jours insuffisant. C'est ainsi que la statue du curé d'Ars, qui est là sous vos yeux, est venue demander l'hospitalité dans un couvent, en attendant que la Société soit en possession d'un local digne d'elle.

Cette statue nous est d'autant plus chère qu'elle est due au ciseau d'un

de nos confrères, M. Cabuchet. Remercions ensemble M. Babeur, qui a eu l'heureuse pensée de la sauver du naufrage de la loterie nationale pour l'offrir à la Société de Saint-Jean. Elle représentera dignement, dans notre futur musée, la sculpture chrétienne du XIX^e siècle.

Dans le courant de l'année dernière, Mlle de Mauroy a bien voulu faire don à la Société de Saint-Jean d'une peinture ancienne représentant saint Jérôme ; c'est le premier tableau de notre galerie.

Vous me permettrez de signaler encore aux remerciements de tous les sociétaires le donateur du dernier livre qui a pris place dans notre bibliothèque : c'est le grand et bel ouvrage de M. Rohault de Fleury sur l'iconographie de la Très-Sainte Vierge, publié par les soins pieux de son fils, M. Georges Rohault de Fleury, qui en a gravé lui-même toutes les planches. Les deux volumes dont se compose cette importante publication constituent, à eux seuls, par le grand nombre de planches et la sûreté des renseignements, un véritable musée d'études.

Pour assurer la conservation et le développement de ces fondations naissantes, comme aussi pour donner à la Société une vie durable, exempte des incertitudes du lendemain, nous avons sollicité et obtenu du Gouvernement une existence légale.

Un décret du Président de la République, en date du 6 mars 1878, a reconnu la Société comme établissement d'utilité publique. Cette reconnaissance fait jouir la Société de toutes les prérogatives de la personne civile, et lui confère le droit de posséder des immeubles et des capitaux, de recevoir des legs et donations.

Établie sur de telles bases, la Société peut donc, sans crainte, faire appel au zèle et à la générosité de toutes les personnes qui, dans son sein et en dehors d'elle, ont à cœur le développement des diverses œuvres que nous venons d'indiquer sommairement.

Disons maintenant un mot de nos opérations financières.

Nos comptes ne sont pas compliqués : les voici pour l'exercice 1878 :

COMPTES DE L'ANNÉE 1878.

Recettes.

En caisse au 1 ^{er} janvier	792 fr. 95
Cotisations reçues du 1 ^{er} janvier 1878 au 1 ^{er} janvier 1879	1,600 »
Don de M. Grimouard de Saint-Laurent	100 »
Total des recettes.	<u>2,492 fr. 95</u>

Dépenses.

Frais d'affranchissement de circulaires, convocations, programmes, etc.	64 fr. 35
Frais d'impressions de lettres	34 40
Frais de bureau	54 »
Gravure de la médaille	135 50
Frais de recouvrement de cotisations	98 10
Remboursement d'un emprunt au banquier	400 »
Abonnements à la <i>Revue</i>	1,432 50
Total des dépenses	2,218 fr. 55

RÉCAPITULATION.

Recettes	2,492 fr. 95
Dépenses	2,218 55
En caisse au 1 ^{er} janvier 1879	273 fr. 40

L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ est exposée en détail dans les statuts dont nous mettons des exemplaires à la disposition des personnes qui désireront en prendre connaissance. Je me contenterai de les résumer ici en quelques lignes. Le but de la Société a été suffisamment exposé dans ce rapport : j'arrive à sa composition.

On peut faire partie de la Société à trois degrés. Nous avons :

1^o *Des membres titulaires* qui prennent une part active aux travaux de la Société, élisent le Conseil, nomment les Commissions, se réunissent toutes les semaines, organisent les concours, expositions, auditions de musique sacrée, examinent les travaux pour la *Revue* : en un mot, ce sont les travailleurs. Ils payent une cotisation annuelle de 20 fr. et reçoivent la *Revue de l'Art chrétien*.

2^o *Des membres honoraires* qui, moyennant la cotisation annuelle de 20 fr., reçoivent la *Revue de l'Art chrétien*, assistent aux réunions générales qui auront lieu désormais une fois par mois et ont entrée aux concerts et expositions organisés par la Société.

3^o *Des membres correspondants*, qui font échange de correspondance et de documents avec la Société. Ils ne sont pas tenus à payer la cotisation et ne reçoivent point la *Revue*, mais ils ont entrée aux réunions générales, expositions, concerts, etc.

LES RESSOURCES de la Société sont les cotisations annuelles, et les dons et legs dont l'acceptation a été autorisée par la reconnaissance d'utilité publique.

Tout membre titulaire ou honoraire de la Société peut s'exonérer de la cotisation annuelle en versant une somme de deux cents francs.

Voilà au raccourci, comme on disait jadis, ce que nous sommes et ce que nous avons fait. Nous nous proposons de faire plus et mieux avec la grâce de Dieu et l'appui de nos confrères, qui ne nous manqueront pas, nous en avons la confiance.

Le Président proclame les noms des artistes qui ont obtenu les récompenses au concours dont le rapporteur vient de parler, et remet à M. J.-EM. LAFON la médaille d'or, à M. J.-B. PONCET la médaille d'argent, qui ont été à l'unanimité décernées par le jury à ces deux artistes déjà honorablement connus.

Après la séance, l'Assemblée se rend dans la chapelle de Notre-Dame de Salut, où a lieu un salut solennel du T.-S. Sacrement, pendant lequel sont exécutés, de la manière la plus remarquable, des œuvres de musique sacrée composées par M. Félix Clément.

DE LA COMPOSITION IDÉALE

DANS LES ŒUVRES DE MUSIQUE RELIGIEUSE

(Séance publique de la Société de Saint-Jean, 7 juillet.)

Personne ne peut nier que la forme de musique appelée plain-chant ne soit la mieux appropriée à l'usage universel de la liturgie catholique, aux convenances du culte public, la mieux préservée des caprices de la mode, enfin la plus recommandée dans tous les temps par l'autorité religieuse, par les Papes et les Conciles, par l'épiscopat et les ordres monastiques. Le plain-chant est la musique officielle de l'Eglise. On peut ajouter que cette forme musicale a toujours été préférée par les personnes qui fréquentent les églises, non pour y chercher des distractions, mais pour y prier et participer aux offices divins.

On ne peut nier non plus qu'en dehors ou à côté des formules consacrées par un usage traditionnel, il ait toujours été permis de composer, sur les textes liturgiques approuvés, des œuvres musicales conçues et exécutées avec les éléments nouveaux que le progrès dans la science des sons,

le goût dominant à telle époque, l'imagination et les facultés géniales des artistes ont produits et employés.

Si on contestait cette liberté de produire dans l'ordre musical, il faudrait, pour être logique, bannir dans les œuvres de l'art plastique, telles que tableaux et sculptures, tout ce que le peintre et le statuaire ajoutent à l'objet principal et essentiel de leurs compositions, les accessoires, les personnages, tout ce qu'en un mot le récit du fait évangélique, biblique, historique n'indique pas.

Cette négation de la liberté dans l'interprétation du sujet n'est pas une hypothèse, puisqu'elle a longtemps existé alors qu'il s'agissait presque uniquement d'enseigner les dogmes et de bien faire connaître les fondements de la croyance chrétienne, et que cette immobilité dans la composition s'est perpétuée bien au-delà de ce qui était nécessaire en Orient, surtout dans l'art byzantin et dans l'église grecque dite *orthodoxe*.

La composition idéale appliquée à la musique sacrée est donc non seulement légitime, mais nécessaire et inévitable. L'artiste musicien qui a reçu le don de la composition peut et doit composer au même titre que l'homme respire, vit et marche.

En donnant à sa créature les aliments nécessaires à sa subsistance, Dieu a aussi émaillé les champs de fleurs qui charment sa vue ; pour un peu d'air respirable que réclament ses organes, quelle immensité d'azur l'enveloppe et lui rend la vie plus belle !

Y a-t-il un acte essentiel de la vie humaine sur lequel la bonté divine n'ait répandu quelque charme ?

Le compositeur est donc dans la règle, dans l'ordre de la création, en utilisant les facultés qu'il a reçues, surtout en les employant à la louange de Celui de qui il les tient. A lui de commenter la formule concise du texte sacré avec les moyens spéciaux que son art lui fournit ; à lui de rendre la pensée plus pénétrante, plus sensible par la force du rythme, par l'effet de la mélodie, par le caractère et le choix des accords, par le judicieux et intelligent emploi des voix et des instruments ; à lui enfin de faire passer dans les âmes de ses auditeurs les sentiments qu'il a éprouvés en composant son œuvre, et c'est ici que commence sa responsabilité morale et technique à la fois ; il a le droit de produire son œuvre dans le temple ; mais il a aussi le devoir de se conformer à des conditions qu'il est facile de déterminer. La liberté dont il peut user dans l'invention de la mélodie, dans le choix de ses accords, dans la disposition des voix et des instruments ne saurait dégénérer en une licence qui aurait pour résultat de briser le lien qui doit l'unir étroitement au sujet, de détacher violemment la toile du cadre, de changer un lieu saint en un lieu de plaisir profane, de

convertir une église en théâtre, de dénaturer l'expression des textes, de les rendre inintelligibles.

Ainsi, responsabilité vis-à-vis de lui-même ; responsabilité vis-à-vis des auditeurs. A-t-il compris le sujet qu'il a voulu traiter ? et, s'il l'a compris, l'a-t-il bien exprimé ? Ce sont là les conditions de la composition idéale.

Il est certain qu'à l'époque où la foi était très vive en Occident et faisait élever, sculpter et peindre les plus grandioses édifices qu'on eût jamais vus, des compositions musicales religieuses indépendantes de la liturgie générale furent ajoutées aux solennités ordinaires du culte et jouirent d'une grande vogue. Ce succès était souvent mérité et ce n'est pas ici qu'on le contestera ; le souvenir de plusieurs Séquences du Moyen-Age et entre autres des *Chants de la Sainte-Chapelle* est encore présent à la mémoire des personnes qui m'écoutent. Mais ce fut surtout au XV^e siècle que la musique sacrée se répandit dans beaucoup d'églises, dans les chapelles des monastères et des palais, enfin qu'elle régna en souveraine maîtresse dans les Flandres et en Italie.

Je ne parle pas du chant grégorien, du plain-chant qui devenait ce qu'il pouvait dans les paroisses rurales, dans les abbayes trop pauvres pour avoir des artistes musiciens, dans les villes populeuses où les discordes civiles absorbaient tous les esprits. Il y avait déjà longtemps qu'une partie des chants anciens, la moins populaire il est vrai, notamment les graduels, les répons n'étaient plus qu'un amas de notes peu convenable pour le culte public dont plusieurs personnages éminents demandaient la correction. Malgré cet état fâcheux des choses, le chant liturgique demeurait dans sa substance ; les chants tels que les *Kyrie*, *Gloria*, *Credo*, *Sanctus*, *Agnus*, les psaumes et antiennes des vêpres, les hymnes conservaient leur mélodie à peu près intacte.

Quoi qu'il en soit, les œuvres de l'école flamande jouissaient de la faveur des princes de l'Eglise et de la haute société d'alors.

Ockeghem, Arcadelt, Adrien Willaert, Jean de Clèves, Hollander, Claude Goudimel, Roland de Lattre remplirent tout l'Occident de leurs productions harmonieuses. On ne peut que rendre hommage à la ferveur savante de cette école. Les amis des arts sérieux apprécieront toujours les beautés que renferment leurs ouvrages.

Mais dans ce genre de musique où le canon, l'imitation et les combinaisons du contrepoint dominent exclusivement, l'école romaine excella. Cristoforus Morales peut en être regardé comme le fondateur. Après lui, Palestrina poussa cette forme de l'art jusqu'à la plus grande perfection.

Victoria transporta les traditions de ces maîtres de la chapelle pontificale dans celle de Philippe II en Espagne.

Allegri peut être considéré comme l'un des derniers représentants de ce genre scolastique.

Quoiqu'on ait cru fortifier l'effet de la musique sacrée en la rendant dramatique, on ne saurait nier que l'impression produite par ces anciennes symphonies vocales, ne soit plus saisissante et plus profonde. Il semble que chaque partie ait un rôle, une volonté, un intérêt dans l'ensemble. Ces voix, toutes humaines, parlant et se faisant tour à tour, s'imitant l'une l'autre, échangeant leurs mots et leurs phrases en les modifiant toutefois, et conservant le registre, le timbre qui leur est propre, ces voix composent une harmonie vivante, animée, parlante en un mot. C'est un véritable concert humain. Ces messes et chœurs sans accompagnement, exécutés dans la chapelle Sixtine, ont joui pendant trois siècles de la réputation la plus méritée.

C'est une erreur, trop accréditée, de supposer que le Concile de Trente a eu la pensée de bannir des églises l'usage de la musique et l'exécution des œuvres des compositeurs contemporains. Il suffit pour s'en convaincre de lire le texte de la vingt-quatrième session tenue le 11 novembre 1563, dans laquelle les Pères du Concile n'ont eu en vue que de réformer les excès lamentables qui déshonoraient les offices divins et l'art lui-même, principalement cette coutume bizarre de chanter sur les paroles *Kyrie, Christe, Sanctus, Benedictus*, les airs de chansons populaires dont les paroles étaient plus qu'inconvenantes, souvent obscènes. Le fait nous semble incroyable ; il est pourtant exact. Dans cette session, les évêques ont décidé que les synodes provinciaux prescriraient les règles à observer pour que ces abus disparaissent et veilleraient à ce qui serait le plus utile quant à la manière de chanter et de moduler les saints offices.

Une autre erreur consiste à attribuer au pape Marcel II la pensée de supprimer dans les églises toute autre musique que le plain-chant. On trouve, il est vrai, cette assertion dans l'ouvrage de Martin Gerbert, mais l'abbé Baini l'a réfutée victorieusement. D'ailleurs, le pape Marcel n'a pas eu le loisir de s'occuper de musique ni de Palestrina ; car il tomba malade aussitôt après son élection qui eut lieu le 9 avril 1555 et mourut le 30 du même mois. Voici ce qui s'est passé au sujet de l'application des décrets du Concile de Trente relativement à l'emploi de la musique dans les églises, et on doit en tirer un enseignement précieux dans la question qui nous occupe, c'est-à-dire pour la composition idéale des œuvres de musique sacrée.

Palestrina était dans toute la force de son talent et venait de faire exécuter dans la chapelle Sixtine des motets d'une beauté extraordinaire, entre autres le quatuor de soprani et de contralti *Crucifixus etiam pro nobis*.

Le pape Pie IV, voulant mettre à exécution les décrets du Concile de Trente relatifs à la réforme de la musique sacrée, nomma une Commission de cardinaux auxquels il accorda, par un décret du 2 avril 1564, *alias non nullas constitutiones*, les pouvoirs les plus étendus. Il importe de remarquer, s'il était besoin d'apprécier l'autorité de cette Commission, que parmi les huit membres qui la composaient se trouvaient un futur Pape depuis canonisé, saint Pie V (Michel Ghislieri), et le neveu du Pape régnant, qui fut aussi un grand saint, Charles Borromée. La Commission invita le collège des chanteurs apostoliques à nommer parmi eux huit députés capables de discuter les points relatifs à leur art. Nous avons les noms de ces musiciens : c'étaient les espagnols Calasanz, F. de Torres et F. Soto ; les romains F. de Lazisi et Merlo ; le napolitain G. L. Vescovi ; le génois V. Vicomercato ; le flamand C. Hameyden.

Voici le résultat des délibérations entre les cardinaux et les musiciens du Collège :

Suppression des messes et motets mélangés de paroles étrangères. — Suppression des morceaux *farcis*, comme on les appelait. — Interdiction des messes composées sur des airs profanes et des thèmes étrangers au chant liturgique. — Une clarté suffisante dans l'audition des paroles, lesquelles ne devaient pas être étouffées ni obscurcies par les combinaisons des sons.

Sur ce dernier point, il y eut de la part des musiciens députés par le Collège des réclamations et des remarques qui firent jugées assez sérieuses pour demander un examen plus approfondi de la question. Les cardinaux citaient comme exemples les *improperii* de Palestrina, le *Te Deum* de Festa. Les musiciens répondirent que dans les morceaux courts, les paroles pouvaient ne pas être répétées ou bien l'être avec une certaine sobriété, que le texte dans ce cas pouvait être toujours distinct ; mais que dans les morceaux d'une grande étendue, les formes du canon, de la fugue et des imitations devaient nécessairement rendre les paroles plus confuses, en substituant à la diction du texte des effets musicaux d'expression dont on ne pouvait méconnaître la grandeur, l'élévation, la puissance pour exprimer d'une manière plus idéale le caractère général du morceau, le sens du texte lui même.

En présence de ces difficultés, deux cardinaux, V. Vitellozzi et C. Borromée, proposèrent de charger Palestrina de les résoudre en composant une messe dans laquelle non seulement il n'y aurait aucun mélange profane, mais encore où les dessins de l'imitation et le mouvement des différentes parties ne nuiraient en rien à l'audition claire des paroles.

Palestrina se mit à l'œuvre et composa trois messes pour répondre à ce

qu'attendaient de lui les cardinaux. La première et la deuxième à 6 voix ne parurent pas avoir résolu le problème. Mais la troisième ayant pour titre : *Ilhmina oculos meos* enleva tous les suffrages. Elle est en effet d'une sublimité telle qu'après l'avoir entendue le 19 juin 1565, le pape dit que *ces harmonies devaient être celles que Jean l'apôtre entendit chanter dans la Jérusalem triomphante et qu'elles étaient révélées à la Ville sainte par un autre Jean*. Giovanni était le prénom du musicien.

Le doyen du Sacré-Collège F. Pisani cita à propos de cette messe des vers de Dante dont voici le sens :

« Ainsi je vis la sphère glorieuse se mouvoir, et chacune de ses voix produire une harmonie qui ne peut être entendue que là où la joie est éternelle. »

Le pape Pie IV créa en faveur de Pierluigi de Palestrina le titre de compositeur de la chapelle apostolique.

Le cardinal Pacheco aurait désiré que le maître dédîât cette messe admirable à Philippe II, roi d'Espagne et une sorte de négociation fut entamée à ce sujet. Mais on ne jugea pas convenable de faire hommage à un souverain étranger d'une œuvre composée expressément par l'ordre du Pape dans un but déterminé par une commission de cardinaux.

Pour sortir d'embarras, il fut convenu entre le cardinal Vitellozzi et Palestrina que celui-ci dédierait cette messe à un des souverains pontifes envers lequel il avait à remplir un devoir de reconnaissance. On choisit le pape Marcel II, le prédécesseur du pape régnant, et pour satisfaire au désir du cardinal Pacheco et peut-être même à celui du puissant monarque Philippe II, on fit imprimer à Rome un volume contenant plusieurs autres messes avec celle du pape Marcel et il fut offert au roi d'Espagne en 1567.

Telle est en substance l'histoire de la *Messe du pape Marcel* qui a été présentée sous un faux jour, et qui a contribué certainement à fixer les limites dans lesquelles le compositeur devrait se renfermer, s'il se souciait de faire correspondre son inspiration et sa science à l'idéal chrétien.

Le champ est resté vaste, immense. Car le génie que Palestrina a déployé est bien au-dessus de la portée des compositeurs ordinaires. Mais des difficultés d'une autre nature que celles qu'il avait à vaincre ont surgi. Le goût public est perverti comme il l'était aux XV^e et XVI^e siècles, en fait de musique religieuse, non par des complications scholastiques et des débauches de contrepoint, mais par une dépravation du sentiment et un abaissement des facultés. De plus nous attendons encore qu'une réunion aussi autorisée que celle des huit cardinaux désignés par Pie IV assistée des huit chapelains-chantres de la chapelle pontificale, trace la voie à

suivre et, tout en maintenant le chant ecclésiastique dans ses conditions de popularité universelle, donne une impulsion élevée à la musique sacrée et fasse éclore des chefs-d'œuvre.

En ces temps de défaillance et de désarroi général, la musique théâtrale est la seule qui captive les esprits et fixe l'attention. Introduite dans les églises, elle corrompt les âmes parce qu'elle y fait éprouver des sensations que le lieu saint ne comporte pas.

Nos musiciens ne se donnent plus la peine de chercher des idées adéquates au sujet qu'ils ont à traiter, encore moins d'écrire avec correction et en employant une bonne harmonie. Le réalisme qui fait école dans les arts plastiques a envahi même l'art musical, celui qui par sa nature immatérielle devait être le plus préservé de cette profanation.

Nos compositeurs les plus en vogue cherchent à produire des sensations acoustiques et nerveuses plutôt qu'artistiques. Conservons au moins dans le domaine des arts religieux les traditions de respect, d'onction, de gravité harmonieuse et suave, de science et de convenance dont le chant liturgique nous offre le type, et, puisque l'activité humaine a besoin de produire des œuvres nouvelles à côté des chefs-d'œuvre anciens, que les artistes et les hommes de goût s'efforcent de maintenir le caractère et le style élevé qui conviennent aux solennités religieuses et s'associent le mieux aux pensées des âmes chrétiennes.

FÉLIX CLÉMENT,

Vice-Président de la Société de Saint-Jean.

MÉLANGES

L'HISTOIRE DU SACRIFICE.

Vitraux de la cathédrale de New-York.

Un orateur sacré disait dernièrement : « Dans nos belles cathédrales, tous les effets de leur vaste structure convergent vers un foyer d'unité, qui est la place de l'autel ; dans le catholicisme, tout se relie au dogme eucharistique, lequel est comme sa clef de voûte et le centre de ses harmonies. » Telle est la première pensée qui doit présider aux constructions et aux décorations d'églises. Elle n'a pas été oubliée à New-York (Etats-Unis d'Amérique), dans le splendide monument que S. E. le cardinal Mac-Closkey vient d'élever à la gloire de Dieu ; une cathédrale en marbre blanc et d'imposante architecture ¹, où rien n'a été omis de ce qui pouvait traduire, sous une forme artistique, le langage de la foi. Désireux surtout d'attirer les âmes à Jésus-Christ, l'illustre archevêque de New-York a voulu donner une large place à la prédication vivante de l'eucharistie qui est bien l'élément principal, le centre, la joie du catholicisme, et il a résolu de faire éclater cet enseignement dans une série de grandes verrières.

¹ « Le nouvel édifice, dit M. J.-B. Alibert, peut être comparé sans désavantage aux cathédrales d'Amiens et de Cologne, et surpasse, selon moi, l'abbaye de Westminster de Londres, à laquelle les Américains se complaisent à le comparer. La hardiesse des colonnades de marbre s'élançant à une hauteur de 115 pieds et croisant sur la voûte leurs rameaux comme un réseau de nerfs pleins de vie, la finesse du travail dans ses moindres détails, la richesse des vitraux dus au génie des meilleurs artistes de l'Europe, la beauté du maître-autel, en pierre de Poitiers, avec ses clochetons dentelés, dominé par une admirable statue du Sacré-Cœur. Enfin, tout ce que l'art et la foi ont pu inspirer à l'artiste, forme un ensemble harmonieux et parfait, qui place la cathédrale de New-York au-dessus de tous les monuments jusqu'ici bâtis sur le continent américain. »

Ce travail a été confié, en 1874, à un artiste de Chartres, M. Lorin. Espérant beaucoup, et avec raison, d'un talent qui a été déjà honoré de sérieuses récompenses, le cardinal Mac Closkey est venu à Chartres lors d'un voyage d'Amérique à Rome, et il a fait des conventions avec l'habile peintre-verrier sur le sujet de son choix : *L'histoire du sacrifice*. Le plan a été sans retard conçu, réalisé avec une perfection dont beaucoup de connaisseurs ont été juges. Maintenant, les six verrières où a été développé le sujet dont nous parlons, sont posées au clérestory du chœur de la cathédrale de New-York.

Tous ces tableaux sont d'une composition savante et d'un riche dessin. Les actes et l'attitude des personnages feraient suffisamment comprendre ces scènes variées ; l'intelligence en est rendue plus facile encore par les textes que des anges présentent sur une banderolle au tympan de chaque fenêtre. Nous ne pouvons assez féliciter celui qui a choisi pour les inscriptions des passages de l'Écriture sainte si bien en rapport non seulement avec le fait spécial rendu par le tableau, mais avec l'idée générale qui domine l'ensemble des peintures.

C'est toujours le Christ qui est en vue dans le texte, comme il devait l'être dans le plan du dessinateur ; le Christ qui était hier, qui est aujourd'hui et sera dans les siècles des siècles, le Christ, Agneau de Dieu immolé en promesses et en figures dès l'origine du monde, *occisus ab origine mundi*. (Apocal. XIII), immolé réellement sur le Calvaire. Être attendu, venir, être reconnu par une postérité qui durera autant que le monde, tel est, selon Bossuet, le caractère du Messie.

Le suprême hommage rendu à Dieu, c'est le sacrifice, que la théologie définit : l'oblation d'une victime immolée par un ministre légitime dans le but de reconnaître le souverain domaine du Seigneur sur sa créature. Durant de longs siècles, « l'homme dégradé par le péché ne put offrir son cœur sur l'autel qu'en l'unissant à des symboles grossiers » et impuissants par eux-mêmes à attirer la miséricorde divine ; c'est à l'attente d'une hostie meilleure, d'une hostie sainte, innocente, que de telles oblations devaient quelque efficacité. Enfin le Rédempteur parut : « Les holocaustes et les immolations pour le péché ne vous ont pas plu ; alors j'ai dit : Me voici, je viens pour accomplir votre volonté, ô mon Dieu, et ce qui a été écrit de moi en tête de votre Livre. » Par cette parole, dit un pieux écrivain, Jésus-Christ s'est placé à la tête de toutes les victimes anciennes. Dès lors les figures ont été supprimées. Il nous est permis cependant, bien plus, il nous est utile de contempler en de magistrales peintures ces premiers types du sacrifice final. *Ombres des biens futurs*, un reflet de l'avenir leur prêtait tant de majesté !

C'est d'abord Abel offrant les prémices de son troupeau ; le Seigneur lui sourit. Abel est prêtre ; pour mieux représenter le Christ qu'immolent des frères coupables, il sera lui-même victime à ses côtés. Caïn jaloux, tout à l'heure son meurtrier, semble écouter déjà le conseil de Satan dont on aperçoit la vile image. Tel est le premier vitrail. — C'est ensuite Noé, entouré de sa famille et offrant son holocauste qui, selon l'indication de la banderolle, fut jugé par Dieu comme étant d'une agréable odeur. Le déluge purifia le monde et l'effusion du sang de l'Agneau symbolisa l'achèvement de cette œuvre ; ainsi l'eau baptismale qui nous fait renaître à la vie de la grâce nous consacre, dans le sang même du Christ, enfants adoptifs de Dieu. — Au troisième tableau nous voyons Melchisédech offrant le pain et le vin, et préfigurant ainsi non l'oblation sanglante du sacrifice, mais sa participation et son effet ; ce en quoi, dit saint Thomas, consiste surtout l'excellence du sacrifice de Jésus-Christ qui, dans la Loi nouvelle, fait participer les fidèles à son sacrifice sous les auspices du pain et du vin. — La quatrième verrière nous montre Abraham immolant son fils sur le mont Moriah, tout près du calvaire, si ce n'est sur le calvaire même. Ce fils, en qui devaient être bénies toutes les nations, et que, par obéissance pour le Très-Haut, son père n'a pas épargné, charme, émeut ; on salue, dans le lointain, le Messie, l'Isaac du Testament nouveau attirant tout à lui. — La cinquième verrière retrace une scène de la Pâque d'Israël. Aucun rite mosaïque ne pouvait mieux convenir à l'annonce de la grande victime, c'est-à-dire à l'Agneau du Calvaire qui, effaçant les péchés du monde, fait passer de la profane Egypte à la Terre promise ; à l'Agneau de l'autel qui éloigne, par l'application de son sang, les coups de l'ange exterminateur !

Voilà donc déjà l'humanité, aux principales époques de son histoire, assistant par avance aux spectacles de la Rédemption. Abel, c'est le sacrificeur de l'ère antédiluvienne ; Noé jouit de ce spectacle avec les survivants du cataclysme qui a changé le monde ; Melchisédech et Abraham sont là représentant la période des patriarches ; la période de la Loi écrite s'y trouve avec le cérémonial de la Pâque. Il est temps de déchirer le voile des prophéties et de considérer le mystère dans sa réalité. C'est le but du sixième vitrail. Regardons cette scène admirable ; la conception des détails est neuve sur plusieurs points ; l'exécution en est ravissante ; le choix des personnages et l'ordonnance des dessins sont dus surtout à un chanoine de la cathédrale de Chartres, à M. l'abbé Brou, qui avait déjà aidé de ses conseils la composition des cinq autres tableaux.

Le personnage principal, c'est l'Église. A sa gauche est la région des ténèbres ; on y voit la Synagogue et la Loi mosaïque, sous la figure d'une

femme, s'en allant triste, les yeux bandés; elle emporte le recueil des prescriptions légales; le glaive brisé qu'elle tient à la main indique la fin de son règne, à ses pieds, le mobilier des sacrifices anciens jonche le sol. — De l'autre côté, région de la lumière et de la vie, apparaît le calvaire; de la croix jaillissent et coulent les sept ruisseaux de la grâce, emblèmes des sacrements de la Loi nouvelle; tout auprès sont des lis et des roses, la chasteté, la charité, qui sera poussée jusqu'au martyre *usque ad effusionem sanguinis inclusive*, comme s'expriment les cardinaux dans la cérémonie de leur promotion, telles sont bien les fleurs par excellence de cette végétation surnaturelle qui s'épanouit au jardin de l'Église. Cette sublime épouse de Jésus-Christ apparaît là, avec un air de triomphe, tenant d'une main une croix hastée, l'exemple des souffrances par lesquelles se sanctifieront ses enfants, tenant de l'autre le calice eucharistique, grâce substantielle qui entretiendra la vraie vie et adoucira les souffrances en leur proposant un but et une récompense. Cet exemple, cette grâce qui aide à le suivre, se rattache tout d'abord à un précepte; et le précepte est renfermé dans le livre des évangiles que nous remarquons sur un autel à côté de l'Église. Le précepte, l'exemple, la grâce, tous ces magnifiques objets de notre admiration, de nos vœux, de notre bonheur rayonnent de l'autel catholique, indiqué par la belle inscription que déploie l'ange au sommet du vitrail : *Ab ortu solis usque ad occasum sacrificatur oblatio munda*. La voilà enfin l'oblation pure qui, des pays de l'Orient à ceux de l'Occident, s'élève vers le Très-Haut; c'est le corps, c'est le sang de Jésus-Christ.

Au bas de la verrière, on voit Mgr Mac-Closkey faisant l'offrande de son monument représenté en miniature; tout près une pierre porte une inscription qui indique la date 1876, époque où pour la première fois a été institué un cardinal en Amérique; une autre pierre énorme est à côté et elle porte ces mots : *Tu es Petrus*. C'est sur Pierre en effet que l'éminent dignitaire de New-York a bâti son église; c'est sur Pierre que Jésus-Christ édifia l'Église hors de laquelle il n'y a pas de salut.

Nous n'entreprendrons point la description des autres vitraux de la même cathédrale, œuvres remarquables également sorties des ateliers de M. Lorin. Leur provenance chartraine sera sans doute devinée à la lecture du mot : *Carnuti*, gravé sous le vitrail de saint Bernard, prêchant la seconde croisade.

LE MOYEN-AGE ITALIEN A CONFLANS (SAVOIE)

Parmi les voyageurs, de jour en jour plus nombreux, qui s'arrêtent à Albertville pour s'engager dans la vallée de la Haute-Isère, les uns se rendant aux bains de Salins ou de Brides, près de Moutiers, les autres, Alpinistes plus entreprenants, se dirigeant vers le petit Saint-Bernard ou les pittoresques vallées de Tignes et de Laval, il en est peu qui se décident à gravir la colline élevée qui porte l'antique village de Conflans, lequel, réuni administrativement au bourg de l'Hôpital qui s'étend sur la rive droite de l'Arly, forme aujourd'hui la petite sous-préfecture d'Albertville.

Pendant le simple touriste à la recherche des perspectives étendues y trouverait son compte, non moins que l'archéologue en quête de monuments du Moyen-Age et de vieux souvenirs.

D'une esplanade dominant le village et où ne végètent plus que quelques tilleuls séculaires, la vue s'étend au S.-O. sur toute la combe de Savoie, prolongée par la vallée du Graisivaudan, ayant pour bornes, à l'horizon, le massif de la Grande-Chartreuse, depuis la Dent de Crolles jusqu'au mont Granier. A moins d'un kilomètre de distance, l'on découvre le confluent de l'Isère et de l'Arly, donnant, comme dans notre vieille France, son nom à la localité où s'opère la réunion des deux rivières.

Maintenant que le touriste a parlé, c'est le tour de l'archéologue : le plaisir en même temps que la surprise de ce dernier furent grands, lorsqu'il aperçut sur la principale place du village, un édifice du Moyen-Age, entièrement construit en briques, dans le style des monuments italiens des bords du Pô ou de l'Arno.

Rien à l'extérieur n'annonce une construction religieuse, et cependant la tradition locale en fait un ancien couvent de femmes, ce que semble confirmer l'existence d'une chapelle voûtée sur un plan très singulier.

Depuis longues années déjà, l'intérieur en a été tellement modifié et remanié pour les services militaires qu'il ne présente plus rien d'intéressant. C'est donc de la façade et de ses retours qu'il va être question dans la courte description que je vais en essayer, regrettant bien vivement de ne pouvoir ici en offrir une chromolithographie satisfaisante.

De forme quadrangulaire, l'édifice, à rez-de-chaussée, s'ouvrait sur la place par deux grandes arcades ogivales, actuellement bouchées, dont les archivoltes sont formées de très belles briques moulurées, avec cordon en retour, à la hauteur des impostes et dont il ne reste plus qu'un vestige.

Entre ce rez-de-chaussée et le premier étage, règne un beau cordon,

formé de dents saillantes, accompagnées de plates-bandes, de tores, de gorges et de filets, le tout d'excellente proportion et exécuté en briques de la terre la plus fine, admirablement moulée.

Au-dessus de ce cordon s'ouvrent deux baies ogivales dont l'intérieur a été modifié, mais dont les archivolttes sont formées de trois tores séparés par des gorges méplates, tout cet encadrement descendant de chaque côté jusqu'au seuil des fenêtres.

Le cordon qui sépare le second étage du premier est beaucoup plus simple que celui du rez-de-chaussée, et n'est composé que de gorges et de tores peu importants.

C'est au-dessus de cette seconde division que s'ouvrent les deux très belles baies ogivales qui déterminent le caractère tout italien de l'ensemble.

Sur une colonnette centrale en marbre, couronnée d'un chapiteau à crochets arrondis également en marbre, reposent deux ogives secondaires subtrilobées dont les lobes ne sont pas moulurés, comme dans les monuments français de la même époque, mais découpés à angles droits.

Il reste encore, adhérents à la muraille, quelques-uns de ces crochets en fer qu'on rencontre souvent dans les constructions civiles contemporaines, dans le midi de la France.

Toute la partie supérieure de l'édifice paraît avoir été remaniée et remplacée par une construction grossière.

En retour de la façade principale, s'ouvriraient aussi deux grandes arcades ogivales aujourd'hui aveuglées; du côté gauche apparaissent quelques traces de fenêtres; du côté droit, deux petites fenêtres jadis trilobées, et un grande baie du même style que celles de la façade, avec retour à l'imposte d'un cordon de briques en désaccord complet avec les beaux exemples en *terra cotta* que nous avons signalés.

Tels sont, sommairement exposés, les principaux caractères de cette curieuse construction dont la physionomie exotique s'explique facilement dans un pays qui a si longtemps appartenu à l'Italie, mais qu'il n'est pas moins intéressant de faire remarquer au milieu d'édifices d'un tout autre style et dans une contrée qui, richement dotée sous tant de rapports, l'est peu sous celui des monuments du Moyen-Age.

P. DE SAINT-PAUL.



LES CHŒURS D'ATHALIE.

Un effort hardi et couronné de succès vient d'être fait par un compositeur qui, depuis de longues années, s'est acquis un nom respecté et sympathique par des travaux considérables sur l'histoire de l'art musical, son enseignement et sa pratique.

Nous en félicitons M. Félix Clément. Il fallait savoir si le public goûterait une œuvre mélodique et classique à une époque où l'instrumentation remplace souvent les idées, et où les commotions acoustiques ébranlent les nerfs et tiennent quelquefois lieu d'inspiration. L'influence du style de M. Félix Clément en matière de musique sacrée est reconnue et admise sans contestation ; ses motets et ses contreponts sur le plain-chant jouissent d'une estime générale.

Mais ces travaux spéciaux et persévérants sont tellement en dehors des habitudes des dilettantes et du grand public, que le nom de leur auteur semblait entouré d'une sorte d'auréole académique discrète et se dissimulant dans la pénombre du groupe des musiciens contemporains. Les intimes savaient bien que M. Félix Clément était né compositeur, qu'il avait sacrifié à cette faculté toutes celles dont il a donné des preuves multiples comme érudit, archéologue et humaniste ; plusieurs connaissaient ses partitions d'opéras et d'oratorios ; mais le public qui lit les affiches et le programme des spectacles n'y voyait jamais le nom de M. Félix Clément. Ce n'était pas par indifférence que le musicien ne soumettait pas ses ouvrages au jugement du public en dehors des églises et des réunions privées ; c'était à cause des obstacles qui s'opposent toujours, quoi qu'on fasse, à la production d'une œuvre lyrique nouvelle.

Enfin il a convié le public, sans aucune préparation ni réclame, à entendre une de ses partitions, les *Chœurs et Soli de la tragédie d'Athalie*, dans la plus vaste salle de Paris, au Trocadéro, les 24 et 31 août et le 7 septembre, et, avec des moyens relativement restreints, cinq solistes, un chœur de trente voix de femmes, un orchestre de quarante musiciens qu'il conduisait lui-même, il a tenu dans trois auditions hebdomadaires quatre mille personnes non seulement attentives et intéressées, mais constamment sous le charme de ses mélodies à la fois distinguées et fortes, nobles et touchantes, d'une instrumentation appropriée au sujet et à la nature des voix féminines du chœur. L'approbation a été tout d'abord unanime, et à la troisième audition, la plupart des morceaux ont été applaudis. C'était bien là le succès de l'œuvre elle-même, car rien n'y a été sacrifié à la virtuosité ni aux effets personnels. C'est Racine et ses admi-

rables vers qui sont ici en cause ; ce sont aussi les pensées exprimées dans la forme la plus exquise que le compositeur a traduites dans un langage musical sobre et harmonieux. Cette œuvre, d'un goût très pur et d'une puissance d'expression toute racinienne, ne produira tout son effet que lorsqu'elle sera associée à la représentation de la tragédie d'Athalie au Théâtre Français. En attendant, on peut affirmer que le répertoire lyrique compte une œuvre de plus, d'une grande valeur et qui jouira longtemps des suffrages du public.

V. DE M.

LES IMAGES DU SACRÉ-CŒUR.

Monsieur le Directeur,

Je viens de lire, dans le dernier fascicule de la *Revue de l'Art chrétien*, l'article de M. le comte Grimouard de Saint-Laurent intitulé : *Les images du Sacré-Cœur au point de vue de l'histoire et de l'art*. Sur le fond de cet intéressant et consciencieux travail, qu'il serait, d'ailleurs, prématuré de juger, puisqu'il n'est pas terminé, je n'ai aucune objection à présenter ; mais, sur quelques-uns des détails, je demande à l'auteur la permission de lui soumettre quelques observations. La première est relative à l'interprétation de l'attitude de la sainte Vierge dans la couverture d'un sarcophage du musée de Latran, lequel représente la Nativité de Jésus-Christ et l'adoration des bergers et des Mages.

Derrière le berger, qui est le témoin de l'adoration des Mages, la Mère du Sauveur est assise et détourne les yeux. A ce propos, M. G. de Saint-Laurent s'exprime ainsi : « Dans la représentation même des mystères de la Sainte-Enfance, où il semblerait que les tendres affections devraient toujours dominer, c'est la dignité qui l'emporte. Seules les figures du bœuf et de l'âne, données comme des images du peuple fidèle, se montrent affectueuses pour le jeune maître qui repose dans son humble crèche¹. Il suffit, ce semble, à Marie elle-même, de nous faire adorer son divin Fils, l'amour étant compris dans l'adoration. » Voici le texte de la note : «¹ On remarquera que, dans l'exemple que nous donnons, l'un des bergers est encore près de la crèche, quand déjà arrivent les Mages. Rien n'est plus conforme à l'esprit de l'antiquité chrétienne ; car alors, en représentant la Nativité de N.-S., on voulait surtout exprimer l'idée de manifestation. La sainte Vierge, assise dans un sentiment de dignité, en détournant la tête, semble inviter à s'élever au-dessus de

« toutes les impressions de sensibilité naturelle. C'est le prélude des compositions du Moyen-Age, compositions d'ailleurs que l'on peut excuser, favorablement interpréter, mais non justifier, quand elles montrent la Mère de Dieu couchée dans un sentiment analogue. »

Le sentiment attribué à la sainte Vierge répoud mal à l'immense amour qu'elle portait à son divin Fils. L'auteur le sent si bien qu'il avoue que l'on ne saurait le justifier dans les compositions dont il parle et dont il voit le prélude dans celle qu'il examine. Je ne connais pas ces compositions ; et, par conséquent, je n'ai pas à discuter l'impression qu'elles ont produite sur M. G. de Saint-Lanrent ; mais je doute que, dans la sculpture du sarcophage du musée de Latran, l'action de la Vierge ait le sens que lui suppose l'auteur de l'article et que cette sculpture ait donné le ton à des ouvrages postérieurs.

Je vois dans le sentiment qui porte Marie à se tenir à l'écart et à détourner les yeux de la scène, une preuve, non d'insensibilité ni même de dignité, mais de modestie et d'humilité. Lorsque l'ange du Seigneur lui annonce sa conception miraculeuse par l'opération du Saint-Esprit, Marie répond : *Ecce ancilla Domini ; fiat mihi secundum verbum tuum.* (Je suis la servante du Seigneur ; qu'il me soit fait selon votre parole). Elle ne conçoit aucun orgueil du choix que Dieu a fait d'elle pour remplir ses promesses ; cette haute destinée ne l'aveugle pas. Je suis, dit-elle, la servante du Seigneur. Après que la prédiction de l'ange s'est réalisée et qu'elle a enfanté le Sauveur dans une crèche, elle persiste dans ce même sentiment d'humble obéissance qu'elle a manifesté. Elle ne veut point prendre part aux hommages que rendent successivement à son fils les bergers et les rois mages ; elle veut que leurs présents, que leur adoration surtout ne s'adressent qu'à l'enfant que Dieu a déposé en elle ; aussi, afin de ne point paraître prendre sa part dans cette adoration, elle s'est éloignée, non par dignité ; comment cela s'expliquerait-il ? mais par l'humilité. Franchement, y aurait-il bien loin de cette dignité toute humaine à l'orgueil ? Et l'orgueil peut-il s'accorder avec la vie entière de Marie ?

Elle sait qu'elle n'est qu'un instrument passif de l'ineffable mystère qui commence à s'accomplir en elle et sous ses yeux. Le monde entier sera sauvé ; les petits et les faibles ne seront pas les seuls à profiter de l'œuvre du salut et à baisser la tête, à plier le genou devant le Messie ; les rois eux-mêmes reconnaîtront la divinité de l'Enfant, alors même qu'il est encore dans la crèche. Mais il faut qu'ils sentent bien qu'elle ne prétend aucun mérite et aucune gloire de l'avoir donné à la terre. A lui tous les hommages ! Elle n'accepte que l'amour maternel ; à peine oserais-je dire qu'elle ressent de la joie, car elle n'ignore nullement au prix de quelles infinies

douleurs elle paiera la grâce que Dieu lui a faite en la choisissant parmi toutes les femmes. Elle en a été avertie par les paroles si mélancoliques du prophète : *Voyez s'il est une douleur semblable à la mienne!* Elle est triste et réfléchie au milieu du triomphe de son Fils, triomphe qui sera si chèrement acheté; mais ce n'est pas, selon moi, dans une dignité incompréhensible et injustifiable (M. G. de Saint-Laurent est bien forcé d'en convenir) qu'elle se retranche en s'isolant.

Je livre ces réflexions à l'auteur de l'article et aux lecteurs de la *Revue*.

Ma seconde observation est moins importante. M. de Saint-Laurent voit dans les représentations de la blessure faite par Longin dans le côté de Jésus crucifié l'origine et le symbole de l'adoration du sacré Cœur; je l'admets volontiers. Mais les images qu'il reproduit ne semblent guère s'accorder avec cette pensée. Dans toutes, la blessure est à droite et non à gauche; or la lance de Longin n'a pu percer le cœur de Jésus.

S. Jean se borne, dans l'Évangile, à dire que l'un des soldats, après la mort de Jésus, lui perça le côté, sans spécifier si la blessure était à droite ou à gauche. Les artistes ont donc pu la placer de l'un ou de l'autre côté, suivant leur goût; mais des représentations dans lesquelles le coup de lance est à droite ne sauraient servir à prouver que la blessure du Christ a donné l'idée de l'adoration du sacré Cœur. Ou bien elles ne sont pas heureusement choisies, ou bien la gravure ne les rend pas fidèlement. Ce n'est donc pas sur le fond des choses que porte mon observation: elle s'applique uniquement à un détail d'exécution.

Je crois, M. le Directeur, être agréable à M. de Saint-Laurent et à ses lecteurs en faisant connaître une curieuse gravure en taille-douce, qui me paraît se rapporter au sujet. C'est le frontispice d'un volume imprimé à Augsbourg (Bavière). — (*Augustæ Vindelicorum, sumptibus Joannis Sprotter, bibliop. typis Antonii Maximiliani Heis, MDCCLXXIV.*)

Ce volume contient: 1^o le texte de l'Imitation de Jésus-Christ publié et annoté par Erhard; 2^o la 3^e édition d'une traduction de l'Imitation, en distiques latins, par le R. F. Thomas Mezler. Cette traduction est de la même date que le texte; elle a été donnée par le même libraire et imprimée par le même typographe; mais elle forme un ouvrage à part; elle a un titre et une pagination distincts. Le frontispice est signé: *Joh. Heimr. Storcklin sculp. Aug. Vindel.*

Au bas est un gouffre, probablement l'entrée de l'enfer, et sur le bord le plus élevé duquel on voit une tête de mort et des ossements. A gauche, un ange chasse trois démons; à droite, un autre ange retire de l'abîme un tout jeune enfant, portant une croix. Comme elle est trop lourde pour ses faibles épaules, l'ange la soutient en souriant.

Au second plan, des hommes, une femme et un moine, portant aussi la croix, s'acheminent vers un portique tout garni de têtes de morts et sur le haut duquel se tient la Mort, tenant une faux. Au-delà sont, à droite et à gauche, deux autres portiques, élégamment ornés de fleurs et de feuillages, sous lesquels passent des fidèles qui portent la croix, pour gagner une montagne que d'autres semblent prendre d'assaut.

On voit, au-dessus de la montagne, dans le lointain, un quatrième portique où se prépare à entrer un pape, qui porte sa croix, comme tous les autres personnages. Ce portique est entouré de quarante cœurs enflammés. Par derrière s'élançe, vers la gauche, également chargé de la croix, le Christ nimbé; il présente les élus au Père éternel, qui vient au-devant de lui sur un nuage, environné de Chérubins. Un triangle auréolé, symbole de la sainte Trinité, brille derrière la tête du Père.

Au-dessus du Christ, au milieu d'une gloire, est un livre ouvert, avec cette inscription : LIBER VITÆ, et les monogrammes de Jésus-Christ et de la Vierge Marie.

A droite, sur des nuages, des anges et des chérubins font éclater leur joie en voyant entrer au Ciel, victorieux de la Mort par l'intervention du Sauveur, ce grand nombre de fidèles de tous les âges, de tous les sexes et de tous les états.

Bien que les cœurs enflammés qui décorent le quatrième portique ne portent pas de trace de la blessure faite par Longin au cœur de Jésus crucifié, il est évident qu'ils sont une allusion au culte du Sacré-Cœur. La date du livre, qui est de la première moitié du XVIII^e siècle, appuie cette conjecture.

Ce livre appartenait aux Pères Franciscains d'Ingolstadt; il est dans sa première reliure. Je crois inutile d'allonger cette lettre en le décrivant; la gravure seule présente quelque intérêt par rapport au travail de M. le comte Grimouard de Saint-Laurent.

Veuillez agréer, M. le Directeur, etc.

Élie PETIT.

DEUX QUESTIONS D'ARCHÉOLOGIE ROMAINE

l'Orante — Orthographe du mot LATRAN.

M. le comte Grimouard de Saint-Laurent a bien voulu nous communiquer une lettre que lui a adressée M. le commandeur Ch. Descemet, en réponse à l'envoi de la notice sur *l'Orante dans l'antiquité chrétienne*, excellent travail qui a paru dans notre *Revue*.

M. le commandeur Descemet et M. de Saint-Laurent nous pardonneront de commettre une indiscretion en reproduisant ici quelques passages de cette lettre, qui sont de nature à intéresser nos lecteurs.

« Il me semble qu'après votre dissertation si complète et si ingénieuse, la question est résolue sous tous ses aspects probables et possibles. Lorsqu'on trouvera désormais des figures d'Orante, sur un monument chrétien, il faudra que leurs exégètes cherchent chez vous leur vraie signification. Pour moi, l'Orante des Catacombes et des sarcophages primitifs est fort souvent une profession de foi chrétienne ; elle dit : *Credo*, en représentant d'ailleurs soit l'Église, soit la sainte Vierge, soit Susanne, soit la défunte. J'ai cru en outre remarquer une différence caractéristique dans l'attitude des Orantes chrétiennes, comparée à celle des Livie et des *Pietas* de quelques médailles et des païennes sacrifiant sur un autel. Les bras des premières sont largement ouverts et détachés du corps, comme pour rappeler le crucifix ; ceux des secondes sont collés au corps dans une position roide et gênée, du moins avant Hadrien. Cette observation pourrait, ce me semble, n'être pas inutile pour l'exacte appréciation de quelques monuments douteux. Je vous serais fort obligé de vouloir bien me dire ce que vous en pensez.

« J'ai entrepris une petite campagne pour faire rétablir l'orthographe correcte de *Lateran* que les auteurs français écrivent *seuls* en Europe : *Latran*. Pourquoi estropier ainsi le surnom de la noble famille des *Sextius Lateranus* ? Ils la tiraient de *later* et non de *latro* ou de *latrare*. Aidez-moi, je vous prie, à faire triompher la bonne étymologie.

Ch. DESCEMET.

CORRESPONDANCE.

Le R. P. Ch. Cahier nous a adressé la note suivante :

« Mgr Barbier de Montault ayant déclaré (*Revue de l'art chrétien*, p. 498) qu'il souhaite avoir dit le dernier mot dans une question où il aurait préféré garder le silence, on me permettra bien de lui faire observer que je ne l'avais pas du tout provoqué à prendre l'offensive. Mais, tout en m'accordant à peu près qu'il n'y avait guère lieu à ses critiques précédentes, il y ajoute : 1° Que je n'ai *point* parlé du petit temple que S. Thomas d'Aquin tient de la main gauche, etc. (*Revue*, p. 496). Or cela se trouve dans les *Caractéristiques* à la page 334 (colonne A), pour tous les docteurs, et à la table *item*. Avais-je besoin d'enseigner que S. Thomas d'Aquin est docteur de l'Église ?

« 2° Il me reproche en outre d'avoir oublié les *potiers de Rome* comme clients de S. André apôtre (*Revue de l'Art chrétien*, p. 496 et sv.) Mais si j'avais suivi en cela l'auteur de *L'Année liturgique à Rome* (V. Didron, Paris, 1857, p. 215-217) qui est justement mon censeur, et qui ne les mentionne pas lui-même à l'article des corporations et patronages romains, on ne saurait me trouver si coupable d'abstention et d'oubli. »

C. CAHIER.

Voici la réponse de Mgr Barbier de Montault :

« En Italie, l'*Eglise* n'est pas une caractéristique absolue et générale pour les docteurs ; je dirai même que, relativement, elle constitue plutôt une exception.

« Le renvoi à la page 334 ne prouve rien.

« En effet, il y est écrit que l'Eglise est *souvent* employée pour désigner les *grands docteurs*, nommément S. Grégoire et S. Augustin. D'où je suis en droit de conclure : que *souvent* n'étant pas synonyme de *toujours* ni d'*habituellement*, l'Eglise n'est pas une caractéristique générale et universelle ; que S. Thomas d'Aquin ne figurant pas parmi les quatre grands docteurs, déclarés tels par Boniface VIII, l'article en question ne le vise pas, même indirectement ; enfin que spécifier S. Grégoire et S. Augustin semble leur réserver le monopole de la caractéristique, à l'exclusion des autres.

« J'estime donc encore qu'il y avait lieu d'inscrire l'Eglise parmi les attributs propres de S. Thomas, d'autant plus qu'elle n'est pas isolée et indépendante, comme pour les grands docteurs, mais en corrélation directe avec son complément naturel, le soleil.

« *L'Année liturgique* n'a jamais eu la prétention de se poser en ouvrage d'hérédité, mais uniquement de fournir des renseignements pratiques aux pieux visiteurs de Rome. Si je n'y ai pas mentionné la corporation des potiers, c'est qu'à la suite du siège par l'armée française elle avait cessé d'exister ; mais, dès qu'elle a été reconstituée, je me suis empressé de lui donner place dans mes *Eglises de Rome*, ainsi qu'on peut s'en convaincre en se reportant à l'article *Saint-André des Potiers*. »

X. BARBIER DE MONTAULT.

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE. — M. Bertrand dépose sur le bureau divers bijoux mérovingiens trouvés à Jouy-le-Comte (Seine-et-Oise); ce sont : une bague en or, décorée de grappes de raisin et d'étoiles ; deux fibules avec verroteries serties dans des lamelles d'or et décorées de filigranes de même métal, portant la représentation d'un poisson, dessiné également en verroteries ; une épingle en or dont la tête rappelle le plus beau travail antique.

— M. P. Nicard signale quelques découvertes faites récemment en Suisse. A Soleure, les débris d'un pont romain en bois, sur l'Aar. — A Oensingen (canton de Soleure), dans le voisinage d'une voie antique et du cimetière, un tombeau de l'époque franco-burgonde renfermant avec un squelette une épée à double tranchant, un poignard d'une longueur peu commune, une agrafe de ceinture, en fer, avec ornements en argent. — A Schwarzenbach (canton de Lucerne), une urne contenant des cendres et une statuette de Mercure, des fragments de vases très élégants. — Dans le canton de Schaffouse, non loin de la chute du Rhin, une caverne dans laquelle on a trouvé un grand nombre de silex travaillés, des fragments de vases celtiques fabriqués au tour et de poteries romaines. — M. Nicard signale aussi les peintures du XVI^e siècle découvertes à Bâle et à Berne; il émet le vœu que quelque archéologue s'impose la tâche de faire l'histoire des peintures antérieures au XV^e siècle qui existent en France, en Suisse et dans l'Europe septentrionale.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE. *Séances tenues à Arles.* — M. E. de Barthélemy, rendant compte de cette publication au Comité des travaux historiques, signale en ces termes l'une des plus intéressantes notices de ce volume :

« La ceinture de saint Césaire, archevêque d'Arles au VI^e siècle, est étudiée par M. Laurière : c'est une ceinture de cuir, encore munie de sa boucle d'ivoire ; elle est conservée au trésor de la Major à Arles. Cette

boucle se compose d'une plaque ou patte fixe de forme carrée et d'un anneau mobile roulant dans une charnière autour d'une broche ; il est couvert de fruits et de feuillages ; la plaque figure deux soldats armés de lances et dormant, la tête appuyée sur leurs mains, aux pieds du saint sépulchre. Le caractère de ces objets est byzantin. Le cuir est à gros grain plat, écaillé, de couleur primitivement noire ; une légère piqûre de soie, formant la bordure et la surface d'une de ses extrémités, est ornée du monogramme du Christ avec l'alpha et l'oméga. Quant à l'origine de cette ceinture, M. de Laurière se contente de faire remarquer que saint Césaire légua à son successeur tous ses vêtements et parmi eux sa tunique. Le lecteur appréciera donc s'il est permis de supposer que le trésor d'Arles possède réellement la ceinture qui a dû accompagner la tunique du grand évêque. »

SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES. — Cette Société a ouvert une souscription pour ériger à Saint-Germain-en-Laye un tombeau à M. Louis Millet, inspecteur général des édifices diocésains. M. Ch. Lucas, secrétaire de la Société lui a consacré une notice où il rappelle que cet éminent architecte a restauré la cathédrale de Troyes, l'église Saint-Pierre de Lisieux, la cathédrale de Moulins, le château de Saint-Germain-en-Laye, l'église Saint-Pierre de Montmartre, la cathédrale de Reims, etc. En terminant, il lui applique justement ces paroles de l'Apôtre : « Celui-là ne meurt pas tout entier qui s'est donné comme mission de restaurer l'œuvre des hommes pour la plus grande gloire de Dieu. »

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA CORRÈZE. — Cette société fondée à Brives, en 1878, compte déjà 360 souscripteurs et a publié deux volumes de mémoires et compte-rendus. Les procès-verbaux de ses séances témoignent d'un zèle et d'une vitalité qu'on ne rencontre pas toujours dans les vieilles académies qui se glorifient d'un demi-siècle ou d'un siècle d'existence. Parmi les travaux archéologiques nous citerons les suivants :

1° Une notice de M. Robert de Lasteyrie sur une inscription du XIII^e siècle récemment trouvée à Brives et ainsi conçue :

En Bernard Malchalx morit, de queus nembre,
al dia quinze del mes de setembre,
el milemes era, cant el traspasset,
de mil et ducent e sinquanta e set.
efo da Briva, grans borzeus enbiraus
Ede Torena. Dieus li do bon repaus
Amen.

c'est-à-dire : Don Bernard Malchalx mourut (du quel il vous souvienn)e le quinzième jour du mois de septembre. Le millésime était, quand il trépassa de mil et deux cent et cinquante sept. Et il fut de Brive grand bourgeois embiraus et de Turenne. Dieu lui donne bon repos. Amen.

L'auteur se demande si *embiraus* n'indique pas une fonction que le défunt pouvait exercer à Turenne, tout en étant bourgeois de Brive.

2° Une note de M. Rupin sur un lutrin de l'église Saint-Martin à Brive. C'est un curieux spécimen de l'art de forger le fer au XIII^e siècle.

3° Une étude de M. René Fage sur les restaurations du cloître de Tulle. Il paraît que ces belle ruines offrent aux yeux étonnés et aux esprits oublieux l'attrait d'une véritable découverte. La cathédrale de Tulle va être bientôt débarrassée des constructions parasites qui déshonoraient ses murs.

4° Note de M. Rupin sur un pied de croix ou de reliquaire (XIII^e s.) conservé dans l'église d'Aubazine. Il est divisé en trois sections égales par des animaux en cuivre doré et ciselé, se rapprochant du caméléon. Leur tête est grotesque, monstrueuse, armée de longues cornes ; l'échine est figurée par des gouttelettes d'émail bleu turquoise ; les yeux sont recouverts d'un émail plus foncé, et leur queue longuement enroulée en volute est terminée par une tête de serpent.

5° Note de M. Lalande sur une bague mérovingienne en or, du VI^e siècle. Entre les deux chatons, pris à même le métal, sont gravées en creux des lignes entrelacées encadrant des ellipses.

6° Une lettre de notre collaborateur, M. l'abbé Poulbrière, qui élucide et complète des études publiées par d'autres membres dans le premier volume des Mémoires.

7° Un bon travail de M. le baron de Maynard sur les ruines du château de Turenne. Situé dans une position presque imprenable, sur un massif de châteaux abrupts, au sommet d'une colline en forme de cône, Turenne était autrefois une place importante, et c'est encore aujourd'hui, tant par sa situation pittoresque que par les souvenirs historiques qui s'y rattachent, une des plus intéressantes ruines du Bas-Limousin.

8° Une notice de M. L. Bonnay sur les découvertes archéologiques faites à l'église Saint-Martin de Brives. Outre des tombeaux et des vases funéraires, on a trouvé des fragments de sculpture du XII^e siècle, représentant l'enfer et le purgatoire. « Cette sculpture, dit l'auteur, si différente de celle que présentent les édifices de la même époque, construits dans le midi, l'ouest et même le centre de la France, nous autoriserait presque à dire qu'il existait aussi en Limousin, au XII^e siècle, une école de sculpture cherchant à corriger les méthodes byzantines. »

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'OISE. — MM. de l'Épinois, l'abbé Deladreue, Danjou, Barré, A. Rendu, Mathon, ont fourni le tome IX de Notices historiques et archéologiques.

Nous extrayons le passage suivant de la notice archéologique que M. Danjou a consacrée à l'abbé Barraud : « La Société académique d'archéologie avait été fondée en 1847, et l'abbé Barraud en fut un des premiers et des plus utiles membres. Ses avis, toujours écoutés avec déférence, servirent à propager les meilleurs principes d'architecture religieuse et d'esthétique. Beaucoup de travaux dus à sa plume élégante et lucide, contribuèrent à assurer à la collection des Mémoires de la Société les suffrages de l'opinion du monde savant.

« On peut citer particulièrement ceux qu'il composa sur plusieurs églises du diocèse, notamment sur la cathédrale de Beauvais, dont il décrivit successivement les vitraux, les tapisseries, les tableaux, le monument de Mgr Forbin de Janson, et quelques objets consacrés au culte, remarquables par leur forme élégante et leur ancienneté, tels que chauffoirs, bénitiers, encensoirs.

« Ces travaux, malgré leur multiplicité, ne suffisaient pas à l'activité de l'abbé Barraud ; non content d'enrichir les Mémoires de la Société académique de savantes dissertations sur l'histoire de la contrée et de ses monuments, il donnait à plusieurs recueils renommés des notices sur des questions de liturgie ou d'archéologie religieuse, dont quelques-unes sont de véritables traités.

« L'abbé Barraud publia, à différentes époques, de substantielles notices sur quelques anciens monuments que mettait au jour le nivellement des remparts et les fouilles exécutées dans les environs pour la construction de chemins de fer.

« Plusieurs de ces travaux furent publiés dans le Bulletin monumental de M. de Caumont, dans les Annales archéologiques de M. Didron, et dans les Mélanges d'archéologie du P. Martin. On peut citer parmi ces notices celles qu'il composa sur les calices et les ciboires, sur les confessionnaux, sur les cloches, sur les insignes des évêques, crosse, mitre et anneau, etc.

« M. de Caumont avait pour l'abbé Barraud une amitié fondée sur l'estime que lui avaient inspirée ses nombreux et importants travaux, et il réservait toujours une place d'honneur dans son Bulletin monumental à ses intéressantes monographies. L'abbé Barraud y était très sensible, et, bien peu de temps avant sa mort, il en donna une preuve touchante en montrant combien lui était précieuse l'amitié de l'illustre antiquaire. Il avait acquis, par les mêmes motifs, l'affection de M. Graves, qui attachait

un grand prix à la précision et à la sûreté de ses connaissances archéologiques. On doit aussi citer au nombre de ses amis les plus dévoués, le savant M. Houbigand, de Nogent-lès-Vierges, qui lui faisait de fréquentes visites et le recevait souvent dans sa belle résidence de Nogent, avec l'amabilité qui lui était propre et qui rendait si douces les relations que la science créait avec lui. Nous devons encore citer ici M. Didron, M. Félix de Beauvillé, député de la Somme, qui ne manquait jamais de le visiter quand il venait à Beauvais, M. l'abbé Cochet, de Dieppe, M. l'abbé J. Corblet, d'Amiens, et beaucoup d'autres antiquaires.

« Les nombreux et importants travaux de l'abbé Barraud ne pouvaient manquer de fixer l'attention du Ministre de l'Instruction publique et, sur le rapport du Comité des travaux historiques, il avait été nommé correspondant de ce ministère pour la surveillance et la conservation des monuments.

« Toujours dévoué aux intérêts de la science, l'abbé Barraud était aussi tout disposé à accepter les missions qui lui procuraient les moyens de se rendre utile. C'est à ce titre qu'on l'a vu faire partie, pendant plusieurs années, de la grande commission de statistique départementale, de la commission d'examen des aspirants aux fonctions d'instituteurs des deux sexes, du conseil des bâtiments civils et de diverses autres institutions. On le trouvait toujours prêt à rendre les services que l'administration attendait de lui. »

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE LA CHARENTE. — M. Lièvre, à l'occasion d'un travail de M. Fleury, qui présente la question de l'*ascia* sous un jour nouveau, fait, de son côté, quelques observations sur cet antique usage. Il fait remarquer que si la formule *sub ascia dedicare* est romaine, le symbole lui-même est gaulois. On ne le trouve point en Italie, et l'Italie n'a pas non plus de dolmens. Or, c'est dans les dolmens qu'il faut chercher l'origine de l'*ascia*, qui appartient à la même tradition que la hache, d'abord déposée et ensuite figurée dans les monuments néolithiques de la Bretagne et de l'Angoumois. Au début, le mort emporte la hache, arme et outil tout à la fois ; puis l'objet est remplacé par le signe ou le symbole dont, à la longue, la signification se perd ou se transforme, et toute la question aujourd'hui est de savoir quelle idée on y attachait dans les derniers temps du paganisme gaulois, au moment où la croix allait remplacer l'*ascia* sur la tombe de nos ancêtres.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DE DRAGUIGNAN. — L'histoire et l'archéologie sont largement représentées dans le tome XI

que nous venons de recevoir. Très intéressants sont les mémoires de M. V. Raynaud sur la vie de Claude Gay, de M. Olivier, sur une tombe mégalithique de la Verrierie Vieille, près de Saint-Paul-lès-Fayence, de M. L. de Bresce, sur le massacre d'Aups en 1574, de M. l'abbé Dupui, sur la monographie de la paroisse du Beausset, de M. Robert Reboul, sur les anonymes et les pseudonymes de la Provence, très long complément aux recherches de Barbier et de Quérard. Nous signalerons spécialement, comme dépassant les bornes d'un intérêt local, le travail que M. F. Martin a consacré aux Frères-Pontifes. Déjà, pour ne citer ici que des études récentes, MM. A. Canon, M. l'abbé André, M. l'abbé Hyenne, M. Brugnier-Roure et M. l'abbé Albanès s'étaient occupé de S. Benezet et de l'ordre des Frères-Pontifes. M. Martin a certainement mis ces recherches à profit, mais il y a ajouté des détails complètement inédits.

Après avoir rappelé les efforts de Charlemagne pour développer les travaux publics dans son vaste empire, l'amélioration de la viabilité sous Philippe-Auguste, la part que prirent les ordres religieux à la construction des ponts que Pierre le Chantre déclarait être une œuvre pie, l'auteur entre dans le vif de son sujet. C'est au milieu du XII^e siècle qu'on voit l'ordre des Frères-Pontifes se relever en Provence par des œuvres dont nous ne connaissons que les plus importantes. Tout le monde sait que le pont d'Avignon fut commencé en 1178, par S. Benezet, et terminé seulement dix ans après. Les mêmes religieux construisirent les ponts de Bonpas et de Mirabeau, sur la Durance, ceux de Romans, de Vienne, de Lyon, de Saint-Esprit, de Saint-Nicolas, etc. Ces courageux travailleurs se répandirent dans la vallée de la Loire et probablement aussi en Auvergne. A la fin du XVII^e siècle, cet ordre, essentiellement français, disparut ; le gouvernement était en mesure de s'occuper des routes et des ponts. Mais quelque admirable qu'ait été depuis le progrès opéré par nos ingénieurs, nous ne devons pas moins garder une profonde reconnaissance pour les ouvriers de la première heure, pour ces hommes modestes et dévoués qui, comme le remarque M. Martin, furent seuls, pendant plus de trois siècles, investis par la confiance publique, du soin de protéger et d'améliorer les voies de communication de notre pays.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE. — Le quatrième volume de son Bulletin contient des travaux de MM. de Marsy, A. de Roucy, de Bernhardt, Morel, Alex. Sorel, J. du Lac, L. Plessier, etc.

En compulsant les archives du Fayel, M. l'abbé Morel a pu donner une étude très complète sur les seigneurs de la Mothe-Houdencourt qui ont joué un rôle militaire si important au XVII^e et au XVIII^e siècle.

M. de Bernhardt, chef de bureau au *Foreign Office*, a envoyé à la Société le *fac-simile* d'une lettre de Racine à Boileau, datée de Compiègne et faisant partie des collections du *British Museum* ; M. de Marsy y a joint divers renseignements de nature à mieux faire comprendre le texte et à préciser les circonstances dans lesquelles cette lettre fut écrite.

M. Al. Sorel, dont les travaux sur l'époque révolutionnaire sont si appréciés, a publié une longue et curieuse notice sur les *Carmélites de Compiègne devant le tribunal révolutionnaire*. « Près d'un siècle, dit-il en terminant ses consciencieuses recherches, s'est écoulé depuis les sinistres exécutions dont nous venons d'évoquer le souvenir. Victimes et bourreaux appartiennent désormais à l'histoire. Mais Dieu a fait à l'avance la part de chacun. Aux uns, les palmes du martyr, la gloire dans le ciel, l'exemple sur la terre et l'admiration des générations qui se sont succédé ; aux autres, la honte et le mépris de l'humanité tout entière. »

M. du Puget a proposé d'ériger dans la ville de Compiègne un monument commémoratif en l'honneur de Jeanne d'Arc. Nous aimons à espérer que ce projet sera réalisé et qu'on rendra un solennel hommage à la Pucelle sur les lieux mêmes où elle a soutenu son dernier combat.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS. — Le tome XVI de ses Mémoires est occupé tout entier par le Cartulaire de l'abbaye de Beaugency que publie M. G. Vignat. C'est le seul Cartulaire original antérieur au XV^e siècle que possèdent les Archives départementales du Loiret ; il comprend : cent soixante-quatorze chartes, de 1104 à 1316, un relevé des revenus de l'abbaye, la nomenclature des droits perçus par l'abbaye, le jour de la foire de la Quasimodo, la table des chartes et le catalogue de la Bibliothèque. Quarante-huit chartes sont écrites en langue vulgaire et présentent par là-même un certain intérêt au point de vue philologique. M. Vignat, dans une intéressante introduction, étudie ce Cartulaire sous le rapport du dialecte, des noms de lieux, des noms de personnes et de l'histoire de l'abbaye.

J. C.

BIBLIOGRAPHIE

LES ARTS A LA COUR DES PAPES PENDANT LE XV^e & LE XVI^e SIÈCLE,
recueil de documents inédits tirés des archives et des bibliothèques romaines,
par M. Eugène MUNTZ. — Paris, Ernest Thorin, 1878 et 1879. 2 vol. in-8°.

M. Müntz est un de nos archéologues les plus laborieux et dont l'érudition sérieuse est le plus variée. Il cultive avec un égal succès l'archéologie proprement dite, qui s'occupe des monuments, et de la paléographie qui recherche les anciens textes. Ces deux qualités ne se rencontrent pas toujours dans le même savant, nous devons donc l'en féliciter.

Cet ouvrage fait le plus grand honneur à son auteur. Il est de ceux qui ne se lisent pas seulement, mais qu'il faut étudier à fond et lentement, une plume à la main, pour bien en posséder la substance; il est rempli de documents complètement inédits qui jettent un jour tout-à-fait nouveau sur les arts et les artistes à la cour des papes.

Aux XV^e et XVI^e siècles, les souverains-pontifes tinrent une cour brillante, à laquelle ils convoquèrent des artistes de renom. Quand Rome était insuffisante à leur fournir ceux dont ils avaient besoin, ils les prenaient où ils les trouvaient, c'était une simple question de clairvoyance et d'argent. De là une quantité assez considérable d'artistes, non seulement romains, mais, plus souvent peut-être, florentins, italiens, espagnols, allemands et même français. Nous savons désormais les grandes choses qu'ils ont produites, et aussi celles de moindre importance que les temps ou les révolutions ont fait disparaître.

Les artistes remis en lumière sont des architectes, des sculpteurs, des peintres, des verriers, des brodeurs, des orfèvres, des joailliers, etc. On a là des renseignements très curieux, entre autres sur la peinture à la cire et à l'huile de lin, sur l'emploi des couleurs et du vernis, sur la fréquence des vitraux même à l'époque de la Renaissance, d'où l'on peut conclure que les remettre en faveur dans les monuments restaurés n'est autre chose que faire de l'archéologie bien entendue.

Si les artistes sont généralement des laïques, il y a aussi parmi eux des religieux d'un talent réel, qui peignent le verre ou les murs, sculptent le bois et pratiquent l'art sous diverses formes, principalement la miniature.

Vasari s'était fait l'historiographe de l'art en Italie. Sans doute il doit encore être consulté, mais il importe désormais de contrôler toutes ses assertions à l'aide des documents publiés par MM. Milanese, Marchèse, de Reumont, Müntz et autres archéologues de mérite. L'histoire elle-même trouvera là matière à plus d'une rectification : ainsi tel pape passe, aux yeux de Platina, pour avare, tandis que la postérité mieux informée, l'inscrira parmi ceux qui ont fait bénéficier l'art des trésors entassés au Vatican ou au fort Saint-Ange.

Parmi les documents reproduits *in extenso*, il convient de citer les deux inventaires de Calixte III (1458) et de Pie II (1464). Ce dernier exige une mention particulière à cause de la série d'articles relatifs aux tapisseries et qui a pour titre : *Panni d'Aras*. C'est un des documents les plus anciens et les plus étendus sur cette industrie nationale, dont le garde meuble du Vatican conservait, dans la seconde moitié du XV^e siècle, jusqu'à 65 pièces, la plupart historiées et les autres dites *verdures*. Je ne pense pas qu'une seule de ces pièces ait survécu, car toutes celles que j'ai citées ailleurs se réfèrent à une époque postérieure, c'est-à-dire tout à fait à la fin du XV^e siècle.

Quand l'ouvrage sera achevé, nous demandons instamment à M. Müntz qu'il veuille bien le compléter par une double table, donnant les noms des lieux et des matières. On en comprendra l'utilité par cette seule considération. Deux noms d'artistes ont été plus particulièrement l'objet de l'attention de M. Müntz, car il régnait sur eux quelque incertitude : ce sont Paolo Romano et Rossellino. Comme il en est question en plusieurs endroits, les recherches seront bien plus promptes et faciles quand on saura où les prendre. L'art de la vitrerie est tellement en vogue de nos jours qu'on aimerait à voir groupées sous la même rubrique toutes les indications qui s'y rapportent. L'archéologie a besoin de savoir encore combien de fois il est parlé, par exemple, des roses d'or, des épées d'honneur, des tiaras et mitres pontificales, des bannières et étendards, des calices et autres bijoux de la chapelle Sixtine. Rien ne doit être omis de tout ce qui tend à vulgariser la science, en la mettant à la portée des gens studieux.

Ce livre a fait quelque bruit à son apparition. Je ne m'en étonne pas et je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée par l'éditeur d'en publier ici l'éloge sans restriction aucune.

Le tome second, qui contient 333 pages est, de tout point, digne de

son aîné. Je n'essaierai pas de l'analyser, car il serait difficile de rendre compte d'une manière brève de tant de documents divers. Je ne puis qu'effleurer le sujet, malgré l'immense intérêt qu'il présente.

Le volume tout entier se rapporte au pontificat de Paul II. Ce pape a été fort calomnié par ses contemporains, et c'est avec plaisir que nous voyons M. Müntz tenter sa réhabilitation à l'aide de pièces jusqu'ici ignorées. S'il a à sa charge d'avoir pris les matériaux de ses constructions dans le Colysée, ce qui eut lieu également pour les deux palais de la Chancellerie et des Farnèse, il fut, d'autre part, un conservateur zélé et intelligent des monuments de l'ancienne Rome, et surtout un collectionneur intrépide de médailles antiques, de pierres précieuses et de camées, ainsi qu'en témoigne son inventaire qui est des plus détaillés.

Vasari, l'historien officiel des artistes, est souvent en faute, soit qu'il ait subi des influences défavorables, soit que ses connaissances n'aient pas été à la hauteur de ses prétentions. Aussi M. Müntz se fait-il un devoir scrupuleux de le compléter et parfois de le rectifier. Je dois citer, entre autres noms remis en honneur, ceux de Meo del Caprino, architecte de Florence, qui construisit, à Turin, la cathédrale, et, à Rome, le Palais de Venise et l'église de Saint-Marc; de Jacques da Pietra Santa, architecte de Lucques, que le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, choisit pour élever, à Rome, la grande et belle église de Saint-Augustin; de Paul Romain, qui sculpta un tombeau à Saint-Laurent *in Damaso* et l'autel de Sainte-Agnès; de Marco di Pietro, maître charpentier, à qui est dû le plafond en bois et à caissons de l'église Saint-Marc; du peintre Antonazzo, plus connu par les livres de compte que par ses œuvres proprement dites. Cependant, je puis citer de lui un tableau signé, qui est l'ornement du musée de Capoue et dont je parlerai plus au long quand je publierai les *Signatures et épitaphes d'artistes* que j'ai recueillies patiemment en divers lieux d'Italie. N'oublions pas non plus le moine Camaldule, Giuliano Amadei, miniaturiste de Paul II.

Je ne puis négliger, dans un compte de l'an 1465, une double mention qui intéresse l'art de la peinture sur verre. Il s'agit de ces *ronds*, tantôt blancs, tantôt colorés, comme on en voit encore aux fenêtres de Saint-Étienne, sur le Cœlius, et que l'on dépolissait ou *tempérait* à l'aide de l'eau forte (*aqua forte*). Il est aussi question de *limaille d'argent*, grâce à laquelle le peintre obtenait la couleur jaune si fréquemment employée pour les camaïeux. Or, un des peintres verriers est nommé « frère Janin d'Allemagne, de l'ordre de Saint-Augustin » et un autre « frère Livin » également allemand. La peinture à l'huile et à la colle de poisson est expressément spécifiée à la date du 7 octobre 1469.

La pièce capitale du volume est incontestablement l'inventaire de Paul II, qui ne comprend pas moins de 106 pages en petit texte. Cet inventaire se répartit en trois séries : le mobilier de la chapelle papale, les camées et gemmes antiques, les bronzes antiques. C'est le premier et le plus important exemple d'une collection spéciale d'œuvres d'art, uniquement empruntées à l'antiquité classique. M. Müntz a fait précéder ce document rédigé en latin, d'une courte introduction qui en détermine la valeur. Nous aurions désiré en plus des notes explicatives sur quelques usages liturgiques, certains termes obscurs, et la détermination de la plupart des motifs iconographiques fournis par les camées et les bronzes, que la description un peu vague du XV^e siècle ne suffit pas toujours à nommer.

Les pièces justificatives sont rejetées à la fin : parmi elles il convient de signaler le testament du cardinal Bessarion, daté de 1467. J'en parle d'autant plus volontiers que sa mémoire a complètement disparu de l'église des Saints-Apôtres qu'il s'était plu à orner et à enrichir. Sa chapelle a été renversée, les fresques qu'il avait commandées ont subi le même sort, et, son tombeau n'existe plus qu'à l'état fragmentaire dans un couloir obscur de la sacristie, quand il était si facile de l'appliquer contre un pilier de l'église restaurée. C'est devenu comme une loi fatale et presque générale : à Rome comme ailleurs, les architectes ne savent faire du neuf qu'au détriment du vieux.

Le texte de ce testament a été copié sur l'édition Migne. L'éditeur ne s'est pas aperçu qu'il est incorrect en deux endroits qui supposent une lecture fautive de l'original. Il faudra donc substituer *pluvialia* à *plumalia*, qui n'a pas de sens parmi les ornements sacrés.

Ce volume, si consciencieusement élaboré, se complète par des additions survenues après coup, mais qu'il était utile de ne pas omettre, et par deux planches, donnant, l'une une médaille inédite, et l'autre un dessin jusqu'ici inconnu de la célèbre *loggia* du Vatican. Commencée par Alexandre VI et continuée par ses successeurs, elle unissait le palais à la basilique et servait principalement pour l'absolution solennelle donnée par le Pape le jeudi saint, absolution qui est devenue la bénédiction papale aux seuls assistants, non *ubi et orbi*, puis ultérieurement répétée jusqu'à quatre fois dans le cours de l'année.

X. BARBIER DE MONTAULT.

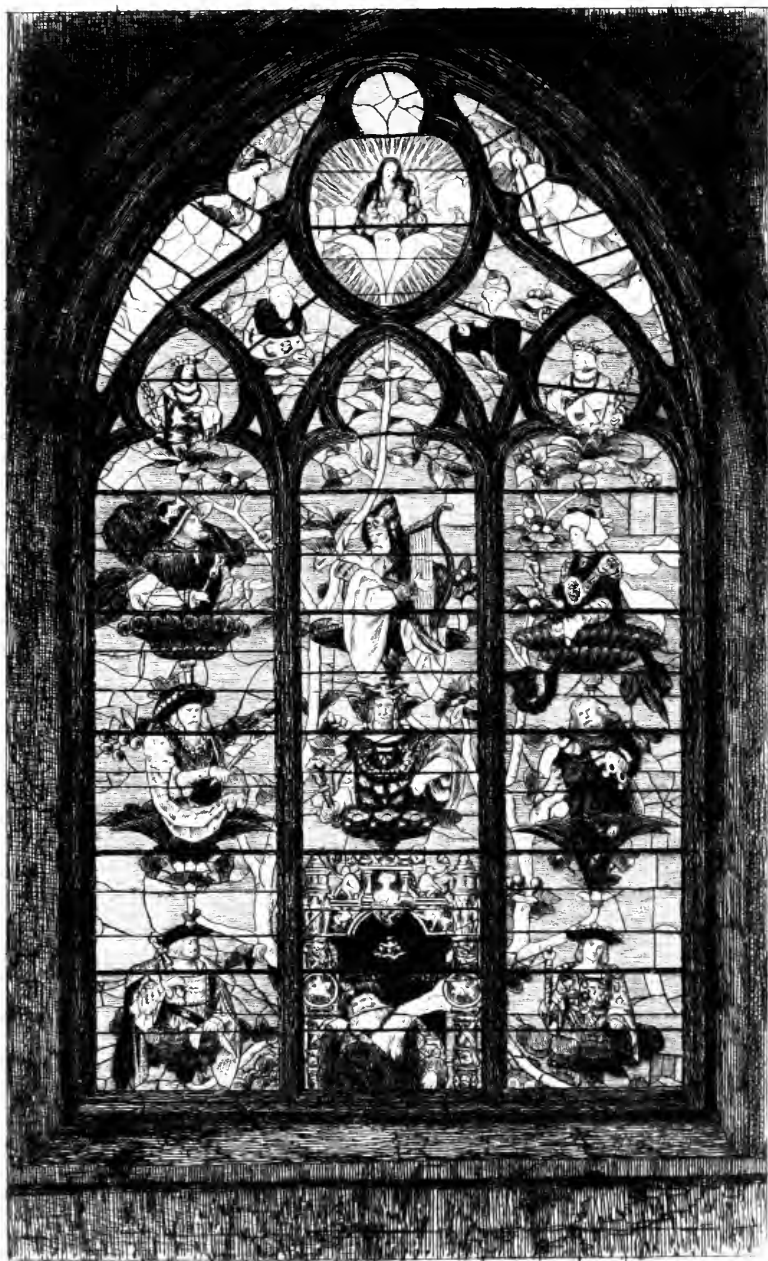
LA RENAISSANCE EN FRANCE, par Léon PALUSTRE. — Paris, Quantin, 2^e livraison, in-folio de 43 pages, avec gravures à l'eau-forte.

La seconde livraison de cet important ouvrage, qui en comptera trente réparties en trois volumes, n'est pas inférieure à la première. Je dirai même qu'elle l'emporte par l'exécution vraiment hors ligne de deux gravures, habilement burinées par M. Sadoux et consacrées aux deux vantaux d'une des portes latérales de la cathédrale de Beauvais.

M. Palustre n'écrit pas des monographies, ce qui l'entraînerait trop loin, mais il se contente de montrer ce qu'il y a de saillant dans chaque œuvre en particulier, de manière à en déduire logiquement l'état de l'art dans une contrée déterminée. La contrée choisie cette fois est le département de l'Oise, avec lequel nous entrons dans l'Île de France. Rien n'est plus varié que l'ensemble de ce travail où figurent successivement des châteaux, des maisons bourgeoises, un hôtel-de-ville, et pour le mobilier, des portes, des vitraux, des monuments funèbres, voire même un calvaire et un banc-d'œuvre qui constituent l'un et l'autre une rareté archéologique.

L'auteur, à qui de nombreux voyages ont donné un coup-d'œil prompt et sûr, est doué par là-même d'une grande puissance d'assimilation, et c'est à cette faculté qu'il doit de bien établir la filiation des monuments entre eux. C'est ainsi qu'il démontre nettement, à l'aide de preuves irrécusables, que le modèle authentique, ou si l'on aime mieux la première idée du Palais du Luxembourg à Paris, vient à la fois du château d'Ecouen et de celui de Verneuil, de même que le petit château de Chantilly dérive en droite ligne du château d'Ecouen, l'une et l'autre habitations princières, élevées aux frais du connétable Anne de Montmorency, sous la direction du célèbre architecte Jean Bullant.

Une place toute particulière est attribuée dans le texte aux artistes qu'il s'agit d'honorer, en manifestant leur mérite individuel et leur esprit plus ou moins créateur. Naturellement encore, l'Italie, trop souvent mise en avant par pure conjecture, n'a plus rien à revendiquer ici, ni comme influence, ni comme pratique de l'art qui, chez elle, était tout à fait différent. A ce titre, on lira avec intérêt ce qui a été si judicieusement écrit sur le dominicain Frà Giocondo, de Vérone : on ne se gênait pas de lui attribuer, entre autres édifices, le château de Sarcus, auquel il ne peut rien prétendre, car il est actuellement avéré que cet humaniste, éditeur de Plin et de Vitruve, ne fut jamais architecte, mais simplement ingénieur, c'est-à-dire qu'il put creuser des canaux et bâtir des ponts, sans



avoir fait le moindre dessin d'architecture ou présidé à une construction quelconque, soit civile, soit religieuse.

Les signatures des artistes sont très recherchées de nos jours et avec raison, car elles instruisent la postérité sur l'authenticité de leurs œuvres. Malheureusement, on ne sait pas toujours les voir et les interpréter : de là nombre d'erreurs. M. Palustre, qui a le talent d'éviter cet écueil, a relevé des noms de peintres-verriers qu'il importe de sauver de l'oubli ou de préserver de toute méprise. Nous lui devons la restitution de la généalogie de trois peintres-verriers, Engrand le Prince et ses deux fils, Jean et Nicolas. M. Quantin, qui veut bien mettre à notre disposition une de ses gravures, ce dont nous le remercions sincèrement, nous permet d'apprécier sagement les connaissances du père dans le beau vitrail de l'arbre de Jessé qu'il exécuta vers 1518 pour l'église Saint-Etienne de Beauvais. Ce sera un utile complément à la dissertation de notre savant Directeur sur ce sujet d'iconographie symbolique ¹.

Ce n'est pas assez de dire : tel ouvrage est de tel artiste et remonte à telle date ; il faut encore apprécier l'œuvre elle-même et faire ressortir à la fois ses qualités et ses défauts. A ce point de vue, M. Palustre se pose en critique éminent, surtout dans l'étude attentive qu'il a faite des portes de la cathédrale de Beauvais, magistralement sculptées vers 1535, par Jean Le Pot. L'Italien couvre d'ornements toute la matière qu'il emploie, quitte à se répéter. Le Français, au contraire, procède avec plus d'intelligence et de goût. Ainsi, à l'endroit que frapperont les pieds des passants, il ne met que quelques moulures, et, à la portée de la main qui touche à tout, de simples motifs d'ornementation, réservant les sujets historiés pour la partie centrale que l'œil atteint facilement, et couronnant sa conception par un décor architectural qui n'attire, au détriment du reste, ni l'esprit, ni le regard. Une telle disposition est très savante, et il est très essentiel de la mettre en évidence. Faute de cette précaution élémentaire, les portes de bronze de la basilique de Saint-Pierre à Rome ont une partie de leurs bas-reliefs polis ou effacés par un attouchement non moins indiscret qu'incessant.

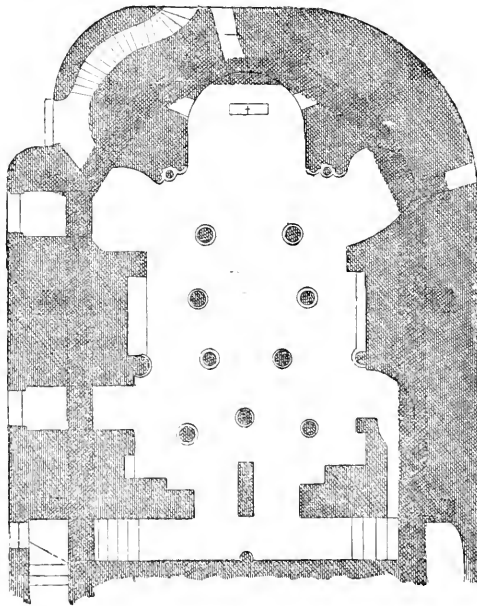
J'en ai dit assez pour attester l'intérêt qui s'attache à cette seconde livraison. Qu'il me suffise d'ajouter que le public a déjà si avantageusement jugé l'œuvre à ses débuts que l'éditeur s'est vu obligé de doubler le tirage.

X. BARBIER DE MONTAULT.

¹ *Étude iconographique sur l'arbre de Jessé*, par l'abbé J. Corblet. Paris, 1860, in-8°.

SAINT GUINGALOIS, SES RELIQUES, SON CULTE ET SON PRIEURÉ, A CHATEAU-DU-LOIR (SARTHE), *d'après des documents inédits*, par l'abbé Robert CHARLES. Le Mans, 1879, in-8° de 147 pages.

Il y a deux saints de Bretagne auxquels on donne le nom de Guingalois ou Guignolé, nom qui a subi selon les localités une foule de transformations ; dans le Maine et la Touraine, c'est S. Guingalois ; en Bretagne, c'est Winvaloé, Winolé ; dans le Nord et en Picardie, c'est Vignevalé, Waloy, etc. L'un de ces saints fut abbé de Landevenech (Finistère) et mourut le 3 mars, vers l'an 529 ; le second, très peu connu, fut disciple de S. Similien et compagnon de S. Ethbin abbé de Taurac, dans le diocèse de Dol. En face des invasions normandes, les reliques des deux saints furent successivement transportées dans divers lieux de l'ouest et du nord de la France, en sorte que leur identité a pu être souvent confondue. Les reliques de l'abbé de Landevenech ont été transférées de Château-du-Loir

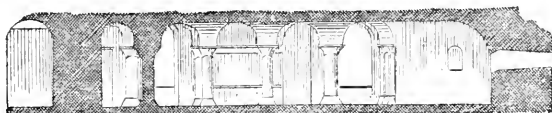


Plan de la crypte de Château-du-Loir.

dans le nord de la France ; l'abbaye de Blandinberg, près de Gand, et l'église Saint-Sauve de Montreuil croyaient toutes deux les posséder. Il n'est pas impossible de concilier ces prétentions contradictoires. On sait que l'abbaye de Blandinberg fut ruinée par les Normands en 880 et qu'elle

resta inhabitée jusqu'à 981. On a pu en 880 porter le corps de S. Guingalois dans la ville fortifiée de Montreuil et, au X^e siècle, on en aurait restitué une partie à Blandinberg.

Quoi qu'il en soit, quelques ossements ont dû rester à Château-du-Loir, et ce fut l'occasion de la fondation du prieuré qu'on plaça sous son vocable au XI^e siècle. M. l'abbé Charles nous en retrace l'histoire avec une grande abondance de détails ; il nous décrit l'église qui remonte au XIII^e siècle et la crypte (XI^e) dont nous reproduisons la coupe verticale et le plan.



Coupe verticale de la crypte.

Les pièces justificatives forment plus de la moitié du volume. L'auteur a pris soin d'accompagner la publication des chartes inédites d'un certain nombre de gravures de sceaux. L'un des plus remarquables est celui de Robert IV, comte de Dreux et de Monfort l'Amaury, seigneur de Saint-



Valery, Gamaches, Ault, Château-du-Loir, etc. Le comte, armé de pied en cap tient l'épée nue à la main et de la gauche un petit bouclier à ses

armes ; sa cotte de maille est couverte d'une tunique flottante. La tête est protégée par le heaume qui était en usage du temps de S. Louis.

Cette monographie continue heureusement la série de publications, relatives à la province du Maine, lesquelles ont été honorées d'une médaille d'argent dans la session du Congrès archéologique tenu au Mans, en mai 1879.

J. CORBLET.

LE TRANSPORT SOLENNEL DU SAINT-SACREMENT QUAND LE PAPE VOYAGE, par Mgr BARBIER DE MONTAULT Tours, 1879, in-8°.

On connaît l'usage des Papes de se faire précéder, dans leurs longs voyages, du Saint Sacrement, porté sur le dos d'une mule blanche. Notre infatigable collaborateur vient, par la publication de quelques rares documents qu'il commente, d'ajouter de nouveaux détails à ce que nous avait appris à ce sujet la dissertation spéciale d'Angelo Rocca. Cette intéressante Notice, extraite du *Bulletin monumental*, est accompagnée de deux planches, reproductions de deux gravures exécutées à Rome en 1722. « Ont-elles fait partie de quelque ouvrage qu'elles illustraient, se demande Mgr Barbier de Montault ? Je l'ignore. Toujours est-il que je ne les ai rencontrées qu'une fois et isolées. » Ces deux gravures se trouvent dans les *Cérémonies et Coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, par Bernard Picard, dont la première édition a été imprimée, en 1723, à Amsterdam. Ces gravures sont accompagnées d'un long texte explicatif où notre savant confrère trouverait à relever plus d'une erreur.

J. C.

BROCHURES ARCHÉOLOGIQUES, extraites des *Précis historiques* de Bruxelles.

Les *Précis historiques* font une assez large part à l'archéologie, comme le prouvent diverses brochures extraites de cet excellent Recueil. Nous nous bornerons à citer *le Monastère des Carmélites déchaussées de Mons*, par M. Charles Rousselle ; *le Monastère des Annonciades Célestes de Mons*, par le même ; *la Numismatique belge*, par M. Ch. Piot ; *les Symboles de la Sainte-Trinité*, par le P. Van Robays. Le savant jésuite, dans cette étude, s'occupe successivement des symboles historiques de la Trinité (les trois Israélites dans la fournaise, l'apparition des trois anges à Abraham) ;

des symboles abstraits ou philosophiques (l'âme humaine, sainte Sophie et ses trois filles, la philosophie et ses trois branches, etc.); des symboles matériels (la plante, le soleil, l'agneau mystique, les trois tilleuls, etc.); des symboles graphiques (le triangle, le cercle). Il termine par des considérations très justes sur l'application des symboles graphiques à l'architecture. Nous détachons de cette intéressante étude ce qui concerne le *Shamrock* irlandais. Cet emblème tout isolé, tout personnel, pour ainsi dire, a acquis une valeur traditionnelle chez une nation éminemment religieuse, qui, par ses longs malheurs, a mérité les sympathies de tout cœur catholique. Lorsque saint Patrice porta la foi de Jésus sur la terre encore infidèle d'Irlande, à l'exemple de saint Thomas, il se servit d'une image sensible pour expliquer la Sainte Trinité. Une charmante petite plante, qui, selon les enfants d'Erin, ne croît que dans cette île bénie, présente, comme notre trèfle vulgaire, cette disposition particulière que chaque feuille est formée de trois folioles insérées sur un seul pédoncule. « Voyez ces trois folioles, ainsi parla le Saint, elles ne font qu'une seule feuille; de même les trois personnes de la Sainte-Trinité, distinctes l'une de l'autre, ne sont qu'un seul Dieu. » Alors le Saint bénit la plante mystérieuse; le *schamrock* se propagea rapidement et cet emblème vivant de la Sainte-Trinité couvrit bientôt les vertes plaines de l'Irlande. Beaucoup d'autres miracles accompagnèrent la prédication du grand apôtre et la foi du Christ s'implanta dans l'île des Saints, pour y briller du double éclat de la gloire et du malheur. Le *shamrock* devint le symbole de cette foi divine: l'Irlande le fit entrer comme décoration dans les vitraux, les sculptures, les tableaux des églises, les châsses des saints, les vases sacrés, les ornements sacerdotaux, même les bijoux et les meubles furent ornés de ce symbole. De nos jours encore, la plante sacrée est en honneur: et, aux solennités saintes, à la fête du grand Patrice, l'enfant de l'Irlande n'oubliera jamais de porter sur sa poitrine le *shamrock* traditionnel, pour témoigner de la générosité et de la constance de sa foi. Ainsi, l'Église d'Irlande, depuis quatorze siècles, conserve le *shamrock* comme symbole de l'auguste Trinité; elle l'a emporté, avec le dépôt de sa foi, dans les cinq parties du monde, partout où la misère et l'oppression ont dispersé ses malheureux enfants.

J. C.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

(ARCHÉOLOGIE ET BEAUX-ARTS)

- ALLARD** (Paul). L'art païen sous les empereurs chrétiens. Paris, Didier. In-18 j., xv-329, p. 13 fr.
- ARMAND** (Alfred), archit. Les Médailleurs italiens des XV^e et XVI^e siècles: essai d'un classement chronologique de ces artistes et d'un catalogue de leurs œuvres. Paris, Plon; Rollin et Feuillant; Hoffmann. In-8, xxiii-167 p., 12 fr.
- BRUZZA** (P. de Luigi). Iscrizioni antiche vercellesi. Roma, tip. Cuggiani, Santini et Co. In-8, cxcvi-422 p. et 1 carte, 20 fr.
- CAHIER** (le R. P. C.), S. J. Ebauche d'études à faire sur les calendriers chrétiens du temps passé. Arras, imp. Laroche. In-8, 58 p., avec fig. (Extr. de la *Revue de l'Art chrétien*, 2^e série, t. IX.)
- CASATI** (C.-C.). Notice sur le musée du château de Rosenborg, en Danemark, concluant à la création d'un musée historique en France, avec notes complémentaires sur le musée Grüne-Gewelbe, de Dresde, et sur des faïences danoises inédites, par C. Charles Casati, archiviste-paléographe à Lille. Paris, Didier. In-8, 66 p. et 12 pl. (Tiré à 300 ex.)
- CAZAURAN** (l'abbé J.-M.). Monographie de l'église Saint-Pierre de Condom, autrefois cathédrale du cloître canonical de la chapelle des évêques. Paris, Palmé. In-8, 62 p. 1 fr.
- CHAMPIER** (V.). L'année artistique. Les Beaux-Arts en France et à l'étranger; l'administration, les musées, les écoles, le Salon annuel, l'Exposition universelle; bibliographie et nécrologie, etc., par Victor Champier, secrétaire du Musée des arts décoratifs. Année 1878. Paris, Quantin. In-8, iv-700 p. 5 fr.
- CHARLES** (l'abbé Robert). S. Guingalois, ses reliques, son culte et son prieuré à Château-du-Loir (Sarthe). Le Mans, Pellechat. In-8.
- COET** (E.). Souvenir du musée Hourdequin de Beaupré. L'époque gallo-romaine. Montdidier. In-8 de 7 p.
- COLFS** (J.-P.). La Filiation généalogique de toutes les écoles gothiques. Etude montrant l'origine de l'architecture gothique et établissant un plan nouveau pour l'enseignement de toutes les écoles gothiques, y compris l'école française, restée jusqu'à ce jour confondue parmi les autres. Edition ornée d'un grand nombre de vignettes explicatives. T. I. Ecole-mère gothique. Anvers, J.-E. Buschmann. Gr. in-8, 218 p. fig. et 2 pl.
- DOCUMENTI** inediti per servire alla storia dei musei d'Italia, pubblicati per cura del Ministero della Publica Istruzione. Vol. 1. Firenze-Roma, tip. Benicini, 1878. In-8, xxxiv-168 p.
- DUVAL** (Ch.-L.). Les beaux Arts et les Arts industriels à l'Exposition univer-

- selle de 1878. Impressions et notes d'artiste, par Ch.-L. Duval, peintre. Meaux, Cochet. In-8, 141 p. (Extr. du journal *le Publicateur* de l'arrondissement de Meaux.)
- FORESTIÉ** (E.). Les Tapisseries de Jeanne d'Arc et la Pucelle de Chape-lain. Montauban, imp. Forestié. In-8, 13 p. et 2 pl. (Extr. du *Bulletin* de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.)
- FORBES** (S. Russell). Rambles in Naples. An archæological and historical guide to the Museums, Galleries, Villas, Churches, and Antiquities of Naples and its environs. Rome, estab. « della Pace ». In-16, 88 p. 2 fr.
- GRIGNON** (Louis). Historique et description de l'église et paroisse de Saint-Alpin de Châlons. Châlons-sur-Marne, imp. Martin. In-8, 169 p. et grav.
- GUILHERMY** (F. de). Inscriptions de la France du Ve siècle au XVIII^e, recueillies et publiées par M. F. de Guilhermy, membre du comité des travaux historiques. T. IV. Ancien diocèse de Paris. Paris, imp. nationale. In-8, XII-627 p. avec 6 pl. et grav. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, etc., 3^e série, Archéologie.)
- HAGEN** (Herm.). Prodrömus novæ inscriptionum latinarum helveticarum sylloges, titulos Aventicensis et vicinos continens. Bernæ, 1878 (Dalp). Gr. in-4, VIII-68 p. 5 fr.
- LA TAPISSERIE DE BAYEUX**, reproduction d'après nature (*sic*) en 79 pl. phototypographiques, avec un texte historique, descriptif et critique, par Jules Comte, conservateur du dépôt légal au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. Paris, Rothschild. In-4 oblong, 72 p. Avec les pl., 100 fr.
- LAURIÈRE** (J. de). L'abside de St-Jean de Latran. Tours, Bouserez. In-8 de 15 p.
- LESUEUR** (J.-B.). Histoire et théorie de l'architecture, par J.-B. Lesueur, ancien architecte de l'hôtel de ville de Paris, etc. Paris, Firmin-Didot. In-4, 531 p. avec grav. 20 fr.
- MARSY** (comte de). Les congrès scientifiques. Paris. In-8 de 11 p.
- MARTINOV** (Le R. P.). La littérature slave depuis dix ans. Paris. In-8 de 29 p.
- MÉNARD** (René). Les Curiosités artistiques de Paris. Guide du promeneur dans les musées, les collections et les édifices. Paris, Delagrave. In-18 j., 72 p. 4 fr.
- MEURER** (M.). Italienische Flachornamente aus der Zeit der Renaissance. Intarsien, Flachreliefs, eingelegte Marmorarbeiten, etc. Zum Gebrauche f. Architekten u. Handwerker, sowie als Vorlagen kunstgewerbl. u. Zeichenschulen. Nach. Orig.-Aufnahmen in natürl. Grosse hrsg. Karlsruhe, Veith. Grand in-fol. (livr. 1 à 8 de 12 pl. lith. chaque). La livr. 6 fr. 25.
- MONVOISIN** (le R. P. E.). Eglise Saint-Gilles d'Abbeville, sa restauration. Abbeville, imp. Paillart. In-8, 103 p.
- PARIS** (L.). Histoire de l'abbaye d'Avenay, par Louis Paris, bibliothécaire d'Épernay. T. 1. Reims, Deligne; Épernay, l'anson; Paris, Picard. In-8, x 530 p. et 2 grav. 12 fr.
- PATTISON** (Mrs. Mark). The Renaissance of Art in France. With 19 Illustrations on Steel. London, C. Kegan Paul. 2 vol. in-8, 680 p. 52 fr. 50.
- PRESUHN** (Emile). Pompéi. Les dernières fouilles de 1874 à 1878. A l'usage des amis de l'art et de l'antiquité. Trad. de l'allemand par Prof. A. Giraud-Teulon. Ed. illustrée de 60 pl. d'après les dessins originaux de Discanno exécutés en chromolith. par Steeger. Leipzig, T. O. Weigel. Gr. in-4, 60 pl. 75 fr.
- RIEMANN** (O.). Recherches archéologiques sur les îles ioniennes. I. Corfou.

- par Othon Riemann, ancien membre de l'École française d'Athènes. Paris, Thorin. In-8, 62 p. et pl. 3 fr.
- ROBIOU (F.)**. Observations critiques sur l'archéologie dite préhistorique, spécialement en ce qui concerne la race celtique, par Félix Robiou, professeur d'histoire à la Faculté de Rennes. Paris, Didier. In-8, 117 p. (Extrait des *Mémoires* de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.)
- ROHAULT DE FLEURY**. La Ste Vierge, études archéologiques et iconographiques. T. II. Paris, Poussielgue. In-4 à 2 col., 64 p. et pl 76 bis à 152. Les 2 vol. 200 fr.
- SCOTT (G.)**. Lectures on the Rise and Development of Mediaeval Architecture, delivered at the Royal Academy. With Illust. London, Murray. 2 vol in-8, 720 p. 52 fr.
- USUAIRE** de l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne au XIII^e siècle; publié pour la première fois d'après les manuscrits originaux, par Edouard de Barthélemy. Châlons, Le Roy; Paris, Menù. In-8, 56 p.
- VIGNOLA (Giov.)**. Sulle Majoliche e porcellane del Piemonte, con una appendice sulle antiche maioliche di Savona: cenni storici ed artistici. Torino, Bocca. 62 p. et 6 pl. 4 fr.
- VISCHER (Wilh.)**. Kleine Schriften. 2. Bd. Archaeologische u. epigraph. Schriften, hrsg. v. Dr. Achilles Burckhardt. Mit. 26 lith. Taf. u. e. Beigabe: Lebensbild d. Verf. vom. Dr. A. v. Gonzenbach. Leipzig, Hirzel, 1878. Gr. in-8, LXVI-699 p. L'ouvrage complet, 40 fr.
- WEYL (Adph.)**. Verzeichniss v. Münzen u. Denkmünzen der Erdtheile Australien, Asien, Afrika u. verschiedener mohammedanischer Dynastien der Jules Fonrobert'schen Sammlung, welche am. 14. Jan. 1879 hierselbst unter meiner Leitung zur öffentl. Versteigerung gelangen. Mit 44 (lith.) Taf. Abbildgn, Berlin, Staigardt, 1878. In-8, iv-400 p. 15 fr.

CHRONIQUE

VERSAILLES. — Nous avons revu à l'Exposition de Versailles un tableau de M. J. Aubert qui avait figuré au Salon de 1879. C'est une bonne représentation du baptême de Notre-Seigneur. S. Jean-Baptiste est nimbé, le Sauveur porte le nimbe crucifère : deux détails qu'oublie trop souvent les artistes modernes. L'ensemble de la composition offre un caractère vraiment religieux et promet un artiste de plus au sérieux art chrétien. Nous souhaitons que cette toile remarquable prenne bien vite place dans la chapelle baptismale de quelque importante église.

LILLE. — La Société de littérature chrétienne de Saint-Paul, fondée à Lille (rue de Pas, 15), avec l'approbation de NN. SS. les Evêques de la province de Cambrai, encouragée par Pie IX et Sa Sainteté Léon XIII, se propose :

1° De travailler à la réhabilitation des siècles chrétiens et particulièrement de la littérature de l'Eglise ;

2° De provoquer des travaux de philologie et d'histoire littéraire sur toutes les questions se rattachant au latin chrétien ;

3° De propager l'étude des chefs-d'œuvre de cette littérature dans l'enseignement ;

4° De populariser ces chefs-d'œuvre en les mettant à la portée de tous, afin de leur rendre la salutaire influence littéraire et morale qu'ils n'auraient jamais dû perdre.

La Société poursuivra ces divers buts par des concours et des publications isolées ou périodiques.

Elle n'entend renouveler aucune polémique irritante, et, dans la question des études classiques, elle ne réclame que l'enseignement mixte des auteurs chrétiens et païens, demandé à diverses reprises par Pie IX et prescrit en France par de nombreux conciles provinciaux.

Cette Société, pour laquelle nous sommes heureux de proclamer toute

notre sympathie, met au concours pour 1880 une *Etude philologique sur S. Cyprien*, et pour 1881 une *Etude philologique, historique et archéologique sur Prudence*. Nous en reproduisons le programme :

Etude philologique sur saint Cyprien.

Les concurrents devront étudier ce qui dans la latinité de S. Cyprien diffère du lexique et de la grammaire classiques, c'est-à-dire :

Ils signaleront ce qui, dans la langue de ce Père, constitue des formes plus ou moins étrangères à la littérature classique ; ils rechercheront la filiation, la provenance de ces formes nouvelles, ils essayeront de déterminer en quelles propositions elles découlent des diverses sources qui ont donné naissance au latin chrétien.

Ils auront à examiner si le néologisme de saint Cyprien va quelquefois jusqu'à déroger aux lois de la syntaxe classique ; et, dans l'affirmative, si ces dérogations sont purement accidentelles, ou si elles se reproduisent assez fréquemment chez lui pour y passer à l'état de règle. En toute hypothèse, ils expliqueront et apprécieront les causes de ces dérogations.

Le prix de ce concours est de la valeur de 1,200 francs, plus une médaille de vermeil.

Les mémoires seront reçus au secrétariat de la Société, 15, rue de Pas, à Lille (Nord), jusqu'au 15 novembre 1880.

Etude philologique, historique et archéologique sur Prudence.

Les concurrents devront dans leur examen philologique de la langue de Prudence suivre les indications déjà données pour la latinité de saint Cyprien.

Ils ajouteront à ce nouveau travail une étude approfondie de la versification de Prudence. Ils devront dire en quel cas et de quelle manière elle divorce avec l'ancienne métrique, rechercher et justifier, s'il y a lieu, les causes de ces nouveautés.

Ils devront rechercher quelle influence a exercée le Prince des poètes chrétiens sur la littérature du Moyen-Age.

Enfin, ils montreront quelles ressources offrent l'histoire et l'archéologie pour l'interprétation des œuvres de Prudence, et réciproquement, quels secours fournissent ces œuvres pour la connaissance des hérésies des premiers siècles, pour l'histoire de la lutte du christianisme et du paganisme, pour l'intelligence des antiquités ecclésiastiques, du symbolisme chrétien, et particulièrement de tout ce qui se rapporte aux actes et au culte des martyrs.

Le prix pour ce concours est de la valeur de quinze cents francs, plus une médaille de vermeil.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de la Société avant le 15 novembre 1881.

ORLÉANS. — Mgr Dupanloup, peu de mois avant de mourir, avait conçu le projet de décorer la cathédrale d'Orléans de vitraux représentant les principales phases de la vie de Jeanne d'Arc. L'œuvre a été poursuivie par son éminent successeur. Un concours fut ouvert pour les dix fenêtres des bas-côtés entre les peintres verriers français.

L'exposition des cartons a eu lieu successivement à Orléans et à l'École des Beaux-Arts de Paris.

Voici les noms des lauréats du concours :

1^{er} prix, 4,000 fr., M. Lorin (Chartres).

2^e prix, 3,000 fr., MM. Lefèvre et Bardou (Paris).

3^e prix, 2,000 fr., M. Bazin (Mesnil-St-Firmin).

Une récompense de 500 fr. a été accordée à chacun des artistes dont les noms suivent :

MM. Ottin (Paris), Lévêque (Beauvais), Hucher (Mans), Hirsch (Paris), Besnard (Chalons-sur-Saône).

Nous nous félicitons de voir parmi les lauréats de cet important concours deux de nos abonnés de la première heure, M. Lorin et M. Bazin, qui occupent un rang si distingué dans l'art religieux. M. Lorin a été chargé d'exécuter ces vitraux, dont les cartons sont dus à un éminent artiste, M. Crauk, professeur de dessin à l'école de Saint-Cyr.

SÈVRES. — Le musée céramique de la manufacture nationale de Sèvres vient de s'enrichir d'une statuette des plus précieuses et des plus rares.

C'est une figurine de Terme, en terre cuite, du seizième siècle, provenant du château d'Oiron, en Poitou, où furent exécutées les rares faïences du temps de Henri II.

Cette figurine, devant laquelle les amateurs se pâment d'aise, a été donnée par Mlle Gabrielle Fillon, sœur de l'éminent archéologue.

MONTLHÉRY. — On va très loin visiter des ruines historiques. On va à Coucy, à Carcassonne, à Tiffauges en Bretagne; bien peu de Parisiens songent à aller visiter la tour de Montlhéry, qui est cependant d'un intérêt tout aussi réel. Classée depuis longtemps au nombre des monuments historiques, la tour de Montlhéry va recevoir ces jours-ci une restauration non complète sans doute, mais qui lui permettra de reprendre, extérieu-

rement du moins, son caractère primitif. L'État se propose, notamment, de remplacer la laide bâtisse de briques dont la tour a été couronnée, il y a une trentaine d'années, par un supplément de murs en pierres pareils à ceux du reste de l'édifice. C'est là une résolution à laquelle il faut applaudir, et on doit s'étonner seulement de ce que cette mesure intelligente n'ait pas été prise plus tôt.

LAUSANNE. — M. Viollet-le-Duc vient de succomber à une attaque d'apoplexie dans le chalet qu'il occupait à Lausanne pendant la bonne saison. Notre *Revue* a critiqué plus d'une fois les idées, les tendances, les systèmes de l'écrivain et de l'architecte, mais elle a toujours rendu justice à son incontestable talent, à sa vaste érudition et surtout à l'ardeur qu'il a mise à glorifier l'art français. On lui doit l'habile restauration d'une foule de monuments du Moyen-Age ; citons entre autres : Notre-Dame de Paris, les églises de Vezelay, de Saint-Père, de Montréal, de Poissy, de Semur, les hôtels-de-ville de Narbonne et de Saint-Antonin, l'abbaye de Saint-Denis, les cathédrales de Laon et d'Amiens, la salle synodale de Sens, les fortifications de Carcassonne, le château de Pierrefonds, etc. Le *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, l'*Essai sur l'architecture militaire au Moyen-Age*, le *Dictionnaire du mobilier français*, l'*Histoire d'une maison*, l'*Histoire d'une forteresse*, l'*Histoire d'un hôtel-de-ville*, etc., lui assignent une première place parmi les artistes et les archéologues de notre époque.

ROME. — Le gouvernement français vient de nommer officier de la Légion d'honneur M. le commandeur J.-B. de Rossi. Jamais récompense plus méritée n'a été décernée à un savant étranger.

COLOGNE. — Les travaux de la cathédrale de Cologne approchent de leur fin. Encore trois ans, et la croix surmontera les deux gigantesques flèches, qui dépasseront en hauteur les plus hauts édifices du monde entier. La compagnie du chemin de fer rhénan vient de faire don à la cathédrale d'un vitrail superbe représentant le concile de Jérusalem, présidé par saint Pierre ; dans la partie supérieure, on voit Pie IX tenant en mains la bulle de convocation du concile du Vatican. Par ce vitrail, la dernière lacune est comblée, et la splendide et immense cathédrale a toutes ses fenêtres garnies de vitraux, peints par les premiers artistes des XIV^e, XV^e, XVI^e et XIX^e siècles.

J. C.



TOMBEAU DE S' RONAN
DANS L'ÉGLISE DE LOCKRONAN (1878)

LE TOMBEAU MONUMENTAL

ET LE PÈLERINAGE DE S. RONAN

A LOC-RONAN EN BRETAGNE

Les anciennes sépultures monumentales, élevées en l'honneur des saints ou de quelque autre personnage illustre, ne sont pas l'une des moindres gloires archéologiques et artistiques d'un pays.

Témoins impérissables de l'esprit de foi et de piété, ainsi que des sentiments de respect et de reconnaissance qui animaient les générations passées envers leurs bienfaiteurs ou les amis de Dieu, ces œuvres d'art ont droit par là même d'être considérées comme un panégyrique en quelque sorte ininterrompu et toujours continué des vertus et des généreuses actions des vieux âges, comme une invitation incessante à se défier, en religion surtout, des sentiers nouveaux, à leur préférer les voies frayées par l'antiquité. Voilà pourquoi l'Hérésie et la Révolution, essentiellement novatrices, se sont toujours acharnées avec tant de rage à détruire ces monuments, à n'en pas laisser pierre sur pierre.

Or, bien qu'elles n'aient que trop bien réussi chez nous dans cette œuvre de destruction, il existe encore cependant en France un pays traditionnel par excellence, où les tombeaux de ce genre ne sont pas rares et mériteraient d'attirer plus souvent l'attention des artistes et des archéologues : nous avons nommé la Bretagne. Parmi les sépultures monumentales, dont elle est justement fière, on peut citer le tombeau de son duc François II à Nantes, ceux de ses glorieux

Evêques James à Dol, Du Halgouët à Plougrescant, et mieux encore ceux des Saints Clair, Meen, Edern, Jaoua, Efflamm, Gurloès, Gonéry, etc., etc., mais ce n'est pas ici le lieu de faire le relevé de toutes les œuvres de ce genre, que cette province a présentement encore le bonheur de posséder.

Notre but est tout autre. Nous nous proposons de prendre un de ces tombeaux en particulier, pour montrer ce qu'il a été dans le passé, ce qu'il est dans le présent, et constater ainsi une nouvelle fois que la seule gloire un peu durable, même ici-bas sur cette terre de l'exil et du changement, c'est encore celle des saints et des amis de Dieu. De là cet essai sur le tombeau et le pèlerinage de S. Ronan à Loc-Ronan, dans la Basse-Cornouaille, à quelques lieues au nord-ouest de Quimper.

§ I.

BIOGRAPHIE DE SAINT RONAN.

Nous commencerons par un aperçu biographique sur le Saint qui va nous occuper dans ces pages. Aussi bien ce côté de notre sujet a-t-il particulièrement besoin d'être éclairci, les hagiographes bretons et les Bollandistes eux-mêmes ¹ n'ayant eu jusqu'ici à leur disposition, pour traiter de S. Ronan, qu'un abrégé de vie emprunté aux leçons d'un office liturgique. Plus heureux dans nos recherches, nous avons eu la bonne fortune de retrouver le texte original de la Vie même de ce saint Evêque ². L'auteur ne vivait, il est vrai, qu'au XI^e siècle, mais il écrivait sur des documents antérieurs, et il montre en toute occasion tant de bonne foi, une si parfaite connaissance des choses et des faits qu'il avance, qu'on ne peut s'empêcher de lui reconnaître science et autorité. Grâce à cet opuscule, la chronologie et les lignes principales de la biographie du Saint sont désormais fixées avec certitude.

Originaire d'Irlande (*Scotia vel Hibernia*), Ronan y naquit dans

¹ *Acta SS.*, t. I, jun., p. 80.

² *Vita sancti et venerandi Pontificis Ronani*, tel est le titre de cette vie. (V. Mss. latins de la Bibl. nationale, n. 5275, fol. 52-63.)

la seconde moitié du V^e siècle ¹, et fut élevé avec soin dans les lettres et dans la piété. Ses parents avaient dû être convertis assez récemment à la foi chrétienne par S. Patrice. Car on sait qu'avant les prédications de cet incomparable missionnaire, l'Irlande était plongée tout entière dans les ténèbres de l'idolâtrie.

Ronan eut-il lui-même l'avantage de vivre dans la compagnie et sous la direction de S. Patrice ? la chose paraît très probable, mais l'auteur de la Vie ne le dit pas formellement. Il se contente de nous le donner assez manifestement à entendre, en nous apprenant que LE FUTUR ERMITE de la forêt de Nevet avait été promu dans son pays natal aux honneurs de l'épiscopat avant la fin du V^e siècle ².

Le jeune Irlandais remplissait tous les devoirs de cette charge avec le plus grand zèle et s'était déjà acquis une immense popularité ³, lorsqu'à l'exemple de plus d'un autre saint, effrayé des dangers que son humilité avait à courir dans une position si élevée, il résolut, pour y échapper, de tout quitter, fortune, parents, amis, patrie, et vint demander un asile à l'Armorique dans le dessein de mener une vie uniquement vouée à la prière, à la retraite, à la solitude ⁴. C'était vers l'année 480 ou 490, selon toute apparence, car les rapports du saint avec Grallon, roi de Cornouaille, dont il va être bientôt question, doivent appartenir sans conteste aux dernières années du V^e siècle ou aux premières du suivant.

Le Léon fut le premier séjour de notre Irlandais de ce côté de l'Océan ⁵. Il s'y construisit un ermitage, autour duquel a été bâtie la

¹ « Ronanus in Hiberniensium regione oriundus, et in pueritia litterarum studiis a parentibus deditus, cœlestium fluentia doctrinarum sitibundo pectore... hausit. » (*Vita*, n. 2.)

Les nos que nous donnons ne se trouvent pas dans le manuscrit, mais ils seront reproduits quand nous publierons cet intéressant document dans nos *Acta Sanctorum Armoricæ* (ouvrage en préparation).

² « Ronanus... ad usque solium pontificale Dei gratia sublevatur. » (*Vita*, n. 4.)

³ « Boni operis notitiam in populo sibi commisso Doctor sparsit egregius... » (*Ibid.*, n. 4 et 5.)

⁴ « Sacræ legis cultor Ronanus Christum sequi desiderabat attentius... Oceano transfretato, in minorem delatus est Britanniam. » (*Ibid.*, n. 7.)

⁵ « Applicitus oris Leonensibus. » (*Ibid.*, n. 8.)

ville de Saint-Renan, près Brest, autrefois siège d'une juridiction importante ¹.

Bientôt de nouveau, fatigué du grand nombre de visiteurs que l'éclat de ses miracles attirait autour de lui, l'homme de Dieu se résolut à abandonner encore son ermitage et vint, sous la conduite d'un ange, chercher une solitude plus profonde au sein d'une épaisse forêt connue sous le nom de SILVA NEMEA, qui a donné en partie son nom de Nevet au pays ², mais sa réputation de sainteté et de miracles l'y accompagna si bien que le roi de la Cornouaille, Grallon, vint l'y visiter en personne, se recommander à ses prières, lui demander des conseils ³.

Quant au peuple fidèle de la Cornouaille, il n'avait pas moins de piété que celui du Léon et de l'Irlande et se montra aussi avide de recueillir les paroles de salut qui tombaient des lèvres bénies de Ronan, aussi empressé à rechercher l'appui et la médiation de l'homme de Dieu dans tous les dangers de l'âme et du corps ⁴.

Le Saint s'y vit également en butte à la jalousie et à la haine d'une méchante femme, vrai suppôt de l'enfer ⁵. La chose alla même si loin que le serviteur de Jésus-Christ crut devoir céder à l'orage et changer une troisième fois d'habitation ⁶. C'est alors que Ronan vint fixer sa demeure dans la Domnonée armoricaine, au village d'Hillion, à quelques lieues seulement de notre ville actuelle de Saint-Brieuc ⁷. Il ne tarda pas à s'y endormir dans la paix du Seigneur (540?), mais son corps ne fut pas enseveli en ce lieu. La volonté divine s'étant

¹ En breton *Loc-Ronan ar francq* « S. Ronan du Marais », pour le distinguer de *Loc-Ronan* dont nous parlons plus bas.

² « Sentiens verus Deicola Ronanus... orationi sine intermissione non posse operam dare propter hominum multitudinem ad se venientium... Angelo secum comitante, venit in Cornubiam ad usque magnam silvam vocatam Nemeam. » (*Vita*, n. 10.)

³ Le chap. III de la *Vie* et d'autres passages encore sont consacrés à cet objet.

⁴ « Cœpit interea plebeium (*sic*) multitudo sancti viri frequentare oratorium, et desideranti animo mellifluum ejus appetere colloquium. » (*Vita*, n. 18.)

⁵ *Ibid.*, n. 20 et suiv.

⁶ *Ibid.*, n. 21-72.

⁷ « Beatissimus Ronanus, peragratis Domnonie partibus, juxta HILLION ad pausandum sibi locum elegit amœnum. » (*Ibid.*, n. 72.)

manifestée à cet égard par les signes les moins équivoques ¹, ce corps sacré fut rapporté au Cornouaille et déposé avec honneur à un mille seulement de l'Oratoire de la forêt de Nevet, que le Saint avait construit de ses mains et qu'il avait habité pendant de si longues années ².

Les restes mortels du serviteur de Jésus-Christ demeurèrent plus de trois siècles en ce lieu, constamment entourés de l'éclat des miracles et de toutes les marques de la vénération publique ³. Survinrent les invasions normandes de la seconde moitié du IX^e siècle (878). Le saint corps fut porté en France à cette date, ainsi que la plupart des autres corps saints de la Bretagne ⁴, mais à la différence de beaucoup d'entre eux, qui n'ont jamais été rendus à cette province, il lui fut restitué quand des jours meilleurs vinrent à luire pour le pays ⁵. Il est vrai que la meilleure part de ce dépôt sacré devint alors l'apanage de la ville même de Quimper, et forma désormais l'une des principales richesses du Trésor de la cathédrale de Saint-Corentin, vide des reliques de son propre Patron ⁶; toutefois l'oratoire et le tombeau de S. Ronan n'en furent pas non plus entièrement privés. C'est ce qui nous explique pourquoi ils continuèrent d'être l'objet d'une grande vénération pour les populations avoisinantes, et pourquoi la puissance du serviteur de Jésus-Christ continua semblablement à s'y manifester avec le plus vif éclat. Nous allons le montrer brièvement en retraçant à grands traits l'historique de ce tombeau et des manifestations extraordinaires de religion et de piété dont il a été dans le passé, dont il est encore aujourd'hui l'occasion et le théâtre.

Quelques mots d'abord sur l'église élevée pour abriter ce tombeau monumental, et lui servir en quelque sorte de parure extérieure et de vêtement.

¹ *Vita*, n. 87-95.

² « Steterunt . . . immobiles in valle . . . quæ differt a milliario uno ab oratorio quod ipse sibi juxta Nemeam silvam extruxerat. » (*Ibid.*, n. 95).

³ *Ibid.*, n. 96.

⁴ *Ibid.*, n. 97.

⁵ *Ibid.*, n. 98.

⁶ *Ibid.*, n. 99, 101, etc.

§ II.

L'ORATOIRE, AUJOURD'HUI ÉGLISE PAROISSIALE DE LOC-RONAN.

Nous apprenons du biographe de S. Ronan que l'oratoire élevé par lui-même dans la forêt de *Nevet* probablement en simple branchage, selon la coutume des ermites de ce temps, ne fut point renversé par l'invasion normande ¹, et qu'il se trouvait encore debout quand la paix fut rendue à la province.

Cependant, comme il tombait de vétusté, la piété publique s'employa peu après à le réédifier sur des proportions plus amples et avec plus de magnificence ² : en quoi, les miracles du Saint venant en aide, on réussit si bien qu'au commencement du XI^e siècle, ce second oratoire, qu'on avait dû construire autour même du tombeau vénéré, portait déjà le nom d'église, jouissait du droit d'asile, et possédait une étendue de terres assez considérable ³.

Les choses en étaient là lorsque le pieux et vaillant comte de Cornouaille, Alain Cagnart, après avoir imploré avec ferveur la médiation de S. Ronan, dans une guerre qu'il avait à soutenir, ayant remporté une victoire décisive tout près du saint tombeau, eut la piété d'attribuer le succès de ses armes à l'intervention du puissant thaumaturge, et ne crut pouvoir mieux lui témoigner sa reconnaissance qu'en enrichissant son sanctuaire de nouvelles possessions et de nouveaux privilèges ⁴ (1030). Il l'unit en même temps à la célèbre abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, qu'il venait tout récemment de fonder.

Deux siècles plus tard, le duc Pierre Mauclerc élevait l'oratoire de S. Ronan à la dignité d'*église priorale* ⁵. Une bourgade s'était également formée autour du sanctuaire, et ne tarda pas à acquérir

¹ *Vita*, n. 100.

² « Factum est postquam oratorium, S. Ronani manibus constructum, vergi cœpit in senium, visum est populo... quatenus spatium ipsius amplificarent, et in quantum possent, restaurando decorarent. » (*Ibid.*, n. 100.)

³ *Prew. de Bret.*, t. I, col. 368.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Archiv. de Loc-Ronan*, Reg. B, fol. 20.

une telle importance que les Ducs de Bretagne, successeurs de Pierre Mauclerc, la comblèrent de faveurs et l'honorèrent du titre de ville ¹.

Cependant l'église, qui avait succédé à l'oratoire primitif de S. Ronan, tombait elle-même en ruines vers le milieu du XV^e siècle, Elle dut être reconstruite à cette époque, et les deux arcades en plein cintre, qu'on aperçoit au bas des collatéraux, paraissent les seuls débris qui en aient été conservés. La nouvelle église, qu'on éleva sur ses ruines, est celle qui subsiste actuellement. Cet édifice, grâce à ses proportions étendues, grâce à ses trois nefs séparées par des colonnettes cylindriques, grâce à sa grosse tour dont la plate-forme est surmontée d'une balustrade quadrilobée, — pour ne rien dire encore de sa curieuse chaire, et de son porche occidental à portes géminées, — a quelquefois attiré l'attention des archéologues, et a mérité de prendre rang parmi les *Monuments historiques* de la France. Malheureusement, les anciennes archives du Prieuré (conservées par fragments à la cure) ne nous apprennent absolument rien sur les circonstances de cette construction, qu'on peut appeler grandiose, si on la compare aux édifices religieux des bourgades environnantes. Mais tous les caractères architectoniques de ce monument accusent nettement la fin du XV^e siècle. Il y a plus : la présence de diverses armoiries et de divers écussons parfois répétés ne laissent planer aucun doute sur le nom et la qualité de ceux qui ont dû y contribuer pour une part principale.

On conclut de là que les Ducs de Bretagne, en particulier François II et sa seconde épouse Marguerite de Foix ² se distinguèrent entre tous par leurs libéralités.

Après eux, nul ne peut avoir plus de droits au titre de bienfaiteurs de Loc-Ronan que les sires de Nevet, qui tiraient leur nom de la forêt même (*Sylva Nemea ou Nevea*) où le solitaire irlandais avait fixé sa demeure ; leur enfeu occupait le collatéral méridional de l'église. Or un tel honneur, on le sait assez, n'a jamais été accordé qu'à la suite et en retour de bienfaits d'un caractère exceptionnel et longtemps continués.

¹ *Archiv. de Loc-Ronan*, Reg. A.

² Celle-ci fit don, en outre, d'un grand calice doré que l'on conserve encore à la sacristie.

Ceci constaté, venons maintenant au tombeau même de S. Ronan. Ici nous emprunterons nos renseignements partie aux descriptions, qui en ont déjà été faites, partie à ce que nous avons vu de nos propres yeux, lors de notre pèlerinage à S. Ronan en mai 1876, ou encore à ce que nous avons recueilli alors de la bouche de M. l'abbé Le Roux, curé de la paroisse.

§ 3.

LE TOMBEAU MONUMENTAL DE S. RONAN.

S. Ronan, mourant dans la première moitié du VI^e siècle, dut être enseveli dans un de ces cercueils en pierre, et ordinairement *monolithes, forme parallélogramme*, qui sont connus dans la science sous le nom de *tombeaux mérovingiens*. La Bretagne en possédait un bon nombre autrefois, mais aujourd'hui ils ont été presque tous détruits, ou du moins il n'en reste plus çà et là que des débris assez informes. Le mieux conservé, parmi ceux qui nous sont connus, c'est celui de S. Gonéry à Plougrescant, près de Tréguier ¹.

Quant au tombeau primitif de S. Ronan, il n'est point arrivé jusqu'à nous, à moins, ce qui n'est pas impossible, qu'il ne soit caché et en quelque sorte enfoui sous le tombeau actuel. Celui-ci fut érigé de 1520 à 1530, par les soins et la munificence de MADAME RENÉE DE FRANCE, plus tard duchesse d'Este et de Ferrare. Cette princesse était fille puînée d'Anne de Bretagne et du roi Louis XII. Sa mère, celle que les Bretons n'appelaient que leur BONNE DUCHESSE, avait fait en personne le pèlerinage de Loc-Ronan, au moment où elle était enceinte, dans le but d'obtenir d'heureuses couches. Aussi se plut-elle à regarder la naissance de cette enfant comme un présent du Ciel, comme un fruit des mérites du glorieux confesseur de Jésus-Christ ². C'était donc véritablement une dette de gratitude que la princesse Renée acquittait en faisant élever ce superbe monument à la gloire du saint confesseur.

¹ On prétend que celui de S. Jaoua, à Plouvien près Brest, existe encore, mais enfoui sous terre, et caché par le tombeau actuel (XIV^e siècle) qui est lui-même un vrai monument.

² *Archiv. de Loc-Ronan*, Liasse n^o 1. Procès-verbal de 1689.

Voici la description qu'en donne M. de Fréminville dans ses Antiquités du Finistère. Elle est suffisamment exacte et étendue pour que nous nous contentions de la reproduire après MM. de Kerdanet et de Courcy ¹, en ajoutant cependant çà et là quelques petits traits pour la compléter ou la rectifier :

Le tombeau de S. Ronan est en pierre de Kersanton. Il consiste en une longue et large table massive, sur laquelle repose la statue couchée de celui auquel ce monument est consacré. Le Saint est représenté en habits pontificaux, la mitre en tête et la crosse dans la main gauche. Il foule sous ses pieds un animal monstrueux, emblème du paganisme, que Ronan contribua peut-être à extirper de ces contrées, et mieux encore symbole des vices de la chair et de l'esprit, que l'homme de Dieu s'appliqua avec tant de succès à déraciner du cœur des populations qui avoisinaient son ermitage.

La tête de la statue a pour support un oreiller accosté lui-même de deux petites figures d'anges drapés dans de longues robes.

La table du tombeau est élevée de quatre ou cinq pieds au-dessus de terre, ce qui permet aux fidèles de PASSER SOUS LE JOUG sans trop de difficulté, pratique pieuse qui est fort en honneur ici comme dans tous les pays de foi.

Cette même table est supportée par six pilastres, auxquels sont adossées autant de figures d'anges, dont les uns tiennent un livre, les autres des écussons.

Les armes de France en alliance avec celles de Bretagne se font naturellement remarquer à la partie principale du monument, sous la tête même du Saint.

Le tombeau n'a pas d'épithaphe, et aucun grillage n'empêche les pèlerins d'en approcher à l'aise.

Le monument occupe au bas du collatéral méridional de l'église le centre d'une chapelle séparée, avec autel élégant, sculptures de mérite, clocher svelte et gracieux. Cette chapelle fut construite tout exprès pour renfermer le saint tombeau et lui concilier plus de respect et de vénération.

Tel est dans son ensemble le tombeau monumental de S. Ronan.

¹ Kerdanet, *Vies des Saints de la Bretagne*, p. 289. Pol de Courcy, *Itinéraire de Nantes à Brest*.

On voit que la piété et la munificence n'ont rien négligé pour l'entourer aux yeux des peuples, d'éclat et de pompe, de grandeur et de majesté. Mais aussi, il faut avouer que le glorieux thaumaturge méritait souverainement ces marques d'honneur soit en raison des actes héroïques de vertu par lesquels il avait sanctifié le pays, soit en considération des manifestations extraordinaires de piété et de religion, dont sa tombe était le théâtre annuellement et plus souvent encore. C'est sous ce dernier aspect, qu'il nous reste à envisager le tombeau de Loc-Ronan : en d'autres termes, nous allons exposer en peu de mots ce qu'a été dans le passé, et ce qu'est encore actuellement le pèlerinage de S. Ronan.

§ IV.

LE PÈLERINAGE DE S. RONAN.

L'Oratoire, ou PENITY de S. Ronan, c'est-à-dire, le lieu où cet homme de Dieu avait accompli ses jours de pénitence et d'expiation avant d'être admis à jouir de la vue de son Créateur, avait eu le privilège, du vivant même du Saint, d'attirer les foules de toute part ¹. L'auteur de sa vie nous en est un sûr garant. Il n'en fut pas autrement, au témoignage du même écrivain, dans les années qui suivirent la mort du serviteur de Dieu ², ou plutôt cet empressement des fidèles à venir prier dans ce lieu de sanctification ne fit avec le temps, grâce aux miracles qui s'y opéraient, que prendre de l'accroissement, s'étendre plus au loin, devenir plus général. Et de fait, nous voyons par les actes de l'enquête de la canonisation de S. Yves, que dans les XII^e et XIII^e siècles, le pèlerinage de Loc-Ronan avait pris rang parmi les principaux de la Bretagne. Ce grand Saint et plusieurs de ses amis à son exemple se firent un devoir de l'accomplir en personne ³.

Plus tard, on compta des ducs de Bretagne, et beaucoup d'autres personnages de distinction parmi les pèlerins qui venaient visiter le

¹ *Vita*, n. 18, etc.

² *Ibid*, n. 100 et suiv.

³ *Acta SS.*, 19 mai, de S. Yvone, p. 550 et 553.

saint tombeau¹. Ce qui prouve encore l'importance de ce pèlerinage, c'est que Loc-Ronan possédait des orgues dès le XVI^e siècle². Il a été constaté en outre en 1689 que la procession annuelle et générale du second dimanche de Juillet réunissait au moins huit ou dix mille personnes, et qu'elle était de temps à autre l'occasion de nouveaux miracles, ce qui ne contribuait pas peu à entretenir la ferveur de la dévotion³. Survint la tourmente révolutionnaire des années 1789-1793. Elle ne paraît avoir porté aucun préjudice trop grave au sanctuaire de Loc-Ronan.

L'église et le tombeau ne furent ni profanés, ni souillés, les vases sacrés même furent respectés, si nos renseignements sont exacts. Il y eut seulement suspension momentanée des manifestations populaires de foi et de piété, dont cette petite ville était le théâtre depuis plus de douze siècles déjà. Mais la tempête était à peine calmée que les fidèles se pressaient de nouveau en foule autour du saint tombeau, plus désireux que jamais de recourir à la médiation du protecteur de la contrée pour appeler sur le pays les bénédictions du Ciel, et obtenir l'éloignement des maux de tout genre, dont on avait si cruellement souffert. C'est ainsi qu'est arrivée intacte à travers quatorze siècles et jusqu'à notre génération si indifférente cependant pour les choses du passé, cette réputation de sainteté et de puissance miraculeuse qu'avait méritée au commencement du VI^e siècle un pauvre ermite de la forêt de Nevet. Aujourd'hui encore le nom de Ronan, quelquefois altéré et changé en celui de Renan ou même René est encore connu dans tout le diocèse de Quimper et au-delà : il y est entouré d'un éclat et d'une réputation que les renommées d'origine humaine n'égalèrent jamais. Sa fête liturgique tombe le 1^{er} juin, mais la fête populaire ou *pardon*, se célèbre le second dimanche de juillet, et attire chaque année des foules immenses, tant le jour même de la fête, que pendant les huit jours suivants. C'est surtout chaque septième année que ce *pardon* revêt un éclat et une pompe qui n'a rien de comparable peut-être dans

¹ *Archives de Loc-Ronan*, Liasse n^o 4. Procès-verbal de 1689.

² On le conclut de ce qu'en 1672 une somme de 300 fr. était allouée pour la réparation de ces mêmes orgues. (V. Le Men, *Monographie de la cathédrale de Quimper*, p. 327,

³ *Archiv. de Loc-Ronan*, document cité.

toute la France, au moins comme usage constant, ininterrompu, séculaire.

La *Grande Troménie* ¹ — c'est le nom qu'on lui donne — consiste, en effet, dans une immense procession, composée de quinze ou vingt mille personnes, devant toucher successivement au territoire de cinq paroisses, et faire douze stations à différentes chapelles de piété, avec sermon, chants d'hymnes, de cantiques, d'évangiles, etc. à chacune de ces stations. Le parcours de la procession, parfaitement déterminé par la tradition immémoriale, est de tout point invariable. C'est celui que S. Ronan s'était condamné à faire pieds nus chaque septième jour avant de prendre aucune nourriture. Aussi la procession en question n'est-elle arrêtée ni par haie, ni par barrière, ni par prairie couverte de foin, ni par champ ensemencé. Rien ne saurait empêcher les fidèles dans la circonstance d'accomplir le parcours traditionnel : toute défense de l'autorité supérieure, toute prohibition à cet égard, de quelque part qu'elle vint, serait regardée comme non avenue. On craindrait, en s'y conformant, d'encourir la disgrâce du Saint et de mériter sa colère. Les 20,000 personnes, qui accompagnent cette magnifique procession, la font d'ailleurs avec le plus grand esprit de foi et de piété : de mémoire d'homme on n'a jamais eu à regretter ni désordre, ni même un accident fâcheux ; double fait humainement inexplicable, surtout dans un tel pays, mais Dieu protège l'honneur de ses saints, il veille au maintien de leur gloire.

La *Petite Troménie* ou procession annuelle n'a pas la même solennité ; elle a pour but de renouveler le parcours que le Saint accomplissait lui-même chaque matin à jeun et ne dépasse pas les limites de la paroisse.

Le *Cérémonial latin* de la Grande Troménie, qui remontait au moins au XV^e siècle se conservait à Loc-Ronau jusqu'à ces dernières années ².

Aujourd'hui il a disparu, peut-être a-t-il été dérobé par quelque pèlerin indiscret ?

¹ *Tro-Menez* « tour de la montagne » ; d'autres disent *Tro-Minich* « tour de l'asile ».

² M. Pol de Courcy nous a déclaré *ore proprio* qu'il l'avait vu et consulté vers 1860.

Tels sont les renseignements à la fois descriptifs et historiques sur la vie, le tombeau et le pèlerinage de S. Ronan que nous avons crus de nature à intéresser les lecteurs de la *Revue de l'Art chrétien*.

Si le nom même de cet anachorète n'était pas jusqu'ici arrivé à la connaissance de quelques uns, au moins tous seront-ils heureux d'avoir constaté une fois de plus combien le souvenir des vertus des saints, des bienfaits de tout genre, qu'ils ont répandus autour d'eux de leur vivant est resté profondément gravé dans la mémoire des peuples ; tous se plairont à admirer une nouvelle fois comment la gloire de ces amis de Dieu, qui n'ont eu le plus souvent en partage pendant leur vie mortelle que les outrages et les humiliations, n'en est pas moins restée la seule gloire un peu durable, la seule contre laquelle les révolutions politiques ou militaires et les tempêtes même suscitées par l'enfer soient impuissantes ou ne puissent prévaloir que d'une manière temporaire.

Dom François PLAINE,
Bénédictin de l'Abbaye de Ligugé.

LES
MONUMENTS HISTORIQUES
DE L'ALGÈRE

DEUXIÈME ÉTUDE ¹

LE ROUTIER ARCHÉOLOGIQUE DE L'ALGÈRE

(DERNIER ARTICLE ^{*})

PROVINCE D'ALGER

Monuments romains.

ALGER, *Djezair-beni-Mezr'anna* des Arabes qu'on a longtemps cru sur l'emplacement de *Iomnium* à l'E., ou de *Cæsarea* à l'O., est l'*Icosium* des Romains.

.....

ORDO

ICOSITANORVM

.....

dit l'inscription encadrée dans un pilier à l'angle des rues Bab-Azzoun et du Kaftan. Icosium, dit Solin, fut bâtie par vingt hommes, compagnons d'Hercule-le-Lybien, d'où EIKOS, vingt, dont on fit

¹ Voir II^e série, t. XXI, 1877, Avril-Juin, p. 324.

^{*} Voir le numéro de Juillet-Septembre 1879, p. 5.

Icosion, puis Icosium ¹. Pline, un des rares écrivains qui parlent de cette ville, nous apprend qu'elle avait reçu de l'empereur Vespasien le droit latin, lequel était un peu plus favorable que le droit italique et un peu moins que le droit romain ².

El Bekri disait d'El-Djezaïr, 460 de l'Hég. (1067 de J.-C.) : « Cette ville, également belle et ancienne, renferme de magnifiques monuments d'antiquité et des portiques d'une construction parfaite..... Le parvis du théâtre est pavé de petites pierres de diverses couleurs qui ressemblent à de l'émail et qui représentent toute sorte de figures d'animaux. Ce travail, exécuté avec un soin et une habileté extraordinaires, a résisté aux efforts du temps, et n'a, depuis une si longue suite de siècles, éprouvé aucune dégradation.... ³. »

Les ruines d'Icosium, dont parle El-Bekri, retrouvées plus tard lors des fouilles faites pour la fondation de l'Alger français, disparurent dans le développement successif de la ville arabe, puis de la ville turque. L'emplacement de ces ruines indique clairement la position d'Icosium, qui s'appuyait à la montée abrupte commençant derrière les rues actuelles de Bab-Azzoun et de Bab-el-Oued, et sur laquelle les Arabes et plus tard les Turcs bâtirent leur ville couronnée par la Kasba. Les ruines trouvées rue de la Marine, lors de son nivellement, indiquent également que cette rue avait la même destination, en conduisant au port. Mais la ville d'Icosium a-t-elle eu un port ? En tout cas, les navires des Romains n'avaient qu'un faible tirant d'eau, et, l'habitude où ils étaient de les haler à terre, faisait qu'ils se montraient peu difficiles sur le choix de leurs ports et de leurs points de mouillage ⁴. Le cimetière d'Icosium, comme plus tard encore celui des Arabes et des Turcs, était situé à Bab-el-Oued, sur l'emplacement du jardin Marengo, où l'on a retrouvé un COLOMBARIUM et des pierres tombales, et sur l'esplanade du parc d'artillerie, entre le jardin et la mer.

Lorsqu'on a converti la jolie mosquée des Ketchaoua en église

¹ *C. Iulii Solini...* in-4°. Basle, 1538.

² *Icosium*, par A. Berbrugger, in-4°. Alger, 1844.

³ *Notices et extraits*, Géographie d'El-Bekri, traduits par A. Jaubert, in-4°, t. XII.

⁴ *Fondation de la Régence d'Alger*, par MM. Sander Rang et F. Denis, 2 vol. in-8°. Paris, J. Augé, 1837.

cathédrale, les fouilles que l'on fit ensuite pour l'agrandir, amenèrent la découverte de la belle mosaïque dont parle El-Bekri; nous la vîmes alors, et nous ajouterons, pour compléter la description du géographe arabe, qu'indépendamment des figures d'animaux, cette mosaïque représentait encore des masques de théâtre. L'église, mosquée autrefois, s'élève donc sur l'emplacement du théâtre romain. Quant à la mosaïque, faute de temps et d'argent, on dut se contenter de la laisser sur place. Quelque cataclysme viendra peut-être plus tard la remettre à jour ¹.

C'est au MUSÉE que sont déposées les antiquités d'Icosium : fragments de mosaïques, moulins, *sella balnearis*, lampes, lacrymatoires, ustensiles en bronze et en terre, amphores, pots, plats et briques, tronçons de colonnes et de frises, inscriptions et médailles. Les statues viennent de Cherchel; le tombeau à bas-relief, de Dellis. M. A. Berbrugger a publié un catalogue de ce Musée ².

Environs d'Alger. — Les ruines de RUSGUNIA, que les Arabes appellent *Medina Takiours*, à 27 kil. E. d'Alger, occupent un vaste espace, de forme circulaire, mais un peu allongé; limitées à l'O. par la côte qui est légèrement escarpée. Quelques édifices composés de demi-voûtes, et de tronçons de colonnes épars, semblent indiquer les restes d'anciens bains; des fragments de mosaïque, des pierres frustes, des inscriptions, des médailles y ont été recueillis à différentes époques. D'après les anciens itinéraires, Rusgunia dût être considérable. Les épigraphes, assez rares, trouvées sur place, ont confirmé l'identité des ruines actuelles avec Rusgunia, colonie d'Auguste, selon Pline. Sur une pierre, transportée à Alger, ont lit :

L. TADDIO.....

DEC. AED. HVIR. HVIR

Q. Q. RVSG....

Ruines romaines à *Ras-Knater*, le cap aux Arcades, principalement celles d'un AQUEDUC, à 16 kil. E. d'Alger. — Plus loin, à Sidi-

¹ *Icosium*, par A. Berbrugger. V. le dessin de cette mosaïque reproduit par M. Buquet, architecte-inspecteur.

² *Livret de la Bibliothèque et du Musée d'Alger*, par A. Berbrugger. 1 vol. in-12. Alger, Bastide, 1867.

Ferruch, 24 kil. au N.-O. du fort qui a remplacé la koubba et la vigie du marabout, ruines de l'ÉGLISE de Saint-Janvier, dont il ne reste qu'une mosaïque, le baptistère et l'abside. Cette église était-elle celle de *Casæ Favenses*, dont parle Morcelli dans son Afrique chrétienne ?

Nous signalerons, pour mémoire, les rares débris trouvés au S.-O. à *Douéra* et à *Sainte-Amélie*, 23 et 28 kil. ; les Romains possédaient-ils en ces endroits des villas ou des postes fortifiés ? l'hypothèse est admissible.

D'Alger à Dellis. Direction E.-N. — *Bordj-Menaïel*, 75 kil., à l'entrée de la Kabilie, aujourd'hui village français ; les Turcs y avaient une petite forteresse sur les ruines d'un oppidum romain, *Vasara* ? 106 kil. DELLIS ou Tedellis, *Rousoukkour* des Carthaginois ; les Romains y fondèrent plus tard l'établissement de *Rusuccurus*, qui devint une puissante cité sous Claude, l'an 50 de J.-C. Les anciens remparts, visibles surtout à l'O., des mosaïques, un magnifique sarcophage chrétien, déposé aujourd'hui au Musée d'Alger, des médailles et des amphores trouvées dans les fondations de l'hôpital et de la mosquée, tels sont les vestiges de *Rusuccurus*, détruite par un tremblement de terre. Au-dessus de la ville, à 210 mètr. d'altitude, près de la Koubba de Sidi-Soussan, sont les GRANDS BASSINS creusés par les Romains, pour suppléer à la pauvreté des sources qui alimentaient *Rusuccurus*. — On visitera à 2½ kil. N.-E. les ruines de *Tagzirt*, et à 4 kil. au-delà celles de *Taksebt*.

D'Alger à Fort-National (Napoléon). Direction E. — Au-delà du Bordj-Sebaou, au village de *Taourga*, la Fourmilière, on trouve quelques ruines romaines. A *Tizi-Ouzou*, 100 kil. le bordj ture est bâti sur des ruines romaines. — *Fort-National* occupe, à 125 kil. d'Alger, le centre de la Kabilie. — A 40 kil. E.-N.E., DJEMA-SAHARIDJ, la Mosquée du bassin, *Bida Colonia* ; l'emplacement du village kabile, appartenant aux Beni-Fraoussen, est jonché de débris antiques ; les habitations d'assez bon aspect sont bâties, en grande partie, avec des pierres de *Bida Colonia*, — A 18 kil. S.-E. KOUKO, village des Beni-Itourar, *Turaphilum* des Romains, dit M. MacCarthy. Quelques pierres de taille et une citerne en briques sont les seuls restes du poste qui devait protéger la route de *Rusuccurus*, Dellis, à Saldæ, Bougie.

D'Alger à Drâ-el-Mizan. Direction E.-S., 96 kil. d'Alger. Au-delà de Drâ-el-Mizan, BORDJ-B'ORNI, bâti par les Turcs, près de l'ancien POSTE d'*Isatha*, élevé par les Romains, pour fermer l'accès de la plaine aux Quinquingentiens.

D'Alger au Fondouk, S.-E., 32 kil., près de ce village, ruines d'un ancien camp romain.

Comme on peut le voir, les Romains et les Turcs avaient compris la nécessité d'élever des forts pour surveiller et comprimer les agissements des Quinquingentiens et des Kabiles.

D'Alger à Aumale, S.-S.-E. — *Tablat* à 57 kil., l'ancienne *Tablata*, chef-lieu d'une marche militaire sous les Romains.

A gauche de la route, 85 kil., *Aïoun-Bessem*; ruines romaines du FORT hexagonal de *Castellum Auziense*.

AUMALE, à 105 kil. d'Alger, l'*Auzia* des Romains, le *Sour-R'ozlan*, rempart des Gazelles, des Arabes. Auzia, ville municipale fondée sous Auguste, avait 700 mètr. de longueur sur une largeur moyenne de 350 mètr., et sa population urbaine, suivant Tacite, pouvait être de 3,000 habitants. Auzia rappelle les luttes de Tacfarinas contre Camille et Dolabella, de l'an 17 à l'an 25 de J.-C., et de Firmus contre Romanus vers l'an 365 de J.-C.

Les débris des palais, des temples et des maisons d'Auzia, ne consistent que dans quelques fûts de colonnes, des tombeaux, une statue en bronze doré, des briques, des tuiles, des bijoux et des médailles moyen-bronze de Gordien, L'épigraphie est beaucoup plus riche. Parmi les inscriptions votives, une partie de la suivante donne le nom de Gargilius, décurion d'Auzia et de Rusgunia :

Q. GARGILIO....

.... DVARYM COLL AUZIEN

SIS ET RVSGVNIENSIS....

Les inscriptions tumulaires constatent, au point de vue sanitaire, la longévité des habitants d'Auzia.

Les environs d'Aumale sont fort curieux à visiter. A 44 kil. S.-E. d'Aumale, la R'ORFA, chambre, de Oulad-Selama; cet ancien établissement militaire avec *burgus* ou tour au centre, est placé au point culminant d'une colline qui domine les steppes, connus sous le nom de Petit Désert. Les environs de la R'orfa sont semés de

pierres de taille et d'autres matériaux appartenant à un centre de population qui s'était formé sous la protection de la forteresse.

SOUR-DJOUAB, 26 kil. O. d'Aumale, sur le chemin arabe, ancienne voie romaine d'Auzia à Rubræ (Hadjar-er-Roum), dans la province d'Oran. On arrive à Sour-Djouab en laissant Ksar-bent-es-Soltan, petit monument romain en ruines, et la R'ORFA des Ouled-Meriem, bâtie en pierres de taille et s'élevant à 3 mètres au-dessus du sol. Sour-Djouab, le *Rapidi* d'Antonin, couvre de ruines une colline qui s'allonge d'E. en O. L'ENCEINTE de Rapidi est encore visible; une grande muraille dans l'intérieur appartenait à la CITADELLE; un conduit amenait dans cette ville l'eau de l'Aïn-Adjena, belle source à 2 kil. de là. On a trouvé un BUSTE de Jupiter, dont la tête seule mesure 0,53 c. Les inscriptions tumulaires sont fort nombreuses; en voici une forte intéressante :

DIS MAN.

L. LICINIUS LICINI FI.

EQ. ALAE THRACVM....

Ce Licinius appartenait donc à la cavalerie des Thraces auxiliaires qui venaient tenir garnison en Afrique avec les Bretons, les Sardes, les Parthes, pendant que les Maures étaient établis dans la Belgique, la Pannonie, la Bretagne, la Thébaïde, etc. Rapidi avait aussi ses centaines :

SATVRA VIXIT A.

C. A. P. M. (*aut plus minus*)¹.

D'Alger à Djelfa. Direction S. — MEDÉA, par Blida, 90 kil. d'Alger, pour laquelle on a proposé le nom de *Mediæ* ou *Ad Medias*, et celui de *Midix Colonix*, d'après le texte d'une inscription apocryphe, a été bâtie sur l'emplacement d'un établissement romain et aux dépens des matériaux de cet établissement; c'est un fait dont il est facile de se convaincre en examinant les maisons. La partie inférieure de l'AQUEDUC offre aussi des traces de travail antique, et, en le réparant, depuis la conquête, on a trouvé des médailles romaines dans les assises inférieures. Mais ce qui est incontestablement

¹ *Sour-Djouab*, par A. Berbrugger, *Revue Africaine*, vol. 185.

romain, c'est le REMPART à l'angle N.-E. de la ville et les substructions trouvées dans les fouilles nécessitées pour la construction de l'hôpital.

Mouzaïa-les-Mines, à 10 kil. N.-E. de Medéa, est le *Velisci* des Romains.

Reprenant la route de Djelfa, on rencontre à 32 kil. de Medéa, le village de BEROUAGUIA, près duquel sont les ruines importantes de *Tanaramusa Castra*, qui jalonnait la route de *Kalama* de mauritanie, Nedroma, à Rusuccurus, Dellis. Les points connus de cette route ou du moins ceux que l'on peut proposer sans trop de présomption, sont de Tanaramusa à Kalama :

Oppidum Novum, Duperré,
Castellum Tingitii, Orléansville,
Albulæ, Sidi Ali-ben-Ioub,
Rubræ (?)
Pomaria, Tlemcen.
Syr, Lella-Mar'nia.

et de Tanaramusa à Rusuccurus :

Rapidi, Sour-Djouab,
Auzia, Aumale,
Castellum Auziense, Aïoun-Bessem,
Tablata, Tablat,
Vasara ? Bordj-Menaïel.

Au-delà de Boukhrari, 67 kil. de Medéa, en-dehors de la route, au S.-E., SANEG présente les ruines du municiple d'*Usinaza* : l'inscription encadrée dans un mur de l'hôtel du commandant supérieur de Bor'ar, nous apprend que ce municiple a été constitué par les empereurs Septime-Sevère, Marc-Aurèle et Julia, femme de Septime-Sevère :

..... M. VSINAZENSEM.....

La forme de l'ENCEINTE d'*Usinaza* est celle d'un rectangle irrégulier de 300 mètr. de longueur sur 200 de largeur ; elle était formée d'un mur de 2 mètr. d'épaisseur. On y a trouvé taillées en grand nombre, des colonnes, des auges, des rainures de porte, des moulin à bras et des fragments de poterie.

A DJELFA, 240 kil. de Medéa, 330 kil. d'Alger, M. le docteur

Reboul a signalé, un des premiers, des ruines romaines rares et peu importantes, mais pleines d'intérêt parce qu'elles indiquent d'une manière certaine le point où la puissance romaine s'est arrêtée, dans cette partie sud de la Mauritanie Césarienne.

D'Alger à Orléansville par le chemin de fer d'Oran; direction O. S. — *Blida*. 51 kil., ne remonte pas aux époques de la domination romaine; rien ne le fait supposer, et Shaw lui donne à tort le nom de *Bida Colonia*.

C'est à la station de *Bou-Medfa*, 90 kil., que l'on prend le chemin d'HAMMAM-RIR'A, les *Aquæ calidæ* des Romains, situé à 3 kil. N. Sur le plateau S.-E. d'une colline, haute de 600 m. au-dessus du niveau de la mer, s'élevait une ville à laquelle des eaux chaudes sourdant près de là, avaient donné leur nom. Des restes de murailles, d'énormes blocs de pierres taillées, des débris de colonnes, les ruines d'un TEMPLE et de THERMES, des pierres tumulaires, des inscriptions, attestent encore aujourd'hui la prospérité et la puissance de cette ville dont la fondation paraît remonter à 32 ans après J.-C., sous le règne de Tibère.

AFFREVILLE, 120 kil., où l'on a découvert des sculptures, des inscriptions et des médailles, a été fondée sur l'emplacement de *Zuccabar* ou *Colonia Augusta*.

A 8 kil. N. d'Affreville et du chemin de fer, les ruines romaines disséminées sur tous les points de MILIANA, constatent jusqu'à présent l'identité de la ville arabe avec la *Malliana* ancienne.

D'Affreville à *Teniet-el-Hâd* au S., 62 kil. de Teniet-el-Hâd remontant vers l'E., on visitera à *Taza* les ruines d'un poste romain, et, plus loin dans la plaine de *Derrague*, chez les *Ouled-Hellal*, un autre poste qui fermait la voie reliant *Sufasar*, Amoura, (au Sud de Djelfa) à la frontière du Sahara.

On reprend le chemin de fer à Affreville pour arriver un peu plus loin que *Lavarande*, 124 kil., près du pont d'Omar pacha, à gauche duquel est l'emplacement de *Tigava Castra*.

Nous sommes dans la plaine du *Chelif*, au pied de l'*Ouarensenis*, où le chemin de fer côtoie tantôt le fleuve, tantôt la voie de terre, près desquels les Romains, qui comprenaient leur importance stratégique, avaient élevé des villes et de nombreux postes.

A une faible distance de *Duperré*, 145 kil., sur une colline connue

sous le nom d'EL-KADRA, la verte, sont dispersées les ruines d'*Oppidum Novum* qui occupent une grande étendue. On voit les débris de l'AQUEDUC qui amenait à la colonie romaine les eaux d'Aïn-el-Kadra ; un reste de PONT sur le Chelif, des débris de QUAIS et de GRADINS en pierre de taille qui retiennent les terres de la colline par étages successifs, un cimetière à l'E. où les TOMBES ont la forme de coffres en pierre, une vaste CITERNE qui recevait les eaux du djebel-Doui, au N. E., attirent l'attention. Une inscription déterminant d'une manière précise, le nom d'*Oppidum-Novum* a été retrouvée sur l'emplacement même des ruines.

C. VLPIO.....
 AERE
 CONLATO
 OPPIDO N°.

Fondée par l'empereur Claude, *Oppidum Novum* fut peuplée avec des vétérans ¹.

A l'endroit dit *Zedin*, près de l'*Oued-Rouïna*, 160 kil. d'Alger, ruines d'une ville romaine dont le nom n'a pas encore été retrouvé.

Des *Attaf*, 172 kil., on peut aller visiter les ruines du *djebel-Tmoulga*, à gauche, et celles de l'*oued-Taria* à droite ; ces dernières sont celles de *Tigauda Municipium*.

ORLÉANSVILLE, fondée à *El-Esnam*, les idoles, sur l'emplacement de *Castellum Tingitii* couvrant de ses ruines un emplacement de 600 mètr. sur 300 mètr. sur la rive gauche du Chelif. La découverte la plus importante faite à Orléansville est celle de la BASILIQUE de saint Reparatus, dont le plancher forme une mosaïque de 23 mètr. sur 15. Cette mosaïque rouge, blanc et noir, grossièrement exécutée, est ornée de plusieurs inscriptions dont deux forment des espèces d'abracadabra sur les mots *Sancta Ecclesia (sic)* et *Saturninus Sacerdos*. Pour l'inscription de *Sancta Ecclesia*, sur un carré couvert de lettres, sa lettre S occupe l'intersection des deux diagonales ou le centre de la septième ligne ; partant de là, on lit dans tous les sens les mots *Sancta Ecclesia* :

¹ *Oppidum Novum*, par le lieutenant Guiter, *Revue Africaine*, année 1860.

A I S E L C E C L E S I A
 I S E L C E A E C L E S I
 S E L C E A T A E C L E S
 E L C E A T C T A E C L E
 L C E A T C N C T A E C L
 C E A T C N A N C T A E C
 E A T C N A S A N C T A E
 C E A T C N A N C T A E C
 L C E A T C N C T A E C L
 E L C E A T C T A E C L E
 S E L C E A T A E C L E S
 I S E L C E A E C L E S I
 A I S E L C E C L E S I A

Sur les ruines d'une deuxième ÉGLISE on a élevé l'hôpital. Dans le lit souvent à sec du *Tiraout* (enfantement en Kabile), à 4 kil. d'Orléansville, coule une source dont un CANAL en maçonnerie amenait les eaux à la cité romaine. Cette construction hydraulique a été réparée et utilisée dès 1843.

Le littoral de la Province d'Alger, de l'E. à l'O., du cap Corbelin au cap Khramis.

Sur le flanc du cap Corbelin est assis le village de Zeffou au milieu des ruines du port de *Rusazus* où de nombreuses inscriptions ont été découvertes.

Entre le cap *Tedlès* et Dellis, ruines de *Tagzirt, Jomium* ?

DELLIS (v. p. 289). Après le cap Matifou, RUSGUNIA (v. p. 288). ALGER (v. p. 286). D'Alger à Ras-Knater (v. p. 288). Sidi Ferruch (v. p. 288).

Au-delà du Mazafran, à l'O. du Sabel, *Bou-Ismaïl*, petit village où l'on a trouvé des tombes, des médailles, une amphore servant d'ossuaire et une inscription chrétienne remontant au III^e siècle, mais rien qui pût indiquer le nom de la station romaine. Entre Bou-Ismaïl et Koléa, sur la colline, *Fouka*, ancien centre de population romaine qu'Antonin désigne sous le nom de *Casæ Calventi*; comme à Bou-Ismaïl, aucune épigraphe importante.

Au-dessus de Bérard, KBOUR-ER-ROUMIA ¹.

¹ V. t. XXI, p. 336.

A l'E. du djebel-Chenoua, près de l'oued-Nador, TIPASA ¹.

A l'O. de cette même montagne se trouve l'embouchure de l'oued-el-Hachem qui donne son nom à la vallée que traverse un AQUEDEC romain ².

CHERCHEL, colonie phénicienne de *Jol*; plus tard, Juba II l'agrandit, l'embellit et en fait, sous le nom de *Cæsarea*, la capitale de la Mauritanie césarienne. Ptolémée, fils de Juba II, étant mort assassiné, son royaume est réuni à l'empire romain. Ruinée par Firmus, relevée par Théodose, ruinée de nouveau par les Vandales, Cæsarea reprend quelque splendeur sous les Byzantins.

Cherchel, à 115 kil. O. d'Alger, par Blida, située au pied d'une colline, sur le bord de la mer, est loin de comprendre l'emplacement total de Cæsarea qui avait près de 2000 mètres de diamètre, tandis que la ville arabe n'en a guère que 700.

Voici l'énumération des emplacements et des ruines des monuments de Cæsarea dont l'enceinte, souvent occupée aujourd'hui par des jardins et des terres en culture, enveloppait une superficie de 369 hect. : le PALAIS DES ROIS, coupé par une rue, montre une muraille et des corniches d'une grande proportion ; le THÉÂTRE, au centre de la ville (on s'en est servi comme d'une carrière) ; les CITERNES, dont la principale contenant près de 2 millions de litres d'eau, supporte une partie de la caserne, ont été réparées et fournissent à Cherchel, comme elles fournissaient à Cæsarea, son approvisionnement d'eau. A l'E. les ruines d'un CIRQUE ; à l'O. les THERMES où l'on a retrouvé les statues de Neptune, de Vénus, d'un hermaphrodite, d'un faune, des têtes et des bustes qui ornent aujourd'hui le Musée d'Alger ; dans la mosquée servant d'hôpital militaire, la toiture est soutenue par des COLONNES antiques en granit vert, débris d'un temple romain ; en avant du port, on suit les traces de gigantesques constructions, de bassins, de mosaïques ; dans le port même, quand on le curait, on a retrouvé au milieu de débris confus, une statue phénicienne, une barque romaine longue de 11 mè., large de 4 mè. 50 centim., chargée de poteries ; au-dehors, sur la route de Cherchel à Zurich, à 1500 mè., un COLOMBARIUM appartenant à des affranchis de Juba ; plus haut, des restes

¹- V. t. XXI, p. 336.

d'AQUEDUC et l'AMPHITHÉÂTRE; enfin le MUSÉE, malheureusement en plein air, renfermant des statues et débris de statues, des inscriptions dont jusqu'à présent aucune ne donne le nom de *Cæsarea*, des fragments de monuments et des poteries. Un riche MÉDAILLER, très bien classé par M. Lhotellerie, complète le Musée.

NOVI, à 7 kil. O. de Cherchel; on y a trouvé des poteries, des médailles, des tombeaux, des fûts de colonnes; sur une borne milliaire, placée à 2 kil. O., transportée depuis au Musée d'Alger, on lit :

IMP. CAES. M. AV
RELIO.....
..... CAESAREA
M. P. VI.

A 26 kil. de Cherchel, en face d'un îlot connu sous le nom de *Dzirt-el-Acheuk*, l'îlot des amants, s'avance une presqu'île que couvrent les ruines de la ville arabe de *Brekche* qui avait succédé à *Gunugus*, colonie d'Auguste. Ptolémée l'appelle *Kanoukkis*, mais sa véritable orthographe est fixée par l'inscription suivante où l'on trouve l'ethnique *Gunugitanus* joint à un nom propre :

D.....
CAECILIAE IVLIANAÆ MAXIMI
FILIAE GYVVGITANAÆ VIXIT ANNIS
XV MENSIBVS IIII H.S.E.....

A 8 milles plus loin, soit près de 15 kil., près de l'embouchure de l'oued-Dahmous, ruines de *Cartili*?

TENÈS, après le cap du même nom, à 261 kil. d'Alger par Orléansville. Ville phénicienne d'abord, Tenès devint ensuite *Cartenna* des Romains, ou peut-être une des *Cartennæ* dont le *Vieux-Tenès*, à 1 kil. S.-E. de là, serait la seconde. Des REMPARTS encore debout, des mosaïques, des fûts de colonnes, des traces d'un monument considérable, au centre même de Tenès, des CITERNES, des tombeaux à l'O., des inscriptions et des médailles, tout indique suffisamment l'emplacement d'une ville romaine. Voici une épigraphe très importante, découverte à Tenès même; elle établit que là était l'ancienne *Cartenna* colonia, et que les *Baquates* occupaient l'intérieur de la province :

C. FVLGINIO.....
 QVI
 INRVF.....E BAQVA
 TIVM CO..NIAM TVI
 TVS EST ...TIMONIO
 DECRETI. ORDINIS ET
 POPVLI .ARTENNITANI....

L'histoire de Cartenna est peu connue ; Pline nous apprend qu'elle était le chef-lieu de la 2^e légion.

Sur la route de Tenès à Orléansville, à 22 kil., est un ancien *castrum* faisant partie de ceux qui jalonnaient la voie romaine de Cartenna à Castellum Tingitii.

Entre Tenès et l'île Colombi, à l'embouchure de l'oued Tar'zout, sont les ruines de *Hierr'um Arsenaria*.

Les monuments arabes de la province d'Algèr. Les deux maisons mauresques d'Alger, DAR-BENT-ES-SOLTAN, archevêché, et DAR-ES-SOUF, cour d'assises¹, classées comme monuments historiques, ne sont pas les seules que possède Alger : DAR-HACEN-PACHA, palais du gouverneur, auquel on a plaqué une façade, en face de l'archevêché ; DAR-AHMED-PACHA, rue Bruce ; DAR-MOUSTAFA-PACHA, Musée et bibliothèque : la MAISON occupée par le service du génie, rue Philippe et la MAISON du premier président de la Cour d'Alger, rue Soggémah, ne le cèdent en rien aux deux premières, mais encore une fois, ce n'est pas dans ces monuments privés étudiés récemment par M. Vourabourg, qu'il faudra chercher l'architecture arabe.

LA GRANDE MOSQUÉE, rue de la Marine, couvrant une superficie de 2,000 m. carrés, n'offre pas, comme les mosquées de Tlemcen, cette profusion d'ornements sculptés et peints et ces portails faïencés si éblouissants au soleil ; ses nombreuses travées sont séparées par des arcades dentelées retombant sur des piliers carrés et supportant des toits à angles obtus dont les poutrelles étaient jadis sculptées et peintes. La mosquée prend jour par des portes ouvrant du côté de la mer sur une galerie crénelée, masquée aujourd'hui par le boulevard de la République, et par les arcades ouvertes sur la cour

¹ V. t. XXI, p. 334.

contre un côté de laquelle est adossée la fontaine aux ablutions. Une inscription arabe, placée extérieurement près du minaret, constate que ce minaret a été élevé par Abou-Tachfin, sultan de Tlemcen de 722 à 723 de l'Hég. 1322 à 1323 de J.-C. ; la fondation de la mosquée remonte à la moitié du X^e siècle, 460 de l'Hég. Ce monument, d'une grande simplicité, produit cependant beaucoup d'effet, et semble encore plus grand par une certaine obscurité qui y règne.

Blida, Médéa, Miliana, Dellis ne possèdent pas de monuments arabes remarquables. La principale mosquée de Cherchel, convertie en hôpital militaire, est assez intéressante à visiter : ses arcades retombent, comme nous l'avons dit plus haut, sur des colonnes provenant d'un ancien temple romain.

PROVINCE D'ORAN

Monuments romains.

ORAN, en arabe *Ouaran*, la coupure, à cause de l'oued-Rehhi, aujourd'hui comblé, qui séparait naguère la ville espagnole de la ville arabe. Des médailles de différentes époques de la domination romaine ont été trouvées à Oran ; faut-il en inférer que cette ville soit bâtie sur les ruines d'un établissement romain ? Quelque ingénieux que puisse être le système d'investigations dont le résultat serait de démontrer qu'Oran est le *Quiza municipium* d'Antonin ou la *Quiza Xenitana* de Pline, on ne saurait jusqu'à preuve plus concluante adopter ce système. D'ailleurs, Antonin, dans son itinéraire de la province d'Afrique, place Quiza entre *Portus Magnus*, Arzeu, et *Arsenaria*, Hlierr'um.

Les Environs d'Oran. *Mers-el-Kebir*, en arabe le grand port, à 8 kil. O., le *Portus Divinus* dont il n'a conservé aucune trace. — *Misserguin*, entre Oran et le lac salé ; des médailles, moyens et grands bronzes du Bas-Empire, trouvées dans ce village, peuvent y faire supposer l'existence d'un établissement romain qui ne serait pas, d'après M. L. Fey, la *Gilva*¹ que M. Mac-Carthy place de l'autre côté du lac, à Arbal.²

¹ *Histoire d'Oran*, par Léon Fey, in-8°. Oran, Perrier, 1859.

² *Algeria Romana*, par O. Mac-Carthy. *Revue Africaine*, année 1856.

D'Oran à Mostaganem ; direction E.-N. ARZEU, à 37 kil., a été bâti sur une partie de l'emplacement de *Portus Magnus* dont le développement devait comprendre l'ensemble du littoral depuis la Makta à l'E. jusqu'à la pointe d'Arzeu à l'O. Au VIEIL ARZEU, *Botioua*, les ruines de *Portus Magnus* couvrent les deux versants d'un coteau aboutissant d'un côté à la plaine, de l'autre à la mer. Ces ruines sont occupées, une grande partie de l'année, par une fraction des *Hamian*, demi-nomades.

La partie supérieure et moyenne du coteau est couverte de CITERNES de forme cubique en général, solidement maçonnées en briques et ciment romain. La partie inférieure du coteau est soutenue par des terrasses considérables encore debout. Vers le centre on trouve une excavation dont l'entrée a été modifiée par trois arches élevées en maçonnerie ; vis-à-vis sont les vestiges d'une construction analogue, qui devait avoir pour but l'établissement d'une galerie couverte et se relie peut-être à un édifice important qui a disparu. Au pied du coteau, à droite, on voit encore des assises solides qui devaient être celles de THERMES alimentés par deux sources qui jaillissent encore du pied même de ces assises. A un sentier qui monte des sources au sommet du coteau aboutissent des restes d'AQUEDUC. Du côté opposé à la route d'Oran à Mostaganem, se trouvent les ruines intéressantes d'une MAISON ROMAINE ; elles couvrent un carré de 20 mètr. de côté ; les terrasses, les toitures, les murs même jusqu'à hauteur d'appui ont disparu ; mais le rez-de-chaussée avec ses murs de refend, qui divisent les passages et les diverses salles, est resté intact avec ses mosaïques variées et brillantes. On y retrouve la distribution complète d'une maison de luxe ¹.

De nouvelles fouilles faites en 1863 ont amené la découverte de ces magnifiques MOSAIQUES, parfaitement intactes, relevées et dessinées par M. Viala de Sorbier et qui seront publiées prochainement dans le deuxième volume des Annales de la Société centrale des Architectes ².

Dans un travail sur l'épigraphie de Botioua, M. Berbrugger a signalé l'inscription suivante :

¹ *Botioua*, par le colonel de Montfort. *Revue Africaine*, année 1860.

² Grand in-8° avec planches. Paris, Ducher et C^{ie}.

SEX CORNELIO
 SEXFIL QVIR HO
 NORATO PORT
 MILIT EQVESTIB
 EXORNATO.....

MOSTAGANEM, 86 kil. d'Oran. Sous le règne de l'empereur Gallien, l'Afrique septentrionale fut désolée par d'effroyables tremblements de terre. Sans doute alors une partie du rivage et avec elle le port romain de *Murustaga*, Mostaganem, furent engloutis par la Méditerranée.

D'Oran à Tiharet ; direction S.-E. *Maskara*, 96 kil., est-elle construite sur les ruines d'une cité romaine ? On n'a pas de données certaines à ce sujet, et Shaw se trompe en disant que *Maskara* est *Victoria* que M. Mac-Carthy place à l'O. à Ain Zertita, dans le djebel-Tessala.

A 20 kil. S.-O., dans la vallée de l'Habra, est situé *Hammam-ben-Hanefa* dont les eaux minérales étaient connues des Romains ; des inscriptions ont été recueillies en cet endroit par le docteur Leclerc.

— A 30 kil. S., ruines à *Benian*, celles d'un poste ?

Tiharet, 109 kil. de *Maskara*, *Tingurtia* des Romains ?

De Tiharet à Frenda, direction S.-O. C'est entre ces deux points que le colonel Bernard a signalé, le premier, trois édifices, prismes quadrangulaires, dont le plus grand porte 34 mè. 50 sur chaque côté ; les indigènes les appellent DJEDAR ; ils sont construits avec de grandes et belles pierres calcaires très bien travaillées. M. Bordier, officier aux tirailleurs indigènes, qui est descendu, en rampant d'abord, dans le plus grand de ces monuments, s'engageant dans une galerie de 45 mè. 50, a pu s'assurer que cette galerie donnait naissance à cinq autres galeries aboutissant à autant de salles ou hypogées.

D'Oran à Sidi-bel-Abbès, direction S. 82 kil. *Ain-Zertita*, 16 kil. N.-O., un des points culminants du djebel-Tessala, est couvert de ruines, celles de *Victoria* ; (voir plus haut).

SIDI ALI-BEN-IOUB, 24 kil. N.-O. Des ruines romaines assez considérables, attestent qu'un poste important existait sur ce point. Les travaux de MM. Berbrugger, Mac-Carthy et Davenet ont désormais

fixé le nom ancien de Sidi Ali-ben-Ioub : *Albulæ* ou *Ad Albulas* faisant partie des établissements échelonnés sur la voie centrale des Romains, depuis Carthage jusqu'à la frontière orientale de la Tingitane. *Albulæ*, comme *Rapidi* (Sour-Djouab), comme *Rubræ* (Hadjar-Roum), était gardée par des corps auxiliaires :

IMP. CAESAR
L. SEPTIMIO
SEVERO PIO
· · · · ·
EQ. ALAE IIII
PAR (*thica*) E
ANTONINE

Une seconde inscription mentionne un Aurelius Donatus, cavalier des *Osdroènes*. Les *Osdroènes* ou *Osrhoènes* étaient voisins des Parthes.

Les ruines d'*Albulæ* consistent principalement en une ENCEINTE, rectangle de 170 mètr. sur 180, orienté du N.-N.-E. au S.-S.-O. ; des lampes funéraires chrétiennes, des médailles, des poteries, des ustensiles en bronze, des inscriptions ont été trouvés dans cet endroit.

A 1 kil. d'Ali-ben-Ioub les eaux thermales d'*Hamman-Sidi-Ali-ben-Ioub* sourdent au milieu de ruines où l'on a trouvé l'inscription ci-dessus, dédicace à Septime-Sévère par les cavaliers de la IV^e aile parthique antonine.

D'Oran à Tlemcen, direction générale S.-O. A. 59 kil. l'*Oued-el-Melah* des Arabes, le *Rio-Salado* des Espagnols, le *Flumen-Salsum* des Romains ; ce cours d'eau est, en effet, saumâtre ou salé.

AIN-TEMOUCHENT, l'ancienne Timici, à 72 kil. Les ruines romaines ont été signalées à différentes époques par MM. Berbrugger, l'abbé Bargès, Duvernay et Léon Fey. L'ENCEINTE, assez irrégulière de Timici, orientée du N.-O. au S.-E., comprend une partie du marché situé en dehors d'Aïn-Temouchent et l'angle N.-E. de cette dernière ¹.

TLEMCEEN, 139 kil. d'Oran Le berceau de Tlemcen est à Agadir, élevée elle-même sur les ruines de *Pomarix* qui, avant de devenir

¹ *Aïn-Temouchent*, Revue Africaine, année 1859.

colonie romaine, devait servir de résidence à quelques chefs indigènes des Marr'aoua, les Μαυροέθιοι des géographes grecs, les Macurebi de Pline ¹. Pomaria, point secondaire sous les Romains, était un camp comme Lella Mar'nia, Nedroma et Ouchda; elle possédait au III^e S. de notre ère, sous Gordianus-le-Jeune, un corps de cavalerie. Les deux inscriptions suivantes donnent les noms de Pomaria, du Dieu qui la protégeait, et enfin d'un corps de cavalerie et du préfet qui commandait ce corps :

DEO	DEO INVICTO
SANCTO	AVLISVAE
AVLISVAE
FL. CASSI
ANVS PRAE	ALAE EXPL PO
FEC. ALAE	MAR GORDIA
EXPLORA	NAE ET PROC.
TORVVM	AVG N.
POMARI	
ENSIVM	

A 30 kil. E., HADJAR-ROUM, les pierres romaines, dans la vallée des *Oulad-Mimoun*, a été signalée depuis longtemps par les reconnaissances militaires. Hadjar-Roum a été également exploré et décrit par M. Mac-Carthy. L'emplacement d'Hadjar-Roum est considérable; sa partie principale, vaste rectangle orienté N. et S., offre une superficie de 42 hect. environ. Les inscriptions, au nombre de quarante, relevées par M. Mac-Carthy, sont muettes relativement au nom de Rubrae ou Ad Rubras; l'une de ces inscriptions donne ces mots :

AVRELIUS IRO
NIVS EQES (*sic*) NE
ARTORVVM

Qu'est-ce que ces Nearti? Un corps indigène encore ²? Les récentes explorations faites par le savant M. Cherbonneau à Hadjar-Roum,

¹ *Tlemcen*, sa topographie, son histoire, par M. l'abbé Bargès, in-8°. Paris, B. Duprat, 1859.

² *Algeria Romana*, par O. Mac-Carthy. *Revue Africaine*, 1857.

lui ont permis de restituer à cette localité son nom de *Castellum-Severianum*. On avait cru, jusqu'alors, qu'Hadjar-Roum était l'emplacement de *Rubræ*.

De Tlemcen à Nemours, direction générale N.-O. LELLA-MAR'NIA, 52 kil. de Tlemcen, fut d'abord un établissement phénicien auquel succéda la *Syr* des Romains, CAMP de 400 mètr, sur 250. Un grand nombre d'inscriptions tumulaires, votives, ou de bornes milliaires, prouvent l'existence de la station qui dut être détruite par un incendie, d'après l'épaisse couche de cendres, de charbons, de débris retrouvés à une profondeur à peu près égale, dans tous les environs.

L'inscription suivante ne laisse aucun doute sur l'identité de *Syr* avec *Lella-Mar'nia* :

IMP CAES.
M. AVREL.
SEVERVS
.....
..... MILI
ARIA POSV
PER. P. FL.
CLEMEN
PRO. S.
AN SYR POMAR
M.P. XXVIII
SIG. MP. XXXVI.

Siga, dont il est question sur la dernière ligne, fut la première capitale de Syphax, dont Rachgoun, *Portus Sigensis*, à 4 kil. S., était le port.

C'est près de l'oued-Mouila qu'il faut chercher l'établissement de *Severianum*, appelé ainsi en l'honneur d'Alexandre Sévère, comme l'indique l'inscription de la borne milliaire suivante :

IMP CAES
M. AVRELIVS
SEVERVS PIVS
.....

AN SEVERIA

NVM

SYR

MP. III.

Nedroma, à 72 kil. de Tlemcen, *Kalama* des Romains ?

Nemours, petit port de mer, *Ad Fratres*.

D'Oran à Relizan, chemin de fer ; S.-O. au N.-E. *Arbal* à 17 kil., au pied du Tessala, est une localité pleine des ruines de *Gilva Colonia*. — Sur les pentes occidentales d'une colline dominant *Relizan*, à 125 kil d'Oran, on voit encore les vestiges d'un établissement, près desquels ont été trouvés des sous d'or du Bas-Empire. — A 4 kil. S. de Relizan, l'on rencontre les ruines d'une ville romaine que l'on croit être la *Mina* de l'itinéraire d'Antonin. — Au-delà de l'oued-Riou, une route traversant le *Chelif*, au gué de Lekahal, conduit dans le centre de Dahra, à *Mazouma*, dont le nom romain n'est pas encore connu.

Littoral de la Province d'Oran, du cap Khramis à l'oued-Hadjerond qui sépare l'Algérie du Marok.

MOSTAGANEM (v. p. 301). — BÔTIOUA ou Vieil-Arzeu, à 7 kil. O. de la Makta (v. p. 300). — ORAN (v. p. 299). — MERS-EL-KEBIR (v. p. 299). —

Entre le cap Falcon et le cap Lindès, *la ferme des Andalous*, bâtie sur les ruines de *Castra Puerorum* ?

Entre le cap Figalo et le cap Oulhasa, à l'embouchure de l'oued-R'aser, ruines de *Portus Camaratae*. *Camarata* serait située à 4 kil. de là, sur la même rivière ?

A l'O. du cap Oulhasa, en face de l'île de Raschgoun (archgoun), à l'embouchure de la Tafna était le port de Siga, *Portus Sigensis*, complètement disparu ; les ruines de Siga, la première capitale de Syphax, se voient à 4 kil. de là en remontant la Tafna, à l'endroit nommé par les Arabes Takebrit, les voûtes.

Entre la Tafna et le cap Noé, on aperçoit une tour sur un mamelon : c'est ce qui reste de *His-Ouerdami* d'El-Bekri, le *portus Cæcilii des Romains* ?

C'est au Cap Noé qu'on cherchera le *Portus Gypsaria* de Ptolémée, l'*Artisiga* d'Antonin. Il est intéressant de lire pour l'éclaircissement

de cette partie de l'ancienne géographie algérienne, l'*Algeria Romana* de M. Mac-Carthy.

Après NEMOURS (v. p. 305), l'oued Kouarda, le *Popletum flumen*.

Monuments arabes de la province d'Oran.

ORAN, MOSQUÉE de Sidi-el-Hàouri ¹.

MOSTAGANEM et mieux Mostar'anem est une ancienne ville arabe qui, avant la domination turque, fit partie du royaume des Beni-Zeïyan, sultans de Tlemcen. On attribue à Youçof-ben-Tachfin l'Almoravide, la fondation de BORDJ-EL-MEHAL, l'ancienne citadelle convertie en prison aujourd'hui. Dans le quartier de Matmora, on visitera la KOUËBA où a été inhumé le bey Bou-Chelar'em ; c'est, intérieurement, une de celles dont les parois sont fouillées avec le plus de goût.

TLEMCEM, LA GRANDE MOSQUÉE : LA MOSQUÉE D'ABOU-L'-HACEN ; LA MOSQUÉE DE SIDI EL HALOUÏ ; LA KOUËBA DE SIDI IBRAHIM ; LA M'DERSA TACHFINIA ².

Du Mechonar, il ne reste extérieurement, du côté de la ville, que deux longues tours en pisé qui peuvent donner une idée des constructions militaires au temps des Arabes, ou plutôt des Berbères qui régnèrent dans l'ouest de l'Afrique. Intérieurement, le palais a disparu ; on ne voit plus au milieu des constructions françaises qu'une mosquée fort simple, mais curieuse au point de vue historique : l'Abd-el-Ouadite Abou-Hammou I^{er} la fit construire en 717 de l'Hég. (1317-18 de J.-C.), pour que des otages auxquels il avait assigné le Mechouar comme demeure, pussent y célébrer la prière du vendredi.

LA KISSARIA, aujourd'hui quartier de cavalerie, dont il ne reste que l'enceinte carrée et crénelée ; elle renfermait, aux beaux temps de Tlemcen, la petite cité européenne où les Pisans, les Génois, les Catalans et les Provençaux venaient trafiquer, sous la protection de leurs consuls et des pavillons chrétiens qui se déployaient fièrement au dessus des portes ³.

LE SAHRIDJ ou bassin, vaste construction hydraulique, situé à l'O.

¹ V. t. XXI, p. 338.

² V. t. XXI, p. 338 à 341.

³ *Les inscriptions arabes de Tlemcen*, par Ch. Brosselard. *Revue Africaine*, n^{os} 14 à 27.

de Tlemcen, était alimenté par les eaux de l'oued-Kissa ; long de 220 mèt., large de 150 mèt., profond de 3 mèt., il est entièrement recouvert d'une maçonnerie en béton ayant plus d'un mètre d'épaisseur ; des contreforts viennent de distance en distance contribuer à la solidité des parois. C'est Abou-Tachfin, sultan de Tlemcen de 1318 à 1337 de J.-C. (718 à 737 de l'Hég.), qui fit construire le Sahridj, maintenant à sec, ses eaux se perdant par une fuite qui n'a pu être trouvée ?

MANSOURA, LE MINARET ¹.

EL-EUBBAD (Sidi Bou-Medin). LA KOUUBBA et LA MOSQUÉE ². LA M'DERSA ou collège pour les hautes études est contiguë à la mosquée, du côté de l'O. Elle a été fondée par le Merinide Abou'l-Haçen en 747 de l'Hég. (1347 de J.-C.). La M'dersa qui, avant son état de dégradation, ne le cédait en rien à la mosquée, se compose d'une cour terminée au fond par la salle servant à la fois de mosquée et d'école ; sur cette cour, à droite et à gauche des cloîtres, s'ouvrent d'étroites cellules destinées aux tolbas, étudiants ; les murs couverts de riches sculptures, n'ont pu être restaurés ; l'eau qui suinte du rocher contre lequel est adossée la M'dersa, en est malheureusement la cause.

Si nous nous étions renfermé dans les strictes limites indiquées par le titre de notre précédent travail : *Les Monuments historiques de l'Algérie*, celui-ci eût été de beaucoup abrégé. Mais il nous a paru intéressant d'indiquer, avec la synonymie des noms anciens et modernes, toutes les localités où Rome a laissé des traces de sa domination.

Nous n'avons pas eu à discuter les moyens d'investigations dont les résultats *positifs* sont acquis à la géographie comparée ; cette science n'a point encore dit son dernier mot sur l'Algérie ; mais, ne voulant pas d'*à peu près*, nous avons dressé notre Routier archéologique avec la plus grande circonspection.

LOUIS PIESSE,

Membre de la Société historique d'Alger.

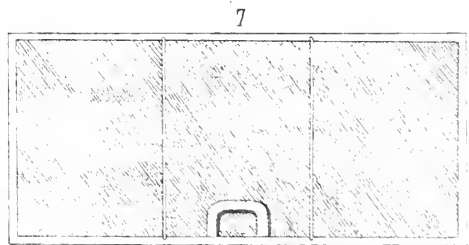
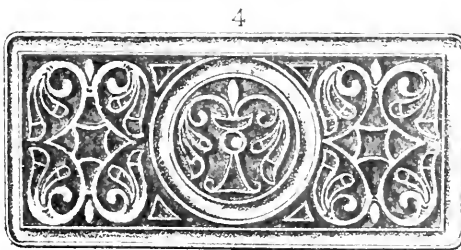
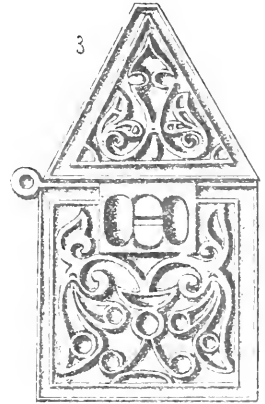
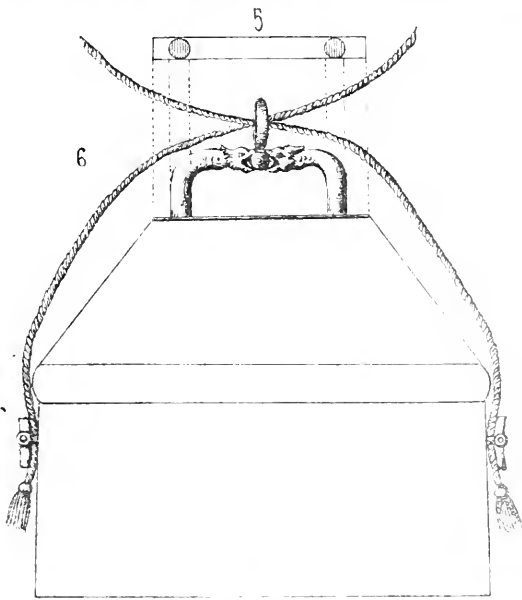
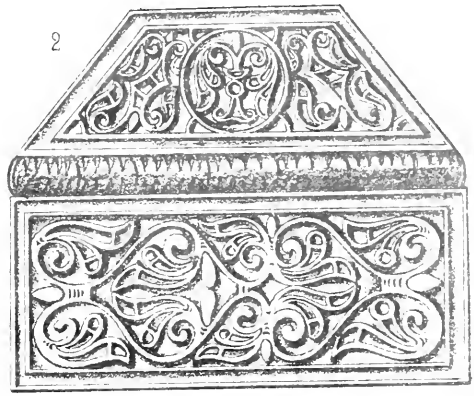
^{1, 2} V. t. XXI, p. 341 à 345.

COFFRET INCRUSTÉ ET ÉMAILLÉ

DU MUSÉE ARCHIÉPISCOPAL D'UTRECHT

La riche vitrine, consacrée à l'ancienne orfèvrerie liturgique des Pays-Bas dans le Musée archiépiscopal d'Utrecht, renferme un petit coffret qui, en 1873, captiva singulièrement mon attention. Je le dessinaï avec le plus grand soin, bien que son importance capitale m'eût alors échappé. Ne voyant qu'un simple reliquaire d'autel, là où il y a certainement une custode d'un genre très particulier au double point de vue de la technique et de l'usage, je reléguai, en attendant meilleure occasion, mes croquis au fond d'un portefeuille; ils y dormiraient encore si un hasard providentiel ne les avait pas rendus à la lumière. Cette découverte me causa un vif plaisir, elle fournissait une planche inédite aux *Origines de l'orfèvrerie cloisonnée*; mais, en révisant mon travail pour le livrer au graveur, et en parcourant mes indications manuscrites, je rencontrai diverses lacunes qu'un second voyage à Utrecht pouvait seul combler: je n'hésitai guère à me mettre en route. Bien m'en a pris, car j'ai récolté dans mon excursion quelques détails qui ne manquent pas d'intérêt.

J'aurais voulu réserver pour un futur volume de mon ouvrage la primeur d'un objet, dont personne que je sache ne semblait avoir jusqu'ici soupçonné la valeur archéologique; mes amis de Hollande ont désiré qu'il en fût autrement: patienter un an ou deux les contrariait trop, et, comme leurs désirs sont des ordres pour moi, j'offre dès aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue de l'art chrétien* les résultats obtenus par mon crayon et par une scrupuleuse étude.



Ch. de Linas del.

M. G. Dandery. sculp.

MUSÉE ARCHIÉPISCOPAL D'UTRECHT

COFFRET INCRUSTÉ ET ÉMAILLÉ.

1, Face 2 Dos 3, Côté 4 Dessous. 5 Plan de l'arête du couvercle (plat acier).
6, Restitution du système de suspension 7, Intérieur avec les rivets.

Auge rectangulaire, munie d'un couvercle pyramidal dont l'arête supérieure est plane, notre monument a l'aspect d'un sarcophage en miniature. Il est en cuivre jaune, profondément champlé sur ses neuf faces, et entièrement doré, mêmes les parties creuses. La pièce mesure en hauteur totale 0^m 051^m ; en longueur, 0^m 060^m ; en largeur, 0^m 030^m. (V. la planche.)

Les faces antérieures de l'auge et du couvercle sont orlées d'un cordon de grenats carrés en tables, posés sans rabattu dans leurs alvéoles (fig. 1). Le centre de l'auge est occupé par une aigue-marine cabochon entourée d'une gorge curviligne qui épouse une jarretière de petits grenats discoïdes. Deux croix pattées, dont les branches sont également en grenats, comprises dans une double accolade de palmettes ou de feuilles de vigne, accostent le cabochon. Un décor analogue, moins les croix et la jarretière, apparaît sur le couvercle.

Les faces postérieures, bordées d'une simple gorge (fig. 2), sont quelque peu différentes bien qu'elles ne s'éloignent pas du thème général adopté par l'artiste. En haut, on voit un calice d'où s'échappent des feuillages et des régimes de fruits ; en bas, un motif de rinceaux traité avec une liberté d'allures qui exclut l'emploi du poncif.

La gorge, le calice et les accolades se rencontrent aussi sur les flancs (fig. 3) comme sur le dessous (fig. 4).

Le couvercle s'adapte à l'auge au moyen d'une grosse charnière saillante et striée, dont une série de frottements détruisit à moitié la dorure ; il se fermait et s'ouvrait par la pression : on distingue au dedans les restes d'un crochet qui pénétrait une boucle horizontale rivée à la paroi de l'auge (fig. 7).

L'intérieur de cette auge n'a jamais été doré ; deux minces cloisons mobiles, aujourd'hui absentes, glissant dans des coulisses, le divisaient jadis en trois compartiments (fig. 7) : l'intérieur du couvercle est également demeuré brut.

L'ensemble des cavités du décor est fouillé à vive arête ; sauf les gorges et les places où l'on a employé le grenat, les creux étaient autrefois remplis d'un émail translucide blanc sale, teinté en jaune par l'excipient métallique. Cet émail, dont il demeure néanmoins quelques rarissimes vestiges, a été intentionnellement gratté vers

une époque déjà ancienne ; selon toute vraisemblance des fragments en étaient alors détachés par la gerçure, et l'on supprima le reste pour donner au meuble un aspect uniforme. Cependant, après le grattage de l'émail primitif, un essai de restauration fut tenté, essai qui n'alla guère plus loin que le fond, où je l'ai maintenu sur ma planche (fig. 4) ; une matière rouge opaque, sorte de mastie très dur, vint remplacer le silicate translucide. La preuve du fait avancé est victorieusement établie par quelques alvéoles de la bordure des faces antérieures où la matière rouge opaque fut substituée à des grenats perdus.

Les caractères ornementaux du coffret le rangent sans doute parmi les dernières épaves du cycle mérovingien ; un long examen n'est pas indispensable pour en acquérir la conviction. A la vérité, des grenats en tables esquissent l'échiquier à figures émaillées du célèbre reliquaire byzantin de Limbourg-sur-la-Lahn ¹ ; ils paient en semblables conditions divers bijoux trouvés en Sibérie ² ; mais les mêmes pierres décorent également les armes et les bijoux des Franks ou des Goths ³. J'ai peut-être de meilleurs arguments à fournir : le sarcophage de la cathédrale d'Auch, attribué à saint Léothade, évêque de cette ville vers 680, offre certaines analogies avec le coffret d'Utrecht ⁴. En comparant le marbre au métal, il est difficile de méconnaître un lien de parenté qui les réunit ; à quelques variantes près, sommairement explicables par la différence des matériaux, des dimensions et de l'usage, imposés à leurs œuvres respectives, le sculpteur et l'orfèvre se sont inspirés d'un motif qui leur est commun, le disque à gorge accosté de feuillages. On rencontre

¹ E. Aus'm Weerth, *Das Siegeskrenz der byzant. Kaiser Constantinus Porphyry.*, pl. I.

² C. de Linas, *Les orig. de l'orfèvr. cloisonnée*, t. II, pl. 6.

³ Les ornements funèbres de Childéric, le calice de Chelles, le fermoir de bourse d'Envermeu, les couronnes de Guarrazar et une foule de monuments publiés ou encore inédits.

⁴ L'abbé Cochet, *Le tombeau de sainte Honorine*, p. 21, fig. L'auge et le couvercle pyramidal du sarcophage d'Auch comportent des palmettes, des tiges de lierre et des ceps de vigne accostant un cercle où l'on voit le chrisme entre un Λ et un Ω . Les motifs sont, à la vérité, interrompus par des pilastres qui n'existent pas sur le coffret d'Utrecht, mais les compartiments, ménagés à droite et à gauche du cercle de l'auge, encadrent une double accolade de feuilles de vigne.

assurément, à l'époque de Charlemagne, des bouquets, des arabesques, des médaillons circulaires à effigies ¹; le disque à symboles caractéristiques, dans les conditions où nous le voyons ici, n'est signalé, à ma connaissance, sur aucun monument de style post-mérovingien. Je ne crois donc pas errer beaucoup en fixant la date de notre meuble à la première moitié du VIII^e siècle.

Hormis la restitution des émaux translucides, d'un cabochon et de plusieurs grenats tombés, mes figures 1, 2, 3, 4, reproduisant scrupuleusement l'image du coffret dans son état actuel; on l'a jugé maintenant assez pour en apprécier l'immense valeur. Toutefois, hélas! voici que le domaine de la réalité m'échappe, et il me faut bon gré mal gré aborder le scabreux terrain des hypothèses, quitte à les étayer de raisons trop souvent discutables.

Le lecteur n'a pas oublié que le dessous offre un décor identique à celui des autres faces. On exposait donc occasionnellement l'objet, non sur un gradin qui eût caché la partie en question, mais de manière à ce que tous les côtés fussent accessibles aux regards, résultat que la suspension peut seule atteindre.

Quelques remarques corroborent mon appréciation. D'abord l'arête supérieure du couvercle montre les arrasements de deux tiges cylindriques coupées à niveau (fig. 5); ces tiges maintenaient évidemment, soit une crête à base continue, analogue aux lions de métal ou aux fleurons gemmés, qui couronnent les antiques reliquaires de l'église Saint-Jean, à Herford (Westphalie), et du sang de saint Etienne, à la *Schatzkammer*, de Vienne ², soit une anse rigide dont je montrerai ailleurs un exemple à Maëstricht. Dans le premier cas, le plan de l'arête n'aurait pas été doré du tout, ou sa dorure témoignerait par une fraîcheur relative qu'elle demeura plus longtemps que le reste à l'abri des injures de l'air. N'ayant rien observé de semblable, je me crois autorisé à en conclure que les rudiments signalés proviennent d'une anse rigide, et que cet appendice était, suivant de grandes probabilités, amorti par un anneau. Ensuite

¹ *Les arts sompt.*, pl. 5 (Évang. de Godescale); pl. 6, 7 (Évang. de Soissons). *Le Moyen-âge et la Renaiss.* Min. des mss., pl. A (Bibl. de Bruxelles, n° 9428).

² *Catalog zur Ausstellung Westfälischer Alterthümer etc. zu Münster*, n° 1974; Juin 1879. F. Bock, *Karl's des Grossen Pfalzkapelle*, t. 1. Anhang I, p. 158, fig. 64.

l'inspection minutieuse des réserves quadrangulaires, ménagées sur chaque flanc, m'a révélé une mutilation opérée à la lime, sans nul égard pour la symétrie, bien qu'elle s'adressât à des objets parallèles. Aux places aujourd'hui nues, existaient certainement jadis deux oreilles mobiles sur charnières, oreilles munies de bourrelets qui s'encastraient au besoin dans les cavités ovoïdes, encore intactes sur la face latérale reproduite fig. 4. Les châsses de Saint-Maurice-en-Valais ¹ et de Herford offrent un spécimen de ce genre de poignées. On nouait à chaque appendice l'extrémité d'une courroie ou d'un cordonnnet qui, passé en croix dans l'anneau, déterminait une boucle au moyen de laquelle notre coffret pouvait être maintenu en l'air, dans une position complètement horizontale, sans incliner à droite ni à gauche. J'ai tenté, fig. 7, de formuler une restitution qui me paraît au moins logique, si elle n'est pas rigoureusement exacte.

L'exiguïté de la petite cassette d'Utrecht interdit toute idée de suspension aux poutres d'une église ou d'un oratoire; la richesse de son décor se serait alors perdue dans l'espace. Le meuble était donc porté au cou, appuyé contre la poitrine — la dorure fatiguée de la charnière en témoigne — de telle sorte que les fidèles agenouillés pussent apercevoir les croix et les calices figurés sur le devant, les côtés et le dessous, tandis que, en baissant un peu la tête, le porteur distinguait le vase sacré buriné à la face postérieure du couvercle.

Ces données admises, notre coffret rentrerait dans la catégorie des *encolpia* ou *phylacteria*; mais à quel usage spécial était-il affecté? Là git une premier problème à résoudre.

Séduit par les croix, les calices et les pampres, j'avais dès l'abord songé à un récipient destiné à contenir la réserve eucharistique des infirmes et des mourants; à une boîte pour le Saint Chrême ou les Saintes Huiles. Les judicieuses critiques de Mgr Martigny ² et de M. le chanoine Van Drival, les faibles notions que je possède moi-même sur l'ancienne liturgie, enfin la division originelle de l'auge en trois compartiments séparés par des cloisons, m'ont fait, après y avoir

¹ Éd. Aubert, *Trésor de l'abb. de Saint-Maurice d'Agone*, pl. XI, et *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XXXII, pl. 3.

² *Lettre* du 7 octobre 1879.

mûrement réfléchi, délaissier un système erroné : sans aucun doute notre *encolpium* était un coffret à reliques, *arcula, pyxidula* ¹.

Selon qu'ils renfermaient le livre des Évangiles ou les *pignora sanctorum*, les *encolpia* variaient de dimensions et de forme : je ne m'arrêterai qu'aux custodes de la seconde espèce. Celles-ci affectaient l'aspect d'une croix, d'un quadrilatère, d'un cœur, d'une rosace, d'un vase, d'un disque, d'une ellipse ²; il y en eut aussi de cubiques ³. Mais, pour servir à un usage habituel, de semblables objets ne devaient guère outrepasser les proportions des bijoux employés à la parure ordinaire, ni s'écarter trop loin de certaines formes reçues; les anciens textes s'accordent sur ce point avec une partie des monuments échappés aux ravages du temps et des hommes ⁴. Or, tel

¹ In æris pyxidulis reliquiæ sanctorum... reconditæ sunt. Léon d'Ostie, *Chron. Casin.*, l. III, c. 30.

² W. Steuerwaldt, *Die mittelalterlichen Kunstschatze der Schlosskirche zu Quedlinburg*, pl. 8, 9, 15 à 21. J. Weale, *Catal. des objets d'art relig. etc., exposés à Malines*, n° 482 (Reliquaire portatif, VIII^e et XII^e siècles, appartenant à M. le sénateur Vergauwen, de Gand); n° 526 (Phylactère elliptique à fleurons trilobés de l'église Saint-Nicolas d'Arras). Bock et Willemsen, *Antiq. sacrées de Maëstricht*, p. 229, fig. 60 et 61 (Reliquaire byzantin). Etc., etc. — Imposuit super colla nostra encolpium suum. Anastase, *Interpretatio syn. VIII gener.*, actio V, ap. *Op. omn.*, t. III, p. 79, éd. Migne. On lit en note : Moris enim Græcorum est crucem cum pretioso ligno vel cum reliquiis sanctorum ante pectus portare suspensam ad collum, et hoc est quod vocant enco'pium. — Hujus beatæ Virginis reliquias cum sanctorum Apostolorum vel beati Martini quadam vice super me in cruce aurea positas exhibebam... Tunc extractam a pectore crucem elevo contra ignem. Grégoire de Tours, *De glor. marty.*, c. 11.

³ Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, ENCOLPIA; 2^e éd., p. 275, fig.

⁴ Deinde Aredio abbati conjunctus, ab eoque edoctus, beati Martini basilicam adii. Revertensque cum eo, ille parumper pulveris beati sepulcri pro benedictione sustulit. Quem in capsula positum, ad collum meum dependit. Grégoire de Tours, *Hist. Francorum*, l. VIII, c. 15. — Reliquiarum phylacteria, tenui argento fabricata, vilique pallio de collo suspensa. Jean Diacre, *Vita Gregorii Magni*, l. IV, c. 80 — Phylacterium a collo usque ad pectus pendens, sanctorum reliquiis refertum, quorum patrocinio se in periculis tutum futurum credebatur. Albérie, *Chron.* — Et cum eis esset ignotus, pulchritudine vultus et capsellari honore, quo reliquias inclusas collo gestabat, cognoverunt Dei esse famulum et cultorem. Stephanus Africanus, presb., *Vita S. Amatoris episc.*, n° 25. — Habebat autem pendentem capsellam, in qua continebantur reliquiæ B. Dei genitricis Mariæ. Walafrid Strabon, *Vita S. Galli*, c. 11. — Verum B. vir ipso in tempore capsam

n'est pas précisément le cas de notre coffret ; malgré ses faibles dimensions, son poids et ses angles saillants finiraient par le rendre incommode à la longue ; il n'était donc passé au cou qu'accidentellement, à des intervalles éloignés : ici jaillit un trait de lumière.

Aux siècles qui virent naître la France actuelle, les évêques et les nobles cherchaient avec ardeur à se procurer des reliques, et ils les emportaient sur eux, quand ils entreprenaient un voyage ou une expédition, pour conjurer tout danger. Florentius, père de saint Grégoire de Tours, avait ainsi rassemblé les ossements de plusieurs saints ; sa digne épouse Armentaria tint religieusement à les conserver, et leur fils, devenu pontife, les reçut en héritage ¹. Un codicille du testament de saint Perpétue, qui précéda l'historien de la dynastie mérovingienne sur le siège épiscopal de Tours, et qui mourut en 494, nous apprend en outre que les reliques, destinées à être portées par une personne ou à l'accompagner d'ordinaire, étaient incluses dans une boîte spéciale, *theca* ².

cum sanctis reliquiis in collo suspensam habebat, cumque ictus ferientis super collum ejus decideret, corrigiam quidem capsæ præcidit, ipsum vero in nullo penitus vulnerare potuit. Ansharius archiep., *Vita S. Villedadi*, ap. *Acta SS. Benedict.*, sec. III, part. 2, p. 106. Mabillon ajoute en note : Phylacteria vocant antiqui reliquiarium e collo dependens ; quamquam etiam capsæ et chrismarium eodem sensu leguntur in *Vita S. Wilfridi episcopi* ad ann. 709.

¹ Quid vero et de his reliquiis quas quondam genitor meus secum habuit fuerit gestum, edicam? . . . Quod sentiens mater mea quæ hæc pignora collo appensa gestabat, exsiliit de convivio, elevati-que sanctis pignoribus contra ignium globos, ita cessit incendium de momento . . . Post multos vero annos has reliquias a genitrice suscepi : cumque iter de Burgundia ad Arvernum ageremus, oritur contra nos magna tempestas . . . tunc extractis a sinu beatis reliquiis, manum elevo contra nubem etc. Grégoire de Tours, *De glor. martyr.*, c. 84. — Nobis itaque in antedicto castro cum rege commorantibus, dum ad convivium principis usque obscura nocte retineremur, epulo expleto surreximus, venientesque ad fluvium, offendimus navem in littore, quæ nobis fuerat præparata : ascendentibusque nobis irruit turba hominum diversorum, impletaque est navis tam hominibus quam aquis : sed virtus Domini adfuit, non sine grandi miraculo, ut cum usque labium impleta fuisset, mergi non posset. Habebamus enim nobiscum beati Martini reliquias cum aliorum sanctorum, quorum virtute nos credimus fuisse salvatos. Id., *Hist. Francorum*, l. VIII, c. 14.

² Tibi fratri et consacerdoti dilectissimo Eufronio thecam ex argento de reliquiis sanctorum do, lego. Illam intelligo quam deferre solebam. Nam deauratam aliam, quæ in capsario meo cum duobus calicibus aureis et cruce similiter aurea, quam

Une autre coutume ne se relie pas moins étroitement au sujet qui m'occupe. Lorsque nos anciens rois allaient en guerre ou changeaient de résidence, ils se faisaient suivre par leur *chapelle*, composée d'un clergé nommé *ad hoc* et d'un mobilier liturgique ; les grands devaient imiter le souverain dans une mesure plus restreinte ¹. Parmi ce mobilier, à côté des pierres d'autel et des vases sacrés, figuraient toujours des reliques et nécessairement des châsses pour les garantir ². L'antique usage, de transporter ainsi les reliques de la chapelle royale aux lieux où séjournait le monarque, persista fort avant dans le Moyen-Age ; on l'a constaté encore sous le règne

Mabuinus fecit, Ecclesiæ meæ do, lego. *Testam. Perpetui Taronensis episc.*, ap. d'Achéry, *Spicil.*, t. V. — A la procession dominicale, qui a lieu avant la messe, les chanoines d'Amiens portent encore, suspendus au cou, des *phylacteria* renfermant diverses reliques. Cet usage remonte très loin et pourrait être un vague souvenir des anciens temps où l'on voyageait avec de pareils bijoux.

¹ At cum in Francico regno palatia complura, et fere in qualibet provincia haberent reges, adeo ut, si iter agerent, ferme semper in Dominicis, uti vocabant, villis et palatiis habitarent, quod alibi docemus ; habuere etiam in iisdem palatiis sacras ædes, quæ propria appellatione *capelle* dicebantur, in quibus sacra divorum ipsana quæ secum deferri a capellanis curabant, recondere et asservarent. Du Cange, *Gloss. ad script. med. et inf. latin.*, CAPPELLA. — Hortatu omnium fidelium nostrorum, et maxime episcoporum ac reliquorum sacerdotum consultu, servis Dei per omnia omnibus armaturam portare vel pugnare, aut in exercitum et in hostem pergere, omnino prohibemus, nisi illis tantummodo qui propter divinum ministerium, missarum scilicet solemnia adimplenda et sanctorum patrocinia portanda, ad hoc electi sunt ; id est, unum vel duos episcopos cum capellanis presbyteris princeps secum habeat, et unusquisque præfectus unum presbyterum qui hominibus peccata confitentibus judicare et indicare penitentiam possit. Charlemagne, *Capitul. gener.* (769) 1 ; ap. *Caroli Magni op. omnia*, éd. Migne, t. I, p. 122, 123 — Capella ejus, quam hic tulerat, fidelibus viris commendata, quia Romano itinere regredi timebant. Léon d'Ostie, *Chron. Casin.*, l. II, c. 101.

² Qui audiens famam beatissimi viri, suum constituit archicapellanum, et pignora multa sanctorum quæ secum deferebat, ut mos est regum, ditioni illius constituit. *Vita S. Bertharii Carnot episc.* ; ap. *Hist. Franc.*, t. I, p. 560 : de Chlotario II rege. — Hic pignora beatorum Martyrum secum ferri fecerat, et custodes clericos, qui secum proficiscebantur delegaverat, uti eis vicissim sibi succedentibus debita exliberetur religio. *Mirac. S. Dionysii*, l. I, c. 21 ; de Carolo M. proficiscente contra Saxones. — Disposuit adhuc vivens ad titulum S. Petri... capellam, qua itinerans utebatur, cum reliquiis et libris, et omnibus utensilibus sacris. Eckard. *De casibus monast. S. Gulli*, c. 1.

de Philippe de Valois ¹. Le manque de routes carrossables et de véhicules commodes ne laissait guère à nos aïeux, assez riches pour ménager leurs jambes, d'autre moyen de locomotion rapide que le cheval ; les derniers princes chevelus, stigmatisés par l'histoire du nom de fainéants, firent seuls exception à une règle générale : ces vers de Boileau,

Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent,
Promenaient dans Paris le monarque indolent,

sont la traduction littérale d'une phrase d'Eginhard ². Charlemagne s'appliqua à maintenir l'équitation en vigueur chez les grands ³ ; certains prélats étaient même alors d'habiles écuyers ⁴ : quant aux évêques de l'époque mérovingienne, ils voyageaient indubitablement à cheval ⁵. En face d'un mode de transport ainsi restreint, il

¹ Sçachent tous que je Denys le Grant, premier chappelain du roy nostre sire, cognois avoir eu et resceu de honor. sages et pourvus les trésoriers du roy nostre dit seigneur à Paris 28 liv. Par. pour venir de Bourbel sur Saine à Paris pour querir les saintes reliques de la Sainte Chapelle du Palais à Paris, pour les conduire et mener à l'abbaye du Lys, où le roy nostre dit seigneur sera à ceste prochaine feste de Pasques, pour les ramener et conduire ariez du Lys à Paris, pour moi retourner au lieu, où le roy nostre dit seigneur sera, pour paier les 18 escoliers qui ont accoustumé à y venir, et pour faire toutes les autres choses qui y ont été accoustumées à faire. En tesmoin de laquele chose je ay sellée ceste présente cédule de mon propre seel le mardy 7^e jour d'avril l'an 1348. *Arch. de la Chambre des Comptes de Paris*, ap. Du Cange, *Gloss. etc.*, CAPELLANI.

² Quocumque eundum erat, carpento ibat, quod bubus junctis, et bulbulco rustico more agente, trahebatur; sic ad palatium, sic ad publicum populi sui conventum, qui annuatim ob regni utilitatem celebrabatur, ire, sic domum redire solebat. *Vita Caroli Magni*, 1.

³ Exerceretur assidue equitando ac venando, quod illi gentilicium erat : quia vix ulla in terris natio invenitur, quæ in hac arte Francis possit æquari. Eginhard, *Vita Caroli Magni*, 22.

⁴ De episcopo celeriter ascendente caballum. Monachus Sangallensis, *De gestis Caroli Magni*, l. I, c. 6.

⁵ Denique Guntharius abbas dum gregi monasteriali præset, si viam quæ haud procul ab oratorio inceditur casu conferente tereret, oratione facia transibat. Post assumptum vero episcopatum, aggerem ipsum præteriens, venit ante oratorium, sed distulit ad orationem in loco descendere : illico equus conversum habens caput ad oratorium, in media restat via. Grégoire de Tours, *De gloria confess.*, c. VIII.

devenait indispensable de confier à des cavaliers le mobilier liturgique, qu'un sentiment de vénération facile à comprendre empêchait de renfermer dans une valise ou dans les cantines des animaux de bât. Rien de plus naturel en conséquence que de voir les membres du clergé, attachés aux personnes souveraines, suivre le cortège du maître en portant ostensiblement sur la poitrine les saintes reliques des martyrs et des confesseurs, incluses dans de riches custodes d'un petit format. Arrivé à l'étape ou à la résidence temporaire, chacun remettait son précieux fardeau au chapelain de service qui le déposait sur la table affectée aux cérémonies religieuses ¹, autour de la pierre consacrée (*altare viaticum, portatile, gestatorium, lapis portatilis* ²) sans laquelle nul prêtre ne pouvait dire la messe en route ³. L'usage de ces *altaria viatica* remonte évidemment aux premiers siècles du christianisme, alors qu'il n'y avait pas de lieu fixe pour les assemblées des fidèles ; les actes du Pape saint Urbain (222-230) nous apprennent qu'il célébra les Saints Mystères dans sa prison, avant d'aller recevoir la couronne du martyr ⁴, et l'on trouverait facilement à citer d'autres exemples de faits semblables. L'autel portatif consista d'abord en une simple pierre polie, dénuée d'ornements accessoires ; elle fut encastrée plus tard dans un

¹ Super altare nihil ponatur, nisi capsæ cum reliquiis sanctorum... aut pyxis cum corpore Domini ad viaticum pro infirmis. Leo IV, PP., *De cura pastoralis*. — Depositis ergo super altare sacrosanctis reliquiis, vigilata nocte, cum grandi psallentio ad antedictam deferebantur basilicam. Grégoire de Tours, *De mirac. S. Juliani*, c. 31. — Adveniens autem quando Beati pignora in sanctum locabantur altare, expedita solemnitate, visum recipere meruit oculorum. Id., *De mirac. S. Martini*, l. II, c. 36. — Sed cum jam vespere ad basilicam sancti Martini Turonis advenisset, et nos in convivio resideremus, mandatum misit, dicens : Occurrant reliquiis sanctis. Cui nos, quia hora jam præterierat, diximus : Requiescant beatæ reliquiæ super altarium, donec mane procedamus ad occursum earum. Id., *Hist. Franc.*, l. IX, c. 6. — Et pretiosa quidem ligna ab eo sublata supra mensam posuit, phylacteria vero in collo suo suspendit. *Histor. miscell.*, l. XX, p. 629. — Les reliques pouvaient également être suspendues sur l'autel, mais le cas était assez rare. Mabillon, *Liturgia Gallic.*, l. I, c. 8.

² Du Cange, *Gloss.*, ALTARE.

³ Nullus sacerdos nisi in locis Deo dicatis, vel in itinere positus in tabernaculis et mensis lapideis ab episcopo consecratis, missas celebrare præsumat. Charlemagne, *Capitul. gener.*, 44.

⁴ *Acta SS.*, Maii t. VI, p. 11.

châssis métallique enrichi de ciselures, d'émaux ou de gemmes : diverses églises et quelques musées possèdent des spécimens d'*altaria viatica* ainsi décorés, à partir du X^e siècle jusqu'au commencement du XIII^e ¹.

Reliquaire de voyage, *capsa reliquiarum itineraria* — j'ose me servir de cette épithète puisqu'elle a été appliquée aux autels portatifs ² ! — une pareille attribution éclaircit tous les incidents signalés sur notre coffret. Il reste pourtant encore un détail que je ne saurais négliger. Lorsqu'une cause accidentelle, une chute de cheval sans doute, eut brisé les appendices du meuble et fracturé ses émaux, on l'utilisa tant bien que mal avant de le mettre au rebut ; après avoir supprimé les cloisons internes, on pratiqua sur les flans trois trous à l'aide d'un foret, deux d'un côté, un de l'autre. La présence de ces ouvertures, omises sur mon dessin, témoigne d'un système de suspension rudimentaire, imaginé pour une circonstance exceptionnelle, dans un cas d'urgence absolue.

Les calices et les feuillages — palmettes ou pampres, un doute a été émis sur ce point ³ — qui m'avaient, au début, écarté du vrai chemin, s'expliquent autrement que par le symbolisme eucharistique ; ils établissent la qualité — le nom restera introuvable — des trois Bienheureux dont les *pignora* reposèrent jadis au sein du petit reliquaire d'Utrecht.

La palme ne laisserait pas hésiter ; quant à la vigne, représentation allégorique de l'Église et du Paradis, elle a été prise aussi par quelques Pères pour l'emblème du martyr ; tel est l'avis de saint Jérôme ⁴, de saint Clément d'Alexandrie ⁵ et de saint Augustin ⁶ :

¹ Notamment à Siegburg, Gladbach, Xanten, Bamberg, Darmstadt et au Welfenschatz (Aus'm Weerth, *Kunstdenkmaeler des christ. Mittelalters in den Rheinlanden*, pass ; J. Labarte, *Essai sur la peint. en émail*) ; à Conques (A. Darcel, *Trésor de Conques*) ; à Sainte-Marie du Capitole (Bock, *Les trésors sacrés de Cologne*) ; à Maëstricht (Bock et Willemsen, *ouv. cit.*) ; au couvent des Sœurs-Noires, à Namur ; au Musée royal d'antiquités, à Bruxelles.

² *ITINERARIE TABULÆ, quæ loco altaris erant sacerdotibus iter facientibus.* Du Cange, *Gloss.* ; v. Mabillon, *Liturgia gallic.*, p. 73, et *Ordo Romanus*.

³ Par Mgr Martigny, *Lettre cit.*, et par M. E. Le Blant, *Lettre* du 19 oct. 1879.

⁴ *In Amos*, IX.

⁵ *Pædag.*, I, 5.

⁶ *In psalm. VIII.*

« C'est peut-être à cause de cela, dit Mgr Martigny, que des sarcophages représentant les Apôtres qui furent aussi martyrs, offrent d'élégantes décorations de pampres ¹ ».

Des gobelets à pied, avec ou sans anses, accompagnent, dans les catacombes romaines, un certain nombre d'inscriptions funèbres dont la majorité concerne des hommes, des femmes et des enfants, morts en suivant le cours ordinaire de notre existence ². Cependant deux *mémoires*, caractérisées par le même vase, rappellent une autre classe de chrétiens défunts. Sur la première inscription (cimetière de Cyriaque) on lit :

PETRVS ET PANCARA BOTVM PO
SVENT MARTVRE FELICITATI.

Petrus et Pancara votum posuerunt martyri Felicitati. Sur la seconde mémoire (cimetière de Priscille) on ne rencontre que le seul nom, ΛΟΥΚΙ, tracé en capitales grecques, mais deux vases de sang, trouvés à l'intérieur du *loculus*, ne laissent planer aucune incertitude sur la fin violente du personnage qui y était inhumé ³. Boldetti a donc regardé le calice comme l'un des symboles du martyre: *Quando il martirio medesimo nelle sagre carte d'ordinario s'esprime sotto la formalità o di sangue, o di calice* ⁴. Le docte Italien cite plusieurs textes à l'appui de son opinion, mais je ne crois pas qu'un grand étalage d'érudition soit ici bien nécessaire : on peut se borner aux paroles du divin Sauveur, tant à la Cène qu'au Jardin des Oliviers ⁵, pour maintenir une interprétation que l'Église sanctionne assurément lorsque, dans une hymne du temps pascal, elle salue Jésus-Christ du titre de roi des martyrs ⁶.

¹ *Dict. cit.*, VIGNE. Bottari, *Sculture e pitture sagre etc.*, pl. XXVIII.

² Boldetti, *Osservazioni sopra i cimenterii de' SS. Martiri etc.*, l. I et II, pass.

³ *Id.*, *Ibid.*, p. 437 et 479, fig.

⁴ *Ibid.*, p. 144.

⁵ Et accepto calice... ait illis, hic est sanguis meus novi Testamenti qui pro multis effundetur. — Transfer calicem hunc a me. S. Mathieu, XIV, 23, 24, 36.

⁶

Rex gloriose martyrum,
Corona confitentium,
Qui respuentes terrea
Perducis ad cœlestia.

Commun de plusieurs martyrs.

Ce qui précède anéantit tout scrupule ; les reliques de trois saints martyrs occupèrent chacune des cases de notre coffret. Ici, le chrisme, symbole de la Foi, qui apparaît encadré d'abord d'une couronne, puis d'un cercle à gorge, sur les sarcophages des Confesseurs ou des simples fidèles ¹, est remplacé par le calice, image du sang versé en l'honneur de Jésus-Christ.

Relativement aux croix, je copierai intégralement un passage de la réponse de Mgr Martigny aux questions fort complexes que je lui avais adressées : « J'opterais volontiers pour un reliquaire. Les croix ne seraient point un obstacle ; c'est un ornement qui fut employé pour les objets religieux de toute nature, et qui surtout accompagne très convenablement les reliques des saints, celles des martyrs en particulier ², » Quand il s'exprimait ainsi, le savant archéologue de Belley ignorait le résultat de mes dernières études, et il l'a confirmé à l'avance d'une façon éclatante.

Le travail du meuble est très soigné, bien que les feuillages ou les pampres soient ou ne peut plus fantaisistes. Leur rendu conventionnel tient au tempérament de l'époque en matière décorative, ou mieux encore au champ restreint laissé à la disposition de l'orfèvre. Malgré ces légers défauts, il est clair qu'un œil expérimenté, une main ferme, secondés par une habileté notoire dans l'art de l'émaillerie, ont pu seuls buriner les ornements et produire l'harmonie de couleurs, qui font du reliquaire d'Utrecht un joyau digne de prendre un rang distingué parmi les merveilles des temps écoulés.

L'alliance de l'émail et du grenat ou du verre purpurin, remarquée sur notre épave mérovingienne, doit encore fixer un moment l'attention. Il y a déjà quelques années, M. Eugène Grésy, de la Société des Antiquaires de France, vigoureusement épaulé par M. le comte F. de Lasteyrie, membre de l'Institut, s'efforça d'établir l'existence d'émaux profonds, associés aux grenats sur le calice de Chelles attribué à saint Éloi (+ entre 659 et 665) ³ ; j'eus alors l'im-

¹ Edmond Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrétiens d'Arles*, pl. XII, fig. 2 ; Cochet, *ouv. cité*, sarcophage de saint Drausin, évêque de Soissons (658 ou 674), aujourd'hui au Louvre : couronnes. Sarcophage d'Auch ; cercle à gorge comme le coffret d'Utrecht.

² *Lettre citée*.

³ *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XXVII.

prudence de soutenir une opinion contraire dans un livre heureusement oublié ¹. Le procès ne fut pas jugé faute de preuves suffisantes, et les parties restèrent en présence. Je suis contraint d'avouer aujourd'hui que ma cause ne valait rien et que j'aurais dû la perdre ; les émaux de la châsse mérovingienne de Saint-Maurice-en-Valais et du coffret d'Utrecht, deux pièces également ornées de grenats, semblent me condamner sans appel. Le *mea culpa* d'un vieux péché est bien tardif sans doute, puisque MM. Grésy et de Lasteyrie ne sont plus là pour l'entendre, mais l'occasion de manifester ma repentance vient seulement de s'offrir ; je m'empresse d'en profiter.

Toutefois l'emploi de l'émail sur le calice de Chelles, quand même il serait officiellement constaté, ne parviendrait pas à résoudre un nouveau problème, corollaire obligatoire des questions précédemment étudiées. Dans quelles régions notre petit monument a-t-il été fabriqué ? A quelle nationalité appartenait l'orfèvre qui l'exécuta ? Le calice de Chelles ayant péri, déterminer *ex professo* la nature des éléments chimiques de ses incrustations parfondues devient matériellement irréalisable. Le seul terme de comparaison auquel je peux recourir est la châsse de Saint-Maurice, dont les émaux champlevés sont opaques ou stannifères, à l'instar de ceux des bijoux antiques attribués aux Gaulois sur le témoignage de Philostrate ; or le décor primordial du coffret d'Utrecht était translucide, et si dur qu'un grattage minutieux n'a pas réussi à le faire entièrement disparaître. Byzance, que je sache, n'a jamais champlevé le métal, et les silicates translucides ne rehaussent aucun produit limousin. L'émailleur inconnu, dont je cherche à deviner l'énigme, a-t-il employé un simple fondant incolore sans le mélanger d'oxyde ? Des industriels grecs auraient-ils précédé, en Occident, la colonie venue à la suite de Théophanon, et enseigné leurs formules à quelques adeptes de l'école limousine transplantés de l'Aquitaine aux bords de la Meuse et du Rhin ? Je ne sais trop à quelle hypothèse m'arrêter. Une force instinctive, qui s'impose à mon esprit, sans que je puisse ouvertement lui résister, m'engage à chercher l'origine du reliquaire d'Utrecht dans les limites de l'ancien royaume de Lotharingie. Cette idée, assez étrange, j'en conviens, et qui surgit à l'état

¹ *O Jévrerie mérovingienne*, 1864.

de vague intuition, repose sur des fondements bien peu solides. Aucune pièce champléevée allemande n'est signalée antérieurement à la fin du X^e siècle ¹; un abîme sépare la vigoureuse couleur des monuments conservés à Siegburg, à Bamberg et au *Welfenschatz* (trésor du roi de Hanovre), de la monochromie de notre coffret, dont les courbes gracieuses se tiennent encore plus loin des raideurs du calice de Chelles.

J'ai vu, au *Welfenschatz*, un cloisonnage primitif sur cuivre, où l'émail vert-foncé ressemble à du verre à vitres, tandis que le blanc-rosé des carnations joue l'opale. Un petit médaillon du même métal et de même technique, au Musée de Darmstadt, offre un nimbe blanc-bleuâtre translucide et des carnations semi-opaques; il y a vraisemblablement des tons analogues sur le reliquaire de Herford. Or, de ces trois pièces évidemment germaniques, les deux premières, qui représentent des personnages en buste, imitation grossière du style byzantin, me paraissent avoir précédé les célèbres émaux d'Essen ². Quant au reliquaire de Herford, classé au X^e siècle par le rédacteur du Catalogue de l'Exposition archéologique de Munster, son ornementation empruntée au règne animal ne s'accorde aucunement avec l'esthétique du Bas-Empire; je le crois encore plus ancien que les autres, et il ne doit guère être postérieur à Charlemagne. Rien de précis, je le sais trop, hélas! ne peut sortir d'inductions aussi nébuleuses; mais pourquoi l'émaillerie, faute de documents écrits et de monuments figurés, n'aurait-elle pas ses clichés comme l'*ars textrina*? On a cru longtemps, d'après l'historien Procope, que le tissage de la soie avait été introduit dans l'Empire romain sous le règne de Justinien I^{er}; voici qu'un texte de S. Basile ³ fait table rase d'une opinion toujours en faveur chez certains érudits. Je soupçonne maintenant que, à l'exemple des tissus, l'émaillerie subit les conséquences d'un préjugé euraciné, et que le coffret d'Utrecht est un premier jalon qui amènera d'autres découvertes. Au bout du compte, une industrie ne disparaît pas ainsi subitement, pour renaître après un laps de sept cents années, sans laisser au moins des traces dans

¹ Labarte, *ouv. cité*, p. 163.

² Aus'm Weerth, *Kunstdenkmäler etc.*, pl. XXIV et XXV, t. II, p. 22 et sq.

³ *In hexaemeron*, hom. VIII; v. *Les orig. de l'orfèvrerie clois.*, t. II, p. 311.

l'intervalle. Une tradition persistante a dû, en conséquence, rattacher les émailleurs, peut-être nomades, de la Gaule du III^e siècle aux orfèvres limousins ou allemands du X^e, et parce que l'émaillerie n'a pas un nom spécial dans l'idiome savant de nos pères, parce qu'un ordre entier d'émaux manquait à nos séries, ce n'est pas un motif suffisant pour affirmer qu'elle cessa de vivre aux temps mérovingiens. Entre la mort et l'assoupissement il y a une nuance. La technique, signalée par Philostrate chez les Barbares des rivages de l'Océan, technique dont le sol nous rend chaque jour tant de productions, n'aurait-elle pas été, sous Clovis et ses successeurs immédiats, le lot d'un petit nombre d'adeptes? Elle a pu sommeiller alors; mourir, jamais : notre coffret en fournit la preuve matérielle. Quant à voir dans cette œuvre charmante l'obscur tentative d'un artiste isolé, je m'y refuse absolument; l'auteur appartient à une école ouverte de longue date : maître expérimenté et rempli de savoir, il a obtenu son résultat du premier coup, sans hésiter ni tâtonner.

La forme du meuble n'est pas moins intéressante que son décor; elle fournit une nouvelle preuve de l'âge reculé que je lui attribue. La majorité des châsses, aux XII^e et XIII^e siècles, affecte l'aspect d'une petite maison à toit aigu, dont les pignons sont déterminés suivant un plan vertical; tel est le type ordinaire adopté par les émailleurs de Limoges et les orfèvres rhénans, bien que ces derniers aient quelquefois arrondi le couvercle de leurs grandes pièces¹. On fabriqua aussi des cassettes rectangulaires et plates, pour abriter les saintes reliques : les plus remarquables en ce genre datent du X^e siècle; elles sont richement ornées, et elles proviennent de deux empereurs de la maison de Saxe, Henri I^{er} (919-936), Othon I^{er} (936-966)². On copiait alors les *thecæ reliquiarum* sur le modèle de la tombe ou de la bière (*feretrum, vas*)³ usitées à l'époque. Cette

¹ Bock, *Les trésors sacrés de Cologne*, pl. VII, n^o 28, châsse de sainte Ursule.

² Steuerwaldt, *ouv. cité*, pl. 32 à 34.

³ Si quis mortuum hominem aut in petra, que vasa ex usu sarcophagi dicuntur super alium miserit. *Lex Salica*, tit. 17, § 3. — Amici extrahunt mortuum, deferentes in feretrum, et portantes eum ad ecclesiam. *Leges Henrici I*, c. 36. — Apud urbem enim Tolosatium ferunt fuisse quemdam, Antoninum nomine. . . Factum est autem, ut, implevis diebus, migrans a seculo, in basilica beati Vincentii sepeliretur, in qua sibi vivens vas deposuerat. Grégoire de Tours, *De glor.*

coutume datait de loin. Lorsqu'à la *depositio* succéda l'*elevatio*, c'est-à-dire lorsqu'on enleva les corps saints de la crypte où ils reposaient pour les mettre en évidence, le sarcophage de pierre ou de marbre, qui les avait primitivement recueillis, fut imité en métal avec une rigoureuse exactitude. Le coffret d'Utrecht n'est qu'une réduction mathématique d'anciens sarcophages chrétiens dont quelques spécimens nous ont été conservés intacts : on les voit à Saint-Servais de Maëstricht, au Louvre, à Bordeaux et dans une église du département de la Dordogne¹. Néanmoins le monument de ce genre, qui touche de plus près à notre reliquaire par sa forme et son décor, est incontestablement le beau cercueil en marbre de la cathédrale d'Auch, dont il a déjà été question.

Les custodes à couvercle pyramidal sont assez rares. Le précieux ivoire byzantin de la cathédrale de Trèves, classé par les uns au commencement du XI^e siècle, reculé par les autres jusqu'à la fin du V^e, représente la dédicace d'une église. Deux évêques, assis sur un chariot antique (*carruca*), tiennent respectueusement devant eux les reliques destinées au nouveau temple ; elles sont incluses dans une *arcula* pyramidale, d'où l'on est induit à penser que ce type

mart., c. 89. — Require lapidem mundum, ac sarcophagum puellæ quiescentis quod in basilica sancti Venerandi detectum habetur, citius tege. . . Quo facto ut vas illud clausit opertorio, protinus apertis oculis lumen recepit ex integro. *Id.*, *De glor. ouf.*, c. 35. — Gaudio magno repleti collegerunt præfati venerabiles sacerdotes ossa Ragnoberti pontificis, elevantesque de sepulchro. . . novo in vase posuerunt. Josephus Sacerdos, *Hist. transl. SS. Ragnoberti et Zenonis*, c. 3. — Feretrum ubi sunt nunc reliquie sanctorum, honestissimo decore composuit. Bercarius Presbyter, *Hist. episc. Verdunensium*, n^o 19. — Ornamenta ecclesiastica quamplurima et feretrum ubi sunt reliquiæ sanctorum Hugues de Flavigny, *Chron.*, ap. Labbe, *Bibl. nova*, t. I, p. 122. — Egrediente conventu cum feretro comitante innumerabili multitudine hominum utriusque sexus ad processionem faciendam, ut moris est ecclesiæ nostræ *Epist. Prioris S. Milburgis de Venelot* (Angleterre) ap. Martene, *Anecdota*, t. I, col. 476. — Vas quoddam, feretrum vulgo vocatur, ipso consentiente et cooperante ædificaverunt auro ac argento, ac pretiosis lapidibus decoratum : cujus rei causa ne tanto vase vacuo remanente frustra laborasse dicerentur, ubicumque potuerunt ab ecclesiis tam vicinis quam longinquis sanctorum corpora perquirentes, magnam ex his copiam aggregaverunt. *Hist. cænobii Ficoniensis*, c. 15.

¹ Bock et Willemsen, *ouv. cité*, p. 106 et sq., fig. 13 a, 13 b. Cochet, *ouv. cité*, p. 22, fig. A. de Caumont, *Abécéd. d'archéol.*, 5^e éd., p. 48 et 52, fig.

était admis par le rit oriental ¹. En Occident nous rencontrons quelques châsses du même genre. La cathédrale de Trèves en possède une d'argent doré, rehaussé d'arabesques en filigrane; le dessous offre des entrelacs et des animaux gravés au trait; quatre griffes la supportent. M. E. Aus'm Weerth, qui a publié l'objet, n'oublie pas d'en faire remarquer la forme inusitée, *ungewoenhliche Form* ². Au Musée national bavarois de Munich, on voit un reliquaire analogue, en bronze à sujets en relief (XI^e siècle); il est porté par quatre figurines assises; au milieu du toit surgit une tige creuse en métal, indice d'un couronnement disparu ³. A Sainte-Ursule de Cologne, il y a aussi deux coffrets pyramidaux, l'un du XIII^e siècle, l'autre du XIV^e. Ce dernier, muni au sommet d'une anse rigide, repose sur un socle découpé; le dessous est orné d'une feuille d'argent estampé ⁴. Un coffret oriental en ivoire, du trésor de Saint-Servais, à Maëstricht, bien qu'il ait à peu près la même forme que les précédents, n'est qu'un reliquaire de circonstance; avant de contenir le pieux butin acquis par quelque noble Croisé, il trônait pour sûr à l'étalage d'une boutique musulmane de la Syrie ⁵.

Des meubles ci-dessus, deux sont décorés sur toutes les faces; leurs supports ne permettant pas au fond de toucher aux tablettes des armoires ou des gradins, on comprend un supplément de luxe que rien de semblable ne justifie sur le coffret d'Utrecht puisqu'il n'a jamais eu de pieds ⁶. Quant à l'anse du reliquaire de Cologne,

¹ Aus'm Weerth, *Kunstdenkm.*, pl. 58, fig. 1, t. III, p. 88 et 89. Kraus, *Beitraege zur Trierischen Archæologie und Geschichte*, t. 1, p. 137 et sq. Le premier conclut au XI^e siècle; le second, qui discute avec beaucoup de talent et une profonde érudition les arguments de son devancier, reconnaît, dans les personnages impériaux figurés sur le monument, les effigies de Léon I^{er} (457-474) et de son épouse Véridine. C'est peut-être aller loin! Toutefois l'attribution au V^e siècle est admise, je le sais, par un érudit dont la compétence est notoire en fait d'art byzantin.

² *Kunstdenkm.*, pl. 56, fig. 1, 1 a, t. III, p. 82 et 83; XII^e s. Eu fait de meubles analogues, l'auteur ne trouve guère à citer qu'un coffret de la cathédrale de Coire.

³ *Photogr. du Musée national bavarois*, pl. 59 et 60.

⁴ Bock, *ouv. cit.*, pl. VI, fig. 26, p. 36; pl. VIII, fig. 34, p. 42.

⁵ Bock et Willemsen, *ouv. cit.*, p. 118, fig. 22.

⁶ La cassette reliquaire d'Othon I^{er}, à l'église du château de Quedlinburg, offre aussi un dessous en argent niellé; mais ce surcroît de luxe a sa raison d'être, car le décor des autres faces, plaques d'ivoire sculptés, encadrées d'or rehaussé de

elle servait uniquement à le tenir pour le présenter à la vénération des fidèles ; l'appendice est trop mince pour supporter longtemps un poids assez lourd.

Notre coffret a été découvert chez un curé par M. l'abbé Van Heukelum, créateur du Musée archiépiscopal d'Utrecht et président de la Gilde de Saint-Bernulphe ; ce curé le tenait d'un paysan d'Overbetuwe, village de la Gueldre, situé à une faible distance de Nimègue. Charlemagne, on le sait, construisit un palais à Nimègue ; il en data ses Capitulaires de Mars 806 et d'Avril 808. Le grand empereur y séjourna pendant le carême entier de 806¹ et, pour célébrer dignement la solennité de Pâques, on ne saurait douter qu'il n'ait

gemmes, n'aurait pas permis aux inscriptions commémoratives de s'y étaler à leur aise. Je reproduis ici des légendes qui intéresseront certainement quelques uns de mes lecteurs : Sur le cadre : *† In hac capsâ, ad honorem beati Servatii facta, ejus reconditur corpus, et lignum dominicum, et de vestibus S. Mariæ matris Dni, et Johannis Bap., et femur, et de spina dorsali sancti Servatii et infula, de casula, de sarcophago ipsius et reliquiæ sanctorum quorum nomina circumscripta sunt.* Au sommet d'un rectangle qui occupe le centre du panneau et autour de la gloire quadrilobée du Christ juge : *Gloria tibi Dne. — Quotcumque petieritis in nomine meo hoc faciam.* Au bas du même rectangle, contre deux religieuses agenouillées devant un autel : *Tempore Aquetis abbatisse et Oderadis prepositæ facta est hec capsâ.* Un triple rang d'arcatures, disposées à droite et à gauche, renferme dix-huit bustes de saints avec leurs noms : *S. Servatius. S. Johannes Bap. Sca. Maria. S. Vigilus. S. Remigius. S. Martinus. S. Nicolaus. S. Pusinna. S. Ursula. — Sca. Petrus. S. Andreas. S. Bartholomeus. S. Stephanus. S. Mauritius. S. Georgius. S. Ciriacus. Pancratius. Cristoforus.* Steuerwaldt, *ouv. cit.*, pl. 31. J'ai eu quelque peine à déchiffrer une copie assez incorrecte, et je n'ai maintenu que les abréviations usuelles ; les autres lacunes ont été comblées. — Le reliquaire existe sans doute, mais qu'est devenu son précieux dépôt ? Il pourrait bien s'y trouver encore. Les Luthériens, qui possèdent l'église royale de Quedlinburg, n'eurent jamais le tempérament destructeur des Calvinistes ; ils ont religieusement conservé une foule de trésors liturgiques que la mode aurait peut-être détruits. Les *ewolpia* de Quedlinburg, je le sais, ont toujours leurs reliques ; en serait-il différemment des *capsæ* impériales ?

¹ Inchoavit et palatia operis egregii, munus haud longe a Mogontiaci civitate, juxta villam cujus vocabulum est Englenheim, alterum Noviomagi super Vahalem fluvium qui Batavorum insulam a parte meridiana præterfluit. Eginhard, *Vita Car. Mag.*, 47. — Baluze a mis la note suivante au bas du Capitulaire de 806 : Docet Eginhardus hoc anno quadragesimale jejunium et sacratissimam Paschæ solennitatem celebrasse apud Noviomagium.

alors réuni toutes les splendeurs de sa chapelle de voyage. Je me suis déjà trop suffisamment lancé sur la voie des hypothèses pour craindre d'en risquer encore une dernière qui, en définitive, ne sera pas la moins vraisemblable du nombre. Avancer que notre reliquaire appartient à la chapelle de voyage de Charlemagne, et qu'il fut délaissé à Nimègue quand un accident l'eut mis hors de service, outrepasserait-il les bornes d'une juste mesure? En regardant comme admis un fait qui ne blesse aucune probabilité, il deviendrait facile de préciser à quelle époque et à quelle occasion le coffret d'Utrecht sortit du trésor impérial pour échoir à un sanctuaire moins relevé. Une clause du testament de Charlemagne dit en termes formels « que le mobilier liturgique de sa chapelle, provenant, soit de lui, soit de l'héritage paternel, sera conservé intaet, tandis que les vases sacrés et les livres qui auraient une origine différente pourront être adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur »¹. Épave des temps mérovingiens, d'ailleurs sans doute jeté à l'écart vu ses détériorations, notre reliquaire rentrait dans la seconde catégorie; il fut vendu à l'encan.

L'essai de restauration déjà signalé doit être postérieur à la vente. Un nouveau propriétaire fit enlever les fragments brisés de l'émail translucide, le mastic rouge compléta les grenats absents et remplit les cavités du dessous: on paraît s'en être tenu là, un résultat partiel n'ayant pas répondu à l'effet qu'on aurait voulu obtenir sur l'ensemble.

La matière est-elle épuisée? Ai-je dit du coffret d'Utrecht tout ce qu'il y a à en dire? Je ne le crois pas. La question de l'émail, notamment, demeure à peine effleurée, et elle s'offre encore intacte aux recherches des spécialistes. A leurs veilles assidues, je remets la solution d'un problème devant qui mon insuffisance a échoué. Puisse cet appel international s'étendre au loin! Que l'on soit né sur les bords de la Vienne, de la Meuse ou du Rhin, que l'on habite l'un

¹ Capellam, id est æcclesiasticum ministerium, tum id quod ipse fecit atque congregavit, quam quod ad eum ex paterna hereditate pervenit, ut integrum esset, neque ulla divisione scinderetur, ordinavit. Si qua autem invenirentur aut vasa aut libri aut alia ornamenta, quæ liquido constaret eidem capelle ab eo collata non fuisse, hæc qui habeat, e vellet, dato justæ æstimationis pretio, emeret et haberet. Eginhard. *Vita Car. Mar.* 33.

ou l'autre rampant des Vosges, on a un intérêt égal à sonder les origines d'un art industriel, cultivé par des hommes qui vécurent jadis, en Aquitaine comme en Germanie, sous le sceptre des premiers rois franks et de Charlemagne.

Un mot en terminant sur le Musée archiépiscopal d'Utrecht. Ce magnifique établissement, trop peu visité, car il ne figure pas encore que je sache sur les *Guides* officiels, est dû à l'énergique initiative de M. l'abbé Van Heukelum, curé de Jutphaas ¹, qui a consacré à le former beaucoup de temps et une partie de sa fortune. La collection exclusivement composée d'objets ayant servi au culte catholique, est riche en pièces d'orfèvrerie, peintures, vêtements sacerdotaux, anciens tissus et surtout en broderies liturgiques ; elle s'est accrue par diverses libéralités particulières. On y distingue, entre autres merveilles, trois manuscrits à reliures métalliques, gemmées et filigranées, du XII^e siècle ; un crucifix de très vieux style ; le panneau central d'un triptyque byzantin en ivoire, du XI^e siècle. Don précieux de S. G. Mgr l'archevêque actuel d'Utrecht, ce morceau de toreutique qui représente la sainte Vierge debout, tenant l'Enfant-Jésus, peut être mis en parallèle avec les beaux triptyques de l'époque macédonienne, conservés au Musée chrétien du Vatican et chez une honorable famille d'Arras.

CH. DE LINAS,

Membre honoraire de la Gilde de Saint-Bernulphe d'Utrecht.

¹ Jutphaas est un charmant village situé aux bords d'un canal, à quelques kilomètres d'Utrecht. Le pays est beau, et les habitants valent encore mieux que le pays. M. l'abbé Van Heukelum, que l'amour des antiquités n'empêche pas d'être un curé modèle, a récemment doté ses paroissiens d'une église neuve en style du XV^e siècle. Il commence à la meubler, et le début promet beaucoup pour l'avenir. A côté d'un magnifique tableau, œuvre de quelque maître anonyme de la vieille école hollandaise, on peut y voir dès aujourd'hui un petit buffet d'orgues tel que je n'en ai jamais rencontré. Cette ciselure en bois de chêne doré et polychromé date de la fin du XVI^e siècle ; les administrateurs d'un temple protestant d'Amsterdam l'ont cédée moyennant 600 florins — elle en valait au moins 3000 — à la communauté catholique de Jutphaas. M. Van Heukelum n'a reculé devant aucune dépense pour restaurer convenablement son joli meuble qui, grâce à un habile facteur d'Utrecht, renferme un instrument digne de l'écrin.

RECHERCHES HISTORIQUES
SUR
LES RITES, CÉRÉMONIES ET COUTUMES
DE L'ADMINISTRATION DU BAPTÊME

(DEUXIÈME ARTICLE *)

CHAPITRE II.

RITES, CÉRÉMONIES ET COUTUMES QUI ACCOMPAGNENT OU ACCOMPAGNAIENT
JADIS L'ADMINISTRATION DU BAPTÊME.

ARTICLE I.

Introduction dans l'église.

Le prêtre impose l'extrémité de son étole sur l'enfant, en disant :
« N., entre dans le temple de Dieu pour que tu aies part avec le
Christ à la vie éternelle. Amen. »

Dans quelques anciens rituels de France, on trouve cette variante :
« N., entre dans la sainte Eglise de Dieu, afin d'y recevoir de
Notre-Seigneur Jésus-Christ la bénédiction céleste et d'y partager
son héritage avec lui et ses saints. » Dans l'ancien cérémonial
milanais de Béroldo, on lit cette formule : « Entrez, mes enfants,
dans la maison de Dieu. Écoutez votre Père qui vous enseigne le
chemin de la science. »

* Voir le numéro de Juillet-Septembre 1879, p. 108.

On introduit solennellement l'enfant dans l'église pour marquer que c'est le baptême qui lui donne accès dans l'Église de Jésus-Christ, que désormais le temple saint sera sa maison et le Ciel sa patrie, parce qu'il va devenir enfant de Dieu et que dans l'Église seule se communique cette filiation spirituelle et l'opération du salut.

Les écrivains du Moyen-Age font observer que l'étole étant la marque de l'autorité du prêtre, c'est en l'imposant sur la tête du catéchumène, que le pasteur ou son délégué introduit un nouvel agneau dans sa bergerie ; que l'étole, marquée de la croix, indique aussi le joug de la loi chrétienne auquel sera soumis le nouveau baptisé.

Dans quelques diocèses de France, comme à Toulon, le prêtre tirait l'enfant par un des coins de ses langes, comme pour mieux lui exprimer la permission d'entrer dans l'église.

Nous voyons par les anciens rituels et surtout par ceux d'Italie ¹ qu'après être entré dans l'église, on déposait l'enfant au milieu de la nef, soit sur le sol nu, soit sur un tapis de laine ou de soie, pendant que le prêtre récitait quelques prières. Dans le rite ambrosien, l'enfant était aussi déposé à terre, mais près des fonts, les pieds tournés vers le baptistère, tandis que le prêtre récitait le *Credo* et le *Pater*. Ce rite d'humiliation semble remplacer pour les enfants les pénitences qu'on imposait aux catéchumènes. On sait d'ailleurs que le compétent se mettait à genoux pour solliciter la faveur de passer dans les rangs des élus. Dans presque tous les documents hagiographiques où sont relatées des demandes de baptême, nous voyons qu'elles sont presque toujours accompagnées de prostrations. On aura sans doute voulu perpétuer ce souvenir, en prêtant aux enfants les sentiments d'humilité et de supplication qui devaient animer les candidats adultes.

Un ancien processional manuscrit de Sienne, communiqué à Trombelli ², contient l'hymne suivante qu'on chantait en se rendant aux fonts baptismux :

¹ Antiquæ Ordo d'Aquilée, cité par Bernardo da Venezia (t. I, p. 39); Ordo de Ravenne (XII^e s.), cité par Trombelli (*de Bapt.*, t. V, p. 367); Rituel milanais de S. Charles Borromée; anciens Rituels de Venise, Bologne, Mantoue, Vérone, etc.

² *De Bapt.*, t. I, p. 372.

*Rex sanctorum angelorum,
Totum mundum adjuva.
Ora primum tu pro nobis,
Virgo, mater Germinis,
Et ministri Patris summi
Ordines angelici.
Rex sanctorum, etc.*

*Supplicate Christo regi,
Cœtus apostolici
Supplicetque per magnorum
Sanguis fusus martyrum.*

*Implorate confessores,
Consonentque virgines,
Quo donetur nobis magnæ
Tempus indulgentiæ.*

*Omnes sancti atque justî,
Vos precamur cernui,
Ut purgetur crimen omne
Vestro sub oramine.*

*Cujus, Christe rector alme,
Pluribus vota suscipe
Cui plasmasi protoplastum
Et genus gigantium.*

*Mitte sanctum nunc amborum
Spiritus Paraclitum
In hunc plebem, quam recentem
Fons baptismi parturit.*

*Fac interna fontis hujus,
Sacratum mysterium,
Qui profluxit cum cruore,
Sacro Christi corpore.*

*Et lætetur mater sancta,
Tota nunc Ecclesia,
Et profectus renascentes
Tantæ multitudinis.*

*Præsta Patris atque Nati
Compar sancte Spiritus
Ut te solum semper omni
Diligamus tempore.
Reverentia tua.*

En Arménie, la femme qui tient l'enfant, lorsqu'elle est entrée dans l'église, fait autant de genuflexions que l'enfant compte de jours, après quoi elle le dépose sur le sol ¹.

ARTICLE II.

Les assistants.

Nous aurions pu, dans le chapitre précédent, parler du cortège baptismal se rendant à l'église; mais pour éviter les redites, nous avons préféré attendre que tous les assistants fussent groupés autour des fonts, pour en dire quelques mots. Nous nous occuperons tour à tour du clergé, de l'enfant, du porteur ou de la porteuse de l'enfant, de la sage femme, du parrain et de la marraine, du père et de la mère, des porteurs des Honneurs du baptême, des fidèles.

LE CLERGÉ. — Le prêtre, accompagné de deux clercs, dont l'un porte un flambeau allumé et l'autre le vase de sel, est tourné vers l'Orient, c'est-à-dire vers l'autel majeur. Le bedeau rend les services qui rentrent dans ses fonctions, tandis que le suisse maintient l'ordre dans l'église. Pour les baptêmes de première classe, le curé est assisté de ses vicaires; comme, dans les premiers siècles, l'évêque était assisté d'un certain nombre de prêtres et de diacres, il a été longtemps d'usage, dans les baptêmes postérieurs de paroisse, que le curé fût accompagné d'un diacre. Les capitulaires d'Othon II, évêque de Verceil, en font même une obligation expresse ².

Dans les cérémonies du baptême des enfants de France, le cardinal qui baptisait était ordinairement assisté de douze archevêques et évêques.

Au baptême des Grecs, il y a ordinairement plusieurs prêtres. En Russie, le pope est toujours accompagné, même dans les baptêmes à domicile, de son diacre et de son lecteur. Chez les Maronites, le diacre, en se rendant à la porte de l'église pour recevoir l'enfant, porte l'encensoir et le vase d'eau bénite dont le jeune catéchumène doit être aspergé, après avoir été béni par un signe de croix ³. Dans

¹ Léon Boré, *Arménie*, p. 134.

² Cap. XX, ap. d'Achéry, *Spicil.*, t. VIII, p. 9.

³ J. A. Assemani, *Cod. liturg.*, l. II, c. 5, p. 310.

le Rituel éthiopien du X^e siècle le ministre est accompagné d'un prêtre assistant, d'un diacre et d'un sous-diacre ¹.

L'ENFANT. — Les enfants des familles riches sont revêtus d'une robe blanche, d'une pelisse et d'un chrèmeau brodé dont le prix est parfois fort élevé,

En Italie, la sage-femme procure ordinairement aux enfants pauvres, soit comme prêt, soit comme don, des vêtements peu en harmonie avec leur condition future. Dans les villages du Var, l'enfant est enveloppé dans une petite couverture de soie frangée, qu'on appelle *toilette*. Dans chaque village, il y en a deux ou trois qu'on emprunte successivement pour les baptêmes ². Plusieurs conciles et divers rituel ³ se sont vainement élevés contre cet usage de parer l'enfant si luxueusement et de lui faire, pour ainsi dire, violer en entrant dans la vie chrétienne la promesse qu'il va faire à Dieu de renoncer aux pompes du monde.

En Allemagne, au Moyen-Age, les enfants des princes étaient souvent portés à l'église sous un dais. Ste Élisabeth de Hongrie fut ainsi conduite « sous un dais qui était ce qu'on avait pu trouver de plus beau à Bade, où était alors un des principaux entrepôts du luxe oriental ⁴. »

LE PORTEUR OU LA PORTEUSE DE L'ENFANT. — Aujourd'hui l'enfant est presque toujours porté par une femme : c'est ordinairement la garde de l'accouchée, la sage-femme, quelquefois la nourrice ou une voisine, très rarement la marraine. A Paris, le parrain et la marraine montent dans la première voiture où ils occupent la place d'honneur, ayant devant eux le père de l'enfant et la garde de l'accouchée, porteuse de l'enfant. C'est elle qui entre la première dans l'église, précédée du suisse et du bedeau ; viennent ensuite le parrain et la marraine, puis le père et enfin les invités.

A Ferrare, c'est souvent une jeune fille, amie de la famille, qui porte l'enfant. Dans les baptêmes princiers, cette charge était

¹ *Ordo bapt. Æthiop.*, ap. *P. tr. lat.*, t. 138, col. 936.

² Mgr Jauffret, *Mœurs et coutumes du canton de la Rochebraisane (Var)*.

³ Conciles de Milan (1579), d'Aix (1585); Rituel de S. Charles Borromée; Constitut. synod. de S. Franç. de Sales; Instruct. syn. de Godeau, év. de Grasse, etc.

⁴ De Montalembert, *Vie de Ste Élisabeth*, ch. 1.

parfois remplie par un homme : ainsi le fils d'Anne de Bretagne et de Charles VIII fut porté par le prince d'Orange.

LA SAGE-FEMME. — Alors qu'on immergeait l'enfant entièrement nu dans les fonts, c'était la sage-femme qui devait déshabiller et rhabiller l'enfant.

A Naples, la sage-femme se rend à l'église dans une *portantine*, espèce de chaise à porteurs, couverte de plumes, de dorures et de petits anges peints. La *vammanna*, en costume de gala, tient le nouveau-né dans ses bras, la tête à droite si c'est un garçon, à gauche si c'est une fille. Les conviés suivent à pied la litière. Dans l'église, la sage-femme se substitue au sacristain pour donner la réplique au ministre qui baptise ¹.

A Aunay, le cortège s'ouvre par le père donnant le bras à la sage-femme, parée de ses plus beaux atours. Plus d'un voudrait se dispenser de cette corvée traditionnelle, mais n'ose point s'en affranchir, dans la crainte de passer pour trop fier.

Dans le diocèse de Chambéry, une sage-femme ne peut assister aux cérémonies du baptême qu'avec une permission écrite de l'évêque ; elle n'est accordée qu'à celles qui sont mariées ou veuves et qui, par un certificat de leur curé, ont témoigné qu'elles savent on-doyer ².

Un curé peut-il refuser d'administrer le baptême à un enfant que présente une sage-femme de mauvaises mœurs ? C'est là une question dont la solution appartient à l'autorité ecclésiastique. Toutefois, le Conseil d'Etat a rendu à ce sujet une ordonnance en date du 11 janvier 1829. L'abbé Gilbert, curé de Dammartin (Vosges), avait refusé de baptiser les enfants que présentait la dame Bogard, sage-femme, dont la conduite était immorale ; celle-ci porta plainte au Conseil d'Etat, lequel déclara qu'il y avait eu abus, en considérant « que le refus d'administrer le baptême à un enfant sur le fondement que la personne que les parents ont chargé de veiller à sa conservation et de le présenter à l'église, n'est pas agréée par le curé, est abusif, puisque d'une part cette personne ne participe point à la cérémonie religieuse du baptême et que, de l'autre, aucune règle

¹ Marc Monnier, *Naples et les Napolitains*, dans le *Tour du Monde*, t. IV, p. 234.

² *Const. l. syn. du dioc. de Chambéry* (1811), p. 171.

canonique admise dans le royaume n'autorise les curés ou desservants à n'admettre en pareil cas que des personnes agréées par eux ¹. »

En Arménie, c'est la sage-femme qui tient l'enfant jusqu'au moment de l'immersion, mais c'est le parrain qui le reçoit des fonts et qui le ramène à la maison maternelle.

En Grèce, l'enfant qu'on baptise, même à domicile, est porté entre les bras de la *mammi* (accoucheuse).

LE PARRAIN ET LA MARRAINE. — Durant la cérémonie, le parrain et la marraine se tiennent debout, le premier à la droite, la seconde à la gauche de la personne qui tient l'enfant. Dans l'antiquité, les parrains portaient eux-mêmes l'enfant, comme l'indique le nom de *gestantes*, *porrigentes* qu'on leur donnait. Cet usage a persévéré dans tout le cours du Moyen-Âge et s'observe encore dans quelques contrées de l'Orient et de l'Occident.

Aux baptêmes solennels des enfants de France, c'était tantôt le parrain, tantôt la marraine qui portait, sur un carreau de velours, l'enfant emmailloté dans des langes de soie et de dentelles.

En Belgique et chez les Maronites, c'est la marraine qui tient l'enfant dans ses bras pendant la cérémonie ; dans le Tyrol, c'est le parrain. Pour se rendre à l'église, il faut souvent descendre, pendant plusieurs lieues, de la montagne, par des chemins abrupts : aussi les parents ont-ils soin de choisir avant tout un parrain robuste et adroit qui ne soit pas exposé, par une chute malencontreuse, à compromettre l'existence de leur enfant.

A Venise, où les parrains sont nombreux, parfois de vingt à cent, ils se rangent en demi-cercle depuis la porte de l'église jusqu'à la chapelle baptismale, et souvent ils se passent l'enfant de main en main pour le faire arriver jusqu'aux fonts.

LE PÈRE ET LA MÈRE. — Dans les contrées où l'enfant est baptisé quelques jours après sa naissance, le père seul est présent au baptême. Dans la primitive Église, les parents assistaient au baptême de leur enfant ; il en était encore ainsi en Allemagne au X^e siècle. Mais en Angleterre, en Espagne, en France et ailleurs, il était recommandé au père de ne point venir à cette cérémonie. Un écrivain

¹ Dalloz, *Législ. ou traité des cultes*, n. 256, note.

du XII^e siècle, le cardinal Robert Pullen¹, déclare que c'est seulement en cas de nécessité qu'un père peut porter lui-même son enfant au baptistère, en violant ainsi l'antique usage de l'Église. Il explique qu'en raison de la confusion produite par l'immense concours des fidèles au baptême pascal, il pourrait arriver qu'un père levât son propre enfant des fonts et contractât ainsi affinité avec sa femme. C'est là un fait qui se produisit quelquefois, comme le témoigne une lettre adressée par l'évêque Gordien au pape Adéodat².

Lorsque le baptême se donna isolément, à toutes les époques de l'année, l'inconvénient disparut, et la règle de prudence devait tomber en désuétude. Cependant la force traditionnelle des coutumes est si grande que, dans diverses contrées, en Suède, en Grèce et dans quelques provinces de France, il reste interdit par l'usage, sans qu'on s'en explique l'origine, que le père assiste au baptême de son enfant. Il en est ainsi dans l'Agenais. Un père qui agirait différemment heurterait toutes les idées reçues, violerait les convenances établies et commettrait une véritable excentricité. Un procureur de la République, parisien par l'éducation et l'habitude, voulut, nous a-t-on raconté, braver ce préjugé en assistant successivement au baptême de ses trois enfants : mais ce ne fut pas sans soulever une réprobation presque générale, et pourtant personne ne savait lui expliquer ou lui motiver l'usage en question.

En Grèce, même dans le baptême à domicile, le père et la mère n'assistent pas au baptême ; ils se tiennent dans une pièce voisine. Chez les Coptes, les Syriens et les Nestoriens, c'est la mère qui présente elle-même son enfant ; comme lui, elle doit être à jeun³. Chez les Puritains de la Grande-Bretagne, le père présente son enfant, mais il peut se faire remplacer par un délégué.

PORTEURS DES HONNEURS DU BAPTÊME. On appelait *Honneurs du baptême* divers objets nécessaires pour son administration et que les familles riches portaient à l'église : c'était le cierge, le chrêmeau, la salière, l'aiguillère, le bassin et la serviette. On confiait l'honneur de les porter à de proches parents ou à des invités de distinction.

¹ *Sentenc.*, l. VIII. c. 17.

² Deusdedit, *Epist. ad Gordian.*, ap. Gratien. *Decret.*, part. II, caus. 30, q. 1, c. 1.

³ Assemani, *Cod. lit.*, l. I, c. 5.

Dans le Ponthieu, une sœur du nouveau-né portait l'aiguière baptismale que l'on conservait de père en fils parmi les meubles les plus vénérés de la famille, tandis qu'un des frères, qu'on nommait *parrain à chandelle* tenait un cierge ¹. Dans les plus anciens baptêmes princiers, nous ne voyons figurer que deux *Honneurs*. Ainsi au baptême de Charles VII, Hugues de Châtillon, seigneur de Dampierre, portait le cierge, et le comte de Tancarville la coupe de sel. Plus tard les insignes se multiplièrent : en 1518, au baptême de François, fils aîné de François I^{er}, le chrêmeau était porté par le duc de Vendôme, le bassin par Mgr de Saint-Paul, l'aiguière par M. de Genève, le cierge de cire vierge par le Connétable duc de Bourbon, la *saunière* par le duc d'Alençon, le *reposoir* du Dauphin par M. de Lescar ².

LES FIDÈLES. Dès les premiers siècles, le baptême ne se conférait pas en secret, mais devant les fidèles qui servaient pour ainsi dire de témoins. C'est ainsi que beaucoup de commentateurs interprètent ces paroles de S. Paul à Timothée : « Vous qui avez produit votre confession de foi devant de nombreux témoins (1 *Tim.* vi, 12) » S. Grégoire de Naziance nous dit ³ que le catéchumène convoquait pour cette cérémonie ses parents et ses amis. Nous verrons plus tard que les hommes n'assistaient pas au baptême des femmes, ni les femmes à celui des hommes.

Les païens, les juifs et les hérétiques ne pouvaient assister à ces rites augustes. Les mêmes prescriptions ont été renouvelées au XVI^e siècle par divers Conciles ⁴, peut-être à cause de la conduite scandaleuse qu'ils tenaient en ces circonstances.

Ces mêmes synodes interdirent l'entrée de l'église aux joueurs de tambours et de violon qui précèdent parfois le cortège baptismal et qui troublent par leur musique la sainteté de la cérémonie.

En Abyssinie, les femmes restent à la porte de l'église pendant l'administration du baptême ⁵.

¹ Louandre, *Hist. d'Abbeville*, t. II, p. 191.

² Godefroy, *Cérém. franç.*, t. II, p. 139.

³ *Orat.* XL.

⁴ V^e Concile de Milan (1579), Conciles d'Aix (1585), de Toulouse (1590), de Narbonne (1609); Rituel de Grégoire XIII (1584), etc.

⁵ Lubo, *Relat. hist. d'Abyssinie*, p. 317.

ARTICLE III.

Récitation du Symbole et de l'Oraison dominicale ou profession de foi.

Lorsque le cortège est entré dans l'église, le prêtre, s'avancant vers les fonts avec le parrain et la marraine, dit conjointement avec eux à haute voix le *Credo* et le *Pater* ¹.

Le texte du Rituel romain laisse supposer qu'on peut réciter ces prières en marchant : divers rituels diocésains prescrivent de les dire à genoux ; d'autres gardent le silence à ce sujet. En diverses provinces, cette récitation se fait en langue vulgaire.

Quelques écrivains, comme Bingham, ont confondu la profession de foi, c'est-à-dire la récitation du *Credo* par le catéchumène adulte ou par les parrains au nom de l'enfant, avec les interrogations sur la foi, qui précèdent immédiatement l'immersion. Ce sont là deux rites très distincts qui sont réunis, il est vrai, dans l'Euchologe grec, mais qui restent séparés dans la liturgie latine et dont l'origine est différente.

La récitation du *Credo*, que les écrivains du Moyen-Age appellent *credulitas* ², est un vestige de la récitation du symbole par les catéchumènes à l'un des scrutins préparatoires, le plus ordinairement le jeudi ou le samedi saint. Au Moyen-Age, tantôt le *Credo* et le *Pater* étaient récités par le parrain et la marraine ³, tantôt il était chanté par l'officiant, en grec pour les garçons, en latin pour les filles ⁴. Au XVIII^e siècle encore, à Saint-Maurice de Vienne, le mercredi de la quatrième semaine de Carême, un sous-diaque, tenant un enfant,

¹ Sacerdos procedens ad fontem cum susceptoribus, conjunctim clara voce dicit : *Credo, Pater*. Certaines éditions du Rituel ayant mis une virgule après *conjunctim* et non auparavant, des commentateurs en ont conclu qu'il n'est pas prescrit aux parrains de réciter le *Credo* et le *Pater* avec le prêtre. C'est tout à fait méconnaître l'esprit de cette cérémonie dont nous allons bientôt rapporter l'origine.

² Hildeph., *de Cognitione Bapt.*, c. 36 ; Theodulph., *de Ord. Bapt.*, c. 7 ; Leidrade, *de Sac. Bapt.*, c. 5.

³ Le faux Alcuin, *de Div. Offic.*, c. 19.

⁴ Honor., *Gemm.*, l. III, c. 67.

récitait le *Credo* en son nom et au nom de tous ceux qui devaient être prochainement baptisés ¹.

Les catholiques professent que le symbole fut composé par les apôtres, alors que, réunis à Jérusalem, ils allaient se disperser dans l'univers entier. Les protestants, intéressés à nier l'apostolicité de cette prière, n'y voient autre chose qu'une sorte de développement des interrogations baptismales, accrues peu à peu jusqu'à ce qu'elle soit devenue, au IV^e siècle, une règle de foi ². Il est assez probable que la formule actuelle de rédaction date de cette époque, car nous trouvons des variantes dans les fragments que nous ont laissés S. Irénée, Origène, Tertullien, S. Cyprien, l'auteur des Constitutions apostoliques, S. Grégoire de Naziance, S. Cyrille de Jérusalem, etc. Mais ces formules, diverses par l'expression, sont identiques quant au fond. Plus tard, on remarque encore des nuances de forme dans les symboles récités au baptême que nous trouvons dans les sacramentaires d'Orient et d'Occident. Parfois aussi, au symbole des apôtres on substitua celui de Nicée (325), de Constantinople (381), de Chalcédoine (451) ou celui dit de S. Athanase, que divers critiques attribuent à Vigile, évêque de Tapse, à la fin du V^e siècle.

Dans les temps primitifs, le *Pater* fut expliqué aux catéchumènes, d'abord le lundi après le dimanche des Rameaux, et, plus tard, le mercredi de la quatrième semaine de Carême. Les catéchumènes le récitaient le jour même de leur baptême, quelquefois immédiatement après le *Credo*, mais le plus ordinairement entre la confirmation et le sacrifice de la messe, alors qu'ils avaient vraiment acquis le droit, comme le remarque saint Jean Chrysostome ³, de nommer Dieu *leur père*.

La récitation de l'*Ave Maria* ne commence à être prescrite que dans les rituels des XIV^e et XV^e siècles, époque où le culte de la sainte Vierge prit un grand développement. Dans beaucoup de rituels modernes, l'ordre ancien est interverti : on récite d'abord le *Pater*, puis l'*Ave Maria*, et enfin le *Credo*.

¹ Moléon, *Voy. liturg.*, p. 20.

² De Pressenssé, *Hist. des trois prem. siècles de l'Église*, t. II, p. 257.

³ *Homil. 79 ad pop. Antioch.*

En Grèce, c'est le prêtre seul qui récite le symbole de Nicée, par trois fois, immédiatement avant les interrogations sur la foi. Dans le rite éthiopien du X^e siècle, les catéchumènes tournés vers l'Orient, la main droite levée, récitent, en employant la forme plurielle *Cre-dimus*, un abrégé du symbole que le prêtre vient de dire tout entier ¹.

ARTICLE IV.

Insalivation.

Le prêtre, avant de procéder à l'insalivation, prononce l'exorcisme suivant : « Je t'exorcice, légion des esprits immondes, au nom de Dieu, Père tout-puissant +, et au nom de Jésus-Christ, son Fils, notre Seigneur et juge +, et dans la vertu de l'Esprit-Saint + ; afin que tu t'éloignes de cette créature de Dieu, N., que Notre-Seigneur a daigné appeler à son saint temple, afin qu'elle devienne temple de Dieu vivant et que l'Esprit-Saint habite en elle. Par le même Christ Notre-Seigneur, qui doit venir juger les vivants et les morts et le siècle par le feu. Amen. »

Le prêtre prend alors de la salive de sa bouche, touche l'oreille droite et l'oreille gauche de l'enfant, en disant : « *Ephpheta*, c'est-à-dire : ouvre-toi », puis les narines, en disant : « En odeur de suavité. Quant à toi, diable, enfuis-toi. »

Les anciens croyaient que la salive avait un grand pouvoir contre les enchantements ² : aussi les nourrices et les matrones frottaient-elles le front et les lèvres du nouveau-né avec un peu de terre délayée dans de la salive ³. Notre-Seigneur a communiqué une vertu surnaturelle à cette lustration, en l'employant pour la guérison de l'aveugle-né. « Jésus en passant, nous dit S. Jean (ix, 1), vit un

¹ *Patr. lat.*, t. 138, col. 934.

² *Ecce avia, aut metuens divum matertera cunis
Exemit puerum. frontemque atque uda labella
Infanti digito, et lustralibus ante salivis
Expiat, urentes oculos inhibere perita.*

Perse, Sat. II, 31.

³ *Pline, Hist. nat.*, l. XXVIII, c. 4.

homme qui était né aveugle... Il cracha à terre, et, ayant fait de la boue avec sa salive, il en frotta les yeux de l'aveugle et lui dit : allez vous laver dans le bain de Siloé. L'aveugle s'en alla donc, se lava et recouvra la vue. » D'un autre côté, S. Marc (vii, 32) nous raconte que Jésus, prenant à l'écart un sourd-muet, lui mit les doigts dans les oreilles, et ayant tiré de sa salive, lui toucha la langue ; puis, levant les yeux au ciel, il jeta un soupir en disant : *Ephpheta*, mot syriaque qui signifie : *ouvrez-vous*, et aussitôt les oreilles du sourd-muet s'ouvrirent, sa langue se délia et il parla librement. Ce sont ces deux actions du Sauveur que l'Église a voulu imiter pour leur faire produire les mêmes grâces, pour indiquer que l'âme de l'enfant, jadis sourde à la vraie doctrine, va être guérie par le baptême, et que désormais il devra tenir les oreilles ouvertes aux enseignements de Jésus-Christ.

Puisque Notre-Seigneur toucha la bouche du muet de l'Évangile, on pourrait se demander pourquoi l'onction de la salive se fait sur les oreilles et les narines et non pas sur les lèvres du catéchumène. L'auteur du *Livre des Sacrements* en donne une raison de convenance, en disant qu'il ne s'agirait pas au ministre de toucher la bouche d'une femme. Il faut en conclure qu'on a substitué les narines aux lèvres ; mais cette modification n'a pas été universelle, car des écrivains du Moyen-Age ¹ nous disent qu'en divers endroits on touchait avec la salive la langue ou la bouche du catéchumène.

Les écrivains ecclésiastiques expliquent le symbolisme de cette cérémonie. « Pourquoi, demande S. Ambroise ², le prêtre vous a-t-il touché les oreilles ? C'a été pour les ouvrir à la parole sainte. Il vous a pareillement touché les narines pour vous faire respirer la bonne odeur de la piété éternelle, afin que vous puissiez dire avec l'Apôtre : Nous sommes la bonne odeur de Jésus-Christ, et que vous répandiez partout celle de la foi et de la piété. » Des auteurs postérieurs et surtout les liturgistes du Moyen-Age ³ développent ces

¹ Leidrade, de *Sacr. Baptism.*; Haymon, *Homil. in domin. XIII post Pentec.*

² De *Sacram.*, c. 1.

³ Chrysol., *Serm. LII*; Johan. diac., *Epist. ad S. nar.*, n. 4; Hildeph., de *Cognit. Bapt.*, c. 27; Theodulph., *de Bapt.*, c. 9; Jessé, *Epist. de Bapt.*; Magnus, de *Myst. Baptism.*; Amalraire, de *Cærem. Bapt.*; Rhab., de *Instit. cler.*, l. I, c. 27; Beda, l. 1, *Homil.* 19; Honor., *Genm. anim.*, l. III, c. 13.

pensées ; mais nous ne trouvons l'indication de ce rite dans aucun écrivain des trois premiers siècles ; il nous semble probable qu'il fut institué au commencement du IV^e, et que ce fut comme une mise en action de l'oraison qu'on disait le vendredi-saint pour que Dieu ouvrît aux catéchumènes les oreilles du cœur.

En général on se servait de salive, comme aujourd'hui, pour toucher les oreilles et les narines ; mais parfois, pour mieux imiter l'action de Notre-Seigneur, on détrempeait un peu de terre avec la salive, et c'est ce qu'on faisait encore au XVIII^e siècle à Salzbourg¹. Ailleurs, tantôt on se contentait de toucher les oreilles et les narines sans aucune matière, tantôt on employait de l'huile au lieu de salive².

Il n'y eut pas toujours uniformité dans le mode d'application. Des rituels du Moyen-Age prescrivent de toucher les narines avant les oreilles. A Soissons, au XIII^e siècle, on insalivait d'abord l'oreille droite, puis les narines et enfin l'oreille gauche³. Dans un ancien rituel de Paris, cet exorcisme se faisait immédiatement avant la récitation du symbole. Ici, on ne mouillait que le pouce ; là, le pouce et l'index⁴. Beaucoup de rituels disent que pour faire convenablement cette cérémonie, le prêtre doit se tourner un peu de côté, cracher doucement dans la main gauche, prendre de cette salive avec le pouce de la main droite et appliquer ensuite les onctions aux oreilles et aux narines du catéchumène ; il en est d'autres, comme le pastoral de Malines, qui prescrivent de prendre la salive dans la main gauche, en y faisant un signe de croix.

Clément VIII accorda aux missionnaires du Maduré et de Malabare la permission d'omettre l'insalivation qui répugnait aux infidèles de ces contrées. Benoît XIV prorogea de dix années seulement cette autorisation⁵. En 1561, la régente Catherine de Médicis écrivait une longue lettre au pape Léon IV pour lui demander de supprimer, dans les cérémonies du baptême, un certain nombre d'exorcismes et spécialement l'insalivation qui pouvait, selon elle, avoir des incon-

¹ Claude de Vert, *Cérém. de l'Égl.*, t. II, ch. I, p. 15.

² Leidrade, *de Sac. Bapt.*, c. 2.

³ Rituel de Nevelon, p. 98.

⁴ *Ord. baptism.* (X^e siècle), ap. Gerbert, *Monum. vet. lit. aleman.*

⁵ Benedict. XIV, *Oper.*, t. I, *Bullor.*, p. 481.

vénients contagieux. Le pape, loin d'accueillir cette demande, prit des mesures pour qu'elle ne fût point connue. Le président de Thou l'ayant publiée dans son *Histoire universelle*, cette divulgation contribua à faire con lamner cet ouvrage à Rome par un édit daté de 1610.

L'insalivation n'a jamais été pratiquée par les églises orientales. Comme les oreilles et les narines étaient comprises parmi les onctions qui se faisaient par tout le corps, on a pu considérer ces onctions comme remplaçant l'insalivation latine.

Les protestants ont toujours rejeté ce rite, et quelques-uns de leurs docteurs, comme Wolfgang, Calvin et Théodore de Bèze l'ont attaqué avec la plus grande violence.

ARTICLE V.

De la dénudation.

Dans quelques-uns des rites que nous venons d'examiner et surtout dans ceux qui vont suivre, le catéchumène était dépouillé soit de tous ses vêtements, soit d'une partie d'entre eux. Pour ne pas être obligé de revenir à diverses reprises sur le même sujet, nous allons consacrer cet article à tout ce qui concerne la dénudation des catéchumènes, adultes ou enfants, soit pour l'immersion, soit pour divers rites accessoires du sacrement.

Certains écrivains, appliquant au passé les sentiments de la pudeur moderne, ont obscurci cette question ; ils ont confondu les habitudes de l'Occident avec celles de l'Orient, les coutumes des premiers siècles avec celles du Moyen-Age, et ils ont donné à leurs hypothèses, plus ou moins plausibles, le ton de l'affirmation. Nous tâcherons, comme à l'ordinaire, de dégager la vérité des textes et de ne pas changer les probabilités en certitude, ni les faits exceptionnels en généralités.

Il est certain que les catéchumènes se dépouillaient de tous leurs vêtements pour descendre dans la piscine. S. Cyrille de Jérusalem dit aux néophytes ¹ : « Vous étiez nus à la vue de tout le monde et vous n'en aviez point de honte. » « Vous êtes descendus nus dans la

¹ *Cat. II myst.*

fontaine, dit S. Zénon ¹, mais bientôt vous en êtes remontés revêtus d'un vêtement céleste. » S. Athanase, en parlant des ravages que commirent les Ariens dans le baptistère de son église, dit qu'ils se permirent les plus graves insolences, sans être arrêtés par la sainteté du lieu ni par la nudité de ceux qui se déshabillaient pour recevoir le baptême ². En Orient, l'évêque dénouait la ceinture des hommes qui se dévêtaient ensuite avec l'aide des diacres ³.

Les femmes étaient soumises à la même obligation. S. Jean Chrysostome, dans une lettre au pape Innocent, lui raconte l'envahissement de son baptistère, un samedi saint, par la faction de Théophile ; il dit que les femmes, déjà dépouillées de leurs vêtements, furent obligées de s'enfuir toutes nues.

Quand le baptême s'accomplissait hors des baptistères, la dénudation n'en était pas moins obligatoire. Dans leur prison, Apronianus ⁴ et Lucillus ⁵ se dépouillent de leurs habits pour être baptisés, le premier par le diacre Sisinnius, le second par S. Laurent. Les actes du pape S. Marcell ne sont pas authentiques, mais ils n'en témoignent pas moins de la discipline du temps où ils furent écrits. Or, en parlant du baptême de Zobia, fille du roi des Perses, il est dit que S. Cyriaque fit apporter de l'eau et que la catéchumène se mit, sans aucun vêtement, dans un bassin d'argent ⁶.

La dénudation était tellement reconnue obligatoire que le juif dont parlent Moschus et Nicéphore ⁷, avant de se faire baptiser dans le désert avec du sable, n'en crut pas moins devoir se dépouiller de ses habits.

Les Eunomiens, qui ne trouvaient digne de l'immersion que la partie supérieure du corps, restaient soigneusement vêtus en entrant dans la piscine et n'offraient au contact immédiat de l'eau que

¹ *Invitat. II ad fontem.*

² *Epist. ad Innoc.*

³ *Dis cingit quidem ipsum antistes et ministrorum manibus exuit. Dion. Areop., de Eccles. hier., cap. de bapt.*

⁴ *Acta S. Marcelli papæ.*

⁵ *Act. S. Laurent.*

⁶ *Et allata aqua deposuit eam nudam in concham argenteam et benedixit aquam, etc. Polland., XVI jan., p. 7.*

⁷ *Hist. eccl., c. 37.*

leur poitrine et leur tête nues ¹, mais c'était là une exception à l'usage général. Quelques écrivains ² ont supposé que les reins étaient ceints d'un linge ; cette hypothèse, que ne favorisent nullement les textes très précis des Pères sur la nudité complète ³, ne revendique que des représentations iconographiques du Moyen-Age; elles n'ont de valeur démonstrative que pour les usages de cette époque, et sont loin d'ailleurs d'être uniformes sur ce point.

Cette nudité complète, protégée d'ailleurs par certaines précautions, n'offusquait point la candeur des premiers chrétiens ; ils n'en voyaient que la signification symbolique, et ce qui nous paraît aujourd'hui contraire à la bienséance ne blessait point leurs regards. Rappelons-nous d'ailleurs que les anciens, surtout dans le Midi, n'avaient point toutes les délicatesses de la pudeur moderne, et que l'art polythéiste considérait la nudité comme l'apanage glorieux des dieux et des héros.

Chez les chrétiens, cette nudité exigée pour l'immersion et pour divers rites du baptême, était sanctifiée par le symbolisme qu'on y attachait. « Nous entrons nus dans le bain sacré, dit S. Ambroise ⁴, afin qu'étant ainsi dépouillés de tout, nous avançons à grands pas vers la porte du ciel. » S. Cyrille de Jérusalem dit ⁵ aux néophytes avant de parler des onctions : « Entrés dans le baptistère, vous avez quitté vos habits pour marquer que vous vous dépouillez du vieil homme et de ses œuvres, de ce vieil homme qui se corrompt en suivant des passions pleines d'illusions, pour représenter, en ne rougissant pas de votre nudité, Adam innocent, nu dans le Paradis, et Jésus-Christ attaché nu à la croix, se faisant de son dénûment même une arme dont il terrasse les principautés et les puissances. »

La dénudation des catéchumènes était entourée d'un certain nombre de précautions qui en faisaient disparaître les dangers. Si les sexes étaient séparés dans les instructions catéchétiques et dans les

¹ Theodor., l. IV *Har. fabul.*

² Arevali, dans son édition de Prudence, p. 307; G. Zetten, *de Immersione in bapt.*, p. 35.

³ Cyril. Hieros., *Cat. myst.* II ; Ambros., *Serm.* X ; Epiph., *Anchorat.*, c. CXVII ; Anselm., *in Matth.*, c. III ; Bern., *Serm. XLVI de paupert.*

⁴ *Serm.* X.

⁵ *Cat. myst.* II.

exorcismes des scrutins ¹, à plus forte raison devaient-ils l'être pour les onctions et les immersions. Nous voyons dans le V^e concile œcuménique de Constantinople que Pierre d'Apamée fut accusé comme d'un crime d'avoir administré le baptême à des femmes en présence de quelques hommes. Dans certaines grandes cités, comme à Autun, il y avait deux baptistères, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Quand il n'y en avait qu'un, on baptisait à des heures différentes, d'abord les hommes et ensuite les femmes. Les pères n'étaient point régénérés en présence de leurs enfants ². S. Augustin ³ raconte qu'une femme de Carthage, affligée d'un cancer, fut avertie en songe, vers les fêtes de Pâques, de se rendre au baptistère, *dans le quartier des femmes*, et de faire un signe de croix sur le sein de la première baptisée qu'elle rencontrerait, ce qui lui procura une guérison subite. Nous pouvons en conclure que parfois le bassin baptismal était partagé pour les deux sexes en deux parties bien distinctes, à l'aide de cloisons en planches et de tentures.

On a dû aussi entourer de voiles la piscine, surtout quand elle était bordée de colonnes et ménager, dans le pourtour, des compartiments où les catéchumènes se déshabillaient, quand ils ne le faisaient pas dans le *sacrarium* ou dans une des absides.

Si les femmes étaient à l'abri des regards des hommes, l'étaient-elles également des yeux du ministre? Nous ne trouvons à cet égard qu'un seul fait à invoquer. S. Othon, évêque de Bamberg, après avoir converti les habitants de la Poméranie, fit enfoncer dans la terre trois cuves en bois, l'une pour les enfants mâles, l'autre pour les femmes et les petites filles, la troisième pour les hommes; il les fit entourer de rideaux pour que tout se passât avec décence. Le prêtre, qui se tenait près du tonneau, alors qu'il entendait plutôt qu'il ne voyait un catéchumène descendre dans l'eau, écartait un peu le voile et accomplissait ses fonctions par une triple immersion de la tête ⁴.

¹ Cyr., *Protocath; Ord. roman., scrut. ad electos.*

² Ambros., *lib. de Arca Noe*, c. 31.

³ *De Civit. Dei*, l. II, c. 8.

⁴ Sacerdos vero qui ad cuppam stabat cum audisset potius quam vidisset quod aliquis esset in aqua, velo paululum amoto, trina immersione capitis illius mysterium sacramenti perficit. *Bolland.* 2 jul., p. 395.

S'il n'en fut pas toujours ainsi, il est juste de remarquer que les fonctions de baptiseurs, dans les premiers siècles, étaient remplies par des vieillards, que le baptême s'administrait pendant l'obscurité de la nuit et que, quand il se donnait pendant le jour, c'était encore dans l'ombre, parce que, comme nous l'avons vu, les baptistères étaient très faiblement éclairés par de rares et étroites fenêtres.

Plusieurs érudits ¹ ont supposé que les femmes, en entrant dans la piscine et en en sortant, s'enveloppaient d'une sorte de peignoir, *sabanum*. Nous ne trouvons aucun texte qui puisse appuyer cette hypothèse. Mais nombreux sont les documents qui prouvent que les diaconesses aidaient les femmes à se déshabiller, les recevaient au sortir des fonts, les essuyaient avec le *sabanum* et les aidaient à se rhabiller ². Quand les fonctions des diaconesses furent supprimées, aux V^e et VI^e siècles, elles furent probablement remplacées dans cet office par les marraines.

Après avoir parlé de la dénudation en général et surtout de celle qui était requise pour l'ablution baptismale, nous devons examiner si elle était également prescrite pour divers autres rites du baptême.

Visconti croit que les catéchumènes étaient entièrement nus pour subir les exorcismes et figurer ainsi le dépouillement du vieil homme. Mais plusieurs textes très formels ³ nous semblent prouver qu'on quittait seulement les chaussures et les vêtements de dessus.

Le même écrivain prétend ⁴ qu'il en était de même pour les renonciations au démon. Il s'appuie principalement sur les passages où S. Denis l'Aréopagite dit que l'évêque fait dépouiller les catéchumènes par ses ministres ⁵ et où S. Grégoire de Naziance ajoute qu'ils sont dépouillés de leurs habits pour abjurer Satan ⁶. Elie de Crète,

¹ Du Cange, *Not. in Alex.*, l. XV, p. 111; Et. Borgia, *Memor. storica*, t. I, p. 155; Pellicia, *de Christ. eccl. polit.*, l. I, c. 2, § 5; Martigny, *Dict.*, v^o *Baptême*, p. 69, 1^{re} édit.

² Epiph., *Hær.* 79; IV Concil. Carthag.

³ *Discalceatos vos et exutos, nudis pedibus, unica tunica opertos, ad exorcizantium voces vos transmittunt.* Chrisost. *Cat. I ad illum.*, n. 2.

⁴ *De Rit. Bapt.*, l. II, c. 18.

⁵ *Exuit eum, expoliatque per ministros.* *De Hier. eccl.*, cap. *de Bapt.*

⁶ *Vestibus nudatus.* *Orat.* XL.

il est vrai, en interprétant ces deux textes, conclut à une nudité absolue ; mais nous ne saurions partager son avis, car les expressions même qu'on allègue peuvent s'appliquer uniquement aux habits de dessus. Les autres Pères parlent bien du dépouillement des vêtements, mais non pas de nudité complète, comme ils le font en traitant de l'immersion. Nous ne saurions comprendre cette nudité absolue dans une cérémonie qui se renouvelait plusieurs fois pendant le Carême, à la porte extérieure, à la vue de tout le peuple. Le symbolisme du rite n'en existait pas moins, en conservant soit un vêtement de dessous, soit un cilice. D'ailleurs, S. Denis l'Aréopagite venant à parler des onctions, dit qu'alors les diaeres *achèvent* de dépouiller le catéchumène de ses vêtements, ce qui prouve qu'il en conservait quelques-uns pendant les renonciations ¹.

L'auteur anonyme d'un *Traité historique des cérémonies du baptême* (page 218) croit qu'après la renonciation, on revêtait le catéchumène du *pallium*, pour cette seule raison que ce vêtement favori des Grecs est appelé par Tertullien *habitum erroris renunciatozem*. Cette expression ne nous semble pas suffisante pour constater l'existence d'une cérémonie dont ne nous parle aucun des anciens auteurs ecclésiastiques. Il est certain que les Romains, en devenant chrétiens, quittaient la toge pour l'humble *pallium*, ce qui excitait le mépris des païens qui disaient ironiquement *a toga ad pallium* ; mais ce changement de costume n'avait rien de liturgique ; il se faisait soit pendant le catéchuménat, soit après les cérémonies du baptême.

En ce qui concerne les onctions, les catéchumènes, en Orient, devaient être nus pour les recevoir, comme le prouvent le passage de S. Denis l'Aréopagite, que nous venons de rappeler, et beaucoup d'autres textes que nous pourrions citer ². Le diaere ne faisait d'onction que sur le front des femmes, et une diaconesse leur oignait le reste du corps ³. Toutefois, il n'en était pas ainsi dans l'église de Jérusalem. Jean Moschus nous raconte qu'un moine nommé Conon,

¹ *De Hier. eccl.*, cap. 2.

² Les actes de S. Sylvestre (c. XIV) disent de Constantin : *Hæc cum audisset imperator et letus ultimam exuisset tunicam et probrum carnis subjecisset oculis et unctus fuisset, ingressus est piscinam.*

³ *SS. Apost. capit.*, ap. card. Pitra, *Jur. Eccl. grav. hist.*, t. I, p. 98.

chargé d'administrer le baptême, appréhendait de faire les onctions à une jeune fille de Perse, d'une éclatante beauté ¹. L'évêque avait été sur le point d'envoyer une diaconesse pour remplir cet office, mais il changea de sentiment en réfléchissant que cela serait contraire à la discipline de son Église. Conon prit le parti de quitter son monastère ; S. Jean-Baptiste lui apparut alors et lui fit trois signes de croix sur le corps, en lui promettant que désormais il serait à l'abri des tentations. Le moine retourna à son abbaye, baptisa sans aucune émotion la jeune perse et, ajoute la légende, pendant les douze années qu'il continua son ministère, il s'apercevait à peine du sexe des personnes qu'il oignait et baptisait.

Dans l'Église latine, où l'onction des catéchumènes ne se faisait qu'à la poitrine et aux épaules, il n'était pas nécessaire, comme en Orient, de recourir à une complète dénudation. Aussi croyons-nous qu'il ne faut pas prendre à la lettre les comparaisons que plusieurs Pères de l'Occident font du catéchumène et de l'athlète.

Dans le cours du Moyen-Age, on dut se trouver souvent embarrassé pour les baptêmes d'adultes, qui se produisaient rarement. Quand on recourait à l'immersion, on devait naturellement procéder à la dénudation ; c'est ce qu'on peut inférer des représentations de baptême que nous offrent les sculptures et les vitraux, et aussi du roman provençal de Fier-à-Bras, publié par M. Fekker ², où Floripar, fille de l'émir, se dépouille de ses vêtements avant d'entrer dans le bain baptismal ³.

Quant aux enfants, l'usage de les dépouiller de tous leurs vêtements persévéra partout jusqu'au XVI^e siècle, et dans quelques contrées jusqu'au XVII^e et même au XVIII^e siècle ⁴. A cette dernière époque, on construisait encore des cheminées dans les chapelles

¹ In crastina die venit puella ex Perside quæ ita speciosa erat ac tantæ pulchritudinis ut non posset præsbiter nudam eam oleo ungere. *Prat. spir.*, c. 3, ap. *Patrol. lat.*, t. 87, col. 2855.

² *Mém. de l'Acad. de Berlin*, t. X.

³ La pieuzela despuhelan, vezent lot lo barnat, et ac sa carn pus blanca no es flor en estat (la pucelle ils dépouillent, ce voyant tout le baronnage, et elle eut sa chair plus blanche que n'est fleur en été). Vers 4928.

⁴ Rituels de Hambourg (XVI^e s.); Sacramentaire de Chartres (1580); Concile de Narbonne (1610); Rituel de Bordeaux (1611); Rituel d'Alet (1677).

baptismales du diocèse de Montpellier, pour prémunir les enfants contre les dangers du froid ¹. Dès la fin du XVI^e siècle, un certain nombre de conciles et de synodes se plaçant au point de vue de l'hygiène et des convenances, recommandèrent de ne démailloter que la poitrine et les épaules de l'enfant, ce qui suffisait pour la réception des onctions ².

Dans presque tout l'Orient, les enfants sont complètement nus pour l'immersion; en Grèce, on leur laisse leur chemise. En Arménie, quand le prêtre a dépoillé l'enfant de ses langes, il le présente aux assistants en disant : « Seigneur, dépouille-le de la vétusté du péché, renouvelle-le par une vie nouvelle et remplis-le de la vertu de l'Esprit-Saint. »

En Ethiopie, c'est immédiatement avant la renonciation que les adultes, aussi bien que les enfants, sont dépouillés de leurs vêtements. Les rituels des Coptes et des Syriens preserivent de ne laisser aux catéchumènes aucun ornement, pas même de bagues ni de boucles d'oreilles. Cependant aujourd'hui, en Syrie, on permet quelquefois aux femmes de conserver une chemise très fine ³.

Le P. Bernard Ribera, qui séjourna longtemps en Russie au XVII^e siècle, raconte ⁴ qu'il a été témoin du baptême de deux Kal-mouks au monastère de Spasski et que, malgré la foule des spectateurs, les catéchumènes étaient entièrement nus.

ARTICLE VI.

Renonciation au démon.

Avant de conclure avec Dieu un traité de paix et de réconciliation, il faut avant tout nous séparer de son adversaire, de l'ennemi déclaré de sa gloire, de l'usurpateur sacrilège qui s'était emparé de notre âme : tel est le but de la renonciation au démon, que les Latins

¹ Grandcolas, *Liturg. anc. et mod.*, ch. du Samedi saint.

² Synode de Saint-Omer (1585); Statuts du diocèse d'Angers (1617 et 1680); Rituel de Strasbourg.

³ Man. Garcia, *Droits légaux et état de la Terre Sainte*, 1814.

⁴ *Brevi narratio histor. de statu Eccles. moscovitæ*, édit. du P. Martinov, p. 46.

ont encore appelée *abrenonciation*, *abomination*, *détestation* et que les Grecs désignent sous les noms d'ἀπίστασις, ἀποταγή ou ἐπερευτηρία.

Le prêtre interroge le futur baptisé par son nom, en disant : N., renonces-tu à Satan? — *Le parrain* répond : J'y renonce. — *Le prêtre* : Et à toutes ses œuvres? — *Le parrain* : J'y renonce. — *Le prêtre* : Et à toutes ses pompes? — *Le parrain* : J'y renonce.

Dans le rituel grec, suivi par les Russes, le prêtre dépouille l'enfant de ses vêtements, le tourne vers l'Occident, lui élève les mains et dit trois fois : Renonces-tu à Satan? et à toutes ses œuvres? et à tous ses anges? et à tout son service? et à toutes ses pompes? — *Le parrain* répond à chaque fois : J'y renonce. — *Le prêtre*, trois fois : As-tu renoncé à Satan? — *Le parrain* à chaque fois : J'y ai renoncé. — *Le prêtre* dit alors au parrain : Souffle et crache sur l'enfant. *Le parrain* souffle sur l'enfant et crache à terre. Ces deux actes de mépris qui s'adressent directement à Satan et dont il n'est pas fait mention dans les écrits des Pères accentuent la renonciation par le divorce éternel qu'ils établissent entre le futur baptisé et le démon. Nous avons déjà expliqué le symbolisme de l'insufflation; celui du crachement est encore plus énergique et nous semble emprunté à une coutume juive. « Lorsque quelqu'un, dit S. Anselme, voulait par esprit d'orgueil répudier sa femme, celui qui, par la proximité du sang, avait le droit de la prendre pour lui, ôtait la chaussure des pieds du premier mari, sur le seuil de sa maison, après quoi la femme répudiée crachait au visage du répudiateur, ce qui était regardé comme une insulte ineffaçable. »

S. Basile met la renonciation au rang des traditions apostoliques¹. Plusieurs érudits, et même des protestants², croient que S. Pierre fait allusion à ce rite quand il dit dans sa première épître (III, 21), en parlant de l'arche de Noé, que « elle était la figure à laquelle répond maintenant le baptême qui ne consistait pas dans la purification des souillures de la chair, mais dans la promesse que l'on fait à Dieu de garder une conscience pure, et qui vous sauve par la résurrection de Jésus-Christ. » S. Paul, dans sa première épître à

¹ *De Spirit. Sanct.*, c. 27.

² Cave, *Prim. christ.*, l. I, c. 40; Bingham, *Orig. eccles.*, t. IV, l. XI, c. 7, § 3; Gottlieb Sartorius, *Dissert. de abrenunt. baptism.*

Timothée (V, 12) lui recommande de se rendre digne de la vie éternelle « à laquelle il a été appelé, ayant si excellemment confessé la foi en présence de plusieurs témoins. » Ce passage est interprété dans le sens de la cérémonie de la renonciation par un commentaire de cette épître faussement attribué à S. Jérôme et qui doit être l'œuvre d'un auteur très ancien, favorable au pélagianisme. S. Paul, en divers autres endroits, insiste sur la nécessité de mourir au monde et à ses maximes, de ne vivre que pour Jésus-Christ, de livrer de continuel combats aux esprits de malice répandus dans l'air. « L'Apôtre, dit S. Ambroise expliquant ces passages, nous donne ces avertissements afin que tout homme qui reçoit le baptême persévère à renoncer aux pompes et aux prestiges de Satan qui, en nous assujettissant aux principes du monde, en nous éloignant du culte de Dieu, voudrait nous rendre les compagnons de son apostasie. » Les païens étant considérés comme se trouvant plus spécialement sous la domination du démon, il est présumable que ce fut d'eux qu'on commença à exiger la renonciation.

Les formules que nous trouvons dans les œuvres des Pères et dans les anciens sacramentaires sont plus ou moins développées. En général, elles ne mentionnent, comme la formule latine actuelle, que Satan, ses pompes ¹ ses œuvres ou son culte ²; quelquefois elles comprennent ses anges ³, ses ordres ⁴, ses idoles ⁵, ses voluptés ⁶, ses spectacles ⁷ et le siècle ⁸. Pour certaines catégories de catéchumènes, il y avait des renonciations spéciales. On voit dans l'Éuchologe des Grecs que les Juifs doivent renoncer à tous les rites de leur

¹ La plus ancienne formule en langue germanique omet le mot de *pompes* qui n'aurait sans doute pas été compris par les Saxons. *Monim. Paderborn.*, p. 380.

² Cyrill., *Cat. myst.* I, n. 4; *Cat. II*; Chrys., *Hom. XXI ad pop. Antioch.*; Procop. Gazæus, *in cap. 35 Genes.*; *Ordo roman.*; Sacram. de Gélase, de S. Grégoire, etc.

³ Tert., *de Cor. milit.*, c. 3; *Constit. apost.*, VII, 142; Hieron., *in cap V Matth.* v. 25; Chrys., *Cat. II ad illum.*; Aug., *de Symb.*, l. II, c. 1.

⁴ Ambros., l. II *Hexam.*, c. 4.

⁵ Anast. Syn., l. XI *in Hexam.*

⁶ Ambros., *de Myst.*, c. II.

⁷ Salvien, l. VI, *de Provid.*

⁸ Ambros., *de Sacram.* l. I, c. 2.

nation et particulièrement aux azymes, aux purifications légales, à l'immolation de l'agneau, à la fête des tabernacles et à l'observance du sabbat. Les Saxons du IX^e siècle abjuraient Odin et leur culte des forêts.

C'était à la porte du baptistère ou de l'église baptismale que les interrogations étaient faites tantôt par l'évêque, tantôt par un prêtre, un diacre ou un exorciste¹. Au VII^e siècle, ces questions étaient parfois accompagnées d'une aspersion de cendres². Pour qu'elles fussent bien comprises soit par l'adulte, soit par le parrain, on les faisait quelquefois en langue vulgaire³. S. Césaire d'Arles nous dit⁴ qu'on ne se contentait pas d'une affirmation orale, mais qu'on exigeait en outre une souscription signée.

La renonciation aux œuvres de Satan n'était pas un vain rite, et les catéchumènes, grâce aux instructions qu'on leur avait faites, en comprenaient toute l'importance. Nous en trouvons une preuve, bien édifiante dans le récit du baptême de Chromatius, que nous a laissé S. Ambroise racontant la vie de S. Sébastien. S. Polycarpe lui avait demandé s'il renonçait aux idoles et il avait répondu : J'y renonce ; le prêtre, continuant ses interrogations, lui demanda s'il renonçait à tous les péchés. Chromatius répondit : « Tu aurais dû me faire ces questions avant de m'introduire dans le temple du Roi des cieux. C'est pourquoi je te prierai de différer le jour de mon baptême : car, avant de descendre dans la fontaine sacrée, je dois d'abord aller me réconcilier avec tous ceux contre qui j'ai nourri de la haine et payer mes dettes à tous mes créanciers. Si jamais j'ai ravi à quelqu'un son bien, je lui ferai tout restituer. Depuis la mort de ma femme, j'avais deux concubines ; je leur assurerai à elles et à leurs maris une existence convenable. Quels que soient les droits que je puisse avoir, comme simple particulier ou comme homme public, sur des hommes libres ou sur des esclaves, je veux y renoncer. Par là, je crois, j'aurai rempli d'avance la promesse de répudier toutes les œuvres du démon et toutes les

¹ Tertul., *de Coron. milit.*, c. 3; Belet, *de Div. off.*, c. 90.

² Pontif. *Salisbur.*, ap. Martène, *Thes. vet. mon.*, t. VI.

³ Conc. Leptin, ap. *Patrol. lat.*, t. 89, col. 823.

⁴ *Serm. LXV.*

voluptés du monde. » Le prêtre Polycarpe approuva ces généreux desseins que Chromatius s'empessa d'accomplir ; quelques jours après, il lui conféra le baptême.

En renonçant au démon, le catéchumène, debout, les mains étendues, se tournait vers l'Occident et ensuite vers l'Orient pour adhérer à la foi de Jésus-Christ. S. Jérôme nous explique le symbolisme de cette cérémonie : « Comme l'Occident, dit-il ¹, est le lieu où se couche le soleil, il représente les ténèbres du péché auquel nous renonçons pour suivre le soleil de justice qui vient de l'Orient, et c'est pour cela que nous nous tournons vers l'Occident en renonçant au démon, et que nous regardons vers l'Orient en promettant d'être fidèles à Jésus-Christ. » S. Cyrille de Jérusalem ajoute ² qu'on élève les mains comme pour repousser Satan dans son ténébreux empire, qu'on se tourne vers l'Occident, parce que c'est sur les régions de l'ombre qu'il exerce sa puissance, qu'on regarde ensuite l'Orient où Dieu a planté le paradis terrestre qui est la figure de l'Église. Nous avons vu que le rite grec a fidèlement conservé cette cérémonie symbolique, ainsi que la triple réitération de chaque formule, répétition inspirée peut-être par la triple concupiscence dont parle S. Jean dans sa première épître. Quant au nombre des questions, il a beaucoup varié. On n'en trouve qu'une dans les *Constitutions apostoliques*, dans le missel gallican et dans beaucoup d'églises latines jusqu'au IX^e siècle ; ailleurs, il y en a deux, comme aujourd'hui encore à Milan ; les trois interrogations prévalent au XIII^e siècle ; il y en avait quatre dans l'église de Jérusalem et six dans celle d'Antioche.

Les Pères de l'Église ont longuement expliqué ce qu'il faut entendre par les œuvres, les pompes, les anges et le culte du démon. Les œuvres du démon comprennent les mensonges, les fraudes, les violences, les iniquités, les fornications, les homicides, en un mot, tous les péchés qui sont inspirés ou patronnés par le démon ³. Le culte du diable, c'est l'idolâtrie et tout ce qui s'y rattache, comme les superstitions, les présages, les ligatures, les enchantements, etc.

¹ *In Amos*, c. 6.

² Cyrill., *I Catech. myst.*

³ *Ibid.*; Concile de Tours (813), can. 18.

Les anges du diable, ce sont les démons inférieurs soumis aux ordres de Satan ; par *siècle*, il faut entendre les vanités, les préjugés, les plaisirs dangereux qui sont évidemment recherchés par les mondains, faisant passer les intérêts temporels avant ceux de l'éternité. Les pompes du démon sont le faste, la superbe, la vaine gloire, les amusements mondains, les jeux du cirque et du théâtre. On comprend que les Pères rangent les spectacles parmi les pompes du démon, quand on se rappelle que dans ces assemblées régnait une extrême licence et qu'on y rendait des honneurs aux faux dieux. Il en était encore ainsi au V^e siècle, car Salvien nous dit dans son traité de la Providence : « Les spectacles sont le règne du démon : la foi et les sacrements, bases de la religion, y sont détruits. Se rendre à ces réunions, c'est donc manquer de parole à Jésus-Christ et battre en brèche le Christianisme. Rien de semblable chez les barbares : on n'y voit ni cirques, ni théâtre, rien qui ressemble à ces obscénités qui détruisent les saintes espérances et sont un fatal obstacle au salut. Et quand même ces spectacles seraient en usage parmi ces nations, leur culpabilité serait moindre, puisqu'elle ne comporterait pas la profanation du sacrement de baptême. Nous n'avons pas à alléguer les mêmes excuses qu'eux, nous qui récitons le symbole et qui, par nos actions, démentons nos paroles. Peu de zèle pour l'Église, beaucoup d'empressement pour le théâtre, peu d'attention pour ce qui se passe à l'autel, beaucoup d'application aux jeux de la scène, voilà le caractère de certains chrétiens. Arrive-t-il qu'en un même jour on célèbre une fête solennelle à l'église et des jeux publics dans le cirque ? C'est dans le cirque et non dans l'église que se rend le plus grand nombre ; ce n'est pas l'Évangile qu'on écoute avec le plus d'attrait, c'est la comédie ; la parole de mort est mieux reçue que la parole de vie, l'histriion est plus écouté que Jésus-Christ. »

La renonciation était souvent rangée parmi les cérémonies qui précèdent l'entrée dans l'église. Aujourd'hui encore, à Milan, elle se fait aussitôt après la présentation de l'enfant par le parrain ².

¹ Chrys., Cat. 2; Leidrad., de *Sacr. Bapt.*; Concile de Mayence (817).

² Dans le Rituel actuel de Milan, le prêtre ajoute : *Memor esto sermonis tui, et nunquam tibi excedat tuæ series cautionis*. Et le parrain répond : *Memor ero*.

Au XIII^e siècle, en Russie, le baptisé, pour chasser le démon, élevait les mains en disant : « Il n'y a plus de mal caché en moi ; je ne servirai plus le démon, je ne commettrai plus le péché ¹ ».

La formule des *Constitutions apostoliques* est à peu près conservée intégralement à Constantinople, à Alexandrie, à Antioche, à Jérusalem, etc.

Dans la liturgie des Coptes, le diacre lit la renonciation, et le parrain la répète ².

Ce rite a été conservé par les Luthériens et les Anglicans. Ceux-ci ont même très peu modifié l'antique formule. Le ministre dit au parrain : « Renonces-tu, au nom de cet enfant, au diable et à toutes ses œuvres ? à la vaine pompe et à la vaine gloire de ce monde et à toutes ses convoitises et aux affections corrompues de la chair, tellement que tu ne les suivras point et que tu ne t'y laisseras point conduire ? » Et le parrain répond : « J'y renonce entièrement ³. »

Dans les églises réformées de France, il y a aussi, mais seulement pour les adultes, une renonciation, non pas au démon, mais au péché. Voici le formulaire employé aujourd'hui :

Le ministre : Êtes-vous résolu à renoncer au péché et à régler toute votre vie sur les commandements de Notre-Seigneur ? Répondez.

L'adulte : Oui.

Les renonciations étaient fort multiples dans le baptême des Anabaptistes et revêtaient une forme très singulière. Dans le rituel de Jean Denk, le catéchumène renonce à sept esprits mauvais : à la crainte de l'homme, à la sagesse, à l'entendement, à l'art, au conseil, à la force, à l'impiété de l'homme, pour recevoir en échange la crainte de Dieu, la sagesse de Dieu, etc. Melchior Rink employait la formule suivante : « Es-tu chrétien ? — Oui. — Que crois-tu donc ? — Je crois en Dieu mon Seigneur Jésus-Christ. — Combien veux-tu avoir de tes œuvres ? — J'en veux un gros (*un peu plus de deux sous*). — Pour combien veux-tu me donner tes biens ? Aussi

¹ Boissard, *l'Église de Russie*, t. I, p. 131.

² Assemani, *Cod. lit.*, p. 138.

³ Sparow. *Ration. angl.*, p. 184; *Formulaire de l'Église anglicane* (Genève, 1665).

pour un gros ? — Non. — Pour combien veux-tu me donner ta vie ? — Aussi pour un gros ? — Non. — Eh ! vois donc ! tu n'es pas encore chrétien ; car tu n'as pas encore une véritable foi, et tu n'as pas renoncé à toi-même et à la créature. C'est que tu n'as pas été bien baptisé en Jésus-Christ par le Saint-Esprit ; tu ne l'as été qu'en saint Jean et avec de l'eau... Mais si tu veux être sauvé, il faut que tu renonces véritablement à tes œuvres, puis à toi-même ; il faut aussi que tu ne croies qu'en Dieu. Je te demande donc : Renonces-tu à la créature ? — Oui. — Je te demande encore : Renonces-tu à toi-même ? — Oui. — Ne crois-tu qu'en Dieu ? — Oui. — Je te baptise donc au nom du Père, etc. Ce baptême réitéré s'appelait *le Signe de la confirmation et de l'alliance* ¹.

Chez les frères Moraves où la magistrature ne peut être exercée que par des pasteurs ecclésiastiques, on faisait renoncer le prosélyte au faste et aux pompes qui accompagnent trop souvent l'exercice du pouvoir civil et judiciaire.

ARTICLE VII.

Promesses ou vœux de baptême.

Le Rituel romain n'a rien conservé de l'adhésion au Christ ou promesses de baptême qui, dans la liturgie grecque et dans divers sacramentaires latins, suivent immédiatement la renonciation au démon. Plusieurs théologiens supposent que l'Église n'a pas voulu exiger de promesses formelles, parce que, prévoyant notre faiblesse, elle ne veut pas aggraver la malice de nos chutes par l'addition d'une violation de promesses. Il nous semble plutôt que la renonciation à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, impliquant la promesse de pratiquer les œuvres de Dieu, il a pu paraître inutile d'exiger à ce sujet une déclaration plus explicite.

Dans l'Église grecque, après la renonciation, le prêtre tourne le futur baptisé vers l'Orient, lui abaisse les mains et lui dit par trois fois : T'attaches-tu au Christ ? — Le parrain répond à chaque fois : Je m'y attache. Il reprend par trois fois : T'es-tu attaché au Christ ?

¹ Just Menius, *de l'Esprit des Anabaptistes*, p. 309.

— Je m'y suis attaché; et cette dernière interrogation se répète encore trois fois avant chacune des trois récitaions du *Credo*.

Cette promesse que les Grecs appelaient *σὺνζήκ* et les latins *sponsio, promissum, pactum, rotum*, se formulait ordinairement ainsi : *Adscribor tibi, Christe* ou *Adhæreo et adjungor Christo*. Tous les Pères grecs en parlent et on en trouve aussi quelques allusions dans S. Jérôme ¹, S. Hilaire ² et S. Augustin ³. Ce dernier donne le nom de *Vœux* aux promesses du baptême ⁴, et cette expression, passée dans le langage ordinaire de la piété, a été prise dans le sens théologique par quelques hautes autorités ⁵. Mais, en général, cette qualification leur est refusée par tous ceux qui estiment que le vœu proprement dit est la promesse d'un bien tout à fait volontaire et libre, et que ce bien doit être d'un ordre plus parfait que les obligations rigoureuses auxquelles nous astreignent les commandements de Dieu.

M. l'abbé Craisson explique ainsi comment on a été amené à donner improprement le nom de *Vœux* aux engagements du baptême : « La raison, dit-il ⁶, qui a fait adopter ce langage, c'est que les promesses du baptême ont des analogies spéciales avec le vœu; elles sont comme lui une promesse; cette promesse est faite à Dieu, comme celle du vœu. Elles ne font pas contracter, à la vérité, un engagement différent de celui que le baptême impose par lui-même, mais elles confirment cet engagement. Or, il n'y a rien d'étrange que de pareilles affinités aient pu introduire l'habitude de les désigner sous le nom de la chose avec laquelle elles ont une si grande ressemblance. »

Les Églises réformées de France donnent aussi le nom de *vœux* aux promesses du baptême. On lit dans leur Formulaire : « *Le ministre* : Prononcez donc le vœu du baptême. — *Les adultes* : Nous

¹ *Pactum inimus cum sole justicie et ei servituros nos esse promittimus. Hier, in Amos, c. VII.*

² *Cap. XVI in Matth.*

³ Vous portez le nom de fidèles et vous montrez l'infidélité dans vos actions en violant la promesse solennelle que vous avez faite. Augustin.

⁴ *Ep. 59 ad Paul.*

⁵ P. Lomb., dist. 38, q. 1, a. 1; Thom., part. II, dist. 2, q. 88, a. 2.

⁶ *Rev. des Sciences ecclés.* t. XXV, p. 562.

promettons de vivre et de mourir dans la foi chrétienne et de renoncer au péché, afin de nous consacrer entièrement à Dieu. Amen. — *Le ministre* : Que le Seigneur vous fasse la grâce d'accomplir votre promesse. »

Erasme, dans une lettre dont il fit précéder sa paraphrase de S. Matthieu, avait dit qu'il lui paraissait à propos que les adultes renouvelassent les promesses que leurs parrains avaient faites pour eux et que, s'ils s'y refusaient, il serait peut-être expédient de ne pas les contraindre à régler leur conduite sur une foi qu'ils n'avaient plus. Sur les instances de Noël Beda, principal du collège de Montaigu, la Faculté de Paris condamna cette proposition. En effet, les enfants baptisés sont tenus par le droit divin et même par le droit naturel d'accomplir les promesses faites en leur nom. Ceux qui reçoivent le baptême sont incorporés à l'Église, c'est-à-dire à la société fondée par N.-S. Jésus-Christ; or, tout citoyen qui naît dans une société est astreint, dès l'instant même, à toutes les lois qui la régissent.

Erasme, qui ne voulait point se brouiller avec la Sorbonne, chercha à s'excuser en disant qu'il ne doutait point que l'Église ne pût contraindre ses enfants baptisés à demeurer sous ses lois; que son but avait été simplement de susciter de la part des adultes une libre profession de foi qu'il avait crue avantageuse à la religion; qu'au reste il était disposé à retrancher de ses écrits une opinion qui, contre ses intentions, avait pu scandaliser quelques personnes.

Le baptême était essentiellement, pour les Anabaptistes, une promesse par laquelle on s'engage à mortifier ses passions et à souffrir patiemment les adversités : c'est une des principales raisons pour lesquelles ils ne le conféraient point aux enfants, incapables encore de prendre un engagement.

ARTICLE VIII.

Des saintes huiles en général.

La liturgie emploie les saintes huiles dans le baptême, la confirmation, l'extrême-onction et l'ordre. Dans l'histoire de chacun de ces sacrements, nous aurons à nous occuper des cérémonies spéciales où elles sont appliquées. Mais, avant d'entrer dans ces détails, il est nécessaire d'avoir des connaissances générales sur la nature et la confection des saintes huiles, ainsi que sur les prescriptions liturgiques qui s'y rapportent. Pour ne pas avoir à revenir, à diverses reprises, sur ces explications préliminaires, nous consacrerons cet article aux saintes huiles en général et, avant d'aborder l'onction des catéchumènes, nous nous occuperons successivement : 1^o de l'usage et du symbolisme de l'huile dans l'antiquité; 2^o de l'ancienneté et de la signification des onctions dans les rites chrétiens; 3^o des diverses espèces et des noms des saintes huiles; 4^o de la composition des saintes huiles; 5^o de leur consécration; 6^o de leur distribution; 7^o de leur conservation; 8^o des vases aux saintes huiles.

§ 1.

De l'usage et du symbolisme de l'huile dans l'antiquité.

Chez les peuples anciens, on oignait les enfants nouveau-nés avec de l'huile d'amande douce. Cet usage hygiénique, recommandé par Gallien, subsiste encore aujourd'hui dans diverses contrées de l'Orient. Dans les pays chauds, les anciens recouraient aux onctions oléagineuses pour résister à l'ardeur du climat et modérer la transpiration; avant les bains, elles garantissaient contre la réaction trop violente de l'eau froide. Les lutteurs s'oignaient d'huile le corps tout entier pour se rendre plus aptes à leur genre de combat.

L'huile ne remplissait pas un simple rôle hygiénique; elle figurait dans les rites religieux de tous les peuples, ce qui démontre que son emploi remonte au culte primitif. Nous voyons Jacob répandre de l'huile sur une pierre qu'il érige en autel. C'est avec une huile

composée de myrrhe, de cinnamome, de canne et d'olives que Moïse consacre l'arche d'alliance, le tabernacle du témoignage, la table d'or, l'autel des parfums, celui des holocaustes, le bassin d'airain et tous les vases sacrés.

Les rois, les prophètes et les prêtres étaient consacrés à Dieu par un même genre d'onctions. Ces rites symboliques n'étaient point spéciaux aux Juifs ; nous les retrouvons en Chaldée, en Assyrie, en Perse, dans l'Inde, dans l'Arabie, en Asie Mineure, en Grèce, en Italie. On lit dans le *Ramayâna* ¹ que le roi Râma, dernière incarnation de Vishnou, « fut consacré en présence de toutes les divinités, réunies dans les airs, avec le suc de toutes les herbes médicinales. » Une cérémonie védique, l'onction du feu, avait lieu au moyen du *ghrita* ou beurre clarifié. Les ascètes indous, dans leurs pratiques religieuses, se graissaient la tête avec une huile sainte extraite de l'arbre appelé *ingoudi*.

L'huile, symbole antique de la fertilité et de l'abondance, de force, de remède et de guérison, de parure et de joie, d'honneur et de respect, de royauté et de sacerdoce, a conservé toutes ces significations que le Christianisme a sanctifiées.

Jésus-Christ ayant été oint d'une manière mystique et non matérielle qui le fit tout à la fois prêtre, prophète et roi, il fut l'*Oint* par excellence, le Christ ; les sectateurs de sa foi, consacrés par les onctions du baptême, qui les associent aux gloires de la royauté mystique et du sacerdoce, sont eux aussi les *oints*, les chrétiens.

§ 2.

De l'ancienneté et de la signification des onctions dans les rites chrétiens.

Quelques écrivains protestants ont voulu attribuer l'institution des onctions à Pierre le Foullon, patriarche hérétique d'Antioche ; mais Théodore le Lecteur, qu'ils ont mal lu, dit simplement que ce patriarche introduisit l'usage de consacrer le chrême en présence de tous les fidèles ². Théodore, archevêque de Cantorbéry, avance sans aucun fondement que le saint chrême a été institué par le concile de

¹ Trad. Fauche, t. II, p. 329.

² *Collect.*, l. II.

Nicée ¹. Sicard, évêque de Crémone ², en attribue l'honneur à S. Clément, mais sans doute en se basant sur le livre des *Recognitions*, ouvrage qui lui est faussement attribué et qui ne doit pas être de beaucoup antérieur à Origène. Les *Constitutions apostoliques* considèrent S. Matthieu comme l'instituteur de la bénédiction de l'eau et de l'huile. S. Denis l'Aréopagite en parle comme d'un usage déjà ancien et S. Basile le fait remonter à la tradition apostolique.

Les docteurs catholiques sont presque unanimes à considérer tous les sacrements comme institués immédiatement par Jésus-Christ ³, d'où il faut conclure que les saintes huiles sont d'institution divine ; mais leur bénédiction ou consécration peut ne point remonter si haut. Celle de l'huile des infirmes paraît être la plus ancienne ; vient ensuite celle de l'huile des catéchumènes, et un peu plus tard celle du saint chrême.

Les païens paraissent avoir été frappés du rite des huiles saintes employées dans le baptême. Nous lisons dans les actes authentiques de S. Bénigne, apôtre de la Bourgogne, martyrisé en 168, que l'empereur Marc-Aurèle vint à Dijon pour inspecter les nouvelles murailles qu'on y avait élevées ; il profita de cette circonstance pour faire ériger un temple à Mercure et pour ordonner d'expulser tous les chrétiens de la ville. Le *comes* Téreñtius s'engagea à exécuter les ordres de l'empereur. « Nous ne savons, lui dit-il, ce que c'est qu'un chrétien ; mais je connais un étranger qui a la tête rase, dont le costume et les mœurs diffèrent des nôtres. Cet homme recrute parmi le peuple des disciples qu'il soumet à une ablution dans l'eau et dont il oint tous les membres avec un baume. »

Théophile d'Antioche ⁴ qui vécut peu de temps après S. Justin, Origène, Tertullien, S. Cyprien ⁵ et tous les Pères du IV^e siècle nous parlent des saintes huiles, et plusieurs d'entre eux nous en expliquent la vertu et la signification. S. Ambroise nous dit que les

¹ *Pénitent.*, l. IV

² *Mitrale*, l. VI, c. 11.

³ Quelques commentateurs ont même cru qu'il s'agit des onctions sacramentelles dans la deuxième épître aux Cor., I, 21, et dans la première épître de S. Jean, II, 20 et 27.

⁴ *Lib. I ad Antol*

⁵ *Ep.*, 70.

onctions apprennent aux catéchumènes qu'ils vont devenir des athlètes, obligés de combattre contre le siècle et les ennemis de leur salut. « Cette huile exorcisée, dit S. Cyrille ¹, est le symbole de l'onction même de Jésus-Christ; elle vous a été communiquée afin que toute impression du péché fut effacée de votre âme... car cette huile, exorcisée par la prière et par l'invocation du nom de Dieu, a tant de vertu que non seulement elle purifie l'âme des restes du péché, mais qu'elle chasse les démons invisibles. »

Les écrivains du Moyen-Age, commentant et développant les indications des Pères, ont fait remarquer que les onctions nous confèrent une sorte de sacerdoce, attendu que nous recevons dans le baptême la mission d'offrir à Dieu le sacrifice de notre esprit, de notre raison, de notre cœur, de nos adorations, ce qui, selon l'expression de l'apôtre S. Pierre, constitue un sacerdoce royal; qu'avant d'entrer dans l'arène de la vie chrétienne, nous devons être oints de l'huile fortifiante pour lutter contre le monde et les passions; que rien n'exprime mieux la grâce que l'huile dont la nature est de nourrir, d'éclairer, de réchauffer, de fortifier et de guérir. Si Claude de Vert, toujours enclin au naturalisme, avait médité ces considérations symboliques, il n'aurait pas vu dans les onctions baptismales une préparation matérielle à l'ablution de l'eau et une substitution aux frictions d'huile dont usaient les anciens avant de se mettre au bain ².

§ 3.

Des diverses espèces et des noms des saintes huiles.

Il y a trois espèces de saintes huiles qui sont consacrées le jeudi saint par l'évêque : l'huile des infirmes, l'huile des catéchumènes et le saint chrême.

1^o L'huile des infirmes, *oleum infirmorum*, composée uniquement d'huile d'olive, sert dans le sacrement de l'extrême-onction et dans la bénédiction des cloches.

2^o L'huile des catéchumènes, *oleum sanctum*, composée d'huile

¹ II *Catech. mystag.*

² *Expl. des Cérém. de l'Égl.*, t. II, ch. II, p. 368.

d'olive, est employée dans les onctions qui précèdent le baptême, dans la bénédiction des fonts baptismaux, dans l'ordination des prêtres, dans la consécration des églises, des autels fixes et des autels portatifs. Elle a été désignée sous le nom d'*huile sainte*, *huile sacrée*, *huile sanctifiée*, *huile de l'onction*, *huile de paix*, *huile d'allégresse*, *huile exorcisée*; cette dernière dénomination provient sans doute de ce que, dans plusieurs anciens sacramentaires manuscrits, la bénédiction est intitulée : *Exorcismus olei catechumenorum*. Les Syriens l'appellent *galilaïon*.

3° Le saint chrême, composé d'huile d'olive et de baume, est employé dans l'onction verticale qui suit l'ablution baptismale, dans le sacrement de confirmation, dans la consécration des évêques, dans celle des patènes et des calices, dans la consécration des autels fixes ou portatifs, dans la dédicace des églises, dans la bénédiction des fonts et des cloches, dans le sacre des rois, etc. Le chrême, désigné parfois sous les mêmes noms que l'huile des catéchumènes est appelé parfois l'*huile*, l'*huile de bénédiction*. Les Grecs la nomment myre, μύρον (onguent, parfum). C'est du mot *chrisma*, et non pas du nom du Christ, que Tertullien, Théophile d'Antioche et S. Cyrille de Jérusalem font dériver la désignation de *chrétiens* qui n'apparaît que vers l'an 42 ou 43 de notre ère ¹.

Outre ces huiles sacramentelles, on peut encore distinguer : 1° l'huile bénite par le prêtre et différente de celle des catéchumènes, dont les Coptes se servent pour les premières onctions seulement ; 2° l'huile bénite par le prêtre pour être brûlée devant les saintes images et dont les fidèles de l'Orient se font parfois oindre le front ; 3° l'huile de la sainte croix qu'on faisait brûler devant la croix et le tombeau des saints pour en faire des onctions aux malades et aux infirmes ² ; 4° l'huile qu'on fait brûler devant le Saint-Sacrement ; 5° l'huile dont on se servait jadis pour ensevelir les morts et spécialement les moines et les évêques ; 6° l'huile miraculeuse qui découle, à Bari, du tombeau de S. Nicolas ; 7° l'huile que M. Dupont, de Tours, faisait brûler devant l'image de la sainte Face et dont les onctions ont produit de si nombreuses guérisons, etc.

¹ Mamachi, *Orig. christ.*, l. I, § 3.

² Et elle guérit par l'huile de la sainte Croix, dit Cyrille de Scythopolis dans sa Vie de S. Sabas (ch. 44).

§ 4.

De la composition des saintes huiles.

Nous avons dit que l'huile des infirmes et celle des catéchumènes ne se composaient que d'huile d'olive. Les oliviers introduits en Provence par les Phocéens restèrent fort rares en France sous la première et la seconde race; c'est dans un but religieux que la loi des Visigoths et un Concile de Narbonne (1054) protégèrent leur conservation. Du temps de Charlemagne, on tirait l'huile d'olive de l'Orient et de l'Afrique. C'est ce qui nous explique pourquoi on ne faisait pas dans les églises latines les amples ablutions usitées en Orient et pourquoi les évêques d'Occident se croyaient autorisés parfois à exiger, pour la délivrance des saintes huiles, un prix assez élevé, que motivaient les frais d'acquisition et de transport.

C'est vers le commencement du VI^e siècle que, pour la confection du saint chrême, on commença à mêler à l'huile d'olive du baume, symbole de la bonne odeur de Jésus-Christ et de la préservation de toute corruption morale. On le tira d'abord du lentisque ¹, arbre qui croissait en Syrie, en Afrique et en Grèce, et dont la résine porte le nom de *mastic de Chio*, *manne du Liban*. Plus tard, et jusqu'au XVI^e siècle, on le tira aussi du balsamier, qui croît dans l'Arabie et la Judée. Quand les Espagnols eurent rapporté d'Amérique le baume du Pérou, les papes Innocent III et Paul IV permirent d'en faire usage.

D'après ce que nous dit Brantôme ², le populaire, en Périgord, s'imaginait que la substance du chrême se prenait dans l'oreille d'un dragon, et qu'un chevalier de la maison de Bourdeille devait aller faire cette dangereuse capture au-delà de Jérusalem.

Matthieu Pâris, en parlant des abus qui régnaient du temps de Guillaume le Conquérant ³, dit que les laïques, lorsqu'ils baptisaient

¹ On croyait que c'était avec du bois de lentisque qu'on avait formé la partie de la croix où furent attachées les mains de Jésus-Christ. Liturg. de S. Germain, év. de Paris, ap. D. Martène, *Anecd.*, t. V.

² *Hommes illustres*, t. IV, p. 153.

³ *Vita Willelm.*, anno 1074.

en cas de nécessité et qu'ils n'avaient point à leur disposition d'huile sainte, la remplaçaient avec de la sécrétion des oreilles.

Dès le temps de S. Denis l'Aréopagite, les Orientaux ajoutaient à l'huile et au baume quelques herbes odoriférantes. Par la suite des temps, le nombre en augmenta et fut réglé par la liturgie. D'après le grand Euchologe grec, on doit composer le saint chrême avec les quarante substances suivantes : huile d'olive, baume de balsamier, bois de cet arbre, clous de girofle, jonc aromatique, cynamome, fleurs de cynamome, poivre gris, poivre blanc, poivre long, poivre de l'Inde, macre, gingembre, herbe à lait, sauge de montagne, safran, semence de romarin, cabaret, bois d'aloès, noix de muscade, mastie, encens, *ladonum* provenant d'une plante appelée *leda*, jusquiame noire, styrax, musc, ambre, myrte, laurier, marjolaine, romarin et *costum* ¹.

Les Russes suppriment quelques-uns de ces ingrédients et les remplacent par du vin blanc, du muscat, de la térébenthine de Venise, de l'huile essentielle de bergamotte, des racines de violettes, du bois de Rhodes, de l'iris, du basilic, du serpolet, des fleurs d'oranger et de rosier, de la lavande, du benjoin, de la canelle, etc. ².

Les Syriens n'employaient qu'une dizaine de substances, d'un poids déterminé, et les faisaient bouillir pendant quatre heures au bain-marie. Pendant cette cuisson, les Arméniens récitent des extraits des quatre évangiles. Les Nestoriens du Malabare confectionnaient leur huile sainte avec des noix de coco.

Depuis la mission du P. Dandini, noncé du pape au Mont-Liban (1556), les Maronites ont adopté le mode latin pour la confection du saint chrême.

Plusieurs églises d'Orient, perpétuant une tradition apocryphe, prétendent que l'huile qu'employa Magdeleine pour parfumer les pieds du Sauveur fut recueillie en partie par les disciples, distribuée par eux aux églises qu'ils fondèrent, augmentée par celle qu'ils bénirent eux-mêmes, en sorte que le chrême dont on se sert aujourd'hui en Orient serait encore, avec des additions successives, le chrême évangélique.

¹ Barraud, *Notice sur les saintes huiles*, p. 43.

² Sabas, *Sacristie patriarcale de Moscou*, p. 59.

§ 5.

De la consécration des saintes huiles.

D'après ce que nous dit le Concile de Tolède, tenu en l'an 400 ¹, nous devons conclure que, pendant les quatre premiers siècles, aucune époque spéciale n'était prescrite pour la consécration des saintes huiles. On dut la faire au fur et à mesure des besoins et surtout le jour même des grandes solennités baptismales qui exigeaient l'emploi de beaucoup d'huile pour les nombreux néophytes qui devaient recevoir les onctions exigées par l'administration successive du baptême et de la confirmation. Plus tard, alors que se multiplièrent les églises baptismales et qu'on dut les pourvoir à temps des huiles nécessaires pour la bénédiction des fonts, on se trouva nécessairement amené à avancer la cérémonie. Le Concile de Meaux, en 843, défend aux évêques de consacrer le saint chrême un autre jour que le jeudi saint, ce qui prouve que cette date liturgique était déjà observée. On ne consacra d'abord que le saint chrême ; plus tard on y joignit, pour plus de commodité, la bénédiction de l'huile des catéchumènes et de celle des infirmes. Pourquoi a-t-on choisi le jeudi saint ? c'est parce que ce jour-là, nous répondent les liturgistes du Moyen-Age, Magdeleine oignit de parfums la tête et les pieds du Sauveur ; c'est aussi parce que c'est l'anniversaire de l'institution de l'Eucharistie et que c'est dignement en célébrer la mémoire que de fêter indirectement à la fois l'institution des autres sacrements qui, la plupart, réclament l'emploi des huiles saintes. Ce n'est qu'en vertu d'une dispense du Pape et pour des raisons très graves que ce jour peut être changé.

Les Jacobites coptes consacrent aussi le saint chrême le jeudi saint, depuis une ordonnance de leur soixante-douzième patriarche, Amba-Ephrem ; antérieurement c'était le vendredi saint, jour où, chez eux, se conférait le baptême solennel. Ils prétendaient que cette date avait été prescrite par un ange à Théophile, leur vingt-troisième patriarche ².

¹ Certum est quod omni tempore licet chrisma conficere. C. 20.

² J. M. Vanslet, *Hist. de l'Église d'Alexandrie*, p. 231.

En Arménie, la consécration des saintes huiles ne se fait que tous les sept ans, la veille de Notre-Dame de Septembre; en Syrie, on reste parfois trente ou quarante ans sans procéder à cette cérémonie.

La consécration du chrême, d'après une très ancienne tradition, a toujours été réservée à l'évêque, sauf de rares exceptions. Les *Constitutions apostoliques* disent que l'évêque bénit l'eau et l'huile, mais qu'en son absence il est remplacé par le prêtre, assisté d'un diacre, pour remplir ces deux fonctions ¹. S. Cyprien, écrivant aux évêques de Numidie, fait remarquer que l'évêque seul a droit de bénir le saint chrême pendant la célébration des saints mystères. Le Bréviaire romain, dans les leçons du 31 janvier, attribuée à S. Sylvestre un décret relatif à ce point de discipline. Il y eut, à diverses époques, des infractions à ce sujet, car divers conciles furent obligés de réprimer les empiétements des simples prêtres qui s'arrogeaient ces fonctions ², et, au commencement du XI^e siècle, le Concile de Ravenne fut encore obligé d'interdire aux archiprêtres, sous peine de déposition, de consacrer le saint chrême.

L'évêque consécrateur doit être accompagné des deux premiers dignitaires du chapitre, de douze prêtres en chasuble, de sept diacres en dalmatique et de sept sous-diacres en tunique. C'était ainsi qu'était composé le collège des ministres dans chaque église cathédrale.

Comme tous les membres du presbytère consacraient ce jour-là la victime sainte avec l'évêque, il était naturel qu'ils participassent aussi à la bénédiction des saintes huiles qui se faisait après la messe.

Amalaire nous dit ³ que le Pape, en officiant, était entouré de ce même nombre de ministres et que les évêques instituèrent cet usage pour donner plus de solennité à la consécration des saintes huiles.

« Les douze prêtres, nous dit Rupert ⁴, rangés autour de l'évêque comme témoins et coopérateurs de son ministère, représentent les

¹ *Benedicat episcopus aquam et oleum. Sin vero non adsit, benedicat presbyter præsentis diacono.* L. VIII, c. 9.

² 2^e Conc. de Carthage (390); 3^e et 4^e Conc. de Carthage (393 et 397); Conc. de Tolède (400).

³ *De Offic. cœcl.*, l. I, c. 12.

⁴ *De Div. Offic.*, c. 18.

douze apôtres en la présence desquels le souverain Pontife, Jésus-Christ, a dans ce jour écrit son testament en leur promettant l'envoi de son Esprit-Saint. »

Au Moyen-Age et surtout dans les deux derniers siècles, les prescriptions liturgiques n'ont pas toujours été observées. L'évêque était parfois assisté, en nombre indéterminé, par tous les prêtres de la cathédrale et des paroisses.

Au XVIII^e siècle, à Saint-Etienne de Sens, l'officiant était accompagné de deux chanoines et de treize prêtres cardinaux, ainsi appelés parce qu'ils se tenaient aux deux coins de l'autel¹. En 1707, l'archevêque de Lyon réduisit à sept le nombre des prêtres assistants, sous prétexte de se conformer à un ancien pontifical lyonnais dont on venait de retrouver en exemplaire². Dans le rite parisien, ce sont deux archidiaques et deux archiprêtres qui assistent l'archevêque.

La Sacrée Congrégation des Rites a décidé que lorsque l'évêque n'a point le nombre voulu de prêtres séculiers pour la consécration des saintes huiles, il doit recourir aux prêtres réguliers ; que lorsque, dans un diocèse, il est par trop difficile de réunir le nombre exigé de prêtres, de diacres et de sous-diacres, on peut néanmoins procéder à l'office, pourvu qu'on se conforme, quant au reste, aux prescriptions du pontifical³.

Pendant longtemps, les patriarches de Constantinople, de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie, restèrent investis, par l'usage, du droit de consacrer le saint chrême pour toute l'étendue de leurs patriarcats respectifs. Ces trois derniers finirent par partager ce privilège avec leurs suffragants, en raison de la difficulté de les réunir tous pour l'office du jeudi saint, et aussi à cause de l'embarras qu'occasionnait la consécration d'une si grande quantité de saint chrême. Les patriarches de Constantinople ont défendu et conservé leurs droits jusqu'à nos jours. L'un d'eux, au commencement du XIII^e siècle, refusa de partager son privilège avec le primat de Bulgarie ; mais quand ce dignitaire se réunit avec les Bulgares et les Valaques à

¹ Moléon, *Voy. liturg.*, p. 173.

² Claude de Vert, *Expl. des cér.*, ch. III, n. 29.

³ N^o 1207, 41 nov. 1611 ; n^o 1282, 24 janv. 1613 ; n^o 1339, 23 janv. 1614.

l'Eglise romaine, il obtint du pape Innocent III, ainsi que tous les autres évêques de sa nation, la faculté de consacrer les saintes huiles suivant le rite latin.

« En Arménie, dit M. Léon Boré ¹, le patriarche d'Eczmiazin avait seul le pouvoir de consacrer le saint chrême, et c'était là un des principaux attributs de sa puissance, comme aussi la première source de ses revenus, parce qu'il le distribuait aux autres églises dépendant de lui, moyennant une certaine somme d'argent. Depuis la séparation des patriarchats de Sis et d'Aghtamar, chaque chef de ces églises particulières s'est arrogé la même puissance. »

Dans les Églises orientales, les simples prêtres bénissent l'huile des catéchumènes et celle des infirmes ; ils procèdent ordinairement à cette cérémonie au moment même d'administrer le baptême et l'extrême-onction. Le pape Clément XIII a sanctionné cette antique coutume dans sa lettre aux évêques d'Orient du rite latin ².

Les protestants, on le sait, n'emploient point le chrême dans l'administration des sacrements ; mais les Anglicans en usent dans le sacre des rois. C'est l'archevêque de Cantorbéry qui bénit solennellement le saint chrême avec lequel il oint le roi ou la reine, sur la tête, les épaules et le dos.

Nous ne pouvons nous attarder ici à décrire toutes les cérémonies de la consécration des saintes huiles. Elles ont d'ailleurs été parfaitement expliquées par D. Guéranger ³ et le chanoine Barraud ⁴. Nous nous bornerons à relater quelques particularités relatives à ces rites pontificaux et à ceux de quelques Églises orientales.

« Les pontifes romains, dit le chevalier Moroni ⁵, faisaient les « bénédiction des saintes huiles avec pompe, comme l'indiquent « les *Ordo* romains. Benoît XIII voulut faire revivre les anciennes « coutumes. La cérémonie commençait à Saint-Thomas ou à Saint-« Panerace, quand les Papes habitaient le palais de Latran ; ou à la « basilique de Saint-Grégoire, si elle devait se faire dans la basili-« que du Vatican ; ils étaient assistés par les évêques, les prêtres,

¹ *Univers pitt.*, Arménie, p. 135.

² Arcudius, *de Concord. Eccl. orient. et occ.*, l. V, c. II, p. 439.

³ *Année liturgique*, Semaine sainte, p. 401.

⁴ *Notice sur les saintes huiles*, p. 29.

⁵ *Hist. des chapelles papales*, 3^e part., ch. 13.

« les diacres et les divers ministres qui les accompagnaient aux
 « fonctions saintes. On leur présentait les trois ampoules ou vases
 « de verre, renfermant les saintes huiles ; on quittait l'autel où la
 « cérémonie avait eu lieu et, les portant en procession, on se rendait
 « à l'un ou à l'autre des autels de la basilique où le Pape devait célé-
 « brer les saints mystères. Les anciens *Ordo* font mention d'une qua-
 « trième ampoule contenant un vase d'or, dans lequel on gardait
 « une pierre précieuse qui renfermait miraculeusement du sang du
 « Sauveur. Pendant que le Pontife faisait son homélie, les cardinaux-
 « diacres, aidés de plusieurs sous-diacres, découvraient l'autel
 « sacré dans lequel était cachée, pendant l'année, l'ampoule dont
 « on vient de parler, et que le Pape portait lui-même pour la mon-
 « trer au peuple qui la vénérât avec la plus grande piété. Il entrait
 « ensuite dans le lieu le plus reculé du sanctuaire pour achever les
 « saints Mystères sur l'autel papal, afin d'imiter ainsi les rites de
 « l'Ancien-Testament qui permettaient aux seuls pontifes d'entrer
 « dans le Saint des Saints une fois l'an. »

La Croze a prétendu ¹ que les Arméniens considéraient la consé-
 cration du *myron* comme un sacrement spécial, et il s'est surtout
 basé sur le passage suivant de Vardanès, docteur arménien du
 XIII^e siècle : « Nous voyons des yeux du corps dans l'Eucharistie
 du pain et du vin et, par les yeux de la foi ou de l'entendement,
 nous y concevons le corps et le sang de Jésus-Christ, de même que
 dans le *myron* nous ne voyons que de l'huile, mais par la foi nous
 y apercevons l'Esprit de Dieu. »

Tout ce qu'on peut conclure de ce passage, c'est que l'auteur a
 fait une comparaison inexacte ; car tous les monuments liturgiques
 des Arméniens prouvent qu'ils ne considèrent la consécration du
 saint chrême que comme une cérémonie sainte, sans y attacher
 aucune idée sacramentelle de transsubstantiation.

Tournefort ² donne les détails suivants sur la consécration du
 chrême par le patriarche arménien : « Ils le préparent depuis les
 Vespres du dimanche des Rameaux, jusqu'à la messe du Jeudi-Saint,
 laquelle ce jour-là se célèbre sur le grand vaisseau où l'on conserve

¹ *Hist. du Christian. dans les Indes*, t. I, p. 308.

² *Voyages*, t. II, p. 405.

cette liqueur. On n'emploie ni bois ni charbon ordinaire pour faire bouillir la chaudière où on la prépare, et cette chaudière est plus grande que la marmite des Invalides. On la fait bouillir avec des bois bénits, et même avec tout ce qui a servi aux églises, vieilles images, ornemens usez, livres déchirez et trop gras ; tout est réservé pour cette cérémonie. Ce feu ne doit pas sentir trop bon, mais l'huile est parfumée par des herbes et par des drogues odoriférantes que l'on y mêle. Ce ne sont pas de petits clercs qui travaillent à cette merveilleuse composition ; c'est le patriarche lui-même, vêtu pontificalement et assisté au moins de trois prélats en habits pontificaux, qui récitent tous ensemble des prières pendant toute la cérémonie. Le peuple en est plus frappé que de la présence réelle de Jésus-Christ, tant il est vrai que les hommes ne sont susceptibles que des choses sensibles ! »

Voici, d'après M. l'archimandrite Sabas ¹, comment se prépare aujourd'hui le saint chrême à Moscou : « On commence dès la quatrième semaine de Carême la préparation préliminaire de l'huile et du vin, avec infusion de plusieurs herbes odoriférantes. Mais ce n'est que le lundi de la semaine sainte que se fait la cuisson publique et solennelle dans l'appartement privé des patriarches. Le métropolitain ou un évêque qu'il a délégué bénit l'eau, asperge les ingrédients et fait verser dans des chaudières d'argent l'huile, le vin et un certain nombre d'aromes. Il allume lui-même le feu, et les diacres agitent le liquide, tandis que les prêtres lisent sans interruption les saints Évangiles : cette opération dure trois jours. Le mercredi soir, on ajoute les huiles aromatiques. Le jeudi, avant la lecture des Heures, le métropolitain, avec tout le clergé, se rend processionnellement à l'appartement privé des patriarches, et de là on porte les vases dans lesquels on a versé le liquide dans le sanctuaire de la cathédrale de l'Assomption. Après l'offertoire, le Pontife bénit trois fois chacun des vases du signe de la croix, et consacre le saint chrême qui, après le service divin, est reporté solennellement au dépôt de la sacristie patriarcale, d'où il est distribué au fur et à mesure dans tous les diocèses, sur un permis exprès du Comptoir synodal de Moscou. »

¹ *Sacristie patriarcale de Moscou*, p. 59.

§ 6.

Distribution des saintes huiles.

Primitivement les curés recevaient les saintes huiles des mains mêmes de l'évêque ; mais, quand les églises baptismales se furent multipliées, on reconnut la difficulté pour les curés éloignés de la ville épiscopale, de quitter leur paroisse pendant les solennités de la semaine sainte, et l'on dut recourir à des délégués. Le quatrième Concile de Carthage (398) veut que le pasteur aille chercher lui-même les saintes huiles ou du moins qu'il les fasse prendre par le prêtre sacristain de son église, et non point par un jeune clerc. Le premier Concile de Vaison (442) ne fait que tolérer la délégation d'un sous-diacre ; « car il n'est pas honorable, y est-il dit, de commettre à des inférieurs des fonctions qui sont au-dessus de leur ordre. » Les Conciles d'Auxerre (578) et de Worms (868) disent qu'on doit porter les saintes huiles avec le même respect que les reliques des saints. Un capitulaire de Louis le Débonnaire (816) nous laisse entendre qu'un prêtre désigné par l'évêque allait distribuer les saintes huiles aux églises éloignées de la cathédrale de plus de quatre ou cinq milles.

Le Rituel romain dit que le curé, *autant que faire se pourra*, doit recevoir les saintes huiles, non par l'entremise des laïques, mais ou par lui-même, ou par un autre prêtre, ou tout au moins par un autre ministre de l'Église. Beaucoup de rituels diocésains se montrent plus sévères et formulent une prescription absolue ; la plupart interprètent l'expression de *ministre de l'Église* dans le sens restreint de diacre ou de sous-diacre.

Dès le XI^e siècle, nous voyons l'évêque, l'archidiacre, le doyen du chapitre ou le *chepcier* distribuer, le jeudi saint, les saintes huiles, tantôt aux seuls archiprêtres, tantôt à tous les doyens ruraux, et ceux-ci, dans le cours de la semaine de Pâques, en faire la distribution, dans leur église, à tous les curés de leur circonscription. Tantôt cette répartition n'était accompagnée d'aucune cérémonie, tantôt elle se faisait comme aujourd'hui à l'issue d'une messe chantée.

Les synodes ¹ ordonnent aux curés qui ont reçu les huiles

¹ Syn. de Nîmes (1284) ; Concile de Palencia (1322) ; Syn. d'Alais (1724), etc.

nouvelles, soit de verser les anciennes dans les fonts baptismaux ou dans la lampe qui brûle devant le Saint-Sacrement, d'en imbiber des étoupes qu'on brûle dans la sacristie ou au-dessus de la piscine. Quelques anciens pontificaux ordonnent de mêler l'ancien chrême avec le nouveau ¹.

Dans certaines provinces, du moins jusqu'au X^e siècle, la matière des saintes huiles était une offrande faite par les fidèles ²; par conséquent on n'avait rien à exiger pour leur distribution. Mais quand l'évêque était obligé d'acheter des substances venues de pays lointains, il se croyait souvent en droit de faire payer non point la bénédiction, mais la valeur matérielle du chrême, qui était assez élevée si l'on en juge par le vieux proverbe du Moyen-Age : *cher comme chrême*. Il dut y avoir des abus à cet égard, car plusieurs anciens Conciles ³ défendent de rien demander pour la distribution des saintes huiles. Au VI^e siècle, en Espagne, l'évêque, à cette occasion, percevait un tribut nommé *tremisses*, qui fut aboli par le Concile de Brague (563).

Toutefois, comme c'était principalement une marque de la dépendance des prêtres vis-à-vis de leur évêque, on substitua à cette coutume une redevance annuelle qu'on payait pendant le synode et qu'on appelait *jus cathedraticum*; au Moyen-Age, l'usage prévalut de nouveau d'exiger une faible rétribution — *denarii chrismales* — pour couvrir les frais de débours. Le B. Lanfranc, dans une lettre adressée à Sligand, évêque de Chichester, parle de cet usage sans le blâmer. Les statuts de Langres de 1451 permettent aux doyens ruraux de recevoir 20 deniers tournois de chaque curé de leur circonscription, comme dédommagement des frais de voyage et de l'acquisition de l'huile. Au XVIII^e siècle, en Normandie, chaque curé payait 5 sols à l'archidiaque pour son déplacement. Aujourd'hui, ce sont les fabriques qui paient à l'évêché une légère rétribution pour la réception des saintes huiles.

¹ Au XVIII^e siècle, en France, beaucoup de curés brûlaient les vieilles huiles le jeudi saint et se mettaient ainsi dans l'impossibilité de faire les onctions du baptême jusqu'au jour où ils recevaient les huiles nouvelles.

² Alcuin, *de Div. Offic.*, c. 16 et 17.

³ Conc. de Merida, Châlon-sur-Saône, Meaux, Barcelone; Capit. de Charlemagne (803).

§ 7.

De la conservation des saintes huiles.

D'après les recommandations des Rituels, les huiles du baptême doivent être conservées dans des vases déposés dans une armoire fermée à clef, de l'église ou de la sacristie. A Rome, l'armoire aux saintes huiles, placée près de l'autel, à environ cinq pieds du sol, du côté de l'évangile ou de l'épître, porte ordinairement sur ses volets en marbre blanc, en métal ou en bois doré, cette inscription : *olea sancta*. L'intérieur, boisé, est divisé en deux compartiments ; le supérieur revêtu de toile blanche est réservé au saint chrême ; l'inférieur, paré d'une garniture violette, contient les deux autres saintes huiles. Le tabernacle destiné à cet usage, dans le déambulatoire de Saint-Jean de Latran, date du XV^e siècle. Dans la plupart des églises catholiques d'Angleterre, une armoire pour les saintes huiles est ménagée dans la chapelle des fonts, ce qui est assez rare en France. On y rencontre encore moins de ces sortes de tabernacles tels que celui qu'on admire à Notre-Dame de Semur (Côte-d'Or). En Orient, le *myron*, contenu dans une boîte, est souvent suspendu à un mur de l'église.

De nombreux statuts anciens et modernes ont défendu aux curés de conserver les saintes huiles dans leur presbytère, à moins qu'ils ne se trouvent par trop éloignés de leur église. Dans le diocèse de Gand, beaucoup de pasteurs, après les avoir reçues, les conservaient chez eux jusqu'au dimanche suivant et alors, dans une procession solennelle, le clergé les portait sous un dais jusqu'à l'église et les versait dans les fonts baptismaux. La Congrégation des Rites, consultée sur cet usage, répondit, en date du 20 décembre 1826, qu'il fallait abolir cette coutume et s'en tenir à la rubrique.

On pourrait s'étonner de l'insistance qu'ont mise les conciles, les synodes et les rituels ¹ à recommander de tenir les saintes huiles sous clé, si l'on ne se rappelait que la superstition faisait employer le saint chrême pour les guérisons et les maléfices ² ;

¹ VI^e Conc. d'Arles (475) ; IV^e Conc. de Latran (1215) ; Conc. d'Oxford (1222) ; Syn. de Foligno (XVI^e s.), etc.

² Delrio, *Disquis. magic.*, c. II, sect. 1.

on allait jusqu'à croire qu'un scélérat, se frottant les lèvres avec le saint chrême ou en avalant, pouvait soustraire ses crimes à toutes les enquêtes. Un capitulaire de Charlemagne, sanctionnant un canon du concile de Tours (813), ordonne que si un prêtre donne ou vend du saint chrême dans le but d'arrêter le cours de la justice, il sera déposé et aura la main coupée.

Au XIII^e siècle, à Soissons, quand l'évêque était absent le jeudi saint et qu'il n'y avait plus de chrême, on en demandait à une ville voisine. Le doyen de cette cité, sur l'ordre de son archidiacre, apportait les ampoules dans une église paroissiale située hors des murs de Soissons. Le doyen de la cathédrale s'y rendait solennellement avec le clergé, saluait et embrassait les vases sacrés que deux acolytes et un sous-diacre portaient processionnellement à la cathédrale ¹.

Pendant la grande Révolution, on était obligé d'entretenir les saintes huiles en y ajoutant successivement de l'huile d'olive, jusqu'à ce qu'une circonstance favorable, mais bien rare, permît à l'évêque insermenté d'en faire parvenir de nouvelles ; elles étaient conservées dans les demeures particulières où le prêtre trouvait un asile.

Plusieurs théologiens ont prétendu que lorsqu'on n'avait pu recevoir ni se procurer de nouvelles saintes huiles, par exemple par suite d'une guerre civile ou d'une invasion, il fallait ajourner la chrismation ; c'est ainsi qu'on faisait en France. Un décret de la Congrégation des Rites a déclaré qu'en ce cas on doit faire les onctions avec l'huile des catéchumènes et le saint chrême de l'année précédente ².

§ 8.

Des vases aux saintes huiles.

On distingue trois sortes de vases aux saintes huiles : 1^o Les grandes ampoules qui servent, le jeudi saint, pour leur consécration ; 2^o les vases moins grands dans lesquels on transportait les huiles

¹ *Rituel de Névelon*, p. 258.

² 23 sept. 1837, n^o 4672.

consacrées dans les églises plébannes ou décanales ; 3^o les petits vases paroissiaux dans lesquels on les conservait pour l'administration des sacrements.

Ces diverses sortes de vases remontent à une antiquité aussi haute que celle de la consécration des saintes huiles.

Le nom d'ampoule (d'*ampla olla*), qui d'abord ne fut donné qu'aux vases à gros ventre destinés à la consécration des huiles et à leur transport, se donna également ensuite aux petits vases paroissiaux, qui sont aussi désignés sous le nom de *patena chrisimalis*, *chrisatorium*, *chrisarium*, *phialæ*, *chrismatoires*, *crismate*, *crémier*, *crismeau*, *foies*, *flacon*, *flacon au crème*. On appelait *boete au cresse*, *boîte aux huiles*, *crémier*, *crismeau*, la boîte ou le coffret qui contient les ampoules.

Les ampoules, ordinairement en argent ou en étain, ont été parfois faites en verre, en cristal, en corne, en ivoire, en cuivre doré, en vermeil et même en or et en pierres précieuses, les plus anciennes étaient peut-être en terre ; S. Optat de Milève nous parle¹ d'un vase de terre, rempli de chrême que des Donatistes avaient jeté par une fenêtre et qui ne se brisa point, bien qu'il fût tombé sur des cailloux.

Au baptistère de Saint-Jean de Latran, le chrême était contenu dans un vase du poids de 50 livres, placé sur une colonne de porphyre. Un pontifical anglais de Jumièges (XII^e siècle) fait mention d'une ampoule d'or pour la consécration du saint chrême². Un inventaire de la cathédrale de Laon (1523), publié par M. Ed. Fleury, indique trois grandes ampoules en argent pour la consécration des saintes huiles. Les Mingreliens conservent le chrême dans une corne ou une bourse de cuir.

Aujourd'hui les grandes ampoules pour la consécration des saintes huiles et pour leur distribution aux doyens sont des vases d'étain plus ou moins renflés par le milieu et munis d'un couvercle cylindrique qui ferme à vis à l'intérieur. Les petites ampoules sont des vases de forme cylindrique, ayant environ 45 millimètres de hauteur sur 50 de diamètre, fermés par un couvercle plat se vissant sur le

¹ *Contr. Donat.*, l. II, c. 19.

² D. Martène, *de Ant. Eccl. Rit.*, c. XXII, art. 3.

cylindre. C'est dans ce cylindre que le prêtre trempe le pouce pour faire les onctions. Le plus^{ordinairement}, le vase de l'huile des catéchumènes et celui du saint chrême sont réunis dans une petite boîte métallique de forme carrée, dont le couvercle pyramidal à charnière est surmonté d'une petite croix.

Autrefois la forme de ces vases était beaucoup plus variée. Il y eut dans les premiers siècles, des chrémiers en forme de poisson et de colombe. Au Moyen-Age, la forme la plus usitée est celle de deux ou trois petites tours, accolées à un noyau central, tantôt cylindrique, tantôt triangulaire. Dans chaque tourelle, se trouvait la fiole qu'on pouvait enlever; les clochetons des tourelles formaient des couvercles mobiles. Parfois il n'y avait pour les trois vases qu'un couvercle unique, mû par une charnière. On adjoignait souvent au vase de l'extrême-onction une petite salière en argent, en étain ou en bois de saule.

Pour ne pas s'exposer à confondre entre elles les saintes huiles, on mettait sur chaque vase, comme on le fait encore aujourd'hui, une inscription abrégée qui en indiquait le contenu; sur la burette de l'huile des catéchumènes o, s. (*oleum sanctum*) ou o. c. (*oleum catechumenorum*), ou CATH; sur le vase au saint chrême: s. c. (*sanctum chrisma*) ou CHR; sur l'huile des infirmes: o. i. (*oleum infirmorum*) ou INFIRM OU EXT VNCT. Parfois on ajoutait le nom du donateur de l'ampoule. Sur un de ces vases, conservé à la cathédrale de Ravenne, on lit l'inscription suivante:

SERVVS CHRISTI MAXIMIANVS ARCHIEPISCOVVS HOC
CHRISMARIVM AD VSVM FIDELIVM FIERI IVSSIT.

Les trois vases réunis étaient contenus dans un étui en bois façonné au tour, entièrement couvert de cuir avec gaufrures dorées et tapissé intérieurement de soie blanche. Enfin, le tout était enveloppé dans un sachet également en soie blanche. Aujourd'hui le vase de l'huile des infirmes est ordinairement isolé des autres, renfermé dans une boîte métallique de forme carrée, ou dans une boîte cylindrique en carton recouvert de cuir. Le prêtre qui va donner l'extrême-onction porte ce petit coffret suspendu à son cou dans une bourse en soie de couleur violette.

La plus célèbre des ampoules est assurément celle qui, d'après le

témoignage d'Hinemar, aurait été apportée par un ange pour le baptême de Clovis. Cette fiole en verre, renfermant un baume épais de couleur rougeâtre, fut brisée en octobre 1793 par Ruhl, membre de la Convention, alors en mission à Reims. Le reliquaire de vermeil où se trouvait la sainte ampoule fut envoyé à la Monnaie ; une partie du baume fut sauvée par le curé de Saint-Remi ; en 1825 on fit exécuter un nouveau reliquaire qui coûta 22,300 francs.

« En expliquant naturellement l'apparition de la colombe, dit l'abbé Bourassé ¹, on a supposé que l'écrivain primitif avait employé dans son récit un style poétique dont on peut saisir le vrai sens, si on se reporte aux usages de nos églises primitives. On avait coutume de suspendre dans le baptistère une colombe d'argent dans laquelle on renfermait les saintes huiles, de même que l'on suspendait au-dessus du maître-autel une autre colombe d'argent où l'on plaçait la réserve eucharistique. Lorsque S. Remi baptisa Clovis, l'évêque prit les saintes huiles dans la colombe du baptistère, et, dans son enthousiasme, le narrateur aura parlé d'une colombe descendue du ciel. Nous n'avons pas la prétention de trancher une question aussi délicate, quoique nous inclinions à admettre l'explication naturelle des écrivains modernes. »

Nous ne voulons pas non plus traiter incidemment une question qui a donné lieu à tant de controverses ². Mais nous devons faire remarquer que la descente céleste de la sainte ampoule est représentée sur une feuille de diptyque d'ivoire conservée au musée d'Amiens ; or, cet ivoire, d'après M. du Sommerard ³ et le docteur Rigollot ⁴, a été exécuté à une époque peu éloignée des événements qu'il représente. On y voit, au-dessus du baptistère où est plongé Clovis, une colombe qui tient suspendue à son bec une ampoule ayant la forme d'un petit pot avec ause à bascule. Ce précieux monument, qu'on n'a pas encore invoqué dans la discussion, serait

¹ *Dict. d'arch.*, t. I, p. 211.

² Cf. Morus, de *Sacris Unctionibus* ; Le Tanneur, *Traité apologétique de la sainte ampoule* ; Vertot, *Dissertation* insérée dans le tome II des *Mém. de l'ancienne Acad. des inscript.* ; Tarbé, *Hist. des églises de Reims*, p. 199 ; l'abbé Cerf, *Descript. de la cathéd. de Reims*, t. II, p. 566.

³ *Les Arts au Moyen-Age*, t. II, p. 289.

⁴ *Notice sur une feuille de diptyque d'ivoire représentant le baptême de Clovis.*

pourtant d'une importance capitale dans la question, s'il était reconnu, comme le croit M. du Sommerard, que « c'est la reproduction du sujet d'un des diptyques que Clovis, dans sa haute puissance, ne dut pas négliger de distribuer, selon l'usage, lors de son avènement au consulat. »

L'abbaye de Marmoutiers possédait une sainte ampoule également très vénérée, qu'on prétendait avoir été apportée à S. Martin par un ange. D'après une autre version, c'était de l'huile bénite par ce Saint et dont il se servait pour guérir les malades. La petite fiole de verre qui la contenait était renfermée dans un reliquaire d'or. Quand ce baume rougeâtre eut servi au sacre d'Henri IV en 1594, le roi enrichit le reliquaire d'une belle émeraude enchâssée dans un anneau d'or, précieux joyau, qu'en détachèrent, en 1791, les députés d'Indre-et-Loire à l'Assemblée nationale pour en faire hommage à Louis XVI. Deux ans après, la fiole était brisée par les révolutionnaires ¹.

« La plupart des petits vases aux saintes huiles qui se conservent au trésor de Monza, dit l'abbé Martigny ², sont en verre, mais plusieurs sont en métal, ornés de figures et ils offrent un grand intérêt archéologique. On y voit représentées l'adoration des Mages



Ampoule aux saintes huiles de Monza.

¹ Bourassé, *Dict. d'arch. sacrée*, t. I, p. 211.

² *Dict. des antiq. chrét.*, p. 345.

et celle des bergers avec cette légende : *huile du bois de la vie des lieux saints du Christ*. Tous offrent des sujets relatifs aux mystères de l'Homme-Dieu : la Nativité, la Résurrection, l'Ascension, le triomphe de la Croix ; ce qui autorise à penser que ces vases sont de ceux qui, primitivement, avaient été apportés de Jérusalem à Rome, pleins de l'huile des Lieux saints. »

Un bon nombre d'anciennes ampoules sont encore conservées dans les sacristies et les musées. Nous nous bornerons à citer les trois ampoules en plomb, datant de la Renaissance, de la collection Sauvageot, au musée du Louvre ; une ampoule du XII^e siècle, cristal monté en argent, au musée de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen ; une boîte aux saintes huiles, chef-d'œuvre de Corneille de Bonte, faisant partie de la collection de M. Ch. Onghena ; le *chrismatorium* du saint évêque W. Wykeham, au *New College* d'Oxford ; diverses pyxides conservées au musée de Cologne et dans les églises Sainte-Catherine et Sainte-Marie-au-Lys de cette ville.

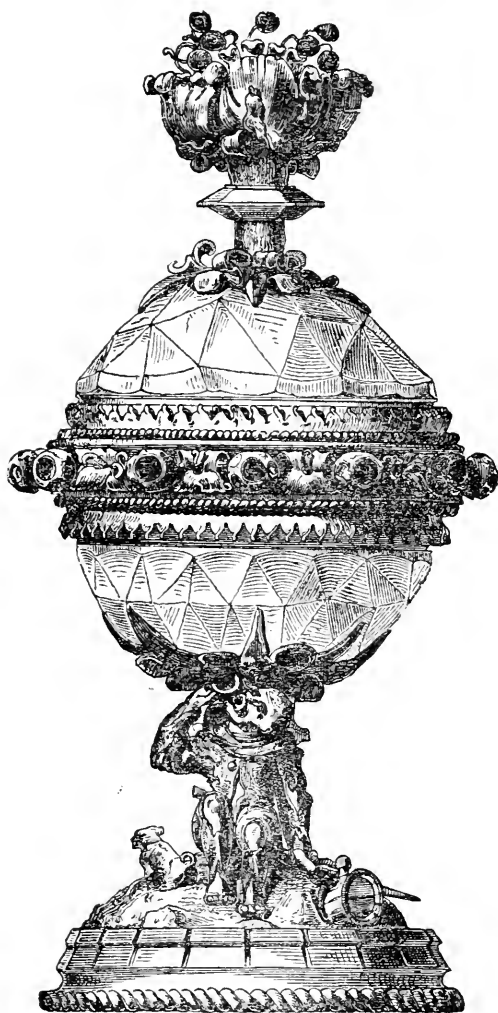
On rencontre aussi dans quelques collections particulières et dans les trésors d'église, surtout en Allemagne, des cornes de buffle ou des défenses d'éléphant, montées sur un ou plusieurs pieds, et qui ont servi de vases sacrés pour la consécration des saintes huiles. On a donné parfois aux églises pour remplir cette destination liturgique d'anciennes cornes à boire décorées d'ornements profanes. L'oliphant du musée d'Angers, représentant une scène de chasse paraît avoir appartenu, avec cette destination, à l'église, aujourd'hui détruite, de Saint-Jean-Baptiste d'Angers. (Voir le dessin de la page suivante.)

Telle est encore la corne servant à la consécration du saint chrême qui se trouve à la cathédrale de Gran (Hongrie) et dont les scènes galantes, sculptées au XV^e siècle, indiquent bien qu'elle a servi dans les festins d'apparat. La même cathédrale possède un autre vase en forme de corne, renfermant l'huile des catéchumènes. Ce ne sont pas seulement les pieds de griffon servant de support, mais c'est la configuration entière du vase et ses ornements qui lui donnent la physionomie de l'oiseau fabuleux connu sous le nom de griffon ¹.

¹ Ces deux cornes ont été décrites par M. le chanoine Bock dans la *Revue de l'Art chrétien*, t. IV, p. 131.



Oliphant du Musée d'Angers.



Vase du trésor de Gran (Hongrie).

D'après Mgr Bock, un vase en cristal (XVI^e siècle) de la cathédrale de Gran a dû servir à conserver une des huiles consacrées : « En parcourant un catalogue du trésor de Saint-Vaast de Prague, il y a trouvé la mention d'un *vasculum ad modum pyxidis in quo portatur chrisma ad unguendos reges*. Si un vase de cristal en forme de boîte renfermant le saint chrême était destiné à l'onction des rois de Bohême, un vase semblable pouvait servir dans le trésor

de Gran à l'onction des rois de Hongrie ; le privilège d'oindre ces souverains appartenait en effet à l'archevêque de Gran, comme primate du royaume de Hongrie ¹.

On conserve dans la sacristie patriarcale de Moscou :

1° Une cuve d'argent, destinée à faire cuire le saint chrême, don de Catherine II. Sur le couvercle on voit les quatre évangélistes, et Samuel versant l'huile de la consécration sur la tête de David. Sur cette cuve, ainsi que sur deux chaudières d'argent, ayant la même destination, on lit la légende suivante : « Par l'ordre auguste et agréable à Dieu de la très pieuse souveraine, la grande Catherine II, impératrice et autocrate de toutes les Russies, ce vase a été fait à l'usage de la préparation du saint chrême, l'an six du règne heureux de Sa Majesté et l'an de grâce 1767. »

2° Quatre puisoirs d'argent dorés avec lesquels on verse le saint chrême ; ils datent aussi de 1767.

3° Seize cruches d'argent destinées à conserver le saint chrême et où on lit cette inscription : « Le très pieux autocrate de toutes les Russies, Paul Petrovitch, la veille du jour de son sacre, l'an de grâce 1797, ayant honoré de son auguste présence la chambre synodale où se fait la préparation du saint chrême, a daigné ordonner de confectionner ce vase d'argent. »

4° Un vase en cuivre à goulot étroit, recouvert d'écaïlle de nacre. Ce serait, d'après la tradition, une copie du vase à parfums dont se servit Ste Magdeleine pour parfumer la tête et les pieds du Sauveur. Ce vase qu'on nomme l'*albâtre* aurait été envoyé avec du saint chrême de Constantinople à Kieff, à l'époque de l'introduction du Christianisme en Russie. « Selon un antique usage, dit M. l'archimandrite Sabas ² à qui nous empruntons ces détails, pendant la consécration mystérieuse du saint chrême dans la cathédrale de l'Assomption, en signe de la continuité du sacrement dans l'Église orthodoxe, on prend de l'*albâtre* quelques gouttes qu'on ajoute au mélange du chrême, en remplaçant par le nouveau saint chrême ce qui se prend de l'*albâtre*, afin que la source sacrée ne tarisse jamais. »

Ajoutons que sur l'autel de l'église patriarcale de Moscou, on

¹ *Revue de l'Art chrétien*, t. III, p. 497.

² *Sacristie patriarcale de Moscou*, p. 61.

voit une grande fiole au saint chrême, en nacre de perles, cloisonnée d'or, dont le bouchon est surmonté d'une croix décorée de roses et d'émeraudes. On lui attribue une origine persane, mais M. de Linas, si compétent dans ces questions, n'est pas éloigné de croire que c'est une œuvre slave du XVII^e siècle ¹.

ARTICLE IX.

Onctions de l'huile des catéchumènes.

Après la renonciation à Satan, le prêtre trempe le pouce dans l'huile des catéchumènes et fait sur la poitrine et entre les épaules de l'enfant une onction en forme de croix, en disant : « Je t'oins de l'huile du salut, en Jésus-Christ Notre-Seigneur, pour que tu aies la vie éternelle. » Aussitôt il éponge avec du coton ou une autre substance analogue son pouce et les endroits oints du catéchumène ; puis il dépose l'étole violette.

Dans le rite grec, après l'adhésion au Christ, le prêtre encense la *kolybitra* et bénit l'eau. L'évêque diocésain, ne consacrant pas, le jeudi saint, d'huile pour les catéchumènes, on bénit, immédiatement avant les onctions, l'huile d'olive qu'on vient d'acheter chez l'épicier. Le prêtre prend de cette huile, fait un signe de croix sur le front de l'enfant, en disant : « Le serviteur de Dieu N... est oint d'huile d'allégresse, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen. » En signant la poitrine et les reins, il ajoute : « Pour la guérison de l'âme et du corps » ; il continue les onctions aux oreilles, en disant : « Pour l'audition de la foi ; » aux pieds : « Pour marcher dans ses voies ; » aux mains : « Tes mains m'ont fait et m'ont créé. »

L'onction du corps tout entier, usitée chez la plupart des Orientaux, est de la plus haute antiquité. « Vous oindrez d'abord les catéchumènes de l'huile sainte, puis vous les baptiserez avec de l'eau », disent les Constitutions apostoliques ². D'après le livre de la *Hiérarchie céleste*, l'évêque commençait l'onction par trois signes de croix

¹ *Revue de l'Art chrétien*, t. XXV, p. 468.

² L. VII, c. 23.

sur le catéchumène, et un prêtre continuait les onctions par tout le corps. « Ayant été dépouillés, dit S. Cyrille ¹, vous avez été oints de l'huile exorcisée, depuis le sommet de la tête jusqu'aux pieds, et vous êtes devenus participants de l'huile sainte de Jésus-Christ. » S. Jean Chrysostome dit ² du futur baptisé que « il est oint comme les athlètes qui vont entrer dans la stade. »

On a prétendu ³ que l'Église latine, à partir du VI^e siècle, avait restreint les onctions à la poitrine et aux épaules. C'est là une assertion toute gratuite. Aucun texte ne prouve qu'on ait jamais eu recours, dans l'Église latine, à l'onction de tout le corps ; les Pères latins des quatre premiers siècles gardent même un silence absolu sur l'huile des catéchumènes ; il n'en est pas question dans S. Maxime de Turin qui donne des détails si précis sur toutes les cérémonies du baptême. Les textes de S. Cyprien, de Tertullien, de S. Ambroise, de S. Augustin qu'on invoque à cet égard nous semblent se rapporter tous à l'onction du saint chrême. Celle des catéchumènes apparaît dans les sacramentaires de S. Gélase, de S. Grégoire-le-Grand et dans les liturgistes des VIII^e et IX^e siècles, d'où il serait naturel de conclure que l'onction de l'huile des catéchumènes, considérablement réduite quant à son application, a passé de l'Orient en Occident vers le V^e siècle. La liturgie gothique dont l'antique source venait de Constantinople, conserva un plus grand nombre d'onctions. On lit cette prière dans le Missel du IX^e siècle, publié par le cardinal Tomasi : « Je vous signe au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, afin que vous soyez chrétien : les yeux, afin que vous voyez la splendeur de Dieu ; les oreilles, afin que vous entendiez la voix du Seigneur ; le nez, afin que vous respiriez la bonne odeur de Jésus-Christ ; le cœur, afin que vous croyiez à l'indivisible Trinité. » Outre les onctions à la poitrine et aux épaules, le sacramentaire gallican mentionne celles des narines et des oreilles, et Jessé, dans son épître sur le baptême, celle du dos.

Les Pères grecs n'ont pas manqué de développer le symbolisme de cette cérémonie : « Le divin hiérarque, dit S. Denis l'Aréopagite ⁴

¹ H *Cat. myst.*, 3.

² *Hom. VI in ep. ad Coloss.*

³ Charvoz, *Précis d'antiq. liturg.*, p. 142.

⁴ *De Hier. cecl.*, c. 2.

commence, et après lui les prêtres achèvent l'onction sainte sur le corps de l'initié, comme si par cette figure ils l'appelaient aux combats dans lesquels il doit s'exercer sous la présidence du Christ. Car c'est Jésus-Christ qui, en tant que Dieu, a institué ces combats ; sage, il a réglé les conditions du succès ; magnifique, il a préparé aux vainqueurs de nobles prix. Il y a quelque chose de plus merveilleux : parce qu'il est bon, Jésus-Christ entre en lice avec les athlètes, combattant pour leur liberté et leur triomphe contre l'empire de la corruption et de la mort. L'initié courra donc gaiement à ces luttes, car elles sont divines ; il restera fidèle, constamment fidèle aux sages ordonnances qui règlent son courage, soutenu par le ferme espoir de récompenses éclatantes, et rangé sous la discipline de son bon Seigneur et chef. Ainsi, marchant sur les traces divines de Celui qui daigna être le premier athlète, il vaincra, comme son maître, les malins esprits et les penchants déréglés, durs ennemis du salut, et mourra avec Jésus-Christ de cette mort mystique qui tue le péché dans le baptême. »

S. Cyrille de Jérusalem, s'adressant aux néophytes, leur dit ¹ : « On vous a oints au baptême de l'huile exorcisée, afin de vous rendre participants de l'huile d'olivier franc qui est Jésus-Christ sur lequel vous avez été entés par le baptême. C'est l'onction de Jésus-Christ qui vous a été communiquée, afin qu'il ne reste en vous aucune impression du péché ; car, de même que les insufflations des saints et l'invocation du nom de Dieu sont à l'égard des démons comme une flamme très ardente qui les brûle et qui les met en fuite, ainsi cette huile, exorcisée par la prière et par le nom de Dieu, a tant de vertu que non-seulement elle purifie l'âme des restes du péché, mais qu'elle en chasse les démons invisibles ; puis on vous a conduits au saint lavoir du divin baptême, comme Jésus-Christ fut porté de la croix au sépulcre. »

Les liturgistes de l'Église latine expliquent le symbolisme de la localisation des deux onctions. Ives de Chartres dit ² aux catéchumènes : « Vous avez reçu l'huile sainte sur votre poitrine, afin que la sagesse brille dans votre cœur. Vous l'avez reçue sur vos épaules,

¹ II *Cat. myst.*

² *Serm. de sacram. dedicat.*

afin que dans l'exercice de vos bonnes œuvres vous manifestiez une patience à toute épreuve et que votre main gauche ne sache pas ce qu'a donné la droite. Et parce que c'est aux épaules que réside la force pour porter de pesants fardeaux, vous avez été faits athlètes de Jésus-Christ par l'onction de cette partie de votre corps, et vous avez dû apprendre par là que votre vocation était de combattre. »

D'après l'explication d'Innocent III ¹, l'onction faite sur la poitrine marque la foi qui doit animer le cœur du chrétien, et celle qui se fait entre les épaules désigne la force que nous donne la grâce du baptême pour pratiquer les bonnes œuvres, sans lesquelles notre foi ne serait qu'une foi morte.

Dans la grande majorité des églises, l'onction des catéchumènes avait lieu comme aujourd'hui entre la renonciation au démon et les interrogations sur la foi. Le sacramentaire de Gélase place cette cérémonie avant la renonciation ; le rite milanais l'accomplit après l'insufflation ; le rite grec, immédiatement avant l'ablution.

L'usage de faire les onctions avec la spatule ou virgule au lieu du pouce s'est probablement introduit en temps de peste et à des époques diverses, selon les pays. Ainsi, par exemple, l'emploi du pouce est prescrit dans un sacerdotal de Reims de 1581, et celui de la virgule est indiqué dans le rituel de Paris de 1497. Depuis le retour à la liturgie romaine, en France, on tend de plus en plus à se conformer exactement aux prescriptions du rituel universel.

Nous terminerons cet article en donnant quelques renseignements sur les rites orientaux. En général, le prêtre, après un certain nombre d'onctions déterminées, faites avec le pouce et l'index, met de l'huile dans le creux de sa main droite et en frotte tout le corps de l'enfant. Le pape Innocent IV et Benoît XIV, tout en engageant les Grecs à abandonner cet usage, l'ont pourtant toléré ².

Les rituels syriens prescrivent, avant la bénédiction de l'eau, une première onction sur le front par trois signes de croix, accompagnés de ces paroles : « N. est marqué de cette huile d'onction pour être un agneau dans le troupeau de N.-S. Jésus-Christ, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. » Puis, avant l'ablution, une onction est

¹ Cap. *Cum venisset. Extrav. de Sacr. Unct.*

² *Bullar. roman.*, ed. Taurin., t. III, p. 581.

faite par tout le corps ; l'huile doit même pénétrer entre les doigts des pieds et des mains ¹.

Les Maronites, au lieu d'essuyer les onctions, comme nous, avec du coton ou des étoupes, se servent d'eau chaude et de savon, sans se mettre en peine des cris de l'enfant.

Les rituels des Arméniens ne mentionnent pas l'huile des catéchumènes ; c'est avec le saint chrême que se font les onctions au front, au menton, à l'estomac, aux aisselles, aux mains et aux pieds. Il ne faudrait pas en conclure, comme on l'a fait, qu'ils n'ont jamais connu l'huile des catéchumènes ; car on trouve des bénédictions spéciales pour cette huile dans leurs plus anciens manuscrits ².

Les Constitutions de l'Église d'Égypte (190-220) ne parlent que des onctions au front, aux oreilles et aux mains ; mais aujourd'hui, et peut-être dès le X^e siècle, les Coptes ont deux sortes d'onctions des catéchumènes ; les premières se font après l'entrée dans l'église, sur le front, les épaules, les bras, la poitrine. le dessus et le dessous des mains et les extrémités des doigts, avec cette prière ; « N., je t'oins au nom de l'Église unique qui est le concile ou la congrégation des apôtres. Que cette huile efface toute l'œuvre de l'ennemi qui nous combat. Amen. » Après la récitation du *Credo*, le prêtre fait trente-six autres onctions en forme de croix sur les principales parties du corps, avec le *galilæon*, huile qui a servi à rincer les vaisseaux où était le saint chrême ; il récite ensuite des oraisons pour les infirmes, pour les voyageurs, pour la pluie, pour les récoltes, pour l'Église, pour les pontifes, pour le roi, pour les catéchumènes, pour les morts, etc. ³.

Les Nestoriens considèrent l'onction de l'huile sainte comme tellement essentielle que son omission entraînerait la réitération du baptême. Elle se fait aujourd'hui avec l'index, tandis qu'autrefois c'était avec le pouce. Ils donnent pour raison de ce changement qu'autrefois c'était des hommes et des femmes couverts de péchés

¹ J. A. Assemani, *Cod. lit.*, t. I, c. 5, p. 224 et 231 ; *Perp. de la foi*, t. V, l. II, ch. 10.

² Denzenger, *Ritus orient.*, t. I, p. 35.

³ *Ord. bapt. Æth.*, ap. *Patr. lat.*, t. 138, col. 931 et 935 ; P. Lobo, *Relat. hist. d' Abyssinie*, p. 315.

qui se faisaient baptiser, tandis qu'aujourd'hui ce sont des enfants exempts de tout péché et qu'il faut user d'un autre mode à leur égard ¹.

En Angleterre, on a supprimé les onctions qui se trouvaient prescrites par la Liturgie anglicane imprimée sous Edouard VI, en 1549.

ARTICLE X.

Interrogations sur la foi.

Le prêtre qui vient de se revêtir de l'étole blanche interroge par son nom le futur baptisé, pour lequel le parrain répond. — N, crois-tu en Dieu, Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre? — R. J'y crois. — Crois-tu en Jésus-Christ, son fils unique, Notre-Seigneur, qui est né et a souffert? — R. J'y crois. — Crois-tu au Saint-Esprit, à la sainte Église catholique, à la communion des saints, à la rémission des péchés, à la résurrection de la chair et à la vie éternelle? — R. J'y crois.

Dans le rite grec, les interrogations sur la foi se trouvent mêlées à l'adhésion au Christ, immédiatement après la renonciation. Par quatre fois se renouvelle le dialogue suivant. LE PRÊTRE, *trois fois* : T'es-tu attaché au Christ? — LE PARRAIN, à chaque fois : Je m'y suis attaché. LE PRÊTRE dit ; Crois-tu en lui? — LE PARRAIN : Je crois en lui en tant que Roi et Dieu; et il récite le *Credo*. LE PRÊTRE : Courbe-toi devant le Christ. LE PARRAIN se courbe en disant : Je me courbe devant le Père, le Fils et le Saint-Esprit, trinité consubstantielle et individuelle. Ensuite le prêtre dit : « Béni soit Dieu qui veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen. »

Les interrogations sur la foi semblent avoir leur prototype dans le baptême de l'Eunuque de Candace. L'éthiopien dit à Philippe : Voilà de l'eau ; qu'est-ce qui empêche que je reçoive le baptême? L'Apôtre répondit : Cela peut se faire, pourvu que vous croyiez de tout votre cœur. L'Eunuque s'écria : Je crois que Jésus-Christ

¹ J. A. Assemani, *Cod. lit.*, lib. I. præf.; J. S. Assemani, *Bibl. orient.*, t. III, p. 575; t. IV, p. 260.

est le Fils de Dieu. Ils descendirent alors du chariot et l'éthiopien fut baptisé. Dans tous les récits de baptême des premiers siècles, nous voyons toujours cette profession de foi plus ou moins développée, qui est exigée par tous les Pères ¹ et qui se trouve formulée dans tous les sacramentaires de l'Orient et de l'Occident.

Quoique les catéchumènes aient déjà fait leur profession de foi dans les cérémonies du scrutin, ils n'en devaient pas moins, plus solennellement et devant des témoins plus nombreux, répondre aux interrogations doctrinales avant l'ablution baptismale. C'est généralement à ce moment qu'elles avaient lieu. Toutefois, dans un certain nombre d'églises, elles se formulaient après les renonciations, et, dans d'autres, elles alternaient avec les trois ablutions. S. Ambroise, ou du moins l'auteur des six livres des Sacrements, rapporte ainsi les interrogations sur la foi : « Sur la demande qui vous a été faite : Croyez-vous en Dieu le Père tout-puissant ? Vous avez dit : J'y crois ; et vous avez été plongé dans l'eau une première fois. Puis on vous a demandé : Croyez-vous en Notre-Seigneur Jésus-Christ et en sa croix ? Vous avez répondu : J'y crois, et vous avez été plongé une seconde fois, pour marquer que vous étiez enseveli avec Jésus-Christ, dans l'espérance que vous ressusciteriez avec lui. On vous a demandé après cela : Croyez-vous au Saint-Esprit ? Vous avez répondu : J'y crois ; et une troisième fois vous avez été plongé. »

Les interrogations du Rituel romain sont à peu près les mêmes que celles qui sont formulées dans les sacramentaires de S. Gélase et de S. Grégoire, dans les Actes de S. Étienne et ceux de S. Callixte. On rencontre des questionnaires plus abrégés et d'autres plus développés contenant presque en entier le symbole des apôtres. S. Augustin crut devoir répondre à ceux qui critiquaient la multiplicité de ces questions, en prétendant qu'il suffit de répondre comme l'Eunuque qu'on croit en Jésus-Christ : « Quand on est pressé de donner le baptême, leur dit-il, on peut se borner à exiger la foi en Jésus-Christ, aveu par lequel on témoigne être disposé à croire tout ce que Jésus-Christ a révélé. Et d'ailleurs si l'Écriture s'est bornée à mentionner de la part de l'Eunuque sa confession de foi en la divi-

¹ *Constit. apost.*, VIII, 41 ; Dionys., *Écc'es. hier.*, c. 2 ; Conc. de Laodicée, can. 46 ; Cyril Alex., *in Is.*, c. 44 ; Cyrill Hier., *Cat. myst.* I, n. 9.

nité de Jésus-Christ, elle ne dit point que Philippe ne l'ait point interrogé sur les autres mystères. On peut même supposer que, lui expliquant la divinité de Jésus-Christ par les prophéties, il lui aura fait connaître en même temps la vie, la mort, la résurrection du Sauveur et l'établissement de son Église. »

Quand une hérésie sévissait dans une contrée, on ajoutait parfois une déclaration spéciale relative à cette erreur ; c'est ce qu'on fait encore aujourd'hui pour les adultes : ainsi Grégoire XIII a fait imprimer à la Propagande une profession de foi à l'usage des Grecs qui veulent entrer dans la communion de l'Église catholique ; cette déclaration de croyances insiste spécialement sur la procession du Saint-Esprit, sur le purgatoire, sur la primauté du Saint-Siège apostolique et du Pontife romain.

A Jérusalem, on ne faisait qu'une seule interrogation pour provoquer la profession de foi ; mais, presque partout ailleurs, elle était triple en l'honneur de la sainte Trinité. S. Ambroise nous dit qu'on a voulu par là imiter la triple affirmation de Pierre après sa chute, alors que Notre-Seigneur l'interrogeait sur la réalité de son amour. « Il l'atteste par trois fois, dit l'auteur du livre des Sacrements ¹ pour être absous trois fois d'un péché dans lequel il n'était tombé que par faiblesse : car, comme le Père pardonne les péchés, le Fils les pardonne aussi et le Saint-Esprit également. »

Au Moyen-Age, les interrogations sur la foi se faisaient tantôt en latin, tantôt en langue vulgaire. Ce dernier usage a prévalu en France, en Belgique, en Allemagne, etc. ; mais, comme nous l'avons déjà dit, il est désapprouvé par la Congrégation des Rites.

On a supposé que la profession de foi n'était pas seulement orale, mais écrite et signée. S. Ephrem dit ² que les anges reproduiront au dernier Jugement l'écrit sur lequel nous avons tracé de notre propre main, notre abjuration et notre profession de foi. Mais ce texte et quelques autres qu'on allègue doivent, ce nous semble, s'en-

¹ L. II, c. 7.

² *Serm. de compunct. animi.*

³ *Chirographum tuum tenetur non in terra sed in cœlo.* Ambros., *de Init*, c. 2.
— *Si alio modo inscriptus es quam vera doctrina exposcet, veni et transcribere... dic iis qui te a sententia deducere student : quod scripsi, scripsi.* Greg. Naz., *Orat. XL de bapt.*

tendre dans un sens métaphorique, d'autant plus que S. Jean Chrysostome atteste positivement ¹ qu'on n'écrivait pas la profession de foi. On y adhéraît d'avance en faisant inscrire son nom pour la réception du baptême, et cet usage explique suffisamment les locutions relatives à la signature. Il ne serait pas impossible toutefois que, dans certaines églises, on ait exigé une déclaration de foi écrite et signée, surtout de la part de ceux qui se convertissaient de l'hérésie.

Les interrogations des enfants sur la foi, supprimées dans la Hollande protestante, ont été conservées par les Luthériens et les Anglicans, bien que blâmées par un certain nombre de leurs théologiens. En Angleterre, le ministre, après la renonciation, récite le symbole des apôtres tout entier sous forme interrogative : Crois-tu en Dieu le Père tout-puissant, etc., et le parrain répond : Je crois tout cela fermement.

Les sectes baptistes exigent une profession de foi pour le baptême et la croient même indispensable. Mais de quelle nature doit-elle être ? C'est là ce qui les a toujours divisées et a produit de vives controverses, surtout en 1633 et en 1772. Les uns se contentent d'une adhésion générale au Christianisme ; les autres exigent une profession de foi détaillée, en harmonie avec les croyances spéciales de leur secte ³.

Chez les Rhinsbourgeois de Hollande, le catéchumène faisait sa profession de foi le samedi matin, devant une assemblée convoquée exprès pour cette cérémonie ; le baptême n'avait lieu qu'un peu plus tard dans un étang voisin du Rhinsbourg.

ARTICLE XI.

La triple ablution et l'élévation des fonts.

Après les interrogations sur la foi, le prêtre, prononçant le nom du futur baptisé dit : N., Veux-tu être baptisé ? Le parrain répond : Je le

¹ Christus non testes a nobis, non chirographa exigit, sed sola contentus est voce. *Hom. XX ad pop. Antioch.*

² *In Orat. XL.*

³ Klupfel, *Instit. theol.*, proleg., p. 222.

veux. Alors le prêtre, prenant avec un petit vase de l'eau baptismale, en répand en forme de croix sur la tête de l'enfant, prononçant en même temps ces paroles, une fois seulement, distinctement et attentivement : N., Je te baptise au nom du Père (il verse une première fois de l'eau), au nom du Fils (il en verse une seconde fois) et du Saint-Esprit (il en verse une troisième fois). Là où règne la coutume de baptiser par immersion, ajoute le Rituel romain, le prêtre reçoit l'enfant et, en prenant bien garde de le blesser, il l'immerge avec précaution et le baptise par une triple immersion, en prononçant également une seule fois les paroles sacramentelles. Ensuite le parrain ou la marraine, ou l'un et l'autre, lèvent ensemble l'enfant des fonts sacrés, en le recevant des mains du prêtre.

Dans le rite grec, le prêtre tenant l'enfant droit et tourné vers l'Orient, dit : Le serviteur de Dieu N. est baptisé au nom du Père (il le plonge une première fois dans l'eau), et du Fils (il le plonge une seconde fois) et du Saint-Esprit (il le plonge une troisième fois). Aussitôt après l'immersion, le prêtre chante avec les fidèles le psaume XXXI : *Beati quorum remissæ sunt iniquitates*, etc.

Nous n'avons pas à traiter ici de la matière ni de la forme du baptême, ni des rites de l'immersion et de l'infusion. Nous ne nous occuperons que de la triplicité de l'ablution et de quelques particularités que nous avons réservées pour cette Étude.

D'après S. Chrysostome ¹ et Théodoret, Jésus-Christ aurait institué lui-même la triplicité de l'ablution ; ce ne serait qu'une institution apostolique d'après Tertullien, S. Basile et S. Jérôme. On comprend que, selon l'un ou l'autre de ces points de vue, on ait considéré la triplicité comme absolument nécessaire, ou seulement comme un rite éminemment respectable, mais susceptible d'être modifié. Cette dernière opinion a universellement prévalu, et, si tous les Pères et les anciens sacramentaires ³ mentionnent ou prescrivent la triple ablution, c'est parce que c'était là un mode liturgique dont il n'était

¹ *Hom. de fide in Patrem.*

² Tertul., *de Coron. mil.*, c. 3 ; Basil., *de Spirit. Sanct.*, c. 27 ; Hieron., *Contr. Lucif.*

³ Dion Areop., *Ecl. hier.*, c. 2, § 7 ; Cyril. Hier., *Cat. XX myst.* 2, n. 4 ; Greg. Nyss., *Or. cat.*, c. 35 ; Ambros., *de Sacram.*, l. II, c. 7 ; Athan., *quæst.* 124. etc.

point licite de s'écarter, et non point parce que le nombre des ablutions appartient à l'essence du sacrement.

Leur triplicité, d'après les Pères, représente les trois jours de sépulture de Notre-Seigneur ¹ ou bien la mort, la sépulture et la résurrection du Sauveur ², ou bien encore la Trinité au nom de laquelle on est baptisé ³. Le Moyen-Age a accentué ce symbolisme en disant que ce rite indique la mort du triple péché de pensée, de parole et d'action, et le salut que nous pouvons désormais obtenir par la triple observation de la loi naturelle, de l'ancienne loi écrite et de l'Évangile ⁴.

Le vicomte Walsh s'est singulièrement mépris, en disant ⁵ qu'on donnait « la triple immersion à ceux qui étaient forts et la simple immersion à ceux qui étaient débiles et faibles. » Le premier usage ne souffrait pas d'exceptions dans les premiers siècles; il ne fut rejeté que par les hérétiques qui niaient la Trinité, comme les Eunnoméens, les Montanistes et les Sabelliens ⁶.

C'est en Espagne que l'unité d'ablution revêtit pour la première fois un caractère officiel. Les Ariens de cette contrée, admettant trois natures distinctes dans la Trinité, croyaient autoriser leur erreur par la triple immersion du baptême. Pour leur ôter ce prétexte, le pape S. Grégoire ⁷, se rendant aux vœux de S. Hildefonse, autorisa les évêques espagnols à n'employer qu'une seule immersion, et le IV^e concile de Tolède (643) fit de cette dérogation une loi obligatoire.

Alcuin qui, à tort, ne croyait pas à l'authenticité de l'épître de S. Grégoire, blâma vertement ce changement de discipline ⁸, et Walafrid Strabon la désapprouva aussi, mais avec beaucoup plus de mesure ⁹.

¹ Cyril., *Cat. myst.* II; Leo pap., *Epist.* IV, c. 3; Greg Magn., ep. 41.

² Greg. Nyss, *Orat. catech.*, c. 67; Athan., *quæst.* 124.

³ Tert., *adv. Prax.*, c. 26; Hieron., *in ep. ad Eph.*, IV, 5; Chrys., *Hom.* XXV, n. 2.

⁴ Honor., *Gemm. anim.*, l. III, c. 91.

⁵ *Fêtes chrétiennes*, Samedi saint.

⁶ Theod., l. IV *Hæret. fabul.*, c. 3; Soz., *Hist. eccl.*, VI, 26; VII, 17.

⁷ L. I, ep. 41.

⁸ *Ep. 81 ad Paulin.*; *ep. 90 ad frat. Lugdun.*

⁹ *De Reb. eccles.*, c. 29.

Quand l'Arianisme n'offrit plus de danger en Espagne, on revint à l'antique usage ; mais l'innovation avait conquis ses droits liturgiques, et, en 868, le concile de Worms en reconnut la licéité, sans toutefois l'autoriser pour les pays où elle n'était pas encore introduite.

Quoique Pierre Lombard, Gerson et le VI^e concile de Bénévent (1374),¹ laissent à chaque église la liberté de suivre à cet égard son usage particulier, on voit par le langage de presque tous les théologiens¹ et des rituels du Moyen-Age que l'unité d'ablution était une rare exception, généralement mal vue. Nicolas Gellant, évêque d'Angers, dans un synode de l'an 1275, blâme la négligence des prêtres qui, contre la coutume de l'Église, se contentent de plonger l'enfant une seule fois dans l'eau ou de verser une seule fois de l'eau sur lui. Cette dernière méthode fit des progrès aux XV^e et XVI^e siècles, car le rituel de Paris de 1497 et les statuts de Beauvais de 1544 laissent complète liberté de faire une ou trois infusions. L'unité était pratiquée dans tout le diocèse de Saint-Malo et même exclusivement prescrite dans ses statuts synodaux de 1620.

La plupart des Orientaux croient que la triplicité d'immersion est essentielle à la validité du sacrement. Cependant, quelques-uns de leurs docteurs ne voient là qu'une question de licéité.

Il y a eu également des variations dans la pose du baptisé pendant l'ablution, Aujourd'hui, le parrain et la marraine doivent tenir l'enfant sur les fonts, tandis que le prêtre verse l'eau sur le sommet de sa tête ; mais cette prescription n'est pas rigoureusement observée ; c'est ordinairement la sage-femme, la nourrice ou la garde de l'accouchée qui tient l'enfant sur les fonts ; le parrain et la marraine ne font que le toucher pendant qu'il reçoit le baptême.

Basnage a voulu démontrer, très à tort, que les adultes se mettaient à genoux pour l'ablution. Il produit pour preuves le sarcophage de Naples publié par Ciampini, et ces paroles de S. Jean Chrysostome : « Lorsque vous serez parvenus au portique de la grâce, à cette piscine redoutable et désirable, jetez-vous à terre comme un captif devant un roi et mettez vous tous à genoux. » On voit qu'il ne s'agit là que de l'entrée dans le baptistère et

¹ Thom., 1 art. III, q. 65, a. 8 ; Scot, in IV sent. q. 1, a. 15.

par conséquent de la prostration qui faisait partie des cérémonies préparatoires. Les textes que nous avons cités ailleurs et presque toutes les représentations iconographiques du IV^e siècle jusqu'à la Renaissance, prouvent que l'adulte se tenait debout. Il y a eu cependant quelques exceptions dans les temps modernes, surtout en Bavière ¹.

Tant qu'on ne baptisa guère que des enfants âgés d'un an ou deux, on les tint debout dans la cuve baptismale ; mais quand on régénéra les enfants presque aussitôt après leur naissance, il n'était plus possible, à cause de la faiblesse de leurs membres, de les maintenir facilement dans cette position ; on les immergea donc horizontalement dans les cuves qui, nous l'avons dit, devinrent alors moins profondes et plus larges.

Au Moyen-Age, on figurait la croix avec le corps de l'enfant, pour mieux montrer qu'on l'unissait aux mérites de Jésus crucifié. Pour la première immersion, la tête de l'enfant était tournée vers l'Orient et ses pieds vers l'Occident, ce qui formait la ligne verticale de la croix ; pour la seconde immersion, la tête était tournée vers le Midi et les pieds au Nord, ce qui figurait les deux bras de la croix ; à la troisième immersion, on les formait de nouveau, mais en retournant la tête du catéchumène vers le Nord ².

Dans le même but symbolique, le prêtre copte donne aux membres de l'enfant la forme d'une espèce de croix, en prenant l'enfant d'abord par le bras droit et la jambe gauche, puis par le bras gauche et la jambe droite.

Dans le baptême par infusion, on dut prendre des précautions pour que l'eau, versée sur la tête de l'enfant, ne retombât point dans la cuve. mais dans la piscine ou dans un bassin portatif d'où elle était jetée dans la piscine. Ces bassins étaient ordinairement en cuivre : « L'escuelette, dit Claude Villette ³, n'est de bois pour ce qu'il s'abreuve et perce, ny de terre qui se casse, ny d'airain qui se verrist, ny de fer qui s'enrouille, mais de franc cuivre rouge qui garde l'eau belle et nette. »

¹ Rituel d'Ausbourg, imprimé à Dillingen, en 1580.

² Sicard, *Mitral.*, l. VI, c. 14 ; *Pontifical. Salisb.*, ap. D. Martène, *Thes. vet. mon.*, t. VII ; Bonavent., in IV, dist. III, q. 1.

³ *Les Raisons de l'office*, éd. de 1619, p. 46.

On rencontre dans quelques trésors de sacristies et dans diverses collections particulières, des bassins de cuivre, dorés, tantôt émaillés, tantôt décorés de sujets religieux en relief. Il nous paraît probable que quelques-uns de ces bassins ont servi pour l'ablution baptismale, surtout quand les sujets, peints ou ciselés, représentent le baptême de Notre-Seigneur ou quelque autre scène relative au sacrement de la régénération. Quant aux burettes baptismales, nous en parlerons ailleurs.

Comme la cérémonie baptismale était fort longue aux solennités de Pâques et de la Pentecôte, les fidèles, pendant l'ablution, chantaient le psaume XLI, des hymnes et des cantiques pour remercier Dieu des grâces qu'il conférait et pour célébrer le bonheur des néophytes ¹. C'est là l'origine des prières et des litanies qu'on récite, en diverses contrées, après les cérémonies du baptême.

D'après un pontifical du X^e siècle de l'Église de Poitiers ², on chantait, pendant l'immersion, l'hymne suivante composée pour cette circonstance par Fortunat :

*Tibi laus perennis auctor,
Baptismatis sacrator,
Qui fonte passionis
Das præmium salutis.*

*Nox clara plus et alma
Quam luna, sol et astra,
Quæ luminum corona
Reddis diem per umbram.*

Tibi laus, etc.

*Dulcis, sacrata, blanda,
Electa, pura, pulchra,
Sudans honore mella,
Rigans honore chrisma.*

Tibi laus, etc.

*In qua Redemptor orbis
De morte vivus exit,
Et quos catena vinxit
Sepultus ille solvit.*

Tibi laus, etc.

¹ Greg. Naz., *Orat. in S. baptismum*; Cassiod., *in Ps. XLI*.

² Ap. D. Martène, *de Ant. Eccl. Rit.*, c. 1, art. 18, p. 68.

*Quam Christus aperuit
Ad gentium salutem,
Cujus salubri cura
Redit novata plasma.
Tibi laus, etc.*

*Accedite ergo digni
Ad gratiam lavacri ;
Quo fonte recreati
Refulgeatis agni.
Tibi laus, etc.*

*Hic gurgis est fidelis
Purgans liquore mentes ;
Dum rore corpus sudat
Peccata tergit unda .
Tibi laus, etc.*

*Gaudete candidati,
Electa vasa regni
In morte consepulti
Christi fide renati.*

*Tibi laus perennis auctor
Baptisma'is sacrator,
Qui fonte passionis
Das præmium salutis.*

Aujourd'hui, le prêtre, après l'infusion, essuie la tête de l'enfant avec un linge blanc qui ne doit avoir que cette destination. Du temps de l'immersion, c'était le parrain qui essuyait son filleul, la marraine sa filleule, avec les linges blancs nommés *sabana*, *linteamina*, *lintea*, *sindones*, et que les liturgistes ont trop souvent confondus avec l'aube ou robe blanche dont les néophytes étaient revêtus après l'onction verticale. Les parrains ou les parents conservaient ces linges avec vénération, comme un précieux souvenir des bienfaits reçus sur les fonts. C'est d'un *sabanum* et non d'une aube qu'il est question dans le récit que nous a laissé Victor de Vite ¹ sur le diacre Muritta. Ce saint vieillard, pendant la persécution des Vandales, comparait devant le juge Elpidofore, qu'il avait tenu jadis sur les fonts et qui, séduit par l'Arianisme, était animé de la plus profonde haine contre les catholiques. En comparaisant

¹ *De Persecut. Vandal.*, l. VI, n. 9.

devant cet apostat, Muritta, pour toute justification, montra à son filleul le *sabanum* avec lequel il l'avait jadis essuyé en sortant des fonts : « Voici, s'écria-t-il devant tous les assistants, les linges qui t'accuseront un jour en présence du Juge éternel ; malheureux, ils t'ont enveloppé alors que, purifié, tu sortais des fonts ; ils feront ton supplice dans les enfers, parce que tu as revêtu la malédiction comme un vêtement, en parjurant ton baptême et ta foi ! »

Pepin, en envoyant au pape S. Paul I^{er} le *sabanum* dont avait été enveloppée la princesse sa fille, après l'immersion baptismale, ne crut point lui faire un cadeau vulgaire. On attribuait parfois à ces linges une vertu miraculeuse. Césaire, moine cistercien du diocèse de Cologne, raconte que, lorsqu'il était encore écolier, il tomba gravement malade, et qu'il fut guéri quand sa mère l'eut enveloppé des linges baptismaux encore mouillés qui venaient de servir pour une jeune baptisée de dix ans.

L'abbé J. CORBLET.

(A suivre.)

INVENTAIRES
DE
QUELQUES ÉGLISES RURALES
DE L'ANJOU

Suivons le courant et publions des inventaires ecclésiastiques, puisque tel est le succès du moment.

Jusqu'ici on s'est occupé exclusivement du mobilier des églises de ville : il est temps d'étudier celui des églises de campagne, qui offre aussi son genre d'intérêt particulier.

Tout inventaire, pour que la lecture en soit à la fois agréable et utile, a besoin d'être élucidé dans toutes ses parties par un commentaire détaillé. Je ne ferai pas faute à ce devoir primordial : je m'attacherai dans mes notes à élucider surtout les questions de liturgie et à expliquer les expressions empruntées au langage populaire. En ville, les inventaires étaient le plus ordinairement rédigés en latin ; à la campagne, au contraire, on trouvait, avec raison, plus expéditif et plus pratique de les libeller en français.

Les inventaires dont je vais donner le texte se réfèrent à cinq églises paroissiales et à une chapelle de dévotion. La même église nous présentera quelquefois plusieurs inventaires de différentes époques.

SAINT-PIERRE-DU-LAC.

Saint-Pierre-du-Lac, paroisse actuellement supprimée et voisine de Beaufort, possédait dix inventaires qui, de la mairie de cette ville, ont été transportés depuis aux archives de la préfecture. Le plus ancien remonte à l'an 1589 et le dernier date seulement de 1783.

Les inventaires parfois étaient écrits sans distinction d'articles. Tous se suivaient, d'où naissait une certaine confusion que l'on doit éviter à l'impression, en multipliant les alinéas. Ici tous les articles sont parfaitement distincts les uns des autres.

1. Le premier inventaire de Saint-Pierre-du-Lac est daté de 1589. Il procède par autels. Or ces autels sont : le grand autel, celui de la Vierge, celui de Sainte-Anne, qui plus tard est nommé aussi de Saint-René, et enfin l'autel de Saint-Job. Serait-il ici question de ce saint de l'Ancien Testament, qui n'est guère vénéré dans la liturgie latine, mais qui a une église sous son vocable et où repose son corps, dans la ville de Venise, laquelle avait pu prendre cette dévotion particulière dans ses relations commerciales avec l'Orient ?

Au grand autel nous trouvons, suivant les prescriptions liturgiques, trois nappes, nommées *longères*, sans doute parce qu'elles sont taillées en long; plus une croix et deux chandeliers de cuivre, une clochette, un pupitre de bois pour le missel et un dais dont les pentes sont attachées à une *carrée* de bois.

Je pense que c'est par erreur qu'on a attribué la navette au bénitier, pourtant muni de son *gitouer*, terme expressif qui indique tout de suite l'usage qu'on en fait pour jeter l'eau bénite.

Comme on ne dit pas la messe à l'autel Sainte-Anne, il n'a qu'une nappe. Son devant d'autel en toile représente un *crucifement*. J'ai déposé au musée diocésain une toile brodée en couleur qui ne devait pas avoir une autre destination. La statue de la Sainte était couverte d'une vieille bannière. Là sont aussi une chasuble d'*ostade noire* et une bourse de *trippe de velours*.

Le dais, qui servait à la procession du sacre, est élevé sur quatre bâtons. Le *chandelier des ténèbres*, fait en forme de herse, est en bois, comme cet autre chandelier sur lequel s'appuyait la croix placée devant le catafalque, usage français.

Il n'y avait pas de sacristie anciennement, aussi tous les objets du culte étaient déposés dans des *huches* ou coffres de bois. La crédence, scellée au mur près de l'autel, porte le nom de *dressoir*, comme dans l'usage civil.

Les livres qu'on renfermait dans deux pupitres sont au nombre de neuf. Deux missels notés ou *gradués*, un prosaire, un livre de *Venite*, contenant les invitatoires, et enfin l'office des saints, du dimanche et des ténèbres. Manuscrits ou imprimés, sur papier ou sur parchemin, ils ont des reliures en bois, en parchemin, en basane : l'un a même une courroie de cuir pour l'empêcher de s'entrebailler quand il est fermé.

Dans les anciennes églises, nous trouvons près de l'autel une excavation, le plus ordinairement carrée et formant armoire. C'est là que l'on conservait les vases sacrés et les linges. Comme en latin, elle prend ici le nom de fenêtre, *fenestella*.

A l'autel de Saint-Job existait une image en papier représentant le *Crucifiement de Notre-Dame*, erreur que l'inventaire de 1598 a rectifiée en écrivant *couronnement*. Là est un crucifix, en grande vénération sans doute, puisqu'il est surmonté d'un dais et qu'on tient devant lui une lampe allumée.

A l'autel de la Vierge, il faut noter un rideau qui le couvre et le costume de Notre-Dame, composé d'une robe et d'un voile. Il est assez difficile d'habiller une statue ; c'est pourquoi on se contentait de lui mettre un *davant*, mot qui signifie tablier et que nous trouverons plus tard sous la forme de *devanteau*¹.

Faute de sacristie, je le répète, tout se mettait dans l'église. L'inventaire signale donc des pieds de bois posés en permanence pour porter la croix et la bannière.

Les quêtes se faisaient ou avec des boîtes ou avec des écuelles, bassins de forme ronde et d'étain que l'on rencontre encore fréquemment dans les églises de campagne. Quant à l'argent recueilli, il était déposé dans une boîte ronde, *ferrée, avec clef et serrure*.

Les calices, au nombre de trois, n'étaient qu'en étain, et on les enveloppait dans du linge ou des *mouchoirs*. La pauvreté de la paroisse se fait encore sentir dans l'article suivant, où il est question d'un cercueil en bois, employé indistinctement pour tous les *trépassés*. En effet, il n'est pas rare de voir, dans les miniatures des livres d'heures, les cadavres mis en terre, simplement enveloppés d'un linceul. Le cercueil servait donc uniquement pour la cérémonie funèbre. On vient d'en découvrir un de ce genre sur les voûtes de l'église de Béthines (Vienne).

Les fonts baptismaux offrent un bassin en plomb pour l'eau baptismale, une écuelle pour verser l'eau sur la tête de l'enfant, une boîte en étain pour les saintes huiles, et enfin, au-dessus, un dais en toile.

¹ Ronsard, dans sa *Gayeté V*, parle de Jaquet qui ne se laisse pas séduire par
« Les brasselets, les chaperons,
Les devanteaux, les mancherons. »

Je relève les étoffes suivantes : le damas blanc, le camelot, le velours noir et orange, la *sargette* noire.

Ici se présente un mot nouveau, dont la signification doit être déterminée par le contexte. Aussi les *domoires* accompagnant les chasubles, on ne peut y voir autre chose que des *dalmatiques* ¹.

Enfin la bannière est de deux couleurs, bleue d'un côté pour la Vierge et rouge de l'autre, à cause de S. Pierre, qui y est représenté en sa qualité de patron.

2. Le second inventaire, daté de 1591, diffère fort peu de celui de 1589. Je noterai seulement : un amict en toile, un cordon de fil, une clochette pour le saint viatique, un corporalier avec le nom du donateur, un panier *clissé* en osier pour la distribution du pain bénit, un psautier contenant les hymnes, un fer à hosties, un fanon de velours gris, une boîte où l'on recueillait l'argent versé à l'occasion des *pardons* et enfin les *poupées de filasse* et les *pièces de fil écreu* offertes, suivant un constant usage, à l'autel de la Vierge et vendues au profit de la fabrique.

L'inventaire de 1614 mentionne une *grande bulle de parchemin*. Peut-être est-ce celle qui portait concession des indulgences octroyées à l'église ?

3. Le troisième inventaire fut rédigé en 1598.

On y voit un grand pupitre recouvert d'une nappe et où l'on met les livres de chœur, la lampe du Saint-Sacrement placée au coin de l'autel, une chape en bazine, un coussin brodé d'un soleil, le banc où les *commères* s'asseyaient à la messe des relevailles, et enfin le tapis qui décorait la chaire à prêcher.

4. Le quatrième inventaire porte la date de 1600. Il parle des rideaux en linge dont on couvrait le crucifix et la Vierge pendant le Carême, suivant l'usage angevin différent en cela du Romain, qui retarde cette prescription jusqu'à la Passion.

Si la Vierge est également couverte pendant l'octave de la Fête-Dieu, c'était sans doute pour ne pas distraire les fidèles de l'adoration du Saint-Sacrement.

5. J'emprunte au cinquième inventaire, écrit en 1614, quelques indications. Ainsi la persévérance des devants d'autels, la croix processionnelle enveloppée dans un étui, le coussin que l'on mettait sous la croix le vendredi saint avec son écharpe verte, et la couverture du crucifix, pendant le Carême, qui était en toile peinte.

¹ « Item une chapelle de velours violet, garnie de choasuble, deux daumoayres, deux estolles et deux fenons. — Item une chapelle mortuayre, garnie de chappe, choasuble, daumoayres, estolles et fenons. » (*Inv. de Piré*, 1527.)

6. En 1620, on procédait à la confection du sixième inventaire. Au grand autel, je constate trois chandeliers, dont un petit ne s'allumait qu'au *Sanctus*. Le tabernacle est abrité sous un pavillon de taffetas incarnat. La Vierge a, pour couvre-chef, un voile en toile de Cambrai. La lanterne, que l'on porte avec le saint viatique et nommée ailleurs *falot*, est garnie de lamelles de corne qui protègent la lumière contre le vent. L'ostensoir décrit sa forme par son nom. J'ai donné au musée de la ville un *soleil* en cuivre, du XVII^e siècle; la partie supérieure offre l'image de l'astre du jour lançant des rayons. On comprendra sans peine que les deux *esses* ne sont autre chose que des consoles, dont la tablette est supportée par un ouvrage en ferronnerie affectant la forme de la lettre S.

7. Le septième inventaire est de 1661. Le *bougran*¹, qui a l'inconvénient de raidir les étoffes dont il forme la doublure, apparaît pour la première fois. La croix est préservée de la poussière par un étui de cuir bouilli; en Carême, on lui met une *chemisette*. Les calices sont enveloppés d'abord dans une *pochette* de toile, puis dans un étui. Les chapes sont enfermées dans un *chapièr*, où elles sont étendues et développées dans leur entier, comme on faisait autrefois pour les chasubles. Puisque j'en trouve l'occasion, je signalerai le chasublier de l'église de Cunaud (Maine-et-Loire), qui date au moins du XVI^e siècle et pour lequel l'Allemagne a fait des propositions à la fabrique, monument presque unique et d'autant plus curieux qu'il donne la forme de nos anciennes chasubles.

La pale prend ici le nom de *carré*, parce qu'en effet elle a cette forme. On remarquera qu'elle est indiquée comme ayant la couleur de l'ornement qu'elle accompagne. Le dais, antérieurement qualifié *courtine*, est désigné sous le nom de *poile*, qui vient du latin *pallium*, tenture.

8. Le huitième inventaire est de 1676. Il décrit la toilette de la Vierge, les rideaux des autels, la bourse de toile d'argent faux qui servait pour le saint viatique, un tapis de toile imprimée pour la chaire, un autre tapis de Bergame pour le pupitre et enfin la *carte* ou carton d'autel, qui se dit encore en italien *carta*, parce qu'elle est imprimée sur papier.

9. Au neuvième inventaire, en 1738, sont portés un devant d'autel en cuir doré et une chape noire dont les orfrois sont en moire jaune, selon l'usage romain qui défend d'employer le blanc à cet usage.

¹ Le *bougran* était primitivement une étoffe très légère en lin, qui avait de l'analogie avec notre *mousseline* et qui provenait du pays des *Bougres* ou de la Bulgarie. Plus tard on donna ce nom à un tissu plus épais, gommé et souvent teint en couleur.

10. Enfin le dernier inventaire, écrit en 1783, relate les dons du seigneur de la paroisse. Deux choses y sont à noter : le point d'Espagne et les *tours d'étole* en toile, qui avaient pour but de protéger la partie qui se trouvait en contact avec le cou et les cheveux.

Premier inventaire (1589).

« 1. Premier, au grand autel de ladite église, a esté trouvé sur iceluy trois nappes ¹, deux vieilles et l'autre neuve.

« 2. Item une petite nappe servante audit autel.

« 3. Item un pipitre de bois a mestre le livre missael.

« 4. Item deux chandeliers de cuivre, dont y en a ung cassé ².

« 5. Item ung aultre chandelier de bois à mettre la croix ³.

« 6. Item une croix d'arain.

« 7. Item une courtine ⁴ de camelot rouge et bleu estant sur ledict autel, avecq sa frange de mesme couleur, aiant une carrée de bois, foncée de toile noire, laquelle ledict Lemercier (procureur de la fabrique) a dict avoir esté donnée par Perrine Roy, V^e ⁵ de feu André Gubault.

« 8. Item l'echelle ⁶, ung benestier avecq sa navet, le tout de métal avecq le gitouer de bois.

« 9. Item ung encensouer aussy de fonte, aiant cinq chenettes et une boucle.

« 10. Item sur l'autel saint Anne a esté trouvé une nappe sur ledict autel presque usée.

« 11. Item au devant dudict autel, y a le crucifiment de nostre Seigneur estant en toile.

« 12. Item une chazible d'ostade noire, avecq les croix de satin blanc, toute usée ⁷.

¹ Suivant la rubrique, une dessus et deux dessous.

² Il n'y avait donc encore que deux chandeliers pour les offices.

³ Devant le catafalque, suivant un usage angevin, qui remonte au Moyen-Âge.

⁴ Pentes du dais. — Le Rituel d'Henri Arnauld (1676) donne le mot *courtine* comme synonyme de dais : « vel saltem appensa desuper cortina seu umbella decenter ornatum ».

⁵ Veuve.

⁶ Clochette, du latin *squilla*, que l'on sonne, à la campagne, en tête des processions, quoique ce soit réservé aux basiliques.

⁷ C'est à cette date qu'il faut reporter l'origine des orfrois blancs sur les ornements noirs ; cet usage n'est pas antérieur au XVI^e siècle.

« 13. Item ung corporalier de trippe de vellours ¹ presque usé, aiant au dedans d'iceluy ung corporeau de linge blanc.

« 14. Item et sur l'imaige saincte Anne y a un reparevent qui souloit servir d'une banière, presque usée, avec deux petits linges de toile blanche.

« 15. Item une carrie ² de bois avecq quatre bastons aussy de bois a porter la courtine du sacre.

« 16. Item ung chandelier de bois servant au temps des ténèbres.

« 17. Item une huge platte de bois de chesne, fermant à clef et claveure en laquelle n'a esté trouvé aucune chose.

« 18. Item ung panier à porter le pain benist ³.

« 19. Item une eschalle à roue ⁴ à monter presque usée.

« 20. Item ung petit banc de bois d'éard ⁵.

« 21. Item ung aultre banc de bois de chesne presque rompu.

« 22. Item deux poupitres servans à mettre les livres.

« 23. Item ung dressouer ⁶ de bois cramponné avecq des crampons de fer.

« 24. Item ung missael servant à chanter la messe, couvert de bazane noire.

« 25. Item ung livre de chant des proses, aussy de bazane noyre, notté.

« 26. Item ung aultre livre de chant notté, ou sont les venitez et l'office des quatre festes annuelles, auquel livre y a plusieurs feillez ostés et rompuz et les couvercles de bois, l'un d'iceulx d'eux rompu.

« 27. Item ung aultre grand livre notté, qui est le missel de l'ordinaire de toutes les festes, couvert de bois et de bazane blanche par dessus.

« 28. Item ung aultre livre de chant appelé *Sanctorum*, aussy notté, couvert de bois et de bazane blanche par dessus avecq une couroye de cuir.

« 29. Item ung aultre livre de *Sanctorum*, viel et ancien, découvert ⁷.

« 30. Item ung aultre livre de chant aussy notté, servant pour les dimanches de l'année, couvert de bois et de bazane blanche par dessus, sur l'un cousté duquel y a trois cloux de fonte.

¹ « *Trippe*, étoffe veloutée, analogue à la peluche. » (Bonnaffé, *Inv. de la duch. de Valentinois*, p. 87.)

² Terme populaire, synonyme de *carrée*.

³ On se sert encore en Anjou d'un panier d'osier.

⁴ A roulettes, pour pouvoir la traîner plus facilement.

⁵ Voir au huitième inventaire, n° 5.

⁶ Crédence.

⁷ C'est-à-dire ayant perdu sa couverture ou reliure.

« 31. Item un petit livre de chant de parchemin notté, servant au temps des ténèbres et du vendredy saint, couvert de meschant parchemin rompu.

« 32. Item et en une fenestre ¹ estant en la muraille de la dicte église en laquelle a esté trouvé un corporalier.

« 33. Item une estolle de trippe de velours noir, doublée de toille rouge avecq une petite custode et des boucles ² d'estain auquel y a des huilles sacrées.

« 34. Item sur l'autel saint Job a esté trouvé une nappe sur ledict autel presque usée.

« 35. Item une croix d'arain ³ rompue et usée.

« 36. Item une image en papier où est le cruxifiement de nostre Dame.

« 37. Item sur le crucifix y a une courtine de linge avecq sa frange aussy de linge.

« 38. Item une lampe au devant du crucifix.

« 39. Item et sur l'autel de Nostre-Dame a esté trouvé sur ledict autel trois nappes, deux vieilles et une neufve.

« 40. Item un pupitre de bois.

« 41. Item un petit chandelier de cuivre et deux petitz chaupineaux ⁴ d'estain.

« 42. Item un devant de Nostre-Dame de satin rouge aiant un parement de faulx or, estant au devant de la dicte image de Nostre-Dame avecq un couvrecher ⁵ sur ladicte imaigne.

« 43. Item un pied de bois à porter la croix ⁶.

« 44. Item un aultre pied de bois à porter la bannière ⁷.

« 45. Item une petite escuelle de plat d'estain servant à quester.

« 46. Item un calice d'estain avecq sa plataine envelopé en un linge.

« 47. Item une bouete ronde ferrée où l'on met les deniers, fermant à clef et claveure.

« 48. Item une huge de bois de noyer fermant à clef et claveure, en laquelle a esté trouvé deux bouetes de bois ferrées fermantes à clef et claveures, servant à quester par l'église.

¹ Armoire creusée dans le mur, placard.

² Sic pour *bouetes*, boîtes.

³ Cuivre bronzé par sa patine.

⁴ Petite chopine, burette : ce mot est encore usité, ainsi que *chopinette*.

⁵ « Empezé » (1598).

⁶ Le crucifix de l'autel, ainsi que le démontre le n° 1 dans l'inventaire de 1620.

⁷ On a conservé l'usage en certaines églises de ficher ainsi les bannières et croix le long des murs sur des pieds de bois.

« 49. Item une patte de chandelier de cuivre.

« 50. Item une bouete carrée servante à mettre la chandelle.

« 51. Item une croix de cuivre et d'estain, en laquelle est le crucifiement, cy davant par Urban Redessan, lors procureur de ladicte fabrice.

« 52. Item une chazible de damars blanc, doublé de toile rouge, avecq les orfes ¹ figurées, avec l'estolée et le fanon de mesme parure.

« 53. Item trois aubes de toile et trois amys ².

« 54. Item deux aultres calices, avec leurs platines d'estain, enveloppées en deux mouchouers.

« 55. Item une aultre estolle et des fanons ³ de camelot est de velours noir.

« 56. Item une banière de camelot ⁴ bleu jet rouge, où sont les effigies de la Nostre-Dame et de saint Pierre.

« 57. Item deux brechez ⁵ de bois à mettre le sercueil.

« 58. Item ung sercueil de bois à porter les trespassez.

« 59. Item ung grand chandelier de bois à mettre la croix.

« 60. Item ung banc de bois.

« 61. Item et aulx fonds y a une petite poille de plon où est l'eau beniste avecq une escuelle d'erain, une petite boueste d'estain carrée, servante de custode, avecq les bouetes et au dessus des fonds y a une petite courtine de linge ⁶.

« 62. Item une petite nappe estant sur les fonds presque usée.

« 63. Item une grande chère de bois servante à prescher.

« 64. Item une grande huge platte fermante à clef et claveure, en laquelle a esté trouvé une estolle de velours noir, doublée de toile rouge.

¹ Orfrois historiés.

² Amicts.

³ Manipule, comme en blason.

⁴ Le *camelot* se faisait dans le principe avec du poil de chameau, d'où lui est venu son nom. Plus tard on employa le poil de la chèvre d'Angora et quand la matière première fut notablement altérée, on qualifia de *camelotte* toute étoffe de médiocre qualité.

⁵ Tréteaux.

⁶ Henri Arnauld, dans son Rituel *ad Romani formam* imprimé en 1676, exigeait pour les fonts baptismaux, à l'intérieur, un vase de cuivre étamé et, à l'extérieur, un tapis ou un dais : « Extrinsicus vero baptisterium sit vel instrato tapete aut velo linteo, vel saltem appensa desuper cortina seu umbella, decenter ornatum, et cancellis circumseptum; sera et clave munitum, atque ita obseratum ut pulvis vel aliæ sordes intro non penetrent. Vas Fontis, si æreum fuerit, stanno fusili ab interiori parte sit illitum seu incrustatum, ne aqua ærugine inficiatur. »

- « 65. Item une aultre estolle de satin rouge my usée.
- « 66. Item deux domoires de vellours cramoisy presque usez.
- « 67. Item ung aultre domoire de mesme parure cy dessus.
- « 68. Item ung aultre domoyre de camelot rouge avecq ses orfreez.
- « 69. Item une chasuble de vellours orange ¹ de mesme parure des deux domoyres cy dessus.
- « 70. Item une chappe de toille my soye rouge avecq les orfreez presque usez.
- « 71. Item une chazible de sargette noire, doublée de toille rouge, presque usée.
- « 72. Item une estolle de trippe de velours noir.
- « 73. Item une aultre chappe de trippe de vellours noir.
- « 74. Item ung cossinet de toille blanche ² et est ce quj a esté trouvé oudict coffre et jcluy se ferme de clef.
- « 75. Item ung aultre coffre de bois de chesne fermant o ³ clef et claveure, ouquel a esté trouvé une courtine de my soye en couleur de canelée avecq sa frange de laine canelée, le fonds de laquelle est de toille

¹ Voilà donc le jaune usité à la fin du XVI^e siècle. Montrons par des textes l'emploi liturgique de cette couleur formellement condamnée par la Congrégation des Rites, malgré la coutume établie : « Due stole, duo manipula nigra . . . , quarum una stola et unus manipulus sunt forrate de cirico crocei coloris. Due stole panni cirecei Indes . . . forrate crocei coloris. » (*Invent. de la cath. de Lyon*, en 1448, n^{os} 294, 295.) — Dans le même inventaire on lit encore : « Quedam fardistorium diversis coloribus de panno albo in medio, circumdato de cindali rubeo et crosseaceo. » (N^o 87.) — « Quedam casula, tunica et diamatica crocei coloris pro D. Canonicis revestendis pro festivitibus confessionis. » (N^o 92.) — « Due casule bone pro revestitis ejusdem coloris. » (N^o 93.) — « Due tunice et due diamatice ejusdem coloris et sunt antique pro revestitis, sunt crocei coloris. » (N^o 94.) — « Unum paramentum de change (aube) viridi coloris, cum baculis de rubeo, forratur crocei coloris. » (N^o 111.) — « Quedam stola crocei coloris pro evangelio dicendo in dicto sancto Stephano. » (N^o 119.) — « Primo quidam pannus aureus de Annunciatione B. M. Virginis . . . , brodatus cum acu de aureo, argento et croceo cum finissima brodatura. » (N^o 122.) — « Deux chappes de damas jaune, avec leurs offroys en broderie, fort usées. » (*Invent. de la cath. de Lyon*, 1724, n^o 51.) — « Un parement de damas jaune figuré, avec les franges de soye bleue. » (N^o 80.) L'inventaire de Saint-Maximin, daté de 1504 et publié dans le tome V de la 6^e série de la *Revue des Sociétés savantes*, enregistre sous le n^o 122 : « Item aliud palium ex veluto jaune-vert. »

² Coussin pour appuyer la croix le vendredi saint ?

³ Pour *avec*, locution angevine qu'on retrouve jusque dans les inscriptions et les actes notariés.

taincte servant à porter le Sacre, laquelle ledict Le Mercier a dict avoir esté donnée à ladicte église par damoiselle Perrine Phelippeau, femme de noble homme Helye Buron, sieur de Poiriers.

« 76. Item vingt et neuf nappes et longères tant grandes que petites et telles quelles et presque usées.

« 77. Item cinq rideaulx ¹ aussy telz quelz.

« 78. Item un grand rideau servant à mettre au devant de l'autel de Nostre Dame.

« 79. Item une aube et deux amys.

« 80. Item une petite croix de linge servant à revestir la croix au temps de caresme. »

Deuxième inventaire ² (1594).

« 1. Item une essuie main ³.

« 2 Item deulx choppines d'estain servant à mettre l'eau et le vin quand on dict la messe.

« 3. Item une aube avecq son amy de toille presque usé et une petite sainture de fil blanc.

« 4. Item une petite eschelette servant à porter quand le prebstre va voir les mallades ⁴.

« 5. Item deux corporaliers estant de viel velours figuré; au dedans de l'un d'iceulx est escript : *Me^r René Redessan p^brestre* ⁵.

« 6. Item un panier de ⁶ clissé à porter le pain benist.

« 7. Item une eschelle de boys servant à monter au clocher, rompue et presque usée.

« 8. Item un gaultre gros livre, couvert le bazanne noyre, au premier feuillet duquel est escript *Psalterium feriale cum hominis totius ... de tempore* ⁷, lequel livre fut donné par deffunct M^{re} Jehan de l'Espine p^brestre.

« 9. Item une boueste ronde ferrée, fermée à clef et claveure, ouquel les deniers de la chandelle et des pardons.

¹ Rideaux pour les autels, plutôt que pour les fenêtres, comme il est expliqué dans le quatrième inventaire.

² Je ne note que les variantes et additions.

³ Pour le lavoir de la sacristie.

⁴ « Præcedat sacerdotem semper acolythus vel alius minister deferens later-nam... et campanulam jugiter pulsans. » (*Rit d'Henri Arnauld.*)

⁵ Nommé au n^o 51 dans l'inventaire précédent.

⁶ Sous-entendu *osier*.

⁷ « Hymnis totius anni sanctorum et de tempore ? »

« 10. Item ung brechet de boys et où l'on met le sercueil et quant à l'autre lesd. messieurs ont dict avoir esté bruslé par les gens d'armes.

« 11. Item des fers ¹ ouquel l'on fait le pain à chanter, lesquels sont platz et faitz de fonte, lesquels ont esté donnez par Ambroyse Davy.

« 12. Item ung aultre fanon de vellours gris ².

« 13. Item neuf pouppées de fillasse de brein ³.

« 14. Item sept filées de fil escreu de brein. »

Troisième inventaire (1598).

« 1. Item un missel à grand vollume, couvert de bazanne noyre.

« 2. Item deulx cordes aulx cloches, l'une desquelles est neufve.

« 3. Item ung grand pipitre de boys, servant à mettre les livres de chant, sur lequel y a une petite nappe rompue et usée ⁴.

« 4. Item une vieille lampe de fer estant au coign dud. autel ⁵.

« 5. Item ung oriler de toile bleue ayant ung solleil ⁶ dedans peint en jaulne.

« 6. Item ung tappis de laine fait à semis de couleurs rouge, gris et blanc, servant à mettre sur la chère quand l'on presche la parolle de Dieu ⁷.

« 7. Item une chappe de bazin rouge avecq ses orfrees, doublé de toile noyre.

¹ Ces fers sont assez communs en Anjou. J'en ai fait mouler treize, dont on peut voir les empreintes aux musées de la ville et du diocèse.

² La couleur grise, cannelle ou cendrée était propre, en certains diocèses, aux fêtes du Carême. On va la voir ici mélangée au bleu qui équivalait au violet : « Tres casulas panni de Damas cineroso figurato, cum suis aurifresis persici coloris, bordeatis de passione ante et retro. » (*Invent. de la cath. de Lyon, 1448, n° 103.*) — « Un drap de velours canelle, avec deux coussins de même étoffe, garnis de franges de soye et d'houpes assortissantes; led. drap a été allongé pour servir le Carême sur le grand autel les jours de neuf leçons. » (*Invent. de la cath. de Lyon, 1724, n° 401.*) Ce drap est classé parmi les *draps de pied*.

³ Quenouilles d'étoupes offertes à l'autel de la Vierge par des personnes pieuses, comme cela se pratique encore, puis vendues au profit de la fabrique. *Filasse de brin*, étoupe bonne à filer; *fil de brin*, d'où *brin de fil*, chanvre déjà filé. On dit *fil de brin* par opposition à *fil de lin*, pour distinguer l'une et l'autre matière.

⁴ Usage angevin : on couvrait les deux pupitres du chœur et de l'autel d'un tapis ou étoffe de la couleur du jour.

⁵ Autre usage condamné par la liturgie romaine, qui exige que la lampe soit suspendue en avant et non sur le côté.

⁶ Auréole en soleil ?

⁷ Cet usage a disparu, quoiqu'il se soit maintenu jusqu'à la fin du siècle dernier.

« 8. Item ung banc ouquel se mectent les commères quant elles vont à la messe.

Quatrième inventaire (1600).

« 1. Item et à l'autre costé dudict authel y a une carrye de boys servant à porter la courtine à la feste de Dieu.

« 2. Item ung poutre de boys à mectre la croix au davant du sercueil des trepassez.

« 3. Item ung grand rideau de toille avecq une pomette de bois peincte rouge, servant à mettre à l'authel de Nostre Dame les octaves du Sacre.

« 4. Item ung rideau de linge servant à mettre au davant de l'imaige de Nostre Dame en Caresme.

« 5. Item ung aultre rideau servant à mettre au davant du Crucifix au temps de Caresme.

« 6. Item ung aultre petit rideau de linge servant à mettre au davant du tabernacle audit temps.

« 7. Item ung aultre petit rideau servant à mettre à l'autel Saint Job.

« 8. Item ung drap mortuaire de toille taincte.

« 9. Item ung falot de fer blanc ¹. »

Cinquième inventaire (1614).

« 1. Item ung devant d'autel figuré.

« 2. Item ung voile de tafetas incarnat avecq de la frange.

« 3. Item une croix d'argent doré, avec son estuit et le baston à la porter.

« 4. Item ung calice et platène d'argent doré, avec son estuit ².

« 5. Item deux traitteaux de bois avecq le sercueil.

« 6. Item trois lampes, dans l'une desquelles il n'y a point de ver-rinne ³.

¹ La lanterne était exigée par respect pour le Saint-Sacrement qu'on portait aux malades : « Præcedat sacerdotem semper acolythus vel alius minister defere-rens laternam cum candela cerea accensa. » (*Rituel d'Henri Arnauld.*)

² Les papiers de la fabrique de Lasse mentionnent cet article à la date de 1599 : « Item ung aultre calice d'argent damasquiné avec la plataine et une custode aussy d'argent doré au hault de laquelle est ung petit crucifix. » — « Item deux petites clochettes que l'on porte quand on va en procession. »

³ Verre pour mettre l'huile. — Une lampe au moins devait brûler devant le Saint-Sacrement : « Lampades coram Sacramento plures, vel saltem una, die noctuque colluceat. » (*Rituel d'Henri Arnauld.*)

- « 7. Item ung devant d'authel faict de satin bleu figuré ¹.
 « 8. Item ung vieil coissin à mettre soubz la croix le vendredy benist.
 « 9. Item une escharpe de tafetas vert à mettre sur la croix ².
 « 10. Item ung devant de thoille peinte à cacher le crucifix en Carême.
 « Une grande bulle de parchemin escriitte en latin. »

Sixième inventaire (1620).

« 1. Sur le grand autel, avons trouvé deux chandeliers de cuivre, un petit de boys ³, un livre nommé Missal, le pied de la croix estant de boys, le devant de l'autel figuré et deux eschelettes.

« 2. Item sur le tabernacle ung voile de tafetas incarnat avecq de la frange ⁴, deux chandeliers de boys.

¹ J'emprunte les textes suivants à l'*Inventaire de la cathédrale de Lyon* en 1448 : « Quedam capa rubea... forrata de cindali indos. » (N^o 6.) — « Quedam capa de panno antiquo yndo, modici valoris. » (N^o 48) — « Quedam tunica et diamatica de panno samici (*samit*) indos, sine forratura, cum suis aurifresiiis, que portantur in cena domini. » (N^o 84.) — « Quedam casula indo. » (N^o 97.) — « Due tunice panni indis, cum quadam diamatica quasi ejusdem coloris pro revestitis, que portantur in quadragesimo et in adventu. » (N^o 98.) — « Tres casule yndes, que portantur in quadragesima et sunt forrates quasi de viridi, sunt jam valde reparati, quarum una est seminata aquillis cum parvis aurifresiiis modici valoris. » (N^o 109.) — « Due stole panni cirecei yndes. » (N^o 295.) — « *Parements d'autel pour le Carême* : Un parement de futaine blanche, avec une croix de tafetas bleu, pour servir le Carême, étant élevé sur un grand châssis ; de plus une grande nappe de futaine, avec des franges de fil, le tout pour le grand autel. — Un parement pour l'autel de S. Spérat, aussy de futaine, avec une couverture de même ; aud. parement est une croix de satin bleu, le tout très usé. — Un grand voile de futaine, avec une croix de satin bleu, pour mettre devant le crucifix à la tribune. — Un petit voile aussy de futaine, pour couvrir l'image de N. D., avec une croix de satin bleu. » (*Invent. de la cath. de Lyon*, 1724, n^{os} 169, 170, 171, 172) — Le bleu se combinait avec le violet à la cathédrale de Béziers, en 1633 : « Autre pavillon de taffetas violet, frangé de bleu et violet, doublé de boucassin, servant audit tabernacle. »

² « Quatuor pecie tele viridis bene antique et modici valoris ad parandum presbyterem (presbyterium) tempore quadragesimali, quos habet marticularius. » (*Invent. de la cath. de Lyon*, 1448, n^o 232.)

³ Pour le cierge de l'élévation.

⁴ Le tabernacle avait autrefois son *conopée* ou pavillon, aussi bien que le ciboire : « Quæ (pixis) sit... recondita sub clave in sacrario tabernaculove, conopceis et quam decentissime pro facultate loci poterit, ornato atque ab omni alia re vacuo. » (*Rituel d'Henri Arnauld*, 1676.)

- « 3. Une custode avecq le solleil.
- « 4. Quatre livres servant à chanter en l'église, deux desquels sont pour dire matines, ung pour dire la grand'messe et l'autre nommé *Brevière*.
- « 5. Deux esses, sur une desquelles il y a des livres de la dicte église servant à la boueste des trespassez.
- « 6. Deux vieilles torches de bois qui sont presque brullées ¹.
- « 7. Item sur l'image Nostre Dame voile de Cambré, et ung aultre petit de raiseul ², et ung davant de tafetas garny d'or.
- « 8. Une lanterne ³ de corne.
- « 9. Item une chasuble, deux estolles, deux fanons, un voile, ung carreau, le tout de damars enrichy de gallon de soye rouge cramoisie et de croix de satin rouge cramoisie.
- « 10. Item une chappe neufve de damars violet cramoisie avecq son chaperon de pareure de damars rouge cramoisie, bordée autour de gallon de soye rouge cramoisie.

Septième inventaire (1661).

- « 1. Une chappe blanche de damars presque neufve, estoffée de passement rouge figuré et une figure de Nostre Dame et deux anges, doublée de bougrain rouge.
- « 2. Item une aultre chappe de damars rouge presque neufve, ayant une figure de l'image de saint Pierre, estoffée de passement rouge et blanc et doublée de bougrain rouge.
- « 3. Item une aultre vieille chasuble de camelot blancq, ayant une forme de croix de damars rouge, avecq une figure d'une Nostre Dame et de saint Pierre.
- « 4. Plus deux domoires de camelot noir, estoffée de passement blanc figuré.
- « 5. Item un vieil devantau de taffetas rouge de l'image Nostre Dame.

¹ J'ai déposé au Musée diocésain, provenant de la cathédrale, une de ces torches de cire jaune qu'on portait aux processions. L'âme est en bois recouvert d'une mince couche de cire qui, en brûlant, noircissait et aussi quelquefois consumait le bois, ainsi qu'on peut le voir dans un tableau du XV^e siècle reproduit par les *Annales archéologiques*, t. XXVII, p. 239. La cire était cannelée en spirale ou verticalement, comme si réellement plusieurs cierges avaient été joints ensemble pour fournir une flamme plus brillante.

² *Raiseul* ou *rase*. « *Rase* ou *ras* était une étoffe croisée unie, dont le poil ne paraissait pas, faite de laine ou de soie. On recherchait le *ras de Saint-Lô*, de *Saint-Maur*, de *Saint-Cyr*, de *Gènes*. » (*Bull. arch.*, t. IV, p. 223.)

³ Ajouter garnie.

- « 6. Sur les autels S. René, Ste Anne, une nappe vieille.
- « 7. Vne grande croix d'argent, dorée en quelques endroitz, avecq l'estuict de cuir bouilly et une chemisette de thoille blanche garnye de frange pour couvrir lad. croix en temps de caresme.
- « 8. Deux calices d'argent et deux plataines dorées, l'une grande et l'autre petite, avecq leurs estuictz de cuir bouilly et leurs pochettes de thoille.
- « 9. Item vn autre calice et sa plataine d'estain ¹.
- « 10. Item vn grand chappier de bois de chesne, fermant à clef.
- « 11. Item vne vieille escharpe de taffetas vert.
- « 12. Item vn vieil voile de damas blanc, avecq le quaré de calice aussy blanc.
- « 13. Item vn autre voile de damas violet, avecq le carré, le tout estoffé de passement de faux argent.
- « 14. Item vn autre voile de deux carez de damas rouge.
- « 15. Item vn aultre voile et un caré noir ².
- « 16. Item quatre ridaux du poisle estant de damars rouge ³, estoffez de frange de soie et passement aussy de soie figuré avecq le fonds de thoille taincte en rouge.
- « 17. Item deux petis ridaux de camelot blanc, de peu de valeur, de l'autel de Notre Dame.
- « 18. Vne grande nappe de thoille de brin commua my usée, servant pour la communion de Pasques.
- « 19. Item vn voile de thoille de lin servant pour le grand autel en temps de Caresme.
- « 20. Item deux eschelletes de métal et vne petite sonnette ⁴.
- « 21. Item vn vieil tapis de la chese ⁵.

¹ Le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin* (1859, p. 43) signale un calice d'étain parmi les dons faits en 1586 à la paroisse de Lésignac par le seigneur du lieu.

² Notons ces carrés ou pales garnies en-dessus selon la couleur du jour. Il est curieux de les constater dès le XVII^e siècle.

³ Le rouge était alors la couleur du Saint-Sacrement.

⁴ La sonnette devait servir à l'autel.

⁵ Chaire à prêcher. — Les Ursulines d'Angers possèdent un parement de chaire brodé au petit point, qui représente la prédication de S. Jean dans le désert et l'ange Gabriel annonçant à Marie la *bonne nouvelle* : il date de 1704. A la cathédrale de Poitiers, on a conservé l'habitude de tendre la chaire de damas rouge, même à l'abat-voix, ce qui est très anormal. A Marseille, il n'est resté du parement de la chaire qu'un carré d'étoffe, assez semblable à un voile de calice, mar-

« 22. Item vne nappe qui est sur le pepitre et une aultre petite nappe salle quy sert aussy aud. pepitre. »

« Chapelle S. Leobin, 1661.

« 23. Item vn devant d'autel et deux rideaux, le tout de damars blanc et estoffé de passément blanc et rouge.

Huitième inventaire (1676).

« 1. Six carrez de diverses couleurs.

« 2. Quatre rideaux de taffetas, deux rouges et deux blancqs.

« 3. Vn couvre chef, un grand devantau et un petit de toile de faux argent, servant à orner l'image de Nostre Dame les jours des festes solennelles.

« 4. Quatre chopineaux d'estain.

« 5. Item une boeste d'art ¹ dans laquelle s'est trouvé un tabernacle de toile de faux argent servant à reposer le Très-Saint Sacrement.

« 6. Vn vieil tapiz de toile imprimée servant à la cheze.

« 7. Vne escuelle d'estain et troys boestes servant aux questes.

« 8. Vn rideau de toile dans lequel est painct la Passion, servant à mettre au devant du crucifix en temps de caresme.

« 9. Deux souches de cierges, l'une de cire blanche et l'autre jaune.

« 10. Vn panier d'ozières, servant à distribuer le pain benist.

« 11. Item vn tapis de bergamme servant au pipitre.

« 12. Vn grand rideau de toile, servant à couvrir les figures du grand autel en temps de caresme.

« 13. Deux nappes servant au pipitre.

« 14. Item troys coissins, vn missel, vne carte. »

Neuvième inventaire (1738).

« 1. Plus une chazuble et une chappe noires de damas fleuré et dont les orfroys sont de moyre jaune ², garnyes d'une dantelle fausse.

« 2. Plus un autre devant d'autel de cuir doré ³. »

qué d'une croix au milieu et frangé à la partie inférieure : le vendredi-saint, on lui substitue le drap mortuaire, sans doute pour économiser l'achat d'une draperie noire.

¹ Art, héard, nom vulgaire du *saule* en Anjou. En Poitou, on appelle *iard* le peuplier blanc ou tremble. Dans les inventaires, ce mot signifie toute espèce de bois blanc.

² Le rite romain n'admet que le jaune ou l'or avec le noir.

³ J'ai décrit un devant d'autel de cette sorte, provenant de la Savoie, dans mes *Notes archéologiques sur Moutiers et la Tarentaise*.

Dixième inventaire (1783).

« Dons de M. Rouillé, Sgr de la paroisse :

« 1. Une chasuble de damas rouge cramoisy, garny d'un point d'Espagne fin ¹.

« 2. Une chazuble et une chape de Catalan, qui est une espèce de damas fleuré fonds blanc.

« 3. Plus deux aubes et une nappe d'autel garnies de *tauffaite* ².

« 4. Et six tours d'estolle en toile. »

LA MEIGNANNE (1609).

Il y a peu de chose à dire sur cet inventaire, qui n'enregistre que des cadeaux et dont je ne donne ici que des extraits.

On est étonné de voir l'oblitération du sens liturgique poussée au point de réserver aux principales solennités un ornement de damas violet, qui n'aurait dû être affecté qu'au temps de l'Avent et du Carême. La Vierge continue à être habillée, mais aussi, à certains moments, on la couvre d'un rideau. Il y a un dais, non seulement au grand autel, mais aussi à l'autel de Notre-Dame, ce qui prouve qu'on y disait la messe, car cet insigne, prescrit par le Cérémonial des évêques et la congrégation des Rites, indique le respect qu'inspire le saint-sacrifice.

Le mot *sacre*, appliqué à la Fête-Dieu, est synonyme de *consécration*, qui lui-même trouve son origine dans les anciennes rubriques, où cette solennité est nommée *Consecratio corporis Christi* ³.

Quand une fois un usage a pris pied, il se maintient même en dehors des prescriptions liturgiques. J'ai encore vu, avant l'adoption du rite Romain, un tapis sur le lutrin dans presque toutes les églises.

L'original de cet inventaire appartient à la mairie de la Meignanne, où je l'ai copié.

« 1. Pour damoyzelle Louyse des Nos, vivante dame de la Grange, qui donna en son vivant la chapelle de damars violet, laquelle sert aux principales festes solennelles de l'église de céans...

¹ Selon l'usage français, le tour du col de la chasuble était garni d'une dentelle pour éviter la salissure des cheveux.

² Rectifiez *tôt faite*, dentelle faite promptement et par conséquent sans grande façon.

³ Un titre sur parchemin de l'an 1373, qui appartenait à feu le chanoine Joubert, porte : « Jour de la feste de la consecracion du corps de nostre segneur Ihesucrist ».

« 2. Pour les deffunctz sieurs et dame de la Coteleraie ¹, lesquels eulx vivants ont donné la grand carye et courtine qui est sur le grand autel.

« 3. Pour deffunct venerable et diseraie M^e. Michel de Paige, vivant curé de séans, lequel donna une chasuble de vert changant. »

« 4. Dons de....

« Vne nappe d'autel.

« 5. Ung petit surpelitz ².

« 6. Rideau qui est au davant de l'autel de Nostre-Dame.

« 7. Une nappe pour servir au grand autel.

« 8. La courtinne qui est sur l'autel de Nostre-Dame.

« 9. Pour deffunctz honorables personnes Jehan Pichon et Renée Giroys, vivant sieurs et dame de la Ragonnière ³, lesquels ont donné la bannière et pareillement la carrye et courtinue qui sert à la feste de la consécration, ensemble ung abiet à l'image de Nostre-Dame.

« 10. Des serviettes et des amictz pour le service de l'église.

« 11. La chapelle des trespassez avec le drapt mortuaire et une chappe de damas rouge.

« 12. Ung tapietz de drap vert à mettre sur le pipitre et deux croix, l'une d'argent doré et l'autre pour servir aux trespassez.

« 13. Un calice d'argent doré pour servir aux trespassez.

« 14. Une nappe pour servir à l'autel de Notre-Dame. »

GENETAY (1617).

L'inventaire de la chapelle de Ste-Barbe, à Genetay, fait partie du dossier des Ursulines d'Angers, aux archives de la préfecture, parce qu'elle relevait directement de cette communauté. Sa date est de l'an 1617. Les articles ne sont pas séparés et se suivent tous.

Le Missel Romain indique suffisamment qu'on y suivait ce rite.

Le calice, comme nous l'avons déjà vu, est enveloppé d'abord dans une bourse de toile, puis dans un étui de cuir bouilli. Les quatre chandeliers en bois sont peints de couleurs différentes, deux en rouge et deux en blanc. Les *bouquets d'hiver*, que l'on met dans des vases de faïence, sont ainsi nommés parce qu'ils ne s'employaient que l'hiver; au beau temps, on les remplaçait par des fleurs naturelles.

¹ La Coteleraie, terre seigneuriale située sur la commune de la Meignanne.

² Pour enfant de chœur, puisqu'il est *petit*.

³ La Ragonnière, autre terre également sur cette commune.

Des deux boîtes à hosties, l'une est en fer-blanc et l'autre en carton recouvert de brocart, comme avaient accoutumé d'en faire la plupart des communautés religieuses.

Je crois que par *coins d'autel* il faut entendre les allonges que l'on mettait aux nappes pour les faire retomber de chaque côté jusqu'au sol. Voici la rubrique du missel Romain : « Hoc altare operiatur tribus mappis, seu tobaleis mundis, ab episcopo, vel alio habente potestatem, benedictis, superiori saltem oblonga, quæ usque ad terram pertingat, duabus aliis brevioribus, vel una duplicata. »

Les mêmes rubriques exigent un carton au pied de la croix : « Ad crucis pedem ponatur tabella secretarum appellata. » Ici nous avons en plus un carton pour l'évangile selon S. Jean, afin que le prêtre ne soit pas obligé de le réciter par cœur ou de faire transporter de ce côté le missel. Plus tard, un troisième carton s'ajoutera pour le *Lavabo*, du côté de l'épître. A Milan, il n'y a encore que deux cartons.

Le rite Romain veut un parement d'autel, quelle qu'en soit la couleur, que l'on n'est pas tenu d'assortir à l'ornement, si on ne le peut pas : « Pallio quoque ornetur coloris, quoad fieri potest, diei festo, vel officio convenientis. » A Genetay, il y en avait trois : un blanc en damas, avec des bandes de laine qui formaient orfroi (c'était celui des fêtes); les autres, pour les jours ordinaires, étaient en toile imprimée ou en filet imitant la dentelle.

On trouve souvent dans les sacristies de ces filets qui formaient indistinctement des devants d'autels ou des couvertures de tableaux. J'en ai enrichi le musée diocésain d'Angers et le musée de Cluny de quelques spécimens.

Le bénitier est en faïence, ainsi que le plateau des burettes, lesquelles sont en étain.

Les Ursulines n'avaient que trois chasubles, une rouge et une noire; la troisième, étant de toutes couleurs, servait indistinctement pour le blanc, le vert et le violet.

Enfin on peut noter l'usage de coudre des dentelles aux deux extrémités des purificateurs pour les orner, comme le pratique la liturgie romaine ¹.

¹ J'ajouterai ici, parce qu'ils ne sont pas assez importants pour en faire un article à part, ces extraits des Inventaires de l'église de Lasse : 1631. « Vne courtine du grand autel... Vne croix d'argent avec l'estuict de cuir. » — 16... « Item deux eschelettes p^r servir es processions. » — 1643. « Item vn pavillon estant au tabernacle. »

« 1. Dans la chapelle dudit lieu (Genetay) un calice avec sa patène, le tout dans une bourse de toile et un étuy de cuir bouilly.

« 2. Item pour garniture et ornement de l'autel, six petits tableaux, neuf vases de feillance ¹, six bouquets d'yver, et quatre chandeliers, deux rouges et deux b'ancs, le tout de bois.

« 3. Deux boistes à mettre du pain de communion, une de fer blanc, et l'autre de carte couverte de brocard.

« 4. Un Missel romain.

« 5. Deux nappes de dessus l'autel et une de dessous, avec leurs coins d'autels.

« 6. Un tapis de Bergame ².

« 7. Un parement d'autel de damas blanc, avec des bandes de leine, et un autre parement de fil en manière de dantelle.

« 8. Deux coussins ³.

« 9. Un gradin à deux marches de bois de noyer.

« 10. Un canon avec un *In principio* ⁴.

« 11. Deux burettes d'étain avec un bassin de feillance.

« 12. Deux lavabo de toile bien usée.

« 13. Neuf purificateurs, dont il y en a trois à dentelle.

« 14. Trois corporaux.

« 15. Deux palles de calice.

« 16. Deux méchantes aubes.

« 17. Trois ceintures.

« 18. Deux méchants amicts.

« 19. Trois chasubles garnies d'étoles et de manipules, une noire, l'autre rouge et la troisième de toutes couleurs, toutes trois de soye avec leurs voiles de leur couleur.

¹ J'ai fréquemment rencontré dans les sacristies, pour les bouquets de fleurs artificielles, des vases de bois, sculpté et doré.

² V. le 8^e inventaire de Saint-Pierre-du-Lac, n^o 11. — « Un grand marche pied de Bergame », dit l'inventaire de Pierre de Bertier, évêque de Montauban, mort en 1674; sur quoi le chanoine Pottier ajoute cette note : « Bergame, sorte de tapisserie commune et de peu de valeur, nommée ainsi à cause de la ville de Bergame, d'où sont venus les premiers produits de ce genre. » (*Bullet. arch.*, t. IV, p. 223.)

³ Évidemment pour le missel, puisque les Ursulines suivaient le rite romain.

⁴ Le Pontifical romain, à l'ordination du sous-diacre, prescrit deux cartons sur l'autel : « Crux in medio altaris, ad cujus pedem Tabella Secretarum. Tabella Evangelii *In principio*, in cornu Evangelii. »

- « 20. Deux garnitures de parement d'autel de toile imprimée ¹.
 « 21. Dix-huit garnitures d'étoles.
 « 22. Deux bourses ou corporaliers. Le tout enfermé dans un bahut fermant à clef.
 « 23. Un bassin de feillance servant de bénitier. »

LUIGNÉ.

1. L'église de Luigné, sans être précisément riche, ne manquait pas du nécessaire. Ainsi, en fait d'ornements, elle avait sept *chasubles*, avec leurs *étoles* et *manipules* correspondants, deux *chapes*, une dalmatique, deux *écharpes* et quatre *voiles* de calice. Il n'y a pas de bourse pour le corporal.

Les couleurs sont : le *blanc*, le *blanc et vert*, le *rouge*, le *vert et rouge* et le *noir*. Les couleurs mélangées donnent à penser que le même ornement servait à la fois pour deux fêtes qui exigeaient chacune une couleur différente. C'est ainsi que j'ai encore vu en Anjou des ornements mi-parti blanc et vert affectés aux fêtes de Notre-Seigneur et de la Vierge, tout aussi bien qu'aux dimanches après la Pentecôte.

Les étoffes employées sont : le *taffetas*, la *toile*, la *toile d'argent*, le *velours*, le *camelot* et le *satén*. Quelquefois on y remarque des broderies. Toutes les doublures sont en toile.

Il y a deux sortes de galons, *d'argent* et *d'oripeau*.

La lingerie laisse à désirer sous le rapport de la quantité. A la rigueur, quatre *aubes* et deux *surplis* étaient suffisants, mais un seul *corporal* et un seul *purificatoire*, c'est trop peu. En revanche, voici treize *serviettes* pour essuyer les mains du célébrant avant la messe, à la sacristie, mais pas de manuterge pour le *lavabo*.

L'inventaire mentionne encore une *bannière* pour les processions, trois *parements d'autel*, dont un en *maroquin* et quatre *dais* pour le grand autel, le crucifix de la station à l'entrée de la nef, la procession du saint Sacrement et la communion au temps pascal.

Les vases sacrés ne font pas défaut : un *calice*, quatre *ciboires* et un *ostensoir*.

Les ustensiles comprennent : une *croix* processionnelle, deux *burettes* d'étain, un *bénitier*, un *encensoir*, sans doute avec sa navette, puisqu'on

¹ Au siècle dernier, Angers possédait une fabrique d'*indiennes* ou étoffes peintes, située où est actuellement le Bon Pasteur. Les planches gravées qui servaient à l'impression sont conservées au musée de la ville.

parle de *cuiller*, et enfin deux *clochettes* pour sonner en tête des processions. Je m'étonne de ne pas trouver ici ni la croix de l'autel, ni les chandeliers qui l'accompagnent.

Les livres liturgiques sont au complet : un *graduel*, deux *antiphonaires*, deux *missels*, un *processionnal* et un *rituel* pour l'administration des sacrements.

2. Ce premier inventaire date de 1656 ; il en est un second au millésime de 1663.

Les vases sacrés comportent trois ciboires, un ostensor et une cuillère, Il n'est pas question de calice. Les ustensiles sont : six chandeliers, une croix, une lampe, des échelettes, un bénitier avec son aspersoir et une lanterne pour le saint Viatique.

L'église avait trois autels : l'autel majeur, celui de la Vierge et celui de Saint-Nicolas. Elle est plus riche en chasubles qu'en chapes, et il n'y a qu'une seule dalmatique ou *domoïre*.

Les parements sont en nombre égal à celui des autels.

Ailleurs, nous avons vu une huche dont la capacité était indiquée relativement à la quantité de blé qu'elle pouvait contenir. L'inventaire de Luigné parle d'un *sac* dans lequel étaient renfermés les *titres* de cette rente.

Premier inventaire (1656).

« † *Inventaire des ornemens et meubles de l'esglise et fabrique de la paroisse de Luigné, fait par moy Simon Moron, notaire de la cour de la chastelenie et commanderie de Saulgé l'hospital* ¹, à la requeste de Michel Cherbonnier, cy devant procureur de fabrique dud. lieu, lesquels ornemens et meubles lui auroient esté mins et déliurez entre les mains par deffunct Pierre le Coincte, vivant aussy leur procureur de ladicte paroisse. Auquel inventaire a esté vacqué comme s'en suit.

« *Du dimanche trentiesme jour de janvier mil six cens cinquante six.*

« *Et premier.*

« 1. Douze serviette de toyelle deliée ², parties presque que neufve.

« 2. Item une chassuble de tavettas ³ blancq et vert, doublée de toyelle rouge.

« 3. Item une estolle et un fanon aussi de tavettas blancq, doublé de pareille toyelle.

¹ Commanderie de l'ordre de Malte.

² Toile fine.

³ Taffetas. L'orthographe de cet inventaire est partout détestable.

« 4. Item une autre chassuble de toyelle d'argent, azurée ¹ d'or avecq l'estolle et fanon de pareille toyelle.

« 5. Item une autre chassuble, avecq son estolle et fanon, à flure ² blancq, rouge et vert, estoffez de gallon d'oriepeau ³.

« 6. Item une autre chassuble, avecq l'estolle et fanon de camelot rouge.

« 7. Item une vielle chassuble, avecq l'estolle et fanon, le tout de camelot rouge.

« 8. Item une chassuble, estolle et fanon de camelot noyer ⁴, la croix... de sattin blancq ⁵ en broderie.

« 9. Item une vielle chassuble, estolle et fanon, de toyelle rouge à fleure.

« 10. Item un daumoire ⁶ de sattin vert et de camelot rouge.

« 11. Item une chappe de sattin blancq et vert, avecq du gallon d'argent.

« 12. Item une autre chappe de satin vert et camelot rouge, parties en broderie.

« 13. Item une basnière ⁷, avecq sa figure ⁸ de toyelle d'argent, azurée d'or.

« 14. Item une escharpe ⁹ de tavvettas blancq.

« 15. Item une autre escharpe de tavvettas rouge.

« 16. Item un devant d'hostel ¹⁰ de maroquin dorée en broderie.

« 17. Item un voyel ¹¹ de tavvettas blancq.

« 18. Item un autre voyel de toyelle deliée.

¹ Singulière expression pour dire *brochée*.

² Fleurs.

³ Or faux, clinquant.

⁴ Noir.

⁵ C'est encore l'usage en Anjou, malgré le rite romain, de donner des orfrois blancs aux ornements noirs.

⁶ L'orthographe de ce mot a varié aux XVI^e et XVII^e siècles.

⁷ Bannière.

⁸ Le saint patron qui y est représenté.

⁹ Écharpe qui sert au sous-diacre à la messe et à l'officiant à la bénédiction.

¹⁰ Devant d'autel, parement, en cuir gaufré, de manière à imiter de la broderie, et doré. J'ai donné l'hospitalité à un parement de ce genre au Musée diocésain. Il date du XVII^e siècle et vient de l'église de Longué. (Voir le 9^e inventaire de Saint-Pierre-du-Lac, n^o 2.)

¹¹ Voile.

- « 19. Item un devantéau ¹ de veloux bleu avecq du gallon d'argent.
- « 20. Item un autre devantéau de toyllé déliéé.
- « 21. Item un devant d'hostel brodé à fleure blancq et vert avec sa frange ².
- « 22. Item ung autre devant d'hostel à fleurs en broderie blancq, rouge et vert.
- « 23. Item deux siez ³ de toyelle avecq leurs frange, estant l'un sur le grand hostel et l'autre sur le crucifix ⁴.
- « 24. Item un viel darp mortuel de toyelle noire.
- « 25. Item un calice d'argent et doré par le dedans.
- « 26. Item un siboire d'argent doré par le dedans ⁵.
- « 27. Item un autre petit siboire aussy d'argent.
- « 28. Item une custode d'argent doré avecq ses vitre ⁶ à porter le S. Sacrement.
- « 29. Item un autre siboire de cuivre doré.
- « 30. Item une croix de cuivre ⁷.
- « 31. Item deux eschette de mestal.
- « 32. Item deux surply de thoyelle déliéé.
- « 33. Item deux choppineaulx ⁸ d'estain.
- « 34. Item vingsept nappes de thoyelle, cinq desquelz sont de peu de valleur.
- « 35. Item une courtine ⁹ du saint Sacrement de satin vert, avecq sa frange de gallon d'argent.
- « 36. Item un bissac ¹⁰ et les deux pochettes de la croix et banière.

¹ Terme populaire pour exprimer le vêtement dont on habillait la statue de la Vierge.

² La frange bordait le *frontal* ou orfroï supérieur, qui se développait horizontalement au haut du parement.

³ Ciel ou dais carré, comme un ciel-de-lit.

⁴ Il s'agit ici du Christ de l'arc triomphal ou du tref, dont il existe un curieux spécimen à Saint-Pierre de Chemillé (Maine-et-Loire).

⁵ Calices et ciboires, quelle qu'en soit la matière, doivent toujours être dorés à l'intérieur de la coupe, par respect pour le corps et le sang de Notre-Seigneur.

⁶ Cristal pour protéger l'hostie renfermée dans l'ostensoir.

⁷ Probablement pour la procession, puisqu'elle est immédiatement suivie des *èche'ettes*.

⁸ Burettes, diminutif de choppe et chopine : expression angevine.

⁹ Pentés du dais servant à la procession du Saint-Sacrement.

¹⁰ Pour les quêtes en nature que faisait le sacristain ou le procureur de fabrique.

- « 37. Item un urceau ¹ de cuivre.
- « 38. Item un encensouer avecq sa cuillère, le tout de cuivre.
- « 39. Item un grand siel avec sa frange qui traverse ladicte église lors de la feste de Pasques ².
- « 40. Item un viel coffre de bois de chesne avecq sa serrure et clef, tenant comme à l'estimation de douze bouessex de bled.
- « 41. Item un petit siboire d'estain ³.
- « 42. Item quatre aulbe de toyelle de brin en brin, mi usez.
- « 43. Item deux livres de chant, sçavoir un graduel et un antien ⁴ couvertz de cuir.
- « 44. Item ung aultre livre d'antienne pour les dimanches de l'année, aussy couvert de cuir.
- « 45. Item deux aultres livres, l'un processional, et l'autre rituel ⁵, aussy couvertz de cuir.
- « 46. Item deux messelz, l'un couvert de cuir et l'autre de carte ⁶.
- « 47. Item un corporeau ⁷ et un purificateire de toyelle blanche.
- « 48. Item trois voyelles ⁸, sçavoir un de damars et l'autre jaune incarnadin ⁹ rouge.
- « 49. Item ung autre voyelle de sattin de toyelle d'argent, azuré d'or.
- « 50. Item une autre serviette de toyelle déliée ¹⁰.

Deuxième inventaire (1663).

« *Inventaire des ornemens, titre et papiers... présent en l'église de Luigné.*

- « I. Item une cuillère d'argent ¹¹.

¹ Vase, du latin *urceus*. Ce doit être le bénitier portatif pour l'aspersion.

² Ce ciel s'étendait respectueusement au-dessus des communicants.

³ Des quatre ciboires de l'église, deux attestent une grande pauvreté : l'un est en cuivre et l'autre en étain. Peut-être aussi était-ce à cause des voleurs, le ciboire, qui reste dans le tabernacle, étant plus exposé que les autres vases sacrés ?

⁴ Antiphonaire, où sont notées les antiennes.

⁵ Le *Processional* servait aux processions et le *Rituel* aux bénédictions.

⁶ Papier fort, en italien *carta*.

⁷ Corporal.

⁸ Voile pour couvrir le calice.

⁹ Incarnat.

¹⁰ L'original de cet inventaire a été donné par M. le curé de Luigné au Musée du diocèse.

¹¹ Cette cuillère servait à baptiser, comme l'indique clairement le *Rituale Andegavense ad Romani formam*, publié en 1735 par Mgr de Vaugirauld, rééditant celui d'Henri Arnauld, imprimé en 1676 : « Vasculum seu cochleare ex argento,

« 2. Item troys ciboire d'argent, savoir l'un où repose le saint Sacrement actuellement et l'un des autre où l'on donne la communion à Pasque et l'autre où l'on porte le St-Sacrement aux mallades par la paroisse et un custaude ¹ d'argent... ² avecq sa vittre ou non ³ porte le St-Sacrement au Saqre.

« 3. Item sept chasubles, tant vielles tant bonnes que mau(vaïses).

« 4. Item deux chapes, l'une rouge et l'autre blanche, tout vielles.

« 5. Item un domoïre, rouge et bleue.

« 6. Item le parement vert ⁴ de la courtinne du Saqre qui est en quatre piëses ⁵.

« 7. Item six chandelliers, quatre de cuivre et deux de boys paint.

« 8. Item ung croix de cuivre ronpeu à la pommeste ⁶.

« 9. Item deux eschellette de la banière à couleur jaune.

« 10. Item troys devant d'autel, savoir l'un aux grandes autel de marouquin dorré à fleurs, et les deux autres à l'autel de Nostre-Dame et à l'autel de St-Nicollas, de futainne à fleurs or.

« 11. Item une lanpe de cuivre ⁷.

« 12. Item deux missel et deux livre de chanps ⁸, tant pour les messes que pour les matinnes et vespres et un rituel et un processional.

« 13. Item une autre livre de chanps pour les antienne des dimanches de l'année.

« 14. Item un visseau ⁹ de fonte.

« 15. Item une aspersion ¹⁰ de cuivre.

« 16. Item une vielle lanterne.

« 17. Item deux escharppes pour la croix ¹¹, l'une rouge et l'autre blanche.

vel alio metallo, nitidum, ad aquam baptismi fundendam supra caput baptizati, quod nulli præterea alii usui deserviat. »

¹ Custode, synonyme ici d'ostensoir.

² Doré?

³ Sic pour *l'on*.

⁴ Il est curieux de trouver ici le vert choisi comme couleur liturgique du Saint-Sacrement, ce qui avait lieu aussi à Clermont.

⁵ Pour chacun des quatre côtés du dais.

⁶ Pomme ou nœud qui sépare la croix de la hampe, au-dessus de la douille.

⁷ Lampe du Saint-Sacrement.

⁸ Plain-chant.

⁹ Vaisseau.

¹⁰ Prononciation angevine du mot *aspersoir*.

¹¹ Bandes d'étoffe dont on abritait la croix, comme le font encore les confréries en Italie.

- » 18. Item vingt et deux napes vieilles, bonne et meschante, le tout de toile bonne et meschante.
- « 19. Item quatre vieilles aubes.
- « 20. Item deux petis abys ¹ de Nostre-Dame.
- « 21. Item une serviette et un bissac et la pochette de la croix et à la banière.
- « 22. Item un siel que l'on mestoist autre fois à la communion à Pasques au devant du grand autel.
- « 23. Item troys livre de fil.
- « 24. Item un benistié d'érain ² à mestre l'eau beniste.
- « 25. Item deux surplyes de peu de vailleur.
- « 26. Item un sacq en lequel sont cinq tittre, par lequel il est mensionné que il est dû du blé à la fabrique dud. Luigné ³.

SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE (1703).

Cet inventaire offre cela de particulier que les prix d'estimation sont mis en regard de chaque article.

Le mobilier se compose d'une huche, d'une armoire, d'un coffre et d'une boîte à cierges, plus une horloge, une fontaine d'étain pour la sacristie et trois bassins de cuivre pour l'eau bénite.

La lingerie comprend un *baptistaire* en toile ouvragée, c'est-à-dire une couverture pour les fonts baptismaux, et *neuf pièces de linge à couvrir les figures* des saints pendant le carême.

Parmi les livres de chant, je note un graduel romain.

Les étoffes dont sont formés les ornements se nomment : *damas*, *sargette*, *satîn*, *brocart* ⁴, *taffetas* et *futaine* ⁵. Les galons que l'on y coud sont en faux argent ou noir et blanc.

L'original de cet inventaire appartient à la fabrique de Saint-Martin.

¹ On habillait donc la statue de la Sainte-Vierge, selon un usage fort ancien et respectable qui existe encore en beaucoup de paroisses.

² Ces bénitiers de bronze sont assez communs dans le diocèse. Ils datent la plupart du XVII^e siècle.

³ L'original de cet inventaire a été donné au Musée diocésain.

⁴ Le *brocart* est un drap d'or broché de fleurs en soie de diverses couleurs.

⁵ On nomme *futaine* un tissu fait avec du coton. Voir Du Cange aux mots *Fustana* et *Fustanium*.

« *Invantaire des ornementz de l'église. 1703.*

« 1. Premièrement une huge de bois noyer, fermante à clef, à tenir comme à l'estimation de trante boisseaux de grain, estimée 3 l. 10 s

« 2. Item une paire d'armoire de bois noyer à deux fenestres ¹ fermante à clef, presque neuve, estimé 10 l.

« 3. Item un petit cofre de bois noyer, dans lequel il y a deux serrures et deux clefs, où sont renfermez les tiltres et papiers de lad. fabrice, estimé 10 l.

« 4. Item une bouete de sapin, fermante à clef, pour mettre les cierges, estimée 3 l.

« 5. Item une croix d'argent, estimée la somme de 120 l.

« 6. Item une autre croix de cuivre, estimée 10 l.

« 7. Item un petit ciboire d'argent, doré dans le dedans seulement, qui sert à porter Nostre-Seigneur aux maladez, prizé 15 l.

« 8. Item un autre ciboire, aussy d'argent doré dans le dedans seulement, qui sert à mettre les hosties dans le tabernacle, estimé 60 l.

« 9. Item un calice en partie la coupe de vermeil doré et le surplus d'argent, estimé 150 l.

« 10. Item un autre calice d'argent doré dans le dedans seulement, qui se démonte, estimé 40 l.

« 11. Item ce soleil d'argent sans pied, estimé 20 l.

« 12. Item un vase d'étain pour porter les saintes huiles ², estimé 20 s.

« 13. Item une lampe de cuivre, 4 l.

« 14. Item une autre petite croix de cuivre, 1 l.

« 15. Item six chandeliers de cuivre proportionnez à mettre sur ce grand autel, estimez ensemble 18 l.

« 16. Item quatre autres chandeliers de cuivre plus massifs, 12 l.

« 17. Item la bannière de salin rouge, avec une frange de soye, 30 l.

« 18. Item un fallot de fer blanc ³, 30 s.

« 19. Item une fontaine d'étain, 100 s.

« 20. Plus deux clochettes de métal, estimées ensemble 5 l.

« 21. Plus une autre petite clochette, 10 s.

¹ Volets.

² Henri Arnauld en 1676 et Jean de Vaugirauld en 1735 recommandent que les vases aux saintes huiles soient en argent ou en étain : « *Chrisma et oleum sacrum sint in suis vasculis argenteis aut saltem stanneis, bene obturatis.* »

³ Pour accompagner le saint Viatique.

- « 22. Plus trois plats, savoir deux d'étain et un de cuivre, estimez ensemble 30 s.
- « 23. Plus une chasuble sans voile, sans étaule, sans manipule, à fond d'or, avec plusieurs figures relevées en broderie, 40 l.
- « 24. Plus une autre chasuble de damas noir, garnie de son voile, étole et manipule, galonnée de faux argent, 12 l.
- « 25. Plus une autre chasuble de satin verd et blanc, aussy garnie, 6 l.
- « 26. Plus une autre chasuble de sargette blanche, revestue d'un galon blanc et rouge, aussy garnie, 3 l.
- « 27. Plus une autre chasuble de broquar à petites fleurs, revestue d'un galon de faux argent, avec une frange aussy de faux argent, donnée à la fabrice par M^{re} Charles Paumeau, curé dud. lieu et M. René-Jean Cal-leau, prêtre habitué dud. lieu, 20 l.
- « 28. Plus une autre chasube de camelotte violette, revestue d'un galon, aussy garnie, 5 l.
- « 29. Plus une autre chasube de camelot rouge, revestue d'un galon de soye, aussy garnie, 5 l.
- « 30. Plus une autre chasube de viel taphetas noir, sans étaule, revestue d'un galon noir et blanc, 7 l.
- « 31. Plus quatre bourses ¹ pour porter Nostre-Seigneur et ces saintes huiles, estimez ensemble 6 l.
- « 32. Plus un messel couvert de cuir violette, 3 l.
- « 33. Plus un graduel romain, 7 l.
- « 34. Plus un ancien graduel, 2 l.
- « 35. Plus un ancien antiphonaire, 2 l.
- « 36. Plus un encensoir avec sa navette, 3 l.
- « 37. Plus trois aubes de peu de valeur, de toile blanche, grosse et vielle, estimées ensemble 4 l. 10 s.
- « 38. Plus une chappe de broquart à fleurs verte, rouge et blanche, revestue d'un galon de faux or, 45 l.
- « 39. Plus une autre chappe de grosse étaufe rouge et jaune, 6 l.
- « 40. Plus une autre chappe verte et blanche, 6 l.
- « 41. Plus deux dalmatiques de grosse étaufe rouge et jaune, 5 l.
- « 42. Plus deux autres dalmatiques de couleur noire, 1 l. 10 s.
- « 43. Plus une escharpe de taphetas blanc, avec une frange de faux argent, 4 l.

¹ Suivant la recommandation du rituel, quand on va loin et surtout à cheval.

« 44. Plus une garniture de poële ¹, savoir ce fond de futaine et le tour de damas à fleurs, avec une frange de soye vert et rouge, 10 l.

« 45. Plus un baptistaire de peu de valeur de toile ouvragée, 10 s.

« 46. Plus trois douzaines de nappes d'autel, dans lesquelles il y en a une grande de dix huict onées ², qui sert à la communion pascale et une autre déliée et neuve et ce surpens de toile commune et my usée, estimez tout ensemble 88 l.

« 47. Plus neuf pièces de linge à couvrir les figures qui sont dans lad. église ³ et rideaux, 4 l. 10 s.

« 48. Plus vingt et cinq petits essui mains et nappes de communion, ce tout de peu de valeur, 2 l.

« 49. Plus un tapis de tapisserie à fleurs de couleur verte, 4 l.

« 50. Plus un drap mortuaire et une chape noire, 5 l.

« 51. Plus un horloge avec tous ses pesons ⁴ et cordages, 25 l.

« 52. Plus une couverture de fustaine du tabernacle, doublé d'un linge, 2 l.

« 53. Plus deux grands rideaux qui couvrent le tableau qui est au-dessus du grand autel, avec deux vergettes de fer, 12 l.

« 54. Plus un chandelier, un guéridon et un pupiltre pour le lutrin de bois noir ⁵ et chesne avec un tapis ⁶, 8 l.

« 55. Plus trois poèles d'airin à tenir chacun un seau d'eau, qui servent savoir deux à mettre l'eau bénite et l'eau qui est aux fondz, 12 l.

« 56. Plus un vase d'étain qui sert à mettre les saintes huiles, 1 l.

« 57. Plus une paire de chopineaux d'étain ⁷, 10 s. »

¹ Du latin *pallium*, dais.

² Sic pour *aunes*.

³ En temps de Carême.

⁴ Poids.

⁵ Noyer.

⁶ L'abbé Texier me fournit ce texte d'un inventaire de 1572, relatif au Limousin : « Plus, pour le parement du pupitre devant le grand autel, que aultres du courps de ladicte eglise aux faistes de Noel, où il y a huit ystoires tant du Vieulx que du Nouveau Testament, faictes par maistre Anthoine le Poinctre. »

⁷ Les évêques Miron, en 1622; de Rueil, en 1644; Poncet de la Rivière, en 1717, et de Vaugirauld, en 1737, prescrivirent dans leurs statuts diocésains des burettes d'argent, d'étain ou de verre : « Ampullæ argentæ, stannæ vel vitreæ. »

MONTPLACÉ.

Montplacé est un lieu de pèlerinage en l'honneur de la Vierge, peu distant du bourg de Jarzé. Les deux inventaires qui le concernent existent dans les archives du château de Jarzé.

1. Le premier est de 1705. Il mentionne quatre chandeliers argentés et deux de *bois noirci*, qui devaient être affectés aux offices funèbres. Un cœur a été offert comme *ex-voto*.

Pour la première fois je rencontre une chasuble double, violette d'un côté, noire de l'autre.

2 Le second inventaire nous amène à l'an 1781. Une chasuble de damas blanc, brochée d'or, porte l'écusson du donateur. Outre les couleurs liturgiques, le bleu est mentionné. Je me souviens l'avoir vu autrefois en Anjou, remplaçant le vert ou mêlé à cette couleur.

Les filets n'étaient pas toujours d'une seule pièce ; ils se composaient souvent de morceaux carrés alternés, l'un plein en toile et l'autre à jour en façon de filet. C'est ce qu'a voulu exprimer l'inventaire, quand il parle de *devant d'autel à carreau et dentelle*.

Plus haut, le linge avec lequel le prêtre s'essuyait les doigts à la messe était nommé *essuie-mains d'autel*, pour le distinguer des *essuie-mains de sacristie*. Ici il prend le nom de *lavabo*, à cause du premier mot de la prière que le prêtre récite pendant qu'il se lave au coin de l'autel.

La fontaine en cuivre rouge avec sa cuvette servait à la sacristie, où le prêtre se lavait les mains avant la messe.

Enfin les *deux missels à l'usage du diocèse d'Angers* devaient être conformes à l'édition la plus récente qui était celle de Mgr de Vaugiraud. En disant qu'ils sont *bons*, c'est évidemment parler de leur état de conservation qui ne laissait rien à désirer.

Premier inventaire (1705).

- « 1. Deux calices et deux patènes.
- « 2. Un petit siboire.
- « 3. Quatre chandeliers de cuivre.
- « 4. Plus deux chandeliers de cuivre, semblables à ceux dont l'on se sert dans les maisons.
- « 5. Quatre chandeliers dont la superficie est de couleur argentée.
- « 6. Deux chandeliers de bois noirci.

- « 7. Un petit cœur non massif d'argent ¹.
- « 8. Une chasuble qui sert d'un côté pour la couleur violette et de l'autre côté pour la couleur noire....
- « 9. Cinq bourses où l'on met les corporaux.
- « 10. Trois palles que l'on met sur le calice.
- « 11. Neuf paremens d'autel.
- « 12. Six essuimains de sacristie.
- « 13. Six essuimains d'autel.
- « 14. Quatorze voiles que l'on met sur le calice....
- « 15. Quinze purificateurs, dont il y en a plusieurs trop petits.
- « 16. Il n'y a aucun surplis ni rochet ² dans la chapelle qui soit de la chapelle.

Deuxième inventaire (1781).

- « 1. Deux chasubles blanches communes.
- « 2. Deux chasubles, dont une verte et une rouge communes.
- « 3. Une chasuble noire commune.
- « 4. Une chasuble de satin blanche fort belle.
- « 5. Une autre chasuble de damas blanc, croisée d'étoffe d'or, avec un écusson ³ brodé en or.
- « 6. Une chasuble de damas violet, avec un écusson brodé en or.
- « 7. Une chasuble commune bleue.
- « 8. Deux autres chasubles très mauvaises, dont l'une blanche et l'autre rouge.
- « 9. Chaque chasuble est garnie de son voile, étolle, manipule ; il y a de plus six bourses, dont deux propres et quatre communes.
- « 10. Un calice commun d'argent.
- « 11. Quatorze nappes d'autel.
- « 12. Dix devants d'autels médiocres ⁴.
- « 13. Deux essuimains.
- « 14. Deux nappes de communion.
- « 15. Deux autres devant d'autel à carreau et dentelle.
- « 16. Six aubes.

¹ *Ex-voto.*

² On nomme *rochet* en Anjou un surplis sans manches : c'était le costume des chantes et on s'en servait au confessionnal.

³ Suivant un vieil usage, pour désigner le donateur.

⁴ Les devants d'autels ont persisté jusqu'à la Révolution. On les repousse maintenant, ce ne sera toujours pas comme anti-français.

- « 17. Cinq amys. .
- « 18. Trente-trois purificateurs.
- « 19. Quatre lavabo.
- « 20. Il y a autant de tours d'étolle que d'étolle mesme.
- « 21. Quatorze bouquets et leurs vases.
- « 22. Deux missels bons à l'usage du diocèse d'Angers.
- « 23. Une fontaine et sa cuvette de cuivre rouge ¹.
- « 24. Un vieux tron ² servant de buffet.
- « 25. Quatre chandeliers de cuivre et dix de bois ³.
- « 26. Un siboire et un calice. »

X. BARBIER DE MONTAULT,
Prélat de la Maison de Sa Sainteté.

¹ On en trouve fréquemment de ce genre dans les maisons particulières.

² Tronc d'arbre, taillé en crédence.

³ Les chandeliers de bois étaient probablement affectés aux cierges que faisaient brûler les pèlerins devant la statue miraculeuse.

LES
IMAGES DU SACRÉ-CŒUR

AU POINT DE VUE DE L'HISTOIRE ET DE L'ART

—
TROISIÈME ARTICLE *
—

TROISIÈME PÉRIODE.

Images du Sacré-Cœur depuis la bienheureuse Marguerite, jusqu'au mouvement opéré pour le renouvellement de l'Art chrétien.

CHAPITRE I^{er}

IMAGES DU SACRÉ-CŒUR TRACÉES SOUS L'IMPULSION IMMÉDIATE
DE LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE.

I

Les maîtres de la science sacrée distinguent avec raison entre le fondement et l'origine d'une dévotion, d'une pratique pieuse. La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus repose sur le dogme même de l'Incarnation ; elle ne serait pas moins fondée quand les révélations dont fut favorisée la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque n'auraient jamais eu lieu, mais on peut dire qu'elle leur doit son origine sous la forme déterminée qui l'a caractérisée depuis. Or, dans les révélations même de la Bienheureuse, à plus forte raison dans le culte public qui en fut la suite, les images du Sacré-Cœur tiennent une place nécessaire ; elles ont une importance décisive.

* Voir le numéro de Juillet-Septembre 1879, p. 141.

On le voit par le récit que Marguerite-Marie fait elle-même au P. Rolin, son confesseur, de la vision qu'elle avait eue le jour de la fête de S. Jean l'Évangéliste 1674 : « Le divin Cœur, dit-elle, me fut représenté comme sur un trône de feu et de flamme, rayonnant de tous côtés, plus brillant que le soleil et transparent comme le cristal. La plaie qu'il reçut sur la croix y paraissait visiblement, il y avait une couronne d'épines autour de ce divin Cœur et une croix au-dessous ». Le divin Maître lui fit entendre que ces instruments de la Passion signifiaient que l'amour immense qu'il avait pour les hommes était la source de toutes ses souffrances. « Il m'assura, continue-t-elle, qu'il prenait un singulier plaisir d'être honoré sous la figure de ce Cœur de chair dont il voulait que l'image fût exposée en public afin de toucher les cœurs insensibles des hommes, me promettant qu'il répandrait avec abondance sur tous ceux qui l'honoreraient tous les trésors de grâce dont il est rempli, que partout où cette image serait exposée pour y être singulièrement honorée, il y attacherait toutes sortes de bénédictions ¹. »

Elle écrivait encore, le 24 août 1685, à la mère de Saumaise, son ancienne supérieure à Paray : que le Cœur de Jésus lui avait fait connaître le grand plaisir qu'il prend d'être honoré de ses créatures, et alors il lui sembla, ajoute-t-elle, que ce divin Cœur lui promit : « Que tous ceux qui seraient dévoués à ce sacré Cœur ne périraient jamais et que comme il est la source de toute bénédiction, il les répandrait avec abondance sur tous les lieux où serait posée l'image de cet aimable Cœur, pour y être aimé et honoré ; que par ce moyen il réunirait les familles divisées ; qu'il protégerait celles qui étaient en quelque nécessité ; qu'il répandrait la suave onction de son ardente charité dans toutes les communautés où serait honorée cette divine image ; qu'il en détournerait les coups de la juste colère de Dieu, en les remettant en sa grâce, lorsque par le péché elles seraient déchues ; et qu'il donnerait une grâce spéciale de sanctification et de salut à la première personne qui lui ferait ce plaisir de faire faire cette sainte image ² ».

¹ *Vie et Oeuvres de la B. Marguerite-Marie Alacoque* ; publication du monastère de Paray, t. I. p. 87 ; t. II, p. 271.

² *Ibid.*, t. II, p. 61.

A l'époque où la bienheureuse Marguerite-Marie écrivait ces lignes, elle n'avait encore qu'une petite image du Sacré-Cœur dessinée à la plume sur du papier ; elle cherchait, disait-elle, dans la même lettre, les moyens d'en obtenir un tableau. Elle était alors maîtresse des novices. Un jeune homme venant de Paris, parent de l'une de celles-ci, s'était offert pour en faire exécuter un, mais il fallait lui en donner le dessin, c'est-à-dire en tracer la composition et la Bienheureuse y voyait une multitude d'obstacles.

La petite image sur papier apparaît pour la première fois un peu auparavant ; en cette même année 1685, le vendredi après l'octave du Saint-Sacrement, la Bienheureuse l'attacha à un petit autel que les novices mêmes avaient élevé. « Nous avons un grand empressement de contenter son pieux désir, dit une de ces pieuses filles dans un écrit qu'elle a laissée, nous nous levâmes à minuit et fîmes un autel où nous attachâmes ce croquis, avec tous les ornements que nous avons à notre disposition ¹. » Le 20 juillet suivant, jour de sainte Marguerite et fête de la Bienheureuse, lequel était aussi un vendredi, Marguerite-Marie, ayant su que les novices voulaient lui souhaiter sa fête, les pria de rendre au Cœur de Jésus tous les honneurs qu'elles lui destinaient. Accédant à son désir avec empressement, elles élevèrent de nouveau un autel sur lequel fut attachée la petite image. La Bienheureuse agréa leur simplicité et n'eut qu'un regret, celui de voir le reste de la communauté ne prendre aucune part à cet acte de dévotion.

La petite image s'est conservée dans le couvent de la Visitation à Turin ; elle lui fut donnée par celui de Paray le 2 octobre 1738, avec un certificat conçu en ces termes : « Nous certifions que l'image du Sacré-Cœur de Jésus que j'ai l'honneur de vous envoyer est véritablement celle que nous mêmes, le jour de la sainte Marguerite, fête de notre digne maîtresse, sœur Marguerite-Marie Alacoque, et que nous placâmes sur l'autel du noviciat, ainsi qu'il est marqué et que nous l'avons vu dans la Vie de cette sainte fille ». Suit l'histoire de l'image, l'indication des sœurs qui l'ont possédée, et les signatures de celles qui l'envoient.

¹ *Ibid.*, t. I, p. 207.

² *Ibid.*, t. I, p. 283.

Cette petite image de 55 millimètres de haut, que l'on représente souvent dans les mains de la Bienheureuse, et dont nous donnons à notre tour une réduction d'après la photographie (pl. VII, fig. 1), ressemble à celles qui l'ont précédée. Le Cœur affecte des formes toutes symétriques et conventionnelles qui ne reproduisent pas même approximativement la forme anatomique de l'organe ; la couronne d'épines entoure, comme une auréole, le cœur et la petite croix qui le surmonte. La plaie largement ouverte et portant le mot CHARITAS est placée horizontalement au milieu du cœur ; trois clous l'accompagnent. Autour de la couronne, en dehors, on lit : JESUS, MARIA, JOSEPH, ANNA, JOACHIM. Nous reviendrons sur cette petite image pour étudier plus amplement ses rapports avec celles qui l'ont précédée ou qui l'ont suivie. Nous nous contentons pour le moment d'exposer la suite des faits.

Nous ne savons si c'est cette image ou une autre analogue que les novices portèrent ensuite les unes après les autres. Chacune d'elles la posait à son tour sur son propre cœur comme un bouquet et s'efforçait, selon l'expression de la Bienheureuse, de « caresser ce divin Cœur » en accomplissant les actes qui pouvaient lui être le plus agréable. Ceci doit s'être passé avant le 4 janvier 1686, car alors toutes les novices avaient reçu chacune une image du Sacré-Cœur ; envoyée par la Mère Greyfié, qui, supérieure du couvent de Paray jusqu'en 1684, avait été appelée ensuite à diriger celui de Semur. Transportant dans cette ville l'impulsion reçue de la Bienheureuse, elle y avait devancé les religieuses de Paray. Par ses soins, un tableau du Sacré-Cœur avait été placé avec honneur dans un oratoire où ses filles avaient solennisé la fête du Sacré-Cœur, tandis que Paray était encore réduit à la petite image dont nous parlons.

A cette date de janvier 1686, la Mère Greyfié écrivait à Marguerite Marie qu'elle lui envoyait le dessin de son tableau en miniature ; puis elle ajoutait : « J'ai fait faire une douzaine de petites images où il n'y a que celle de ce divin Cœur avec la plaie du côté sur ce même cœur, la croix au-dessus et les trois clous, entouré de la couronne d'épines : c'est pour faire les étrennes à nos chères sœurs... Si, en les voyant, quelques autres en désiraient, je leur en ferais faire de pareilles de bon cœur, bien que notre peintresse (*sic*)

n'ait guère de loisir ; car, avec le soin qu'elle a de moi, elle est portière cette année. »

Le 31 janvier suivant, la Mère Greyfié écrivait encore : « J'ai envoyé de petites images (du Cœur de Jésus) à vos novices et j'ai pensé que vous ne seriez pas fâché d'en avoir une pour vous et la mettre sur votre cœur ; vous la trouverez ici, avec l'assurance que je ferai mon possible pour que de mon côté, comme vous du vôtre, nous donnions le contentement au Cœur sacré de notre Sauveur de se voir aimé et honoré par nos amis et amies ¹. »

Il résulte de cette dernière lettre que la miniature dont il est parlé dans la lettre précédente n'était pas, ainsi que les autres petites images, destinée à être portée par les novices de la Bienheureuse. Elle fut en effet exposée sur un petit autel où nous la retrouverons. Nous parlerons auparavant du soin que prit la servante de Dieu pour avoir des estampes du divin Cœur, afin de les répandre beaucoup plus que ne pouvaient l'être des images faites à la main, comme l'étaient celles dont il a été question jusqu'ici. C'est là, de sa part, l'objet de toute une correspondance.

II.

La petite ville de Paray n'offrait pas assez de ressources pour qu'il fût possible d'y faire graver une planche et d'en obtenir un tirage. En conséquence, des tentatives furent faites du côté de Dijon, puis de Lyon ; enfin ce fut à Paris que l'on atteignit le but désiré, au mois de janvier 1688. A Dijon, la Bienheureuse s'était adressée à la Mère de Saumaise, son ancienne supérieure avant la Mère Greyfié, et qui était alors rentrée au couvent de la ville où elle avait fait profession. « Je me sens encore entièrement pressée de vous dire de sa part (de la part du divin Cœur), lui écrivait-elle le 2 mars 1686, qu'il désire que vous fassiez faire une planche de l'image du Sacré-Cœur, afin que tous ceux qui voudront lui rendre quelque hommage particulier en puissent avoir des images en leurs maisons et de petites pour porter sur eux. Et comme un bon Père jésuite s'était bien voulu charger de faire faire cette plan-

¹ *Ibid.*, t. I, p. 225.

che, à cause que les personnes qui s'étaient offertes pour la payer l'en pressaient beaucoup, ce bon Père en a donné la commission à Lyon, mais je crois qu'il n'y a rien de fait et qu'il ne s'y fera rien qu'à votre refus ¹.... »

L'on voit par cette lettre comment la chose s'était engagée à Lyon ; une autre lettre du 20 mars suivant nous apprend que la Bienheureuse avait fait copier, par une sœur nommée Marie-Louise, la miniature qu'elle appelle une petite ébauche envoyée de Semur, et qu'elle adressa cette copie à la Mère de Saumaise, à Dijon, afin qu'elle pût servir de modèle. Cette copie était réduite de composition, on avait supprimé quatre têtes de chérubins aux quatre coins, et des cœurs entrelacés dans la couronne d'épines. La Bienheureuse préférait ce que l'on pouvait faire ainsi à Dijon, au projet que le Père jésuite s'était chargé de faire exécuter à Lyon ; car elle ajoutait : « Faites-moi savoir au plus tôt ce que vous pouvez et désirez faire... avant que le Révérend Père fasse rien faire ². »

En effet, il paraît que ce bon Père n'avait pas les ressources et les loisirs convenables pour conduire à bon terme une œuvre d'art. Cependant comme rien n'avait pu aboutir à Dijon, l'entreprise un instant retomba entièrement sur lui et on lui envoya tout l'argent ramassé dans ce but à Dijon même. Mais différentes missions l'obligèrent à porter son ministère tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et l'exécution de la planche dont il s'était chargé, éprouva des retards multipliés, dont la Bienheureuse se plaint beaucoup jusqu'à l'année 1687.

Le 23 avril 1686, elle écrivait : « J'espérais toujours parler à ce bon Père qui m'avait promis que cette planche se ferait pour Pâques : mais il est tellement occupé par Mgr d'Autun, qui est ici pour travailler à la conversion des hérétiques, qu'il n'a point de temps ni de loisir pour travailler à cette œuvre que l'adorable Cœur de notre divin Maître désire avec tant d'ardeur. Vous ne sauriez croire, ma très aimée Mère, combien ce retardement m'afflige et me fait souffrir de douleur, parce qu'il faut que je vous avoue confidemment que je crois que c'est la cause qu'il se convertit si peu d'infidèles dans

¹ *Ibid.*, t. II, p. 73.

² *Ibid.*, t. II, p. 78.

cette ville, car il me semble entendre continuellement ces paroles : « Que si ce bon Père s'était acquitté premièrement de ce qu'il avait « promis au Sacré-Cœur de Jésus, il aurait changé et converti le « cœur de ces infidèles pour le plaisir qu'il aurait (le Cœur de Jésus) « de se voir honoré dans cette image qu'il désire ¹. »

Le 20 juillet suivant, elle écrivait encore ; « C'est avec une extrême douleur que je souffre ce retardement de ce que je crois être le désir du Sacré-Cœur de notre bon Maître ; mais je ne vois point d'apparence pour cette année... Il (le Père) est dans un si grand chagrin qu'il n'ose plus me venir voir ²... » Ce Père était envoyé à Aix où il espérait pouvoir faire exécuter sa planche, mais cet espoir lui même ne put se réaliser.

Le 17 février 1687, la Bienheureuse écrivait de nouveau : « Il faut avouer, ma chère Mère, que Notre-Seigneur me veut bien mortifier par le retard des images de son Sacré-Cœur, bien qu'il me semble ne rien épargner de ce qui est en mon pouvoir qui n'est qu'impuissance et misère. Mais aussi n'avancé-je rien, car le bon Père qui s'en est chargé, ayant été envoyé à Riom et la planche se faisant à Lyon, je crains fort que son absence ne la fasse négliger, quoiqu'il me mande qu'il y veille et tient la main à ce qu'elle se fasse au plus tôt ; qu'il faut avoir patience.. Il me semble que le démon craint extrêmement l'accomplissement de cette bonne œuvre pour la gloire qu'elle doit donner au Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par le salut de tant d'âmes que la dévotion à cet aimable Cœur opérera en faveur de ceux qui se consacreront tout à lui pour l'aimer, honorer et glorifier ³. »

Bientôt après on se vit obligé de renoncer à ce que l'on attendait de ce Père Jésuite ; alors la Bienheureuse écrivit encore à la Mère de Saumaise, « Voilà, ma chère Mère, l'argent (ainsi que) le crayon que le bon Père nous a renvoyés avec un déplaisir sensible de n'avoir pu achever l'œuvre. Mais Dieu qui fait tout pour le mieux fera que l'image en sera mieux faite, car ce dessin dont il nous a envoyé le crayon n'est pas joli ni à mon gré. C'est pourquoi

¹ *Ibid.*, t. II, p. 81.

² *Ibid.*, t. II, p. 81.

³ *Ibid.*, t. II, p. 106.

vous m'obligerez infiniment de le changer suivant l'idée que Notre Seigneur vous en donnera ; le tout est laissé à votre jugement ¹.

Il faut croire que le dessin envoyé l'année précédente, et composé d'après le tableau de Semur avec les réductions signalées, n'avait pas non plus paru satisfaisant ; car la Mère de Saumaise s'adressa à une religieuse nommée sœur Jeanne-Madeleine Joly chez laquelle elle reconnaissait quelque aptitude artistique. Cette bonne sœur, femme d'ailleurs distinguée, avait écrit dès lors un petit livre pour expliquer la dévotion au Sacré-Cœur, elle avait même composé son office et ses litanies ; mais elle n'avait jamais appris le dessin. La Mère de Saumaise n'était pas alors supérieure dans son couvent, mais la Mère Desbarres qui remplissait cette charge commanda à la sœur Joly de dessiner l'image demandée ; et celle-ci travaillant au nom de l'obéissance réussit tellement au gré de la Bienheureuse Marguerite-Marie qu'elle lui écrivit peu après (toujours en cette même année 1687) : « Je ne puis vous exprimer les doux transports de ma joie en recevant votre image qui est telle que je désirais : la consolation que j'éprouve de l'ardeur que vous témoignez pour le Sacré-Cœur est au-dessus de toute expression ; continuez, ma chère sœur ².

Enfin la planche fut gravée à Paris comme nous l'avons déjà dit ; la Bienheureuse en reçut les estampes si désirées au commencement de janvier 1688, et le 17 de ce mois elle disait par lettre à la Mère de Saumaise : « Je ne puis vous exprimer les doux transports de joie que ressentit mon cœur à la vue de ces saintes images qui m'excitèrent à vous donner mille bénédictions en mon âme qui estime la vôtre, dans un si heureux succès, lequel vous était réservé, avec toutes les grâces qu'il attirera sur votre chère âme et pour cette bonne sœur (Jeanne-Madeleine Joly). Je crois, si je ne me trompe, qu'elle lui a donné plus de plaisir par ce qu'elle a fait en son honneur, qu'elle n'avait pu faire par toutes les actions de sa vie ; et je pense que le Sacré-Cœur la rendra un monument éternel de ses miséricordes ³. »

¹ *Ibid*, t. II, p. 107.

² *Ibid.*, t. II, p. 118.

³ *Ibid.*, t. II, p. 144.

III.

Tandis que la Bienheureuse était si occupée d'avoir des images du Sacré-Cœur propres à être répandues d'abord parmi les sœurs, de son couvent, puis parmi les fidèles, elle n'avait cessé d'honorer et de faire honorer par ses novices et par celles de ses compagnes qu'elle y trouvait disposées, une de ces images sur un petit autel. A la petite image dessinée à la plume avait été substituée la miniature ou ébauche coloriée, envoyée de Semur par la Mère Greyfié, au mois de janvier 1686. Nous avons vu qu'une copie en avait été faite et envoyée à Dijon. Dans cette copie on avait fait des suppressions, afin sans doute de la rendre plus propre à servir de modèle pour une image gravée. Une autre copie en fut envoyée le 15 septembre 1686 à la Mère de Soudeilles, alors supérieure du couvent de Moulins. Cette copie s'est conservée dans le couvent de Nevers, elle a été publiée en 1864, en chromolithographie de moitié grandeur, et nous en reproduisons un dessin dans ces mêmes proportions (Pl. VII, fig. 2).

« Cette image précieuse à tant de titres, disent les sœurs de Nevers que nous citons textuellement, est peinte en miniature sur une feuille de vélin ; elle forme un rond dont le diamètre est de 13 cent. ; les marges ont été coupées. Au centre est le Sacré-Cœur, entouré de huit jets de flammes, percé de trois clous autour desquels jaillissent aussi des flammes, et surmonté d'une croix. La plaie béante de ce divin Cœur, découpée horizontalement, laisse échapper des gouttes de sang et d'eau dont le mélange forme, du côté gauche, un nuage sanglant. On lit au milieu de la plaie le mot *Charitas* écrit en lettres d'or. Autour de cet aimable Cœur, rayonne une première couronne de nœuds entrelacés, anciennement appelés *lacs d'amour*, qu'entoure une seconde couronne d'épines, très mince et très déliée. Des cœurs sont entrelacés dans ces deux couronnes. Celle de nœuds en renferme quinze, celle d'épines n'en a pas plus de huit. Oh ! Qu'elles sont peu nombreuses les âmes vraiment éprises d'amour pour les souffrances ¹. »

¹ *Ibid.*, t. II, p. 96, note.

Marguerite-Marie a donné elle-même la signification de ces cœurs entremêlés, soit dans les laes d'amour, soit dans la couronne d'épines. Nous trouvons son explication dans la lettre adressée à la Mère de Soudeilles, sous la date précitée : « Ceux, ma chère Mère, qui sont dans la couronne d'épines, qui environne cet aimable Cœur, sont ceux qui l'aiment et le servent par les souffrances, et ceux qui sont dans les laes d'amour sont ceux qui l'aiment de l'amour de jouissance¹ ».

A la fin de l'année 1686, la Bienheureuse quitta la charge de maîtresse des Novices ; alors plusieurs de celles-ci, sortant avec elle du noviciat, résolurent d'emporter la petite image que chacune honorait à son tour et qui faisait tout leur trésor. « Elles trouvèrent une petite niche pour la placer dans un lieu retiré où l'on allait rarement ; elles le choisirent pour faire plus commodément leurs dévotions². »

La petite image dont il est ainsi parlé nous paraît être celle même qui avait été envoyée par la Mère Greyfié. Il est connu d'ailleurs que le lieu retiré dont il s'agit, se trouvait sur un escalier qui conduisait au noviciat, et qu'on en fit bientôt après un véritable petit oratoire. Marguerite-Marie écrivait sur ce sujet à la Mère de Saumaise (fin d'avril 1688) : « Je vous dirai que nous avons un second tableau du Sacré-Cœur où il y a au bas, en place des deux anges, la Sainte Vierge d'un côté et saint Joseph de l'autre, et entre les deux une âme suppliante. C'est notre chère sœur de Forges qui l'a fait faire. Il est comme je l'avais désiré pour cette petite chapelle, qui est la première qui a été érigée en l'honneur de ce divin Cœur, et notre chère sœur des Escures en a le soin : c'est un petit bijou, tant elle l'ajuste bien³. »

Le tableau dont il est ici question s'est conservé. Il avait disparu pendant la Révolution, mais il a été rendu au couvent de Paray en 1833 ; une dame de Moncolon qui le possédait, ayant, à sa mort, enjoint à ses héritiers de faire cette restitution. Il orne aujourd'hui, dans l'intérieur du couvent, le lieu où la Bienheureuse est restée en-

¹ *Ibid.*, t. II, p. 95.

² *Ibid.*, t. I, p. 257.

³ *Ibid.*, t. II, p. 155.

sevelie jusqu'au moment de la translation de ses reliques en leur châsse actuelle. Voici sa description :

« C'est une assez fine peinture à l'huile de quarante centimètres de hauteur sur trente de largeur. Le Cœur de Jésus, entouré de rayons et d'une couronne d'épines, est le centre du sujet. Dans le haut, le Père éternel environné d'anges repose sur les nuages ; il tient d'une main le globe terrestre, de l'autre il déroule une bannière portant ces mots : *Hic est cor dilectissimi Filii mei in quo mihi bene complacui*. Le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe plane sur le Sacré-Cœur. Plus bas, du côté droit et sur les nuages, la Très-Sainte-Vierge à genoux l'indique du geste et du regard ; ces paroles tracées sur une légende semblent sortir de ses lèvres : Aimez-le et il vous aimera. Saint Joseph tient d'une main son lis et de l'autre montre ce très doux Cœur en disant : Venez, il est ouvert à tous. La petite âme suppliante, coiffée et vêtue un peu selon la mode du temps est vue de face ; elle joint les mains et lève les yeux avec une expression de confiance et d'amour très bien adaptée à sa légende qui porte ces mots : Je l'aime et me donne à lui ¹. »

IV.

Si nous comparons la description qui précède à la miniature de la Mère Greyfié, dont la copie ne différerait, autant que nous pouvons le croire, que par la suppression des quatre têtes de Chérubins, il est probable que le tableau de 1688, ainsi décrit, ne remplaçait pas immédiatement cette miniature. Un autre, semblable à lui, quant à la partie supérieure, dut le précéder et servir d'intermédiaire. En faveur de cette conclusion, on peut invoquer une estampe que nous trouvons en tête d'un petit livre d'*Instructions pratiques et prières pour la dévotion du Sacré-Cœur*, publié à Paris, en 1723. Elle est absolument conforme à la description ci-dessus. Si on en excepte deux anges du bas qui se voient précisément à la place occupée depuis par la sainte Vierge, S. Joseph et la figure de l'âme. Nous reproduisons (pl. VII, fig. 4) la partie supérieure de

¹ *Ibid.*, t. I, p. 258, note.

cette estampe, pour la comparer à la partie correspondante (fig. 3) d'un autre tableau qui fut placé, non plus dans le petit oratoire intérieur dont nous venons de parler, mais dans la chapelle qui, construite peu après à l'extrémité du jardin, fut bénite le 7 septembre de la même année (1688). « Exécuté à Dijon, d'après la miniature de la Mère Greyfié, est-il dit dans l'histoire de Marguerite-Marie, sous la surveillance de la Mère de Saumaise, il ne pouvait manquer de plaire à leur bienheureuse fille. » En effet, celle-ci, dans une lettre de remerciements, écrivait à la Mère de Saumaise : « Je ne puis vous exprimer le doux transport de joie que ressentit mon cœur à la vue de notre tableau. Je ne me lassais jamais de le regarder, tant je le trouve beau, et je vous donnais mille bénédictions ¹. »

Ce tableau s'est conservé. Enlevé de Paray pendant la Révolution, il a été transporté à Semur, dans l'église paroissiale; une copie en a été faite, elle est exposée sur un mur latéral dans la chapelle même où primitivement l'original surmontait l'autel. Or, on doit reconnaître, d'après cette copie, que le tableau n'a d'autre mérite que celui de l'idée, qu'il n'a, comme composition, que des rapports très éloignés avec la miniature de la Mère Greyfié (s'il est vrai, comme nous le croyons, que l'aquarelle reproduite fig. 2, en fut elle-même la copie), et qu'enfin, pour le caractère, il en diffère absolument. On lui trouve, au contraire, les plus grands rapports avec le petit tableau décrit en dernier lieu et avec l'estampe de 1723 (fig. 4). Tous représentent également au centre le divin Cœur entouré de la couronne d'épines, surmonté de la croix et d'une gerbe de flammes (fig. 3). Au-dessus, Dieu le Père ², tenant le globe du monde à la main, et jetant sur le Cœur de son divin Fils un regard

¹ *Ibid.*, t. I, p. 282.

² Dieu le Père, dans ces diverses compositions, porte derrière la tête le triangle en guise de nimbe; en effet, au XVII^e siècle, cette attribution était devenue d'un usage universel, quoique nous n'en connaissions pas d'exemple qui remonte plus haut que ce siècle même, c'est-à-dire qu'à une époque où les signes iconographiques avaient cessé de prendre racines dans la profondeur des traditions chrétiennes. Dans nos études précédentes sur l'art chrétien, nous avons cru pouvoir contester la justesse de cet emblème de la Trinité, appliqué à une des personnes divines en particulier; mais on nous a fait observer que le Père étant dans la Trinité le principe des deux autres personnes, on pouvait avec justesse lui appliquer spéciale-

de complaisance; le Saint-Esprit, sous forme de colombe, placé entre deux; seulement, l'inscription tracée sur la banderolle n'est plus la même; maintenant elle porte ces mots: « *Voici le Cœur qui vous a tant aimé;* » et tout autour du Cœur sont rangés des anges adorateurs.

Voilà ce que la bienheureuse Marguerite-Marie et ses compagnes ont vu, voilà ce qui les a justement charmées: leurs pensées s'élevant vers les sublimes réalités qui leur étaient représentées par ces images, elles n'ont certainement rien aperçu de ce que l'on doit appeler le mauvais goût d'un artiste médiocre, quant à la manière de représenter la nature angélique, en quelques esprits célestes que notre planche ne donne pas.

Nous avons dit dans un autre ouvrage que les saints, plus que les autres, ont le sentiment de l'art, qu'ils en sont ordinairement les promoteurs. Excepterons-nous une âme que le Cœur de Jésus a choisie avec tant de prédilection pour se faire connaître, honorer et aimer? Assurément non. Il faut seulement se rendre compte des conditions propres aux saints, et qui les rendent aptes au rôle que nous leurs attribuons, et nous verrons plus loin que Marguerite-Marie les a effectivement réunies en sa personne avec l'ingénuité de son aimable caractère.

ment le symbole de la Trinité même. D'ailleurs, on en était venu à considérer le triangle, non plus seulement comme un emblème de la Trinité, mais comme un emblème de la divinité, de sorte qu'ayant perdu le sens du nimbe crucifère qui avait traditionnellement cette signification, on attribuait le triangle aux autres personnes divines, comme on le faisait plus anciennement du nimbe crucifère. Plusieurs exemples de son attribution au Fils nous sont donnés par des gravures du XVII^e et du XVIII^e siècle, citées dans cette étude, notamment dans celle de Marcos de Orozca et dans celle d'un Christ au Sacré-Cœur de la collection Desjardins dont nous parlerons dans la suite. Finalement, on peut justifier, au point de vue doctrinal, l'attribution du nimbe triangulaire à Dieu le Père; à ce seul point de vue, on devrait se l'interdire relativement à Dieu le Fils; et au point de vue iconographique, il nous paraît préférable de cesser absolument l'emploi du triangle comme nimbe; dès lors, qu'on est revenu heureusement à l'usage du nimbe crucifère bien compris.

V.

On a dû remarquer que les images du Sacré-Cœur dessinées sous l'inspiration de la B. Marguerite-Marie, ou adoptées par elle, sont de deux sortes : 1° les images faites dans l'intérieur de son couvent ou dans les couvents voisins de la Visitation, qui tiennent, quant au moyen d'exécution, plutôt de la calligraphie que de la peinture, et qui sont toutes emblématiques ; les tableaux peints par des artistes du dehors qui ont traduit à leur manière, selon le goût du temps et les procédés de l'art alors en vogue, les données provenant de la bienheureuse. Dans ceux-ci comme dans celles-là, il n'y a aucun élément de composition qui soit nouveau. Si l'on remonte aux paroles adressées par Notre-Seigneur à sa servante, lesquelles durent déterminer le mode de ces représentations, quant à leurs éléments essentiels, on ne voit rien non plus qui soit sans exemple : un cœur rayonnant, la plaie apparente, la couronne d'épines autour du cœur, une croix au-dessus, nous avons vu tout cela dans les images du divin Cœur, antérieures à ces apparitions, que nous avons décrites et dont nous avons donné des spécimens. Marguerite-Marie ne s'est pas non plus astreinte à reproduire à la lettre les figures qui lui avaient été montrées en vision. Les visions ne parlent pas des clous, et les clous apparaissent fixés au cœur dans la première image tracée de la main ou sous les yeux de la Bienheureuse et dans l'image conservée à Nevers. Très probablement, il en était de même pour toutes les autres de cette catégorie. Nous avons vu d'un autre côté combien l'association du cœur et des clous était usitée dans les images antérieures, vu que quelquefois même des clous avaient été fixés à l'intérieur du cœur. Il faut se rappeler en effet que, dans les manifestations surnaturelles, Dieu a égard aux dispositions naturelles des esprits, aux formes de langage, aux formules en usage. Lorsque les instruments de la Passion ont été modelés dans le cœur de la bienheureuse Claire de Montefalco, il est facile de voir qu'ils l'ont été non selon leur réalité historique, c'est-à-dire tels qu'ils étaient sur le calvaire, mais conformément à l'idée qu'elle s'en faisait et avec les formes sous lesquelles son imagination les lui représentait.

Considérées dans leurs formes sensibles, les apparitions de N.-S.

à la Bienheureuse n'offrent aucune trace d'un cœur reproduit dans toute sa réalité organique, le divin Cœur est représenté « comme sur un trône de feu ; il est plus brillant que le soleil, transparent comme le cristal. » Ce sont des figures et des figures de langage plus encore que des figures graphiques. Dans tous les cas, elles ne peuvent se rendre pour l'œil avec une fidélité littérale.

L'art et le discours procèdent par voie de traduction, soit en passant des effets de la nature au langage qui leur est propre, soit par un échange mutuel de traits et d'expressions. Toutes les fois qu'il s'agit de traduire, des formes multiples sont susceptibles de correspondre à une forme unique, par cela même qu'il n'y a pas d'équation absolue entre les termes et les tours d'une langue, les termes et les tours de l'autre. La Bienheureuse n'avait donc pas à s'imposer, ni à réclamer une similitude parfaite avec ce qui lui avait été montré en vision, lorsqu'elle cherchait à en tracer elle-même ou qu'elle demandait qu'on lui en retraçât des équivalents. L'essentiel pour que la pensée et les actes du culte se portassent sur le Cœur de Jésus-Christ était que ce Cœur adorable fût parfaitement caractérisé. La plaie, la couronne d'épines et de la croix atteignent ce but. On les avait précédemment appliqués à désigner le divin Cœur, mais sans assez de fixité, ni d'une manière assez exclusive. Désormais un seul de ces emblèmes suffira à cette désignation. Et quant à la manière de disposer la plaie, la couronne, les clous, elle sera plus ou moins facultative, sans que le sens en soit altéré.

VI.

Dès que la bienheureuse Marguerite-Marie ou ses compagnes confient les représentations du Sacré-Cœur à des artistes de profession, on voit apparaître des approximations d'imitation naturelle dans les formes du cœur et la disposition de la blessure, on aperçoit des essais d'agencement pittoresque pour la couronne d'épines (fig. 3. ; en ces choses cependant, c'est bien à peine s'il y a place pour l'art, mais en même temps le divin Cœur est entouré au moins d'anges adoreurs. C'en était assez pour offrir véritablement au sentiment artistique un champ où il pût s'exercer. Les anges adoreurs n'étaient pas d'ailleurs, dans la matière présente, un élément de

composition inusitée avant la Bienheureuse. La miniature de la Mère Greyfié renfermait quatre têtes d'anges placées symétriquement aux quatre angles. Il est à croire de plus que les artistes auxquels on s'adressa pour les premiers dessins dont nous avons parlé, introduisirent dans leurs compositions, non seulement des anges, mais Dieu le Père et le Saint-Esprit. Nous appuyons cette conjecture d'abord sur la connaissance que nous avons des deux tableaux placés et conservés, l'un dans le lieu où fut d'abord ensevelie la Bienheureuse, l'autre dans la chapelle du jardin ; ensuite, en général, sur les estampes des trente ou quarante premières années du XVIII^e siècle. Nous en avons reproduit une en partie (fig. 4). Toutes nous donnent à croire que leurs éléments communs remontent jusques au temps de la Bienheureuse. Il en est une notamment que nous retrouvons à la fois dans deux petits livres de notre collection imprimée en 1722 et 1732 ¹. Elle ne diffère essentiellement de celle de 1723 (fig. 4) que par l'attitude de Dieu le Père, le nombre des têtes d'anges et leur disposition. De part et d'autre, la forme du Cœur est toute symétrique, c'est à-dire archaïque et conventionnelle, à la différence de celle du tableau de 1688 (fig. 3), ce qui nous paraît un indice de leur antériorité. Dans ces différentes estampes et beaucoup d'autres recueillies par le P. Desjardins ou arrivées autrement à notre connaissance, il n'y a que deux des anges qui soient représentés à plein corps, et ces deux anges sont agenouillés sur le sol. Nous paraissent avoir eu la même position ceux qui furent remplacés, sur le second tableau du petit oratoire, par la Ste Vierge, S. Joseph, et l'âme suppliante. Toutes ces estampes, échelonnées à diverses dates pendant tout le XVIII^e siècle jusqu'à nos jours, semblent annoncer une pratique traditionnelle poursuivie sans interruption. Remontons donc jusqu'à l'époque où ce petit tableau de l'oratoire fut exécuté, époque qui est aussi celle des premières gravures faites à la sollicitation de la Bienheureuse ; nous inclinons fortement à croire que dans les estampes de nos petits livres, nous avons des reproductions au moins approximatives de celle dont l'apparition fut pour Marguerite-Marie

¹ *Le cœur chrétien formé sur le Cœur de Jésus-Christ*, par le P. Simon Gourdon. Paris, 1722. — *Vive Jésus, le Sacré-Cœur de Jésus, le cœur et les cantiques de Décolle* (c'est-à-dire du fidèle), par Ch. Em. Barnaba. Bruxelles, 1732.

un si grand sujet de joie en 1687. Autre coïncidence : les deux estampes de 1723 et de 1732, nonobstant leurs différences de composition portent également en guise de titre ces mots : *Incendium divinis amoris*, « Incendie du divin amour. » Indice nouveau de leur commune origine.

Dans toutes ces compositions d'ailleurs, la même pensée se retrouve : c'est Dieu le Père faisant du Cœur de son divin Fils l'objet de ses éternelles complaisances, et le présentant aux hommes comme l'objet ineffable de leur confiance et de leur amour ; c'est le Saint-Esprit, sous la figure d'une colombe, s'associant aux pensées du Père ; ce sont les anges témoignant par leurs adorations que ce Cœur est bien d'un Dieu, et nous donnant l'exemple du culte que nous lui devons. La sainte Vierge, saint Joseph, l'âme fidèle, ont pu être substitués aux anges dans des sentiments analogues. On aura pu de même leur substituer ou leur adjoindre différents autres saints. Nous croyons pouvoir affirmer que les représentations faites pour honorer le divin Cœur, sous l'inspiration immédiate de la Bienheureuse, ne sont pas sorties de ces données.

L'exécution de ces tableaux, de ces images, dépendait de l'état actuel d'alors de l'iconographie chrétienne, de la situation de l'art et de la valeur personnelle des artistes. Il ne faut demander aux types des personnages et à leur expression ni l'élévation ni les profondeurs des époques pénétrées du sens surnaturel. La convenance, voilà tout ce qu'on peut exiger, et voilà ce que les compositions, dont nous parlons, présentent toujours quant aux expressions. La figure divine est toujours noble et grave. Les anges adorent véritablement ; ce mérite doit être d'autant plus relevé, qu'alors les tableaux des grands maîtres donnent généralement pour des anges quelques enfants lutins qui culbutent parmi les nuages ou quelques beaux adolescents presque nus avec attitudes sensuelles. Les types ne manquent pas non plus d'une certaine élévation dans les estampes ; nous avons au contraire laissé apercevoir que, dans le tableau de la chapelle du jardin, l'artiste avait singulièrement fait preuve de mauvais goût en prenant ses modèles, l'un d'eux surtout, trop directement dans la nature. Ce tableau (fig. 3), n'est pas absolument dépourvu de ces qualités artistiques qui, au XVII^e siècle, étaient devenues et sont restées depuis accessibles dans une sérieuse mesure, même aux ta-

lents médiocres. Il y a de la lumière, du relief, tout spécialement dans la représentation du divin Cœur. La céleste colombe, qui étend au-dessus de ce Cœur sacré ses longues et blanches ailes, est conçue d'une manière exceptionnellement heureuse. Dieu le Père, un peu gauche dans son mouvement, est irréprochable de type ; sa physionomie est douce, vénérable, affectueuse. Ces qualités expliquent comment la Bienheureuse a pu trouver de la beauté dans ce tableau. Chez elle, neuve en fait d'art, ignorant, avec les règles, ce qui pouvait prêter à la critique, ne le voyant même pas, ne connaissant rien de mieux comme exécution artistique, cette impression venait d'un sentiment vrai de l'art et du beau qui se révélait à cette vue.

C'est ainsi, proportion gardée, que de grands musiciens, dépourvus jusque là de tout talent, se sont, dit-on, révéés lorsqu'ils ont entendu pour la première fois les accords d'une musique très commune.

CHAPITRE II.

DÉVELOPPEMENT DONNÉ AUX IMAGES DU SACRÉ-CŒUR.

I.

Le sentiment de l'art chez les saints tient à leur simplicité de vue, à leur dégagement des choses du monde, à une heureuse élévation au-dessus des inclinations de la nature dépravée qui corrompent le goût, enfin à des élans habituels d'esprit et de cœur vers le principe et le type de toute beauté qui est Dieu. Pour que ce sentiment toutefois arrive à des effets sensiblement soutenus, il faut qu'il soit développé par les circonstances et appelé à donner ou à prendre une direction pratique. Or, l'influence directe de notre Bienheureuse sur l'exécution des images du Sacré-Cœur ne paraît pas avoir dépassé les bornes indiquées, mais l'impulsion qu'elle avait donnée se perpétua après elle ; aussi croyons-nous être en droit de lui attribuer une part assez large dans tout ce qui depuis lors se fit de bien. C'est le bien seul que nous lui attribuerons, car les défauts

dans la direction et dans l'exécution sont imputables au goût du temps et au peu d'influence que les idées chrétiennes exerçaient dans le domaine de l'art.

Selon ces vues, nous allons étudier d'abord les modifications apportées à la manière de représenter le divin Cœur ; nous nous occuperons ensuite des compositions de plus en plus variées qui lui ont été consacrées.

Avant la bienheureuse Marguerite-Marie, l'usage de représenter le cœur humain en général, et le Cœur sacré de Jésus en particulier, sous des formes toutes symétriques et conventionnelles, était si universellement répandu que c'est à peine si l'on trouve quelques exemples du contraire. Dans les tableaux même qui ont une valeur artistique, comme celui de Gilles Mostaert, le cœur conserve cette forme archaïque. Les croquis du P. Desjardins s'en éloignent souvent, il est vrai ; mais cela vient très-probablement de l'à-peu-près avec lequel ils ont été faits. Leur auteur négligeant ce qui n'était pas essentiel au sujet, aura cédé à l'habitude qui a prévalu de dessiner le cœur avec l'inflexion qui lui est naturelle. Nous avons vu commettre cette même méprise par des personnes qui, voulant obligeamment nous renseigner, nous donnaient également des croquis de cœurs contournés comme ceux de notre planche VII (fig. 3, 11), pour nous représenter ceux que nous donnons d'après les originaux (pl. V, fig. 1, 5, 6). Ces formes étaient en rapport avec le caractère héraldique que les images du Sacré-Cœur avaient eu jusque-là. Les premières images dessinées sous l'impulsion de la Bienheureuse, conservent les formes usitées (pl. VII, fig. 1, 2, 4.) Mais dès que ces images prenaient un caractère plus personnel, elles appelaient le concours de l'art, et l'art devait se manifester par une tendance à l'imitation de la nature. Nous avons dit comment cette tendance s'était produite dans le tableau exécuté à Dijon pour la chapelle du jardin en 1688 (pl. VII, fig. 3). La disposition ainsi obtenue avait sa raison d'être et nous croyons qu'elle doit être maintenue ; mais il ne faut pas l'exagérer. Ainsi le P. de Galiffet¹ nous paraît s'être

¹ *De cultu sacro sancti Cordis Dei ac Domini nostri Jesu Christi*, in-4^o. Romæ, 1726. Cette estampe est reproduite dans les éditions françaises du même ouvrage de 1733, à Avignon, en 1745, à Nancy. publiées sous ce titre : *Excellence de la dévotion au Cœur adorable de Jésus*.

mépris, lorsque, dans son *Traité de la dévotion au Sacré-Cœur*, il a fait dessiner un cœur avec des formes tout anatomiques : si ce cœur n'était entouré des symboles, qui en relèvent la signification, des belles têtes d'anges qui l'adorent, on serait tenté de lui appliquer cette expression injurieuse de viscère, employée par les détracteurs de la dévotion que le vénérable religieux préconisait avec un zèle si méritoire. Les raisons données par le pieux auteur cependant peuvent sembler plausibles. « On l'a représentée, dit-il de l'image du Sacré-Cœur, en diverses manières et ornée en différentes façons selon le goût et le genre des peintres, ou selon la dévotion de ceux qui la désiraient. Il y a des personnes pieuses qui ont souhaité qu'on la leur donnât toute simple et dans sa forme naturelle ; c'est-à-dire dans la même forme que le cœur a dans le corps humain, trouvant plus de dévotion à honorer le Cœur de J.-C., représenté comme il est réellement dans la poitrine sacrée de ce divin Sauveur. Cela paraît, en effet, plus conforme à la raison. Si on avait à honorer la main de J.-C., l'expression la plus naturelle et la plus exacte de cette divine main serait celle que l'on désirerait : pourquoi ne pas penser de même de son Sacré-Cœur ? C'est donc pour satisfaire à la dévotion de ces personnes que nous avons fait graver et que nous donnons ici le Cœur de Jésus et le Cœur de Marie dans la forme qui leur est naturelle¹. »

Qu'il y ait de justes motifs pour chercher à satisfaire dans une certaine mesure les désirs dont parle le pieux auteur, nous ne saurions le contester absolument ; mais assimiler les organes qui naturellement tombent sous le regard, comme la main, et ceux qui fonctionnent, hors de la vue, dans les profondeurs de notre corps : n'est-ce pas aller beaucoup trop loin ? Dans tous les cas, à moins qu'il ne s'agisse d'une étude anatomique comme celle de M. l'abbé Riche², les représentations du cœur humain pour exprimer ses rapports avec l'ordre moral, à plus forte raison quand on les emploie comme expression de l'ordre moral lui-même doivent être idéalisées. — N'idéalise-t-on pas tous les symboles, n'idéalise-t-on pas une feuille de chêne en sculpture, les formes animales quand on les

¹ *Excellence de la dévotion au Cœur de Jésus*, 1745, p. 279.

² *Merveilles du Cœur*.

applique aux animaux évangéliques ? — Et si tant est que l'on représente des artères et des veines aboutissant au cœur, il faut que cette représentation elle-même soit idéalisée. Plus on s'élève au point de vue de l'art, plus ces considérations prennent de force. L'art imitant la nature pour en reproduire les beautés, il ne peut prétendre à l'imiter que dans les choses visibles, que dans des conditions de beauté. Or les beautés du cœur sont invisibles. L'organe dès qu'il peut se voir n'est plus dans ses conditions normales de vie. D'ailleurs, à supposer que le Cœur même de Notre Seigneur pût être représenté tel qu'il apparaîtrait dans les profondeurs de sa poitrine, si on avait le don de seconde vue, ce ne serait même pas ce divin Cœur fonctionnant dans les conditions de sa vie mortelle qu'il faudrait prendre pour modèle. L'esprit devrait s'élever jusqu'à la conception de cet organe ineffable de l'amour, tel qu'il existe à l'état glorieux. C'était un cœur glorieux assurément que ce cœur « rayonnant de tous côtés, plus brillant que le soleil et transparent comme un cristal, » qui fut montré à Marguerite-Marie comme sur un trône. Ces termes mêmes témoignent que Jésus, le principe et le type de toute beauté, n'avait pas manqué de manifester son Cœur comme admirablement beau, lorsqu'il apparut à sa servante. Il est ridicule, il est absurde, il est presque odieux d'aller chercher, pour le représenter, un modèle dans un atelier de dissection.

Nous ne disons pas que le dessinateur ¹ de la gravure qui donne lieu à ces réflexions soit tombé en de pareils excès ; non, il a relevé lui-même ce cœur d'ailleurs trop semblable au type le plus vulgaire, en le modelant, en l'illuminant et l'enflammant dans des conditions naturellement impossibles. Ce qu'il a fait sous ce rapport servira à déterminer ce que l'on peut faire, ce que l'on doit faire sous tous les rapports.

Il ne saurait être question, nous le répétons, de revenir à la rigidité et à la symétrie des anciennes formes quasi-géométriques. Il y faut quelque chose des inflexions qui caractérisent l'organe dans les êtres vivants ; mais, par les raisons données, il le faut modérément, et sous ce rapport, il n'y a guère lieu de dépasser ce qui a été fait en 1688 par le peintre de Dijon (pl. VII, fig. 3).

¹ Cette gravure, signée *Carolus Natayr(ius) del. Petrus Masini sculpsit*, a probablement été dessinée par Charles Natoire qui était alors fort jeune.

Dans ce qui précède, il s'agit de la vérité de la représentation ; quant à sa beauté, pour ce qui concerne le divin Cœur considéré isolément avec ses accessoires immédiats et caractéristiques, la couronne d'épines, la croix, les flammes, l'artiste ne dispose de rien autre chose que des effets de lumière. Il peut s'en servir pour donner à cette partie de sa composition de l'éclat, du relief, et c'est tout. Mais la physionomie est un miroir où peuvent se réfléchir les vraies beautés du cœur. Ce sera un motif pour associer à la représentation du sacré Cœur de Jésus, celle de son divin visage. La main humaine cependant étant incapable de rendre par les traits du visage tout ce qui se passe dans le cœur, et surtout ce qui se passe dans le cœur d'un Dieu, la représentation de la personne ou la physionomie de son visage ne peuvent remplacer l'image même du cœur. A celle-ci de dire, comme signe, tout ce que ni la physionomie ni l'attitude ne saurait rendre. En effet, dans l'art, la représentation du cœur n'est qu'une signe, mais un signe emprunté à l'organe réel, et c'est pourquoi l'artiste doit lui conserver foncièrement ses formes en les idéalisant.

II.

Au temps de la Bienheureuse et avant elle, la couronne d'épines, quand elle était représentée avec le divin Cœur, l'entourait comme d'une auréole. Aujourd'hui l'usage a généralement prévalu de la ceindre de cette couronne. Le premier exemple que nous en connaissons ¹ est donné, en 1726, dans le traité de la dévotion au Sacré-Cœur du P. de Galiffet, par la gravure même dont nous venons

¹ Un exemple bien antérieur aurait été donné en 1710, dans une vignette (p. 319) du livre d'Antoine Ginther, curé de Biberach, publié à Augsbourg sous ce titre : *Mater amoris et doloris quam Christus in cruce moriens suis fidelibus in matrem legavit*, si, comme nous le croyons, les vignettes de l'édition de 1771, que nous avons sous les yeux, sont la reproduction exacte de celles de l'édition primitive. D'après la description qui nous a été transmise des vignettes du livre déjà cité, du même auteur, consacré au Cœur de Jésus, sous ce titre : *Speculum amoris et doloris in sacratissimo et divinissimo Corde Jesu incarnati*, etc., dont la première édition remonte à 1707, nous avons compris qu'on y voyait aussi au moins un exemple de la disposition dont il s'agit dans la deuxième vignette. Nous reviendrons sur ces deux ouvrages.

de nous occuper. L'innovation ainsi introduite n'était pas à notre avis une amélioration, nous lui préférons la disposition primitive ; mais enfin elle est très admissible.

Il y a deux choses à considérer dans cette disposition : l'étreinte immédiate du divin Cœur par les épines, pour rappeler plus expressément ses inexprimables douleurs ; et l'agencement jugé plus favorable aux effets pittoresques. Quant à l'étreinte, elle est conforme à ces paroles rapportées par M. l'abbé Bougaud, comme provenant de Marguerite-Marie : « La plupart du temps, les épines de la couronne l'enserraient si étroitement (le divin Cœur) et le pressaient avec tant de violence qu'il était tout meurtri et que son sang coulait à flots ¹ ». Mais on remarque que la couronne peut presser le Cœur dans quelque sens qu'elle soit placée ou perpendiculairement ou horizontalement. Elle l'atteint en haut et en bas dans le tableau de 1688 (pl. VII, fig. 3), si bien qu'il y aurait peu de chose à faire pour montrer qu'il ressent les piqûres des épines ; ce serait même plus facile avec cette disposition qu'avec la disposition horizontale. Il ne reste donc en faveur de celle-ci que le motif d'agencement, et maintenant qu'elle a prévalu, l'autorité d'un usage établi demeure.

Elle ne prévalut pas dès son apparition. La disposition perpendiculaire est maintenue dans l'*Histoire de la bienheureuse Marie*, par Languet ² (1729), dans la gravure du Vœu de Marseille, publiée vers 1732 et que nous reproduisons (pl. VIII), dans le petit livre des Cantiques de Déjeole (1732), dans un recueil d'instructions et de prières pour les Associations du Cœur de Jésus, publié à Nancy, en

¹ Bougaud, *Hist. de la B. Marguerite-Marie*, p. 296. L'auteur renvoie à la *Vie de la Bienheureuse par ses contemporains*, t. I, p. 62 ; mais quand nous avons voulu vérifier cette citation, nous n'avons rien trouvé de semblable ni à cette page ni dans les autres parties de l'ouvrage où nous avons cru pouvoir le rencontrer.

Si l'on devait tenir compte de la sensibilité naturelle de l'organe, l'étreinte des épines pour exprimer ses souffrances serait mal fondée. En effet, selon M. l'abbé Riche (*Merveilles du Cœur*), le cœur, considéré comme organe physique, n'est que très peu sensible à ce qui ne l'atteint qu'au dehors. Sa grande sensibilité est au dedans, là elle est exquise et répond soit aux impressions de l'ordre moral, soit à leur réaction sur le physique. Cela suffit, d'ailleurs, pour justifier les piqûres des épines comme expression symbolique des douleurs du cœur.

² Languet fut successivement évêque de Soissons et archevêque de Sens.

1740 ; dans une petite image de famille, faite à la main et coloriée, que nous donnons de grandeur naturelle (pl. vii, fig. 11) et qui nous paraît être de celles qui se répandirent au moment de la Révolution vers 1789. La même disposition se voit encore aujourd'hui au-dessus de l'autel de la chapelle du Sacré-Cœur, dans l'église Saint-Sulpice à Paris, où ce divin Cœur est sculpté en bois avec des anges adorateurs. Il serait facile de multiplier les citations, nous nous bornons aux exemples que nous avons sous les yeux ou qui nous reviennent immédiatement à la mémoire.

La disposition nouvelle, au contraire, est adoptée en 1745 au frontispice et dans une autre gravure de l'ouvrage du P. de Galiffet, (édition de Nancy), indépendamment de l'image principale dont nous nous sommes occupés. On la retrouve, en 1764, dans un petit Traité de la dévotion au Sacré-Cœur, publié également à Nancy ; en 1765, dans la gravure reproduite (pl. ix), et destinée à célébrer les décisions de l'Assemblée du clergé de France en faveur de la Dévotion au Sacré-Cœur. Elle apparaît comme vulgarisée dans les en-tête de chapitre d'un autre recueil publié sur cette dévotion à Strasbourg en 1767. Depuis lors elle s'est répandue de plus en plus.

Il y aurait lieu, nous le croyons, de faire des distinctions quant à l'emploi des deux dispositions. Que l'on ceigne de la couronne le divin Cœur, quand on veut une représentation plus dégagée, soit ! Mais il nous paraîtrait préférable de l'encadrer dans cette couronne toutes les fois que la composition prend un caractère plus grave et plus directement symbolique, toutes les fois qu'elle tend à donner des idées, plus qu'à exciter des impressions. Enfin, l'on n'oubliera pas qu'elle est seule conforme aux images inspirées immédiatement par Marguerite-Marie. Nous ne voudrions pas pourtant beaucoup insister sur cette dernière raison, car alors on pourrait croire qu'elle doit s'appliquer également à la disposition de la plaie, d'abord représentée horizontalement, tandis qu'il est préférable de prendre ici, pour règle la réalité telle qu'elle dut se produire lorsque le divin Cœur fut atteint par la lance. La blessure sera donc oblique et placée à droite. Il n'y a rien à dire au sujet de la croix et des flammes qui, ordinairement, accompagnent le Cœur ; leur disposition est abandonnée au jugement de l'artiste, cette liberté n'ayant pas d'inconvénients.

III.

Toutes les représentations postérieures à la bienheureuse Marie que nous avons décrites jusqu'ici font apparaître le Sacré-Cœur de Jésus abstractivement, sans que Notre Seigneur se montre en personne. La mise en scène des saints personnages qui entourent le divin Cœur n'a d'autre but que de le faire connaître, de déclarer tout ce qu'il est, de nous inviter par là même à faire reposer en lui notre confiance et à lui adresser nos adorations. On retrouve ce même caractère dans deux estampes qui ornent la *Vie de la Bienheureuse* par le P. Croiset (1693). Dans la première, à la figure de Dieu le Père est substitué le triangle chargé du nom de Jéhovah en hébreu, et le divin Cœur apparaît formellement comme on le voit (pl. VII, fig. 3, 4). Au-dessus de lui plane le Saint-Esprit sous la figure d'une colombe. Cet Esprit divin semble vouloir inspirer à Marguërite-Marie, représentée dans le bas, les pensées que cette vision doit lui inspirer. Le Cœur sacré occupe lui-même le haut du tableau ; dans la seconde estampe, c'est la sainte Vierge placée à côté et un peu au-dessous qui le montre en présence de S. François de Sales et de S. Louis de Gonzague tous les deux en adoration ¹.

Dans l'estampe qui sert de frontispice à un traité de la dévotion au Sacré-Cœur, publié en 1720, mais approuvé dès 1696 ², au-dessous de la composition ordinaire, comprenant Dieu le Père, le Saint-Esprit, et le Sacré-Cœur adoré par les Anges, nous voyons une femme agenouillée, échevelée, dans un grand sentiment de repentir, comme on représente souvent sainte Madeleine. Une banderolle qui se déroule devant elle lui prête ce langage : *Nunc mihi aperuit cor suum*, « maintenant il m'a ouvert son cœur. » Cette femme n'est autre que Dalila, figure de la Gentilité convertie et devenue l'Eglise, ainsi que l'explique S. Jérôme et d'autres Pères ; figure aussi de l'âme pénitente et désormais fidèle.

Une autre estampe du même temps, recueillie dans la collection

¹ A Lyon, chez Horace Molin. P. Scrin, inv., Ogier, sculp.

² *La véritable dévotion au Sacré-Cœur de Jésus*, par le P. ***, de la Cie de Jésus. Besançon, 1720, avec approbation du P. Provincial, donnée à Rome en 1696.

du P. Desjardins, représente la Bienheureuse et le P. de la Colombe comme les adorateurs du Sacré-Cœur. Au-dessus de celui-ci, s'élèvent successivement le Père et le Saint-Esprit.

Jusqu'ici on ne voit apparaître aucun exemple de représentation personnelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le premier que nous ayons rencontré dans une composition relative à la dévotion au Sacré-Cœur, nous est aussi donné dans l'ouvrage du P. de Galliffet par un en-tête du livre premier¹ : Le divin Sauveur apparaît à la bienheureuse Marguerite-Marie portant une grande croix et tenant son cœur dans la main, non pas appuyé contre sa poitrine, mais au milieu du tableau et comme le lui présentant, Vient ensuite la gravure placée en 1729 en tête de la vie de la Bienheureuse par Languet. La composition de cette gravure, foncièrement conforme aux dispositions décrites précédemment (pl. VII, fig. 3, 4), quant à la partie supérieure, représente dans le bas Notre-Seigneur apparaissant comme dans l'en-tête du P. de Galliffet à la Bienheureuse. Il y a toutefois cette différence que le divin Cœur demeure suspendu au milieu du tableau, ainsi que dans les images primitives, au lieu d'être tenu à la main.

Ces deux représentations semblent se rapporter à deux visions différentes de Marguerite-Marie. Lors de celle de ces visions qui avait eu lieu le jour de la fête de S. Jean l'Évangéliste, en 1674, le divin Sauveur avait voulu faire reposer la dévotion au Sacré-Cœur sur le culte rendu aux images que l'on devait en faire, et il avait déterminé le caractère fondamental de ces images conformément aux dispositions encore conservées dans la gravure de Languet. Près de six mois plus tard, le jour de la fête du Saint-Sacrement 1675, il exprima le désir qu'une fête spéciale fût consacrée à cette dévotion. Il est dit que, dans cette apparition même, il découvrit son Cœur, et ce fut alors qu'il adressa ces paroles à la Bienheureuse : « Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes », mais on ne dit point que ce fut sous aucune forme sensible. La vision du Cœur pouvait être purement intellectuelle ; dans tous les cas, elle ne donnait aucun indice qui pût en diriger les représentations.

¹ Cette estampe, signée *Carolus Nantuar. inv. Petrus Masini sculp.*, est reproduite dans les éditions françaises subséquentes ainsi que les autres en-tête signés Dandré et gravées également par Masini.

En conséquence l'artiste, s'il se référait à cette apparition, avait une raison particulière de faire porter à Notre-Seigneur son cœur dans sa main. Avoir son cœur dans les mains, exprime la disposition d'un cœur prêt à se donner tout entier, et dont l'amour est porté jusqu'à l'absolu dévouement : ce sens figuré était passé dans le langage iconographique, lorsqu'on avait mis dans la main de la Charité personnifiée son cœur qu'elle offrait à Dieu. L'application même de ce symbole avait été faite à cette reine des vertus par rapport à la plaie du divin côté, nous pouvons citer pour exemple une estampe de 1622. Jésus est assis et montre la plaie de son côté, il est accompagné de la Foi, qui, portant un calice, rappelle les compositions où l'Église recueille le sang sorti de cette plaie sacrée et de la Charité qui porte une croix et un cœur enflammé ¹. Le cœur avait été mis dans la main de Jésus lui-même, de Jésus-Enfant, dans la vignette du XV^e siècle que nous avons citée (avril-juin, p. 320). Il avait été mis plus tard sans incertitude dans celle de la sainte Vierge (pl. V, fig. 8); mais ces exemples étaient isolés, accidentels. Maintenant l'estampe de 1726 est le point de départ d'une série continue. Le mode de représentation dont il s'agit, appliqué au Sauveur, va se reproduire, se répandre, lentement toutefois, d'abord; nous n'en avons pas trouvé d'autres exemples avant 1731. Puis en 1750 et en 1753, nous verrons le Cœur sacré non plus tenu dans la main, mais suspendu sur la poitrine de Notre-Seigneur; et alors se formulera plus expressément le type du Christ au Sacré-Cœur. Mais avant de décrire ces différentes images, avant d'exposer les circonstances et les évolutions auxquelles elles se rattachent, nous devons faire encore quelques observations sur les gravures des ouvrages du P. de Galliffet et de Languet dont nous venons de parler et sur celles qui les accompagnent.

Nous avons dit que l'on pouvait rapporter les deux gravures en question à deux visions différentes de la Bienheureuse, nous ne prétendons pas que les artistes aient eu directement en vue tour-à-tour l'une et l'autre de ces visions d'une manière exclusive. Il semblerait au contraire que le dessinateur de l'évêque de Soissons,

¹ *Passionis D. N. Jesu Christi historia auctore Carolo Hangelio ord. S. Benedicti, 1622.*

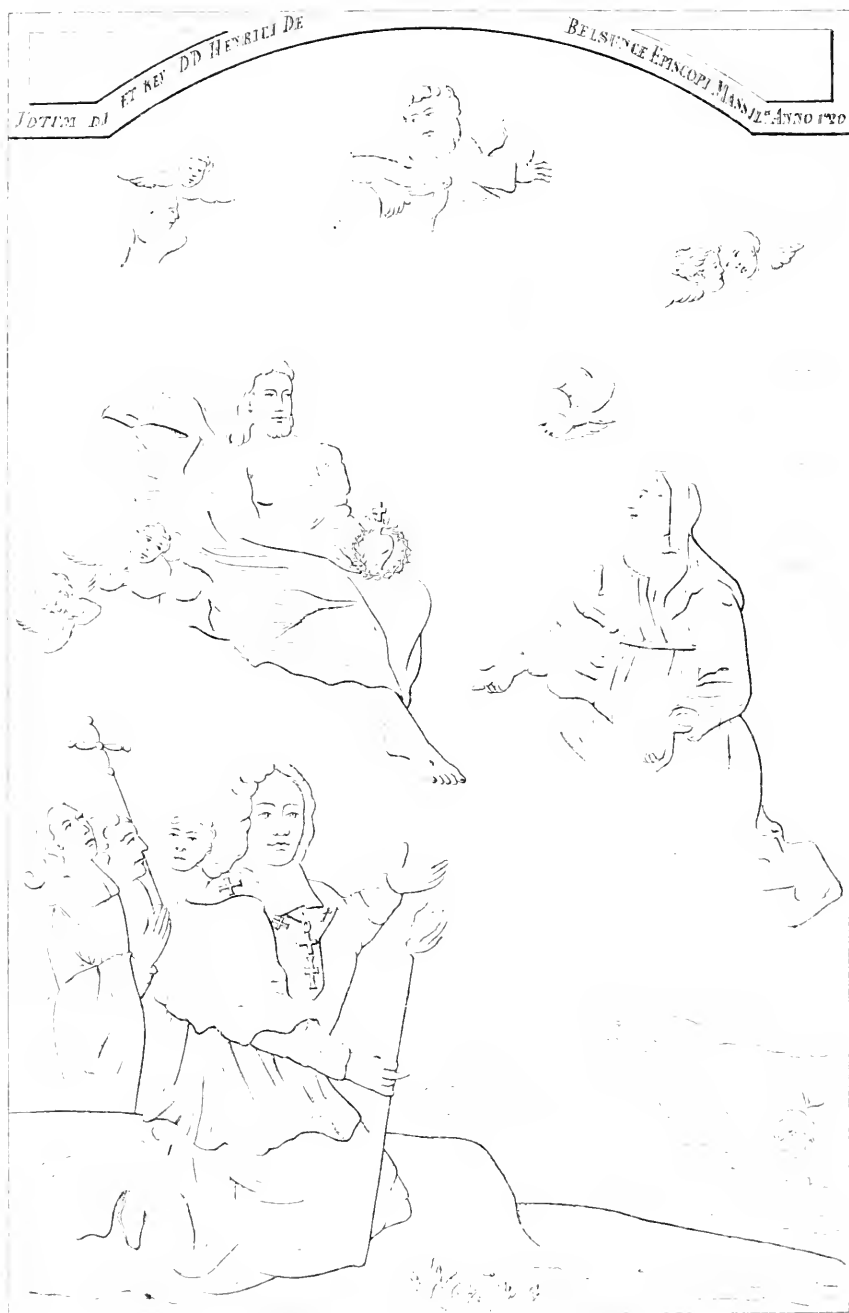
tout en empruntant les éléments principaux de sa composition à la vision du jour de saint Jean, a voulu rappeler celle de l'octave du Saint-Sacrement, en faisant apercevoir l'ostensoir exposé sur un autel dans un coin de son tableau.

Dans ces sortes de cas, on agit facilement sous l'empire de ses souvenirs, sans se rendre bien compte de la diversité des circonstances auxquelles ils se rapportent. Pour justifier notre observation, il suffit que l'un des dessinateurs ait eu principalement en vue le commencement de la représentation, fixé par l'usage, conformément à la première vision, tandis que l'autre s'attachait surtout à ces mots : « Voilà ce cœur ». Agissant avec plus d'indépendance des précédents, celui-ci prélude à une heureuse innovation qui, puisant elle-même sa raison d'être dans le fond des choses, par une voie ou une autre, ne devait pas tarder à prévaloir.

Dans ce temps, les représentations personnelles de Notre-Seigneur par rapport à son divin Cœur ne se produisent elles-mêmes que par exception, ou plutôt elles ont trait seulement au fait des révélations dont Marguerite-Marie fut favorisée. Les autres gravures des mêmes ouvrages demeurent dans les conditions de généralité précédemment usitée : le divin Cœur, ou seul ou accompagné de celui de sa très sainte Mère, est exposé aux adorations des anges, des saints, de toute l'Église, sans que Notre-Seigneur se montre en personne.

IV.

A l'époque où nous sommes parvenus, la dévotion au Sacré-Cœur avait cependant reçu une application particulière dans les circonstances les plus solennelles, et bientôt après, cette situation nouvelle avait eu son retentissement dans le domaine de l'iconographie chrétienne. La ville de Marseille, atteinte de la peste d'une manière terrible en 1720, reprise par le fléau avec un surcroît de rigueur après quelque relâche, en 1722, avait dû finalement sa délivrance, à un vœu fait au Sacré-Cœur par son héroïque évêque, M. de Belzunce, qui avait en conséquence consacré solennellement la ville à ce divin Cœur. C'est en souvenir de cette consécration que fut faite la gravure dont nous reproduisons le dessin (pl. VIII). Le



VŒU DE MARSEILLE

pieux évêque y porte le *Pallium*, et comme cette distinction ne lui fut accordée que le 3 novembre 1731, on a ainsi la preuve que cette gravure est un peu postérieure à cette époque. Le Père éternel reparait dans le haut de la composition, avec le Saint-Esprit. Notre-Seigneur Jésus-Christ placé plus bas à droite, et assis sur les nuages, présente des deux mains son divin Cœur entouré de la couronne d'épines, comme un principe de satisfaction pour nos fautes, et comme un objet ineffable de confiance. Du côté opposé, la sainte Vierge, un peu plus bas encore et à genoux, intercède pour la ville de Marseille. Le centre du tableau où jusqu'ici, dans des conditions analogues, nous avons vu figurer le divin Cœur, n'est rempli que par des rayons lumineux que projette la divine colombe. Dans la partie inférieure, Belzunce est lui-même à genoux, tenant un cierge d'une main et présentant l'autre main au Sauveur. Derrière lui est, d'un côté, son clergé représenté par trois personnages à genoux, de l'autre, des pestiférés qui gisent étendus sur le sol.

Les deux gravures de 1750 et de 1753, où le divin Cœur apparaît suspendu sur la poitrine, reviennent à des conditions de généralité, et cela même à certains égards leur donne plus d'importance. Il en résulte, en effet, que la représentation personnelle de Notre-Seigneur y apparaît comme généralisée, et non plus en vue d'un fait spécial, comme une vision ou la consécration d'une ville. Nous avons observé la première de ces gravures en tête encore d'un de ces petits traités de la dévotion au Sacré-Cœur qui furent alors si multipliés ¹; la seconde fait partie de la collection du P. Desjardins, et a été probablement détachée d'un petit livre du même genre ².

¹ *Idee nette et parfaite au raccourcis de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus*, in-12 ou petit in-8°. Paris, 1750.

² Cette gravure porte en dessous l'inscription suivante : « Ceux qui prieront et adoreront le Sacré Cœur de Jésus, leurs demandes seront exaucées. L'an 1720, les pestiférés de Marseille et d'ailleurs, ayant dévotement invoqué le Sacré Cœur divin, la peste cessa au-sitôt. En faveur de ce miracle, le pape Clément XI a accordé en 1726 une bulle et des indulgences plénières. La fête se célèbre le vendredi qui suit l'octave du Saint-Sacrement. Dites un *Pater* et un *Ave* pour le donateur du présent. »

Une autre gravure, tirée du même livre, reproduit celle de Languet avec demande de prières également pour celui qui donne le livre au public.

Nous ne les avons pas eues sous les yeux simultanément, de sorte que nous ne pouvons dire si la seconde est exactement la reproduction de la première. Nous croirions plutôt qu'elles dérivent l'une et l'autre d'une autre gravure antérieure, et nous nous fondons pour le croire sur l'infériorité de la première relativement à la seconde. Toujours est-il qu'elles peuvent être décrites dans les mêmes termes. Dans l'une et l'autre, Notre-Seigneur apparaît sur les nuages ; il montre son Cœur d'une main et tient de l'autre une grande croix. Au-dessus de lui reparait et Dieu le Père et Dieu le Saint Esprit. Dans le bas, le monde entier est en adoration devant le Sacré-Cœur. Il est représenté d'un côté par un pape, un évêque, un religieux, etc. ; de l'autre, par des puissances séculières, un roi qui nous a paru être Louis XV, au moins sur la gravure de 1753, une reine, une autre princesse, un prince, etc.

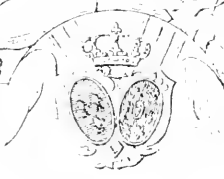
Nous croirions pouvoir rapporter au même temps environ un autre estampe, recueillie par le P. Desjardins, où Notre-Seigneur apparaissant à la bienheureuse Marguerite, tient son cœur sacré à la main.

En 1763, à la sollicitation de la reine Marie Leczinska, l'assemblée générale des évêques de France avait établi officiellement la messe et l'office du Sacré-Cœur dans tous les diocèses du royaume. Une gravure ¹ commémorative de cette décision fut dédiée à la pieuse princesse. Notre-Seigneur n'y apparaît point en personne, son Cœur divin est porté dans la main de la Religion personnifiée et offert à Dieu pour le salut de la France, conjointement avec le cœur immaculé de Marie. Celui-ci est un peu plus petit et sur un second plan. Au-dessus, Dieu le Père accueille avec une visible satisfaction l'offrande qui lui est faite ; de l'autre côté, le Saint-Esprit sous forme de colombe répand sur le cœur de la Vierge sans tache, un souffle de vie surnaturelle. Un peu au-dessous de la Religion, du

¹ Nous reproduisons (pl. IX) un calque au trait de cette gravure, dû à M. A. Alean, et réduit de moitié. Nous ne la donnons pas comme une œuvre d'art supérieure, mais nous ferons observer qu'elle ne porte que modérément l'empreinte des défauts de son époque, les idées y sont vraies, et pour la justesse, pour l'intensité des sentiments, elle s'élève au-dessus du niveau commun alors. On en juge plus favorablement d'après ce trait qui atténue quelques uns des effets dont le goût laisse le plus à désirer.



LA DEVOTION AU
Etablie en France par
DÉDIÉE A
A Deccoud sculpt.



SACRÉ CŒUR DE JESUS
le Clerge assemblée en 1765
LA REINE
par J. J. Laguerre.

côté opposé, sont représentées les trois vertus théologiques : la Foi est caractérisée par le calice ; l'Espérance au moyen de l'ancre ; la Charité porte tout à la fois un enfant dans ses bras pour exprimer l'amour du prochain, et tient les yeux fixés sur le divin Cœur pour exprimer l'amour de Dieu. Représentée ainsi, c'est-à-dire puisant dans l'amour de Dieu l'amour du prochain, la Charité était devenue une chose si rare depuis deux cent cinquante ans qu'on doit savoir beaucoup de gré à l'artiste d'avoir fait revivre une représentation rendue en ces termes. D'ailleurs, les trois vertus sont bien conçues, chacune dans le sentiment qui lui est propre, et leurs attitudes, dans un temps où le maniérisme était porté si loin, sont relativement peu contournées. C'est la figure de la Religion qui, sous ce rapport, est la moins satisfaisante. La France, agenouillée au bas et suppliante, manque elle-même de simplicité dans son attitude, mais l'expression de la confiance est convenablement rendue dans sa physionomie. Pour compléter le tableau, du côté opposé apparaissent les quatre parties du monde à leur tour personnifiées et suppliantes.

V.

Le tableau le plus important, exécuté en l'honneur du Sacré-Cœur pendant le cours du XVIII^e siècle, est probablement celui qui fut commandé à Pompée Batoni par la reine de Portugal, Marie-Françoise de Bragançe, pour l'église dédiée au Sacré-Cœur dans la ville de Lisbonne.

Pompée Batoni, né à Lueques en 1708, mort à Rome en 1787, est appelé par Valéry ¹, « le Vien de l'école romaine... un Vien qui n'a pas eu de David » ; c'est-à-dire que la réforme dont, concurremment avec Mengs, il avait pris l'initiative, n'a pas été portée à son terme. Quoi qu'il en soit de cette appréciation, Batoni tient incontestablement la première place parmi les peintres purement italiens de son temps, et, dans une époque de décadence, il tendit à relever l'art de son état d'affaissement. « Il est net, vif, brillant », dit Lanzi ². « Il fut original dans la manière de traiter les portraits », ajoute le même

¹ *Voyages en Italie*. Paris, 1837, t. III, p. 101.

² *Hist. de la peinture en Italie*. Paris, 1824, t. II, p. 316.

auteur. En effet, dit de son côté Rosini, « il eut l'honneur de peindre les plus célèbres personnages du XVIII^e siècle ¹ : » les trois papes Benoît XIV, Clément XIII, Pie VI, les deux empereurs Joseph II et Léopold II. Ses expressions ne sont pas dépourvues de sentiment, mais le maniérisme propre à son époque les dépare et les affadit.

Une grande et belle gravure recueillie dans la collection du P. Desjardins et dédiée par Raymond Batoni, le fils de l'auteur, à Jean VI, alors régent de Portugal ², nous fait connaître le tableau dont nous parlons. Ce tableau avait été exécuté entre 1777, époque où la reine Marie-Françoise commença son règne, et 1787, année où mourut Batoni.

Le divin Cœur avec ses attributs ordinaires, la couronne d'épines qui le ceint, la plaie du côté, la croix et les flammes qui le surmontent en occupe le sommet, où les anges l'adorent. Au-dessous, la Religion, la tête surmontée de la tiare à trois couronnes, est debout sur les marches d'un autel qui porte le Saint-Sacrement exposé : elle montre ce Cœur sacré comme la source de salut. De l'autre côté de l'autel, la Charité est assise entourée d'enfants. Dans le bas sont les quatre parties du monde personnifiées. L'Europe est montée sur un beau cheval, l'Asie sur un chameau, l'Afrique sur un crocodile, l'Amérique sur une sorte de tigre, qui, selon les données positives de l'histoire naturelle, ne pourrait être qu'un jaguar. D'une exécution très soignée, léchée même, si on en juge par la gravure, d'un dessin pur, d'une bonne ordonnance, ce tableau est, sous différents rapports, bien supérieur à la gravure de 1765 ; mais il lui est inférieur pour le sentiment. Ce n'est pas qu'à cet égard il ne soit convenable, mais il est froid, superficiel ; la Charité, par exemple, toute occupée d'allaiter un des enfants qui se pressent autour d'elle, n'a rien de l'élévation constatée dans la figure correspondante de la composition française.

Le tableau de Batoni revient d'ailleurs, plus que cette composition même, à la donnée fondamentale des images inspirées directement par la bienheureuse Marguerite-Marie. Elle consiste, nous le

¹ *Istoria della pittura italiana*. Pise, 1852, t. VII, p. 69.

² Ce prince commença à exercer les fonctions de régent en 1793, il n'en prit le titre qu'en 1799 ; il émigra au Brésil en 1807, et ne prit le titre de roi qu'à la mort de sa mère en 1816.

savons, à représenter le Sacré-Cœur isolément dans la gloire, adoré par les anges, tout le reste étant un développement de la même pensée, que l'on peut à volonté exprimer ou sous-entendre.

Nous avons observé à Paris des tableaux qui ornent la chapelle du Sacré-Cœur dans les églises de Saint-Étienne-du-Mont et de Saint-Méry. Ils nous ont paru également appartenir à la fin du XVIII^e siècle, sinon par l'époque de leur exécution, du moins par leur style et l'esprit qui les anime. Or, l'un et l'autre n'offrent qu'un cœur isolé et des anges adorateurs, avec cette différence que ces anges, peu nombreux à Saint-Méry, sont en grand nombre à Saint-Etienne et partagés en neuf groupes distincts qui occupent toute la hauteur du tableau.

La chapelle du Sacré-Cœur, dans l'église de Saint-Sulpice, contient, en face de l'autel, un autre tableau, dont le style et l'esprit suggèrent les mêmes observations. On y voit encore le divin Cœur représenté isolément et adoré par les anges. Mais, de plus, dans la partie supérieure, Dieu siège sur les nuages; dans le bas, à droite, une foule de peuple précédée par des missionnaires; à gauche, des ennemis vaincus, des hérétiques proclamant par leur présence le triomphe et les fruits de la dévotion au Sacré-Cœur.

Un esprit de transition se manifeste dans un tableau conservé au grand séminaire de Chambéry. Son ensemble est celui qu'avait adopté comme insigne l'association du *Saint Dévouement* qui prit naissance dans cette ville dans le courant de la Révolution et fut approuvée par le pape Pie VII en 1805. Ce tableau représente, sous une sorte de pavillon qui enveloppe le sujet, le Saint-Esprit en forme de colombe, tenant par le milieu une longue banderolle qui suit à peu près les contours des draperies; au sommet de cette banderolle on lit : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit »; au côté droit : « Tout à Jésus par Marie »; au côté gauche : « Tout à Marie pour Jésus. » Entre ces deux côtés, sont Notre-Seigneur et la très-sainte Vierge, tous les deux assis et portés par les nuages. Notre-Seigneur a la main gauche sur le globe du monde, de la droite il montre son divin Cœur. La très-sainte Vierge montre aussi son très saint Cœur; sa gauche est élevée vers le triangle placé au-dessous de la colombe et qui porte le nom hébreu de Jéhovah. Ce tableau,

intéressant par sa composition, est d'ailleurs sans valeur artistique.

La représentation personnelle dans un tableau d'ensemble consacré au sacré Cœur ne nous était encore apparue qu'en passant, maintenant elle se montre comme devant régner en toutes circonstances d'une manière permanente. C'est que, dans l'intervalle, s'était formulé, consolidé et répandu le type que nous désignons plus spécialement sous le nom de Christ au Sacré-Cœur, type auquel sera consacré le chapitre suivant.

CHAPITRE III.

LE CHRIST AU SACRÉ CŒUR.

I.

Nous appelons *Christ au Sacré-Cœur* une représentation simultanée de Jésus-Christ et de son divin Cœur, soit que celui-ci apparaisse dans la main de l'Homme-Dieu, soit qu'il apparaisse sur sa poitrine.

Le type du Christ au Sacré-Cœur est nécessaire lorsque, pour honorer le divin Cœur, on veut mettre l'art de la partie. Dès lors qu'en cette matière on veut des images qui aient toute la beauté désirable et possible, il y faut l'expression sensible et explicite de la sainte humanité et du Cœur. Si on représente le Cœur isolé, on peut faire, au moyen des personnages qui l'entourent, un beau tableau ; il y manquera, quant au divin Sauveur lui-même, la manifestation extérieure de ses affections intimes, c'est-à-dire la beauté même du cœur. Notre-Seigneur, quand il a montré son Cœur à la bienheureuse Marguerite-Marie, a eu soin de le faire apparaître admirablement beau. On le voit par ces termes de trône de feu, de rayonnement, de soleil, de cristal, dont la Bienheureuse s'est servie pour le décrire. Mais on ne saurait les rendre avec une beauté proportionnée à ce qu'ils signifient par des traits ou des figures qui leur correspondent directement. Pour que la proportion existe, il faut que l'art exprime des beautés de l'ordre moral, et il ne peut

le faire qu'en représentant la figure humaine, c'est-à-dire, dans la circonstance, la figure personnelle du Sauveur.

A son tour, la sainte humanité seule, sans l'expression visible de l'organe de l'amour, ne saurait constituer une image du Sacré-Cœur. Sa beauté n'aura qu'un rapport indirect avec l'objet qu'il s'agit de rappeler. L'œuvre enfin si bien réussie, si estimable qu'on la suppose, n'aura elle-même aucune part aux promesses de Jésus-Christ. C'est pourquoi le type dont nous parlons devait naître de la dévotion au Sacré-Cœur, comme la fleur naît de sa tige. Elle la contenait en germe et par sa nature et par la manifestation même des volontés de l'Homme-Dieu.

D'un autre côté, l'adjonction du cœur à la représentation personnelle ne saurait nuire à la beauté artistique, elle ne saurait nuire à la vérité d'imitation ; pour peu qu'elle soit bien entendue, elle peut s'harmoniser avec la beauté de l'expression et de l'attitude, avec l'exactitude du dessin, avec l'éclat et l'accord des couleurs. Elle le peut tout aussi bien que le nimbe sur la tête des saints, que le soleil représenté sur la poitrine de saint Thomas d'Aquin, que l'étoile resplendissant sur le front de saint Dominique, que les clefs dans la main de saint Pierre, que tous les autres attributs par lesquels on caractérise les figures divines, les anges et les saints.

La physionomie est le miroir de l'âme, et comme toutes les affections de l'âme ont des impressions correspondantes dans le cœur, on peut dire que la physionomie est aussi le miroir du cœur. Ce que l'on dit de la physionomie, on peut l'appliquer également à toutes les inflexions du corps, aux attitudes, à tous les moyens d'expression. Il n'y a rien non plus de ce qui se traduit ainsi au dehors qui ne soit d'abord dans le cœur. Mais comme la traduction est inférieure à l'original, ce qui se passe dans le cœur est supérieur, plus intime, plus délicat, plus beau, en un mot, d'une beauté ineffable, quand le cœur est dans le bien, quand surtout il est divinement dans l'amour, que toute expression extérieure du corps et de la physionomie, à plus forte raison que toute traduction qui en est faite par les procédés de l'art. Par ce motif, même au point de vue de l'esthétique, il y a lieu de représenter le cœur avec la figure personnelle, pour avertir le spectateur de concevoir par la pensée une plus grande beauté d'expression, une plus grande beauté d'ordre moral

que tout ce que l'artiste, le plus grand artiste, est capable à beaucoup près de jamais rendre. Enfin nous ajouterons, en nous servant des termes empruntés à une plume amie : « Le type du Christ au sacré Cœur est pour l'art une conquête et un trésor. En effet, pris en lui-même, il est d'une incomparable élévation, et concorde, relativement aux différents mystères de la vie de Notre-Seigneur, à son action sur l'Église, à ses rapports avec les saints ; il introduit un élément qui donne à tout ce qu'il touche une physionomie nouvelle et cette vie qui procède du cœur. »

II

On peut voir de premiers essais du Christ au sacré Cœur dans les représentations précédentes où Notre-Seigneur porte son divin Cœur saillant sur sa poitrine ou reposant dans sa main. Mais outre que, dans ces exemples, Notre-Seigneur est mis en scène et non pas représenté abstractivement, ce ne sont là que des œuvres d'un ordre secondaire. Le premier effort d'une valeur vraiment artistique qui ait été fait dans ce genre est le tableau du *Gesu* à Rome, peint par Pompée Batoni vers le milieu du XVIII^e siècle (pl. I, fig. 1). Nos lecteurs ont déjà fait connaissance avec cet artiste, ils savent que, nonobstant des qualités d'un ordre supérieur, il ne réussit pas à se dégager entièrement du maniérisme qui avait envahi son école. Un des défauts du genre est de prendre le négligé pour le naturel et de l'affecter. Ce défaut se fait sentir dans le tableau dont nous parlons. Comme type, en outre, la figure de Notre-Seigneur manque un peu d'ampleur et de virilité ; mais d'ailleurs le caractère en est suave, l'expression attrayante ; la lumière qui jaillit du cœur et de la tête est vive et le mouvement des deux mains bien en rapport avec la pensée : « Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes ! » Le cœur qui repose dans la main gauche pourrait être supprimé, et cette main conserver la même attitude avec une légère modification pour rendre seulement le geste conforme à la pensée, la représentation extérieure de ce cœur ne nuit donc en rien à l'effet artistique ; il en précise au contraire le but et, par conséquent, en accroît l'intensité.

Le cœur, au lieu d'être porté dans la main, serait exposé seule-

ment sur la poitrine que le geste restant le même aurait encore la même signification. En dernier lieu, on a préféré ce mode d'exposition comme plus idéal, et à ce titre nous la préférons nous-même. Cette préférence ne saurait s'appliquer aux images où Notre-Seigneur entr'ouvre ses vêtements pour montrer son Cœur sacré. Autant il est essentiel que ce divin Sauveur montre effectivement son Cœur, un cœur rendu sous des formes visibles, autant il est insignifiant, tout au moins, qu'il paraisse avoir besoin de faire subir aucune ouverture soit à son corps, soit à ses vêtements, pour le montrer. Le geste par lequel ordinairement on montre la région du cœur pour dire que l'on aime, a paru suffisant à des critiques chrétiens pour constituer un type du Christ au sacré Cœur. Il a été prouvé que cela ne suffisait pas pour satisfaire à la dévotion spéciale que l'on doit se proposer en constituant ce type, mais assurément ce geste doit suffire concurremment avec l'image du divin Cœur représenté d'une manière toute idéale. Nous dirons plus : l'on peut se passer même d'un geste aussi direct, et toute attitude de Notre-Seigneur exprimant cette pensée qu'il s'offre, se manifeste, se dévoile, est convenable et suffisante avec la représentation de son divin Cœur, pour constituer un Christ au Sacré Cœur.

III

Il ne nous paraît pas que le Christ au Sacré-Cœur de Batoni ait eu beaucoup de concurrents jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. On se contenta le plus généralement pendant longtemps de le copier. Ces copies s'étaient répandues jusque dans la Chine, et la collection du P. Desjardins en contient deux grossières imitations avec des inscriptions en caractères chinois : elles ont été probablement exécutées dans les missions. Cependant cette collection contient aussi des images de types différents qui nous paraissent antérieurs à notre siècle et qui le sont tout au moins au mouvement qui s'est produit de notre temps pour renouveler l'art chrétien, mouvement dont l'un des effets a été d'apporter beaucoup plus de variété dans la manière de représenter le divin Cœur.

Il a été parlé précédemment d'une estampe du XVIII^e siècle, représentant un Christ au Sacré-Cœur dont la tête porte le nimbe

triangulaire. Elle porte les noms de Desrais, comme dessinateur, et de Duthé, comme graveur, et doit avoir été exécutée entre 1758 et 1769. Notre-Seigneur, ceint du cordon de S. François, s'y montre en marche pour dire qu'il vient pourvoir à nos besoins en nous apportant son Cœur. Malgré l'originalité de ces particularités, eu égard au type de figure et à la position des mains, l'une qui porte le cœur, l'autre qui le montre, nous considérons encore ce Christ comme un dérivé de celui de Batoni.

Nous citerons au contraire comme en étant tout à fait indépendantes certaines images gravées à Rome. Plus encore que le tableau de Batoni, elles représentent Notre-Seigneur avec un grand caractère de jeunesse, et lui prêtent un type d'une frappante analogie avec la sainte Face de l'Église de *Saint-Silvestre-in-Capite*, telle qu'elle est donnée dans l'histoire de cette église par Carletti (1797, in-fol.) Par suite il est permis de supposer des rapports d'école artistique, entre ceux qui ont dessiné et gravé celle-ci comme celles-là. Le *Christ* de ces images se distingue par un caractère de simplicité, dont Batoni est fort éloigné. Cette remarque s'applique particulièrement à une gravure où Notre-Seigneur et sa Très-Sainte Mère sont réunis dans deux médaillons circulaires. Tous deux portent leurs Cœurs non plus dans la main, mais saillant sur leurs poitrines. Jésus montre le sien d'une main qu'il tient ouverte, comme pour montrer aussi la plaie dont elle est percée. Autour du médaillon, on lit ces trois sentences : *Charitas Christi urget nos ; Sic Deus dilexit mundum ; Venite ad me omnes.* « La charité de Jésus-Christ nous presse ; Ainsi Dieu a aimé le monde ; Venez à moi tous. » Au-dessus du médaillon on voit le calice, la croix et le Saint-Esprit au milieu ; plus haut encore, on lit ces mots : *Ego Dominus Deus tuus.* Au-dessous du même médaillon apparaît le monogramme de Jésus et les clous ; de chaque côté, les instruments de la Passion, et plus bas est gravée une prière qui commence par ces mots : *O Cuor santissimo di Gesu cuore tenerissimo e per amor di noi ferito...* « O Cœur très saint de Jesus, Cœur très tendre blessé pour l'amour de nous... » Des figures et des paroles correspondantes accompagnent l'image de la Mère de Dieu.

Un peu intermédiaires de style entre le Christ de cette gravure et celui de Batoni, sont diverses images où le Sauveur est entouré de

têtes d'anges qui l'adorent. L'une de ces images porte en guise de titre ces mots : « *Præbe fili cor tuum mihi* (Prov. XXXII, 26). Dans une autre, l'amour divin est plus chaudement exprimé, et les plaies sont rayonnantes. Une troisième plus récente porte le nom de Patrini, graveur du commencement de notre siècle. Dans chacune d'elles, le Cœur du Sauveur est suspendu sur sa poitrine, et montré uniformément des deux mains. Les mêmes observations s'appliquent à une quatrième image plus récente encore. Portant le nom de Badisti, comme dessinateur, et de Malatesta, comme auteur du tableau d'après lequel le dessin a été fait, elle pourrait être plus rapprochée de notre temps ; mais à raison de son type, nous croyons devoir la rattacher dans tous les cas à la période qui nous occupe.

Plus voisins de l'estampe aux deux médaillons de Jésus et de Marie, et par le caractère et probablement pour l'époque, sont deux gravures françaises où la figure de Notre-Seigneur est également renfermée dans un médaillon, médaillon d'une forme maintenant légèrement ovale. La première, dérivée immédiatement de l'estampe italienne, attribue au Sauveur exactement la même attitude ; le monogramme et les instruments de la Passion sont disposés à peu près de la même manière, et pour texte elle porte ces vers :

*Que le Cœur de Jésus nous aime !
 Quand sera-t-il aimé de nous ?
 O divin Cœur, de tout suprême,
 Que tous les cœurs n'aiment que vous ?*

Un encadrement renferme sur la seconde, aux quatre coins, les bustes de Ste Chantal, de S. François de Sales, de Ste Thérèse et S. Jean de Dieu. Ces Saints ne sont pas nommés, et le dessinateur n'a pas su reproduire leurs traits bien connus ; seul S. François de Sales est faiblement reconnaissable ; mais ils sont tous suffisamment désignés par les sentences respectives que voici : « Le seul plaisir de Dieu ; — Rien autre que Dieu ; — Ou souffrir ou mourir ; — Souffrir et être méprisé. » Au-dessus du Sauveur est en outre le calice surmonté de l'hostie, avec ces mots : « Amour pour amour. » De chaque côté, les Cœurs de Marie et de S. Joseph sont désignés par leurs noms. Dans le surplus des intervalles, sur les côtés et dans

le bas, sont distribués les instruments de la Passion. Immédiatement au-dessous de l'image du Christ, on lit encore : « Renoncez-vous vous-même ; portez votre croix ; suivez-moi constamment. Ces mots : « Voici votre Sauveur », placés en tête de l'image lui servent comme de titre et l'exhortation suivante est pour ainsi dire sa conclusion.

« Remplissez-vous de Dieu et pratiquez la douceur et l'humilité, la mortification et la patience, en priant sans cesse et en agissant par amour en union avec Jésus-Christ. »

Toutes ces figures ont de la distinction, soit qu'elles visent comme celles qui dérivent de Batoni à la tendresse, soit qu'elles visent plutôt à la fraîcheur des sentiments. Nous n'en dirons pas tout à fait autant d'un autre type du Christ au Sacré-Cœur, qui, nous le croyons, remonte seulement au commencement de notre siècle, plutôt qu'à la fin du précédent. Il a été un moment très répandu parmi les images populaires, avant le renouvellement de l'Art Chrétien. Un caractère de plénitude le distingue : la plénitude convient assurément à une image du Sacré-Cœur, mais par l'effet d'une faible exécution, il en était résulté trop souvent un ensemble matériel et vulgaire rendu d'autant plus sensible que, dans beaucoup de ces images chargées de grosses couleurs, Notre-Seigneur mettait sa poitrine à nu et c'était sur un fond de vive carnation que se dessinait son divin Cœur. Réduit à ces termes, ce type était de ceux contre lesquels il importait le plus de réagir. Nous verrons plus tard comment on l'a fait. Mais auparavant les types frais et gracieux de l'Enfant-Jésus au Sacré-Cœur et de Notre-Dame du Sacré-Cœur, nous invitent à retourner sur nos pas. Nous avons aussi à faire connaissance avec quelques-unes des combinaisons variées que la même période de temps imagina pour honorer le Cœur-Sacré de Jésus.

Comte GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT,

Membre de la Société de Saint-Jean.

(*La fin au prochain numéro.*)

L'ARCHÉOLOGIE RELIGIEUSE

AU CONGRÈS DE VIENNE (ISÈRE)

~~~~~

## UNE EXCURSION A SAINT-ANTOINE DE VIENNOIS

---

Les Congrès qui se réunissent à de fréquentes reprises dans les différentes villes de notre pays et spécialement les Congrès archéologiques, dont la fondation, due à M. de Caumont, remonte à 1834, ont tous leurs publications spéciales, et, à la suite de chacune de leurs réunions, on voit paraître un ou plusieurs volumes renfermant les comptes-rendus de leurs séances et les mémoires qui y ont été présentés. Mais, souvent ces publications, retardées par les corrections des auteurs, l'exécution des planches, etc., ne paraissent que quelques mois, parfois quelques années, après la réunion du Congrès, et nous croyons qu'il peut y avoir un double intérêt à faire connaître tout de suite, dans des recueils spéciaux, les sujets qui y ont été traités et à signaler les monuments qui ont particulièrement attiré l'attention des savants réunis sur un point de notre territoire ; ces comptes-rendus, ainsi que nous venons de le dire, n'ayant pas une publicité immédiate, et, de plus, ne se trouvant pas entre les mains de tous.

Tels sont les motifs qui nous portent à demander aux lecteurs de la *Revue de l'Art chrétien* l'autorisation de leur parler du Congrès archéologique de Vienne<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Du 2 au 7 septembre 1879, 46<sup>e</sup> session, tenue sous la présidence de M. Palustré, directeur de la Société Française d'Archéologie.

Vienne, nous n'avons pas besoin de le rappeler, est justement célèbre par les monuments romains qui couvrent son sol et dont quelques-uns, tels que le Temple dit *d'Auguste et de Livie*, les restes du *Forum* et ceux de l'Amphithéâtre(?), la *Spina* du Cirque ou Pyramide de l'aiguille, le *Palais du Miroir*, les aqueducs, les mosaïques et les fondations récemment découvertes dans la Grande-Rue, près du portail de la Cathédrale<sup>1</sup> ont fourni le sujet de travaux présentés au Congrès et ont donné lieu à d'intéressantes discussions.

Les monuments chrétiens de cette ville, quoique moins connus et peut-être moins appréciés, méritent cependant d'être examinés avec soin.

La Cathédrale de Saint-Maurice, l'Église de Saint-André-le-Bas, la basilique de Saint-Pierre ont tour à tour attiré l'attention des membres du Congrès.

Aussi, pendant qu'une partie des séances était consacrée à la lecture de travaux qui, bien que d'un caractère général, rentraient cependant pour la plupart dans le cadre des études relatives au Lyonnais et au Dauphiné, le reste (et ce n'était pas ce qui offrait le moins d'intérêt) était consacré à des discussions sur les monuments qui avaient fait l'objet des visites du Congrès.

En même temps que les archéologues et les historiens du pays nous faisaient connaître ce qu'un examen approfondi, complété par une étude des documents, fournissait sur chacun d'eux, les étrangers signalaient les rapprochements que pouvait fournir à ce sujet l'étude de monuments similaires élevés dans d'autres régions. Cette étude comparative, ces rapprochements sont, croyons-nous, l'un des résultats les plus utiles des Congrès, qui ont, en outre, l'avantage de mettre en rapport les personnes qui s'occupent des mêmes recherches et qui les mettent à même de se mieux connaître et d'échanger leurs idées sur les études qui leur sont communes<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> M. Palastre croit devoir reconnaître dans ce dernier endroit une partie de la basilique romaine

<sup>2</sup> Si nous ne voulions nous restreindre à l'analyse des questions qui rentrent dans le cadre de cette *Revue*, nous aurions à citer de fort intéressantes lectures de MM. Ollier de Marichard et Florian Vallentin, sur *l'époque préhistorique en Dauphiné*; de MM. Leblanc et Quénin, sur *les antiquités romaines de Vienne*; de

Depuis quelques années, les réunions de la Société Française ont toujours vu figurer sur leur programme la question de l'évangélisation de la province où se tenait le Congrès. Chaque fois, nous avons vu les partisans des deux écoles soutenir avec une égale ardeur leurs prétentions.

Cette année, la question se trouvait plus circonscrite et était ainsi conçue : *De quelles ressources sont les inscriptions chrétiennes pour l'avancement des études relatives aux origines de la ville de Vienne ?*

M. l'abbé Bellet, curé de Tain, auteur d'un travail considérable sur l'histoire du diocèse de Vienne, qu'il est à la veille de publier, a lu au Congrès le chapitre qui sert d'introduction à son livre, et dans lequel il reproduit les arguments invoqués en faveur de l'évangélisation du *Pagus Viennensis*, au I<sup>er</sup> siècle, et de la mission de S. Crescent <sup>1</sup>.

M. l'abbé de Meissas, dans un mémoire court et très substantiel, a étudié d'abord la question épigraphique, et, s'appuyant sur les beaux travaux de M. Allmer, a rappelé qu'il n'existait à Vienne aucune inscription chrétienne antérieure au V<sup>e</sup> siècle (441). Quant à la date de la prédication de l'Évangile à Vienne, il ne croit pas pouvoir la faire remonter beaucoup avant la persécution de 177 (date de la lettre envoyée par les chrétiens de Lyon et de Vienne) et encore ne pense-t-il pas que l'on puisse conclure de l'existence de chrétiens à Vienne, à l'établissement dans cette ville, dès cette époque, d'un siège épiscopal. Si l'on étudie l'ancienne liturgie viennoise, on

M. Étienne Récamier, sur la *fabrication des poteries romaines dans cette ville*; de M. Caillemer, doyen de la Faculté de Droit de Lyon, sur des *voies à orniers artificielles* et sur le *Senatus-Consulte de Claude*; de M. de Laurière, sur les *objets antiques recueillis à Vienne et aujourd'hui dispersés dans diverses collections*; de M. Desjardin, sur *l'époque de la construction du Temple d'Auguste et de Livie*, etc.

La Société Française d'archéologie avait déjà tenu à Vienne quelques séances en 1811 et en 1862. (Voir le compte-rendu de ces dernières dans le volume du XXIX<sup>e</sup> Congrès archéologique de France, p. 504-522).

<sup>1</sup> M. l'abbé Bellet, rappelant, d'après Eusèbe de Césarée, que la lettre des chrétiens de la Lyonnaise, contenant le récit de la persécution de 177, est adressée aux chrétiens de Galatie, croit y voir un souvenir de la mission de S. Crescent, qui, après avoir évangélisé Vienne, serait allé mourir chez les Galates.

peut, ajoute M. de Meissas, et bien que les documents soient peu nombreux, y voir des traces des liturgies orientales et on serait porté à croire que les premiers missionnaires venus à Vienne, étaient partis non de Rome, mais de l'Orient.

Si, par son antiquité, la basilique de Saint-Pierre, aujourd'hui transformée en musée lapidaire <sup>1</sup>, nous a offert un sujet d'études des plus attachants, nous avons visité également avec grand intérêt l'église romane de Saint-André-le-Bas, reconstruite en 1152, par un architecte du nom de Martin (ainsi que le constate une inscription gravée à la base d'un des piliers), à l'aide de nombreux débris antiques. Mentionnons aussi les cloîtres qui touchent à l'église et se trouvent aujourd'hui compris dans les bâtiments du nouveau cercle.

Mais le monument, qui mérite à coup sûr d'attirer le plus longtemps l'attention de l'archéologue, est la cathédrale de Saint-Maurice, malgré le déplorable état dans lequel se trouve sa façade.

Un archéologue lyonnais, qui achève en ce moment une monographie de la primatiale de Saint-Jean, M. Lucien Bégule nous a

<sup>1</sup> Les richesses archéologiques conservées à Vienne sont encore dispersées : les monuments lapidaires de l'antiquité et du Moyen-Age sont déposés à Saint-Pierre, mais n'y sont pas encore arrangés d'une manière définitive, bien que des mesures aient été prises récemment pour placer sur le sol les mosaïques découvertes à Vienne et dont l'une des plus importantes, celle d'Orphée, est encore au milieu du Champ de Mars, enfouie à deux mètres de profondeur environ. Les bronzes, les vases et les objets du Moyen-Age sont placés au premier étage de l'hôtel de ville. Signalons, parmi les pièces les plus remarquables de cette dernière collection, une tête en bois de l'époque romaine ayant servi de coffret, morceau unique jusqu'à ce jour, reproduit d'après une photographie de M. J. de Laurière, dans le *Bulletin monumental* de 1878.

— Une *Description du Musée de Vienne* a été publiée en 1841, par Th.-A. Delorme (in-8) ; les *Inscriptions antiques et du Moyen-Age*, forment l'objet d'un ouvrage considérable de MM. Allmer et de Terrebasse ; et M. Leblanc, conservateur du musée, qui a tant fait pour la recherche et la conservation des antiquités viennoises, a entrepris la reproduction à une échelle uniforme des inscriptions et des mosaïques de Vienne.

— Malgré leur apparence modeste, n'oublions pas le *Guide* et les *Annuaires* publiés par M. Savigné et qui renferment d'utiles renseignements sur les monuments et les curiosités de Vienne. — Le vicomte de S. Andéol a publié en 1863, dans la *Revue de l'Art chrétien*, une courte notice sur la basilique de Saint-Pierre (t. VII, p. 249-252).



présenté une étude remarquable de la cathédrale de Saint-Maurice comparée à ce dernier monument, et nous espérons que lorsqu'il aura terminé le bel ouvrage qu'il a entrepris, M. Bégule lui donnera pour pendant une description de Saint-Maurice.

Parmi les points qui nous ont le plus frappé, notons les frises exécutées en gravure sur pierre et représentant des personnages et des animaux, sortes de mosaïques analogues au dallage de la cathédrale de Sienna, puis quelques restes de peintures murales, le siège de l'évêque placé au fond du chœur et qui, à Lyon, existe également, caché aujourd'hui sous les boiseries des stalles, les sarcophages antiques provenant de Saint-Pierre, etc. <sup>1</sup>.

Signalons, à propos de la cathédrale de Vienne, un travail numismatique considérable sur les méreaux du chapitre, présenté par M. Vallier, dont les recherches sur le Dauphiné sont depuis longtemps connues et appréciées <sup>2</sup>.

Les séances du Congrès ont été coupées par une excursion des plus intéressantes faite à Saint-Antoine de Viennois.

C'était presque un voyage, car nous avons eu à faire d'abord un trajet de trois heures, en chemin de fer, jusqu'à la Côte Saint-André, et autant en voiture ; mais, grâce au beau temps, nous avons pu passer fort agréablement cette journée et visiter un monument des plus curieux et dont j'emprunterai en partie la description, au compte-rendu rédigé par M. Alphonse Nugues.

Rappelons d'abord que les Antonins devaient leur origine à la fondation d'un hôpital établi dans ce village par deux gentils-hommes, autour desquels se groupèrent quelques personnes pieuses.

Jusqu'au treizième, leur supérieur ne prenait que le titre de maître ou de commandeur ; mais en 1297, Aimond de Montigny prit la qualité d'abbé, et l'ordre de Saint-Antoine (sous la règle de saint Augustin) ne tarda pas à prendre une grande extension et à posséder

<sup>1</sup> Dans l'Église de Sainte-Colombe, sur la rive droite du Rhône, nous devons signaler un beau groupe en marbre, du XV<sup>e</sup> siècle, représentant la Vierge et Sainte Anne.

<sup>2</sup> M. Vallier a aussi communiqué au Congrès une note de M. Morin-Pons, sur une monnaie de Gui de Bourgogne, archevêque de Vienne.

der dans toute la France des maisons et surtout des hôpitaux pour les pèlerins <sup>1</sup>.

A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, l'église de Saint-Antoine, qui n'avait jusqu'alors que peu d'importance, fut rebâtie avec grand luxe et c'est celle qu'il nous a été donné de visiter le mois dernier.

L'église et les bâtiments de l'abbaye, placés sur une éminence qui domine la petite ville de Saint-Antoine, sont soutenus par des remparts et des substructions de l'aspect le plus imposant.

Devant l'église, se trouve une place bastionnée, sur laquelle on avait mis en batterie et fait partir en notre honneur quelques vieilles pièces d'artillerie en fer, ayant autrefois appartenu à l'abbaye.

Construite au XIV<sup>e</sup> siècle, c'est seulement au commencement du XV<sup>e</sup> que la façade de ce monument paraît avoir été achevée.

« Cette façade, dit M. Nugues, se compose d'un portail majeur surmonté d'une vaste fenêtre et de deux portails latéraux; l'ornementation en est soignée, et plusieurs détails remarquables, notamment, au centre de la deuxième voussure du grand portail. Dieu le Fils assis, tenant le globe de la main gauche et bénissant de la droite; dans la première voussure du même portail, les douze grands prophètes assis, et, dans les deuxième et troisième voussures, des anges et des séraphins en adoration placés deux à deux. »

L'église de Saint-Antoine, dont le chœur et les premières travées de la nef appartiennent au XIII<sup>e</sup> siècle, n'a pas de transept et offre sous ce rapport quelque analogie avec la cathédrale de Vienne. Le reste de la nef est du XIV<sup>e</sup>. On remarque des peintures murales du XV<sup>e</sup> siècle, dans les deux premières chapelles du bas-côté nord. Bien que très détériorées et en partie cachées sous un badigeon, ces fresques méritent d'être signalées; elles représentent plusieurs scènes de la vie de saint Antoine et une grande composition, saint Christophe portant l'Enfant-Jésus. D'autres peintures étaient visibles il y a quelques années sur les colonnes de la nef et dans le chœur, mais on ne distingue plus aujourd'hui qu'une crucifixion.

<sup>1</sup> En 1172, à l'époque de sa plus grande prospérité, l'ordre de Saint-Antoine comptait 12 commanderies et 160 établissements secondaires.

L'autel en marbre noir décoré de bronze est un des spécimens les plus remarquables que nous connaissons du XVII<sup>e</sup> siècle. De nombreuses statues de bronze d'un beau caractère le décorent et nous croyons qu'il mériterait d'être signalé aux artistes chrétiens, comme digne d'être reproduit <sup>1</sup>. Exécuté en 1667, par le sculpteur lyonnais Mimerel, l'autel de Saint-Antoine fut payé dix mille livres. Il renferme sept châsses en argent repoussé : six de petites dimensions sont seulement décorées d'ornements, mais la septième, formée de six panneaux représentant des scènes de la vie de saint Antoine et de deux autres décorés des armes du donateur, est un monument fort important de l'orfèvrerie du XVII<sup>e</sup> siècle <sup>2</sup>.

Par une attention, dont nous ne saurions trop remercier le clergé et la municipalité de Saint-Antoine, tous les reliquaires, les ornements les plus précieux de l'église, les anciens livres liturgiques et les principaux documents des archives communales avaient été exposés dans le chœur de l'église <sup>3</sup>.

Indiquons encore, dans cette revue rapide, les boiseries du XVIII<sup>e</sup> siècle de la sacristie, de nombreuses pièces de tapisseries, et la grille originale d'une des chapelles, formée des hallebardes et peruisanes des anciens gardes de l'abbaye.

Les bâtiments, dont la majeure partie remonte au XVII<sup>e</sup> siècle, sont aujourd'hui divisés entre plusieurs propriétaires et laissés, pour la plupart, dans un état de délabrement regrettable.

Plusieurs historiens se sont déjà occupés de l'ordre de Saint-Antoine, et M. Vallier nous a entretenu à l'une des séances du Con-

<sup>1</sup> L'an dernier, il nous avait été donné de voir, lors du Congrès du Mans, un autel également très remarquable, mais du XVIII<sup>e</sup> siècle, celui de l'église d'Évron.

<sup>2</sup> Cette châsse fut donnée, en 1648, par Jean du Vache, baron de Chasteauneuf de l'Albène, etc., président en la Chambre des Comptes de Grenoble, et exécutée, sans doute dans cette ville, car chacun des panneaux porte la marque du contrôle des orfèvres de cette ville.

Elle renferme des reliques de S. Antoine. M. Gautier-Descottes a bien voulu nous donner à cette occasion des renseignements sur les luttes auxquelles avait donné lieu au Moyen-Age la possession du corps de ce Saint, luttes qui avaient motivé à Arles la nomination d'un capitaine des reliques. (Voir les travaux du R. P. Dassy, etc.)

<sup>3</sup> Le chœur est décoré de stalles sculptées en 1630, par Hannard, de Lyon.

grès d'un travail qu'il prépare sur les sceaux des abbés et des membres de l'ordre <sup>1</sup>.

En revenant de la Côte Saint-André, le temps nous a manqué pour visiter une ancienne habitation dépendant de l'ordre de Saint-Antoine, située au hameau de Loives, près de Roybon et dans laquelle M. Vallier a retrouvé de curieuses peintures murales.

A la fin d'une session archéologique, lorsque, pendant huit jours, on a vécu sous le même toit et presque constamment ensemble, ce n'est pas sans regret que l'on voit venir le moment de la séparation, et, malgré l'espoir de se retrouver l'année suivante, ou cherche par tous les moyens possibles à prolonger ces visites en commun, ces entretiens pendant lesquels on a pu mieux se connaître, s'apprécier et souvent jeter les bases de relations durables.

A Vienne, il en a été ainsi et, le lendemain de la clôture du Congrès, nous nous trouvions près de cinquante, Viennois et étrangers, réunis sur un bateau à vapeur, pour descendre le Rhône jusqu'à Valence <sup>2</sup> ; le jour suivant encore, nous visitions, sous la conduite de l'archiviste, M. Lacroix, la cathédrale, l'évêché, le *Pendentif* et ces maisons si curieuses de Valence, avant de nous disperser et de retourner à nos occupations, à nos travaux <sup>3</sup>.

En terminant cette revue rapide des travaux du Congrès qui rentrent plus spécialement dans le cadre de cette *Revue*, il ne me reste plus qu'à ajouter que, l'an prochain, le Congrès compte se réunir à

<sup>1</sup> M. V. Advielle a annoncé depuis longtemps la publication d'un ouvrage sur l'ordre de Saint-Antoine de Viennois et ses différentes maisons. (Voir Comptes-rendus de la Société Française de Numismatique, t. 1, p. 217).

<sup>2</sup> On a trop souvent décrit l'attrait d'un voyage sur le Rhône pour que je croie utile de m'ête. dire ici sur nos visites à Saint-Vallier, à Tournon, dont nous devons signaler toutefois le château et le beau collège des Jésuites, et à Tain, dont la place principale est décorée d'un autel tarabolique ; mais, nous devons une mention particulière à l'église romane de Champagne, édifice des plus curieux et sur les murs extérieurs duquel on remarque de nombreuses pierres sculptées représentant des personnages et des animaux.

<sup>3</sup> Pourtant ce n'était pas encore la séparation définitive, car quelques-uns d'entre nous suivirent jusqu'à Milan, le directeur, M. Palustre, qui, ainsi que Mgr Barbier de Montault et MM. de Lamière, de Fontenilles, Rohault de Fleury, Nodet, etc., consacra la fin du mois à l'étude des trésors de Milan et de Monza et à l'examen de quelques-uns des monuments religieux du Milanais.

Arras et que l'un des principaux collaborateurs de ce Recueil, M. l'abbé Van Drival, a bien voulu se charger d'organiser cette session, qui se terminera par une réunion internationale à Tournai et probablement par une visite à l'exposition rétrospective, qui doit avoir lieu à Bruxelles, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation du royaume de Belgique.

COMTE DE MARSY.

Inspecteur général de la Société Française d'Archéologie.

---

## UN CHIFFRE FUNÉRAIRE

---

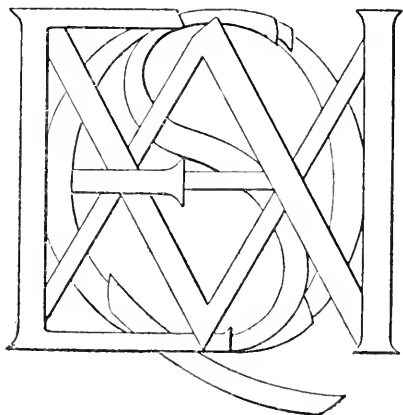
Séze, novembre 1879.

Monsieur le Chanoine,

Peut-être sera-t-il agréable aux lecteurs de votre excellente Revue de connaître un chiffre, ou plutôt une véritable épitaphe funéraire de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle (1650). Sa composition me paraît assez remarquable et pour la nature de ses lettres et surtout pour leur heureux agencement.

Ce chiffre était placé sur le tombeau de *Mgr Jacques Camus-de-Pont-Carré*, évêque de Séze, que l'on a relevé, ces jours derniers, à cause des nouveaux travaux de restauration entrepris au chevet de notre cathédrale.

Comme vous le voyez sur le calque ci-joint (calque que j'ai relevé aussi exactement que possible sur le marbre lui-même), on arrive, avec un peu d'attention, à découvrir huit lettres entrelacées : ACEIMQSV.



Mais comment interpréter ces lettres ? Quelques uns proposent de lire ainsi : I, *Jacobus*, C·A·M·V·S, *Camus*, E, *episcopus*, Q, *quiescit* (sous-entendu *hic*). D'autres lisent plus simplement *Jacques Camus*.

La première interprétation, parce qu'elle est faite en latin, est, ce semble, plus épigraphique et plus ecclésiastique, si je puis ainsi parler, et aussi plus dans le goût du temps : de plus, elle a l'avantage de ne se servir qu'une fois des mêmes lettres. En revanche, l'autre rentrerait davantage dans le genre du *chiffre*.

Votre science tranchera la question.

Dans tous les cas, je serais très-heureux que cette inscription pût vous intéresser quelque peu.

Veuillez agréer, etc.

Jos. MALLET,

Professeur d'Archéologie au petit séminaire de Sées,

Membre de la Société de Saint-Jean.

---

## TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES

---

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES. — On lit dans la *Revue des Sociétés savantes* :

« M. Darcel, administrateur de la manufacture nationale des Gobelins, présente à la Section d'archéologie un fragment d'une ancienne tapisserie qui lui a été confié par le musée d'art et d'industrie de Lyon. Ce fragment, acquis de l'abbé Bock, qui en a cédé un autre, d'importance supérieure, au musée germanique de Nuremberg, proviendrait de l'église de Saint-Géréron, de Cologne. C'est le plus ancien exemple de tapisserie connue, mais il est difficile de fixer la date de sa fabrication. Son ornementation accuse deux influences distinctes, orientale dans les grands médaillons circulaires où un griffon combat un lion, occidentale dans les agrafes des cercles qui les enveloppent et dans les bordures où des têtes à peu près humaines mordent de courtes tiges formant rinceaux. La juxtaposition de ces deux influences pourrait servir à donner une date approximative à ce précieux monument. M. A. Essenwein, qui a publié dans l'*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit* le fragment qui appartient au musée qu'il dirige, le croit du X<sup>e</sup> siècle et de fabrication byzantine. M. Darcel inclinerait plutôt vers une origine occidentale et pour une date moins reculée, la fin du XI<sup>e</sup> siècle.

« C'est une véritable tapisserie tissée partie par partie, comme le sont toutes celles qui se font aujourd'hui ; seulement la chaîne en est très grosse, étant formée de vraies ficelles au nombre de 55 par décimètre, tandis qu'il y a 90 fils de chaîne dans les tapisseries actuelles des Gobelins. Les couleurs employées sont au nombre de sept : le blanc pour le fond général et les animaux, le rouge, le brun et le noir pour les traits, le bleu, le vert et le noir déjà indiqué pour les petits triangles qui forment comme une mosaïque, et un rouge vif pour le galon qui sépare la bordure du fond. M. Darcel annonce qu'il fait exécuter par les élèves de l'école de tapisserie de la manufacture une copie en fac-simile de ce fragment, ce



qui permettra de conserver dans les archives des Gobelins un souvenir de ce vénérable spécimen du X<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle.

SOCIÉTÉS DES ANTIQUAIRES DE FRANCE. — M. Victor Guérin.  
communication sur le mont Thabor. Il décrit sommairement les ruines de différentes époques qui couvrent le sommet de cette montagne célèbre. A l'époque primitive appartiennent sans doute plusieurs anciennes citernes pratiquées dans le roc et une assez grande quantité de gros blocs taillés en bossage. En effet, dès le temps de Josué, une ville, appelée également Thabor, existait sur le haut de la montagne. Ces gros blocs ont pu être ensuite utilisés dans les travaux de fortification exécutés plus tard en cet endroit par Josèphe. Les croisés et les Musulmans ont dû s'en servir pareillement et en tailler peut-être beaucoup d'autres sur le même patron.

A l'époque chrétienne byzantine se rapportent, selon toute apparence, les restes d'une petite église qui a été relevée de ses ruines par les Grecs depuis quelques années et qui était consacrée à saint Elie.

La plus grande partie du plateau supérieur de la montagne a été achevée par les Latins, et les RR. PP. Franciscains de Nazareth y ont pratiqué, en 1875, des fouilles d'un très haut intérêt, car elles ont mis à jour l'emplacement du véritable sanctuaire de la Transfiguration. En déblayant, en effet, le point culminant du Thabor, ces religieux y ont trouvé, sous une masse énorme de décombres, les restes de deux chapelles. La première était petite et n'avait qu'une abside vers l'orient; elle était tout entière pavée en mosaïque. Cette chapelle était très probablement celle de Moïse, car en continuant à s'avancer et à fouiller vers l'est, ils rencontrèrent bientôt les vestiges d'une autre chapelle beaucoup plus considérable qui paraît avoir eu trois nefs et dont la longueur peut être estimée à 36 mètres et la largeur à 16. Cette chapelle renfermait sous sa nef centrale, une crypte longue de 30 mètres et large de 6, dans laquelle on descend par un escalier de 12 marches. Au fond est un autel encore à moitié debout. Cette crypte, ensevelie auparavant sous un prodigieux monceau de pierres et de débris de toute sorte, est aux yeux de M. Guérin d'un prix inappréciable. Il la croit, en effet, après l'avoir examinée avec soin, contemporaine des premiers siècles de l'Église et appartenant au sanctuaire primitif érigé sur le Thabor sous le titre de Saint-Sauveur. La chapelle qui la contenait et la recouvrait a pu être détruite et relevée plusieurs fois, mais la crypte a dû toujours échapper aux ravages et aux restaurations qui ont nécessairement altéré le caractère de l'édifice sous lequel elle s'étendait. Comme nous sommes là précisément sur la cime du Thabor et comme cette chapelle était de beaucoup la plus considérable

des trois qui avaient été construites sur le sommet de la montagne, que dès lors il est logique d'admettre qu'elle ne peut être que celle de Saint-Sauveur, les deux autres devant être reconnues, l'une pour celle d'Élie, l'autre pour celle de Moïse, il s'ensuit que la crypte en question nous révèle d'une manière certaine l'endroit où, dès les premiers siècles de l'Église, on croyait que s'était accompli le grand mystère de la Transfiguration.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE BIBLIQUE DE LONDRES. — La séance d'ouverture de cette Société, qui s'est tenue le 4 novembre, a offert un intérêt particulier, à cause des deux savants qui y ont fait des communications, MM. Rassam et Oppert, membres honoraires de la compagnie.

M. Hornagd, Arménien, né à Mossoul, sur le sol de l'ancienne Assyrie, s'est fait connaître comme continuateur des fouilles de M. Layard à Ninive, et comme l'un des prisonniers du roi Théodoros d'Abyssinie. Il a été chargé dernièrement, après un intervalle de plus de vingt ans, de reprendre les fouilles de Ninive, et a fait l'heureuse trouvaille de plaques de cuivre, qui représentaient en repoussé des scènes de l'histoire du roi Salmanassar III (905-860 avant Jésus-Christ.)

En rendant compte de ses fouilles en 1854, il a raconté comment, par une belle nuit de clair de lune, il s'est transporté sur le domaine ninivite réservé par un firman impérial à la France, comment il y a pris possession, au nom de l'Angleterre, pour assurer au Musée britannique, les trésors qu'il y savait cachés. Le *Times* nomme cette manière d'agir astucieuse (*astute*); on pourrait la qualifier encore autrement, car le fait que M. Victor Place, consul de France, le successeur de Botta, était occupé à continuer à Khorsabad les seules fouilles systématiques qui aient été faites sur le sol de Ninive, n'indiquait nullement un abandon des droits qu'il tenait de la Porte et dont il avait l'intention de profiter. Malgré les protestations du consul français, M. Rassam continua ses recherches, et il rapporta de ses fouilles la plus grande partie des trésors cunéiformes qui font du Musée britannique le plus riche du monde pour cette partie. Ainsi le récit du déluge et les archives du roi Sardanapale sont au British Muséum et non au Louvre.

M. Rassam a rappelé que M. Oppert, passant alors par Mossoul, lui avait le premier donné l'interprétation de quelques textes trouvés par lui, sur quoi notre compatriote a pris la parole en anglais, pour indiquer spirituellement aux excavateurs anglais une mine due aux découvertes de la science française, mais où, cette fois, M. Rassam n'avait pas à craindre de protestations. Il a parlé de cette ile, citée dans les textes

cunéiformes, et d'où étaient originaires les cultes des dieux de cette terre au milieu des flots, d'où étaient surgis les monstres marins qui, selon la légende, avaient enseigné aux Chaldéens les arts et les sciences, et les avaient civilisés. M. Oppert a prouvé que cette île, « île de l'origine, » en assyrien *Tilvoun*, n'était autre que la fameuse île *Tylos*, des Grecs, célèbre par ses perles et son coton, et aujourd'hui connue sous le nom de *Bahreïn*.

Une antique tradition, transmise par Strabon, faisait de cette île également la métropole de Tyr et d'Aradus, en Phénicie ; encore aujourd'hui, l'un des petits îlots de l'archipel de *Bahreïn* s'appelle Arad.

M. Oppert a engagé les explorateurs à n'y pas trouver les livres de classes de ces monstres marins, comme dernièrement un jeune Anglais avait découvert dans des documents juridiques de Babylone, les grands livres d'une maison de banque, qu'il a nommée les banquiers Egibi et fils. M. Oppert a fait justice de ce *humbug* répété par les journaux anglais, car ce nom d'Egibi est le nom d'un des nombreux chefs de tribu cités dans les textes babyloniens, et non le nom d'un chef de banque. Après l'exposition d'une matière spécialement biblique, la découverte de l'origine de la chronologie de la Genèse, le meeting décerna, par deux votes successifs, des remerciements à M. Rassam et à M. Oppert et, pour ce dernier surtout, dans les termes les plus honorables, comme l'un des hommes de notre époque qui a le plus contribué au progrès de nos connaissances relatives aux siècles passés.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE LA CORRÈZE. — M. Rupin lit une note sur une mosaïque gallo-romaine trouvée dans la commune de Cubjac (Dordogne) et destinée au musée de Périgueux. — Le même membre communique une notice historique sur les évêques de Toul, accompagnée de leurs armoiries — M. Roujou traite une question fort en faveur aujourd'hui, celle de nos origines et des différentes migrations des peuples qui ont successivement occupé notre sol ; il s'occupe spécialement des races humaines de l'Auvergne et des régions montagneuses environnantes. — La Société a reçu pour son musée une série d'antiquités gallo-romaines et franques provenant des fouilles de Caranda. — Dans la quatrième livraison du tome 1, nous signalerons spécialement une étude sur *Turgot dans le Haut-Limousin* par M. Treich et un *Essai sur une inscription du XIII<sup>e</sup> siècle* par M. Greil.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE. — M. de Lahondès lit une monographie de l'église de Salau sur la frontière du Couseran, cons-

truite au XI<sup>e</sup> siècle, selon la tradition, par une princesse espagnole exilée de son pays, et devenue, à la fin du siècle suivant, la propriété des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Ils y construisirent un hospice pour les passagers du port ; des acquisitions et des dons nombreux dont les actes sont conservés aux archives de Malte, à la préfecture de Toulouse, l'enrichirent en peu d'années, et il acquit une certaine importance pendant le XIII<sup>e</sup> siècle. Mais cette prospérité disparut après les luttes locales des guerres religieuses, et les visiteurs de l'Ordre n'y trouvèrent que difficultés et misères pendant les deux derniers siècles. L'église à une seule nef voûtée en berceau, avec une abside voûtée en cul-de-four, fut construite très simplement, mais dans des conditions de stabilité qui lui permettaient de servir au culte ; elle est encore aujourd'hui absolument telle qu'elle sortit des mains de l'ouvrier. Les arcades du clocher en marbre blanc, ainsi que les débris du porche dont quelques colonnettes sont dressées au-devant de l'église, portent seules des sculptures. Ces sculptures, de même que celles de la petite chapelle de Saint-Sernin, de l'église plus ancienne de Vic, de la porte de Saint-Vallier à Saint-Girons, diffèrent de celles des églises romanes de la vallée de l'Ariège, construites sous l'influence de l'école toulousaine, quelques années plus tard. Elles sont le produit d'un art archaïque tout local, dont les analogues se retrouvent sur plusieurs églises des Pyrénées centrales, qui emprunte bien peu de ses éléments aux traditions romaines ou aux importations byzantines et qui, par ses traits simples, à peines creusés, ses petites têtes isolées, ses entrelacs à très faible relief, rappellerait plutôt les ornements des armes et des poteries gauloises et des agrafes mérovingiennes.

ACADÉMIE DELPHINALE. -- Dans le Bulletin de cette Société (Grenoble, 1879), M. Régis Géry rend compte des antiquités trouvées à Vilette, près des ruines du temple de Romulus. Par ni ces objets d'art, on remarque deux statuette en marbre de 80 cent. de hauteur, style de la Renaissance. L'une représente S. Bruno, fondateur des Chartreux, en costume de son ordre, la tête rasée ; à ses pieds, une mitre d'archevêque, allusion faite à son refus de l'archevêché de Reims, ou plutôt de celui de Reggio en Calabre. L'autre représente S. Jean-Baptiste, patron des Chartreux et de tous les cénobites ; il est vêtu de la peau légendaire et tient de la main gauche le livre des Évangiles sur lequel est couché l'Agneau divin qu'il indique avec l'index de la main droite. La matière de ces statues est du plus beau marbre ; on les avait ornées de dorures et de vives couleurs que le temps n'a pas flétries.

## BIBLIOGRAPHIE

---

LE COSTUME AU MOYEN-AGE, *d'après les sceaux*, par M. G. DEMAY, sous-chef de la section historique aux Archives nationales. — Un volume grand in-8° jésus contenant 600 gravures et 2 chromolithographies. — Paris, Pillet et Dumoulin, 1880. — Prix : 20 fr. broché; relié, tranche dorée, 28 fr.; sur papier vélin de cuve, 40 fr. broché. (Il en a été tiré 75 exemplaires.)

Les études historiques, qui ont reçu heureusement une si vive impulsion depuis le commencement de ce siècle, ont forcé les artistes à s'occuper, plus que jamais, de recherches actives sur tous les détails de la vie privée aux différentes époques. Le moyen-âge spécialement a attiré leur attention. La fantaisie n'est plus permise, et encore moins les anachronismes choquants qu'on excuse à peine dans l'enfance de l'art, et qui gâtent les brillantes compositions des grands maîtres de la Renaissance. Le magnifique volume que nous avons sous les yeux vient offrir aux artistes une mine des plus précieuses : ils y trouveront tous les détails de costume représentés dans les six cents gravures distribuées avec autant de goût que d'originalité, au courant d'un texte précis, simple, exact, qui commente, avec une science sûre et une lucidité parfaite, les indications si variées qu'on peut tirer de cette immense collection de sceaux choisis entre tout ce qui est connu. C'est le fruit de trente années de recherches et d'études d'un érudit de premier ordre, qui se trouve mis au service du public ; nous ne craignons pas de prédire à cet excellent ouvrage un accueil pressé de la part des lecteurs sérieux auxquels il s'adresse.

L'introduction, qui a 70 pages, forme un traité fort remarquable de sigillographie ; c'est de la science solide mise à la portée de tous par la clarté de l'exposition. On y trouve, admirablement résumé, tout ce qu'il importe de savoir sur l'origine des sceaux, les matières diverses dont ils furent composés, les moyens pris pour leur conservation ; les différentes manières de les apposer, l'usage du sous-sceau ; la présence des sceaux

pour les chartes qui en reçoivent plusieurs ; les contre-sceaux ; les précautions usitées pour garantir l'authenticité du sceau, qui donnait lui-même le caractère authentique aux actes où il était apposé ; enfin tout ce qui concerne les matrices des sceaux ; leur matière, leur forme, le soin avec lequel elles étaient gardées, l'art merveilleux des *tailleurs de sceaux*, dont le nom a été sauvé de l'oubli par les livres des comptes des princes et des rois.

Cet excellent et substantiel traité ne s'adresse pas seulement aux hommes spéciaux et aux artistes, mais au monde lettré en général, ce qui suffirait pour assurer à ce beau volume une place d'honneur dans toute bibliothèque sérieuse.

Le corps de l'ouvrage, d'ailleurs, offre aussi un vif intérêt ; nous pouvons, d'après notre impression en le lisant, assurer qu'il plaira à tous ceux qui ont quelque goût pour les études historiques. La disposition des gravures et les qualités du texte contribuent beaucoup au charme de cette lecture ; presque à chaque page (et souvent deux ou trois fois dans une page), la curiosité est piquée par l'aspect d'une figure, et l'on est heureux de trouver, en quelques lignes, une explication lumineuse qui vous apprend à voir et à apprécier tous les moindres détails, avec la sagacité et l'expérience d'un sigillographe consommé ; c'est la vraie et solide vulgarisation de la science.

Le champ parcouru par M. G. Demain est immense, et l'on admire comment il a pu restreindre dans les limites de ce volume les richesses accumulées pendant ses trente années de recherches. On voit, dans ces six cents gravures, tout ce qui se rattache au costume, non-seulement des rois, des dames, des chevaliers, des maires, des échevins, mais encore au costume sacerdotal, au type des figures allégoriques des trois Personnes divines, aux figures des anges, aux représentations de la Vierge



Sceau d'Adèle, comtesse de Soissons (1186),  
revêtue de l'ancienne chlamyde attachée sur l'épaule à la façon des hommes.  
(Gravure tirée du *Costume d'après les sceaux* par DEMAY.)



pareil cas, à donner au texte l'interprétation la plus bienveillante. Nous devons encore ajouter que l'auteur a été amené par son sujet à traiter des origines du blason et de son application.



Sceau de Charles VII (1422-1461).

Le roi, couronné en tête, tenant le sceptre et la main de justice, est assis sous un dais fermé de trois côtés par une boiserie délicatement sculptée. (Gravure tirée du *Costume d'après les sceaux*, par G. DEMAY.)

Comme nous le disions plus haut; cet ouvrage sera désormais le manuel de tous les artistes : il est nécessaire à tous ceux qui s'occupent spécialement d'études historiques ; les collectionneurs, aujourd'hui si nombreux, qui ont quelque goût pour la sigillographie et l'art héraldique, en feront leurs délices. Mais, comme nous l'avons déjà dit, ce beau livre ne s'adresse pas seulement à ces classes spéciales de lecteurs : il doit être goûté parmi les gens du monde, et nous l'estimons un des plus agréables cadeaux d'étrennes pour les hommes sérieux ou les jeunes gens qui achèvent leurs études.

La beauté du papier, l'élégance du format, la perfection typographique de la disposition du texte, la netteté du caractère, les soins apportés au tirage et au satinage, placent ce volume au premier rang parmi les livres de luxe.

N. POLY.



ORAISON FUNÈBRE DU GRAND CONDÉ, par J.-B. BOSSUET, évêque de Meaux.  
Paris, Morgand et Fatout, 1879, in-4° jésus de 54 pages.

M. Emmanuel Bocher vient de publier un chef-d'œuvre typographique qu'il a dédié à Mgr le duc d'Aumale; cet hommage était bien dû à l'éminent bibliophile et au restaurateur du château de Chantilly. M. Bocher aura réussi à montrer que la conception des beaux livres n'appartient pas seulement aux siècles passés et que l'art de notre temps sait en produire aussi. M. Georges Chamerot, l'imprimeur renommé, a fait choix des plus beaux caractères et des plus beaux papiers, pour les quatre éditions : 300 exemplaires sur papier de Hollande (50 fr.), 100 exemplaires sur papier de chine (100 fr.), 30 exemplaires sur papier du Japon, des fabriques du Mikado (200 fr.), quatre exemplaires sur peau de vélin, avec épreuves d'artiste (1,000 fr.).

M. Lechevallier-Chevignard est l'auteur des dessins qui ornent ce volume. Déjà connu par d'importants travaux de peinture et de décoration, il sait, tout en demeurant le respectueux admirateur des maîtres qui l'ont précédé dans la carrière, imprimer à ses ouvrages une originalité particulière, et tirer des exemples qui nous ont été légués par les plus grands artistes de toutes les époques, un profit singulier. En chargeant M. Adrien Didier, un graveur qui n'en est plus à donner des témoignages de son talent, du soin de reporter sur le cuivre les dessins de Chevignard, M. Bocher a tenu à assurer à la reproduction, une interprétation supérieure et une entente du style qui convient aux dessins, comme elle convient au livre lui-même.

L'Oraison funèbre du Grand Condé est ornée de neuf eaux-fortes, tirées avec le plus grand soin dans le texte même, ou selon les règles du véritable luxe typographique, sur les feuillets imprimés en partie.

Le Frontispice reproduit le beau buste de Coysevox que possède le Louvre. Deux figures de Victoires, Rocroy et Senef, la première et la dernière, couronnent le héros du laurier triomphant. Le Fleuron du titre montre réunis les trophées de ces sanglantes batailles, et l'un des drapeaux a été fidèlement copié sur l'original, conservé à Chantilly par Mgr le duc d'Aumale. Il provient de Rocroy.

En tête de l'Oraison funèbre, paraissent les armes des Condé, qu'accompagnent La Foi et La Valeur.

Trois planches sont consacrées : au génie militaire du grand Capitaine, à ce temps de sa vie où, retiré parmi les lettrés et les philosophes, il se délassait de sa gloire, puis à ces honneurs de la mort, dignes d'un

souverain par leur magnificence, mais que rendirent incomparables les regrets de tout un peuple, et la parole éloquente de Bossuet. — *Rocroy, Chantilly, Notre-Dame*, forment une sorte de trilogie, de commentaire artistique dans lequel se retrouvent les principales divisions tracées par l'Orateur chrétien. Tout ce que les documents contemporains pouvaient offrir de précis à l'artiste a été consulté et mis en œuvre. C'est ainsi qu'à l'aide des curieuses planches de Dolivar, M. Chevignard a su reconstituer dans tous ses détails la cérémonie du 10 mars 1687. Enfin, il n'est pas jusqu'aux lettres ornées, aux culs-de-lampe qui n'aient leur signification et leur intérêt historique.

Nous devons féliciter de ce nouveau succès MM. Morgand et Fatout qui ont tellement le sentiment exquis de l'art qu'ils en mettent jusque dans leurs *Catalogues*, si estimés des bibliophiles pour leurs curieux renseignements, et des artistes pour les reproductions de frontispices de livres rares et précieux.

---

LA SAINTE VIERGE, *Études iconographiques et archéologiques*, par M. ROHAULT DE FLEURY. — 2 vol in-4°. — Paris, Poussielgue.

Le dernier ouvrage de M. Rohault de Fleury vient d'être publié par les soins de MM. Poussielgue; il doit produire une grande sensation dans le public érudit et artiste. Nous n'hésitons pas à dire que la mise au jour d'un tel livre est un *évènement*. Les livres sont faits d'ordinaire par des savants ou des artistes qui, les uns ou les autres, négligent soit les monuments, soit l'histoire; mais rarement la même main sait successivement chercher, dessiner et décrire. Voilà cependant l'insigne réunion de qualités que nous rencontrons ici.

Des travaux considérables, il est vrai, ont été souvent entrepris sur la Sainte Vierge, mais fort peu ont envisagé les monuments qu'on commence seulement aujourd'hui à connaître. Une remarque m'a frappé; lorsque j'examine les nombreuses revues archéologiques qui se sont fondées en Europe depuis cinquante ans, j'y vois, presque sans exception, régner dans toutes l'esprit le plus chrétien; cette circonstance, au milieu du débordement actuel des mauvais écrits, s'explique par le mot d'un archéologue fort connu: « J'étais incroyant, mon art m'a converti! » Il est impossible, en effet, de sonder les fondements historiques de l'Église sans en faire jaillir des lumières qui étonnent les adversaires de notre foi et qui dessillent les yeux sincères. L'ouvrage *La Sainte Vierge* est une de ces lumières qui dissipera bien des ombres; nos frères séparés surtout y

verront qu'ils sont encore, à leur insu, tout environnés des souvenirs de ce culte béni, qu'ils n'ont qu'à se baisser pour ramasser sur leur sol même les anneaux de cette chaîne qui nous rattache aux âges apostoliques, et que le XVI<sup>e</sup> siècle a brisée si cruellement.

L'ouvrage est partagé en deux volumes, qui marquent deux parties distinctes. — Dans le premier, l'auteur suit les différents évènements de la vie de la Sainte Vierge. Il nous la montre saluée de loin par les prophètes, annoncée même par les oracles païens, apparaissant sous les figures bibliques ou mythologiques ; puis dans les bras de sainte Anne, — sur le seuil du Temple, où elle se consacre à Dieu, dans le Saint des Saints, où l'ange lui apporte sa nourriture céleste, — devant son fiancé virginal, — à Nazareth, devant l'Archange. — Il la suit à Bethléem, dans les gloires et dans les humiliations de son enfantement. — En Égypte — à Cana — au Calvaire — à l'Ascension — à la Pentecôte — enfin jusqu'à son Assomption. — Il rappelle sur chaque sujet les légendes, l'histoire, les témoignages qui le concernent, et surtout les images qui en fixent la tradition à travers les siècles. — Cette dernière étude, comprise sous le titre *iconographie*, sera particulièrement appréciée ; on y verra les siècles défiler devant chaque scène de cette incomparable vie, s'en emparer par la peinture ou la sculpture, et la refléter à peu près comme des miroirs successifs qui passeraient, en le répétant, devant le même modèle. — On sera certainement frappé de ce concert de tous les âges qui crée pour nous un témoignage vivant et irréfutable.

Le second volume, abandonnant l'ordre chronologique, guide les lecteurs vers tous les lieux de pèlerinage fondés en l'honneur de la Mère de Dieu ; après son histoire terrestre, il leur retrace véritablement ainsi son histoire glorieuse. En parcourant ces vastes espaces, on s'étonnera des longs voyages, des patientes correspondances, des immenses lectures qu'a dû nécessiter un tel récit. Là se trouvent rassemblées sous le même titre les madones naïves des catacombes ou des antiques mosaïques, les madones byzantines et carlovingiennes, les statues romanes ou les fines miniatures cachées comme des trésors dans l'or des manuscrits. Dans ce rendez-vous d'images qui se rencontrent ici pour la première fois, les régions les plus éloignées, Rome et Byzance, Séville et Ladoga, Damas et Drontheim, Carthage et Aberdeen, l'Éthiopie et la Laponie, les Coptes et les Finlandais, tous se rapprochent pour louer la Sainte Vierge.

De cet étrange assemblage s'élève la plus merveilleuse harmonie de croyances, de pensées, d'amour, et même une conformité de types iconographiques vraiment imprévue. Devant ce concile d'images, s'il m'est permis de parler ainsi, la raison doit non-seulement s'incliner devant le

dogme, mais elle doit avouer de plus qu'un type si universel, si persévérant à travers des influences, des mœurs et des climats si divers, est à lui seul un puissant témoignage en faveur d'une tradition primitive. Quel beau spectacle nous est ouvert ici, grâce à M Robault de Fleury, et combien tous ceux qu'intéressent les origines de notre foi ne tiendront-ils pas à venir le contempler pour y retremper leurs croyances !

---

ITINÉRAIRE DE L'ALGÉRIE, DE TUNIS ET DE TANGER, par Louis PIESSE.  
Hachette, 1879, in-12 de 546 pages et 7 cartes.

Nos lecteurs ont pu apprécier tout récemment la compétence de M. L. Piesse pour l'archéologie algérienne ; elle n'est pas moins complète pour ce qui concerne la géographie, l'histoire, l'agriculture, l'hydrographie, l'histoire naturelle et la statistique de ces contrées qui, aujourd'hui plus que jamais, préoccupent avec raison l'opinion publique. Cet ouvrage qui fait partie de la collection des *Guides-Joanne*, et qui en sera l'un des meilleurs, est divisé en six sections : Province d'Alger, province d'Oran, province de Constantine, Tunis, Tanger. L'auteur, pour arriver à faire un tableau si complet et si précis, a dû entreprendre des voyages fatigants, se condamner à des explorations difficiles et minutieuses ; il a complété ses propres observations en mettant à profit les savants travaux de MM. Berbrugger, Brosselard, Cherbonneau, Beulé, V. Guérin et de bien d'autres. Avec un pareil Guide, on se décidera plus facilement à entreprendre un voyage dont, en général, on s'exagère les difficultés.

J. CORBLET.

---

## INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

(ARCHÉOLOGIE ET BEAUX-ARTS)

- BARBIER DE MONTAULT** (Mgr X.). Le Trésor de la cathédrale de Bénévent. Arras, impr. Laroche. In-8, 35 p. (Extr. de la *Revue de l'Art chrétien*, 2<sup>e</sup> série, t. 10.)
- BAYET** (Ch.). Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture chrétiennes en Orient avant la querelle des Iconoclastes. Paris, Thorin. In-8. 146 p. 4 fr. 50. (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome. fasc. 10.)
- CORBLET** (l'abbé J.) Iconographie du baptême. Paris. Baur. In-8, 53 p. (Extr. de la *Revue de l'Art chrétien*.)
- FRANTZ** (É.). Fra Bartolommeo della Porta. Studie üb. die Renaissance. Regensburg, Manz. Gr. in-8, xv-258 p. 4 fr. 50.
- FRIESEN** (Rich. Frhr. v.). Vom Künstlerischen Schaffen in der bildenden Kunst. Eine aesthet. Studie. Dresden, Baensch. Gr. in-8, ix-268 p. 7 fr. 50
- HAVARD** (H.). L'Art et les Artistes hollandais. I. Michiel van Mierevelt, le fils de Rembrandt. Paris, Quantin. In-8, 131 p., et 7 grav. et fig. 10 fr. (Edition tirée à petit nombre. — Bibliothèque de l'art et de la curiosité.)
- HAVARD** (H.). Lettre sur l'enseignement des beaux-arts. Paris, Quantin. In-8, 71 p. 1 fr.
- JOURNOULD** (J.). Offertoria de tempore ad quatuor voces inaequales cantanda Graff, in-8<sup>o</sup> de 58 p. 5 fr.
- MARSY** (comte de). Le centenaire de la Société d'émulation de Liège. La Tour bleue d'Anvers, Tours, Bouserez. in-8 de 15 p.
- MEMOIRES** de la Société des antiquaires de France, 4<sup>e</sup> série, t. IX. (Notice sur un sceau de Landfriede, par M. A. Prost. — Notice sur quelques représentations allégoriques de l'Eucharistie, par M. de Lasteyrie. — Le maître des sujets tirés de Bocace, par M. G. Duplessis — Lampes égyptiennes en forme de grenouilles, par M. Edm. Le Blant. — Bronzes trouvés à Reims en 1873, par M. E. Guillaume. — Topographie de la ville d'Aire au XIII<sup>e</sup> siècle, par M. G. Rey. — Bulletin de la Société.)
- MUNTZ** (E.) Les Arts à la cour des papes pendant le xv<sup>e</sup> et le xvii<sup>e</sup> siècle ; recueil de documents inédits tirés des archives et des bibliothèques romaines, par M. Eugène Müntz, bibliothécaire-archiviste de l'Ecole nationale des beaux-arts. Deuxième partie. Paul II. (1464-1471). Paris, Thorin. In-8, 337 p. et 2 planches en héliogravure. 12 fr.
- PALUSTRE** (L.). La Renaissance en France T. I. Livraison 1, Flandre, Artois, Picardie (Nord, Pas-de-Calais et Somme). Dessins et grav. sous la direction d'Eugène Sadoux. Paris, Quantin. In fol., 54 p., 5 pl. et 15 grav., culs-de-lampe, etc. 25 fr. — La Renaissance paraîtra en 30 livr., qui seront réunies en trois fort volumes. Il paraîtra une livraison tous les deux mois environ, du prix de 10 à 25 fr. suivant son importance. Il a été fait un tirage d'amateur, exemplaires numérotés avec planches avant la lettre : sur papier Whatman et sur Chine, 68 fr.; sur hollande, 50 fr.
- POTTIER** (le chanoine). L'inventaire de Montpezat de 1436. Montauban, Forestié. In-8 de 23 p.  
— Les armes de la ville de Grenadesur-Garonne. Montauban, Forestié. In-8 de 8 p.

J. C.

## CHRONIQUE

---

QUESTIONS ICONOGRAPHIQUES.— M. le comte Grimouard de Saint-Laurent nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

« Des observations bienveillantes comme celles que M. Elie Petit vous a adressées à mon sujet (N<sup>o</sup> de juillet-septembre, p. 245) ne peuvent que flatter l'auteur qui en est l'objet et tourner à l'éclaircissement des questions traitées dans votre *Revue*. Je vous prie pour ma part de lui en faire mes remerciements. Vous voudrez bien encore le remercier de m'avoir fait connaître l'intéressant frontispice de 1724 qu'il a décrit.

En relisant (N<sup>o</sup> d'avril-juin 1879, p. 297) la note qui a donné lieu à la première de ces observations, j'ai reconnu, en effet, qu'isolée des considérations développées ailleurs (*Guide de l'Art chrétien, Manuel de l'Art chrétien*), auxquelles elle se rattache, elle prêtait à l'objection qu'elle a soulevée. Mes expressions pouvaient être interprétées dans ce sens que le mouvement de la sainte Vierge se détournant de son divin Fils pouvait exprimer un sentiment de dignité, tandis que j'entends appliquer cette idée seulement à ce fait qu'elle est assise. La dignité est dans l'esprit iconographique de l'époque, elle n'a pas besoin d'être justifiée. Il n'en est pas de même de la nombreuse série de monuments où la Ste Vierge est couchée. Je n'ai pas été dans le cas d'être *forcé* d'en convenir, ayant tout d'abord cherché sans parti-pris l'explication de ce fait singulier. Je ne sais si j'ai réussi à la trouver. Si vous le jugez utile, je reviendrai sur ce sujet dans votre *Revue* et j'en profiterai pour émettre quelques considérations nouvelles. Alors je tiendrai compte de l'opinion émise par M. Elie Petit. Il se pourrait en effet que le mouvement de tête de la sainte Vierge signifiât originairement : Ne faites pas attention à moi, mais au Dieu qui vous est né ; et l'on verra que cette interprétation peut très bien s'accorder avec l'essentiel de celles que j'ai moi-même proposées.

La seconde observation tourne plus directement à la matière des images du Sacré-Cœur et demande une réponse plus directe. Selon la tradition universellement admise dans l'iconographie chrétienne, un coup de lance frappa le corps de Notre-Seigneur à droite, mais pénétra si avant qu'il atteignit le cœur jusque dans les profondeurs du côté gauche. D'où il résulte que le cœur doit être lui-même blessé du côté droit. Il en eût été autrement si le coup de lance eût été donné du côté gauche. Dans ce cas, le cœur eût été lui-même percé de ce côté. On remarquera au contraire que dans tous les exemples donnés par nos planches (pl. I, fig. 2, 5; pl. IV, fig. 2; pl. V, fig. 4; pl. VI, fig. 2, 7; pl. VII, fig. 3, 4, 10), la plaie du cœur est toujours à droite, et si l'on trouve des exemples du contraire, ils ne peuvent être que très rares. Je ne parle pas des compositions tout archaïques, où la plaie est placée horizontalement au milieu du cœur. Rares de même et très rares sont les représentations où le corps de Notre-Seigneur est atteint à gauche. J'ai cité un exemple (N° d'avril-juin, p. 300), mais il ne me souvient pas d'en avoir vu d'autre.

Je ferai observer de plus que je ne voudrais pas dire que : « je vois dans les représentations de la blessure faite par Longin dans le côté de Jésus crucifié l'origine et le symbole de l'adoration du Sacré-Cœur. » Je le dirais, et seulement dans une certaine mesure, des images du Sacré-Cœur. Quant à l'adoration du Sacré-Cœur, elle a une origine et des fondements bien autrement larges.

G. DE SAINT-LAURENT.

ORIGINE DE LA MONNAIE ET DES BILLETS DE BANQUE. — Une Revue anglaise, *The Nineteenth Century*, publie sur cette question un intéressant article de sir John Lubbock, si connu par ses recherches sur les temps préhistoriques.

Il fait remonter aux Chinois le premier usage courant de la monnaie, et indique comme source, pour en connaître l'histoire primitive, le traité de *Wen Hien-Tung Kao*, ou *Examen de la circulation monétaire*, par *Ma-Twan-Lin*, illustre lettré chinois, qui naquit vers 1245, bien que son œuvre n'ait été publiée qu'en 1321.

On a la preuve que les coquillages étaient employés jadis en Chine comme monnaie, car M. Biot, dans son intéressant Mémoire sur ce sujet, a fait remarquer qu'une foule de mots se rapportant à l'argent et à la richesse en général contiennent tous le signe caractéristique du mot *coquillage*. En effet, Wagemang, qui monta sur le trône impérial vers l'an 14 de notre ère, voulant rétablir l'ancien état de choses, essaya, entre autres changements, de mettre en circulation cinq différentes variétés de coquillages dont la valeur restait arbitraire.

On trouve une curieuse démonstration du passage des échanges en nature, à l'usage de la monnaie, dans ce fait que, des morceaux de toile et des couteaux ayant servi en quelque sorte à fixer une moyenne de valeur, les premières monnaies chinoises étaient ensuite faites pour ressembler à des morceaux de toile ou à des couteaux ; et il existe encore deux espèces de monnaies, parmi les plus répandues, appelées respectivement monnaies *pu* et monnaies *tao*, qui représentent grossièrement, les premières une chemise, et les autres un couteau.

Les Chinois, au lieu de frapper leur monnaie comme nous, la faisaient couler, ce qui ouvrait la porte à de nombreuses fraudes. Aussi était-on toujours occupé à chercher des moyens pour remédier aux abus qui en résultaient. L'auteur cite à cette occasion un passage d'une adresse faite à l'Empereur par le chinois Lutui :

« Quant au désir de Votre Majesté de faire couler la monnaie et d'en régler la circulation de manière à améliorer l'état présent des choses, c'est comme si vous vouliez élever un poisson dans une chaudière d'eau bouillante, ou faire percher un oiseau sur des tisons ardents. L'eau et le bois sont essentiels à la vie des poissons et des oiseaux. Mais en les faisant servir mal à propos, vous écorcherez assurément votre oiseau et vous réduirez votre poisson en marmelade. »

On attribue également aux Chinois l'invention des billets de banque, vers l'an 119 avant Jésus-Christ. Ils se composaient alors d'un morceau taillé dans de la peau de daim, dont les courtisans avaient coutume de se couvrir le visage pour paraître devant la majesté impériale. Mais cette espèce de billets n'aurait eu cours que parmi les grands seigneurs. Le véritable billet daterait seulement de l'an 800 de l'ère chrétienne ; on le désignait alors sous le nom parfaitement approprié de monnaie-volante.

Arrivant à l'Europe, sir John Lubbock remarque que la première mention de la monnaie de papier, ou plutôt de coton, se trouve dans les écrits de Rubanquis, le moine envoyé par saint Louis à la cour du Grand-Mogol, en 1252.

**LA MAISON ROMANE.** — Le Ministère de l'agriculture et du commerce continue de publier les conférences faites au Trocadéro, à l'occasion de l'Exposition universelle. Nous venons de lire celle que notre collaborateur M. Charles Lucas a faite sur l'*Habitation à toutes les époques* ; elle nous a vivement intéressé par ses aperçus nouveaux. Nous en détachons le passage qui concerne *la maison romane* : « Ce que je me permettrai de vous présenter comme la plus belle éclosion de la maison française, comme son type le plus achevé, c'est la *maison dite romane*. Je parle toujours au point



de vue de cette maison que nous pouvons désirer tous, nous qui travaillons pour gagner le pain de chaque jour et qui constituons le plus grand nombre. Cette habitation, telle que nous la fournit le type de Cluny est la mieux entendue sous notre climat, celle qui a le mieux mis en œuvre nos matériaux, et celle qui est arrivée à produire les plus jolis effets dans sa décoration aussi naturelle que variée.

« Cette maison apparaît dès le XII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire en même temps que se fit sentir le mouvement des communes et la création des villes libres, et au sortir de l'oppression qui marqua si durement les premiers siècles de la féodalité. Aussi cette maison, au lieu d'avoir à l'extérieur l'apparence d'une petite forteresse éclairée par d'étroites meurtrières, prit directement et largement ses jours sur la rue, et non plus sur la cour, qui, reléguée à l'arrière, fut réservée aux gens de la maison. Sur la rue aussi se trouva alors l'entrée principale (presque toujours élevée de quelques marches au-dessus du sol) et donnant accès à la *grande salle* dans laquelle le citadin fait commerce, travaille, reçoit et prend ses repas. Au premier étage furent les *chambres à coucher*, et derrière ce corps de logis principal se trouva la *cour*, longée par un *corridor* partant de la rue, dans lequel fut souvent pris l'*escalier* ; et sur cette cour donnaient la *cuisine* et *quelques petites dépendances*. La *cave*, presque toujours grande et à usage de magasin, s'ouvrit sur la façade, occupant le dessous de la grande salle qu'elle assainit, et l'on arrivait facilement de l'extérieur à cette cave, sous le perron accédant à la salle.

« Ainsi distribuée, la *maison romane*, qui caractérise bien en France la première période qui suivit l'*an mil*, semble s'écarter tout à fait des données antiques, surtout à cause de l'introduction, dans la vie de ses habitants, d'un nouveau principe dont il faut faire honneur au Christianisme, de la création de la vie en commun, de la vie de famille, vie qui a fait de la femme la compagne et non l'esclave ou le jouet de l'homme, et qui lui a ainsi ouvert toutes les parties de la maison, où bientôt son influence souveraine se fera sentir heureusement.

« Un des grands mérites, pour l'artiste, de ces maisons romanes, fut leur extrême variété, leur individualité, dirions-nous ; car, à cette époque, chaque partie du pays avait, grâce à l'absence d'une centralisation excessive, son style et ses écoles d'art et d'ouvriers ; et, de plus, il ne faut pas croire que les demeures des bourgeois ni celles des seigneurs fussent les mêmes, loin de là : le citadin, industriel et commerçant, tient à vivre sur la rue en contact avec ses voisins, et pose sa façade, largement percée de baies et ressemblant quelque peu à une lanterne, sur la voie publique ; tandis que le noble, au contraire, élève son logis entre cour et

jardin, et s'isole de cette voie publique par un mur de clôture auquel il adosse les communs et les dépendances de son manoir.

NOTRE-DAME-DES-GARDES. — Nous apprenons avec regret que M. L. de Farcy suspend la publication de ses *Mélanges de décoration religieuse*. Les trois volumes parus sont en vente, au prix de 48 francs, chez M. Ballu, libraire, à Angers. Nous empruntons à cet excellent Recueil la description suivante d'une nouvelle châsse du monastère de Notre-Dame-des-Gardes :

« L'église du couvent des Trappistines de Notre-Dame-des-Gardes, au diocèse d'Angers, vient de recevoir la belle châsse destinée à renfermer les reliques de S. Xyste, martyr, qui furent trouvées au cimetière de Sainte-Priscille, en l'année 1672, et dernièrement rapportées de Rome. L'édicule, tout en bois sculpté, peint, doré et décoré de riches cabochons, a 1<sup>m</sup>80 de longueur, sur 0<sup>m</sup>75 de profondeur, et 0<sup>m</sup>80 de hauteur, sans y comprendre le couvercle à quatre pentes, surmonté d'une crête délicatement travaillée. On dirait l'une des merveilleuses châsses, émaillées vers 1160 ou 1180, qu'on voit encore dans quelques églises d'Aix-la-Chapelle, de Maëstricht ou de Cologne. Cinq arcades en plein cintre, portées sur des colonnes annelées, forment les deux faces les plus longues et rappellent le magnifique tombeau de Henri I<sup>er</sup>, comte de Champagne, mort en 1180. Les tympans entre les arcs sont rehaussés d'or et d'azur, dont le mélange produit un excellent effet. Les parois inclinées portent trois médaillons contenant des anges à mi-corps sculptés en haut-relief sur fond bleu. Celui du milieu présente la palme et la couronne du martyr; les deux autres portent chacun un phylactère avec ces inscriptions : *Pro lege Dei certavit usque ad mortem*, et *A verbis impiorum non timuit*. Aux extrémités du couvercle, figurent deux médaillons, ornés du ✠ grec avec l'alpha et l'omega, si souvent employé dans l'ornementation des catacombes et des monuments de la primitive Église. Les fonds, entre les médaillons, les bandes du dais et du couvercle sont couverts de rinceaux, de rosaces et de feuillages, tracés en brun sur un or très brillant pour imiter les anciennes plaques estampées ou gravées, dont on enrichissait autrefois les châsses et les retables. L'éclat des cabochons, uni à celui des parties imitant les émaux complète l'illusion : on se dirait bien plutôt en présence d'un ouvrage d'orfèvrerie que devant un travail de menuiserie. La toiture est couronnée d'une très jolie crête à jour, interrompue par quatre pommes ornées de cabochons.

## TABLE DES ARTICLES

### CONTENUS

dans le tome vingt-huitième de la Revue de l'Art chrétien

---

- ANONYME. L'histoire du sacrifice, vitraux de la cathédrale de New-York, 236.
- BARBIER DE MONTAULT (Mgr). Bibliographie, 256.
- Inventaires de quelques églises rurales de l'Anjou, 401.
- Bref de S. S. le pape Léon XIII au Directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, 1.
- CARTIER (Et.). L'Art et la Charité, 99.
- CLÉMENT (Félix). De la composition idéale dans les œuvres de musique religieuse, 229.
- CORBLET (l'abbé J.). Recherches historiques sur les rites, cérémonies et coutumes de l'administration du baptême, 108. 329.
- Travaux des Sociétés savantes, 249, 486
- Bibliographie, 262, 495.
- Index bibliographique, 266, 499
- Chronique, 269, 500.
- Table des matières, 507.
- CORRESPONDANCE, 247.
- DAVIN (l'abbé V.). La *Cappella Greca* du cimetière de Priscille. 69.
- DESCEMET (le commandeur Ch.). Deux questions d'archéologie romaine, 246.
- GERMER-DURAND (le R. P.). Bulletin de la Société de Saint-Jean, 217.
- GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT (le comte). Les images du Sacré-Cœur au point de vue de l'histoire et de l'art, 141, 435.
- LINAS (Ch. de). Coffret incrusté et émaillé du musée archiépiscopal d'Utrecht, 308.
- M. (V. de). Les chœurs d'Athalie. 242,
- MALLET (l'abbé J.). Essai sur les autels, 47.
- Un chiffre funéraire, 484.
- MARSY (comte de). L'archéologie religieuse au congrès de Vienne (Isère), 475.
- MARTINOV (le R. P.). Iconographie de S. Jean l'Évangéliste, dans les plus récentes publications russes, 197.
- PETIT (Elie). Les images du Sacré-Cœur, 243.
- PIESSE (L.). Le routier archéologique de l'Algérie, 5. 286.
- PLAINE (Dom Fr.). Le tombeau monumental et le pèlerinage de S. Ronan, à Loc-Ronan en Bretagne, 273.
- POLY (N.). Bibliographie, 491.
- SAINTE-PAUL (P. de). Le Moyen-Age italien à Conflans (Savoie), 240.
-

## TABLE DES DESSINS

---

- |                                                                                            |                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>1. AMPOULE aux saintes huiles de Monza, 380.</p>                                        | <p>heureuse Marguerite-Marie Alacoque, 171.</p>                                                                                                       |
| <p>2. ARBRE de Jessé, vitrail d'Engrand le Prince, à Beauvais, 261.</p>                    | <p>14. JUGEMENT universel (le), bas-relief de N. Pisano, 107.</p>                                                                                     |
| <p>3. BON-PASTEUR (le) et la plaie du cœur, 144.</p>                                       | <p>15. MARQUE typographique de Nicolle de la Barre, 174.</p>                                                                                          |
| <p>4. CARTE archéologique de l'Algérie, 5.</p>                                             | <p>16. MONOGRAMME IHS—avec cœur percé d'un seul clou, 143 ; — formé par les personnages du crucifiement, 143.</p>                                     |
| <p>5. CHARITÉ (la), fresque de Giotto, à Padoue, 99.</p>                                   | <p>17. OLIPHANT du musée d'Angers, 382.</p>                                                                                                           |
| <p>6. CHIFFRE funéraire d'un évêque de Séez, 484.</p>                                      | <p>18. SACRÉ-CŒUR (le), dans une thèse théologique, d'après Callot, 167.</p>                                                                          |
| <p>7. CŒUR (le) — transpercé d'une flèche, 144 ; — dans le creuset de la charité, 145.</p> | <p>19. SCEAU — de Robert IV, comte de Dreux, 263 ; — d'Adèle, comtesse de Soissons, 492 ; — plaqué de Louis le Gros, 493 ; — de Charles VII, 494.</p> |
| <p>8. COFFRET incrusté et émaillé du musée archiépiscopal d'Utrecht, 308.</p>              | <p>20. TOMBEAU de S. Ronan, à Loc-Ronan, en Bretagne, 273.</p>                                                                                        |
| <p>9. CROIX (la) plantée dans le cœur, 145.</p>                                            | <p>21. VASE aux saintes huiles du trésor de Gran, 383.</p>                                                                                            |
| <p>10. CRYPTÉ de Château-du-Loir, plan et coupe, 262 et 263.</p>                           | <p>22. VINCENT DE PAUL (S.), sculpture de M. Cabuchet, 102.</p>                                                                                       |
| <p>11. DÉVOTION au Sacré-Cœur, établie en France par le clergé assemblé en 1765, 464.</p>  | <p>23. VŒU de Marseille au Sacré-Cœur, 463.</p>                                                                                                       |
| <p>12. HOSPITALITÉ (l'), fresque de Fra Angelico, à Florence, 101.</p>                     |                                                                                                                                                       |
| <p>13. IMAGES inspirées par la Bien-</p>                                                   |                                                                                                                                                       |
-

# TABLE ANALYTIQUE

## DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME VINGT-HUITIÈME DE LA REVUE DE L'ART CHRÉTIEN <sup>1</sup>

### A

ABLUTION (triple) du Baptême, 393, 397.  
 ABYSSINS, 111, 337.  
 ACADEMIE DELPHINALE, 490.  
 AGENAIS (l'), 336.  
 AGNEAU DE DIEU, 88, 96, 158, 180.  
 AILES données au cœur, 192, 193.  
 ALBATRE (l') de Moscou, 384.  
 ALGER (province d'), 286-299.  
 ALGÉRIE, 498. Voir *Monuments*.  
 ALLEMAGNE, 119, 139.  
 AMPHILOQUE (l'Archimandrite), 198, 199, 200, 211, 214.  
 AMPHITHÉÂTRES romains, 8.  
 AMPOULES, 377, 378, 380.  
 ANABAPTISTES, 356, 357, 359.  
 ANDRÉ (S.), 248.  
 ANGES, 451, 459.  
 ANTIQUITÉS romaines. — Voir *Monuments*.  
 APOCALYPSE à miniatures, 197.  
 AQUEDUCS, 288.  
 ARBRE de Jessé, 261.  
 ARCHÉOLOGIE religieuse (l') au Congrès de Vienne, 175, 483.  
 ARCS de triomphe, 40, 28, 30, 31, 32, 38.  
 ARIANISME, 395.  
 ARLES, 249.

ARMÉNIE, 114, 118, 126, 139, 332, 335, 368, 370, 371, 372, 389.  
 ARMOIRES aux saintes huiles, 375, 376.  
 ART (l') et la Charité, 99-107.  
 ART chrétien, 220. — Voir *Iconographie, Idéal, Images*, etc.  
 ARTS (les) à la cour des Papes, 256, 259.  
 ASCIA, 253.  
 ASSISTANTS au baptême, 332-338.  
 AUMAË (Algérie), 290.  
 AUTELS, 402, 405, 417, 424; — chrétiens, 47-68; — des reliques, 65; — portatifs, 54, 317.  
*Ave Maria*, 339.

### B

BAINS romains, 14, 21, 31.  
 BAPTÊME Voir *Rites*.  
 BAPTISTÈRE, 353.  
 BAPTISTES, 128, 393.  
 BARBIER DE MONTAULT (Mgr), 247, 248, 264.  
 BARRAUD (M. l'abbé), 252, 253.  
 BARTHÉLEMY (M. E. de), 249.  
 BASILIQUES chrétiennes, 31, 48.  
 BASSINS baptismaux, 398.  
 BATONI (Pompée), 465, 466, 471, 472.  
 BEAUGENCY (abbaye de), 255.

<sup>1</sup> Nous n'avons pas inséré dans cette table les noms des auteurs d'articles; ils sont imprimés d'une manière assez saillante dans la première table pour que nous ayons cru cette répétition inutile.

- BELZUNCE, 462, 463.  
 BÉNÉDICTION baptismale, 139-140.  
 BERNARDIN de Sienna (S.), 141, 151.  
 BIBLIOGRAPHIE, 256-263 ; — 491-498  
 BIBLIOTHÈQUE Vaticane, 87.  
 BILLETS de banque, leur origine, 502.  
 BLASON de la Visitation, 171.  
 BOCHER (M. E.), 495.  
 BOCK (Mgr), 383.  
 BOISERIES artistiques, 481.  
 BON-PASTEUR, 144.  
 BRISSAC (M. le duc de), 217.  
 BULLE de plomb, 93.
- C**
- CAHIER (le R. P. Ch.), 247, 248.  
 CALICES, 318, 319, 320, 321, 403, 419.  
 CALLOT (une estampe de), 196.  
 CALVINISTES, 358.  
 CAMELOT, 409.  
 CAPPELLA GRECA du cimetière de Priscille, 69-98.  
 CATACOMBES, 48. — V. *Cappella*.  
 CATÉCHUMÈNES, 138, 343, 345, 354, 391.  
 CATHERINE DE SIENNE (St<sup>e</sup>), 161.  
 CAUMONT (M. de), 56, 60, 252, 475.  
 CEINTURE DE S. CÉSaire, 249.  
 CÉRÉMONIES BAPTISMALES, 108, 329.  
 CHAIRES à prêcher, 416.  
 CHANTAL (St<sup>e</sup>), 153, 154, 171.  
 CHANTS de la Sainte Chapelle, 231.  
 CHAPELLES baptismales, 114.  
 CHARITÉ chrétienne, 107, 170.  
 CHARLEMAGNE, 327, 328.  
 CHARLES (M. l'abbé R.), 262-264.  
 CHATEAU-DU-LOIR (Sarthe), 262-264.  
 CHEMINÉES d'églises, 349.  
 CHERBONNEAU (M.), 12, 18.  
 CHIFFRE funéraire, 484.  
 CHINE, 501.  
 CHŒURS d'Athalie, 242, 243.  
 CHRIST au Sacré-Cœur, 468-474.  
 CHROMATIUS, 353.  
 CHRONIQUE, 269-272 ; 500-504.  
 CIBOIRES, 426, 427.  
*Ciborium*, 53, 61.  
 CITERNES algériennes, 44.  
 CLÉMENT (S.), 69, 109.  
 CLÉMENT (M. Félix), 221, 229, 242, 243.  
 CLOUS de la Passion, 149, 156.  
 CLOVIS, son baptême, 379.  
 CŒUR, organe physique, 457.  
 CŒUR de Marie (Sacré-). 179-195.  
 — Voir *Sacré-Cœur*.  
 CŒURS des fidèles, leur représentation, 183-196.  
 COFFRET incrusté du Musée archiépiscopal d'Utrecht, 308-328.  
 COLOGNE, 272, 325.  
 COMITÉ des travaux historiques, 249, 486.  
 COMPIÈGNE, 255.  
 COMPOSITION des saintes huiles, 365-366.  
 COMPOSITION idéale dans les œuvres de musique religieuse, 229-235.  
 CONCOURS — artistiques, 221, 271 ; — littéraires, 270.  
 CONDÉ (le Grand), 495.  
 CONFLANS (Savoie), son église, 240, 241.  
 CONGRÈS — archéologique d'Arles, 249 ; — de Vienne, 475-483.  
 CONSÉCRATION des saintes huiles, 367-372.  
 CONSERVATION des saintes huiles, 375-376.  
 CONSTANTINE (province de), 8-46.  
 CONSTITUTIONS apostoliques, 70, 91, 109, 362.  
 COPTES, 111, 125, 367, 389, 397.  
 CORBLET (l'abbé J.), 1.  
 COSTUME — au Moyen-Age, 491 ; — de S. Jean l'Évangéliste, 211.  
 CÔTE-SAINT-ANDRÉ (la), 482.  
 COULEURS liturgiques, 410, 412, 422.  
 COURONNE d'épines, 456, 456, 457.  
 COURTINES, 62.  
 CROIX pectorales, 153, 172.

CROIX plantée dans le cœur, 145.  
 CRUCIFIEMENT de Notre-Seigneur,  
 143.  
 CUSTODE. — Voir *Coffret*.  
 CYPRIEN (S.), 137, 270.  
 CYRILLE de Jérusalem (S.), 387.

**D**

DAIS, 402, 406.  
 DARCEL (M.), 436.  
 DAVIN (M. le changine), 124.  
 DÉCORATION des autels, 52.  
 DÉCOUVERTES archéologiques, 249,  
 251. — Voir *Fouilles*.  
 DEMAY (M. G.), 491-494.  
 DÉMON (le), 133, 135, 136, 207,  
 209. — Voir *Renonciation*.  
 DÉMONIAQUES, 437.  
 DENIS l'Aréopagite (S.), 110, 116.  
 DÉNUDATION, 343-350.  
 DESCEMET (M. Ch.), 246.  
 DESJARDINS (le P.), 144, 150, 152,  
 157, 158, 160, 165, 168, 180,  
 190, 194, 450, 464  
 DIEU, 100. — Voir *Agneau*.  
 DIJON, 439, 440, 453.  
 DIPTYQUES, 57, 80, 379.  
 DISTRIBUTION des saintes huiles,  
 373-374.

**E**

ÉCOLE catholique des Beaux-Arts,  
 226.  
 ÉGYPTE, 91.  
 ÉLÉVATION des fonts, 397-399.  
 EMAUX translucides, 311, 320, 321,  
 322, 323.  
 EMBLÈMES. — Voir *Images*.  
 EMINE (M.), 214, 215, 216.  
 ENCOLPIA, 312, 313.  
 ENFANT-JÉSUS, 162, 179.  
 ÉPITAPHES, 76, 161. — Voir *Inscriptions*.  
 ÉPOQUE — romane, 54-59; — ogi-  
 vale, 59-66.  
 ERASME, 359.  
 ESPAGNE, 395.  
 ÉTHIOPIE, 118, 125, 128, 350.  
 ÉTOFFES liturgiques, 428. — Voir  
*Vêtements*.  
 ÉTOLE, 330.

EUCCHARISTIE, 367.  
 EUDISTES, 181, 182.  
 EUNUQUE de Candace, 390.  
 ÉVANGÉLISATION des Gaules, 477.  
 EXHORTATIONS préliminaires au  
 baptême, 119.  
 EXORCISMES, 133-139.  
 EXPOSITION de la Société de Saint-  
 Jean, 223.  
 EXSUFFLATION, 120-122.

**F**

FAISAN, 77.  
 FERRARE, 333.  
 FÊTE-DIEU, 418.  
 FIGURES et noms contenus dans les  
 images du Sacré-Cœur, 159-  
 182.  
 FONDS de coupes de verre, 87.  
 FONTAINES monumentales, 17, 18.  
 FONTS baptismaux, 403.  
 FOUILLES, 488. — Voir *Découvertes*.  
 FRANÇOIS DE SALES (S.), 153, 162,  
 171, 179, 190.  
 FRONTISPICES de livres, 156, 245.

**G**

GENETAY (Anjou), 419-422.  
 GERMER-DURAND (le R. P.), 218.  
 GOBLETS des Catacombes, 319. —  
 Voir *Fonds*.  
 GRAN (Hongrie), 381, 383.  
 GRÈCE, 111, 112, 114, 121, 127,  
 133, 140, 332, 335, 336, 340,  
 357, 358, 390.  
 GREYFIÉ (la Mère), 438, 444, 445,  
 450.  
 GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT (M.  
 le comte), 243-247.  
 GUÉRIN (M. V.), 198, 201, 202,  
 214, 215, 487.  
 GUINGALOIS (S.), 262-264.

**H**

HÉBREUX, 127.  
 HERFORD (Westphalie), 311, 312,  
 322.  
 HIPPODROME, 10.  
 HIPPONE (Algérie), 22.

HONNEURS du baptême, 336-337.  
 HUILE des catéchumènes, 385-390.  
 HYMNES, 331, 398, 399.

## I

ICONOGRAPHIE, 403, 490-498, 500-501. — Voir *Cappella, Images, Jean, Sacrifice, etc.*  
 IDÉAL chrétien, 100, 101, 102.  
 IMAGERIE religieuse, 224.  
 IMAGES du Sacré-Cœur, au point de vue de l'histoire et de l'art, 141-196, 243-246, 435-474, 501.  
 IMPOSITION de la main, 126-129.  
 INDEX bibliographique, 266-268, 499.

INSALIVATION, 340, 343.  
 INSCRIPTIONS, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 27, 28, 36, 37, 38, 39, 46, 83, 90, 95, 250, 288, 290, 294, 295, 301, 302, 303, 304, 305, 319, 378.  
 INSTRUMENTS de la Passion, 147, 156.  
 INTERROGATIONS baptismales, 145-149, 390-393.  
 INVENTAIRES de quelques églises rurales de l'Anjou, 401-434.  
 ITINFRAIRE d'Antonin, 41.  
 IVOIRE byzantin, 324.

## J

JEAN l'Évangéliste (Iconographie de S.), 197-216, 221.  
 JÉSUITES, leur monogramme, 151.  
 JÉSUS-CHRIST, 88, 89, 94, 96, 164, 237. — Voir *Bon-Pasteur, Crucifiquement, Phénix, Sacré-Cœur.*  
 JUIFS, 130.  
 JUTPHAAS (Hollande), 328.

## L

LACTANCE, 75.  
 LA MEIGNANNE (Anjou), 418, 419.  
 LANGUES vulgaires 117.  
 LAROCHE (M.), 4, 143.  
 LATRAN, orthographe de ce mot, 247.  
 LE BLANT (M. E.), 95.

LECHEVALLIER-CHEVIGNARD, 495.  
 LÉGENDES, 89, 207, 213, 216.  
 LÉON XIII (Bref de S. S.) au Directeur de la *Revue de l'Art Chrétien*, 1.  
 LILLE, 269.  
 LINGES d'église, 404, 422.  
 LION léopardé, 160.  
 LITURGIE anglicane, 119, 126, 336, 370, 390.  
 LIVRES d'église, 403.  
 LOC-RONAN (Bretagne), 273-285.  
 LONGÉVITÉ humaine, 17, 18.  
 LORIN (M.), 237, 239.  
 LUCAS (M. Ch.), 502.  
 LUIGNÉ (Anjou), 422-428.  
 LUTHER, 139, 159.

## M

MAISON romane (la), 502.  
 MAISONS romaines, 300.  
 MALEFICES, 375, 376.  
 MARCEL II (Messe du pape), 232, 233, 234.  
 MARGUERITE - MARIE Alacoque (la B.), 191, 195, 196, 435-452.  
 MARIE, Mère de Dieu, 155, 243, 244, 496, 497, 500. — Voir *Cœur, Noms.*  
 MARONITES, 332, 335, 366, 389.  
 MARQUES de libraires, 143, 144, 145, 174.  
 MARSEILLE, 462, 463.  
 MARTIGNY (M<sup>gr</sup>), 320, 380.  
 MAUSOLÉE de sainte Constance, 87.  
 MINIATURES, 199, 204.  
 MIRACLES, 206, 209.  
 MONOGRAMME du Christ, 85, 142, 149, 157.  
 MONNAIE (origine de la), 501.  
 MONNAIES romaines, 71, 85.  
 MONPLACÉ (Anjou), 432.  
 MONTLHÉRY (Tour de), 271.  
 MONUMENTS historiques de l'Algérie, 5-46, 286-307.  
 MOSAÏQUES, 9, 89, 91, 96, 288, 300.  
 MOSCOU, sa sacristie patriarcale, 384.  
 MOSQUÉES, 34, 44, 45, 287, 306, 307.



MOYEN-AGE italien, 240-241.  
 MUNTZ (M. E.), 256-259.  
 MUSÉE d'Alger, 5, 6, 288, 289;  
 — d'Amiens, 379; d'Angers,  
 381; — de Constantine, 15;  
 — de Darmstadt, 322; — de  
 Munich, 325; — d'Utrecht,  
 308-328; — de Vienne (Isère),  
 478.  
 MUSIQUE religieuse, 221, 229-235.

## N

NATIVITÉ de Notre-Seigneur, 243.  
 NESTORIENS, 111, 125, 139, 389.  
 NEW-YORK, sa cathédrale, 236.  
 NIMBE, 75.  
 NINIVE, 488.  
 NOMS de Jésus et de Marie, 175.  
 NUDITE, 345.

## O

ŒUVRES du démon, 354.  
 OLIPHANT, 381, 382.  
 ONCTIONS dans les rites chrétiens,  
 361-363, 385-390.  
 OPPERT (M.), 488, 489.  
 ORAISON dominicale, 338, 339.  
 ORAN (Province d'), 299-307.  
 ORANTE (l') des Caïacombes, 247.  
 ORATOIRE de S. Ronan, 278, 279.  
 ORIENT, 366, 369, 370, 385.  
 ORIGÈNE, 72.  
 ORLÉANS, 271.  
 OSTENSOIRS, 405.

## P

PALAIS antique, 296.  
 PALES, 405.  
 PALESTRINA, 232, 233, 234.  
*Pallium*, 348.  
 PALME, 86, 94, 95.  
 PALMIER, 78, 79, 84, 86, 91.  
 PALUSTRE (M. L.), 260-261.  
 PAPES, 256, 257.  
 PARAY-LE-MONIAL, 439, 446.  
 PAREMENTS d'autel. — V. *Autels*.  
 PARQUES (Souper des), 112.  
 PARRAINS et marraines, 116, 119,  
 335.  
 PATMOS (Ile de), 198, 201, 207, 208,  
 213.

PÈLERINAGE de S. Ronan, 273-  
 285.  
 PÈRE ET MÈRE de l'enfant baptisé,  
 335-336.  
 PHÉNIX (le) chez les chrétiens,  
 69-98.  
*Phylacteria*, 312, 313.  
 PIERRE (S.), 87, 92, 97, 204, 351.  
 PIESSE (M. L.), 498.  
 POISSON, 81.  
 PONTS anciens, 11, 33, 254.  
 PORTEUSES de l'enfant au baptême,  
 333.  
*Précis historiques* de Bruxelles,  
 264.  
 PROCHORE, disciple de S. Jean, 199,  
 203, 204, 205, 208, 210.  
 PROMESSES ou vœux de Baptême,  
 357-359.  
 PRUDENCE, poète, 270.  
 PSYCHÉ (légende de), 89.

## R

RAMEAU d'olivier, 81, 82, 84.  
 RELIQUAIRES, 251, 312, 313, 318,  
 322.  
 RELIQUES, 65, 315, 320.  
 RENAISSANCE, 66-68, 260-261.  
 RENIER (M. Léon), 7, 16, 26, 27,  
 36.  
 RENONCIATION au démon, 350-  
 357.  
 RÉSURRECTION, 92.  
 RETABLES, 56, 57, 58, 63, 64, 67.  
*Revue de l'Art chrétien*, 1, 225.  
 RITES, cérémonies et coutumes du  
 baptême, 108-140, 329-400.  
 ROHAULT DE FLEURY (M.), 496.  
 ROME, 375. — V. *Cappella, Cata-*  
*combes*.  
 RONAN (S.), 274-285.  
 ROSSI (M. de), 75, 81, 82, 93, 95,  
 272.  
 RUINES romaines, 287, 301, 302.  
 RUSSIE, 111, 114, 132, 356, 366,  
 372.

## S

*Sabanum*, 347, 399, 400.  
 SACRÉ-CŒUR. — V. *Cœur, Images,*  
*Marguerite-Marie*.

SACRIFICE (Iconographie du), 236-239.

SACRISTIE patriarcale de Moscou, 384.

SAGE-FEMME, 334.

SAINT-ANTOINE (Isère), 479, 480.

SAINT CHRÈME, 364. — V. *Saintes huiles*.

SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE (Anjou), 428-431.

SAINT-PIERRE-DU-LAC (Anjou), 402-418.

SAINT-SACREMENT, 264, 427.

SAINTE AMPOULE de Reims, 379.

SAINTE HUILES, 360-385.

SALAU (église de), 489, 490.

SALIÈRES, 132.

SALIVE, 340, 341.

SARCOPHAGES, 88, 90, 243.

SCEAUX, 263, 491-494.

SCCELLEMENT des enfants, 112, 125.

*Schamrock*, 265.

SÉEZ (Orne), 484.

SEL (bénédiction et imposition du), 429-432.

SÈVRES, 271.

SIGNES de croix, 423-426.

SOCIÉTÉ — académique de l'Oise, 252; — archéol. de la Charente, 253; — de la Corrèze, 250, 489;

— de Draguignan, 253; — de

l'Orléanais, 255, — du Midi de

la France, 489; — d'archéologie

biblique, 488; — centrale des

architectes, 250; — de littérature

chrétienne, 269; — de Saint-

Jean, 217-235; — des antiquaires

de France, 249, 487; — des anciens

textes russes, 201; — historique

de Compiègne, 254.

SOCIÉTIENS, 128.

SOISSONS, 116, 370.

SPECTACLES, 355.

STATION à la porte de l'église, 113.

SYMBOLE des apôtres, 338, 339.

SYMBOLE de la Trinité, 265.

SYMBOLISME. — V. *Iconographie*,

*Insalivation*, *Oncions*, *Phénix*,

*Saintes huiles*, *Sel*, etc.

## T

TAPISSERIES, 486.

TEMPLES romains, 9, 26, 28, 30, 31, 38.

TERTULLIEN, 72, 122, 124.

TÉTRASTYLE, 14.

THABOR (le Mont), 487.

THÉÂTRES romains, 8, 20, 32, 287.

THERMES romains, 21. — V. *Bains*.

THOMAS d'Aquin (S.), 247, 248.

TOMBEAU — de Præcilius, 12; — de S. Ronan, 273-285.

TOMBEAUX romains, 30, 38.

TORCHES de cire, 415.

TRAVAUX des Sociétés savantes, 249-255, 486-490.

## U

UTRECHT, 308, 326.

## V

VAN HEUKELUM (M. l'abbé), 326, 328.

VAR (département du), 333.

VASARI, 257, 258.

VASES — aux saintes huiles, 376-385; — sacrés, 423.

VERSAILLES, 269.

VÊTEMENTS liturgiques, 404, 405, 414, 418, 420.

VIAZEMSKI (M. le prince), 201, 203, 214, 216.

VIENNE (Isère), 476-483.

VIGNETTES, 157, 164, 167, 450. — Voir *Images*.

VINCENT DE PAUL (S.), 102, 104.

VIOLLET-LE-DUC (M.), 55, 65, 272.

VISITATION (Couvents de la), 153, 171, 175, 176, 177, 178, 179.

VITRAUX de la cathédrale de New-York, 236-239.

VŒUX — V. *Promesses*.

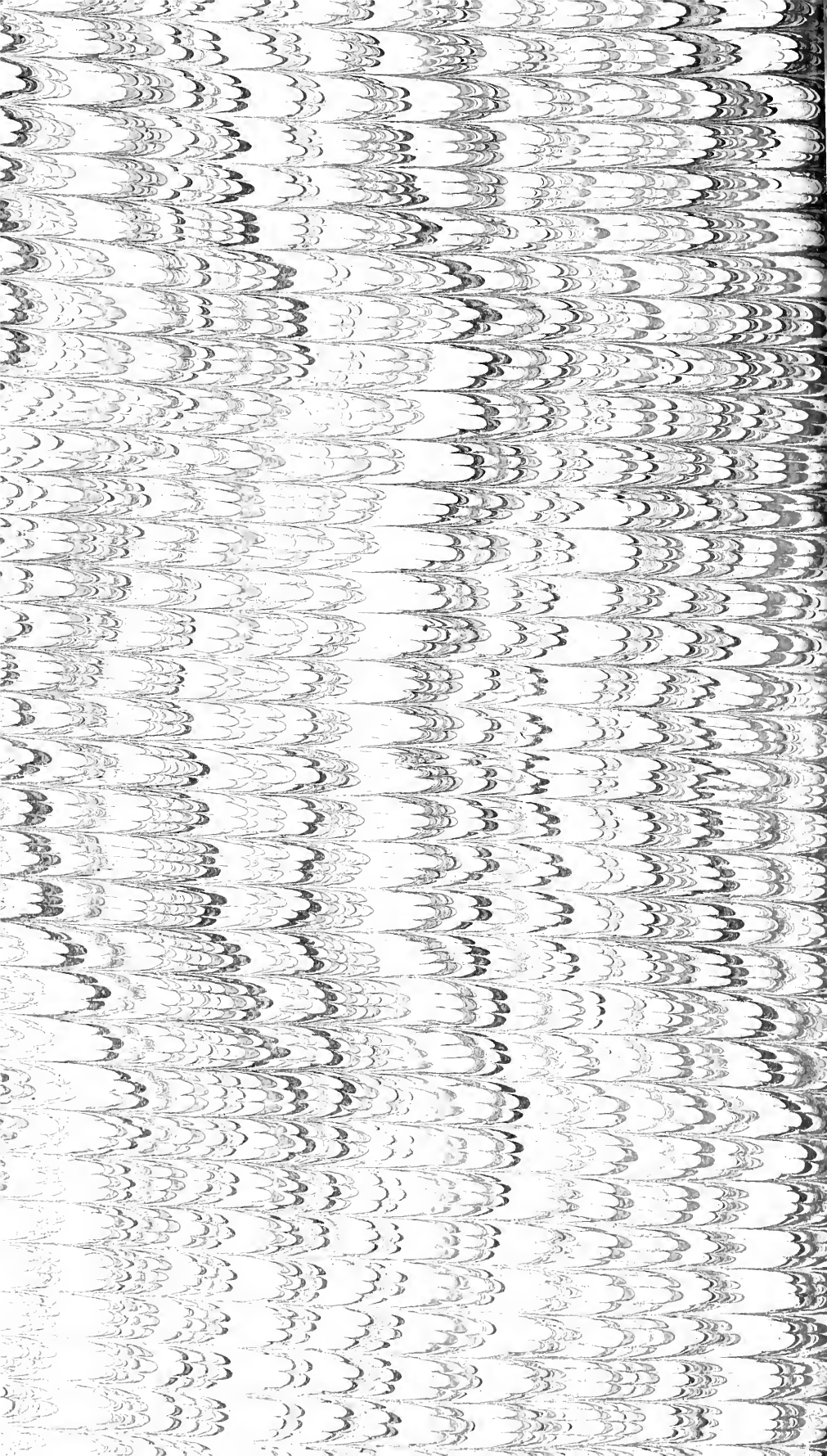
VOSTOKOV (M.), 197.

VOYAGES de S. Jean l'Évangéliste, 498.









GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00612 9320

